JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE

DEUXIÈME SÉRIE. TOME XIV. ANNÉE 1870.

IIe PARTIE. CHRONIQUE.

Le *Journal général de la Librairie et de l'Imprimerie* a été créé par décret impérial du 11 octobre 1811. — La première Série de ce journal forme 45 vol. in-8°, de l'Année 1811 à l'Année 1856. — La seconde Série se compose des Années 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869 et 1870.

Paris — Typ. Pillet fils aîné, 5, rue des Grands-Augustins.

JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE

ET

DE LA LIBRAIRIE.

DEUXIÈME SÉRIE. TOME XIV. ANNÉE 1870.

DEUXIÈME PARTIE. CHRONIQUE.



PARIS

AU CERCLE DE L'IMPRIMERIE, DE LA LIBRAIRIE ET DE LA PAPETERIE

RUE BONAPARTE ET QUAI MALAQUAIS.

1870

59e Année. 2e Série. N° 1. 1er Janvier 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

Sommaire : Enquête ~~sur le~~ régime de l'imprimerie et de la librairie. — Nécrologie. — Comptes rendus. Bibliographie étrangère.

ENQUÊTE

SUR LE RÉGIME DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Déposition de ~~M. Gounouilhou~~, imprimeur à Bordeaux.

—

1° *Quelles sont les modifications qui peuvent être utilement introduites au titre 2 de la loi du 21 octobre 1814, concernant les brevets d'imprimeur et de libraire?*

R. — Ces modifications ressortiront des indications ci-après.

2° *Convient-il de maintenir l'obligation du brevet pour l'exercice de la profession d'imprimeur?*

R. — Non, assurément. La profession d'imprimeur doit être accessible à tous, sans que l'administration ait jamais à s'en occuper plus que d'aucune autre.

3° *Convient-il de maintenir l'obligation du brevet pour l'exercice de la profession de libraire?*

R. — Même réponse.

4° *Quelles sont les garanties qui pourraient être substituées à l'obligation du brevet?*

R. — Il n'y a en réalité et en droit aucune raison de distinguer entre les professions d'imprimeur et de libraire et les autres professions. Les imprimeurs et les libraires devraient donc être purement et simplement soumis au droit commun de toutes les industries. Cependant en tenant compte des lois actuellement existantes sur la presse, il est probable qu'à la prétendue garantie résultant du brevet, le gouvernement voudra substituer la prétendue garantie de la déclaration préalable avant l'installation, afin que les tribunaux et l'administration sachent où porter leur surveillance, et trouver, en cas de poursuite, des répondants.

5° *Conviendrait-il d'exiger des imprimeurs ou des libraires une déclaration préalable, un cautionnement ou certaines règles professionnelles qui fissent obstacle à l'établissement d'imprimeries ou librairies clandestines?*

R. — Il vient d'être répondu sur le point de la *déclaration préalable*, qui devrait être inutile et qui disparaîtra un jour, je l'espère, mais que les lois actuelles semblent imposer. Le *cautionnement* n'a pas de raison d'être. En demande-t-on à l'épicier, qui peut cependant être poursuivi pour bien des délits divers? Quant aux *règles professionnelles*, ni le Corps législatif ni l'administration n'ont rien à y voir. Si les imprimeurs, réunis en corporations, en associations libres, veulent s'en donner, ils le feront à leur gré. Mais cela ne regarde qu'eux. Avec la liberté, il n'y a pas à prévoir l'existence d'imprimeries et de librairies clandestines.

6° *La profession de libraire devrait-elle être constituée de manière à ne pouvoir s'exercer concurremment avec d'autres professions tout à fait étrangères à la vente des livres?*

R. — Cette sixième demande comporte une réponse négative très-énergiquement exprimée. Quelle idée de vouloir obliger un marchand de livres à ne vendre que des livres! La liberté de l'industrie exige qu'on le laisse libre; son intérêt propre le portera souvent, au grand avantage de sa clientèle, à entretenir un commerce varié; surtout il est vrai de dire que le goût des livres, par conséquent la production et la vente des livres, ne pren-

dront en France leur juste, et normal, et souhaitable développement, que lorsque le plus humble boutiquier de village pourra, à ses rayons de mercerie et de fournitures de ménage, joindre, sans risques ni formalités, un rayon de librairie.

7° *La suppression des brevets d'imprimeur et de libraire causerait-elle un préjudice sérieux aux détenteurs actuels des brevets?*

Quelles mesures pourraient être prises pour atténuer ce préjudice?

R. — Dans les grandes villes nous croyons que la suppression des brevets d'imprimeur et de libraire ne causerait pas aux détenteurs actuels un grand préjudice. Dans les petites villes, le préjudice pourrait parfois être sensible. En tout cas, l'indemnité à allouer devrait être établie par enquête. Le chiffre total, d'après des estimations approximatives, ne dépasserait pas cinq millions, en tenant compte des brevets qui ont été accordés depuis quelques années, et dont un certain nombre est encore inexploité.

8° *La propriété littéraire pourrait-elle souffrir quelque atteinte de la suppression des brevets d'imprimeur ou de libraire? Serait-il nécessaire d'établir certaines garanties nouvelles pour faire respecter le droit des auteurs?*

R. — D'une façon générale on peut affirmer que la suppression des brevets d'imprimeur et de libraire profitera à la propriété littéraire. En augmentant les moyens de consommation, on est sûr d'augmenter la consommation elle-même, et par conséquent le revenu des producteurs. Maintenant, le *droit des auteurs* aurait-il besoin de garanties nouvelles? C'est une question sur laquelle, avant décision, on ne manquera pas sans doute de prendre l'avis des Sociétés des gens de lettres, des auteurs dramatiques et compositeurs de musique. Sous réserves d'examen ultérieur, je croirais volontiers que dans les lois actuelles sur la *propriété littéraire*, et dans le maintien de l'obligation du dépôt pour les imprimeurs, les auteurs auraient des garanties suffisantes de leurs droits et de leurs intérêts légitimes.

9° *Quelle influence la suppression des brevets d'imprimeur ou de libraire pourrait-elle exercer sur le colportage?*

R. — Une influence des plus heureuses. Quand on supprime les douanes, les octrois, on supprime virtuellement les fraudes de toutes sortes qui se pratiquent à la sortie et à l'entrée des matières taxées. De même, en supprimant l'obligation du brevet pour l'impression ou la vente des livres, on supprimera le braconnage des colporteurs; on relèvera cette profession utile. Actuellement, la balle du colporteur a toujours pour le client l'attrait du fruit défendu; on suppose toujours que sous le livre estampillé on trouvera le livre prohibé. Le colportage déclaré libre, ceux qui l'exercent seraient dans la condition de tous les vendeurs ambulants; on achèterait leur marchandise pour ce qu'on l'estimerait, et non plus pour sa marque. La multiplicité des librairies de village ferait aux colporteurs une concurrence excellente.

10° *Quelles sont les modifications qui pourraient être introduites dans le régime du colportage pour en régler la pratique et en empêcher les abus?*

R. — Ici encore la liberté devrait être la solution adoptée. Institués colporteurs par la déclaration préalable et la patente, les vendeurs ambulants de livres rentrent dans la catégorie des vendeurs sédentaires. A eux comme aux autres le droit commun. Ce qu'on appelle les abus du colportage — et aussi ajouterions-nous volontiers les abus de la presse — n'a jamais été qu'un prétexte pour autoriser les abus, ceux-là trop réels, de l'arbitraire administratif. La morale publique a bien eu à se louer de la censure gouvernementale! L'estampille a été surprise sur des douzaines de livres obscènes et des milliers de livres stupides! Qu'est-ce que la liberté amènerait donc de pire? La liberté dégagerait la responsabilité de l'Etat, qui ne devrait jamais être fourvoyée en ces matières, et en excitant les citoyens, les pères de famille, à surveiller eux-mêmes l'achat de leur nourriture intellectuelle comme ils surveillent l'achat des objets matériels, elle nous formerait, résultat depuis trop longtemps attendu, à des mœurs viriles et dignes.

OBSERVATIONS.

Dans tout ce qui précède, j'ai répondu strictement à des questions posées. Mais la lettre de M. le maire de Bordeaux m'autorisant à « faire suivre le Questionnaire des observations qui me paraîtront utiles, » je crois devoir ajouter que l'enquête ouverte est bien à tort réduite à la question du brevet, car beaucoup d'autres points de la législation sur l'imprimerie et la librairie, et des plus importants, seraient à réformer.

La suppression du brevet rendra l'industrie de l'imprimerie et de la librairie accessible à chacun; mais elle ne l'affranchira pas, et il faudrait l'affranchir.

Les lois actuelles qui engagent la responsabilité de l'imprimeur sont presque toutes, pour ne pas dire toutes, détestables, suran-

nées, d'une choquante injustice. Je citerai un exemple : Les tribunaux appliquent tous les jours la loi de 1814, dans les articles où elle punit d'une amende fixe de 1,000 fr., la contravention résultant de l'oubli de déclaration d'intention d'imprimer, ou du dépôt de l'écrit imprimé. Or, veut-on voir, veut-on toucher du doigt l'exagération, l'iniquité de cette pénalité? Le dépôt ordonné par la loi de 1814, et effectué par les imprimeurs à la préfecture, n'intéresse que la fortune des bibliothèques publiques. Quand l'écrit imprimé traite de politique ou d'économie sociale, un second dépôt doit être effectué au parquet avec déclaration du nombre d'exemplaires tirés (loi de 1849, art. 7). Eh bien l'omission de ce second dépôt, préméditée ou accidentelle, n'est punie que d'une amende de 100 fr. à 500 fr., quoiqu'elle contrarie l'intérêt politique, et l'omission de l'autre dépôt, qui ne contrarie qu'un intérêt d'archives, est invariablement punie, je le répète, d'une amende de 1,000 fr. Pourquoi? Evidemment parce que l'une des pénalités a été édictée en 1814, dans une loi de censure, et l'autre décidée en 1849.

On ne devrait pas toucher à la législation sur l'imprimerie sans la réviser tout entière. Et dans ce cas, il serait, je ne dis pas libéral, mais seulement raisonnable, de subordonner toujours la responsabilité de l'imprimeur à celle de l'auteur. Quand l'auteur répond de son œuvre, qu'est-ce que la loi vient demander à l'imprimeur! Ne sait-on pas bien que l'imprimeur est un industriel qui ne peut à aucun point de vue exercer sur les écrits qu'on lui livre une censure sérieuse? A défaut de l'auteur, il répondra, j'y consens, puisque les lois françaises ont cette infirmité d'admettre des délits de la pensée. Mais hors ce cas, l'imprimeur, comme tous les citoyens, ne sera recherché que pour des actes dont il aura eu l'entière initiative. Lorsque dans les procès de presse, à côté de l'auteur, on poursuit, on condamne l'imprimeur, ce n'est pas la volonté réfléchie, l'initiative de l'imprimeur qui sont condamnés, c'est sa machine, sa presse. Quoi de plus ridicule et de plus criant?

G. Gounouilhou.

NÉCROLOGIE.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Jean-Pierre Bellue, ancien libraire, décédé à Toulon, à l'âge de 79 ans;

De M. Philippe-Maurice Camus, commissionnaire en librairie, décédé à Lyon, dans sa 50e année;

Et de M. Jean-Baptiste Petitpas, ancien libraire-éditeur, à Nantes, et membre du Cercle de la librairie, emporté à l'âge de 53 ans, au moment où, désireux de se reposer des fatigues de trente-cinq années de travail, il venait de céder sa maison à M. A. L. Morel, son successeur. Par sa droiture en affaires et son expérience bien connue en bibliographie, M. Petitpas avait su s'attacher une nombreuse clientèle qui a tenu à l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure. La librairie de province a perdu en lui un de ses membres les plus actifs et les plus savants.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

L'Education sentimentale, par M. Gustave Flaubert. Michel Lévy. (Cuvillier-Fleury. — Débats, 14 décembre.)

La Politique nouvelle de la France, par l'un des 91, des 45, des 116. Poussielgue. (J. Bourgeois. — Gazette de France, 15 décembre.)

Les Phénomènes physiques de la vie, par J. Gavarret. Victor Masson et fils. (J. A. Colin. — Opinion nationale, 16 décembre.)

La Reine sauvage, par Ch. d'Héricault. (Ch. d'Héricault. — Presse, 18 décembre.)

Les Animaux de la ferme, par Victor Borie. Librairie agricole de la Maison rustique. (Constitutionnel, 19 décembre.)

La Liberté civile et le Pouvoir administratif en France, par M. Eugène Poitou. Charpentier. (Edmond Villetard. — Débats, 19 décembre.)

Histoire d'un jeune homme, par Gustave Flaubert. Michel Lévy. (George Sand. — Liberté, 21 décembre.)

Conférences sur l'administration et le droit administratif faites à l'Ecole impériale des ponts et chaussées, par M. Léon Aucoc, maître des requêtes, commissaire du gouvernement près le conseil d'Etat au contentieux. Dunod. (Serrigny. — Gazette des tribunaux, 20-21 décembre.)

Les Chefs-d'œuvre de la peinture italienne, par M. Paul Mantz. Edition Firmin Didot. (M. P. — Paris-Journal, 23 décembre.)

Nouveaux cours d'histoire à l'usage des études secondaires. Histoire du peuple juif. Histoire des peuples orientaux et de l'Inde, par François Lenormant, bibliothécaire de l'Institut. (Hote. — Moniteur universel, 24 décembre.)

BIBLIOGRAPHIE ETRANGÈRE

HOLLANDE. — LIVRES.

Agatha, Beroemde nederlandsche vrouwen. Leiden, firma van den Heuvell en van Santen. Postf. (4, 219 en 2 blz. met een gelith. plaat). In gelith. omslag 1 fl. 60 cts.; geb. 1 fl. 90 cts.

Andriessen (P. J.). — De kolossus der negentiende eeuw, of Frankrijk in den bloeitijd van het keizerrijk. Amsterdam, C. L. Brinkman. Postf. (221 blz. met gelith. plaatjes in kleuren). In linn. band 1 fl. 90 cts.

Andriessen (P. J.). — De suppoost aan de bank van leening, of de laatste levensjaren van Joost van den Vondel. 1657-1679. Amsterdam, Jan Leendertz. Postf. (232 blz. met 3 gelith. plaatjes in kleuren.) In linn. bd. 1 fl. 90 cts.

Aurora. Jaarboekjen voor 1870. Verzameld onder toezicht van W. J. Hofdijk. Met 6 staalplaten. Opgedragen aan H. M. de Koningin. Amsterdam, J. H. Laarman. Kl. 8°. (288 blz. met 6 staalplaten.) In linn. prachtband. 4 fl. 90 cts.

Bax (J. S.). — Het kerkelijk leven der Hervormden. Tiel, D. Mijs. Postf. (16 blz.) 10 cts.; 50 ex. 3 fl. 50 cts.; 100 ex. 5 fl.

Bethel. Christelijke stads- en dorps-almanak voor het jaar 1870, onder redactie van O. G. Heldring. Uitgegeven ten voordeele van het Gesticht Bethel. 8e jaargang. Rotterdam, M. Wijt en Zonen. Kl. 8°. (8 en 96 blz.) 40 cts.; 100 ex. 30 fl.

Blanken (G. H.). — Het aantal studenten aan de hoogeschool te Leiden, van 1775 tot en met 1868. Leiden, J. K. Steenhoff. Postf. (4 en 189 blz.) 1 fl. 25 cts.

Boekeren (R. Koopmans van). — Graaf Gerrit van Groenestein. Schetsen uit het leven der vogels. Met 6 gelith. platen. Leiden, D. Noothoven van Goor. Postf. (179 blz. met 6 gelith. platen in kleur.) 1 fl. 90 cts.

Bosboom-Toussaint (Mevr.). — Frits Millioen en zijne vrienden. Eene vertelling. Amsterdam, Loman en Verster. 2 Deelen. Roy. 8°. (2 en 269 blz. met een gelith. plaat; 4 en 192 blz. met een gelith. plaat.) 4 fl. 50 cts.

Castalia. Jaarboekje aan de fraaie letteren gewijd. Jaargang 1870. Amsterdam, Gebroeders Kraay. Post 8°. (VII en 292 blz. met 5 staalplaten en titelplaat.) Prachtband verg. op snede. 4 fl. 50 cts.

Cremer (J. J.). — Thijs de smid. Uitgegeven ten voordeele van Meijer Heijmans. Arnhem, D. A. Thieme. Kl. 4°. (26 blz.) 40 cts.; op best papier. 1 fl.

Diephuis (G.). — Het Nederlandsch burgerlijk regt. 1e deel. Groningen, J. B. Wolters. (1870.) 8°. 6 fl.

Elberts (W. A.). — Te land en op zee. Schetsen en verhalen uit den vreemde. Met platen. Deventer, A. J. van den Sigtenhorst. Postf. (8 en 235 blz. met 3 gelith. gekl. platen). Gebonden. 1 fl. 90 cts.

Felder (F. M.). — De Frynutseler fen Jinsenbûren. In folksforhael, fry bewirke nei 't Heechdûtsk, troch Waling Dijkstra. Fraentsjer, T. Telenga. (1870.) Postf. (8 en 210 blz.) 1 fl. 30 cts.

Gugel (Eugen.). — Geschiedenis van de bouwstijlen in de hoofdtijdperken der architectuur. Met 500 in den tekst gedrukte figuren. 3e afl. (IIe afdeeling, 1e afl.) Arnhem, Is. An. Nijhoff en Zoon. Imp. 8°. (blz. 126-288 met 1 gelith. plaat en in den tekst gedrukte houtgrav.) Pro compl. bij inteek. 15 fl.

Heys van Zouteveen (H. Hartogh). — Handboek der mineralogie, ten gebruike bij het middelbaar en hooger onderwijs. 1e deel. Met 11 steendrukplaten. Tiel, H. C. A. Campagne. 8°. (10 en 252 blz. met 11 gelith. platen.) 3 fl. 60 cts. Compl. in 2 deelen.

Jaarboekje van de regterlijke magt in het Koningrijk der Nederlanden en zijne Koloniën, voor 1870, te zamen gesteld onder toezigt van Mr. C. C. E. d'Engelbronner. 31e jaargang. Gorinchem, A. van der Mast. Kl. 8°. (8, 262 en 6 blz.) 1 fl. 50 cts.

Johanna. — Thorvaldsen. Eene romantische levensbeschrijving. Geïllustreerd met afbeeldingen naar de beroemdste werken van Thorvaldsen en een in staal gegraveerd portret. Amsterdam, Gebroeders Binger. (1870.) 8°. 334 blz. met in den tekst gedrukte houtgrav. en portret in staalgrav.) 3 fl. 80 cts.

Kuijpers (F. H. W.). — Geschiedenis der Nederlandsche artillerie van de vroegste tijden tot op heden. 1e deel. Nijmegen, Adolf Blomhert (1870). Roy. 8°. (12 en 319 blz. met een gelith. portret en atlas van 11 gelith. platen kl. fol. obl. 6 fl. 95 cts.
Cpl. met nog één deel en atlas.

Ledeboer (A. M.).— Het geslacht van Waesberghe. Eene bijdrage tot de geschiedenis der boekdrukkunst en van den boekhandel in Nederland. Met drukkersmerken en fac-simile. 2e vermeerderde druk. 's Gravenhage, Utrecht; Mart. Nijhoff, J. L. Beijers. Roy. 8°. (16 en 327 blz., met portr. en fac-simile en in den tekst gedrukte houtgrav.) 4 fl. 50 cts.

Lennep-album (Van). Zamengesteld door Nederlandsche kunstschilders. 1e afl. Haarlem, Ch. Binger en C°. Folio. 6 photograph. platen met bijschriften, en facsimilé's der schilders). 10 fl.

Linde (A. van der). — Balthasar Bekker. Bibliographie. 's Gravenhage, Mart. Nijhoff. 8°. (4 en 57 blz.) 1 fl.

Muller (J. P.). — Bonifacius. Eene kerkhistorische studie. 1e deel, 1e stuk. Amsterdam, Johannes Muller. Gr. 8°. 2 fl. 35 cts.
Compl. in 2 deelen of 3 stukken.

Smits (Franciscus Gualterus). — Epistola ad Papam Pium IX, scripta ad respondendum literis ejus, missis ad omnes non romano-catholicos. Amstelodami, B. H. Blankenberg Jm. Postf. (4 en 95 blz.) 75 cts.

Le Secrétaire-Gérant, Blanchot.

Paris. — Imp. Pillet fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 2. 8 Janvier 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

Sommaire : Documents officiels. — Jurisprudence. — Direction générale des postes. — Variétés. Comptes rendus. — Ouvrages offerts au Cercle. — Ventes publiques.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Les documents statistiques de l'administration des douanes présentent le tableau suivant de nos exportations pendant les dix premiers mois de 1869 :

Carton	1,245,114 fr.
Papier blanc ou rayé pour musique	7,145,064
Papier d'enveloppes	2,003,585
Papier peint pour tentures	5,225,719
Papier dit papier de soie	487,148
Livres en langues mortes ou étrangères, y compris les almanachs.	2,097,556
Livres en langue française	9,663,234
Gravures et lithographies	4,315,019
Musique gravée	259,866
Cartes à jouer	368,341

Si nous comparons les résultats de ces dix premiers mois de l'année 1869 à ceux des mois correspondants des deux années précédentes, nous trouvons :

	1869	1868	1867
Papier et carton	16,174,000	15,789,000	14,807,000
Livres, gravures, lithographies	16,121,000	14,427,000	14,396,000

JURISPRUDENCE.

Lorsque l'abonné d'un journal déclare ne pas avoir reçu un des numéros de ce journal, on ne peut pas lui demander de prouver ce fait ; c'est au contraire à l'éditeur de fournir la preuve qu'il a remis le numéro à l'abonné, ou, s'il ne peut pas fournir cette preuve, de faire droit à la réclamation de l'abonné ou bien de lui rembourser le montant de l'abonnement.

Le 27 mars dernier, M. O. L..., libraire-commissionnaire, a fait chez M. D..., libraire, un abonnement pour l'année 1869, à une publication dont ce dernier est l'éditeur, et il a reçu le jour même le 1er cahier du journal, qui seul avait paru alors. Plus tard, au mois de juillet, M. L... recevait le 3e cahier, sans avoir reçu le 2e. S'apercevant de la lacune, il en fit l'observation à M. D..., en lui demandant livraison de ce 2e cahier ; mais M. D... se refusait à faire droit à cette réclamation, en prétendant qu'il avait envoyé la livraison dès le mois de mai, où elle avait été publiée. Plusieurs démarches ultérieures n'ayant pas

amené d'entente entre les deux parties, M. L... a assigné M. D... devant le Tribunal de commerce qui, dans son audience du 2 novembre 1869, a donné gain de cause à M. L... par un jugement dont nous extrayons le passage suivant :

. . . .

« Attendu que pour résister à cette demande, D... déclare tout d'abord le demandeur non recevable et soutient qu'il aurait effectué la livraison, objet du débat ;

« Mais attendu qu'on ne saurait exiger de l'abonné de fournir la preuve que son abonnement ne lui a pas été servi, que la preuve du contraire doit incomber à celui qui s'est obligé à servir ledit abonnement, alors qu'il possède seul les moyens de l'établir ; qu'en l'absence de toute justification de la part de D... d'avoir effectué la livraison réclamée par L..., dans un délai moral, il y a lieu d'obliger le défendeur à remettre au demandeur la livraison dont s'agit dans le délai qui va être imparti, sinon à payer la somme de 19 francs à titre de restitution du prix de l'abonnement.

« Par ces motifs, le tribunal, jugeant en dernier ressort, ordonne que dans les trois jours de la signification du présent jugement, D... sera tenu de remettre à L... la livraison, objet du débat, sinon et faute de ce faire dans ledit délai et icelui passé, dès à présent, condamne D... par toutes les voies de droit à payer à L... la somme de 19 francs à titre de restitution du prix de l'abonnement dont s'agit, condamne le défendeur en outre aux dépens, etc. . . . . »

Samedi prochain, 15 courant, à huit heures et demie du soir, aura lieu, dans les salons du Cercle de la librairie, rue Bonaparte, n° 1, une réunion publique à laquelle sont priés d'assister les commis libraires de Paris.

La question à l'ordre du jour sera : *le brevet de libraire.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

AVIS.

A partir du 1er janvier 1870, les conditions d'envoi des correspondances adressées de France et d'Algérie aux Etats-Unis sont fixées ainsi qu'il suit :

VOIE DIRECTE

(AU MOYEN DES PAQUEBOTS-POSTES ET AUTRES BATIMENTS A VAPEUR PARTANT DU HAVRE OU DE BREST).

Lettres ordinaires. — Affranchissement obligatoire jusqu'au port de débarquement. Taxe d'affranchissement : 60 centimes par 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

(Il ne peut être expédié ni lettre ordinaire non affranchie ni lettre chargée par cette voie.)

Echantillons de marchandises. — Affranchissement obligatoire jusqu'au port de débarquement. Taxe d'affranchissement : 20 centimes par 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

Journaux et imprimés. — Affranchissement obligatoire jusqu'au port de débarquement. Taxe d'affranchissement : 12 centimes par 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

VOIE D'ANGLETERRE.

Lettres ordinaires. — Affranchissement *facultatif.* Taxe d'affranchissement jusqu'à destination : 70 centimes par 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

Lettres chargées. — Taxe d'affranchissement obligatoire jusqu'à destination : 1 fr. 40 cent. par 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

Echantillons de marchandises. — Affranchissement obligatoire jusqu'à destination. Taxe d'affranchissement : 25 cent. par 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

Journaux et publications périodiques. — Affranchissement obligatoire jusqu'à destination. Taxe d'affranchissement : 15 centimes par 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

Imprimés non périodiques. — Affranchissement obligatoire jusqu'à destination. Taxe d'affranchissement : 17 centimes par 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

Les lettres non affranchies et les lettres insuffisamment affranchies au moyen de timbres-postes sur lesquelles la voie directe aurait été indiquée, seront acheminées par la voie d'Angleterre.

Des correspondances peuvent être également dirigées par la voie d'Angleterre et des Etats-Unis pour Acapulco, Aspinwall, le Brésil, l'Amérique du Centre, la Chine, Costa Rica, Cuba, le Guatémala, le Japon, le Mexique, le Nicaragua, Panama, les îles Sandwich, Saint-Thomas, le Vénézuéla et les Antilles anglaises. Ces correspondances doivent porter sur l'adresse les mots : *Voie d'Angleterre et des Etats-Unis*, et être affranchies jusqu'au port de débarquement du pays de destination.

Les taxes d'affranchissement à acquitter sont fixées ainsi qu'il suit :

Lettres ordinaires. — Taxe d'affranchissement obligatoire : 1 fr. 20 c. par 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

(Il ne peut être expédié ni lettre ordinaire non affranchie, ni lettre chargée pour les pays auxquels les Etats-Unis servent d'intermédiaire.)

Echantillons de marchandises. — Taxe d'affranchissement obligatoire : 30 centimes par 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

Journaux et imprimés périodiques. — Taxe d'affranchissement obligatoire : 17 centimes par 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

Imprimés non périodiques. — Taxe d'affranchissement obligatoire : 20 centimes par 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

VARIÉTÉS.

Description d'un Commentaire de l'Apocalypse, manuscrit du XII*e siècle, compris dans la bibliothèque de S. Exc. le marquis d'Astorga, comte d'Altamira, duc de Sesa, etc., avec figures noires et en couleurs; par* A. Bachelin. Paris, librairie Bachelin-Deflorenne, 1869, gr. in-8° de 44 p. sur papier vergé.

A l'époque actuelle, où l'étude de l'histoire de l'art et de ses monuments tient une si large place dans l'ensemble des travaux intellectuels, une monographie d'un manuscrit du XIIe siècle, orné de miniatures, a sa place marquée d'avance. M. Bachelin a eu la bonne fortune de trouver dans une riche collection espagnole, dont il s'est rendu acquéreur, un vrai monument de l'art primitif moderne, et qu'on peut considérer à juste titre comme unique par rapport à sa beauté, à son importance et à l'époque à laquelle il appartient. Le manuscrit dont il nous donne la description est un Commentaire sur l'Apocalypse, en latin, attribué par d'Avezac, de l'Institut, à saint Béat, moine espagnol du VIIIe siècle. C'est un grand in-folio de 498 pages de texte, orné de *cent dix* miniatures, la plupart de la grandeur des pages. Ces peintures apocalyptiques, par la hardiesse de leur composition jointe à l'énergie et à la simplicité de leur exécution, offrent un type rare, et unique dans son genre, de l'art à l'époque carlovingienne, éclos sous l'influence marquée de l'art romain et byzantin. En effet, l'examen de ces peintures dans tous leurs détails porte à croire qu'elles ne sont qu'une copie fidèle d'un original remontant au VIIIe ou IXe siècle.

M. le comte de Bastard, dont la compétence en cette matière est connue, déclare que de tous les monuments, connus jusqu'ici, de représentation figurée de l'Apocalypse, aucun ne montre comme celui-ci la permanence des traditions antiques de l'art.

Ce trésor inestimable pour l'histoire de l'art et l'archéologie, où l'on trouve aussi de beaux motifs d'ornementation d'une époque si peu connue, sera vendu aux enchères publiques le 29 janvier prochain. On peut être sûr que la lutte sera vive et que ses péripéties seront suivies avec anxiété par tous ceux qui s'intéressent, à un titre quelconque, aux monuments d'art. Peut-être celui-ci sera-t-il acquis par un riche amateur ou par une bibliothèque publique de l'étranger, et sera ainsi, comme tant d'autres, ravi à la France. C'est en prévision de cette triste éventualité, et aussi pour permettre aux artistes et aux amateurs d'étudier de plus près le caractère grandiose des miniatures du Commentaire de l'Apocalypse, que M. Bachelin s'est imposé le devoir d'en offrir au public une description détaillée, accompagnée de quatre magnifiques planches de reproduction de la grandeur de l'original et en couleurs, représentant les sujets suivants : *Saint Jean l'évangéliste*, *l'Arche de Noé*, *les Quatre Animaux mystérieux devant l'Agneau*, *Rois et Marchands pleurant sur Babylone*; on y a ajouté plusieurs figures en noir. On sera reconnaissant à M. Bachelin d'avoir donné cette curieuse monographie, qui rendra des services incontestables. C'est déjà la quatrième publication qu'il a faite dans le même genre, car on se rappellera qu'il en avait consacré trois à la description des trois superbes Livres d'heures vendus par son entremise dans ces dernières années, et qui sont : le Livre d'heures *de la dame de Saluces*, celui *du cardinal Albert de Brandebourg*, et celui *du prieuré de Saint-Lô*. G. P.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Magasin d'éducation et de récréation, *William le mousse*, par Mayne-Reid. *Romain Kalbris*, par Hector Malot, illustré par M. Emile Bayard. *Histoire sainte*, par M. l'abbé de Meissas. *Aventures d'un jeune naturaliste*, par Lucien Biard. *La Maison rustique des enfants*, par Mme Millet-Robinet. Lib. agricole de la Maison rustique. *Les Animaux de la ferme*, par Victor Borie, avec des planches chromolithographiques. Même librairie. Hetzel. (Ch. Clément. — Débats, 26 décembre.)

Pernette, par M. Victor de Laprade, 27 compositions par M. Jules Didier. Didier. (Ibidem.)

Les Merveilles de la peinture, *de la sculpture*, par Viardot, *de la céramique*, par Jacquemart, *de la gravure*, par Duplessis. Hachette. (Ibidem.)

Autour d'une source, par Gustave Droz. Hetzel. (J. Barbey d'Aurevilly. — Constitutionnel, 27 décembre.)

La France et l'Empereur en 1869, par M. le comte de Blancmesnil. Le Chevalier. (Ernest Bersot. — Débats, 27 décembre.)

La Reine sauvage, par M. Ch. d'Héricault, illustré par Montbard. Picard. (David. Ibid.)

Le Monde des fleurs, ou Botanique pittoresque, par M. Lecoq. Rothschild. (Daremberg. Ib.)

Traité pratique de la folie névropathique, par le docteur J. Moreau (de Tours). (Docteur A. C. — MONITEUR UNIVERSEL, 28 décembre.)

Le Tour du monde. 10ᵉ année. Hachette. (Paul de Saint-Victor. — LIBERTÉ, 29 décembre.)

Le Japon, par M. Aimé Humbert. (Ibidem.)

Les Voyages aériens, par MM. Glaisher, Flammarion et W. de Fonvielle. (Ibidem.)

L'Homme primitif, par M. Louis Figuier. (Ibid.)

Les Pierres, par M. Simonin. (Ibidem.)

La Bibliothèque des merveilles, etc., etc. (Ibid.)

Les Chefs-d'œuvre de la peinture italienne, par M. Paul Mantz. Firmin Didot. (Paul de Saint-Victor. — LIBERTÉ, 29 décembre.)

Les Arts au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, par Paul Lacroix. (Ibidem.)

Histoire de la dentelle, par Mᵐᵉ Paliser. (Ibid.)

Nos fils, par Michelet. Librairie internationale. (P. David. — DÉBATS, 31 décembre.)

Réflexions sur la lettre de Mgr l'évêque d'Orléans, par M. l'abbé de Cabrières. Victor Palmé. (Du Lac. — UNIVERS, 31 décembre.)

L'Infaillibilité du pape, simple réponse aux arguments de Mgr Dupanloup, par un théologien. Magnin. (Ibidem.)

OUVRAGES OFFERTS AU CERCLE

Par M. E. Tross :

Gerson. De l'Imitation de Jésus-Christ, traduit d'après un manuscrit de 1440, par l'abbé Delaunay, curé de Saint-Etienne-du-Mont. Edition nouvelle, corrigée, augmentée d'une nouvelle préface. 1 vol. in-8°. Paris, Tross.

Cette édition est ornée de nombreuses figures en bois, et chaque page est entourée d'une bordure gravée à l'imitation des encadrements employés dans les livres d'heures publiés par Simon Vostre, Pigouchet, Verard, Kerner et autres.

Par le même :

Supplément aux œuvres de maistre François Rabelais. *Les Songes drôlatiques de Pantagruel*, suite de 120 gravures sur bois. 1 vol. in-8°. Paris, Tross.

Par M. Dallet :

Histoire de la seigneurie et de la ville de Champlitte (Haute-Saône), par l'abbé Briffaut, curé de Pierrefaite (Haute-Marne), membre de la Société historique et archéologique de Langres. 1 vol. in-8°. Langres, Dallet.

Par M. Francisque Martin-Bottier :

Mémoires historiques de la ville de Bourg, extraits des registres municipaux de l'hôtel de ville, de 1536 à 1789, par Jules Baux. T. 2. 1 vol. gr. in-8°. Bourg-en-Bresse, Fr. Martin-Bottier.

Par M. Charles Malo :

Hommes et Femmes. Silhouettes humoristiques et comparées des deux sexes, par l'auteur de Femmes et Fleurs. 1 vol. in-18. Paris, Lachaud.

Par le docteur Kemmerer :

Histoire de l'Ile de Ré, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours, par le docteur Kemmerer. 2 vol. in-8°. La Rochelle, typographie de G. Mareschal.

Par M. George W. Childs :

The Public Ledger building, Philadelphia : with account of the proceedings connected with its. 1 vol. gr. in-18. Philadelphie, George W. Childs.

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 10 *janvier* 1870. — Livres en nombre cartonnés et brochés, architecture, construction, serrurerie, menuiserie, ornements, etc., après faillite de M. Caudriller. — Libraire : A. Cretaine.

Mardi 11 *janvier* 1870 *et le jour suivant*. — Livres à figures et estampes, composant la bibliothèque de feu M. J***, architecte. — Libraire : Léon Techener fils.

Lundi 17 *janvier* 1870 *et les quatre jours suivants*. — Livres anciens et modernes de la bibliothèque de feu M. D. G... de B. — Libraire : Auguste Aubry.

Rue Cambacérès, 10.

Lundi 10 *janvier* 1870, à 3 heures précises. — 6,898 volumes des œuvres complètes de M. de Lamartine, publiées par lui-même en 40 vol. in-8°, et 223,903 livraisons du Cours familier de littérature. — Libraire : Delaroque aîné.

Bruxelles.

Grande-Place, 5.

Lundi 10 *janvier et les cinq jours suivants*. — Bibliothèque de feu M. E. Carpentier, vérificateur de 1ʳᵉ classe au ministère des travaux publics. — Libraire : A. Bluff.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 3. 15 Janvier 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

Sommaire : Enquête sur le régime de l'imprimerie et de la librairie. — Comptes rendus. — Ventes publiques. — Bibliographie étrangère.

ENQUÊTE

SUR LE RÉGIME DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

—

Déposition de M. P. Ménard, imprimeur à Chambéry.

—

L'imprimerie est une industrie dont le développement est infiniment utile, puisqu'à son extension, au bon marché de ses produits se rattachent la diffusion des lumières, l'expansion de l'instruction publique à tous les degrés.

Je crois qu'à son développement tient le développement moral, littéraire, scientifique, et que la liberté seule peut l'émanciper, entraîner la concurrence, et assurer aux établissements fondés et à fonder une stabilité qui leur permette les entreprises les plus considérables.

Je crois ainsi que tout projet de réforme doit être fondé sur la liberté de cette industrie; j'écrirai donc en tête de mes observations : Liberté, liberté absolue, comme pour toutes les autres industries; liberté à la façon américaine.

Cette liberté absolue exclut la prévention ou la réglementation censurale, sous quelque forme qu'elle se produise; mais elle n'exclut pas la répression et les moyens de l'assurer.

A ce point de vue, je crois que l'imprimerie ne doit rien produire de clandestin, et que son mode d'existence et de liberté doit être ainsi réglé que toutes ses œuvres puissent être vérifiées, que l'autorité puisse toujours et en tout temps retrouver tout ce qui est sorti des presses d'un établissement. Pour obtenir ou assurer ce résultat, il faudrait imposer les dispositions suivantes :

1° Maintenir l'obligation pour tout imprimeur d'indiquer sur chaque imprimé, à peine d'être poursuivi de peines de police, sans préjudice de plus grave qualification, si la nature de l'écrit le comporte, d'indiquer, dis-je, le nom, la ville de l'imprimeur, ainsi que le millésime.

2° Maintenir l'obligation de tenir le registre coté et paraphé, prescrit par l'article 2 de la loi du 24 octobre 1814, avec faculté à tous les agents de l'autorité judiciaire de le vérifier.

3° Disposer que toute condamnation pour impression clandestine, c'est-à-dire ne portant que le nom de l'imprimerie et ne figurant pas sur le livre coté et paraphé, pourra faire exclure l'imprimeur qui en est coupable des adjudications dont il sera parlé ci-après.

4° Obligation de faire au parquet le dépôt de chaque imprimé en même temps qu'il est livré à la circulation.

C'est en ce sens que devrait être modifiée la législation. L'imprimeur, en dehors des dispositions qui précèdent, serait libre de toute entrave et soumis au droit commun.

C'est notre réponse à la première question.

Pas de brevet donc, sauf une déclaration à faire au parquet et à l'autorité administrative, que l'on veut ouvrir une imprimerie sous tel nom, etc., et présentation du livre à coter et parapher, dont une déclaration de restitution à faire après cette opération daterait l'ouverture de l'imprimerie.

C'est notre réponse à l'article 2; et sur la question quatrième, les garanties seraient le droit commun et les dispositions réglementaires ci-devant, qui sont en même temps la réponse à la question cinquième.

On pourrait seulement, et c'est là une mo-

dification à la pensée exprimée plus haut, assurer, par une pénalité énergique, la répression des imprimeries clandestines, en y attachant, par exemple, suivant les cas, des peines corporelles et une incapacité : tout le monde est intéressé à une loyale publicité, à l'exercice au grand jour de cette industrie ; tout le monde, dans l'intérêt de la morale contre les publications obscènes ou immorales, et dans un intérêt non moins considérable, celui de la responsabilité de ses œuvres par chacun.

Une pensée me vient ici : La meilleure garantie à donner à la morale, et à la propriété littéraire en même temps, c'est d'empêcher de signer des livres, des feuilletons, des articles de journaux, etc., par des pseudonymes ou des noms d'emprunt.

Nous passons à l'article 7.

L'imprimerie n'a rien à perdre, croyons-nous, à la liberté de son exercice, mais à la condition que cessera le monopole existant :

1° Monopole au profit de l'Imprimerie impériale.

Que l'Etat consacre généreusement les fonds publics à toutes les œuvres qui sortent du domaine ordinaire des affaires parce qu'elles ne peuvent s'imprimer qu'avec de grands sacrifices, on le comprend : ainsi, les impressions touchant aux sciences, aux langues réputées scientifiques, etc.; mais que le produit des impôts soit consacré à des publications, à des impressions qui sont à la portée de l'industrie privée, c'est, ce me semble, employer les sommes versées par les contribuables à un monopole, à une concurrence industrielle, et surtout à une concurrence coûteuse, puisque l'Etat fait moins bien et dépense plus.

Ce monopole cessant, il y aura économie, et l'industrie typographique profitera de tout ce qui est aujourd'hui fait par l'Etat.

2° Pas d'imprimerie privilégiée ; à Paris et dans les départements, égalité absolue de tous devant les commandes publiques et adjudications.

Ce système améliorera considérablement l'imprimerie et profitera aux administrations et aux particuliers ; il fera taire beaucoup de suppositions et de récriminations. Il y aura économie ; les frais ne seront plus augmentés de certaines remises que la malignité publique suppose exister ou exagère peut-être.

Il y aura économie, car tels ou tels imprimeurs, investis de monopoles, ne peuvent imprimer à aussi bon marché que dans les départements : la main d'œuvre est plus élevée à Paris, plus élevés aussi sont les loyers et toutes les charges qui s'ajoutent aux frais généraux ; tout ce surcroît n'est pas compensé par l'introduction des machines, dont on exagère l'économie et qui sont très-coûteuses : on n'a qu'à en faire l'épreuve.

Il y aura justice, car il est douloureux de voir les dépenses des administrations départementales se diriger dans l'imprimerie de MM. tels ou tels, sans qu'il soit même possible aux imprimeurs du département de dire : Laissez cet argent sur place ; nous ferons aussi bien et mieux, et surtout à meilleur marché ; tout s'écoule déjà assez à Paris, tout s'y centralise ; n'y dirigez pas le travail et les sommes qui peuvent trouver leur emploi sur place.

Ainsi, décentralisation !

Les travaux d'impression devraient, en conséquence, être donnés, pour tout ce qui concerne un département (commune, arrondissement, département, ponts et chaussées, préfecture, eaux et forêts, comices, etc.), au chef-lieu de ce département.

L'adjudication est morale, elle est équitable : c'est l'indépendance dans le travail. Il n'y aura pas à redouter de coalition entre les chefs imprimeurs, puisque si l'adjudication a lieu au chef-lieu du département, c'est avec concours sans aucune exclusion des imprimeurs de tout l'empire. On sait, du reste, quels sont les prix qui sont payés actuellement, ou qui peuvent être une juste rémunération, il est facile dès lors de faire une mise à prix protectrice contre l'entente des imprimeurs et en même temps rémunératrice.

Avant de terminer ces observations, une question se pose : Le gouvernement peut-il devoir une indemnité aux possesseurs de brevets, en décrétant la liberté de l'imprimerie ? Non ; il n'a rien vendu, rien reçu pour le brevet. Croyant obéir à un intérêt d'ordre public, il a fait une loi de monopole ; aujourd'hui, par le progrès du temps, il obéit à une direction contraire ; il revient à la liberté. Les imprimeurs ont joui du monopole en vertu d'une loi, ils le perdent avec cette loi ; la société ne s'était jamais engagée à la conserver, à s'immobiliser : il n'y a pas, du reste, de prescription ni de droit contre la liberté.

Je résume : *Liberté ! Décentralisation ! Adjudication !* c'est-à-dire *Egalité !*

On nous prie d'annoncer que la réunion des commis libraires de Paris, qui devait avoir lieu au Cercle, ce soir, 15 janvier, est ajournée.

La Société fraternelle des Protes des imprimeries typographiques de Paris, dans l'assemblée générale du 9 janvier, a nommé on

conseil d'administration pour l'année 1870 ; il est composé comme suit :

MM. Viez, *président.*
Cusset, *vice-président.*
Boudet, *secrétaire.*
David, *vice-secrétaire-bibliothécaire.*
Ronce, *commissaire-vérificateur.*
Bardoux, *vice-commissaire-vérificateur.*
Leconte, *trésorier.*
Léger, *vice-trésorier.*

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Du Pouvoir souverain dans l'Eglise. Le Gallicanisme contemporain. Chez Ve Nicolle et J. Rosier, à Lyon. (Du Lac. — Univers, 31 décembre.)

Monseigneur Maret et le concile du Vatican. Chez Broussois. (Ibidem.)

Les Contradictions de Mgr Maret. Chez Palmé. (Ibidem.)

Le Pape et les Evêques. Défense, etc., p. 103. (Ibidem.)

Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby, et d'après des lettres inédites conservées dans les archives des ducs de La Trémoille (1601-1664), par Mme de Witt, née Guizot. (Edouard Fournier. — Patrie, 1er janvier.)

Les Lettres familières de Charles de Brosses. Didier. (Gustave Merlet. — France, 3 janvier.)

Etude sur Saint-Evremont, par Gustave Merlet. Sauton. (Ibidem.)

Chrétiens et Turcs, par M. Eugène Poujade. — *L'Egypte contemporaine, de Méhémet-Ali à Saïd-Pacha,* par M. Paul Merruau. Didier. (Arthur de Grandeffe. — Patrie, 3 janvier.)

Enide, poëme d'Alfred Tennyson, traduit de l'anglais par Francisque Michel. Avec neuf gravures sur acier d'après les dessins de Gustave Doré. (Edouard Fournier. — Ibid.)

Aventures d'un jeune naturaliste, par Lucien Biard. J. Hetzel. (Arthur Mangin. — Ibid.)

Le Poeme de Lucrèce, par M. C. Martha. — *Lucrèce, De la nature des choses.* Traduit en vers et précédé d'une préface par M. Sully Prudhomme. — *L'Epopée terrestre, Virgile et Kalidasa,* par M. André Lefèvre. — *Hésiode, Théocrite, etc.,* traduits par M. le comte de Lisle. — *Les Eglogues de Virgile,* traduites en vers par M. Joseph Gavard. (Jules Levallois. — Opinion nationale, 4 janvier.)

Le Socialisme d'hier et celui d'aujourd'hui, par M. Th. N. Bénard. Guillaumin. (V. Faneau. — National, 4 janvier.)

La Question du Messie et le Concile du Vatican, par MM. les abbés Lémann. Albanel. (Rouyé. — Union, 5 janvier.)

Sénèque et saint Paul, études sur les rapports supposés entre le philosophe et l'apôtre, par Charles Aubertin. (Léo Joubert. — Moniteur universel, 5 janvier.)

Juvénal et ses Satires, études littéraires et morales, par M. Auguste Widal, professeur à la Faculté des lettres de Besançon. Didier. (Francis Riaux. — Presse, 5 janvier.)

Nos Fils, par M. Michelet. Lib. internationale. (Gustave Bertrand. — Patrie, 5 janvier.)

Les Gardiennes, par Michel Masson. (Edouard Fournier. — Patrie, 5 janvier.)

Le Quai de la Ferraille. Mariotte la Basquaise, par Paul Féval. (Ibidem.)

Vingt mille lieues sous les mers, par Jules Verne. Hetzel. (Arthur Mangin. — Patrie, 5 janvier.)

Le Nil, son bassin et ses sources, par Ferdinand de Lanoye. Hachette. (Edouard Fournier. — Patrie, 6 janvier.)

La Société française, par A. Mézières. Didier et Ce. (Arnould Frémy. — Siècle, 6 janvier.)

Le Laïcisme dans le sanctuaire, par M. l'abbé Hamon. Imprimé à Guingamp chez Le Goffic. (J. Chantrel. — Univers, 7 janvier.)

Voyages en pantoufles, par Emmanuel Gonzalez. Hachette. (Arthur Mangin. — Patrie, 7 janvier.)

La Marquise de Barol, sa vie et ses œuvres, suivi d'une notice sur Silvio Pellico, par M. le vicomte de Melun. Poussielgue frères. (C. Piel. — Constitutionnel, 8 janvier.)

Etudes sur l'industrie des marbres en France, par M. J. O. Tournier, ingénieur civil. Auguste Lemoine. (A. Rouyé. — Union, 9 janvier.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 17 janvier 1870 et les quatre jours suivants. — Livres français et étrangers (en partie reliés par Capé), composant la bibliothèque de M. Den***. — Libraire : A. Labitte.

Lundi 17 janvier 1870 et les quatre jours suivants. — Livres anciens et modernes de la bibliothèque de feu M. D. G... de B. — Libraire : Auguste Aubry.

Lundi 24 janvier 1870 et les cinq jours suivants. — Bibliothèque de Son Exc. le marquis d'Astorga, comte d'Altamira, duc de Sesa, etc., comprenant des manuscrits précieux des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, et notamment un Commentaire sur l'Apocalypse, enrichi de 110 miniatures, des estampes anciennes, rares, etc. — Libraire : Bachelin-Deflorenne.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

ITALIE. — LIVRES.

BETTONI. — Storia naturale degli uccelli che nidificano in Lombardia, per Eugenio Bettoni, con tavole litografiche e colorate. in fol. vol. II, fasc. XV-XVI e XVII-XVIII, 41, 42, 43 et 44 dell' opera. Milano, tip. del Pio Istituto di Patronato.

BIANCHI. — Manuale di storia moderna (1454-1866) ad uso delle scuole, per Celestino Bianchi. Quarta edizione notevolmente accresciuta e corretta. In-12. pagine VII 648. Firenze, Gaspero Barbera editore.— L. 3, 50.

BOUBÉE. — Des chemins de fer économiques en général et du système de locomotion mixte Alfredo Cottrau, par Paul Boubée, ing. in-8. pag. 24, con una tavola. Firenze, tipografia Cenniniana. Torino e Firenze, Ermanno Loescher. — L. 1, 50.

CALLIGARIS. — Dictionnaire polyglotte du professeur Calligaris. Onze langues, français-latin-italien-espagnol-portugais-allemand-anglais-neohellénique ou grec moderne-arabe écrit-arabe parlé (en caractères européens)-turc, avec la prononciation. II partie, VI livraison. In-4. Turin, Imp. royale. E. Loescher et Bocca frères. — L. 2, 50.

CERCIA. — Lezioni di diritto canonico, publico e privato, opera postuma del P. Raffaele Cercià, vol. II. in-8. pag. 385. Napoli, tip. Vitale. — L. 5, 30.

CIBRARIO. — Della schiavitù e del servaggio e specialmente dei servi agricoltori. Libri III, del conte Luigi Cibrario. vol. II in-8. pag. 625. Milano, tip. Civelli. — L. 10, 00.

COLETTA. — Del libro di Esther, Commentario storico-filologico di Luigi Coletta, prete napolitano, prof. di lingua ebraica nel Seminario urbano arcivescovile di Napoli. in-8. pag. x-254. Napoli, tip. V. Manfredi. — L. 3, 00.

Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua pubblicata per cura della R. commissione pei testi di lingua nelle provincie dell' Emilia. in-8 gr. pag. 384. Bologna, G. Romagnoli editore. — L. 7, 50.

CUPPARI. — Lezioni di Agricoltura del cav. comm. professore Pietro Cuppari. Nuova edizione arricchita di molte aggiunte relative all' agricoltura italiana. Vol. II. Agricoltura speciale. in-8. pag. VI-538. Pisa, F^lli Nistri editori. — L. 5, 50.

DE BONIS. — Manuale di patologia generale compilato sulle lezioni di Antonio De Martino da Teodoro De Bonis. in 8. pag. 520. Napoli, tip. Perrotti.

DE SAYN WITTGENSTEIN. — Bouddhisme et christianisme, publié par la princesse Carolyne de Sayn Wittgenstein née Iwanowska. In 8. pag. 255. Rome, 1868, imp. de J. Aurelj. — L. 4, 50.

FERRARIO. — Elementi di scienze naturali e d' igiene ad uso delle scuole normali, magistrali, tecniche e popolari, esposti secondo il ministeriale programma 10 ottobre 1867, per cura del dott. Ant. Ferrario. in 12. pag. VIII-424 con 101 fig. intercalate nel testo. Lodi, Costantino Dell' Avo tip. editore. — L. 3, 00.

FINCATI. — Dizionario di marina italiano-francese e francese-italiano di Luigi Fincati capitano di vascello. in-18. pag. 384, legato in piena tela. Genova e Torino, Luigi Beuf editore. — L. 6, 00.

GIUNTINI. — La sapienza per tutti, ovvero raccolta di pensieri, sentenze e massime tratte dai migliori poeti e filosofi antichi et moderni d' ogni nazione, per Francesco Giuntini. in 16. pagine 238. Firenze, tip. Salani. — L. 3, 00.

LE LOYER. — La néphélococugie, ou la nuée des cocus. Comédie, sans distinction d'actes ni de scènes, et entremêlée, à l'imitation d'Aristophane, de strophes, antistrophes, odes, épodes, etc., par Pierre Le Loyer, seigneur de la Brosse. Précédé d'une notice biographique et bibliographique par M. G. B. in-8. de 171 pages. Turin, J. Gay et fils, éditeurs. — L. 12, 00.

Letture amene ed istruttive. La terra illustrata. Viaggio di un giovine artista. In formato oblungo pag. 44 di testo e 22 tavole in cromolitografia. Torino, G. B. Paravia. — L. 6, 00.

LUDIMAR. — Fondamenti di fisiologia dell' uomo di Hermann Ludimar, con l' aggiunzione della fisiologia speciale dei mammiferi pel dott. Giovanni Paladino, illustrato da 32 fig. di segni anatomici per la parte chimica. in-8. pag. 458. Napoli, tip. Perrotti.

MALVICA. — I papi ed il papato, pel Barone Ferdinando Malvica. vol. I. in-8. pag. 400. Firenze, tip. Polizzi e Comp. Edit. l' autore. — L. 6, 00.

MORA. — La vita dell' essere. Saggio di una sintesi della teologia e della filosofia, per Tommaso Mora, canonico di Vercelli. in 8 gr., pag. 645. Vercelli, tip. di Guidetti e Perotti. — L. 5, 00.

PACE. — I documenti della storia d' Italia con prospetti statistico economico amministrativi, lavoro dedicato a S. A. R. il principe di Piemonte, per Carlo Pace da Verona. Vol. I. in 8. pag. XIII-1195. Firenze, tip. Eredi Botta. — L. 15, 00.

PEROSINO. — Manuale di anatomia descrittiva veterinaria, del prof. Felice Perosino. Parte I. Osteologia, dedicata alla solennità del centenario della R. Scuola di medicina veterinaria di Torino, addì 1 settembre 1869. in-8, con fig. intercalate nel testo. Torino, tip. Derossi. — L. 4, 00.

POSTEL. — Les très merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde, suivi de la doctrine du siècle doré, par Guillaume Postel, avec une notice biographique et bibliographique par M. Gustave Brunet. in 8. pag. 115. Turin, J. Gay et fils, éditeurs. — L. 12, 00.
Edition de 100 exemplaires seulement.

Vengeance (la) des Marquis, ou réponse à l'Impromptu de Versailles. Comédie en prose. in 12. pag. 26. Torino, tip. Paravia.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 4. 22 Janvier 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

Sommaire : Jurisprudence. — Comptes rendus. — Ventes publiques. — Bibliographie étrangère.

JURISPRUDENCE.

Tribunal civil de la Seine (3e chambre).

PRÉSIDENCE DE M. RAUX.

Audience du 8 juillet 1869.

CONTRAT VIOLÉ. — DEMANDE EN 10,000 FRANCS DE DOMMAGES-INTÉRÊTS. — M. PAUL GROU, LIBRAIRE A PARIS, RUE DU BAC, 50, CONTRE M. AUGUSTE VATON, SON PRÉDÉCESSEUR, ET MM. VATON FRÈRES, LIBRAIRES, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 75.

M. Auguste Vaton père, libraire à Paris, a cédé à M. Paul Grou le fonds de commerce de librairie qu'il exploitait rue du Bac, n° 50.

M. Vaton s'engagea à ne vendre qu'aux libraires de province et de l'étranger les ouvrages dont il s'était réservé la propriété littéraire. Il était, en outre, convenu que tous les livres ainsi vendus seraient expédiés au nom de M. Vaton par M. Grou, à qui serait alloué une commission pour ses peines et soins.

Il résultait de cette même convention que la vente de tous les ouvrages édités par M. Auguste Vaton était exclusivement réservée à M. Grou pour Paris, et que la vente en province et à l'étranger ne pourrait être faite que par son intermédiaire.

Au mépris de ces conventions, M. Auguste Vaton, le 30 septembre 1868, a lancé des circulaires annonçant à la clientèle que tous les ouvrages édités par lui seraient désormais débités par MM. Emile et Henri Vaton, ses fils; ces derniers, eux-mêmes, dans les nos 40 et 60 de la *Bibliographie de la France*, ont publié la même annonce, et à la suite de ces annonces et dès le 1er octobre 1868, la mise en vente a eu lieu malgré les réclamations de M. Paul Grou, et notamment malgré un exploit de Sédillon, huissier à Paris, du 29 septembre 1868, et une signification faite au sieur Vaton père, suivant exploit de Gaudin, huissier à Pontoise, du 1er octobre 1868, enregistré.

Les deux exploits susénoncés contenaient assignation aux sieurs Vaton père et fils qu'ils seraient tenus de cesser, dans le jour de la signification du jugement à intervenir, la vente des ouvrages dont a été ci-dessus parlé, tant à Paris qu'en province et à l'étranger, à peine de 100 fr. par chaque contravention constatée; voir dire le sieur Auguste Vaton qu'il sera tenu, dans le même délai, de faire cesser la vente dont il s'agit sous la même pénalité; voir dire, en outre, ledit sieur Vaton père, qu'il ne pourrait faire à l'avenir aucune vente en province et à l'étranger que par l'intermédiaire du sieur Grou.

M. Paul Grou a formé contre MM. Vaton père et fils une demande en 10,000 fr. de dommages-intérêts, à raison de cette violation d'engagement qui lui causait un préjudice très-grave, non-seulement à cause de la privation des bénéfices sur les ventes de Paris et des remises faites sur celles en province et à l'étranger, mais encore par la dépréciation qui en résultait pour son fonds.

M. Auguste Vaton a répondu à cette demande en soutenant que les conventions ont été personnellement conclues entre lui et M. Grou, sans obligation d'y forcer ses acquéreurs; que le mandat donné à M. Grou a été valablement révoqué par lui le 27 octobre 1868, en déclarant la convention nulle et résiliée pour cause d'inexécution par M. Grou, à compter du 1er octobre 1868.

Le Tribunal, après avoir entendu Me Champetier de Ribes, avocat de M. Grou, Me Péronne, avocat de MM. Vaton frères, fils, a rendu le jugement suivant :

« Attendu que la clause dérogatoire apposée au bas de l'acte du 4 janvier 1866 a tous les caractères d'une convention sciemment et librement souscrite, qu'elle est signée des deux parties et pour la mention qu'elle a été faite en double original ; qu'elle est à la date du jour où ont été signées les conventions civiles du mariage de Grou avec la demoiselle Vaton, et qu'elle a pu être dans l'intention de Grou une des conditions déterminantes du mariage; qu'enfin elle a été fidèlement exécutée pendant deux années, et que Vaton, aux termes dudit acte du 4 janvier 1866, devait en imposer l'exécution à ses acquéreurs;

« Attendu, d'ailleurs, que les défendeurs ont agi de concert et qu'ils n'ont droit respectivement entre eux à aucun recours.

« En ce qui touche le mode d'exécution, attendu qu'il n'est justifié d'aucune convention sur laquelle le Tribunal puisse statuer;

« Sur les dommages-intérêts;

« Attendu que le Tribunal a les éléments nécessaires pour en apprécier l'importance et en fixer le chiffre à la somme de 3,000 fr.

« Par ces motifs :

« Dit que les défendeurs seront tenus solidairement d'exécuter la clause dérogatoire dont il s'agit, selon sa teneur, sous une astreinte de 50 fr. par chaque contravention constatée;

« Condamne solidairement les défendeurs à payer à Grou, à titre de dommages-intérêts la somme fixée de 3,000 fr.; les déboute respectivement de leurs demandes en garantie;

« Sur le surplus des conclusions, met les parties hors de cause et condamne les défendeurs solidairement aux dépens. »

Nous extrayons de l'*Exposé de la situation de l'empire* les passages suivants qui nous semblent de nature à intéresser nos lecteurs.

Presse. — Au 31 octobre 1868, le nombre total des journaux politiques publiés à Paris était de 82.

Le 31 octobre 1869, le nombre total de ces mêmes journaux était de 88.

Du 1er novembre 1868 au 1er novembre 1869, il était déclaré à la préfecture de police, 63 journaux politiques, sur lesquels 44 n'ont point paru, 6 ont paru et ne paraissent déjà plus, et 13 seulement sont en cours de publication.

Au 31 octobre 1868, le nombre des journaux non politiques publiés à Paris, et dont le dépôt a été effectué au ministère de l'intérieur, était de 606.

Le 31 octobre 1869, le nombre de ces mêmes journaux était de 603.

Du 1er novembre 1868 au 31 octobre 1869, il a été déclaré à la préfecture de police 207 journaux non politiques nouveaux.

Au 31 octobre 1868, le nombre des journaux politiques publiés dans les départements était de 398.

Au 25 octobre 1869, le nombre de ces journaux s'élevait à 460, après plusieurs variations dont il sera parlé ci-après.

Au 31 octobre 1868, le nombre des journaux non politiques était de 725.

Au 25 octobre 1869, le nombre de ces mêmes journaux était de 873.

Depuis le 31 octobre 1868 jusqu'au 25 octobre 1869, il a été déclaré dans les départements 155 feuilles politiques, dont 59 n'ont pas encore paru ou ont cessé de paraître.

Imprimerie et Librairie. — Conformément aux déclarations faites devant le Corps législatif, le gouvernement a ouvert une enquête sur les réformes qui peuvent être introduites dans le régime légal de l'imprimerie et de la librairie. L'enquête a également pour objet l'appréciation des réclamations soulevées par les imprimeurs et les libraires actuellement détenteurs de brevets. Les délégués des imprimeurs et des libraires de Paris et des départements, les représentants de plusieurs sociétés typographiques, des journalistes et des hommes de lettres ont déjà été entendus pendant plusieurs semaines. Des renseignements ont été demandés aux préfets et aux procureurs généraux. L'ouverture d'un crédit sera proposé pour l'impression de l'enquête.

Colportage. — Pendant l'exercice 1868-1869, on a présenté à l'examen de la commission du colportage 1,810 ouvrages se décomposant ainsi qu'il suit :

Livres	872
Opuscules	355
Almanachs	347
Recueils de chansons	146
Total	1,810

Sur ce nombre total, 1,608 ouvrages ont obtenu l'autorisation, elle a été refusée à 292 ouvrages environ.

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur,

« Dans une des Chroniques du *Journal de la Librairie*, vous avez publié les délibérations de la chambre syndicale des patrons imprimeurs en taille-douce.

« Parmi les membres adhérents qui composent cette chambre, figure un M. Basset, mon homonyme.

« Je vous serais obligé de vouloir bien dans votre première Chronique faire connaître à vos lecteurs, qu'ancien éditeur d'estampes et au-

jourd'hui associé de la maison Lemercier et Cᵉ, je n'ai de commun que le nom avec M. Basset, imprimeur, rue Saint-Nicolas-d'Antin.

« Si vous publiez de nouveaux documents de cette chambre syndicale dont je ne fais pas partie, je vous prierais d'exiger qu'on ajoutât au nom de M. Basset son prénom, comme je le fais sur tous actes que je signe.

« Ceci a une certaine importance pour moi, la maison Lemercier et Cᵉ n'ayant pas adhéré à la proposition de fermer ses ateliers dans le cas où une entente ne se rétablirait pas entre patrons et ouvriers.

« Recevez, etc.

« Jules Basser.

« Paris, 19 janvier 1870. »

La *Gazette des Beaux-Arts* a publié, entre autres articles, dans son numéro de janvier :

1° *La Galerie de San Donato*, par M. E. Galichon ;

2° *Prud'hon*, par M. Charles Clément ;

3° *Bernardino Luini*, par M. G. Lafenestre ;

4° *Les Ecoles gratuites et le Musée céramique de Limoges*, par M. Ph. Burty ;

5° *Trois dessins inédits d'architecture de Raphaël*, par M. de Geymuller ;

6° *Le Tombeau du cardinal de Bourbon*, par M. de Champeaux.

Parmi les gravures qui ornent ce numéro remarquable, nous en signalerons deux : *Une Tête de Greuze*, gravée avec une rare délicatesse par M. Morse ; et un *Tableau de Bonington*, traduit par le burin coloré de M. Flameng.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

La Chasse sous les Valois, par M. le comte Hector de la Ferrière. Aubry. (Imbert de Saint-Amand. — Journal officiel, 10 janvier.)

Essai sur la décentralisation, par M. Edouard de Ventavon. Dentu. (J. Bourgeois. — Gazette de France, 10 janvier.)

Les Derniers Stuarts à Saint-Germain-en-Laye, par la marquise Campana de Cavelli. Didier. (Edouard Fournier. — Patrie, 10 janvier.)

Suez. Histoire de la jonction des deux mers, avec deux cartes et plan panoramique, par M. E. Sorin. Brunet. (L. Ratisbonne. — Débats, 13 janvier.)

Les Phénomènes physiques de la vie, par J. Gavarret, professeur de physique à la Faculté de médecine de Paris. (Léon Lefort. — Moniteur universel, 14 janvier.)

Fleurs des champs, par Eugénie Casanova de Zicavo. Lachaud. (Lorédan Larchey. — Ib.)

Sabine de Ségur, en religion sœur Jeanne-Françoise, par le comte Anatole de Ségur. Paris, 1869. Tolra et Haton. (Arthur Loth. — Univers, 17 janvier.)

De la place de l'homme dans la nature, par Th. Huxley (de la Société royale de Londres), traduit, annoté et précédé d'une introduction par le docteur E. Dally. J. B. Baillière et fils. (Arthur Mangin. — Patrie, 15 janvier.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 24 *janvier* 1870 *et les cinq jours suivants*. — Bibliothèque de Son Exc. le marquis d'Astorga, comte d'Altamira, duc de Sesa, etc., comprenant des manuscrits précieux des xiiᵉ, xiiiᵉ, xivᵉ et xvᵉ siècles, et notamment un Commentaire sur l'Apocalypse, enrichi de 110 miniatures, des estampes anciennes, rares, etc. — Libraire : Bachelin-Deflorenne.

Lundi 21 *février* 1870 *et les dix jours suivants*. — Livres anciens et modernes en divers genres, faisant partie de la librairie de L. Potier, libraire de la Bibliothèque impériale. 1ʳᵉ partie. — Libraire : A. Labitte.

Rue Drouot, 5.

Jeudi 10 *février* 1870 *et les deux jours suivants*. — Livres reliés en maroquin par Bauzonnet, Niedrée, Capé, Duru, David, etc., composant le cabinet de M***. — Libraire : A. Labitte.

Lundi 14 *février* 1870 *et les cinq jours suivants*. — Livres rares et précieux, manuscrits et imprimés, composant la bibliothèque de feu M. Huillard. — Libraire : L. Potier.

Orléans.

Place du Vieux-Marché, 14.

Lundi 24 *janvier* 1870. — Livres, tableaux, dessins, estampes, provenant de M. C***. — Libraire : H. Herluison.

La Haye.

Lundi 7 *février* 1870 *et jours suivants*. — Boeken, voornamelijk over staatswetenschappen, regtsgeleerdheid, geschiedenis, natuur-en wiskunde, fraaije letteren, schoone kunten, enz., gedeeltelijk nagelaten door den Hoog Ed. Gestr. Heer G. H. Betz, oud-minister van Finantiën, enz., enz. — Libraire : Martinus Nijhoff.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

HOLLANDE. — LIVRES.

Archives du musée Teyler. Vol. II, fascicule 3. Roy. 8°. (8 bl. en bl. 153—246 met uitsl. tabellen.) Harlem, les héritiers Loosjes. 1 fl.

Bloemen, gegaard in den lusthof der vaderlandsche poëzy. 5e druk. 12°. (X en 324 bl. met 4 in staal gegrav. platen.) Amsterdam, P. N. van Kampen. 1 fl. 90 cts.; in linnen verg. op snede. 2 fl. 60 cts.

BOSBOOM-TOUSSAINT (Mw. A. L. G.).— Frits Millioen en zijne vrienden. Eene vertelling. 2 dln. Gr. 8°. (4, 269, 4 en 192 bl. met 2 gelith. platen.) Amsterdam, Loman en Verster. 4 fl. 50 c.

BOSBOOM-TOUSSAINT (Mw. A. L. G.). — Romantische werken. 1e deel. (1e afl.) Het huis Lauernesse. Roy. 8°. (4 bl. en bl. 1—32.) Arnhem, D. A. Thieme. Per jaargang van 24 afl. 6 fl.

CHAUFEPIÉ (J. G. DE DOMPIERRE DE). — Une Réflexion néerlandaise que me suggère « le Royal Martyr du XIXe siècle, etc., » par M. Gruau de la Barre. Dédiée à l'Etat néerlandais. Gr. 8°. (15 bl.) Amsterdam, S. van Helden. 35 cts.

DOIJER (Dr. D.).— De ontwikkeling der oogheelkunde in onzen tijd. Redevoering ter aanvaarding van het buitengewoon hoogleeraarsambt aan de Leidsche hoogeschool, den 2en October 1869 uitgesproken. Gr. 8°. (20 bl.) Leiden, Jacs. Hazenberg, Corn.zoon. 30 c.

FORTANIER (A. P.). — Geschiedenis van het ontstaan en de ontwikkeling der Nederlandsche kolonien. Gr. 8°. (VII en 128 bl.). Amsterdam, G. L. Funke. 1 fl. 25 cts.

GEVERS LEUVEN (A. C. TER). — Overzigt van Neêrlands verdedigingsmiddelen. Roy. 8°. (XXIV en 244 bl. met 5 gelith. uitsl. kaarten.) Gedrukt te 's Gravenhage bij Gebr. van Cleef. Enkel voor Nederlandsche officieren verkrijgbaar te 's Gravenhage bij den kapt. kwartiermeester de Groot. 2 fl. 50 cts.

GRUAU DE LA BARRE (M.). — Réponse à la Réflexion néerlandaise de M. de Dompierre de Chaufepié. Gr. 8°. (2 en 17 bl.). La Haye, H. C. Susan. 25 cts.

HAAR (BZN. B. TER). — Photogrammen, schetsen en verhalen. Post 8°. (4 en 248 bl.). Nijmegen, Adolf Blomhert, Arnhem, J. Heuvelink. 1870. 1 fl. 90 cts.; in linnen. 2 fl. 25 cts.

HERWERDEN (H. van). — Studia Thucydidea accedunt analecta scenica. Gr. 8°. VIII en 164 bl.) Traiecti ad Rhenum, J. L. Beijers. 2 fl. 45 cts.

HOFDIJK (W. J.). — Voor 300 jaren. Historische herinnering. XI. De pelikaan. Roy. 8°. (bl. 507-560 en 8 bl. met 1 gelith. gekl. plaat). Utrecht, Kemink en zoon. 1 fl.

Jaarboekje voor Nederlandsche vrijmetselaren I.·. D.·. W.·. L.·. 5869. Uitgegeven ten voordeele der Louisa stichting. Post 8°. (6 en 252 bl.) 's Gravenhage, Gebr. Giunta d'Albani. 1 fl. 25 cts.

KATE (J. J. L. ten). — De planeeten. Een gedicht. Roy. 8°. (6 en 310 bl. met 1 staalgravure.) 's Gravenhage, Mart. Nijhoff, Leiden, A. W. Sythoff, Arnhem, D. A. Thieme. In linnen, verg. op snede. 8 fl. 90 cts.

KEULEMANS (J. G.). — Onze vogels in huis en tuin, beschreven en afgebeeld, afl. 15 en 16. Roy. 8°. (42 bl. tekst en 10 gelith. gekl. platen en gelith. titel en inhoud voor deel I.) Leijden, P. W. M. Trap. Per afl. 90 cts.

KLINKERT (H. C.). — Supplement op het Maleisch-Nederduitsch woordenboek, van Dr. J. Pijnappel, Gz. Roy. 8°. (6 en 276 bl.) Haarlem, Joh. Enschedé en zonen; Amsterdam, Frederik Muller. In karton. 5 fl. 75 cts.

KUYPERS (F. H. W.). — Geschiedenis der Nederlandsche artillerie van de vroegste tijden tot op heden. 1e deel. Roy. 8°. (XII en 319 bl. met gelith. portret van Prins Frederik.) Nijmegen, Adolf Blomhert met atlas met 10 gelith. platen langw. 4°. 6 fl. 95 cts.

LEDEBOER (Dr. A. M.). — Het geslacht van Waesberghe. Eene bijdrage tot de geschiedenis der boekdrukkunst en van den boekhandel in Nederland. Met drukkers-merken en facsimile. 2e vermeerderde uitgave. Roy. 8°. (XVI en 327 bl. met in hout gegrav. portret en tusschen den tekst gepl. houtsneefig. en facsimile.) 's Gravenhage, Martinus Nijhoff. Utrecht, J. L. Beijers. 4 fl. 50 cts.

LENNEP (van). — Tafereelen en typen uit J. van Lennep's Romantische werken. 1e afl. Fol. obl. (7 photographien met facsimiles.) Haarlem, Ch. Binger en co. 10 fl.; afzonderlijke platen. 2 fl. 25 cts.; linnen prachtbanden, daartoe met relief buste van J. Lennep en gemonteerd met koperen hoeken en slot. 20 fl.; verguld linnen portefeuille daartoe. 6 fl. 50 cts.; relief buste van J. van Lennep, in encadrement. 4 fl. Compleet in 4 afl.

MEERBEKE (Henry van). — Zoo wordt men lid van de tweede kamer. 2e herziene druk. Gr. 8°. (4 en 483 bl. met gelith. titelvignet.) Amsterdam, Gebr. Binger. 1870. 4 fl. 40 cts.

MOORD (de). — Bij Pantin, met uitslaande plaat, voorstellende: plattegrond van het terrein waar de moord gepleegd is, het huis van Kinck, portretten van de familie Kinck, de inhechtenisneming van Traupmann, en eenige werktuigen. 1e 1000. Gr. 8°. (16 bl. met 1 uitsl. houtgrav.). Arnhem, J. van Egmond Jr. 25 cts.

OUDEMANS (Sr., A. C.). — Bijdrage tot een middel- en oudnederlandsch woordenboek. Uit vele glossaria en andere bronnen bijeengezameld. (1e afl. A.) Gr. 8°. (XIV en 272 bl.) Arnhem, Is. An. Nijhoff en zoon. 2 fl. 25 cts.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 5. 29 Janvier 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Commission d'enquête. — Comptes rendus. — Ventes publiques. — Bibliographie étrangère.

COMMISSION D'ENQUÊTE

CONCERNANT LA LIBERTÉ DE LA LIBRAIRIE.

—

Résumé des réponses faites par M. TARIDE, au nom et comme président (provisoire) de la Société des libraires détaillants, aux questions posées par la Commission, dans la séance du 11 décembre dernier.

—

1° *Quelles sont les modifications qui peuvent être utilement introduites au titre 2 de la loi du 21 octobre 1814, concernant les brevets d'imprimeur et de libraire?*

Nous croyons que la loi de 1814 n'est plus en harmonie avec notre époque, et qu'il serait désirable qu'une nouvelle législation donnât plus de libertés à ces deux industries.

2° *Convient-il de maintenir l'obligation du brevet pour l'exercice de la profession d'imprimeur?*

Incompétent.

3° *Convient-il de maintenir l'obligation du brevet pour l'exercice de la profession de libraire?*

Oui, mais en accordant cette permission à tous ceux qui en feront la demande en se conformant à la loi, et justifiant un stage de trois années comme commis libraires; sans qu'alors aucun refus puisse être motivé à cause du trop grand nombre de libraires pouvant exister.

4° *Quelles sont les garanties qui pourraient être substituées à l'obligation du brevet?*

Le maintien du brevet accepté suffit grandement comme garantie.

5° *Conviendrait-il d'exiger des imprimeurs ou des libraires une déclaration préalable, un cautionnement ou certaines règles professionnelles qui fissent obstacle à l'établissement d'imprimeries ou librairies clandestines?*

Incompétent.

6° *La profession de libraire devrait-elle être constituée de manière à ne pouvoir s'exercer concurremment avec d'autres professions tout à fait étrangères à la vente des livres?*

C'est sur cette question seulement que nous insistons, car son importance est considérable, et de sa solution dépend la ruine des libraires détaillants :

Que l'on accorde largement les brevets de libraire, que le commis qui a péniblement appris son métier puisse s'établir, et surtout qu'il n'ait point à attendre de longues années une place vacante, rien de mieux!

Nous applaudissons à cette liberté.

Mais nous protestons de toutes nos forces contre cette licence qui permettrait aux monopoliseurs de notre époque, aux marchands de nouveautés, de joindre une profession de plus à toutes celles qu'ils ont déjà écrasées.

Que le libraire s'occupe de livres, papeteries et tout ce qui s'y rattache, mais que nul commerce étranger ne vienne se mêler à celui-là et réciproquement.

Il pourrait être fait exception en province pour les pays dont la population n'excéderait pas 2,000 habitants, là où il serait nécessaire que les plus grandes facilités fussent accordées aux petits négociants pour la vente des livres.

Ainsi, c'est la liberté de la ***librairie, mais avec le maintien du brevet, représentant l'honorabilité et la capacité du demandeur.***

7° *La suppression des brevets d'imprimeur et de libraire causerait-elle un préjudice sérieux aux détenteurs actuels des brevets?*

Quelles mesures pourraient être prises pour atténuer ce préjudice?

Une grande partie des brevets de libraires en activité à Paris a été achetée; ces brevets constituant une propriété, leur suppression, si elle était prononcée, constituerait une expropriation réelle. Nous demandons qu'une juste indemnité soit accordée aux titulaires et réglée par un jury spécial et compétent.

8° *La propriété littéraire pourrait-elle souffrir quelque atteinte de la suppression des brevets d'imprimeur ou de libraire? Serait-il nécessaire d'établir certaines garanties nouvelles pour faire respecter le droit des auteurs?*

Incompétent.

9° *Quelle influence la suppression des brevets d'imprimeur ou de libraire pourrait-elle exercer sur le colportage?*

10° *Quelles sont les modifications qui pourraient être introduites dans le régime du colportage pour en régler la pratique et en empêcher les abus?*

Nous demandons le brevet et la patente de même qu'aux libraires.

Une réunion des employés en librairie a eu lieu le 17 janvier 1870, au Cercle de la librairie. Le bureau se composait de M. Jules Simon, député, qui avait bien voulu accepter la présidence, et de MM. Favre (de la maison Morel) et Provillard (de la maison J. B. Baillière), assesseurs.

A huit heures et demie, M. Jules Simon, après avoir déclaré la séance ouverte, prononce une allocution chaleureuse qui provoque les applaudissements les plus enthousiastes. Grâce à l'autorisation qu'a bien voulu donner l'éminent orateur, ce discours sera prochainement publié.

M. Favre donne ensuite lecture d'un manifeste proposé, au nom des organisateurs, à l'adoption de l'assemblée. Voici ce manifeste :

OPINION DES EMPLOYÉS EN LIBRAIRIE

SUR LA SUPPRESSION DU BREVET DE LIBRAIRE.

Quoique non consultés, nous prenons la liberté d'exprimer notre opinion dans un débat qui, en notre qualité de futurs libraires, nous intéresse autant que MM. les libraires actuellement établis.

Nous ne répondrons pas article par article au Questionnaire qui a été adressé à diverses maisons de librairie et à plusieurs personnes d'une autorité incontestable en ces matières.

Nous n'avons l'intention d'exprimer notre opinion que sur le fond même des questions posées, c'est-à-dire sur la suppression du brevet de libraire.

Dégagés de toute influence, — nous l'affirmons énergiquement, — nous n'agissons qu'après un sérieux examen de la situation du commerce de la librairie, et après avoir en assemblée publique librement discuté.

Le brevet de libraire, inhérent à l'état de choses antérieur à 1789, a pu subsister autant que lui. Il a été dès l'origine un privilége comme ceux qui soi-disant abritaient les autres professions.

En 1818, lors de l'introduction en France de la presse mécanique, s'opéra dans notre commerce une révolution qui devait, plus tard, devenir si fructueuse pour la diffusion des lumières.

La presse, grandie en puissance par l'adjonction de la vapeur, de ce jour fut transformée et entraîna dans sa transformation les professions qui vivaient par elle et pour elle.

Secondée par les spéculations de la librairie, elle éleva sensiblement le niveau de l'instruction populaire, en réalisant dans ses productions le bon marché et une exécution relativement belle. Aujourd'hui, la suppression du brevet, en augmentant la production et le nombre des intéressés à la faire valoir, étendra encore, croyons-nous, les bienfaits de l'instruction.

Les conditions dans lesquelles se trouve la presse du XIXe siècle étant complétement différentes de celles du siècle des priviléges, le brevet, loin d'être une garantie pour le détenteur, est devenu une entrave à son intelligence, à son activité.

A l'exemple des autres commerces, dont elle ne diffère point dans ses lois générales, la librairie a besoin désormais de ne relever que de son initiative et de se débarrasser de l'humiliante protection du privilége.

Nous donnerons cependant un regret à ceux que, comme les détaillants de province, l'adoption de la mesure projetée atteindra dans leurs intérêts, certains que cet état de malaise pour eux ne sera que transitoire, et qu'avec leurs aptitudes spéciales et certainement une activité plus grande, ils devront reconquérir le terrain momentanément perdu.

Il est dans l'ordre des choses humaines qu'aucune réforme ne peut s'accomplir sans que quelqu'un soit lésé. Nous demandons donc aux libraires de Lyon et de Nantes de défendre moins un régime que le gouvernement lui-même trouve mauvais, puisqu'il en propose l'abandon, et de voir davantage que

les intérêts de tous sont surtout ici en question.

Considérant donc que le commerce de la librairie n'est, dans le principe, distinct d'aucun autre commerce ; que, même dans l'état actuel, et malgré le certificat de capacité délivré par trois confrères, l'instruction de certains libraires n'est pas plus étendue pour cela, nous nous résumons en disant : Au nom du principe de la vie moderne, qui est la liberté ; au nom de l'instruction populaire, qu'elle accroîtra, nous demandons la suppression du brevet de libraire.

Délibéré en assemblée publique, le 17 janvier 1870.

Ont signé pour l'Assemblée :
Les treize employés en librairie délégués par elle.

La *Gazette des Beaux-Arts* a publié, entre autres articles, dans son numéro de décembre :

1° *L'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie*, par M. Jacquemart ;
2° *Prud'hon*, par M. Charles Clément ;
3° *Artistes formés par Rubens*, par M. Michiels ;
4° *Les Industries de luxe*, par M. Ph. Burty ;
5° *Les Chefs-d'œuvre de la peinture italienne*, de M. Paul Mantz ; par M. E. Galichon.

Parmi le grand nombre de gravures qui ornent ce numéro remarquable, nous signalerons une *Femme couchée*, gravée par M. Morse, d'après un tableau de M. Heuner.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Le Livre des orateurs, par Cormenin. Pagnerre. (Victor Fournel. — GAZETTE DE FRANCE, 18 janvier.)

Michel de Cervantes, sa vie, son temps, son œuvre politique et littéraire, par Emile Chasles. Didier. (Octave Lacroix. — JOURNAL OFFICIEL, 18 janvier.)

Le Progrès maritime, par M. E. Sageret. J. Baudry. (T. N. Benard. — SIÈCLE, 19 janvier.)

Etude historique et topographique sur le plan de 1540, dit Plan de la Tapisserie, par Alfred Franklin. Aug. Aubry. (Edouard Fournier. — PATRIE, 21 janvier.)

Histoire de la Chine, par le docteur F. Hœfer. (Arthur Mangin. — Ibidem.)

Traité de l'éducation des filles. — *Dialogue sur l'éloquence*. — *Lettre à l'Académie*. Techener. (Laurentie. — UNION, 21 janvier.)

Philosophie de l'architecture en Grèce, par Emile Boutmy. Germer Baillière. (H. Taine. — DÉBATS, 22 janvier.)

Etudes pratiques sur la question d'Orient. Réformes et Capitulations. Berger-Levrault et fils. (Camille Farcy. — LIBERTÉ, 23 janvier.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 7 *et mardi* 8 *février* 1870. — Livres anciens rares et précieux, provenant de la belle bibliothèque du baron Achille de B.... — Libraire : Willem.

Mercredi 9 *février* 1870. — Livres curieux et réunion de pièces rares sur la Révolution française. — Libraire : A. Voisin.

Jeudi 10 *février* 1870 *et jours suivants*. — Livres anciens sur les beaux-arts (livres à figures), l'histoire, la révolution, l'archéologie et la numismatique, provenant de la bibliothèque de M. le comte R. de L. — Libraire : J. F. Delion (Antonin Chossonnery, successeur).

Lundi 21 *février* 1870 *et les dix jours suivants*. — Livres anciens et modernes en divers genres, faisant partie de la librairie de L. Potier, libraire de la Bibliothèque impériale. 1re partie. — Libraire : A. Labitte.

Rue Drouot, 5.

Jeudi 10 *février* 1870 *et les deux jours suivants*. — Livres reliés en maroquin par Bauzonnet, Niedrée, Capé, Duru, David, etc., composant le cabinet de M***. — Libraire : A. Labitte.

Lundi 14 *février* 1870 *et les cinq jours suivants*. — Livres rares et précieux, manuscrits et imprimés, composant la bibliothèque de feu M. Huillard. — Libraire : L. Potier.

La Haye.

Lundi 7 *février* 1870 *et jours suivants*. — Boeken, voornamelijk over staatswetenschappen, regtsgeleerdheid, geschiedenis, natuur- en wiskunde, fraaije letteren, schoone kunsten, enz., gedeeltelijk nagelaten door den Hoog Ed. Gestr. Heer G. H. Betz, oud-minister van Finantiën, enz., enz. — Libraire : Martinus Nijhoff.

Louvain.

Rue de Namur, 22.

Mardi 1, *jeudi* 3 *et vendredi* 4 *février* 1870. — Belle collection de livres de droit, etc., provenant de la bibliothèque de feu M. Liedts, ancien président du tribunal à Audenarde. — Libraire : Ch. Peeters.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

ALLEMAGNE. — LIVRES.

AHRENS (H.). — Naturrecht od. Philosophie d. Rechts u. d. Staates. 1. Bd. Die Geschichte der Rechts-Philosophie u. die allgemeinen Lehren. 6. Aufl. gr. 8. 1870. 2 1/3 thlr. Gerold. Vienne.

BECHTINGER (J.). — Ein Jahr auf den Sandwich-Inseln. gr. 8. In Comm. 2 thlr. Gerold. Vienne.

CHESNEY (Ch.). — Etude de la campagne de 1815. Waterloo. gr. 8. 2 thlr. Mittler. Berlin.

DREYDORFF (J. G.). — Pascal, sein Leben u. seine Kæmpfe. gr. 8. 1870. 2 thlr 24 ngr. Duncker und Humblot. Leipzig.

ELLENDT (F.). — Lexicon Sophocleum. Editio altera emendata cur. H. Genthe. Fasc. I. Lex.-8. 1870. 2/3 thlr. Borntraeger. Berlin.

ETHÉ (H.). — Morgenlændische Studien. 8. 1870. 28 ngr. Fues. Leipzig.

ETTMUELLER (L.). — Altnordischer Sagenschatz in 9 Büchern. gr. 8. 1870. 2 thlr 2/3. F. Fleischer. Leipzig.

FLORA (A.). — Beitræge zur Klimatologie v. Cairo. 8. 1870. 16 ngr. Brockhaus. Leipzig.

Gâta Ustavaiti latine vertit et explicavit textum archetypi etc. C. Kossowicz. gr. 8. Petropoli. 2 thlr. Brockhaus. Leipzig.

GERSTAECKER (A.). — Bericht üb. die wissenschaftlichen Leistungen im Gebiete der Entomologie wæhrend d. J. 1865-1866. 2. Hælfte. gr. 8. 1 thlr 5/6. Nicolai. Berlin.

GSELL-FELS (Th.). — Rœmische Ausgrabungen im letzten Decennium. gr. 8. 1870. 3/4 thlr. Institut bibliographique Hildburghausen.

HARTMANN (E. v.). — Schelling's positive Philosophie als Einheit v. Hegel u. Schopenhauer. gr. 8. 1/2 th. Loewenstein. Berlin.

HERMANN (C.). — Philosophie der Geschichte. gr. 8. 1870. 3 thlr 1/2. F. Fleischer. Leipzig.

HERRICH-SCHÆFFER. — Sammlung neuer od. wenig bekannter ausser-europæischer Schmetterlinge. 2. Bd. 1. Lfg. gr. 4. 3 thlr. Manz. Regensbourg.

HILGENFELD (A.). — Messias Judæorum libris eorum paulo ante et paulo post Christum natum conscriptis illustratus. gr. 8. 3 thlr 2/3. Fues. Leipzig.

HINSCHIUS (P.). — Das Kirchenrecht der Katholiken u. Protestanten in Deutschland. 1. Bd. 1. Hælfte. System d. katholischen Kirchenrechts m. besond. Rücksicht auf Deutschland. gr. 8. 2 thlr 2/3. Guttentag. Berlin.

LEXER (M.). — Mittelhochdeutsches Handwœrterbuch. 1. Lfg. Lex-8. 1 thlr. Hirzel. Leipzig.

NOERING (J.). — 24 Statuen d. Vaticanischen u. Capitolinischen Museums u. der Uffizien in Florenz nach dem Orig. photogr. Mit erlæut. Text. Imp.-Fol. Cart. 30 thlr.; in engl. Einb. m. Goldschn. 40 thlr. Gruning. Hambourg.

PABST (K. R.). — Die Verbindung der Künste auf der dramatischen Bühne. gr. 8. 1870. 1 1/6 thlr. Haller. Berne.

PESCHEL (O.). — Neue Probleme der vergleichenden Erdkunde als Versuch e. Morphologie der Erdoberflæche. gr. 8. 1870. 1 thlr. Duncker und Humblot. Leipzig.

Reform der rœmischen Kirche in Haupt u. Gliedern. Aufgabe d. bevorstehenden rœmischen Concils. gr. 8. 27 ngr. Duncker und Humblot. Leipzig.

REIMER (H.).— Klimatische Winterkurorte m. besond. Rücksicht auf die Winterstationen der Schweiz. Tirols, Oberitaliens, etc. 8. 5/6 thlr. Reimer. Berlin.

RICHTER (E.). — Das preussische Staatsschuldenwesen u. die preussischen Staatspapiere. gr. 8. 2 2/3 thlr. Maruschke und Berendt. Breslau.

ROSENKRANZ (K.). — Hegel als deutscher Nationalphilosoph. gr. 8. 1870. 2 thlr. Duncker und Humblot. Leipzig.

ROSKOFF (G.). — Geschichte des Teufels. 2 Bde. gr. 8. 5 thlr. Brockhaus. Leipzig.

SCHLICHT (E. v.). — Die Foraminiferen d. Septarienthones v. Pietzpuhl. gr. 4. 1870. Geb. 10 thlr. Wiegandt und Hempel. Berlin............ l

TODLEBEN (E. v.). — Die Vertheidigung v. Sebastopol nach authent. Quellen dargestellt. 2. Thl. 1. Bd. Mit sæmmtl. Plænen zum 2. Thl. gr. 4. St. Petersburg. Geh. 24 thlr.

TODLEBEN (E. v.). — Der Minenkrieg vor Sebastopol im J. 1854-55. gr. 4. St. Petersburg. Cart. 5 2/3 tlr. Mittler. Berlin.

VALLAT (J. Ch. A.). — Le Prisonnier de Sainte-Hélène. 1870. 1/2 thlr. Bruckner und Renner. Meiningen.

WESTPHAL (R.). — Theorie der neuhochdeutschen Metrik. 8. 1870. 1 1/3 thlr. Doebereiner. Iena.

ZIRNGIEBL (E.).— Studien üb. das Institut der Gesellschaft Jesu m. besond. Berucksicht. der pædagog. Wirksamkeit dieses Ordens in Deutschland. gr. 8. 1870. Geh. 3 thlr. Fues, Leipzig.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 6. 5 Février 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Faits divers. — Nécrologie. — Ventes publiques. — Bibliographie étrangère.

La Société de secours mutuels des employés en librairie de Paris a tenu son assemblée trimestrielle de janvier, le 29 du mois écoulé, au Cercle de la librairie, sous la présidence de M. Hasslauer.

Suivant les rapports présentés par MM. Delahays fils, secrétaire, et Lecrosnier, trésorier, le nombre des membres participants au 31 décembre 1869 est de 130. L'actif de la Société s'élève à 3,416 fr. 95 c., ce qui, frais médicinaux, pharmaceutiques et divers déduits, donne une augmentation de 610 fr. 85 c. sur le trimestre précédent.

MM. Berthoud frères, Bourdin, Jannet et Armand Templier ont bien voulu, depuis la dernière assemblée, se faire inscrire comme membres honoraires.

Les membres de la commission de vérification, pour l'exercice 1870, nommés dans cette assemblée, sont MM. Brayer (membre sortant), de la maison Schulz et Thuillié, Beaudoin, de la maison Dumaine, et Provillard, de la maison J. B. Baillière.

La Société, sur la demande de plusieurs de ses membres, a décidé qu'elle organiserait, pour le samedi 19 février courant, un banquet suivi d'un bal auxquels sont conviés MM. les patrons et MM. les employés.

Le prix du billet de banquet est de 5 fr., celui de bal de 3 fr. pour un cavalier et ses dames.

On peut se procurer des billets chez MM. Delahays fils, 6, rue Casimir-Delavigne; Henri Lelong (librairie Picard), quai des Grands-Augustins, 47; Prunac (librairie Le Chevalier), 61, rue Richelieu; et chez M. Garnot, 4, rue Antoine-Dubois, l'un des commissaires, les mardis, jeudis et samedis, de huit à dix heures du soir. La souscription sera close le 14 courant.

FAITS DIVERS

Un prix de 1,000 francs sera décerné par la Société pour l'instruction élémentaire à l'auteur de la meilleure histoire nationale à l'usage des écoles élémentaires.

La liberté la plus complète est laissée aux concurrents quant au plan du travail; seulement, ils devront particulièrement donner leur attention à la marche des connaissances humaines, au développement de l'unité nationale, à l'émancipation de la bourgeoisie et du peuple, à la lente et progressive action des principes du droit public moderne. Les concurrents étendront leur travail jusqu'au 24 février inclusivement.

Conditions du concours.

1° Les manuscrits devront être adressés, avant le 31 mars 1871, au secrétariat de la Société, 1 bis, rue Hautefeuille;

2° Les manuscrits devront être de nature à former un volume in-12 de 3 à 400 pages;

3° Tout manuscrit devra porter une épigraphe.

NÉCROLOGIE.

Nous avons le regret d'annoncer la mort du célèbre éditeur M. Henri-Léon CURMER, dont le nom restera glorieusement attaché aux plus belles publications de notre époque. M. Curmer est décédé à Passy, le 29 janvier, à l'âge de 68 ans.

Né à Paris, le 17 novembre 1801, M. Curmer fut destiné d'abord au notariat; mais ses goûts le portèrent bientôt vers la librairie, et il fondait, en 1834, l'importante maison qu'il a su amener à un remarquable développement artistique.

Ses publications sont entre les mains de tous les amis des arts. *Paul et Virginie* est de-

meuré un véritable modèle de livre illustré et a le premier montré ce qu'un éditeur de goût pouvait produire avec le concours d'artistes tels que Tony Johannot, Français, Meissonier, Daubigny, et de graveurs comme Brevier, Hébert, etc. *L'Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, *l'Imitation de Jésus-Christ*, *les Saints Evangiles* (Dassance), *le Discours sur l'Histoire universelle*, *les Anglais*, puis *les Français peints par eux mêmes*, *la Pléiade*, *le Jardin des Plantes*, *les Contes de Perrault*, *les Beaux-Arts*, *la Passion de N.-S. Jésus Christ*, *les Trois Règnes de la nature*, *le Lac*, *les Heures de la reine Anne de Bretagne*, forment une série des plus curieuses et des mieux suivies.

Depuis 1853, M. L. Curmer avait entrepris avec le plus grand succès la reproduction en couleur des anciens manuscrits; il y a réussi au-delà de toute espérance. Il a exploré toutes les bibliothèques du continent et de l'Angleterre, et il n'existe pas un manuscrit capital qui ne soit représenté dans *l'Imitation de Jésus-Christ*, les *Heures de la reine Anne de Bretagne*, et les *Evangiles des dimanches et fêtes de l'année*; ce dernier ouvrage surtout, par la haute importance des reproductions, leur variété, leur authenticité, restera comme le plus beau livre qu'on ait jamais tenté d'exécuter.

Pour clore la série de ces importants travaux, M. L. Curmer s'est occupé de mettre en lumière l'œuvre du peintre *Jehan Foucquet*, et, réunissant les trésors de Francfort, de Munich et de Paris, il a rendu à l'admiration des amis des arts le maître tourangeau jusqu'ici oublié, et que la publication des *Heures de maistre Estienne Chevalier* fait revivre dans toute sa gloire.

M. L. Curmer n'a reculé devant aucune dépense pour reproduire, dans leur splendeur, les originaux qu'il a pris pour modèles; la confiance du public éclairé l'a encouragé au plus haut point, et la liste des souscripteurs à ses ouvrages est celle de tout ce que la société compte de plus élevé et de plus respectable.

Voici le discours que M. Frédéric Thomas, président de la Société des gens de lettres, a prononcé sur la tombe du célèbre éditeur :

« Celui qui descend aujourd'hui dans la tombe était un des membres les plus anciens de notre Société des gens de lettres.

« Léon Curmer y était entré en 1839, sous l'illustre patronage de M. de Balzac.

« A cette époque, M. Curmer avait déjà écrit, avec son ami Bouzenot, une *Histoire nationale de la Révolution française*, publiée par Bréauté en 1833.

« Il avait collaboré au journal *l'Européen*, et frappant avec ce bagage à la porte de notre association, il nous disait :

« Si ces titres sont suffisants pour être ad-
« mis, ce sera pour moi une honorable com-
« pensation de la privation que j'éprouve de
« ne pouvoir continuer des travaux qui me
« sont chers, et que la carrière industrielle
« dans laquelle je suis placé m'a forcé d'in-
« terrompre, avec l'espoir cependant de les
« reprendre un jour. »

« Ainsi, comme on voit, si l'industrie l'enleva aux lettres, ce ne fut pas sans un secret déchirement, et il ne les quitta qu'avec esprit de retour.

« Mais une âme ardente comme la sienne ne savait pas se donner à demi, et il se voua tout entier à la difficile profession d'éditeur. C'est ainsi qu'il lança avec éclat une collection restée célèbre, sous ce titre : *Les Français peints par eux-mêmes*. Il convia nos écrivains les plus en crédit à peindre sur le vif et en détail les mœurs, les originalités, les groupes dont les traits multiples et les physionomies variées composent la grande image de la France contemporaine.

« Chemin faisant, comme il était de la race des Simon de Collines, des Robert Estienne, des Alde et des Elzevier, comme il aurait pu, sans trop d'orgueil, s'appeler aussi bien qu'eux architecte en livres, *architecti in libris*, il publia des éditions magnifiques, reproduisant, à l'aide d'un procédé nouveau (la chromolithographie), les plus délicates et les plus précieuses miniatures dont les peintres enlumineurs du moyen âge ornaient leurs admirables manuscrits.

« C'est ainsi qu'il édita successivement : *l'Imitation de Jésus-Christ*, *les Evangiles* et *le Livre d'heures de la reine Anne de Bretagne*.

« Quant à nous, écrivait-il dans une pré-
« face, amoureux de toutes ces merveilles,
« nous n'avons pas d'autre joie et d'autre or-
« gueil sur cette terre que de les reproduire,
« et de les ramener enfin à la douce lumière
« de la publicité. »

« En effet, quelle joie n'éprouvait-il pas de répandre ces trésors enfouis et d'appeler la liberté et le grand jour sur ces merveilles tenues captives sous les fermoirs jaloux d'un avare manuscrit.

« Il aimait les livres avec la passion d'un bibliophile et la science d'un artiste. Ce culte devait lui porter bonheur; il a eu la gloire de mettre en lumière, presque de découvrir un monument incomparable : *les Heures de maistre Estienne Chevalier, trésorier général de France*, enluminées, nous dirions aujourd'hui *illustrées*, par Jehan Foucquet, peintre du roi Louis XI. Ce Jehan Foucquet fut un des artistes les plus célèbres de son temps, et aurait été un des plus inconnus du nôtre sans la splendide édition de Curmer.

« Par de si remarquables travaux, qui avaient valu à leur auteur les plus hautes récompenses aux expositions, M. Léon Curmer avait bien conquis le droit de cité parmi nous; aussi était-il apprécié à sa valeur, qu'il était le seul à méconnaître.

« Je ne suis pas pour la Société un membre « bien brillant, écrivait-il avec plus de mo- « destie que de vérité, mais elle n'en compte « pas de plus sincèrement dévoué aux inté- « rêts de la littérature. »

« Et ce dévouement, il nous le montra toujours. Dans un moment de crise littéraire, et au lendemain d'une grande régénération politique, le 1er mars 1848, il proposa au Comité un plan qui devait donner du travail à une multitude de littérateurs, de savants et d'ouvriers.

« Dans sa lettre d'envoi il recommande cet établissement qui, dit-il, « doit amener le « peuple à cet affranchissement intellectuel « qui sera l'une des plus belles gloires de la « République. »

« Pourquoi cet établissement resta-t-il à l'état de projet, je n'ai pas à le dire ici; il m'a sufli de démontrer combien notre regretté confrère songeait à la prospérité de la grande famille littéraire dont il était si fier de faire partie.

« Il garda toujours la foi dans l'art, et le détachement des choses de la fortune. Habitué aux ingéniosités naïves des artistes d'autrefois, il s'était plu à faire comme eux l'anagramme de son nom. Dans Léon-Henri Curmer, il avait trouvé : *L'or rien ne me cure.*

« Comme c'est bien là une parole d'artiste et d'homme de lettres! Cette parole, il l'a pratiquée, disons mieux, il l'a vécue; car de cet anagramme il avait fait sa devise, la devise de son désintéressement.

« Eh bien, qu'il soit récompensé celui qui n'a jamais fait à l'or l'honneur d'en avoir souci; qu'il reçoive l'hommage suprême de ceux qui pensent comme lui et que sa conduite fortifie.

« La Société des gens de lettres perd à la fois, en la personne de Léon Curmer, un érudit, un artiste et un homme de bien. Voilà pourquoi, au milieu de nos regrets, c'est une consolation pour nous de pouvoir donner en exemple l'existence si bien remplie d'un confrère qui peut bien disparaître de nos yeux, mais qui ne disparaîtra pas de notre pieux souvenir. »

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 7 et mardi 8 février 1870. — Livres anciens rares et précieux, provenant de la belle bibliothèque du baron Achille de B... — Libraire : Willem.

Lundi 7 février 1870 *et jour suivant.* — Livres rares et curieux. Poëtes français du XVIe siècle, conteurs et facéties, composant le cabinet de feu M. le docteur Eugène Villemin. — Libraire : A. Claudin.

Mercredi 9 février 1870. — Livres curieux et réunion de pièces rares sur la Révolution française. — Libraire : A. Voisin.

Jeudi 10 février et les jours suivants. — Beaux livres elzeviers. Poëtes, conteurs, facéties, reliés par Derosne, Capé, Bauzonnet-Trautz, Niedrée, etc., formant le cabinet de M. le comte Kalnoky. — Libraire : Bachelin-Deflorenne.

Jeudi 10 février 1870 *et jours suivants.* — Livres anciens sur les beaux-arts (livres à figures), l'histoire, la révolution, l'archéologie et la numismatique, provenant de la bibliothèque de M. le comte R. de L. — Libraire : J. F. Delion (Antonin Chossonnery, successeur).

Lundi 14 février 1870. — Lettres autographes composant le cabinet de feu M. El. Huillard. — Libraire : J. Charavay aîné.

Lundi 21 février 1870 *et les dix jours suivants.* — Livres anciens et modernes en divers genres, faisant partie de la librairie de L. Potier, libraire de la Bibliothèque impériale. 1re partie. — Libraire : A. Labitte.

Rue Drouot, 5.

Jeudi 10 février 1870 *et les deux jours suivants.* — Livres reliés en maroquin par Bauzonnet, Niedrée, Capé, Duru, David, etc., composant le cabinet de M***. — Libraire : A. Labitte.

Lundi 14 février 1870 *et les cinq jours suivants.* — Livres rares et précieux, manuscrits et imprimés, composant la bibliothèque de feu M. Huillard. — Libraire : L. Potier.

La Haye.

Lundi 7 février 1870 *et jours suivants.* — Boeken, voornamelijk over staatswetenschappen, regtsgeleerdheid, geschiedenis, natuur- en wiskunde, fraaije letteren, schoone kunsten, enz., gedeeltelijk nagelaten door den Hoog Ed. Gestr. Heer G. H. Betz, oud-minister van Finantiën, enz., enz. — Libraire : Martinus Nijhoff.

Louvain.

Rue de Namur, 22.

Mardi 15 et mercredi 16 février 1870. — Bibliothèque de feu le très-rév. Monsieur Dewit, en son vivant curé-doyen à Aerschot, contenant des livres d'Écriture sainte, de théologie, de droit canon, etc. — Libraire : Ch. Peeters.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

ANGLETERRE. — LIVRES.

AGUILAR (Grace). — The Mother's Recompense : a Sequel to ' Home Influence. ' 21st edit. with illustrations by Helen J. A. Miles. Post 8vo. pp. 532, cloth, 16s. (Groombridge.)

Alamayu. Anecdotes of Alamayu, the late King Theodore's Son. By C. C. Square 16mo. pp. 72, cloth, 2s. (Hunt.)

BARBER (George). — The Pharmaceutical or Medico-Botanical Map of the World, showing the habitats of all the Medicinal Plants and Drugs in general use. as well as the mean Annual Temperature of the Countries from whence they are obtained. 12mo. case, 1s. 6d., 3s. and 3s. 6d. (Simpkin.)

BERKLEY (E.). — History of Rome, from the Earliest Times to the Fall of the Western Empire. 12mo. (Edinburg, Laurie) pp. 316, cloth, 2s. (Simpkin.)

BETHELL (Augusta). — Millicent and her Cousins; with illustrations by R. Paterson. Post 8vo. pp. 244, cloth, 3s. 6d. (Griffith and F.)

BLACKBURN (Henry). — Normandy Picturesque. With numerous illustrations. 8vo. pp. 282, cloth, 16s. (Low.)

BRADDON (M. E.). — Dead Sea Fruit. New edit. 12mo. boards, 2s. (Ward and L.)

BROOM (Herbert) and HADLEY (Edward A.). — Commentaries on the Laws of England. 4 vols. 8vo. cloth, L3 3s. (Maxwell.)

CHILD (Gilbert W.). — Essays on Physiological Subjects. 2nd edit. with additions. Post 8vo. pp. 293, cloth, 7s. 6d. (Longmans.)

CROMWELL (Oliver). — Life of Oliver Cromwell to the Death of Charles the First. By J. R. Andrews. 8vo. pp. 420, cloth, 14s. (Longmans.)

CYPRIAN. — The Writings of Cyprian, Bishop op Carthage, Vol. 2, containing the remainder of the Treatises, together with the writings of Nevahan, Minucino, Felix, etc. Translated by Rev. Thomas Ernest Wallis. 8vo. (Edinburgh, Clark) pp. 530, cloth, 10s. 6d. (Ante-Nicene Lib.) (Hamilton.)

Favourite english Poems and Poets of the last 300 years. Illustrated with 320 engravings on wood, from drawings by eminent artists. 8vo. pp. 666, cloth, 21s. (Low.)

GUICCIOLI (countess). — My Recollections of Lord Byron and those of eye-witnesses of his Life. New edit. post 8vo. pp. 482, cloth, 6s. (Bentley.)

GURNEY (J. H.). — Chapters from French History. New edit. 12mo. cloth, 6s. 6d. (Longmans.)

History of Gibraltar and its Sieges; with photographic illustrations. By J. H. Mann. 4to. pp. 279, cloth, 14s. and 21s. (Provost.)

HOLT (Emily Sarah). — Sister Rose ; or, Saint Bartholomew's Eve. Post 8vo. pp. 372, cloth, 5s. (J. F. Shaw.)

INCE (Henry) and GILBERT (James). — Outlines of English History. New edit. 12mo. pp. 156, sewed, 1s.; cloth, 1s. 6d.; post 8vo. cloth, 3s. 6d. (Kent.)

JOHNSTON (Keith). — Atlas of Physical Geography, from original and authentic materials; with an analytical Index. Post 8vo. bound, 7s. 6d. (Johnston.)

LEE (Robert). — Life and Remains, by Robert Herbert Story. With an Introductory Chapter by Mrs. Oliphant. 2 vols. 8vo. pp. 760, cloth, 30s. (Hurst and B.)

Marie ; or, Glimpses of Life in France. Post 8vo. pp. 206, cloth, 6s. (Bell and D.)

MASSY (Dawson). — The Secret History of Romanism. 3rd edit. enlarged, 12mo. pp. 544, cloth, 3s. 6d. (Hamilton.)

MAXWELL (Charles-Alfred). — The Wars of England and Scotland : Historical Tales of Bravery and Heroism. Post 8vo. (Edinburgh. Nimmo) pp. 460, cloth. 5s. (Simpkin.)

OLIVER (Daniel). — First Book of Indian Botany With numerous illustrations. 12mo. pp. 405, cloth, 6s. 6d. (Macmillan.)

POUCHET (F. A.). — The Universe; or, the Infinitely Great and the Infinitely Little. Translated from the French. Illustrated with 343 engravings on wood and four coloured plates. Royal 8vo. pp. 800 cloth, 31s. 6d. (Blackie.)

RUDDOCK (E. Harris).— The Homoeopatic Vade mecum of Modern Medecine and Surgery. 3rd edit. recast, rewritten, and greatly enlarged. Post 8vo. pp. 688, cloth, 5s. (Jarrold).

SCOTT (Sir W.). — Miscellaneous Works. New edit. Vols. 1 and 2, 12mo. half-bound, 3s. 5d. each (Longmans.)

STONEY (Bindon B.). — The Theory of Strains in Girders and similar Structures; with Observations on the application of Theory to Practice, and Tables of the Strength and other properties of Materials. 2 vols. Vol. 2, royal 8vo pp. 352, cloth, 21s. (Longmans.)

STRANGEWAYS (Thomas) and GOODSIR (Professor). — Descriptive Anatomy of the Horse. By J. Wilson Johnston and T. J. Call. Post 8vo. (Edinburgh, Maclachlan) pp. 548, cloth, 20s. (Simpkin.)

VALENTINE (L..) — The Knight's Ransom. Post 8vo. pp. 472, cloth, 5s. (Warne.)

A romance which Mrs. Valentine originally published under the name of the ' Ransom. '

WHITNEY (Mrs. A. D. T.). — Hitherto : a Story of Yesterday. 3 vols. post 8vo. cloth, 31s. 6d. (Low.)

WILKINS (Augustus S.). — The Light of the World : an Essay. Post 8vo. pp. 202, cloth, 3s. 6d. (Macmillan.)

World (The) of Wonders : a Record of Things Wonderful in Nature, Science, and Art. Royal 8vo. pp. 508, cloth, 7s. 6d. and 10s, 6d. (Cassell.)

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 7. 12 Février 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Extrait de l'Exposé de la situation de l'Empire. — Ventes publiques. — Bibliographie étrangère.

Les salons du *Cercle de la librairie, de l'imprimerie et de la papeterie*, d'un aspect habituellement si calme, et où les réunions laborieuses des commissions ont depuis quelques années remplacé presque entièrement les réunions de plaisir, étaient en fête vendredi dernier.

Suivant une décision prise par le président du Cercle, M. Laboulaye, et par le conseil d'administration, un petit festival de famille avait été improvisé, on peut le dire, en quelques jours. Et malgré cette hâte, imposée par diverses circonstances, tant de zèle a été déployé par MM. Henry Lemoine, Colombier, Dufour et le secrétaire du conseil, M. Emile Baillière, les excellentes dispositions de tous les membres du Cercle, heureux de trouver une occasion nouvelle de resserrer les liens de bonne confraternité, ont été si unanimes, que la réunion a été à la fois très-nombreuse et très-brillante. Les dames et les jeunes filles formaient un parterre charmant qui remplissait le grand salon, tandis que les hommes se pressaient dans la chambre du conseil et les pièces adjacentes. On remarquait avec plaisir parmi les personnes présentes la plupart des notabilités de la librairie, de l'imprimerie et de la papeterie.

Un programme fort engageant avait d'ailleurs contribué à attirer les invités.

Nadaud, le gracieux poëte et l'homme d'esprit, qui compte de nombreux amis parmi les éditeurs, était venu en ami. Sa verve aimable et fine apporte toujours avec elle la gaîté de bonne compagnie.

« *La Donna è mobile,* » de *Rigoletto*, a été dit avec passion par Mlle Selvi, dont la belle voix de ténor produit des effets si inattendus. MMlles Jeanne et Louise de Gray ont chanté plusieurs duos avec une grâce tout aristocratique, et Mlle Liebe a tiré de son violon des accents jeunes et touchants; son air candide lui avait concilié tout de suite les sympathies de l'auditoire; son jeu si pur et si inspiré lui a valu un franc succès.

Des morceaux concertants pour piano et orgue ont été exécutés avec un grand talent par MM. Adolphe David et Alfred Lebeau. Tous les artistes ont été justement applaudis et les dilettanti ont remarqué avec quelle distinction M. Soumis a tenu le piano pour accompagner les morceaux de chant.

Dans cette réunion de libraires et d'imprimeurs, les lettres ne pouvaient manquer d'être honorées. Le maître à tous dans l'art de bien dire, La Fontaine, a trouvé une interprète d'un vrai mérite dans Mlle d'Héricourt, une artiste qui, on le voit, a passé par le Théâtre-Français. Mlle d'Héricourt a dit ensuite, avec l'accent du drame qui sied à la beauté de ses traits, un monologue célèbre d'Alexandre Dumas. Après le classique le romantique.

La comédie a suivi le concert. Comédie en miniature d'abord : Fanfan Benoiton et Marguerite Duquesnois, sa petite compagne, ont joué d'une façon très-amusante une scène bretonne de Mme Amélie Perronnet. Et bien que l'heure fût avancée, les salons sont restés remplis pour entendre les *Rêves de Marguerite*, la spirituelle comédie de M. Verconsin, interprétée par l'excellent Saint-Germain, dont l'éloge n'est plus à faire, et par une toute jeune et gracieuse artiste, Mlle Eugénie Legrand, du Vaudeville.

Cette fête charmante laisse, avec les meilleurs souvenirs pour tous ceux qui y ont pris part, le désir bien naturel de voir ces réunions se renouveler plus fréquemment. Chacun trouvait que le président et le conseil d'ad-

ministration étaient entrés là dans une excellente voie; on les félicitait d'avoir si heureusement organisé la soirée; et l'on remerciait de leur concours empressé les jeunes commissaires qui représentaient la librairie de l'avenir.

EXTRAIT

DE L'EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE.

(*Suite.*)

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

En même temps qu'elle satisfait aux besoins ordinaires des services publics, l'Imprimerie impériale a poursuivi ou exécuté, au compte des différents départements ministériels, de l'Institut ou de quelques sociétés savantes, d'importants travaux, parmi lesquels on doit mentionner plus spécialement :

Dans l'ordre administratif :

La publication de l'*Enquête sur les Prud'hommes*, 2 volumes;

Le tome VI et dernier de l'*Enquête sur la circulation monétaire et fiduciaire*;

9 volumes de l'*Enquête agricole*, dont l'achèvement a été retardé par des causes étrangères à l'imprimerie;

Le 1er volume des *Primes d'honneur des concours régionaux*;

Les tomes LXV à LVXII des *Brevets d'invention;*

La *Statistique de l'enseignement supérieur;*

La *Situation administrative des hôpitaux et hospices de l'empire.*

Et dans l'ordre scientifique, historique ou archéologique :

Les tomes XXVII à XXXII de la *Correspondance de Napoléon Ier*, publication aujourd'hui arrivée à son terme;

Le tome Ier du *Manuscrit Troano*, études sur le système graphique de la langue des Mayas;

Les *Familles d'outre-mer* de Ducange;

Le tome VI des *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert;*

Le *Recueil des historiens des Croisades*, documents arméniens, tome Ier;

Les tomes VII et VIII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (1re série);

Les tomes V et VI des *Œuvres de Bartolommeo Borghesi*;

Le *Voyage d'exploration dans le Hodna et le Sahara;*

Le *Vocabulaire des noms de personnes et de lieux* usités chez les indigènes de l'Algérie, par M. de Slane;

Le tome V des *Prairies d'or*;

Le tome II de la *Chronique de Tabari*;

La *Topographie du bassin houiller de Valenciennes*;

L'*Histoire générale de Paris : la Seine*, 3 vol.

Sur les propres fonds de son budget et conformément à des décisions rendues sur l'avis du comité des impressions gratuites, l'Imprimerie a également fait paraître :

Une *Grammaire paléoslave*, par M. Chodzko;

La *Flore de l'Algérie*, par MM. Cosson et Durieu de Maisonneuve;

Une *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine*, par M. Victor Guérin, 3 volumes;

Les *Etudes sur Utique et Carthage*, par M. Daux.

Sur le même crédit, l'un des éléments de ses frais généraux, elle poursuit en ce moment l'impression des ouvrages suivants :

Dictionnaire turk oriental, par M. Pavet de Courteille;

Description des sceaux de Flandres, par M. Demay;

Droit musulman, traité de jurisprudence schiite, par M. Querry;

Traduction des Barakhôt, traités talmudiques, par M. Schwab.

BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES.

Le développement des bibliothèques scolaires suit sans interruption une marche ascendante, qui prouve combien ces bibliothèques répondent aux besoins intellectuels et moraux de nos populations urbaines et agricoles. Depuis le 1er janvier 1867 jusqu'au 1er janvier 1868, le nombre des bibliothèques scolaires s'est augmenté de 1,296; celui des volumes de lecture, de 266,875; celui des prêts, de 206,161.

Aujourd'hui, l'Empire compte 12,713 de ces bibliothèques, dont plus de la moitié ont été fondées directement par le ministère de l'instruction publique, qui, en quelques années, a distribué à lui seul plus de 678,000 volumes.

Mais, en même temps que le ministère contribue à la création de ces bibliothèques, l'initiative individuelle, les efforts des conseils municipaux, ont donné une impulsion remarquable à leur développement. Pendant l'année 1868, 1,571 communes ont acheté directement pour 96,480 fr. de livres de lecture. Durant les dix premiers mois de l'année 1869, 1,402 communes ont fait pour 80,894 fr. de commandes, en profitant des bénéfices stipulés en leur faveur par l'adjudication du 5 février 1868.

Les 12,713 bibliothèques scolaires que compte la France possèdent actuellement 988,728 volumes. Depuis l'origine de cette

institution, ces bibliothèques ont prêté aux lecteurs 2,121,888 ouvrages.

Les renseignements relatifs à l'année 1869 ne sont pas encore parvenus à l'administration centrale, mais on peut déjà constater que le vote du crédit de 100,000 fr., porté pour la première fois au budget de cette année, produit d'heureux résultats; car, dans les dix premiers mois de l'exercice courant, le ministère de l'instruction publique a accordé des livres à 1,500 bibliothèques nouvelles.

SOUSCRIPTIONS.

Le crédit des souscriptions est venu en aide à la publication de plusieurs ouvrages importants, tels que l'*Histoire de la civilisation celtique*, par M. Bial, et l'*Histoire d'Annibal*, par M. Hennebert; les *Arts arabes*, le *Vieux Périgueux*, les *Nations rivales dans l'art*, les *Chefs-d'œuvre de l'art antique*, le *Temple de Pæstum*, etc.

L'administration a continué ses encouragements au *Musée Napoléon III*, publié par M. de Longpérier, membre de l'Institut; au grand ouvrage sur les monuments de Ninive et de l'Assyrie. Par ses soins, le répertoire si utile intitulé : *Bibliographie générale des beaux-arts*, par M. Vinet, paraîtra dans le courant de l'exercice prochain.

Plus de douze cents ouvrages ont été distribués aux bibliothèques publiques et autres établissements d'instruction pendant le cours de l'année.

CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON Ier.

La correspondance de Napoléon Ier est achevée; le trente-deuxième et dernier volume vient de paraître. La publication des dictées de Sainte-Hélène et de nouveaux documents, remis à la commission à la fin de son travail, ont augmenté le nombre prévu des volumes, et très-utilement complété un recueil historique dont il est superflu de rappeler l'importance.

Ordonnée par décret en date du 7 septembre 1854, la publication de la correspondance de Napoléon Ier a été terminée dans un délai de quinze ans.

Les membres survivants de la dernière commission qui ont eu l'honneur d'achever ce travail, sous la présidence de S. A. I. Mgr le prince Napoléon, sont : MM. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut; général Favé, aide de camp de l'Empereur; Alfred Maury, membre de l'Institut, directeur général des archives de l'empire, et Rapetti, secrétaire.

ARCHIVES DE L'EMPIRE.

La publication des inventaires se poursuit. L'administration a commencé l'impression de l'*Inventaire général sommaire*, et apporté dans sa rédaction d'utiles modifications. Des remaniements importants ont dû être faits afin d'éviter un morcellement arbitraire des fonds qui étaient demeurés séparés depuis leur entrée aux Archives.

L'impression du troisième volume de l'*Inventaire des sceaux* se termine, et l'on s'occupe d'un travail photographique destiné à fournir les éléments de l'atlas de planches qui doit accompagner cet inventaire.

Le catalogue descriptif du *Musée des Archives* est publié jusqu'à l'année 1789; l'époque de la révolution et du premier empire est en voie d'impression.

On a commencé le premier volume des *Arrêts du conseil d'Etat*; le troisième volume des *Layettes du Trésor des Chartes* se poursuit assidûment.

L'administration des archives se préoccupe, avec non moins d'attention, de la conservation et de la mise en cartons des documents. Un grand nombre de registres et d'anciens papiers sont réparés. On a redressé soigneusement la collection des vieux parchemins dits *Accords* qui avaient été roulés ou pliés. Ces documents se trouvent maintenant dans des conditions qui assurent leur conservation et qui facilitent les recherches.

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 14 février 1870. — Lettres autographes composant le cabinet de feu M. El. Huillard. — Libraire : J. Charavay aîné.

Lundi 21 *février* 1870 *et les dix jours suivants*. — Livres anciens et modernes en divers genres, faisant partie de la librairie de L. Potier, libraire de la Bibliothèque impériale. 1re partie. — Libraire : A. Labitte.

Rue Drouot, 5.

Lundi 14 *février* 1870 *et les cinq jours suivants*. — Livres rares et précieux, manuscrits et imprimés, composant la bibliothèque de feu M. Huillard. — Libraire : L. Potier.

Louvain.

Rue de Namur, 22.

Mardi 15 *et mercredi* 16 *février* 1870. — Bibliothèque de feu le très-rév. Monsieur Dewit, en son vivant curé-doyen à Aerschot, contenant des livres d'Ecriture sainte, de théologie, de droit canon, etc. — Libraire : Ch. Peeters.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

ALLEMAGNE. — LIVRES.

AICHNER (S.). — Compendium juris ecclesiastici ad usum cleri ac praesertim per imperium Austriacum in cura animarum laborantis. Pars I. gr. 8. 1870. Geh. pro cplt. 3 1/3 thlr. Teologische Verlagsanstalt. Brixen.

Are's Islænderbuch im islændischen Text mit deutscher Uebersetzung, Namen- u. Wœrterverzeichniss und einer Karte von Island herausgegeben von Dr. Theodor Mœbius, Professor an der Universitæt in Kiel. gr. 8. Geh. 1 thlr. ord. Teubner. Leipzig.

Aristophanis fabulæ superstites et perditarum fragmenta ex rec. G. Dindorfii. Hoch-4. Geh. 2 thlr. Teubner. Leipzig.

Aeschyli fabulæ superstites et perditarum fragmenta ex rec. G. Dindorfii. Hoch-4. Geh. 1 1/3 thlr. Teubner. Leipzig.

Beitræge zur Geburtskunde u. Gynaekologie, hrsg. von F. W. v. Scanzoni. 6. Bd. gr. 8. Geh. 2 thlr 4 ngr. Stahel. Wurzburg.

Ein Bischofsbrief vom Concil und eine deutsche Antwort. Ein Beitrag zur Unterscheidung von Katholicismus und Jesuitismus von einem protestantischen Christen. 2 Bogen 8. Geh. 5 Sgr. Ludentz. Berlin.

BORCHERS (E.). — Die praktische Markscheidekunst unter Anwendung d. Luftblasen-Niveau's u. d. Theodolithen in Verbindg. m. geeigneten Hülfsapparaten. Lex-8. 1870. Geh. 5 1/3 thlr. Rumpler. Hannover.

BUNSEN (E. v.). — Die Einheit der Religionen im Zusammenhange m. den Vœlkerwanderungen der Urzeit u. der Geheimlehre. 1 Bd. gr. 8. 1870. Geh. 4 thlr. Mitscher und Roestell. Berlin.

BURGUY (G. F.). — Grammaire de la langue d'oil, ou Grammaire des dialectes français aux XIIe et XIIIe siècles. 2. Edit. T. 3. Glossaire étymologique. gr. 8. Geh. 2 2/3 thlr. Weber. Berlin.

DIESTERWEG (A.). — Entwurf e. Cellularphysiologie in ihrer Begründung auf physiolog. u. patholog. Functionslehre. gr. 8. Geh. 5/6 thlr. Hermann. Frankfurt-a.-M.

Euripidis fabulæ superstites et perditarum fragmenta ex rec. G. Dindorfii. Hoch-4. Geh. 3 thlr. Teubner. Leipzig.

EBRARD (A.). — Handbuch der mittelgælischen Sprache hauptsæchlich Ossian's. gr. 8. 1870. Geh. 2 2/3 thlr. Braumuller. Wien.

Fortschritte, die, der Physik im J. 1865. 21 Jahrg. Red. v. G. Quincke, B. Schwalbe u. Wangerin. gr. 8. Geh. 3 1/6 thlr. G. Reimer. Berlin.

GRIMM (J.). — Weisthümer. 6. Thl. gr. 8. Geh. 4 thlr 12 ngr. Dieterich. Goettingen.

GURLT (M. E.). — La Protection internationale des militaires blessés et malades en campagne et l'assistance volontaire en cas de guerre dans le royaume de Prusse. Lex. 8. 1870. Geh. 1/3 thlr. Enslin. Berlin.

HERRMANN (C. H.). — Bibliothecæ philologicæ pars I.: Bibliotheca orientalis et linguistica. Verzeichniss der vom J. 1850 bis incl. 1868 in Deutschland erschienenen Bücher. Schriften u. Abhandlgn. oriental. u. sprachvergleich. Literatur. gr. 8. 1870. Geh. 1 thlr. Hermann. Halle.

Hymnen, die, d. Rig-Veda im Sambita- u. Pada-Text hrsg. v. M. Müller. Das erste Mandala zum Gebrauch f. Vorlesgn. gr. 4. Geh. 2 1/2 thlr. Brockhaus. Leipzig.

KAULBACH (W. v.). — Wandgemælde im Treppenhause d. neuen Museum zu Berlin. qu. gr. Fol. 1870. 6 3/4 thlr; in Leinwandmappe m. Goldschn. 10 thlr. A. Duncker. Berlin.

Kœnig (Jérôme) u. seine Familie im Exil. Briefe u. Aufzeichngn. Hrsg. von Ernestine v. L. 8. 1870. Geh. 1 2/3 thlr. Brockhaus. Leipzig.

LIEBMANN (F. M.). — Chênes de l'Amérique tropicale. Iconographie des espèces nouvelles ou peu connues. Ouvrage posthume achevé et augmenté d'un aperçu sur la classification des chênes en général par A. S. Orsted. Fol. Cart. 32 thlr. Voss. Leipzig.

PETER (H.). — Der Krieg d. grossen Kurfürsten gegen Frankreich 1672-1675. gr. 8. Geh. 2 thlr. Buchhandlung des Waisenhauses Halle.

Pindar's Siegesgesaenge m. Prolegomenis üb. Pindarische Kolometrie u. Textkritik v. M. Schmidt. 1 Bd. Olympische Siegesgesaenge griechisch u. deutsch. gr. 8. Geh. 2 thlr. Manke. Iena.

Rapport statistique sur le mouvement de la navigation du Rhin en 1867 et 1868. gr. 4. Geh. 2 thlr. Schneider. Mannheim.

Rig-Veda-Pratisakhya, das ælteste Lehrburch der Vedischen Phonetik. Sanskrittext m. Uebersetzg. u. Anmerkgn. hrsg. v. M. Muller. gr. 4. Geh. 10 thlr. Brockhaus. Leipzig.

ROTH (Ch.). — Plastisch-anatomischer Atlas zum Studium d. Modells u. der Antike. 1. Hælfte. Fol. 1870. In Mappe. 3 thlr. Elner und Seubert. Stuttgart.

RUTZKY (A.). — Die Theorie der Schiesspræparate u. die Geschossbewegung in den Feuerwaffen (innere Ballistik). gr. 8. 1870. Geh. 2 thlr. 12 ngr. Sallmayer. Wien.

SCARTAZZINI (J. A.). — Dante Alighieri, seine Zeit, sein Leben u. seine Werke. gr. 8. Geh. 2 thlr. 12 ngr. Steinheil. Biel.

SCHLOTKE (J.). — Stereoscopische Figuren. Ein Anschauungsmittel zum Gebrauche beim Studium der Stereometrie u. sphaer. Trigonometrie. qu. 8. In Carton. 1 thlr 6 ngr. Frederichsen. Hamburg.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 8. 19 Février 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL
DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Observations présentées à la Commission d'enquête par M. Ch. De Mourgues. — Faits divers. Nécrologie. — Comptes rendus. — Ventes publiques.

OBSERVATIONS

présentées

A MM. LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

sur le

RÉGIME DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE

PAR M. CH. DE MOURGUES

Président de la Chambre des imprimeurs de Paris.

Séance de la Commission d'enquête du 29 octobre 1869.

1re QUESTION.

Quelles sont les modifications qui peuvent être utilement introduites au titre 2 de la loi du 21 octobre 1814, concernant les brevets d'imprimeur et de libraire?

RÉPONSE : « Les imprimeurs sont d'avis qu'il « y a lieu de modifier le titre 2 de la loi du « 21 octobre 1814, dans le sens d'une très- « large diminution des pénalités édictées par « cette loi. »

DÉVELOPPEMENT.

Au milieu du courant d'idées libérales qui forme le caractère de notre époque, il s'est élevé quelques voix qui ont émis l'opinion que les brevets d'imprimeur et de libraire constituaient au profit de leurs détenteurs un monopole et un privilége qu'il importait de faire disparaître.

C'est ainsi qu'on a vu se produire un article, dans le projet de loi de 1867 sur le régime de la presse, proposant la suppression des brevets.

Cet article fut très-vivement contesté au Corps législatif, qui pensa avec raison qu'on ne pouvait d'une manière hâtive, et par un article additionnel à une loi non spéciale aux brevets, faire disparaître ce qui constituait la propriété et la fortune d'un grand nombre de citoyens, et à ce sujet nous ne pouvons trouver de plaidoyer plus éloquent en faveur des brevets que le rapport fait par l'honorable M. Nogent-Saint-Laurent, que nous transcrivons quelques lignes plus loin.

Ce fut pénétré de la justesse des conclusions de l'honorable rapporteur que le Corps législatif comprit que la liberté de la presse et l'existence des brevets étaient deux choses parfaitement différentes, qu'on pouvait adoucir et élargir le régime de la presse sans toucher aux brevets, avec lesquels peut exister la liberté de parole la plus étendue, et qu'il suffit purement et simplement pour cela d'exonérer en tout ou en partie l'imprimeur des responsabilités et pénalités qui lui incombent, et qui en font pour les auteurs et les publicistes un juge préventif souvent gênant.

On comprit qu'il serait tout à fait superflu de permettre à tout le monde d'être imprimeur et de posséder les ustensiles de cette profession si on ne permettait pas d'abord de s'en servir pour publier sans exception tous les écrits quelconques qui demanderaient à voir le jour; que ce serait une liberté illusoire, donnant le mot, et non la chose; et on renvoya à une autre session l'examen de cette question.

Vous avez vu aussi se manifester la pétition de plusieurs éditeurs de Paris, adressée au Sénat en janvier dernier.

Tels sont les points de départ officiels des questions qui s'agitent aujourd'hui.

Il est important, dès le début, d'examiner les noms des signataires de cette pétition : ils sont tous à coup sûr très-connus et fort honorables, mais on peut s'étonner à juste titre de ne pas y voir figurer les noms de maisons aussi importantes que celles de MM. Didot, Delalain, Larousse et Boyer, Maire-Nyon, Fournier, Renouard, Pagnerre.

Il s'en faut donc de beaucoup qu'il y ait unanimité parmi les éditeurs; les noms que je viens de citer sont européens, et leur absence a une immense signification.

Quels sont, au contraire, les adversaires de cette pétition? Ce sont : la presque universalité des imprimeurs de Paris et de la province, et tous les libraires non éditeurs.

La raison en est bien simple : ceux qui demandent la liberté du commerce de la librairie sont des éditeurs qui espèrent écouler un plus grand nombre de leurs marchandises, et ceux qui s'y opposent voient au contraire que les mesures proposées viendraient briser des positions honorablement acquises.

D'un côté, le désir d'accroître ses bénéfices commerciaux, ce qui est licite à coup sûr, mais ne se recommande par aucun motif d'ordre public.

De l'autre côté, l'effroi bien légitime d'une immense quantité de personnes qui se sont établies et qui ont traité sous la protection des lois de leur pays, et qui, sans avoir commis aucune faute, aucun crime, se verraient subitement dépouillées d'une partie de leur avoir pour obéir à certaines théories dont l'évidence est encore à démontrer.

Quant aux motifs d'intérêt général dont se colore la pétition, nous demanderons la permission de ne pas nous y arrêter.

Cette pétition est née le lendemain du jour (janvier 1869) où la grève des compositeurs a amené une élévation dans le prix de revient des livres, et les éditeurs ont fait ce double calcul, que, d'un côté, par le renversement des brevets d'imprimeurs, ils obtiendraient peut-être une économie de fabrication, et que, d'autre part, la permission donnée à tous de vendre des livres leur créerait un plus grand nombre de débouchés et amènerait une vente plus abondante de leurs produits.

En tout cas, ils ne couraient aucun risque à demander ces innovations, qui, si elles ne leur profitaient pas, ne leur causeraient du moins aucun préjudice.

Tels sont les véritables mobiles de cette campagne réduite à sa plus simple expression.

Maintenant, qu'on me permette de rester dans la spécialité que j'ai mandat de représenter, c'est-à-dire les imprimeurs de Paris, et voyons s'il est aussi simple et aussi facile qu'on le prétend de supprimer leurs brevets.

HISTORIQUE.

Sous le Directoire et le Consulat, les imprimeries s'étaient multipliées à Paris dans une quantité considérable; l'empereur Napoléon Ier pensa que cet ordre de choses était nuisible, et par deux décrets, l'un du 5 février 1810, l'autre du 2 février 1811, il réduisit et fixa à 60 le nombre des imprimeurs conservés dans la ville de Paris, et décida que chacun des imprimeurs ainsi maintenus indemniserait les imprimeurs supprimés au moyen du rachat du matériel de ces derniers et du payement d'une somme de 4,000 fr. pour chaque maison supprimée.

Extrait du décret du 5 février 1810.

« Art. 3. — A dater du 1er janvier 1811, le nombre des imprimeurs dans chaque département sera fixé, et celui des imprimeurs à Paris réduit à soixante.

« Art. 4. — La réduction dans le nombre des imprimeurs ne pourra être effectuée sans qu'on ait préalablement pourvu à ce que les imprimeurs actuels qui seront supprimés reçoivent une indemnité de ceux qui seront conservés. »

Extrait du décret du 2 février 1811.

« Art. 1er. — Les imprimeurs conservés dans notre bonne ville de Paris sont tenus d'acheter les presses des imprimeurs supprimés; ils les payeront, au prix de l'estimation qui en sera faite, en un an et en quatre termes.

« Art. 2. — Chacun des imprimeurs conservés payera un soixantième du prix total de cette acquisition.

« Art. 5. — Il sera payé, par les imprimeurs conservés, aux imprimeurs supprimés, une indemnité.

« Art. 6. — Cette indemnité est fixée sur le pied de quatre mille francs par imprimeur supprimé.

« Art. 10. — Chacun des soixante imprimeurs conservés payera un soixantième de la somme totale fixée pour l'indemnité due aux imprimeurs supprimés.

« Art. 11. — Les sommes payées par les imprimeurs conservés, tant pour l'achat des

presses que pour l'indemnité des imprimeurs supprimés, seront versées à la caisse d'amortissement, savoir : le premier quart comptant et en espèces, les trois quarts en effets payables à quatre, huit et douze mois : les valeurs n'en seront tirées, pour être réparties aux imprimeurs supprimés, que sur les mandats du président de la commission, visés par le directeur général de la librairie. »

Puis un autre décret du 11 février 1811 augmenta de vingt le nombre des imprimeurs maintenus, ce qui porta le nombre total à quatre-vingts pour la ville de Paris. Ces mesures furent exécutées, et les payements ordonnés furent effectués.

Ce nombre de quatre-vingts est demeuré invariable jusqu'à l'extension des limites de Paris survenue de nos jours; à ce moment, cinq imprimeurs des portions annexées sont devenus imprimeurs de Paris, et récemment un brevet d'imprimeur a été donné par l'empereur à une société ouvrière, ce qui porte à quatre-vingt-six le nombre des maisons brevetées ayant licence d'imprimer dans Paris en caractères typographiques.

—

Il y a dans l'ensemble de ces dispositions un fait capital qu'on peut traduire ainsi en langue vulgaire :

Les imprimeurs maintenus ont acheté du gouvernement et ont payé le droit d'avoir seuls une imprimerie dans Paris.

Et de ce contrat à titre onéreux résulte pour eux une véritable propriété, ayant tous les caractères de la propriété ordinaire, puisque la base en est une acquisition loyalement faite ; cette propriété aurait été illusoire s'il n'avait pas été permis de la transmettre, et le droit de présentation, qui est consacré virtuellement par les articles 7 et 8 du titre II de la loi du 5 février 1810, a été consacré par soixante années de pratique.

Cette législation a été corroborée par l'arrêté du 13 avril 1814 et par ordonnance du 24 octobre de la même année, qui dit en propres termes que *les brevets d'imprimeurs sont confirmés.*

En septembre 1830, une proposition fut présentée à la Chambre des députés pour l'abolition des brevets.

Après discussion et observations en faveur des brevets de MM. Didot, Dufresne, Barthe, Dupin aîné, baron Dupin, le *projet fut rejeté.*

Rappelons à ce sujet les paroles de M. le baron Dupin.

———

Opinion de M. Dupin aîné
sur le privilège des brevets d'imprimeurs.

(Chambre des députés, séance du 19 novembre 1830).

« Vous faites une loi, c'est-à-dire une règle générale pour le plus grand nombre de cas, et vous n'agissez pas sous l'influence de toutes les exceptions particulières. Quel est le principe de l'indemnité? C'est la possession. Un homme, en prenant la profession d'imprimeur, a employé ses capitaux à acheter un matériel ; nous lui donnons un concurrent, le concurrent doit indemniser cet homme qui s'est établi sur la foi de la législation existante. Le gouvernement n'a pas vendu aux notaires, aux avoués, leurs charges, il leur a donné des brevets ; mais il s'établit par la possession une espèce de propriété. Il y a donc nécessité d'accorder une indemnité proportionnelle à tous les imprimeurs, suivant la population. »

Le 20 septembre 1848, un projet est présenté dans le même sens à l'Assemblée nationale par M. Pierre Leroux.

Il est rejeté. (Notons en passant que M. Pierre Leroux, tout en demandant la suppression, reconnaissait le principe d'indemnité.)

En avril 1851, projet de même nature, également repoussé sur le rapport de M. Moulin.

Et enfin, en 1867, nous avons le rapport si remarquable et si vrai de l'honorable M. Nogent Saint-Laurens, sur un projet de loi de même nature, qui caractérise la situation d'une manière tellement saisissante qu'il importe de le citer en entier :

« L'imprimerie n'est pas une industrie ordinaire ; elle est la divulgation de la pensée humaine ; elle est en contact quotidien par la publication avec la société tout entière : il n'est donc pas inutile de demander à l'imprimeur des garanties de moralité et de capacités professionnelles.

« L'empereur Napoléon Ier disait à une séance du Conseil d'État du 12 août 1809 :
« L'imprimerie est un arsenal qu'il importe
« de ne pas mettre à la disposition de tout le
« monde.

« L'imprimerie n'est pas un commerce; il
« ne doit donc pas suffire d'une simple pa-
« tente pour s'y livrer; il s'agit d'un état qui
« intéresse la politique, et dès lors la politi-
« que doit en être juge.

« Les imprimeurs doivent être assimilés
« aux notaires, aux avoués, qui n'entrent que
« dans les places vacantes, et qui n'y entrent
« que par nomination. »

« Au surplus, où est la réclamation sérieuse contre le régime actuel? Qui demande la suppression des brevets? Peut-on dire sans exa-

génération que de notre temps la publication manque à la pensée? Où est le profit de la suppression?

« Pour les imprimeurs, il y a une question de propriété soulevée par le décret du 5 février 1810 et la loi du 23 octobre 1814, qui ont organisé la propriété du brevet.

« La question d'indemnité vient se poser à son tour à côté de la question de propriété. En effet, lorsqu'en 1810 le nombre des imprimeurs fut réduit à Paris, les imprimeurs conservés durent payer une indemnité aux imprimeurs supprimés et acheter leur matériel.

« Eh bien, quand on est en face de cette législation, en face de ces circonstances, il semble téméraire d'abroger, par un article annexé à la loi sur la presse, toute cette possession d'état qui ne nuit à personne, qui paraît au contraire favorable à l'état général; il nous a paru téméraire de briser instantanément les droits acquis d'une profession qui s'exerce à l'abri d'un serment, et d'introduire tout à coup une liberté professionnelle, liberté factice, que le pays ne demande pas, dont quelques-uns affirment l'utilité, mais dont le plus grand nombre affirme le danger. »

En face des textes de lois cités plus haut, et en présence de ces consécrations successives données à trois reprises différentes par nos assemblées législatives, les imprimeurs ont le droit évident, absolu, incontestable, de dire que les brevets sont leur propriété, et aucun des officiers ministériels, notaires, avoués, huissiers, commissaires priseurs, agents de change, dont on a du reste renoncé à attaquer les offices, ne peut établir d'une manière aussi radicale et aussi complète la légitime propriété de leurs charges, attendu qu'elles sont fondées uniquement sur des nominations faites à titre gracieux, et que les brevets d'imprimeurs de Paris reposent sur un contrat d'acquisition.

—

Outre que c'est une propriété, ainsi que je viens de l'établir, il y a, dans l'existence d'un nombre restreint d'imprimeurs, une garantie contre les productions clandestines outrageant les mœurs ou nuisibles au point de vue politique.

En effet, la surveillance de l'autorité sera incontestablement beaucoup plus facile que s'il s'agissait d'un nombre illimité; il faut encore remarquer que plus le nombre est restreint, plus il y a de probabilité de rencontrer parmi les titulaires les garanties de solvabilité et de moralité propres à rassurer les intérêts intellectuels et commerciaux.

On ne peut dire non plus que les besoins de publicité soient supérieurs aux moyens de production, ni que des bénéfices excessifs, nécessitant le marché libre, soient faits par les imprimeries actuelles. Ces deux raisons, qui auraient un grand poids dans la question, sont, au contraire, tellement dénuées de fondement, qu'elles n'ont jamais été et ne seront pas invoquées par nos adversaires même les plus passionnés : il est avéré, en effet, que dans beaucoup de maisons le matériel reste en partie inoccupé faute de travail, et que la profession d'imprimeur conduit bien rarement à la fortune.

Nous avons beau chercher, nous ne voyons pas qu'on puisse mettre en avant un motif sérieux, et il en faut un bien grave pour qu'on ait le droit de renverser une propriété.

Il s'est produit un seul argument de quelque valeur : il était relatif aux journaux d'opposition, qui, principalement en province, trouvaient difficilement un imprimeur.

Cette difficulté a été tranchée dans le sens le plus large, et il a été permis à tout journal d'avoir son imprimerie, à condition qu'elle se bornerait à la composition du journal et de ses accessoires.

Pour examiner la question sous toutes ses faces, on peut se demander enfin si la suppression des brevets constituerait la liberté de l'imprimerie.

Non. Répétons-le encore une fois :

Liberté de l'imprimerie et suppression des brevets sont deux choses différentes.

On n'aurait pas la liberté de tout imprimer par ce fait seul qu'on aurait permis à tous d'avoir des presses; on n'aurait la liberté complète et à coup sûr dangereuse qu'en permettant de tout imprimer, ce qui est bien différent, et ce qu'une société bien organisée ne saurait tolérer, attendu qu'on se trouverait immédiatement en face d'un danger, et qu'il faudrait, pour le combattre, arriver à des répressions plus rigoureuses peut-être encore que celles qui existent aujourd'hui.

On ne peut dire non plus que le brevet rend inaccessible la profession d'imprimeur aux ouvriers.

En effet, on répondrait d'abord que l'ouvrier laborieux et intelligent se fait jour dans toute profession, et que la moitié au moins des titulaires actuels sont d'anciens ouvriers. On dirait ensuite, avec autant de vérité, que, comme il faut de grands capitaux à Paris pour réussir, le prix du brevet ne constitue pas dans la dépense générale un obstacle sérieux; cela est si vrai, qu'il y a environ trois ans, l'Empereur a accordé un brevet à une société ouvrière, et jusqu'à présent elle n'a pu réussir à ouvrir un établissement.

Ce n'était pas le brevet, c'était le capital qui lui manquait.

Où donc serait la vraie et sage liberté?

Je vais essayer de l'indiquer, et si la loi future entrait dans cette voie, elle aurait fait un grand pas vers le progrès.

Il y aurait lieu d'adoucir dans une mesure très-large les pénalités et responsabilités qui incombent à l'imprimeur et qui l'obligent à se constituer en juge sur des matières tellement délicates que les meilleurs esprits s'y trouvent en désaccord, ce qui fait que, dans le doute, il aime mieux souvent refuser d'imprimer ce qu'on lui présente.

Il faut donc :

Que la prison soit retranchée des peines édictées contre l'imprimeur;

Qu'à l'exemple de l'Angleterre, de la Belgique et d'une partie de l'Allemagne, on décide que l'imprimeur sera couvert par la désignation du nom de l'auteur, et ne pourra être atteint pour le payement des condamnations que si ce dernier est insolvable;

Qu'on ne puisse lui retirer son brevet que par voie judiciaire, pour délits très-graves, et non par simple mesure administrative.

De cette manière, les œuvres de l'esprit trouveront moins d'obstacles à se produire au grand jour, et la liberté aura fait un grand pas.

Sous le mérite de ces observations, les imprimeurs pensent que, si des modifications doivent être faites au titre II de la loi du 21 octobre 1814, il y a lieu de les faire porter non sur les brevets, mais sur les pénalités et responsabilités qui sont imposées à l'imprimeur.

2e QUESTION.

Convient-il de maintenir l'obligation du brevet pour l'exercice de la profession d'imprimeur?

RÉPONSE : « Les brevets constituant une pro- « priété pour les imprimeurs, ils en deman- « dent le maintien. »

Dans les explications qui sont données plus haut, j'ai été amené à faire d'avance l'exposé des motifs qui ont donné lieu à cette réponse : je me bornerai donc à répéter, appuyé par l'autorité des textes et des discussions parlementaires que j'ai cités, que le brevet est une propriété pour ses détenteurs, et que, de plus, il ne se présente, dans le sens de la suppression, ni des motifs ni des intérêts suffisants pour qu'on ait le droit d'y porter atteinte.

3e QUESTION.

Convient-il de maintenir l'obligation du brevet pour l'exercice de la profession de libraire?

RÉPONSE : « Cette question et celles qui sont « contenues dans le questionnaire sous les « numéros 6, 8, 9 et 10, sont spéciales à la « librairie, à la propriété littéraire et au col- « portage; en conséquence, nous laisserons à « des voix plus compétentes le soin de les « traiter. »

4e QUESTION.

Quelles sont les garanties qui pourraient être substituées à l'obligation du brevet?

RÉPONSE : « Dans le cas de suppression des « brevets, les imprimeurs ne voient pas de « garantie qui puisse y suppléer. »

Dans la pensée des imprimeurs, les règles qui entourent la possession et l'exploitation d'un brevet d'imprimeur sont si étroites qu'elles offrent actuellement au public et à l'autorité la plus haute somme de garantie qu'on puisse demander. En cas de cession de ce brevet, le soin même que l'on met à choisir son successeur, avec lequel on reste forcément lié d'intérêts pendant un temps assez long, constitue une tradition d'honorabilité qui se perpétue de maison en maison : aussi, nous pouvons le dire à la gloire de notre profession, beaucoup d'entre nous ont pu succomber et finir dans la gêne une existence de travail; mais leurs créanciers eux-mêmes ont toujours été forcés de rendre justice à leur honnêteté.

Dans le paragraphe suivant nous expliquerons comment le système actuel est celui qui offre le plus de garanties.

5e QUESTION.

Conviendrait-il d'exiger des imprimeurs une déclaration préalable, un cautionnement ou certaines règles professionnelles qui fissent obstacle à l'établissement d'imprimeries clandestines?

RÉPONSE : « Oui, il conviendrait d'exiger des « imprimeurs une déclaration préalable, un « cautionnement ou certaines règles profes- « sionnelles qui fissent obstacle à l'établisse- « ment d'imprimeries clandestines. »

Cette réponse ne pouvait être faite autrement. En effet, la question suppose l'avénement d'un régime nouveau, et dans cette hy-

pothèse, que nous ne désirons pas, nous devons néanmoins reconnaître qu'on ne saurait entourer de trop de précautions la faculté de se servir d'un matériel d'imprimeur, et cela par cette même raison, pour être conséquents avec nous-mêmes, qui nous fait réclamer le maintien de nos brevets, accompagné seulement d'un adoucissement dans les mesures légales qui en réglementent l'exploitation.

Nous faisons remarquer que la déclaration préalable existe, puisqu'aucune mutation de titulaires ne peut avoir lieu sans être portée à la connaissance de l'autorité, qui s'est toujours réservé un examen sur la personnalité du successeur présenté.

Nous disons aussi que le cautionnement existe déjà, et bien plus considérable qu'aucune loi ne pourrait l'exiger, attendu qu'il consiste dans la surface présentée par notre outillage, qui, pour quantité de maisons, se chiffre par des centaines de mille francs, et sur lequel le payement des amendes encourues a plus que largement de quoi exercer son recours.

Quant aux règles professionnelles, elles nous avaient été promises par la loi de 1814, et nous sommes encore à les attendre. Disons en passant qu'il serait désirable que notre Chambre syndicale fût chargée de l'observation de ces règles professionnelles. Qu'à l'exemple des chambres des officiers ministériels, elle soit armée d'un certain pouvoir, et nous sommes convaincus que l'autorité trouverait alors en elle un auxiliaire d'une grande utilité.

Mais encore une fois, et plus nous entrons dans la question, plus il nous est démontré que le brevet répond aux principaux besoins, qu'il forme la meilleure et la plus efficace garantie que la société puisse désirer, et qu'en conséquence il doit être maintenu.

6e QUESTION.

La profession de libraire devrait-elle être constituée de manière à ne pouvoir s'exercer concurremment avec d'autres professions tout à fait étrangères à la vente des livres?

(Même réponse qu'au numéro 3.)

7e QUESTION.

La suppression des brevets causerait-elle un préjudice sérieux aux détenteurs actuels des brevets?

Quelles mesures pourraient être prises pour atténuer ce préjudice?

RÉPONSE : « *Oui*, très-sérieux; la seule mesure à prendre est une indemnité équivalente au préjudice causé. »

La suppression du brevet entraîne naturellement la perte de la valeur qu'il représentait, cela va de soi; mais il ne faudrait pas croire que le préjudice éprouvé se réduirait à la seule valeur de ce brevet.

En effet, alors que nous avions acheté par ordre du pouvoir le droit d'être un nombre limité, nous voyons tout d'un coup cette mesure protectrice détruite et la concurrence permise de par la loi.

Bien que notre profession ne donne que des bénéfices très-modestes, il ne manquera pas de se trouver quantité d'esprits aventureux qui penseront que la loi vient de leur ouvrir une voie nouvelle fermée jusqu'alors et au bout de laquelle ils trouveront la fortune.

Alors ils monteront des établissements, et, comme les besoins d'imprimer ne seront pas accrus par le fait seul de l'ouverture de ces établissements, ils en seront réduits, pour alimenter leur matériel, à venir frapper à la porte de nos clients et à les solliciter par l'appât de prix réduits.

Ces prix abaissés seront insuffisants à les faire vivre longtemps; ils succomberont, mais en attendant ils auront porté la plus grave atteinte aux maisons préexistantes en les forçant à abandonner leurs clients ou à les servir à meilleur marché.

Voilà donc nos maisons dont le revenu est sensiblement diminué et dont la valeur subit une dépréciation proportionnelle.

De plus, les grands établissements, gros consommateurs d'impressions, essayeront de se faire imprimeurs eux-mêmes; ils y renonceront peut-être après une expérience qui leur aura démontré le peu d'utilité de leur tentative, mais pendant tout ce temps nos maisons auront langui, et beaucoup se seront fermées.

Ces craintes ne sont nullement chimériques et le seul fait de l'existence d'un projet de loi tendant à la suppression des brevets a déjà jeté une très-grande défaveur sur le prix de nos établissements; des cessions qui étaient sur le point d'avoir lieu ont été reculées jusqu'après solution de la question; les commanditaires, les bailleurs de fonds, se montrent plus craintifs, et nos fournisseurs eux-mêmes traduisent leurs inquiétudes par un crédit moins étendu.

En regard de cette situation déplorable, trouverons-nous quelques compensations?

On avait pensé que l'imprimerie libre mettrait un terme aux grèves des ouvriers.

C'est une erreur, car les autres professions sont libres, et dans toutes des grèves ont eu lieu.

Les besoins de publication seront-ils plus considérables? Rien ne peut le faire supposer, et nous avons déjà dit que le matériel actuel était de beaucoup supérieur au travail nécessaire pour l'occuper.

Le consommateur, du moins, aura-t-il intérêt à la libre concurrence?

Ici nous ne pouvons que raisonner par analogie; mais nous pouvons constater que la liberté donnée récemment à plusieurs industries limitées jusqu'alors n'a pas tourné au profit du consommateur.

La liberté des théâtres a été proclamée, et nous avons vu se produire ce fait bizarre, c'est qu'en même temps que le prix des places s'élevait et devenait inabordable pour les petites bourses, presque toutes les entreprises théâtrales faisaient de mauvaises affaires.

La liberté de la boucherie et celle de la boulangerie ont été, dans la pensée du législateur, un bienfait économique, et il s'est trouvé que le prix de la viande et celui du pain avaient augmenté dans de telles proportions, que dans plusieurs localités on a dû revenir, pour la boulangerie du moins, au système de compensation, si heureusement inauguré il y a quelques années par M. le préfet de la Seine.

Devant de tels exemples il est permis de s'arrêter, et de se demander si on est en droit, alors que l'intérêt public n'est pas en jeu d'une manière évidente, indiscutable, de supprimer sans utilité des propriétés particulières et de frapper des citoyens dans leurs intérêts les plus chers.

Enfin pourtant, s'il arrivait que cet intérêt public fût plus fort que nos justes réclamations, il faudrait en agir vis à-vis de nous comme vis-à-vis du propriétaire d'une chose dont l'utilité publique réclame l'expropriation.

Il faudrait exproprier nos brevets de la façon indiquée par la loi, c'est-à-dire au moyen d'une juste et préalable indemnité.

L'Etat se trouverait donc en face d'une dépense considérable.

L'intérêt général peut-il l'autoriser?

Nous ne le croyons pas.

Quant à l'idée d'une suppression des brevets sans indemnité, nous ne voulons même pas nous y arrêter : ce serait une spoliation, et ce n'est pas en France, et sous le gouvernement qui nous régit, qu'un tel acte pourrait avoir lieu.

On a récemment rendu libres les charges de courtiers de commerce, on a largement indemnisé les titulaires; or, nos droits sont encore plus sacrés et plus évidents que les leurs, puisque ces derniers avaient pour origine des nominations à titre *gracieux*, tandis que les nôtres reposent sur un contrat à titre *onéreux*.

QUESTIONS 8, 9 ET 10.

Même réponse qu'au n° 3.

EN RÉSUMÉ :

Nous croyons avoir démontré :

1° Que les brevets des imprimeurs de Paris constituent une propriété absolue au profit de leurs détenteurs;

2° Que leur existence est pour la société la meilleure garantie qui puisse exister dans l'espèce, et qu'aucun motif d'intérêt public ne réclame leur suppression;

Qu'à tous ces titres il y a lieu de les maintenir;

3° Que, du moment qu'ils constituent une propriété, on ne saurait aborder un régime qui les supprimerait qu'après les avoir expropriés par les moyens légaux, en allouant une juste et préalable indemnité qui correspondrait au préjudice causé dans nos maisons par l'inauguration de ce nouveau système.

Et enfin il nous paraîtrait tout à fait illogique que, si on abolissait les brevets, on se prononçât pour tout autre système que celui de la liberté absolue, supprimant toutes pénalités et toutes responsabilités professionnelles.

FAITS DIVERS

M. J. Rothschild, éditeur, vient d'être décoré de la croix d'or de 1re classe de l'ordre d'Ernestine de Saxe.

NÉCROLOGIE.

M. Béchet jeune (Jean-Charles) est mort le 2 de ce mois, à l'âge de 82 ans. Après être resté quelques années comme commis dans la très-honorable maison Gabon, il fonda, il y a un demi-siècle, et en même temps que M. J.-B. Baillière, une librairie dans le quartier de l'Ecole de médecine. Il céda, en 1842, une partie de son fonds à M. Labé, et, dans ces dernières années, l'autre partie à M. P. Asselin qui est aujourd'hui le successeur de ses deux regrettés confrères.

Favorisé de la fortune, M. Béchet n'oubliait pas ceux moins heureux que lui sous ce rapport. Il a laissé aux pauvres de la commune d'Isigny (Manche), où il était né, une rente annuelle, et de plus une somme importante à ceux de Paris qu'il avait habitués, du reste, depuis longtemps à ses largesses.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Marie-Antoinette et sa famille, d'après les nouveaux documents, par M. de Lescure. 1 vol. illustré de 10 grav. sur acier, par G. Staal. Ducrocq. (A. Rouyé. — UNION, 3 février.)

Le Rationalisme étudié dans la Vie de Jésus de M. Ernest Renan, par un catholique. Farcy, à Besançon. (Ibid., 5 février.)

La Marquise de Barol, sa vie et ses œuvres, par M. le vicomte de Melun. Poussielgue. (Imbert de Saint-Amand. — JOURNAL OFFICIEL, 7 février.)

Tchèques et Magyars. Bohème et Hongrie, XVe *siècle*, XIXe *siècle. Histoire. Littérature. Critique*, par M. Saint-René Taillandier. Didier et Ce. (P. David. — DÉBATS, 7 février.)

Le Livre des orateurs, par Cormenin (Timon). Pagnerre. (J. Barbey d'Aurevilly. — CONSTITUTIONNEL, 7 février.)

Nos fils, par M. Michelet. (Ernest Gelée. — FRANCE, 11 février.)

Le Livre, par Jules Janin. Henri Plon. (Louis Ratisbonne. — DÉBATS, 11 février.)

Les Brienne de Lecce et d'Athènes, par M. le comte Fernand de Sassenay. Hachette. (Henri Lavoix. — JOURNAL OFFICIEL, 14 février.)

Comédies de Plaute, traduites en vers par M. le marquis de Belloy. Michel Lévy. (Ibidem.)

Capharnaüm, par M. Emile Paultre. Hetzel. (Ibidem.)

Mélanges, par M. Edmond Taigny. Hachette. (Ibidem.)

Histoire des Perses, par M. le comte de Gobineau. Plon. (Charles de Moüy. — CONSTITUTIONNEL, 14 février.)

*Les Chasses de François Ier*, précédées de *la Chasse sous les Valois*, par M. le comte Hector de La Ferrière. Aubry. (Ibidem.)

Madame de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, par M. H. Duclos. Didier. (Ibidem.)

Gabrielle de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, par M. P. Clément, de l'Institut. Didier. (Ibidem.)

Bohême et Hongrie, par M. Saint-René Taillandier. Didier. (Ibidem.)

Australie, Java, Siam, Canton, voyage autour du monde, par M. le comte de Beauvoir. Plon. (Ibidem.)

Topographie d'Athènes, par M. Phocion Roque. Plon. (Ibidem.)

Economie politique populaire, par M. H. Baudrillart, de l'Institut. Hachette. (Ibidem.)

Le Sentiment religieux en Grèce, d'Homère à Eschyle, par M. Jules Girard, maître de conférences à l'Ecole normale. Hachette. (Ernest Bersot. — DÉBATS, 14 février.)

Les Théoriciens au pouvoir, par M. Delorme. Plon. (Pierre d'Eauplet. — PATRIE, 14 février.)

Les Nuits persanes, poésies, par Armand Renaud. Alphonse Lemerre. (Emile Deschanel. — DÉBATS, 15 février.)

L'Homme au masque de fer, par Marius Topin. Didier et Dentu. (H. Levacher. — FRANÇAIS, 15 février.)

Voyage autour du grand monde, par M. Quatrelles. (Gustave Claudin. — MONITEUR UNIVERSEL, 16 février.)

Les deux pragmatiques-sanctions attribuées à saint Louis, par Charles Gérin, juge au tribunal de la Seine. Lecoffre. (Henri Johanet. — FRANÇAIS, 16 février.)

Mémoires du cardinal Consalvi, publiés par J. Crétineau-Joly. Plon. (Henri Johanet. — FRANÇAIS, 16 février.)

Recherches sur l'Assemblée de 1662, par Ch. Gérin. Lecoffre. (Ibidem.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 21 *février* 1870 *et les dix jours suivants*. — Livres anciens et modernes en divers genres, faisant partie de la librairie de L. Potier, libraire de la Bibliothèque impériale. 1re partie. — Libraire : A. Labitte.

Jeudi 24, *vendredi* 25 *et samedi* 26 *février* 1870. — Bibliothèque de feu M. Bournet-Verron, notaire. Livres d'heures, elzeviers, littérature, histoire, bibliographie. — Libraire : Bachelin-Deflorenne.

Vendredi 25 *et samedi* 26 *février* 1870. — Livres d'amateurs, facéties, pièces galantes, opuscules rares et curieux, provenant de la succession de M. Stéphane V..... 1re partie. — Libraire : Willem.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 9. 26 Février 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

Sommaire : Extrait de l'Exposé de la situation de l'Empire. — Ventes publiques. Bibliographie étrangère.

EXTRAIT

DE L'EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE.

(*Suite.*)

SCIENCES ET LETTRES. — INSTITUT.

Le grand prix biennal institué par l'Empereur pour l'œuvre la plus propre à honorer le pays durant les dix dernières années, dans l'ordre spécial des travaux que représente chacune des cinq Académies, a été décerné cette année, sur la désignation de l'Académie des sciences morales et politiques, à l'*Histoire de France* par M. Henri Martin. Cet ouvrage, d'une vaste étendue et d'une incontestable valeur, embrasse le cours entier de notre histoire nationale, envisagée sous tous ses aspects. Il avait déjà plus d'une fois obtenu les encouragements de l'Institut, en même temps que les suffrages du public.

L'Académie française continue la publication de son *Dictionnaire historique* et les travaux préparatoires d'une nouvelle édition du *Dictionnaire de l'usage*. Un nouveau volume du *Recueil des rapports, discours et pièces diverses* est en cours d'exécution.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a fait paraître le complément du tome 23 de ses *Mémoires*, la deuxième partie du tome 22 des *Notices et extraits des manuscrits*, les tomes 7 et 8 (première partie) des *Mémoires des savants étrangers*, le tome 25 de l'*Histoire littéraire de la France* et le tome 1er des *Historiens arméniens des Croisades*. L'impression de toutes les suites de ces divers ouvrages est commencée; les autres publications de cette compagnie suivent une marche régulière.

L'Académie des sciences continue l'impression des tomes 36, 37 (deuxième partie) et 38 de ses *Mémoires*, et des tomes 20 et 21 des *Mémoires des savants étrangers*. Les *Comptes rendus* hebdomadaires de ses séances ont paru avec l'exactitude habituelle et forment, comme tous les ans, 2 vol. in-4°. La table générale de ces comptes rendus pour les années 1851 à 1865 est presque entièrement achevée et ne tardera pas à paraître.

L'Académie des beaux-arts a publié la 1re livraison du tome 3 de son *Dictionnaire* et commencé l'impression de la deuxième livraison.

L'Académie des sciences morales et politiques poursuit l'achèvement du tome 13 de ses *Mémoires*.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET TRAVAUX HISTORIQUES.

Le ministère de l'instruction publique s'efforce de plus en plus d'encourager les travaux des sociétés savantes des départements, en leur facilitant, par son entremise, l'échange qu'elles font entre elles de leurs publications, en leur accordant des subventions, en leur distribuant des récompenses dans les réunions annuelles de leurs délégués à la Sorbonne, se faisant rendre compte de leurs recueils par le Comité des travaux historiques, enfin en publiant ces comptes rendus dans une *revue* spéciale. Deux nouveaux volumes de cette revue ont paru.

Plus de 25,000 volumes ont été échangés en 1869 comme en 1868 entre les sociétés savantes. Plus de 160 de ces sociétés ont participé aux subventions de l'Etat. Cinq d'entre elles ont été reconnues établissements d'utilité

publique, et trois ont été autorisées à accepter des libéralités particulières. Deux volumes contenant les lectures faites à la Sorbonne en 1868 ont été publiés.

Un prix annuel de 1,000 francs a été institué par un décret impérial du 30 mars, dans chaque ressort académique de l'Empire, pour être décerné par un jury composé de savants et de littérateurs résidant dans les départements, à l'ouvrage ou au mémoire jugé le meilleur sur quelque point d'histoire politique ou littéraire, d'archéologie ou de science intéressant les départements compris dans le ressort. Il a été fondé un autre prix annuel de 3,000 fr., qui sera décerné, par le comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à l'ouvrage jugé le meilleur parmi ceux qui, durant l'année précédente, auront été couronnés dans le concours académique. Cette institution, destinée à favoriser les études locales et le progrès des sciences et des lettres dans nos anciennes provinces, a été accueillie avec faveur, dans toutes les parties de la France, par les compagnies scientifiques et littéraires.

La collection des *Documents inédits de l'histoire nationale* est poursuivie avec activité. Six volumes ont été publiés en 1868. Un grand nombre d'autres ouvrages sont actuellement sous presse, savoir :

Le septième volume des *Lettres de Richelieu* ;

Le quatrième volume des *Monuments de l'histoire du tiers Etat* ;

Le premier volume des *Lettres de Mazarin* ;

Le huitième volume des *Lettres de Henri IV* ;

Le premier volume du *Cartulaire de Cluny* ;

Le quatrième volume des *Négociations de la France avec la Toscane* ;

Le premier volume des *Diplômes militaires* ;

Le premier volume du *Recueil des inscriptions du moyen âge et de la renaissance* ;

Les Forteresses chrétiennes de l'Orient au temps des croisades ;

Le troisième volume des *Œuvres de Fresnel* ;

Le cinquième volume des *Œuvres de Lavoisier* ;

Les *Dictionnaires topographiques* du Morbihan, de la Dordogne, de l'Aisne et de la Meuse, et le *Répertoire archéologique* de la Seine-Inférieure.

Plusieurs de ces volumes sont presque terminés et paraîtront dans le courant de 1870.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

La Bibliothèque impériale, par les ressources de son budget qu'il serait désirable de voir s'accroître encore, par les entrées provenant du dépôt légal, par les dons des particuliers et par les libéralités personnelles de l'Empereur, voit chaque année ses quatre départements des imprimés, des manuscrits, des estampes et des médailles s'augmenter de nouvelles richesses. Elle voit s'accroître en même temps, principalement dans les deux salles de lecture des imprimés, le nombre des lecteurs et des travailleurs. Le chiffre des volumes communiqués en 1868 a dépassé d'une manière notable celui des volumes communiqués en 1867. La proportion a été plus remarquable encore de 1868 à 1869. Ainsi se confirme le bon effet des nouvelles mesures introduites dans le service de cet établissement.

Les travaux de catalogue et d'inventaire marchent de front avec le service public. Le tome 10 du catalogue des ouvrages imprimés relatifs à l'histoire de France quelque temps interrompu et repris en 1868, est aujourd'hui presque totalement imprimé. Il en est de même pour le tome 2 du catalogue des sciences médicales. L'impression du tome 2 du catalogue des manuscrits français de l'ancien fonds a été continuée. Celle de l'inventaire des manuscrits latins avance rapidement. Un certain nombre de volumes du fonds grec a été inventorié. Dans la section des manuscrits orientaux, un travail que des demandes fréquentes faisaient considérer comme un instrument de recherches indispensables a été à peu près achevé : c'est l'inventaire de tous les ouvrages scientifiques et religieux, composés en chinois et en mandchou, par les anciens missionnaires de la compagnie de Jésus, au nombre de cinq cents articles environ. Le classement de tous les papyrus égyptiens a été fait. La description détaillée des différentes collections de manuscrits pali récemment acquis a été terminée. La rédaction des notices des manuscrits syriaques et celle des notices des manuscrits éthiopiens se continuent concurremment.

Les bibliothèques Mazarine, de l'Arsenal et de Sainte-Geneviève ont été, comme les années précédentes, assidûment fréquentées.

MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

M. Janssen, auquel avait été confiée, en 1868, la mission d'observer dans les Indes anglaises l'éclipse totale de soleil du 18 août, et qui a rempli cette mission avec tant de succès, a continué pendant les derniers mois de 1868, et pendant une partie de 1869, sur la chaîne de l'Himalaya, ses études de physique céleste et terrestre. Les nouveaux faits qu'il a recueil-

lis sur les protubérances du soleil, sur la nature de l'atmosphère qui entoure cet astre et sur celle de certaines étoiles, ainsi que sur les phénomènes électriques et magnétiques, l'ont conduit à des découvertes précieuses pour la science; les résultats, communiqués à l'Académie des sciences et au bureau des longitudes, feront l'objet d'une publication ultérieure. Le voyage de M. Janssen a été également fructueux à d'autres égards; il a rapporté pour nos collections scientifiques des spécimens rares et curieux de la flore et de la faune des pays qu'il a visités.

M. Simonin, dans le cours de son exploration dans l'Amérique du Nord et parmi les tribus indiennes, a recueilli, indépendamment d'une série d'observations sur les mœurs, l'histoire et les productions de ces contrées, des objets d'histoire naturelle et d'antiquité dont se sont enrichies les collections minéralogiques et anthropologiques du Muséum d'histoire naturelle de Paris et celles du musée de Saint-Germain.

Les deux jeunes archéologues qui avaient été chargés, en 1868, d'étudier, l'un dans les Iles Britanniques, l'autre dans l'ancienne province de Bretagne, les documents relatifs à l'histoire, à la philologie et à la mythologie des peuples celtiques, ont accompli avec profit la mission qui leur avait été confiée. Le premier, M. Gaidoz, a recueilli sur les annales, la littérature et la langue des Celtes d'importants matériaux dont il prépare la publication; le second, M. Luzel, à la suite de son voyage, a publié un volume des *Chants populaires de la Basse-Bretagne*, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a honoré d'une médaille.

Les voyages précédemment entrepris pour rechercher dans les archives et les bibliothèques de différentes parties de l'Europe les documents concernant notre histoire ont été continués. Il en a été de même pour l'étude des établissements scientifiques de l'étranger.

Le R. P. David a poursuivi, dans les parties les moins connues de la Chine, ses recherches botaniques et géologiques, si profitables aux collections du Muséum d'histoire naturelle. M. Hébert, professeur à la Faculté des sciences de Paris, après avoir exploré fructueusement, au point de vue de la géologie, une partie de la Suède, du Danemark et de l'Allemagne centrale et méridionale, a complété ces explorations par celles du Tyrol et de la Sicile.

La mission scientifique dans les Iles du Cap-Vert, donnée en 1867 à un jeune naturaliste, a été terminée cette année. Les matériaux qu'elle a produits sont maintenant mis en œuvre.

Deux missions littéraires ont été confiées à deux orientalistes distingués. L'une, en Malaisie, a pour but l'étude des différents dialectes de la langue malaye et la recherche des matériaux nécessaires à la rédaction d'ouvrages pratiques. L'autre a pour objet la recherche et la transcription des inscriptions himyarites existant dans l'Yémen, pour servir à la préparation du *Recueil des inscriptions sémitiques* entrepris par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Enfin, un jeune savant, muni d'instructions rédigées par l'Académie des sciences, a été embarqué, avec l'assentiment du ministre de la marine, à bord du vaisseau-école *le Jean-Bart*, destiné au lointain voyage entrepris annuellement par les élèves de l'Ecole navale, afin de se livrer, pendant le cours de cette campagne, à des recherches d'histoire naturelle, à des études et à des observations scientifiques de diverse nature.

Le *Recueil des archives des missions scientifiques et littéraires*, dont le but est de faire connaître les résultats des missions données par le ministère, est poursuivi sans interruption. Le cinquième volume a paru. On y trouve des articles très-intéressants sur les travaux des membres de l'école française d'Athènes, sur les archives de la Torre do Tombo, à Lisbonne, sur l'éclipse de soleil du 18 août 1868, sur les documents français du British Museum, sur l'emplacement de la bataille d'Arbelles, et sur les établissements météorologiques de plusieurs pays de l'Europe. Le sixième volume du même recueil est actuellement sous presse.

Une des publications entreprises à la suite de l'exploration scientifique du Mexique et de l'Amérique centrale, celle qui concerne la *géologie*, par MM. A. Dollfus et de Mont-Serrat, avait paru vers la fin de 1868. Un premier volume sur la linguistique a été publié cette année et sera suivi d'un second; c'est la reproduction d'un manuscrit mexicain accompagné d'études sur le *Système graphique et la langue des Mayas*, par M. Brasseur de Bourbourg. Deux autres volumes, relatifs à la zoologie et à la botanique, sont en partie terminés.

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 21 *février* 1870 *et les dix jours suivants.* — Livres anciens et modernes en divers genres, faisant partie de la librairie de L. Potier, libraire de la Bibliothèque impériale. 1re partie. — Libraire : A. Labitte.

Lundi 7 *mars* 1870. — Livres anciens et modernes bien conditionnés. — Libraire : A. Labitte.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

ITALIE. — LIVRES.

Arnaud (Giuseppe). — Storia di Napoleone Bonaparte esposta alla gioventù. in-12. pag. 176. Milano, Paolo Carrara Edit. — L. 1, 25.
Biblioteca istruttiva.

Bartholomei (Fr.). — Summa conciliorum omnium, tam generalium quam provincialium, collecta, dum ageret in Concilio Tridentino. in-8. pag. 321. Torino 1869, P. di G. Marietti.

Berlan. — Liber consuetudinum Mediolanensis. Anni MCCXVI. ex bibiotechæ ambrosianæ Codice Nunc primum editus. Pars altera. in-8. gr. pag. 129 a 277. Milano 1869. G. Agnelli ed tore. L' opera completa in 2 parti. — L. 5, 00.

Besso (B.). — Le strade ferrate. in-12. pag. 344 con 127 incisioni. Milano, E. Treves Edit. — L. 3, 00.

Carcano (Giulio). — Memorie di grandi. 2 vol. in-12. pag. 352-296. Milano, P. Carrara edit. — L. 5, 00.

Cecconi (Canonico Eugenio). — Studi storici sul Concilio di Firenze con documenti inediti o nuovamente dati alla luce sui manosc itti di Firenze e di Roma. Parte prima. Antecedenti del Concilio. in-8. pag. 56-224. DCVIII. Firenze, 1869. tip. all' insegna di S. Antonino. — — L. 12, 00.

Cuppari (Comm. Prof. Pietro). — Manuale dell' Agricoltore, ovvero guida per conoscere, ordinare e dirigere le aziende rurali. in-12. pag. xx 476 con incisioni e piante topografiche intercalate nel testo. Firenze, G. Barbera edit. — L. 3, 50.

Dalfi (Sac. Teodoro). — Viaggio biblico in Oriente, Egitto Istmo di Suez. Arabia, Petrea, Palestina, Siria, coste dell' Asia minore, Costantinopoli ed Isole, fatto negli anni 1857, 1865 e 1866 e descritto specialmente al giovane clero. Tomo I. Egitto. in-8. pag. 651. Torino 1869, C. Favale.

De Cesare (Carlo). — La Politica, l' economia e la morale dei moderni italiani. Studi. in-12. pag. 268. Firenze 1869, Stab. G. Pellas. — L. 4, 00.

Degli Abbati (Ing. Franc.). — Del suolo fisico di Roma e suoi contorni, sua origine e sua trasformazione. Dissertazione ornata di una carta topografica tricromatica e di quattro vedute. in 8. pag. 64. Cosenza 1869, tip. Migliaccio. — L. 5, 00.

Del Giudice (Giuseppe). — Codice diplomatico del regno di Carlo I e II d'Angio, ossia collezione di leggi, statuti e privilegi, mandati, lettere regie e pontificie, ec. ed altri documenti, la maggior parte inediti, concernenti la storia ed il diritto politico, civile, finanziere, giudiziario, militare, ed ecclesiastico delle provincie meridionali d' Italia dal 1265 al 1309, raccolti, annotati e pubblicati. vol. II. parte I. in 4. pag. xxxvii 352. Napoli 1869, tip. della R. Università. — L. 20, 00.

Erbario crittogamico italiano. Serie II, fasc. V. in 4. Genova 1869, tip. dei Sordo Muti. — L. 45, 90.

Giuliani (Sac. Giacinto). — Sul progresso della fede sotto il sommo Pontificato di Pio Papa IX sino alla convocazione del Concilio Ecumenico. Studii. in 8. pag. 414. Torino 1869. Collegio degli Artigianelli. — L. 3, 50.

Gloria (Prof. Andrea). — Manuale per gli archivii, le biblioteche, li musei e gli studiosi della paleografia, diplomatica, filologia e storia. in-8. pag. 752, con atlante. Padova, tip. Prosperini, Sacchetto edit. — L. 20, 00.

Latini (Brunetto). — Del tesoro volgarizzato. Libro primo edito sul più antico dei Codici noti, raffrontato con più altri e col testo originale francese da Roberto De Visiani. in-8. pag. 208. Bologna 1869, G. Romagnoli edit. — L. 7, 00.

Laura (Dott. Secondo). — Doveri di Madre. L' igiene della giovane famiglia. Consigli. in-8. pag. 286. Torino e Firenze, Ermanno Loescher. — L. 3, 50.
Legato alla Bodoniana L. 4, 00.

Mamiani (Terenzio). — Le meditazioni Cartesiane rinnovate nel secolo XIX. in-12, pag. xix-287. Firenze 1869, successori Le Monnier. — L. 4, 00.

Mantegazza (Paolo). — Le glorie e le gioie del lavoro. in-8. pag. 252. Milano 1869, V. Maisner e Comp. edit. — L. 3, 50.

Pedicini (Mons. Francesco). — Discorsi sacri. in-16. pag. 363. Bari 1869, tip. Cannone. — L. 3, 00.

Scrittura (la) di artisti italiani (Sec. XIV-XVII) riprodotta con la fotografia. Dispensa prima, con 25 autografi di artisti e le notizie sulla loro vita compilate del cavalier Gaetano Milanesi e publicate da Carlo Pini. in-4. pag. 25. Firenze 1869, Carlo Pini edit. — L. 20, 00.

Strenna Venezia per l'anno 1870. in-8 pag. 240. Venezia 1869. tip. del Commercio. — L. 10, 00.

Struever (Giovanni). — Studi nella mineralogia Italiana, pirite del Piemonte e dell' Elba in-4. pag. 51 con 14 tavole. Torino e Firenze. E. Loescher. — L. 20, 00.

Tansillo (Luigi). — Capitoli giocosi e satirici, editi ed inediti con note di Scipione Volpicella. in 8. pag. 398. Napoli, libreria Dura. L. 4, 00.

Trois documents de l Eglise du xve siecle. I. Lettre du roi Mathieu Corvin au saint Pere Siste IV. II. Lettre du pape Alexandre VI au roi Louis XIII de France. in 8. pag. 29. Venezia 1869, tip. Antonelli.

Turbiglio (prof. Sebastiano). — L'Empire de la logique, essai d'un nouveau système de philosophie, pag. 170. Torino, G. B. Paravia. — L. 3, 00.

Villanti (Giovanni). — L'Aretino in Roma, studi del XVI secolo. in-8. pag. 162. Palermo, Luigi Pedone Lauriel. Edit. — L. 2, 00.
Estratta dalla Rivista sicula.

Zantedeschi (M.). — Emploi de l armature externe du câble sous-marin pendant que l'armature interne ou conducteur isolé, transmet la dépêche télégraphique. Communication a M. Quetelet. in 8. pag. 7 Padova, tip. G. Bianchi.

Le Secrétaire-Gérant, Blanchot.

Paris. — Imp. Pillet fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 10. 5 Mars 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Jurisprudence. — Faits divers. — Nécrologie. — Comptes rendus. — Ventes publiques. Bibliographie étrangère.

JURISPRUDENCE.

COUR DE CASSATION (chambre des requêtes).

PRÉSIDENCE DE M. BONJEAN.

FAILLITE. — CONCORDAT. — ABANDON D'ACTIF. — BREVET D'IMPRIMEUR. — REFUS D'HOMOLOGATION.

Les juges du fond peuvent refuser d'homologuer un concordat par abandon d'actif consenti au profit d'un imprimeur en faillite, à défaut par celui-ci de se dessaisir de son brevet, lorsqu'ils décident que ce brevet, qui déjà figurait au bilan bien que non expressément compris dans la déclaration d'abandon faite par le débiteur, y a été expressément compris.

Rejet, en ce sens, au rapport de M. le conseiller d'Oms, conformément aux conclusions de M. l'avocat général Charrins, du pourvoi de M. Wiesener, contre un arrêt de la cour de Paris, rendu le 1er juin 1869. — Plaidant, Me Bozérian, avocat.

FAITS DIVERS.

On nous communique, avec prière de l'insérer, le compte rendu suivant de la fête organisée par la Société des employés en librairie.

Samedi 19 février, dans les salons de Ragache, ont eu lieu le bal et le banquet de la Société de secours mutuels des employés en librairie.

A 7 heures et demie, 93 convives, parmi lesquels plusieurs patrons et membres honoraires, prenaient place à table.

Sur la proposition de M. Hasslauer, l'assemblée avait nommé président M. Deraine (de la maison Victor Masson), que l'expérience acquise par une longue pratique dans la librairie et l'estime générale désignaient d'avance au choix de ses collègues.

Pendant toute la durée du repas, la plus entière gaîté, franche et cordiale, n'a cessé de régner parmi les convives. Au dessert, M. Deraine a porté un toast, vivement applaudi, à la prospérité de la Société. M. Hasslauer, après avoir répondu à M. Deraine, en le remerciant au nom de la Société, a porté un toast à MM. les membres honoraires qui, par leurs conseils comme par leurs souscriptions, contribuent puissamment à cette prospérité. Il continue en retraçant l'histoire de la Société, les résultats obtenus grâce au dévouement de ses membres, et en rappelant les principes fraternels qui avaient inspiré ses fondateurs.

M. Klincksieck fils est venu féliciter l'orateur au nom des membres du Cercle des commis-libraires allemands, dont il est le président. Au reste, la faveur générale avec laquelle furent accueillies les paroles de M. Hasslauer a montré que toutes les sympathies étaient désormais assurées à une œuvre si éminemment utile.

Vers onze heures, une société aussi brillante que nombreuse se réunissait dans la salle de bal. Les toilettes rivalisaient de goût et de fraîcheur. En peu d'instants l'entrain fut général, et dura jusqu'à la fin de la soirée.

Nous rendrons ici hommage à l'infatigable zèle de MM. les commissaires et surtout de M. Garnot, vice-président de la société, l'un des principaux organisateurs, aux excellentes dispositions duquel nous devons en grande partie d'avoir emporté un si bon souvenir de cette charmante fête.

Nous nous faisons l'écho des personnes qui ont eu le bonheur d'y assister en demandant,

pour l'année prochaine, que la Société la renouvelle.

Une quête ouverte, sur la proposition de MM. Deraine et Maurice Lévy, au profit de deux employés en librairie indigents, a produit une somme de 160 fr. Cette œuvre de charité a ainsi dignement couronné la soirée.

Le *Wanderer*, journal de Vienne, publie en tête de ses colonnes le document suivant :

Au public.

« Les compositeurs typographes de Vienne se sont coalisés en vue d'obtenir un remaniement complet du tarif existant, et, pour donner plus de poids à leur réclamation, ils l'ont accompagnée d'une déclaration collective qu'ils ne travailleraient plus. Toutes les tentatives entreprises jusqu'à ce moment dans le but de poursuivre régulièrement les délibérations relatives à cette réforme de tarif et d'assurer ainsi la non-interruption des travaux ont été sans succès.

« En présence de cette menace, les éditeurs des journaux ont dû s'unir pour la défense commune avec les possesseurs des autres imprimeries de Vienne. Ce n'est pas une question pécuniaire secondaire, mais le danger d'inaugurer le règne d'un principe périlleux, qui a uni dans une attitude commune les éditeurs d'organes de publicité que d'ailleurs les opinions politiques séparent.

« En conséquence, les compositeurs ayant suspendu aujourd'hui leur travail, les éditeurs du *Fremdenblatt*, du *Morgen-Post*, du *Nouveau Fremdenblatt*, de *la Nouvelle Presse libre*, de *la Presse*, du *Tagblatt*, de *la Tages Presse*, de *la Gazette du peuple*, du *Volskfreund*, de *la Vorstadt Zeitung*, du *Wanderer*, ont décidé :

« 1° De réduire provisoirement le texte de leur rédaction ;

« 2° Ensuite de faire composer en commun la partie neutre de leurs feuilles, soit la partie officielle, les comptes rendus du Reichsrath, du conseil communal et du tribunal, les tableaux des cours, les télégrammes officiels, etc., de façon à pouvoir se contenter d'un nombre relativement faible de compositeurs et à laisser faire l'expérience de la grève.

« Pour cette période de temps, qui, selon tout espoir, se réduira à quelques jours seulement, nous faisons appel à l'indulgence de nos lecteurs, à qui nous avons à peine besoin de dire que c'est pour servir un grand intérêt économique que nous leur imposons spontanément, ainsi qu'à nous-mêmes, cette réduction pénible.

« Vienne, le 19 février.

« *Le comité des journaux.* »

NÉCROLOGIE.

M. Audot, le doyen des éditeurs de Paris, vient de s'éteindre, le troisième jour de sa quatre-vingt-huitième année. Tous ceux qui ont connu ce vieillard aimable et bon, resté jusqu'aux derniers instants de sa vie un causeur de l'esprit le plus fin, partageront les bien vifs regrets de sa famille et de ses amis.

Né à Paris le 26 février 1783, Louis-Eustache Audot, dont le père était miroitier rue de Buci, a été témoin des scènes les plus terribles de la Révolution. Enfant curieux, il courait partout où il entendait du bruit, et c'est ainsi qu'arrivant un jour dans la cour intérieure de l'Abbaye, il entendit ces cris dans la foule : « Faites place à l'enfant ! il faut que l'enfant voie cela ! » Et il fut aussitôt placé au premier rang pour regarder le massacre des prêtres et des nobles. Un autre jour, le jeune Audot voyait passer Madame Elisabeth sur la charrette des condamnés.

Tous ces souvenirs étaient restés si profondément gravés dans la mémoire du vieillard, que lorsqu'il en parlait, il semblait qu'il eût encore ces affreux spectacles sous les yeux.

Ses études à peine achevées, le jeune Audot entra comme commis-libraire chez M. Onfroy, dont il épousa la fille et à qui il succéda.

Durant sa longue carrière d'éditeur (M. Audot est demeuré jusqu'à ses derniers moments chef et seul directeur de sa maison), il a publié près de cent cinquante ouvrages, la plupart traitant des sciences usuelles, et il n'est pas resté étranger à leur préparation. Esprit sagace et ingénieux, il donnait les meilleurs conseils aux auteurs et s'appliquait surtout à ce que toutes ses publications fussent réellement utiles.

Plusieurs fois il lui est arrivé de se faire lui-même auteur, afin que le livre projeté fût tout à fait conforme à ses idées. C'est ainsi que les femmes de ménage lui doivent un guide excellent dans la pratique, *la Cuisinière de la campagne et de la ville*, qui en est à sa 49e édition. *L'Art de faire des feux d'artifice*, *l'Art du menuisier en bâtiments*, ont été aussi écrits par lui, et il a tracé lui-même les plans de son *Traité de la composition et de l'ornement des jardins*, qui a obtenu un très-grand succès. A la suite de la publication de ce livre, il a fondé

la Société impériale et centrale d'horticulture de France.

M. Audot, qui avait un goût très-distingué pour les arts, a publié plusieurs ouvrages enrichis de planches, et parmi lesquels nous citerons : *l'Italie, la Sicile et les îles éoliennes*, dont tous les dessins ont été exécutés sous sa direction pendant un long voyage à travers ces contrées ; *l'Œuvre de Jean Goujon* ; *le Musée européen de peinture et de sculpture*, où sont reproduits les chefs-d'œuvre que possède le Louvre.

M. Audot, devenu veuf, s'est remarié en 1849, et l'on peut dire que l'excellente compagne de ses derniers jours a, par ses soins délicats et dévoués, prolongé de plusieurs années la vie du vieillard, dont la santé était profondément altérée. De son premier mariage, M. Audot laisse des petits-enfants et des arrière-petits-enfants.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Le Socialisme d'hier et celui d'aujourd'hui, par Th. N. Bénard. Guillaumin et Cᵉ. (Arthur Mangin. — PATRIE, 17 février.)

Liberté et Socialisme, par J. G. Courcelle-Seneuil. Guillaumin et Cᵉ. (Ibidem.)

Un homme à la Bourse, par Jules Poiret. Ouvrage dédié à la bourgeoisie. (Lorédan Larchey. — MONITEUR UNIVERSEL, 17 février.)

Lamartine et sa famille, par Révérend Du Mesnil. (Ibidem.)

Eléments de morale, par Paul Janet. (Ibidem.)

Théâtre de société. Fantaisies dramatiques, par Juste Olivier. Cherbuliez. (Ch. Clément. — DÉBATS, 19 février.)

Galilée, les droits de la science et la méthode des sciences physiques, par Th. Henri Martin. (Emmanuel Cosquin. — FRANÇAIS, 20 février.)

Etudes historiques sur le Concile de Florence, par le chanoine Cecconi. Florence, 1869. (Augustin Galitzin. — UNION, 20 février.)

La Vie de Jésus, par M. Renan. Michel Lévy. (DÉBATS, 21 février.)

Weymar et Coppet, par l'auteur des Souvenirs de Mᵐᵉ Récamier. Lévy. (J. Barbey d'Aurevilly. — CONSTITUTIONNEL, 21 février.)

Documents paléographiques relatifs à l'histoire des beaux-arts et des belles-lettres pendant le moyen âge, tirés des archives départementales de France et des bibliothèques publiques, par Champollion-Figeac. Paul Dupont. (Edouard Fournier. — PATRIE, 21 février.)

Le Japon illustré, par Aimé Humbert, avec 476 gravures, carte et 5 plans. Hachette. (Victor Fournel. — GAZETTE DE FRANCE, 22 février.)

Java, Siam, Canton, par M. le comte de Beauvoir. Plon. (Ibidem.)

A travers le monde : la Vie orientale, la Vie créole, par Mᵐᵉ Hommaire de Hell. Didier. (Ibidem.)

Dictionnaire géographique de la France et Atlas de la France, par M. Joanne. Hachette. (Ibidem.)

Les Idéales, poésies par Alfred Blot. Lib. internationale. (Gustave Allard. — FRANÇAIS, 22 février.)

L'Œuvre de la révolution espagnole, par M. Angel de Miranda. Dentu. (Gustave Landrol.— CONSTITUTIONNEL, 22 février.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 7 *mars* 1870. — Livres anciens et modernes bien conditionnés. — Libraire : A. Labitte.

Jeudi 10 *mars et jours suivants.* — Livres rares et curieux provenant de la collection de M***. — Libraire : Léon Techener.

Mardi 15 *mars* 1870 *et les quatre jours suivants.* — Collection de livres rares en partie en anciennes reliures aux armes. Ouvrages à figures. Architecture. Nombreux écrits sur les ordres de chevalerie et les décorations, etc., provenant d'une bibliothèque de province. — Libraire : Tross.

Roubaix.

Jeudi 17 *mars* 1870 *et jours suivants.* — Livres anciens et modernes, livres relatifs à la peinture, beaux ouvrages à figures. — Libraire : L. Crépin, à Douai.

Bruxelles.

Grande-Place, 5.

Mardi 8 *mars* 1870 *et les quatre jours suivants.* — Livres anciens et modernes. Histoire, littérature, voyages, sciences, etc., etc., provenant de plusieurs bibliophiles. — Libraire : A. Bluff.

Rotterdam.

Lundi 21 *mars* 1870 *et jours suivants.* — Boeken over alle vakken van wetenschap, Pracht- en Plaatwerken ; voorts eene uitmuntende Collectie Teekeningen, Platen en Kaarten van Rotterdam en andere Plaatsen in de Provincie Zuid-Holland, waarvan de verkooping zal Plaats hebben. — Van Hengel und Eeltjes, Boekhandelaren te Rotterdam, Leuvehaven, 3-13.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

ANGLETERRE. — LIVRES.

ADLARD (George). — Amye Robsart and the Earl of Leycester : a Critical Inquiry into the Authenticity of the various Statements in relation to the Death of Amye Robsart and of the Libels on the Earl of Leycester; with a Vindication of the Earl by his Nephew, Sir Philip Sydney, and a History of Kenilworth Castle, including an account of the splendid entertainment given to Queen Elizabeth by the Earl of Leycester in 1575, from the works of Robert Laneham and George Gascoigne, together with memoirs and correspondence of Sir Robert Dudley, Son of the Earl of Leycester. 8vo. pp. 356, cloth, 12s. (J. R. Smith.)

APOSTOLIDES (S.). — Our Lord's Prayer in one hundred different languages, published for the benefit of the poor Cretan refugees now in Greece. Post 8vo. cloth, 10s. (Watts.)

Baronet's (The) Sunbeam : a novel. By A. C. W. 3 vols. post 8vo. cloth, 31s. 6d. (Tinsley.)

BAYNE (Emily). — Sighs of Hope. 12mo. cloth. 3 s. (Pickering.)

Beneath the Wheels : a Romance. By the Author of 'Olive Varcoe.' 3 vols. post 8vo. cloth, 31s. 6d. (Tinsley.)

Boy's Journal for 1869. Vol. 10. 8vo. cloth, 8s. (Vickers.

CAMPIN (Francis). — Principles and Construction of Machinery : a Practical Treatise on the Laws of the Transmission of Power and of the Strength and Proportions of the various Elements of Prime Movers, Millwork, and Machinery generally, arranged for the use of Students, Engineers, and Practical Mechanics. Post 8vo. pp. 294, cloth, 6s. (Atchley.)

DRURY (Anna H.). — The Normans; or, Kith and Kin. 2 vols. post 8vo. pp. 644, cloth, 21s. (Chapman and H.)

DUFTON (William). — Practical Billiards. 2nd edit. 8vo. pp. 254, cloth, 10s. 6d. (Routledge.)

ECKARDT (Dr. Julius). — Modern Russia; comprising Russia under Alexander II., Russian Communism, the Greek Orthodox Church and its Sects, and the Baltic Provinces of Russia. 8vo. pp. 396, cloth, 10s. 6d. (Smith and E.)

EGAN (Pierce). — Finish to the Adventures of Tom, Jerry, and Logic in their pursuits through Life in and out of London; with coloured illustrations by George Cruickshank. 8vo. pp. 382, cloth, 18s. (Hotten.)

FRESENIUS (C. R.). — Quantitative Chemical Analysis. 5th edit. By Arthur Vacher. 8vo. pp. 377, cloth, 12s. 6d. (Churchill.)

GLADSTONE (W. E.). — Juventus Mundi : the Gods and Men of the Heroic Age. Post 8vo. pp. 568, cloth, 10s. 6d. (Macmillan.)

GREVE (Arinar). — Not in Vain : a Story of the Day. 2 vols. post 8vo. cloth, 21s. (Chapman and H.)

GROTE (George). — A History of Greece. New edit. 12 vols. Vol. 4, post 8vo. pp. 602, cloth, 6s. (Murray.)

Homœopathic (The) Medical Directory of Great Britain and Ireland; and Annual Abstract of British Homœopathic Serial Literature, 1870. 8vo. pp. 378, cloth, 3s. 6d. (Turner.)

LAWLOR (Denys Shyne). — Pilgrimages in the Pyrenees and Landes. Post 8vo. pp. 650, cloth, 15s. (Longmans.)

LETHEBY (H.). — On Food : its Varieties, Chemical Composition, Nutritive Value, Comparative Digestibility, Physiological Functions and Uses, Preparation, Culinary Treatment, Preservation, Adulteration, etc. : being the substance of Four Cantor Lectures delivered before the Society for the Encouragement of Arts, Manufactures, and Commerce in the months of January and February 1868. Post 8vo. pp. 283, cloth, 6s. (Longmans.)

LIDDELL (H. G.) and SCOTT (Robert). — A Greek-English Lexicon. 6th edit. revised and augmented. 4to. pp. 1,964, cloth, 36s. (Macmillan.)

LITTLEWOOD (William Edensor). — England at Home : being a familiar description of the principal Physical, Social, Commercial, and Topographical Features of England and Wales. 12mo. pp. 120, cl. 1s. (Cassell.)

MOORE (Rev. William Bramley). — The Six Sisters of the Valley : an Historical Romance. New edit. 12mo. pp. 518, boards, 2s. (Longmans.)

MOORE (Thomas). — Poetical Works. Complete. 1 vol. 8vo. pp. 750, cloth, 10s. 6d. (Longmans.)

PARR (Harriet). — Maurice and Eugenie de Guerin : a Monograph. Post 8vo. pp. 252, cloth, 6s. (Chapman and H.)

SHELLEY (Percy Bysshe). — Poetical Works; including various additional Pieces from MS. and other sources; by the Text carefully revised, with Notes, and a Memoir by William Michael Rossetti. 2 vols, post 8vo. pp. 1,284 cloth, 21s. (Moxon.)

SHUTTLEWORTH (U. J. K.). — First Principles of Modern Chemistry, 2nd edit. revised and corrected. Post 8vo. pp. 222, cloth, 4s. 6d. (Churchill.)

STONE (J. B.). — A History of Lichfield Cathedral from its Foundation With photografic illustrations. 4to. cloth, 15s. (Longmans.)

STOWE (Harriet Beecher). — Lady Byron Vindicated : a History of the Byron Controversy from its beginning in 1816 to the present time. Sp. 16mo. pp. 334, cloth, 2s. 6d. (Low.)

TAYLOR (Arthur). — Papers in relation to the Antient Topography of the Eastern Counties of Britain, and on the right means of interpreting the Roman Itinerary. 4to. cloth, 12s. (Williams and N.)

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 11. 12 Mars 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Documents officiels. — Jurisprudence. — Faits divers. — Nécrologie. — Comptes rendus. Ventes publiques. — Bibliographie étrangère.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Les documents statistiques de l'administration des douanes présentent le tableau suivant de nos exportations pendant les onze premiers mois de 1869 :

Carton	1,419,076 fr.
Papier blanc ou rayé pour musique	7,860,160
Papier d'enveloppes	2,887,647
Papier peint pour tentures	5,606,161
Papier dit papier de soie	553,372
Livres en langues mortes ou étrangères, y compris les almanachs.	2,337,002
Livres en langue française	11,167,207
Gravures et lithographies	4,989.977
Musique gravée	316,266
Cartes à jouer	425,800

Si nous comparons les résultats de ces onze premiers mois de l'année 1869 à ceux des mois correspondants des deux années précédentes, nous trouvons :

	1869	1868	1867
Papier et carton	18,548,000	17,152,000	16,328,000
Livres, gravures, lithographies	17,763,000	16,406,000	16,314,000

JURISPRUDENCE.

Tribunal de commerce de la Seine.

PRÉSIDENCE DE M. CAPPRONNIER.

Audience du 8 octobre.

PRIMES DU JOURNAL LA *Presse*. — LES *Œuvres de Buffon et de Lacépède* — M. HALBRONN, GÉRANT DU JOURNAL LA *Presse*, CONTRE LA FAILLITE DE M. LEBIGRE-DUQUESNE, ÉDITEUR.

Un procès intéressant pour les journaux qui délivrent des ouvrages en prime à leurs abonnés était plaidé au tribunal de commerce et révélait les faits suivants :

Au mois d'octobre 1868, M. Halbronn, gérant du journal la *Presse*, traitait avec M. Lebigre-Duquesne, libraire-éditeur, pour la livraison de mille exemplaires en onze volumes des *Œuvres de Buffon*, continuées par Lacépède, à raison de 20 francs par chaque exemplaire, et lui payait un à-compte de 12,000 fr. sur 20,000 fr. formant la totalité du prix. Mais quelques jours après, et avant d'avoir rien livré, M. Lebigre-Duquesne s'enfuyait à

l'étranger, emportant avec lui la somme qu'il venait de recevoir.

M. Halbronn assigna alors M. Harouël, nommé administrateur-séquestre des biens et affaires de M. Lebigre-Duquesne, en livraison des exemplaires vendus qu'il destinait aux abonnés de son journal; mais il renonça bientôt à sa demande, l'administrateur judiciaire ayant consenti à lui livrer quatre cent quarante-trois exemplaires contre payement de 3,000 fr. destinés à parfaire l'achèvement des autres exemplaires restant à livrer.

Cependant, au mois de février 1869, la faillite de M. Lebigre-Duquesne était déclarée, et l'ouverture en était reportée au mois d'octobre 1868, époque de la disparition de ce dernier.

C'est dans ces circonstances que le syndic venait demander à M. Halbronn le payement des 443 exemplaires livrés, soit 5,860 francs, déduction faite des 3,000 francs versés.

Pour repousser cette demande, M. Halbronn faisait valoir que la vente qui lui avait été consentie par M. Lebigre-Duquesne au mois d'octobre 1868 avait eu pour effet de le rendre propriétaire des mille exemplaires vendus, conformément aux dispositions des articles 1583 et 1605 du Code Napoléon, et qu'en recevant les 443 exemplaires qui lui avaient été livrés par l'administrateur judiciaire, il n'avait fait qu'exercer son droit de propriétaire, sans préjudice pour la masse des créanciers, puisqu'il avait déjà payé 12,000 francs, c'est-à-dire somme bien supérieure au prix de ces 443 exemplaires. Enfin, il ajoutait qu'en tout cas, la convention intervenue entre lui et M. Harouël ès-nom devait être considérée comme une transaction, son procès ayant l'autorité de la chose jugée, et le mettant à l'abri de toute réclamation de la part du syndic.

Le tribunal, après plaidoiries de Mes Bra et Desouches, agréés des parties, a statué ainsi :

« Le tribunal,

« Sur le premier moyen,

« Attendu que s'il est vrai que la vente d'un objet déterminé en confère la propriété à l'acheteur au moment même du contrat, ce n'est toutefois qu'autant que le corps certain faisant l'objet de la convention existe bien à l'époque même de la vente et que l'engagement pris par le vendeur ne soit pas uniquement une obligation de faire;

« Attendu qu'il est établi dans l'espèce qu'au moment où les parties contractaient, les exemplaires faisant l'objet de la convention n'existaient dans les magasins de Lebigre qu'à un état tellement incomplet, qu'en réalité le failli ne pouvait les livrer à l'acheteur sans un travail très-important; que le corps certain, tel que l'entend la loi, n'existait dès lors pas au 12 octobre 1868, et que Lebigre s'obligeait seulement à le réaliser ultérieurement; d'où il suit que Halbronn ne saurait réclamer le bénéfice de la loi qu'il invoque, et que son premier moyen de défense doit être repoussé;

« Sur le deuxième moyen,

« Attendu que le défendeur ne saurait davantage se prévaloir à bon droit, comme d'une transaction sur procès devant avoir l'autorité de la chose jugée, de l'arrangement intervenu entre lui et Harouël ès nom avant la faillite; qu'en effet, des documents fournis ressort la preuve que si, dans la pensée qu'une liquidation amiable pourrait suivre son cours régulier, Harouël a cru pouvoir, au cours de son administration, se dessaisir au profit de Halbronn d'une partie de l'actif de la liquidation, il ne l'a fait que sous la réserve, formellement acceptée par ce dernier, qu'au cas de faillite prononcée ultérieurement, chacune des parties se retrouverait au même et semblable état qu'avant la livraison des exemplaires qui seraient fournis, ensuite du travail complémentaire dont ils devaient être l'objet à l'aide des deniers avancés par Halbronn;

« Attendu que, par suite de la faillite de Lebigre, et du report de date au 14 octobre 1868, il convient de reconnaître que, d'une part, le défendeur est sans droit pour invoquer le bénéfice d'une revendication comme propriétaire, et que, d'autre part, aucune compensation n'est admissible aujourd'hui; qu'il doit dès lors être tenu au regard de la masse au payement de la valeur desdits 443 exemplaires, soit 5,860 fr., déduction faite, conformément d'ailleurs aux conclusions du syndic, des 3,000 fr. par lui versés aux mains de l'administrateur provisoire, sous réserves de tous ses droits contre la faillite pour raison des sommes par lui avancées à Lebigre avant sa disparition;

« Par ces motifs,

« Déclare Halbronn non recevable et mal fondé en sa demande; l'en déboute avec dépens. »

FAITS DIVERS

La Chambre des imprimeurs lithographes de Paris, dans son assemblée générale du 16 février courant, a constitué son Bureau, pour l'année 1870, de la manière suivante :

MM. Thierry aîné ✻, *président*; Engelmann, Gasté, *vice-présidents*; Reibel-Feindel, *trésorier*; Prodhomme, *secrétaire*; Baulant, *secrétaire-adjoint*; MM. A. Bry ✻, Testu, Juteau, Bourgerie, F. Mary, Nachmann, *conseillers*.

SOCIÉTÉ DES LIBRAIRES DÉTAILLANTS.— Le bureau provisoire qui avait présidé aux premières opérations d'organisation a donné sa démission, et dans son assemblée générale du 17 février, la *Société des libraires détaillants* a constitué son conseil d'administration, qui se compose des libraires dont les noms suivent :

MM. J. TARIDE, *président*; DUPONT, *vice-président*; A. SAGNIER, *secrétaire*; AUMOND, *trésorier*; AUBERT; J. MAIRE; CRETTÉ; LEFRANÇOIS; LELOGEAIS; MARPON; BONNET; CERF et Cᵉ; ARNOULD; EGROT; MANSART.

Le conseil d'administration fait appel à tous les libraires détaillants de Paris et des départements.

NÉCROLOGIE.

Un de nos confrères vient de succomber victime de l'épidémie de variole qui règne depuis quelque temps à Paris.

John Wyber, né à Edimbourg, mais naturalisé français par un long séjour à Paris, où il s'était créé de nombreuses relations et de vives amitiés, a été enlevé à l'affection de sa famille et de ses amis à l'âge de 54 ans. Successivement employé dans l'honorable maison Galignani, puis associé de la maison Robert Seton, d'Edimbourg, il dut abandonner cette dernière ville dont il ne pouvait supporter le climat. Revenu à Paris, il continua de diriger les opérations de librairie de la maison d'Edimbourg, et en même temps servit d'intermédiaire à plusieurs correspondants de l'étranger qui lui avaient donné toute leur confiance. Il laisse un fils employé dans une importante maison de librairie de Londres, sur lequel se reportent toutes les sympathies de ses nombreux amis.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

La Création, par Edgar Quinet. Lacroix et Cᵉ. (Louis Jourdan. — SIÈCLE, 22 février.)

Histoire de la Magie, du Monde surnaturel et de la Fatalité, par P. Christian. Furne et Jouvet. (Arthur Mangin. — PATRIE, 22 février.)

Hygiène des animaux domestiques, par André Sanson. Victor Masson et fils. (Ibidem, 23 février.)

La Stèle de Mésa, roi de Moab, 896 ans avant Jésus-Christ. Lettre à M. le comte de Vogüé, par Ch. Clermont-Ganneau. J. Baudry. (Ernest Renan. — DÉBATS, 25 février.)

Ingres, sa vie, ses travaux, sa doctrine, par le vicomte Henri de la Barde. Plon. (Jules Janin. — DÉBATS, 26 février.)

Goya, par Charles Yriarte. Plon. (Ibidem.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Mardi 15 *mars* 1870 *et les quatre jours suivants.* — Collection de livres rares en partie en anciennes reliures aux armes. Ouvrages à figures. Architecture. Nombreux écrits sur les ordres de chevalerie et les décorations, etc., provenant d'une bibliothèque de province. — Libraire : Tross.

Mercredi 16 *mars et les trois jours suivants.*— Bons livres d'histoire, de littérature, beaux-arts, etc., etc., composant la bibliothèque de M. Th., vice-consul de Suède et de Norwége. — Libraire : A. Aubry.

Mercredi 23 *mars* 1870. — Livres provenant de la bibliothèque de M. le comte de B. — Libraire : A. Cretaine.

Lundi 28 *mars et les trois jours suivants.* — Livres de la bibliothèque de feu M. R... — Libraire : A. Aubry.

Mercredi 20 *avril* 1870 *et jours suivants.*— Livres composant la bibliothèque de feu M. Le Roux de Lincy, homme de lettres. — Libraire : A. Labitte.

Rue Drouot, 5.

Lundi 21 *mars et les trois jours suivants.* — Livres rares, éditions originales, poëtes, conteurs français, etc., riche reliure, provenant du cabinet d'un amateur. — Libraire : Bachelin-Deflorenne.

Caen.

Jeudi 17 *mars* 1870 *et jours suivants.* — Livres rares et curieux dont une partie sur la Normandie. — Libraire : E. Le Gost-Clérisse.

Dijon.

Rue Saint-Martin, 25.

Lundi 14 *mars et jours suivants.* — Quelques livres de droit, littérature, etc., provenant des bibliothèques de MM. K. et X. — Libraire : Lamarche.

Roubaix.

Jeudi 17 *mars* 1870 *et jours suivants.* — Livres anciens et modernes, livres relatifs à la peinture, beaux ouvrages à figures. — Libraire : L. Crépin, à Douai.

Rotterdam.

Lundi 21 *mars* 1870 *et jours suivants.* — Boeken over alle vakken van wetenschap, Pracht- en Plaatwerken; voorts eene uitmuntende Collectie Teekeningen, Platen en Kaarten van Rotterdam en andere Plaatsen in de Provincie Zuid-Holland, waarvan de verkooping zal Plaats hebben. — Van Hengel und Eeltjes, Boekhandelaren te Rotterdam, Leuvehaven, 3-13.

BIBLIOGRAPHIE ETRANGÈRE

AMÉRIQUE. — LIVRES.

Abbott (Syman B.). — Old Testament Shadows of New Testament Truths. Illustrations. 8vo. (New York, 1870) pp. 213, London, 15s.

Abbott.— A Treatise on the Practice of U. S. Courts. Vol. 1, roy. 8vo. (New York, 1870) pp. 639, London, 36s.

Alexander (J. A.).— Life of J. A. Alexander. By H. C. Alexander. 2 vols. 8vo. (New York, 1870) pp. 903, London, 21s.

Bartholow (Roberts). — Manual of Hypodermic Medication. 12mo. (Philadelphia, 1870) pp. 150, London, 7s. 6d.

Beecher (H. W.). — Overture of Angels, Illustrated. 12mo. (New York, 1870) pp. 55, London, 10s. 6d.

Beecher (H. W.). — Plymouth Pulpit Sermons. 2nd series, 8vo. (New York, 1870) pp. 466, London, 10s. 6d.

Beers (H. G.). — Lacrosse, the National Game of Canada. Photographs. 12mo. (Montreal, 1870) pp. 256, London.

Bill (L.). — A Winter in Florida. Illustrated, 12mo. (New York, 1869) pp. 222, London, 6s. 6d.

Burgess. — Memoir of the Life of the Right Rev. George Burgess, D.D., First Bishop of Maine. 8vo. (Philadelphia, 1870) pp. 419, London, 15s.

Carey (Alice and Phœbe). — From Year to Year. Illustrated, 12mo. (New York, 1870) pp. 312, London, 25s.

Chamberlin (F.). — American Commercial Law. 8vo. (Hartford, 1870) pp. 991, London, 25s.

Child (L. M.). — The Progress of Religious Ideas. 3 vols. 8vo. (New York, 1869) pp. 1366, London, 31s. 6d.

Davenport Brothers (the) Spirit Mediums : their Biographies and Adventures. 12mo. (Boston, 1870) pp. 426, London, 7s. 6d.

Dean (Amos). — The History of Civilisation, in 7 vols. Vol. 7, 8vo. cloth (Albany, 1869) pp. 632, London, 21s. each vol.

De Deux-Points (Count Witham). — My Campaigns in America, 1780-81. Now first printed from original MS., with translation. 8vo. (Boston, 1870) pp. 176, London, 15s.

De Mille (J.). — The B. O. W. C. : a Book for Boys. Illus. 16mo. (Boston, 1870) pp. 322, London, 7s. 6d.

De Vere (M. Schele). — Wonders of the Deep. Cr. 8vo. (New York, 1869) pp. 352, London, 6s.

De Vere (M. Schele). — The Great Empress : a Portrait. 12mo. (Philadelphia, 1870) pp. 397, London, 7s. 6d.

Emerson (Ralph). — Prose Works, complete. Revised edit. 2 vols. 12mo. (Boston, 1869) pp. 1057, cloth. 24s. London.

Flint (Dr. Austin). — The Physiology of Man. 1st and 2nd Series. Advanced to 21s. each.

Flint (Dr. Austin). — The Physiology of Man. 3rd. Series, 8vo. (New York, 1870) pp. 525, London, 21s.

Gage (Rev. W. L.). — Studies in Bible Lands. Illus. (Boston, 1870) pp. 234, London, 12s.

Gough (John B.). — Autobiography and Personal Recollections of. Illus. 8vo. (Springfield, 1869) pp. 552, London, 15s.

Harland (Marion). — Phemie's Temptation. 12mo. (New York, 1869) pp. 396, London, 7s. 6d.

Lowell (J. R.). — The Cathedral. 16mo. (Boston, 1870) pp. 53, London, 5s.

Marlitt and **Heyse.** — Magdalena, by E. Marlitt; and The Lonely Ones, by Paul Heyse. Translated from the German. The two in 1 vol. 8vo. (Philadelphia, 1869) pp. 49, 1s. 6d.

Merrill (Brevet-Col. W. E.). — Iron Truss Bridges: Method of Calculating Strains. Illustrated, 8vo. (New York, 1870) pp. 130, London, 25s.

Mitchell (D. G.). — Pictures of Edgewood, in a Series of Photographs, with illustrative text. Folio (New York, 1870) pp. 69, London, 60s.

Monroe (Lewis B.). — Manual of Physical and Vocal Training. Illustrated, 12mo. (Philadelphia, 1870) pp. 102, London, 4s.

Mother Goose's Melodies for Children. Illustrated, 4to, (New York, 1870) pp. 186, London, 18s.

Ossoli (Margaret Fuller). — Memoirs and Works of. 5 vols. post 8vo. (New York, 1870) London, 50s.

Parsons (T.). — Laws of Business for all the States of the Union. 8vo. (Hardford, 1869) pp. 685, London, 18s.

Phelps (E. S.). — The Gates Ajar. Illustrated, red line, square 12mo. (Boston, 1870) pp. 248, London, 14s.

Phelps (E. S.). — The Trotty Book. Illustrated, 16mo. (Boston, 1870) pp. 118, London, 7s. 6d.

Raymond (Ida). — Southland Writers. 2 vols. 8vo. (Philadelphia, 1870) pp. 972, London, 30s.

Riley (John C.). — A Compendium of Materia Medica. 8vo. (Philadelphia, 1869) pp. 370, London, 14s.

Sherwood (John D.). — The Comic History of the United States. Illustrated, 12mo. (Boston, 1870) pp. 549, London, 10s. 6d.

Silber (Wm. B.). — An Elementary Grammar of the Latin Language. 12mo. (New York, 1869) pp. 82, London, 3s.

Strange Visitors : a Series of Original Papers by the Spirits of Irving, Willis, etc., etc., etc., dictated through a Clairvoyant. 12mo. (New York, 1869) pp. 250, London, 7s. 6d.

Le Secrétaire-Gérant, **Blanchot.**

Paris. — Imp. Pillet fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 12. 19 Mars 1870.

CHRONIQUE
DU JOURNAL GÉNÉRAL
DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Jurisprudence. — Faits divers. — Comptes rendus. — Ventes publiques. — Bibliographie étrangère.

JURISPRUDENCE.

Tribunal civil de la Seine (2e chambre).

PRÉSIDENCE DE M. JOLLY.

Audience du 20 novembre.

ÉCRITS NON PÉRIODIQUES. — TIMBRE. — CONTRAINTE. — AUTEUR ET IMPRIMEUR. — SOLIDARITÉ. — PROCÈS-VERBAL. — SIGNIFICATION. — DÉLAI. — AUGMENTATION DES DÉLAIS DE DISTANCE. — MATIÈRES D'ÉCONOMIE SOCIALE. — QUESTION SPÉCIALE.

I. *La disposition de l'article 14 de la loi du 16 juillet 1850, qui déclare les auteurs et imprimeurs des écrits soumis au timbre solidairement tenus de l'amende, n'a pas été reproduite dans le décret du 17 février 1852 ; elle ne continue pas moins, toutefois, à recevoir son exécution.*

II. *Les délais de distance, à raison du domicile, édictés par l'article 1033 du Code de procédure civile, sont applicables à la signification, dans les trois jours de leur date, des procès-verbaux dressés contre les contrevenants en matière fiscale.*

III. *L'examen d'une question spéciale et presque personnelle ne saurait être considérée comme une thèse d'économie sociale proprement dite, intéressant d'une manière générale et purement théorique l'universalité des membres d'une société, alors surtout que cet examen a pour but la défense d'intérêts individuels en prévision de certains événements.*

La brochure qui a motivé les décisions qui précèdent est intitulée : *Dégrèvement de l'impôt des frais de justice appliqué à la petite propriété.* L'auteur, M. Boulan, est avoué près le tribunal civil de Bordeaux.

Les faits à l'occasion desquels elle est intervenue sont suffisamment exposés dans le jugement du tribunal, rendu au rapport de M. Jolly, juge-commissaire, et sur les conclusions conformes de M. l'avocat impérial Vaney.

En voici le texte :

« Le tribunal,

« Attendu qu'aux termes des articles 9 du décret du 7 février 1852 et 3 de la loi du 11 mai 1868, les écrits non périodiques traitant des matières d'économie sociale et publiées en livraisons ayant moins de six feuilles d'impression sont soumis à un droit de timbre ;

« Attendu que le 16 mai 1868, en vertu de cette disposition légale, un exemplaire non timbré d'une brochure de deux feuilles d'impression, intitulée : *Dégrèvement de l'impôt des frais de justice appliqué à la petite propriété*, par Boulan, avoué licencié à Bordeaux, a été saisi aux bureaux de la poste à Paris ;

« Attendu que Boulan, auteur de ladite brochure, a formé opposition à la contrainte à lui signifiée le 6 avril 1869, pour le montant de l'amende et des autres droits, en la forme, par ce double motif : 1° que la poursuite n'aurait pas dû être dirigée contre lui ; 2° qu'en tous cas le procès-verbal est nul comme lui ayant été signifié tardivement ; au fond, par ce motif unique que la matière par lui traitée n'est pas une matière d'économie sociale et se trouve dès lors affranchie de l'impôt ;

« En la forme, sur le premier moyen :

« Attendu que, bien que la disposition de l'article 14 de la loi du 16 juillet 1850, qui déclare les auteurs et imprimeurs des écrits soumis au timbre solidairement tenus de l'a-

mende, n'ait pas été reproduite dans le décret du 17 février 1852, cette disposition, n'ayant été abrogée par aucune disposition postérieure, continue à recevoir son exécution ;

« Sur le deuxième moyen :

« Attendu que le procès-verbal du 16 mai 1868 a été signifié le 28 du même mois au domicile de l'opposant à Bordeaux ; que l'article 10 du décret de 1852 prescrit, il est vrai, la signification des procès-verbaux aux contrevenants dans les trois jours de leur date, mais que cette disposition n'exclut pas et doit même se concilier avec la disposition de l'article 1033 du Code de procédure civile, aux termes de laquelle le délai des citations, sommations et autres actes faits à personne ou à domicile, est augmenté d'un jour à raison de 3 myriamètres de distance ;

« Au fond :

« Attendu que les matières d'économie sociale sont celles qui comprennent l'exposition ou la discussion des principes généraux qui régissent les sociétés, le développement des systèmes d'organisation sociale au point de vue théorique et spéculatif, l'ensemble des questions relatives aux intérêts collectifs des citoyens ;

« Attendu que si quelques passages de la brochure saisie présentent des réflexions plus ou moins justes, des appréciations plus ou moins fondées sur la situation faite à la petite propriété par l'impôt des frais de justice, l'ensemble de la brochure n'offre en définitive, comme sujet principal, que l'examen d'une question toute spéciale et presque entièrement personnelle, celle relative aux émoluments des avoués ;

« Attendu que restreint, comme dans l'espèce, au point de vue de la procédure civile et de l'administration judiciaire, cet examen doit être considéré plutôt comme une défense d'intérêts individuels en prévision de certains événements que comme une thèse d'économie sociale proprement dite, c'est-à-dire intéressant d'une manière générale et purement théorique l'universalité des membres d'une société ;

« Par ces motifs,

« En la forme :

« Déclare la poursuite régulière ;

« Au fond :

« Déclare nul et de nul effet le procès-verbal de saisie, du 16 mai 1868,

« Met à néant la contrainte signifiée le 6 avril 1869 ;

« Condamne l'administration aux dépens. »

FAITS DIVERS

Nous empruntons aux *Débats* la curieuse notice suivante, qui lui est adressée par un de ses abonnés :

Un exemplaire du *Décaméron*, imprimé en 1471 par Vœldarfer, et appartenant au duc de Roxburg, qui l'avait payé 23,396 livres 10 sous 6 deniers, fut vendu à sa vente, en 1812, au marquis de Blandford (mort duc de Marlborough), moyennant la somme de 56,500 francs.

Ce même volume, remis en vente en 1819, fut adjugé à lord Spencer au prix de 22,968 fr. 25 c., et il se trouve encore dans la bibliothèque de son fils, lord Althorp, aujourd'hui comte Spencer.

A l'occasion du prix extraordinaire atteint par cet ouvrage en 1812, les bibliophiles anglais fondèrent un repas annuel commémoratif, en spécifiant d'avance une demi-douzaine de toasts qui devaient y être portés, et dont l'usage subsiste encore de nos jours.

La *Gazette des Beaux-Arts* a publié, entre autres articles, dans le numéro de mars :

1° *Overbeck*, par M. R. Ménard ;
2° *Prud'hon*, par M. Charles Clément ;
3° *Rabelais dessinateur*, par M. Champfleury ;
4° *La Collection de San Donato*, par M. Philippe Burty ;
5° *L'Enseignement du dessin en Allemagne*, par M. Mantz ;
6° *Une épée du* XIIIe *siècle*, par M. E. de Beaumont.

Ce numéro remarquable est enrichi d'un grand nombre de gravures reproduisant des objets d'art.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Histoire d'un jeune homme, par M. Gustave Flaubert. Michel Lévy. (Gustave Merlet. — FRANCE, 1er mars.)

L'Organisation du travail, par M. F. Le Play. Tours, Mame et fils. (REVUE DES DEUX MONDES, 1er mars.)

Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie, par M. Maxime Du Camp. Hachette. (Ibidem.)

Ingres, sa vie, ses travaux, sa doctrine, par M. H. Delaborde, de l'Institut. Henri Plon. (Ibidem.)

Dieu et la Conscience, par M. Charles Waddington. Didier. (Ibidem.)

Histoire des Perses, par M. de Gobineau. Henri Plon. (Ibidem.)

Le Roi des Juifs, par M. Hippolyte Rodrigues. Michel Lévy. (Ibidem.)

Les Derniers jours d'un empire, par M. Raymond François. Lib. internationale. (Ibid.)

Itinéraire général de la France, par M. Adolphe Joanne. Hachette. (Hector Malot. — OPINION NATIONALE, 2 mars.)

Essai sur la décentralisation, par M. Edouard de Ventavon. Dentu. (FRANÇAIS, 2 mars.)

Le Pape Honorius et le Bréviaire romain. Première lettre au R. P. Gratry, par Amédée de Margerie, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy. Douniol. (E. Le Nordez. — FRANÇAIS, 3 mars.)

Les Fausses Décrétales et les Pères de l'Eglise. Deuxième lettre au R. P. Gratry, par le même. Douniol. (Ibidem.)

La Bible dans l'Inde, par Louis Jacolliot. Lib. internationale. (Arthur de Grandeffe. — PATRIE, 3 mars.)

L'Interné, par Jules Janin. Michel Lévy. (Anatole de La Forge. — SIÈCLE, 4 mars.)

La Vie des animaux illustrée, par Brehm. Baillière et fils. (Ernest Schnaiter. — UNIVERS, 5 mars.)

Histoire de Napoléon Ier, par Lanfrey. Charpentier. (Edmond Villetard. — DÉBATS, 5 mars.)

Observations sur l'orthographe ou ortografie française, suivies d'une *Histoire de la réforme orthographique depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours*, par Ambroise-Firmin Didot. (Edouard Fournier. — PATRIE, 7 mars.)

Petites satires et menus propos, par Louis Monrose, ex-sociétaire de la Comédie-Française. Dentu. (Hippolyte Lucas. — SIÈCLE, 7 mars.)

Publications populaires. Les grandes figures nationales et les héros du peuple, par Victor-Charles Préseau. Amable Rigaud. (Ibidem.)

Ingres, sa vie, ses travaux, sa doctrine, d'après les notes manuscrites et les lettres du maître, par le vicomte Henri Delaborde. Henri Plon. (Henri Lavoix. — JOURNAL OFFICIEL, 7 mars.)

Ingres, sa vie et ses ouvrages, par M. Charles Blanc. Renouard. (Ibidem.)

Notice des dessins, cartons, pastels, miniatures et émaux du Musée impérial du Louvre, par M. Frédéric Reiset. Charles de Mourgues. (Ibidem.)

Essai historique. Le Droit des peuples et les interventions françaises en Italie, par S. B. baron de Monclar. Ch. Delagrave et Ce. (François Mercurelli. — UNION, 9 mars.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Vendredi 18 et samedi 19 mars à sept heures précises du soir. — Livres de jurisprudence, architecture, beaux arts, littérature et philologie, provenant de diverses bibliothèques. — Libraire : A. Durand.

Lundi 21 mars 1870 et les cinq jours suivants. — Livres rares et curieux, composant la bibliothèque de M. Sainte-Beuve, membre de l'Académie française. 1re partie. — Libraire : L. Potier.

Mercredi 23 mars 1870. — Livres provenant de la bibliothèque de M. le comte de B. — Libraire : A. Cretaine.

Vendredi 25 et samedi 26 mars 1870. — Livres en nombre, provenant du magasin de feu M. Hamel, ancien libraire (jurisprudence, littérature). — Libraire : A. Durand.

Lundi 28 mars et les trois jours suivants. — Livres de la bibliothèque de feu M. R... — Libraire : A. Aubry.

Mardi 29 mars 1870. — Précieuse collection de lettres autographes, composant le cabinet de feu M. Joseph Ajazzi, historien, ancien archiviste-bibliothécaire du sénat de Toscane.— G. Charavay, expert en autographes.

Mercredi 20 avril 1870 et jours suivants. — Livres composant la bibliothèque de feu M. Le Roux de Lincy, homme de lettres. — Libraire : A. Labitte.

Rue Drouot, 5.

Lundi 21 mars et les trois jours suivants. — Livres rares, éditions originales, poëtes, conteurs français, etc., riche reliure, provenant du cabinet d'un amateur. — Libraire : Bachelin-Deflorenne.

Vendredi 25 mars 1870. — Livres anciens, en partie reliés par Padeloup et Derome. — Libraire : A. Labitte.

Mardi 29 mars 1870 et les dix jours suivants. — Livres rares et précieux manuscrits et imprimés, faisant partie de la librairie de L. Potier. — A. Labitte.

Grenoble.

Rue Vaucanson, 3.

Lundi 28 mars 1870 et jour suivant. — Bibliothèque de feu M. l'abbé Bonnet, du diocèse de Gap. — Libraire : H. Jourdan.

Lundi 4 avril 1870 et les trois jours suivants. — Livres rares et curieux. — Libraire : Jourdan.

Rotterdam.

Lundi 21 mars 1870 et jours suivants. — Boeken over alle vakken van wetenschap, Pracht- en Plaatwerken; voorts eene uitmuntende Collectie Teekeningen, Platen en Kaarten van Rotterdam en andere Plaatsen in de Provincie Zuid-Holland, waarvan de verkooping zal Plaats hebben. — Van Hengel und Eeltjes, Boekhandelaren te Rotterdam, Leuvehaven, 3-13.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

HOLLANDE. — LIVRES.

Beschrijving van Nederlandsche historie-penningen, ten vervolge op het werk van Mr. Gerard van Loon. Uitgegeven door de koninklijke akademie van wetenschappen (afdeeling letterkunde). 10e stuk. Gr. folio. (2 bl. en bl. 379—536 en LIV bl. en pl. LXXIII—LXXXVIII) Amsterdam, Fred. Muller. 17 fl. 55 cts.

Catalogus dissertationum et orationum theologicarum defensarum et habitarum ab a. 1650 ad 1850 in academiis Neerlandiae, Germaniae, Sueciae, collectarum a Fred. Muller, accedunt duo indices, prior rerum, alter locorum s. script. curante J. C. van Slee. Gr. 8°. (2 en 673 bl.) Amstelodami, apud Fredericum Muller. 1868. 4 fl.

Conscience (H.). — Romantische werken. 4 deelen. Roy. 8°. (6, 383, 4, 433, 399 en 381 bl.) Leiden, A. W. Sijthoff. 12 fl. 50 cts.; in 2 linnen banden, 14 fl. 30 cts.; met in houtgegrav. platen. 18 fl. 48 cts.

Geschiedenis, Nederlands, en volksleven in schetsen door Mr. J. van Lennep, Prof. W. Moll en J. ter Gouw. Staalgravuren naar de schilderijen van de historische galerij der maatschappij Arti en amicitiae door W. Steelink, J. H. Renneveld, C. L. van Kesteren en H. Sluijter DJzn. (1e deel) Gr. folio. (6, 109 en 2 bl. met 27 in staal gegrav. platen.) Leiden, A. W. Sijthoff. Op gewoon papier. 20 fl. 25 cts.; Chineesch papier. 30 fl. 37 cts.; Épreuves d'artiste. 54 fl.; in linnen verg. op snee, gewoon papier. 25 fl.; Chineesch papier. 35 fl.; Épreuves d'artiste. 59 fl.

Gouw (J. ter). — De volksvermaken. 1e en 2e afl. Gr. 8°. (bl. 1—64 met tusschen den tekst gedr. houtsneêfig.) Haarlem, Erven F. Bohn. Per afl. 40 cts. Compleet in 18 afl.

Gruau de la Barre. — Le royal martyr du XIXe siècle, réplique historique à Monsieur Dupanloup, évêque d'Orléans, apologiste de l'œuvre mensongère de M. de Beauchesne : Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort. 1e partie. Post 8°. (4 en 91 bl.) Breda, Gedrukt bij Gebr. Nijs. 1 fl.

Harting (P.). — Leerboek van de grondbeginselen der dierkunde in haren geheelen omvang. 3e deel. Ongewervelde dieren. 1e afdeeling. Natuurhistorisch overzigt, 5e stuk. Sterdieren of stekelhuidigen. Gr. 8°. (4 bl. en bl. 1119—1288 met tusschen den tekst gedr. houtsneêfig.) Tiel, H. C. A. Campagne. 2 fl. 20 cts.

Hecker (G.). — Oratio quam die XIV mensis Octobris anno MDCCCLXIX habuit quum in academia Groningana rectoris munus deponeret. Gr. 8°. (13 bl.) Groningae, P. van Zweeden. 25 cts.

Heremans (D^r. J. F. J.). — Nederlandsch Fransch, Fransch-Nederlandsch woordenboek. 2 dln. Gr. 8°. (4, 943, 4 en 1077 bl.) 's Hertogenbosch, Henri Bogaerts. 12 fl. 50 cts. In linnen. 14 fl. 50 cts.

Kate (J. J. L. ten). — De Jobeïde. Het boek Job in Nederduitschen dichtform overgebracht en toegelicht. 2e druk.) Post 8°. (10 en 212 bl.) Leiden, A. W. Sijthoff. In linnen, verg. op snee. 2 fl. 70 cts.

Kate (J. J. L. ten). — De schepping. Een gedicht. 3e druk. Post 8°. (4 en 154 bl.) Utrecht, Kemink en zoon. 1 fl. In linnen. 1 fl. 40 cts.

Kuijper (J.).— Atlas van Nederland en de overzeesche bezittingen. Op koper gegraveerd door van Baarsel en Tuijn, D. Neelwaard en J. C. Zurcher. Steengravure en druk van Tresling en C°. Gr. folio. (16 bladen in 2 kleuren.) Leeuwarden, Hugo Suringar. 1870. 16 fl. 75 cts.; in linnen 18 fl. 30 cts., in linnen met 36 bladen tekst 20 fl. 90 cts.

Lennep (Mr. J. van). — Poetische werken. afl. 1. Roy. 8°. (bl. 1 fl. 32 cts.) 's Gravenhage, Martinus Nijhoff, Leiden, A. W. Sijthoff, Arnhem, D. A. Thieme. 25 cts. Compleet in 25 à 30 afl.

Meij (H. W. van der). — Studia Theognidea, Accessit collatio codicis Mutinensis tantum non omnis. Gr. 8°. (4 en 71 bl.) Leidae, S. C. van Doesburgh. 75 cts.

Moll (W.). — Kerkgeschiedenis van Nederland vóór de hervorming. 2e deel. 4e stuk. Gr. 8°. (VIII en 269 bl.) Utrecht, Kemink en zoon. 2 fl. 50 cts.

Recherches sur la faune de Madagascar et de ses dépendances, d'après les découvertes de François P. L. Pollen et D. C. van Dam. Ouvrage dédié à S. M. Guillaume III. 1re partie. François P. L. Pollen. Relation de voyage. 3e livraison. Roy. 8°. (bl. 97—144 met 10 gelith. en gekl. platen.) Leyde, J. K. Steenhoff. 7 fl. 50 cts.

Sicherer (C. A. X. G. F.). — Lorelei. Plaudereien über Holland und seine Bewohner. 2 Theile. Gr. 8°. (VIII, 274, X en 368 bl.) Leiden, A. W. Sijthoff. 1870. 6 fl. 30 cts.

Staring (A. C. W.). — Gedichten. Met eene inleiding door Nicolaas Beets. Volksuitgave. Post 8°. (4, XXIII en 380 bl.) Zutphen, W. J. Thieme en C°. 1 fl. 25 cts.

Studien en bijdragen op 't gebied der historische theologie, verzameld door W. Moll en J. G. de Hoop Scheffer. 1e deel. 2e stuk. Roy. 8°. (4 bl. en bl. 169—348.) Amsterdam, G. L. Funke. 1 fl. 60 cts.

Tiele (C. P.). — Vergelijkende geschiedenis der oude godsdiensten. 1e deel. De Egyptische en Mesopotamische godsdiensten. Roy. 8°. (4 en 270 bl. Amsterdam, P. N. van Kampen. 2 fl. 75 cts.

Verslag van het inlandsch onderwijs in Nederlandsch Indie over 1866. Opgemaakt volgens de gewestelijke verslagen. Gr. 8°. (XVI en 665 bl. met 1 uitsl. tabel.) Batavia, Landsdrukkerij. ('s Gravenhage, Martinus Nijhoff.) 2 fl.

Witsen (F. C.). — Lain doeloe, lain sakarang of voorheen en thans. Schetsen uit Oost-Indie. 2 dln. Gr. 8°. (397, 392 en VIII bl.) Amsterdam, R. C. Meijer. 7 fl. 25 cts.

Le Secrétaire-Gérant, Blanchot.

Paris. — Imp. Pillet fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 13. 26 Mars 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Jurisprudence. — Variétés. — Ventes publiques. — Bibliographie étrangère.

JURISPRUDENCE.

Cour impériale de Paris (1re ch.)

Présidence de M. le premier président GILARDIN.

Audience du 11 décembre.

CONTRAT SYNALLAGMATIQUE. — RÉCIPROCITÉ D'INEXÉCUTION. — LE *Moniteur commercial* CONTRE M. COCHET, IMPRIMEUR. — OFFRE DU PRIX D'IMPRESSION D'UN NUMÉRO. — DETTE ANTÉRIEURE. — REFUS. — VALIDITÉ.

Dans les contrats synallagmatiques, le défaut par une partie d'exécuter son engagement autorise, dans les limites de l'équité, l'autre partie à ne pas exécuter le sien.

Spécialement, l'imprimeur d'un journal est fondé à refuser l'impression d'un numéro dont on lui offre le prix, alors qu'il a prévenu de ce refus les propriétaires du journal, faute par eux de se libérer de leur dette antérieure à son égard.

Ainsi jugé entre MM. Lamy et Ce, propriétaires du journal le *Moniteur commercial*, et M. Cochet, imprimeur à Meaux.

Voici d'abord le texte du jugement rendu par le tribunal de commerce de Meaux, à la date du 22 janvier 1869 :

« Le tribunal,

« Attendu qu'aux termes des conditions verbales intervenues, fin septembre dernier, entre les parties, Cochet s'est engagé à faire l'impression deux fois par semaine du *Moniteur commercial* appartenant à Lamy et Ce, moyennant un prix convenu ;

« Attendu que, tout d'abord, Cochet n'était chargé que de la composition et de l'impression ; que, postérieurement à la demande de Lamy, il a fourni le papier, et qu'enfin, à partir du quatrième numéro, il s'est chargé du pliage et de l'affranchissement d'un certain nombre d'exemplaires ;

« Attendu que, de son côté, Lamy s'était obligé de payer le 10 de chaque mois; qu'au mépris de ces conventions, et malgré ses demandes réitérées, Cochet n'a pu obtenir qu'un faible à-compte sur la somme de 1,500 francs environ qui lui était due le 10 décembre;

« Attendu que si, par suite de l'inexécution par Lamy des conventions, Cochet, après avoir continué l'impression du journal, sur la promesse formelle à lui faite d'un payement, a refusé d'imprimer le numéro du 29 décembre, Lamy doit s'imputer le préjudice qu'il a pu en éprouver;

« Déclare Lamy et Ce non recevables, en tous cas mal fondés en leur demande à fin de dommages-intérêts; les en déboute et les condamne aux dépens;

« En ce qui touche la demande reconventionnelle formée par Cochet :

« Attendu que, du compte établi entre les parties, il résulte que Cochet est créancier de Lamy de la somme de 2,086 fr. 95 c. pour frais d'impression et autres;

« Reçoit Cochet reconventionnellement demandeur; en conséquence : condamne Lamy et Ce commercialement à payer à Cochet, en deniers ou quittances valables, la somme de 2,086 fr. 95 c., pour les causes sus-énoncées, ensemble les intérêts de cette somme au taux de 6 p. 100 par an courus depuis le 31 décembre dernier, date d'une mise en demeure;

« Et les condamne en outre aux dépens;

« Déclare le traité résilié, et dit n'y avoir lieu à aucuns dommages-intérêts. »

MM. Lamy et Ce, plaidant Me Lenté, avocat, ont interjeté appel de ce jugement contre M. Cochet, plaidant Me Sorel; mais la cour a confirmé le jugement par l'arrêt ainsi conçu :

« La cour,

« Considérant que Lamy, propriétaire du journal le *Moniteur commercial*, était en retard d'opérer le règlement de la presque totalité

des frais d'impression dus à Cochet, imprimeur;

« Que, par lettre en date du 28 décembre 1868, Cochet réclamant avec insistance son payement, a mandé à Lamy qu'à défaut par celui-ci de se libérer, la composition typographique du journal ne serait pas fournie pour le lendemain;

« Que Lamy ainsi prévenu pouvait, en remplissant son engagement, éviter, s'il l'avait voulu, le préjudice résultant pour lui de ce que le 29 décembre la composition du journal ne lui serait pas livrée;

« Qu'en pareille occurrence, il n'était pas fondé à exiger de l'imprimeur l'impression d'un dernier numéro du journal, en lui faisant offre pour ce d'une somme de 115 francs et en restant dans l'état d'inexécution de son engagement;

« Que, dans les contrats synallagmatiques où les engagements réciproques sont censés la condition les uns des autres, le défaut par une partie d'exécuter son engagement autorise, dans les limites de l'équité, l'autre partie à ne pas exécuter le sien;

« Considérant, quant à la demande reconventionnelle de Cochet, que le bien fondé en est reconnu à l'audience;

« Par ces motifs, et adoptant d'ailleurs ceux qui ont déterminé les premiers juges,

« Confirme, avec amende et dépens. »

Une réunion des directeurs de journaux et publications périodiques non soumis au timbre a eu lieu jeudi dernier, 24 mars, dans les salons du Cercle de l'imprimerie et de la librairie. Le but de cette réunion était de nommer un syndicat chargé de représenter devant la commission du Corps législatif les intérêts de ces publications.

A la suite d'une discussion intéressante, il a été procédé au scrutin. Voici la composition du syndicat :

MM. DALLOZ, LABOULAYE (Charles), CHARLES VINCENT, MILLAUD, BRÉTON, LESPÈS (Léo), MASSON (Georges).

VARIÉTÉS.

DE LA PUBLICITÉ DES DÉBATS PARLEMENTAIRES SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVIII.

Aujourd'hui que l'on donne tant de publicité aux débats parlementaires du Sénat et du Corps législatif, il n'est pas sans intérêt de rapporter comment, sous le commencement de la Restauration, on envisageait cette importante question à la Chambre des Pairs (séance du 16 octobre 1815). Afin de faire mieux comprendre ce qui a amené cette discussion, nous commencerons par rapporter le motif qui y a donné lieu [1]. AA.

M. LE COMTE DE SEMONVILLE, *grand référendaire*, communique à l'Assemblée une lettre qu'il a reçue de MM. les questeurs de la Chambre des députés. Elle a pour objet principal d'obtenir pour cette Chambre, en échange de ses distributions, l'envoi réciproque de la distribution de la Chambre des pairs. M. le grand référendaire annonce que l'année dernière il a été autorisé à faire distribuer à MM. les députés les opinions et rapports imprimés par ordre de la Chambre. Mais ils désireraient également avoir part à la distribution du procès-verbal, que, de leur côté, ils nous adressent avec exactitude. C'est à la Chambre de juger si, en faveur de cette demande, elle doit faire une exception à l'article 72 de son règlement, qui borne aux seuls pairs la distribution des procès-verbaux.

Un membre (M. LE COMTE LEMERCIER) pense que, sous ce rapport comme sous plusieurs autres, il conviendrait de soumettre le règlement à une révision dont chaque jour fait sentir le besoin. Ainsi, à l'ouverture de la session actuelle, on s'est trouvé embarrassé pour la formation du bureau provisoire, le règlement ne contenant aucune dispostion à cet égard. Ainsi, lorsqu'on nomme des commissions, l'usage du scrutin et la forme adoptée pour les dépouillements font perdre à l'Assemblée un temps considérable qu'on pourrait abréger, soit en prenant à tour de rôle dans l'ordre du tableau une partie des membres de chaque commission, soit en adoptant un autre mode de dépouillement. Enfin, le serment des pairs, tel qu'il a été prêté dans la séance royale du 7 de ce mois, exige encore une nouvelle modification du règlement. L'opinant propose de renvoyer à une commission spéciale l'examen de toutes celles qu'il conviendrait d'y apporter.

Un autre membre observe que la demande soumise à la Chambre par M. le grand référendaire n'intéresse pas seulement l'exécution du règlement : il serait permis à l'Assemblée d'y déroger. Mais concilier la publicité des procès-verbaux avec l'article 32 de la Charte, qui porte que toutes *les délibérations de la Chambre des pairs seront secrètes?* Ici la

[1] Voyez *Archives parlementaires* de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises, imprimé par ordre du Corps législatif, sous la direction de MM. J. Mavidal et E. Laurent, sous bibliothécaires du Corps législatif. 2e série (1800 à 1860). T. 15, du 8 juillet 1815 au 6 janvier 1816. T. 16, du 8 janvier au 30 mars 1816. *Paris, imprimerie et librairie administratives de Paul Dupont.* 2 vol. gr. in 8° à 2 col., ensemble de 1600 p. Prix du vol., 20 fr.; du demi vol., 10 fr.

disposition du règlement n'est qu'une conséquence nécessaire de la Charte.

La nécessité de cette conséquence est combattue par divers membres (M. le COMTE MOLÉ et M. LE DUC DE CHOISEUL). Ils ne pensent pas que le secret des séances entraîne avec lui le secret des procès-verbaux. La Charte sans doute a voulu dérober à l'influence populaire les délibérations du premier corps de l'État, mais elle n'a pu vouloir dérober à la connaissance des citoyens le résultat de ses délibérations, qui ont pour objet leurs plus chers intérêts. Le secret peut être favorable à l'indépendance des opinions, à la liberté des votes; mais, la discussion terminée, quel danger peut avoir sa publicité? Le secret exigé par la Charte n'est relatif qu'au moment des délibérations; et c'est ainsi qu'elle fut entendue lorsqu'on l'a rédigée. On doit considérer la Chambre des pairs comme formant habituellement ce comité secret que, sur la demande de cinq membres, peut former la Chambre des députés. Pourquoi les résultats de l'un seraient-ils plus impénétrables que ceux de l'autre? Pourquoi surtout le seraient-ils pour une partie importante de la législature, pour une Chambre avec laquelle notre vœu, notre devoir est d'entretenir l'union la plus intime, et qui, appelée à discuter les mêmes intérêts, nous admet, nous invite particulièrement a ses discusions? Les opinants concluent de ces motifs qu'on peut, sans inconvénient, accéder a la demande de la Chambre des députés.

Un pair (M. LE COMTE DE TALARU), en s'opposant à cette demande, qui lui paraît contraire aux secrets des délibérations, propose en même temps d'interdire aux journaux toute publication des débats de la Chambre. La manière infidèle et souvent contradictoire dont ils en rendent compte, n'est propre qu'à égarer l'opinion publique. Elle peut fournir à la malveillance un moyen d'agitation qu'il importe de lui enlever.

Un autre pair (M. LE DUC DE VALENTINOIS), estime que le meilleur remède au mal dont on se plaint, serait d'envoyer au *Moniteur* le procès-verbal de chaque séance, à mesure qu'il est adopté. La relation exacte et suffisamment détaillée qu'il contient satisferait la curiosité publique, empressée de connaître les résultats qui l'intéressent, et ne permettrait plus aux journaux d'égarer l'opinion.

Cette proposition est appuyée par un *membre* (M. LE DUC DE CHOISEUL), qui observe qu'on ne peut imposer aux journaux un silence absolu sur un objet du plus grand intérêt pour toutes les classes de la société. Ils parleront, quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse, des séances de la Chambre; et ils en parleront d'une manière inexacte, si on ne leur donne les moyens d'en parler exactement. La question se réduit donc à savoir quelle version on préfère.

Le pair (M. LE COMTE LEMERCIER) qui a proposé de renvoyer à une commission la demande de la Chambre des députés, et plusieurs autres questions tendantes à la réforme du règlement, propose de renvoyer à la même commission la demande relative à l'insertion du procès-verbal dans les journaux.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 28 *mars et les trois jours suivants.* — Livres de la bibliothèque de feu M. R... — Libraire : A. Aubry.

Mardi 29 *mars* 1870. — Précieuse collection de lettres autographes, composant le cabinet de feu M. Joseph Ajazzi, historien, ancien archiviste-bibliothécaire du sénat de Toscane.— G. Charavay, expert en autographes.

Rue Drouot, 5.

Mardi 29 *mars* 1870 *et les dix jours suivants.* — Livres rares et précieux manuscrits et imprimés, faisant partie de la librairie de L. Potier. — A. Labitte.

Dijon.

Lundi 4 *avril* 1870 *et jours suivants.* — Riche collection de livres de théologie, jurisprudence, etc., provenant de la bibliothèque de M. X. — Libraires : E. Galette, 40, rue de Nesle, à Paris; Manière-Loquin, à Dijon.

Grenoble.

Rue Vaucanson, 3.

Lundi 28 *mars* 1870 *et jour suivant.* — Bibliothèque de feu M. l'abbé Bonnet, du diocèse de Gap. — Libraire : H. Jourdan.

Lundi 4 *avril* 1870 *et les trois jours suivants.* — Livres rares et curieux. — Libraire : Jourdan.

Valenciennes.

Rue Capron, 10.

Lundi 4 *avril* 1870. — Livres de la bibliothèque de feu M. Jules Lamoral de Warenghien. — Libraire : Lemaître.

Liége.

Rue de l'Agneau, 8.

Mardi 29 *et jeudi* 31 *mars* 1870. — Belle collection de livres de science, jurisprudence, histoire, voyages, littérature, théologie, médecine, etc. — Libraire : J. Gothier.

Louvain.

Rue de Namur, 22.

Mardi 29 *mars* 1870 *et les deux jours suivants.* — Bibliothèque de la riche et belle collection de livres de feu M. J. B. Ansiau, en son vivant bibliophile à Louvain. — Libraire : Ch. Peeters.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

ALLEMAGNE. — LIVRES.

Abicht (C.). — De codicum Herodoti fide atque auctoritate. gr. 4. Geh. 2/3 thlr. Berlin. Calvary.

Argelander (F. W. A.). — Beobachtungen u. Rechnungen üb. veraenderliche Sterne. gr. 4. Geh. 2 thlr. Bonn. Marcus.

Brasch (M.). — Benedict v. Spinoza's System der Philosophie nach der Ethik u. den übr. Traktaten desselben in genet. Entwickelg. dargestellt u. m. e. Biographie Spinoza's versehen. gr. 8. Geh. 24 ngr. Berlin. Wruck.

Bremiker (C.). — Nautisches Jahrbuch od. vollstaend. Ephemeriden u. Tafeln f. d. J. 1872. gr. 8. Geh. 1/2 thlr. Berlin. G. Reimer.

Crecelius (W.). — Collectæ ad augendam nominum propriorum Saxonicorum et Frisiorum scientiam spectantes. II. a. Indices antiquissimi eorum quæ monasterio Werdinensi per Westfaliam redibant. Part. 1. gr. 8. Geh. 1/3 thlr. Berlin. Calvary.

Delff (Dr. H. K. Hugo). — Dante Alighieri und die gœttliche Komœdie. Eine Studie zur Geschichte der Philosophie und zur Philosophie der Geschichte. gr. 8. Geh. 24 ngr. Leipzig. Teubner.

Donner (O.). — Pindapitryajna, das manenopfer m. klœssen bei den Indern. Abhandlung aus dem Vedischen ritual gr. 8. Geh. 12 ngr. Berlin. Calvary.

Dorn (H.). — Aus meinem Leben. Musikalische Skizzen. 8. 1870. Geh. 2/3 thlr. Berlin. Behr.

Epstein (Th.). — Don Giovanni v. Mozart. Eine Studie zur Oper auf Grundlage d. da Ponte'schen Textes nebst e. verbess. Uebersetzg. d. letzteren. gr. 8. In Comm. Geh. 1 thlr. Offenbach. André.

Frankel (Z.). — Einleitung in den Jerusalemischen Talmud. gr. 8. Geh. 2 thlr. Breslau. Schletter.

Fricke (Wilhelm). — Untersuchungen über die Quellen des Plutarchos im Nikias und Alcibiades, sowie des Cornelius in Alcibiades und des Dioloros und Justinus in dem entsprechenden Abschnitte der griechischen Geschichte. gr. 8. Geh. 20 ngr. Leipzig. Teubner.

Geiger (L.). — Das Studium der hebraeischen Sprache in Deutschland vom Ende d. 15. bis zur Mitte d. 16. Jahrh. gr. 8. Geh. 1 thlr. Breslau. Schletter.

Grosse's (Th.). — Fresco-Malereien in der œstlichen Loggia d. staedtischen Museums zu Leipzig. Nach den Orig.-Cartons photogr. Text v. M. Jordan. qu. Fol. livr. 1 à 4 à 5 thlr. Leipzig. A. Durr.

Hartenstein (G.). — Historisch philosophische Abhandlungen. gr. 8. 1870. Geh. 3 2/3 thlr. Leipzig. Voss.

Hirsch (Th.). — Die Entwickelung der Fieberlehre u. der Fieberbehandlung seit dem Anfange dieses Jahrhunderts. gr. 8. Geh. 2/3 thlr. Berlin. Hirschwald.

Klein (J. L.). — Geschichte d. Drama's. VII. gr. 8. Geh. 4 thlr. Leipzig. T. O. Weigel.
Inhalt : Geschichte d. italienischen Drama's. 4. Bd.

Krell (P. F.). — Geschichte d. dorischen Styls nach den neuesten Forschgn. bearb. gr. 8. Mit e. Atlas in-4. Geh. 1 1/3 thlr. Stuttgart. Ebner und Seubert.

Lao-tse tao-te king. Der Weg zur Tugend. Aus d. Chinesischen übersetzt u. erklaert von R. v. Plaenckner. gr. 8. Geh. 2 thlr. Leipzig. F. A. Brockhaus.

Loth (I.). — Etymologische angelsaechsisch-englische Grammatik. gr. 8. Geh. 2 2/3 thlr. Elberfeld. Friederichs.

Nohl (L.). — Richard Wagner. Sein Leben u. sein Schaffen. gr. 8. Geh. 1/3 thlr. Munich. Finsterlin.

Pius IX. als Papst u. als Koenig dargestellt aus den Acten seines Pontificates. 2. Ausg. gr. 8. Geh. 27 ngr. Vienne. Sartori.

Pfander (E.). — Die Tragik d. Euripides. I. Ueber Euripides' Bakchen. 1. Hft. gr. 4. 2/3 thlr. Berlin. Calvary.

Registrande der geographisch-statistischen Abtheilung d. grossen Generalstabes. 2. Jahrg. Juli 1868-Octbr. 1869. Neues aus der Geographie, Kartographie u. Statistik Europa's u. seiner Kolonien. gr. 8. Geh. 1 2/3 thlr. Berlin. Mittler.

Roeth (E. M.). — Die Proklamation d. Amasis an die Cyprier bei der Besitznahme Cyperns durch die Aegypter. Entzifferung der Erztafel von Idalion. Fol. 1869. Geh. 2 thlr. Berlin. Calvary.

Schacenberg (C. H.). — Ophthalmiatrik. Nach den neuesten Forschgn. f. das Studium u. die Praxis bearb. gr. 8. Geh. 2 1/3 thlr. Brunswick. Vieweg.

Schelske (R.). — Lehrbuch der Augenheilkunde. I. gr. 8. Geh. 1 1/3 thlr. Berlin. Hirschwald.

Scheppig (R.). — De Posidonio Apamensi rerum gentium terrarum scriptore. Gr. 8. Geh. 16 ngr. Berlin. Calvary.

Schroeder (K.). — Lehrbuch der Geburtshulfe m. Einschluss der Pathologie der Schwangerschaft u. d. Wochenbettes. gr. 8. Geh. 3 1/3 thlr. Bonn. Cohen.

Volkmann (R.). — Animadversiones criticae in nonnullos veterum scriptorum de praeexercitamentis rhetoricis locos. gr. 4. Jauraviae. Geh. 16 ngr. Berlin. Calvary.

Le Secrétaire-Gérant, Blanchot.

Paris. — Imp. Pillet fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 14. 2 Avril 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

Sommaire : Assemblée générale annuelle du Cercle. — Erratum. — Comptes rendus. — Ventes publiques.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE

De l'Imprimerie, de la Papeterie, du Commerce de la Musique et des Estampes, et des industries diverses qui se rattachent à la Librairie.

L'Assemblée générale annuelle du Cercle a eu lieu le vendredi 4 mars. Le bureau se composait de MM. Ch. Laboulaye, président du Cercle; Béroulet, vice-président; Baillière (Emile), secrétaire; Wolff, trésorier; Becquet, Dumaine, Engel, Guillard, Lemoine, Martinet, Noblet, Roulhac, conseillers.

M. Baillière, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. M. Laboulaye prend ensuite la parole pour rendre compte des faits principaux qui ont signalé l'exercice 1869, tant en ce qui concerne les intérêts généraux de nos industries qu'au point de vue des intérêts particuliers du Cercle.

La question de la liberté de la librairie l'occupe tout d'abord. Il rappelle la pétition adressée au Sénat par les éditeurs de Paris et la réponse faite à l'enquête provoquée par le ministre de l'intérieur, toutes deux réclamant la liberté complète de la librairie. « Dans la réponse à l'enquête, dit-il, nous avons insisté sur les grands avantages qui ne peuvent manquer de résulter pour le développement de nos industries et la diffusion de l'instruction, de la faculté laissée à tous les marchands de vendre des livres. » Aucun autre moyen ne lui semble préférable pour mettre le livre à la portée des populations rurales.

A l'appui de son assertion, il mentionne comme exemple les résultats obtenus au Mexique par MM. Rosa et Bouret. Grâce à l'établissement de nombreux dépôts dans tous les petits centres, chez divers commerçants, notamment les pharmaciens, ces intelligents éditeurs ont réussi à atteindre dans les campagnes de ce pays un chiffre de vente double de celui produit dans les villes. En résumé, dit-il, tout fait espérer comme prochaine la liberté de la librairie.

Rappelant, ensuite, les projets conçus dans les premiers mois de 1869 pour la construction d'un Hôtel de la librairie, M. le président exprime le regret que des difficultés inattendues soient venues à l'encontre de ces projets, presque à la veille de leur mise à exécution. L'œuvre n'est cependant qu'ajournée et tout lui permet d'espérer qu'en sachant attendre, on aura chance de trouver un emplacement plus convenable et des conditions plus avantageuses que celles primitivement offertes.

Passant à la question des finances du Cercle, il signale à l'Assemblée les bénéfices importants que continue à réaliser le *Journal de la Librairie*. Il émet le vœu que des dispositions nouvelles soient prises pour augmenter de plus en plus la valeur de cette utile publication : l'extension de la *Chronique* et l'adjonction de rédacteurs spéciaux pour cette partie du Journal lui paraissent un progrès désirable, sinon d'une réalisation facile.

Une nouvelle édition de l'*Annuaire de la Librairie* va bientôt paraître. Grâce à ses améliorations successives et au concours toujours plus empressé de nos confrères des départements, ce livre deviendra bientôt indispensable dans toutes les librairies. « Il serait à souhaiter, dit M. le président, que toute maison importante y fît son annonce annuelle, rappelant la nature de ses publications à chaque acheteur. C'est en multipliant ainsi par le concours de tous la masse des rensei-

gnements renfermés dans l'*Annuaire* que nous en augmenterons, au profit commun, l'utilité et le succès. »

Après avoir dit quelques mots sur le but et l'utilité des chambres syndicales, qui se sont constituées depuis peu dans toutes les professions, il énumère les travaux d'intérêt général poursuivis au Cercle pendant l'année; il cite, entre autres, la reconstitution de la société pour la poursuite de la contrefaçon à l'étranger, que le développement d'un atelier allemand a surtout rendu nécessaire. « M. Bréton, président d'une commission spéciale, s'est voué, dit-il, à cette œuvre; vous recevrez bientôt les statuts auxquels nous espérons voir adhérer grand nombre d'entre vous. Déjà les éditeurs de musique se sont constitués et ont su protéger efficacement leurs droits. Les résultats qu'ils ont obtenus montrent clairement la voie à suivre, d'autant plus que les éditeurs de musique se mettent entièrement à la disposition de la librairie et du commerce des estampes, pour suivre d'accord toutes les questions d'intérêt général. »

Le Comité judiciaire a continué à fonctionner à la satisfaction entière du Tribunal de commerce. M. Noblet, déjà associé par M. Roulhac à sa direction, l'a présidé en 1869, et son concours ne nous fera pas défaut en 1870 pour diriger cette utile institution, dont il se trouve le président du droit des services qu'il lui a rendus.

L'assemblée s'est associée chaleureusement aux regrets exprimés par le président pour les deux pertes douloureuses que le Cercle a éprouvées dans le courant de 1869.

« Nous avons perdu d'abord, dit-il, M. E. Roulhac qui, comme président de notre association, lui a rendu tant de services, l'a si sagement administrée et a si bien su organiser le Comité judiciaire dont je viens de rappeler l'utilité. Ce n'est pas à vous que j'ai à dire quelle belle carrière notre regretté confrère a parcourue, grâce à une intelligence, à une lucidité d'esprit tout à fait supérieure. C'était l'homme de sage conseil par excellence, et vous savez tous avec quelle obligeance il mettait son expérience des affaires et son concours au besoin, au service de ses amis. Il laisse parmi nous un vide qui sera difficilement comblé.

« La seconde perte est celle de M. A. Morel, éditeur, membre de votre conseil, fondateur d'une magnifique librairie d'architecture. En peu d'années, grâce à des facultés éminentes qui lui firent comprendre le mode de placement le plus avantageux de livres d'un prix élevé, il a su construire un édifice magnifique, et donner une puissante impulsion aux publications d'art industriel. »

M. le président proclame ensuite la bienvenue de MM. Baër, ancien libraire, de Beaufort, libraire, Grus, éditeur de musique, Marescq aîné, libraire, Ch. Poussielgue, libraire, Sonzogno, journaliste, et Viéville, imprimeur.

Ce discours est suivi d'unanimes applaudissements.

M. Wolff, trésorier, prenant ensuite la parole, expose dans tous ses détails la situation financière de la Société. Il démontre que cette situation est de plus en plus satisfaisante et recueille de nombreuses félicitations.

Il est procédé alors au scrutin pour le remplacement des membres sortants du Conseil d'administration.

Sont élus : M. Dumaine, vice-président; M. Wolff, trésorier; MM. Chaix, Hachette (Georges), Meyrueis et Piet, conseillers.

Les suffrages pour l'élection du secrétaire s'étant répartis également sur MM. Baillière et Noblet, un scrutin de ballotage a dû avoir lieu le vendredi 18 mars, et M. Noblet a obtenu la majorité des voix.

Le Conseil se trouve composé, pour l'année 1870, ainsi qu'il suit :

MM. Ch. Laboulaye, *président*.
Bécoulet, Dumaine, } *vice-présidents*.
Ch. Noblet, *secrétaire*.
Wolff, *trésorier*.
Becquet, Chaix, Engel, Guillard, Hachette (Georges), Lemoine, Martinet, Meyrueis, Piet, Roulhac (Albert), } *conseillers*.

Les Directeurs de la presse scientifique se sont réunis le 30 mars 1870 et ont constitué un syndicat composé de :

MM. de Ranse, représentant de la presse médicale;
de la Valette, représentant de la presse agricole;
de Rosny, représentant de la presse historique;
Mary-Durand, représentant de la presse scientifique et artistique;
Eugène Arnould, représentant de la presse encyclopédique.

Le syndicat de la presse scientifique est chargé spécialement de défendre les intérêts

de cette presse devant la commission du Corps législatif et dans les circonstances diverses qui peuvent se produire.

ERRATUM.

L'imprimerie a des coquilles heureuses, spirituelles, originales, comiques, grotesques, triviales et même politiques. Un de ces jours, nous en *régalerons* les lecteurs de la *Bibliographie de la France*. Il existe aussi dans le travail si délicat, si susceptible de la typographie des *transpositions* malheureuses qui ne le cèdent en rien à la sœur aînée, *Dame* COQUILLE. Dans le dernier numéro de notre *Chronique*, p. 54, col. 1, dernier alinéa, 6e ligne, *au lieu de* : Chambre des Paris *lisez* : Chambre des Pairs.

Je *paris* que ce n'est pas du tout la même chose.

UN MOT SUR UNE COQUILLE POLITIQUE.

Sous le règne de Napoléon Ier, le *Bulletin de la grande armée* sortait des presses de l'Imprimerie impériale. Un jour une *coquille* malencontreuse (sans doute une coquille royaliste), vint troubler la quiétude de l'Empereur. Une faute de la dernière insolence se lisait dans un de ces Bulletins : « Les Français, y avait-on « imprimé, firent des prodiges de *voleur* », au lieu de *valeur*. Grand émoi ! grand scandale ! Marcel, le bon Marcel, directeur de ce bel établissement, est au désespoir. L'Empereur, comme on le pense bien, est tout aussitôt informé de la *boulette*. On explique à Sa Majesté comment une chose si fâcheuse est arrivée : les *o* sont disposés dans la *casse* du *compositeur* au-dessus des *a*, et le trop-plein du *cassetin* du premier tombe forcément dans le second, placé immédiatement au-dessous. C'est possible !... Mais Sa Majesté veut s'en assurer *de visu*. Elle se fait conduire à l'Imprimerie impériale et en sort à peu près satisfaite, car, dans sa pensée, il y avait le *correcteur*, qui ne devait pas laisser passer une faute qui semblait faite à plaisir. Hâtons-nous de dire, à l'honneur de ce dernier et à sa décharge, que les *Bulletins de la grande armée* s'imprimaient toujours à la hâte; ils arrivaient comme un coup de foudre : on n'avait pas toujours le temps de les *lire*, encore moins de les *corriger*, c'était presque constamment de l'impromptu. Une victoire était-elle remportée, vite les crieurs publics assiégeaient l'imprimerie et attendaient, en grognant d'impatience, les feuilles encore toutes mouillées et maculées du *Bulletin de la grande armée*.

M. Théotiste Lefèvre, prote de Didot, le premier praticien de la typographie contemporaine, nous a souvent raconté une anecdote, qui depuis a été publiée dans une note sur l'emploi des femmes dans l'imprimerie en qualité de *compositrices*. Mais ce que M. Théotiste ignore, c'est que la fameuse remarque de l'Empereur a été faite lors de sa visite à l'Imprimerie impériale au sujet de la célèbre coquille que nous venons de dévoiler.

Napoléon, en entrant dans l'atelier des *compositeurs*, se mit à dire avec vivacité :

Métier de femmes !

Était-ce chez lui un effet de sa mauvaise humeur, ou bien un éclair de son génie, qui savait embrasser tant de choses et entrer jusque dans les moindres détails? A.A.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Marie-Magdeleine, par Marc de Montifaud, Lib. internationale. (Frédérick Lock.— GAZETTE DES BEAUX-ARTS, 1er mars.)

Histoire des Perses, d'après les auteurs orientaux, grecs et latins, et particulièrement d'après les manuscrits orientaux inédits, les monuments figurés, les médailles, les pierres gravées, etc., par le comte de Gobineau. Henri Plon. (Eugène Plon. — FRANCE, 10 mars.)

Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIXe siècle, par Maxime du Camp. Hachette. (Gustave Landrol. — CONSTITUTIONNEL, 11 mars.)

Soirées de Constantinople, par M. Ch. Mismer. Lib. internationale. (F. Noguès. — PATRIE, 11 mars.)

Les Pierres précieuses et les principaux ornements, par M. J. Rambosson. Firmin Didot frères, fils et Ce. (M. A. Gaudin. — SIÈCLE, 14 mars.)

La Psychologie anglaise contemporaine, par M. Th. Ribot. Ladrange. (H. Taine. — JOURNAL DES DÉBATS, 13 mars.)

Légendes et Doines, chants roumains imités de M. B. Alexandri, par Antonin Roque. (COURRIER DES DEUX MONDES, 13 mars.)

Sixte-Quint, par le baron de Hübner. Franck. (REVUE DES DEUX MONDES, 15 mars.)

Principes de la science politique, par M. de Parieu. Sauton. (Ibidem.)

La France et ses colonies, par M. Ch. Périgot. Bibliothèque de l'Echo de la Sorbonne. (Ibidem.)

Art antique, par M. René Ménard. Bibliothèque de l'Echo de la Sorbonne. (Ibidem.)

Capoue en Crimée, par un artilleur. Michel Lévy. (Ibidem.)

César, par M. Daniel Ramée. E. Maillet. (Ibid.)

Doléances et vœux manifestes aux élections de 1869, par M. Boudot de Challaye. Durand. (Ibidem.)

Œuvres chrétiennes des familles royales de France, par P. Viollet. Poussielgue. (Victor Fournel. — GAZETTE DE FRANCE, 16 mars.)

L'Année d'un ermite, par M. Jules Levallois. Lib. internationale. (Auguste Luchet. — SIÈCLE, 17 mars.

Les Lusiades de Camoens. Traduction nouvelle. Ve J. P. Aillaud. (Jules Janin. — JOURNAL DES DÉBATS, 17 mars.)

Sermons, par Louis Rognon, l'un des pasteurs de l'Église réformée de Paris; précédés d'une notice biographique, par M. Paul Juillerat. *Mélanges philosophiques, religieux et littéraires*, par Louis Rognon. Meyrueis. (Edouard Fournier. — PATRIE, 17 mars.)

Les Forçats du mariage, par M. L. Gagneur. Lib. internationale. (V. Faneau. — NATIONAL, 17 mars.)

Candide (édition Jouaust). Œuvres diverses de Berville, publiées par sa famille. *Lucrèce*, par Martha. Librairie des bibliophiles, 338, rue Saint-Honoré. (Léon Halévy. — JOURNAL DES DÉBATS, 18 mars.)

Histoire de la comédie ancienne, par M. Edelestand du Méril. Didier. (Edouard Fournier. — PATRIE, 18 mars.)

Les Nouvelles Heures de travail, par Eugène Pelletan. Pagnerre. (Anatole de la Forge. — SIÈCLE, 19 mars.)

Histoire de Napoléon. Charpentier. (Ibidem.)

Les Origines du sermon de Montaigne, par M. Hippolyte Rodrigues. Michel Lévy. (Ad. Franck. — JOURNAL DES DÉBATS, 20 mars.)

La Justice de Dieu, par M. Hippolyte Rodrigues. Michel Lévy. (Ibidem.)

Le Roi des Juifs, par le même. Michel Lévy. (Ibidem.)

Elisabeth Seton et les commencements de l'Eglise catholique aux Etats Unis, par Mme de Barberey. (Imbert de Saint-Amand. — JOURNAL OFFICIEL, 20 mars.)

Les Patriciennes de l'amour, par M. Xavier Aubryet. Dentu. (Anatole de la Forge. — SIÈCLE, 20 mars.)

L'Article 47, roman, par Adolphe Belot. Dentu. (Edouard Fournier. — PATRIE, 20 mars.)

Adhésion à l'Empire libéral, par M. Thibault Lefebvre, ancien avocat à la cour de cassation et au conseil d'Etat. Dentu. (Edouard Fournier. — PATRIE, 21 mars.)

Projets de jeunes filles. Claire Duvernois. Nouvelles, par Mme Nanine Gullon. Didier. (Ernest Boysse. — PATRIE, 22 mars.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Samedi 16 avril 1870. — Livres anciens et modernes (littérature et histoire), composant la bibliothèque de feu M. M.... de C.... — Libraire : A. Voisin.

Mercredi 20 avril 1870 et jours suivants. — Livres composant la bibliothèque de feu M. Le Roux de Lincy, homme de lettres. — Libraire : A. Labitte.

Rue Drouot, 5.

Mardi 29 mars 1870 et les dix jours suivants. — Livres rares et précieux manuscrits et imprimés, faisant partie de la librairie de L. Potier. — A. Labitte.

Dijon.

Lundi 4 avril 1870 et jours suivants. — Riche collection de livres de théologie, jurisprudence, etc., provenant de la bibliothèque de M. X. — Libraires : E. Galette, 10, rue de Nesle, à Paris; Manière-Loquin, à Dijon.

Grenoble.

Rue Vaucanson, 3.

Lundi 4 avril 1870 et les trois jours suivants — Livres rares et curieux. — Libraire : Jourdan.

Valenciennes.

Rue Capron, 10.

Lundi 4 avril 1870. — Livres de la bibliothèque de feu M. Jules Lamoral de Warenghien. — Libraire : Lemaitre.

Bruxelles.

Grande-Place, 5.

Lundi 4 avril 1870 et les cinq jours suivants. — Livres de musique, de gravures, de monnaies et d'instruments de musique, provenant de feu M. de *** et d'autres amateurs. — Libraire : A. Bluff.

Utrecht.

Samedi 2 avril et jours suivants. — Bibliothèque de M. J. Van Doorninck, archiviste de la province d'Overyssel à Zwolle. Histoire, littérature, etc. — Libraire : J. Beijers.

Mercredi 27 avril et jours suivants. — Bibliothèque de M. W. J. F. Nieuwenhuysen, organiste à Utrecht. Musique, livres sur la musique, instruments de musique. — Libraire : J. Beijers.

Samedi 7 mai et jours suivants. — Bibliothèque M. le Dr H. C. Millies, professeur de langues orientales à Utrecht. Langue et littérature orientale, théologie, histoire des Indes. — Libraire : J. Beijers.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 15. 9 Avril 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1

Sommaire : Jurisprudence. — Nécrologie. — Ventes publiques.

JURISPRUDENCE.

Tribunal correctionnel de Paris (6e ch.)

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET.

Audience du 21 février.

AFFAIRE VRAIN-LUCAS. — ESCROQUERIES ET ABUS DE CONFIANCE AU PRÉJUDICE DE M. MICHEL CHASLES, MEMBRE DE L'INSTITUT. — VENTE DE 27,000 AUTOGRAPHES FAUX.

Texte du jugement.

« Le Tribunal,

« Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats la preuve que, depuis moins de trois ans, à Paris, le prévenu a vendu à M. Chasles comme étant, pour partie, des autographes de divers personnages fort illustres, et, pour partie, des copies très anciennes d'écrits émanés de ces personnages, une série importante de pièces manuscrites qui, toutes, avaient été fabriquées par lui, et qui lui ont été payées par M. Chasles plus de 140,000 fr.;

« Attendu que cette fraude ne constitue pas simplement le délit de tromperie sur la nature de la marchandise vendue, et qu'elle présente tous les éléments du délit d'escroquerie;

« Attendu, en effet, que Lucas prétendait que ces pièces, au nombre de plusieurs milliers, avaient appartenu à un collectionneur du XVIIIe siècle; que, transportées en Amérique, elles avaient failli périr dans un naufrage; qu'elles avaient séjourné dans la mer pendant plusieurs jours; que, plus tard, elles étaient revenues en France aux mains d'un descendant de ce prétendu collectionneur, et que leur propriétaire actuel, désirant s'en défaire, l'avait chargé d'en effectuer la vente;

« Attendu que Lucas prenait ainsi la fausse qualité de mandataire d'un prétendu possesseur de cette riche collection d'autographes;

« Qu'à la vérité, cette fausse qualité ne paraît pas être la circonstance qui a déterminé M. Chasles à lui remettre les sommes d'argent dont il a été dépouillé, et qu'elle ne suffirait pas à elle seule pour faire qualifier d'escroquerie les faits reprochés à Lucas; mais qu'il importe de la retenir, parce que la fable d'une prétendue collection, d'un voyage en mer, d'un naufrage, occupe une place importante dans l'ensemble des manœuvres frauduleuses employées par le prévenu pour capter la confiance de M. Chasles;

« Que la première de ces circonstances a consisté dans les procédés de fabrication de pièces fausses, dans le choix d'un papier ancien, dans l'imitation d'écritures de vieilles dates, dans le soin d'immerger le papier plus ou moins longtemps dans de l'eau, de le roussir à la fumée d'une lampe, etc., etc., dans l'emploi de substances qui altéraient l'encre employée et lui donnaient l'apparence d'une encre très-ancienne;

« Attendu qu'au moment même où il employait ces divers procédés frauduleux, Lucas avait en vue les marchés qu'il devait proposer à M. Chasles, et que c'était directement contre M. Chasles, et dans le but de le tromper plus sûrement, qu'il pratiquait ces manœuvres;

« Qu'en réalité elles ont produit le résultat que se proposait leur auteur, et que quelques-unes d'elles ont plus particulièrement capté la confiance de M. Chasles, en venant à l'appui des mensonges de Lucas;

« Attendu que cela est arrivé notamment pour la manœuvre frauduleuse qui consistait à tremper les écrits dans de l'eau, et pour celle qui a consisté à employer, pour l'encre, certains procédés de sophistication;

« Qu'ainsi M. Chasles, ayant prié un de ses collègues de l'Institut de lui procurer un liquide pouvant faire revivre l'écriture de certaines pièces, l'emploi de ce liquide a donné à la surface entière du papier une teinte noirâtre, d'où l'on a conclu que le fait du naufrage était vrai et que le séjour dans la mer avait produit ce résultat que le fer de l'encre s'était répandu sur toute la feuille de papier;

« Que, dans une autre occasion, et lorsque certaines pièces fabriquées par Lucas étaient, à l'Académie des sciences, l'objet de vives discussions, des membres de cette compagnie pensèrent qu'à l'aide d'un procédé réputé jusqu'à ce jour infaillible ils pourraient s'assurer de l'ancienneté de l'encre, et déclarèrent, après cette expertise, que très-certainement les pièces produites par M. Chasles avaient été écrites à une époque ancienne, alors qu'en réalité elles étaient l'œuvre toute récente du prévenu;

« Qu'ainsi, la sophistication de l'encre déjouait un moyen de contrôle et de vérification, et produisait un résultat qui devait augmenter la confiance de M. Chasles dans l'authenticité des documents qui lui étaient vendus par Lucas;

« Attendu qu'une manœuvre frauduleuse pratiquée plus directement contre M. Chasles a consisté à lui présenter chaque lot de pièces dans des chemises telles que les collectionneurs ont l'habitude d'en employer, et portant les annotations qu'ils ont coutume d'y inscrire;

« Que cette manœuvre tendait à fortifier M. Chasles dans la pensée qu'au moyen de ces achats successifs il devenait le possesseur de la riche collection d'un personnage du xviiie siècle qui, d'abord, n'était pas nommé, et que, plus tard, Lucas prétendit être M. le comte de Boisjourdain;

« Attendu qu'avec les pièces manuscrites, dont le nombre dépasse vingt-sept mille, Lucas a, en outre, vendu à M. Chasles un certain nombre de livres sans aucune valeur, dont il obtenait des prix exorbitants, après les avoir revêtus des fausses signatures de personnages illustres auxquels ces livres étaient censés avoir appartenus;

« Qu'à cette première manœuvre, consistant à apposer de fausses signatures sur ces livres, Lucas en ajoutait une autre, plus directement employée contre M. Chasles, qui consistait à inscrire sur les gardes de chaque volume des annotations par lesquelles le prétendu collectionneur du xviiie siècle faisait connaître dans quelles circonstances il avait pu se procurer ce volume si rare, quel prix il avait dû le payer, quelles offres séduisantes il avait repoussées depuis qu'il en était devenu l'heureux possesseur;

« Qu'ainsi, et par l'emploi de ces manœuvres frauduleuses, les ventes de livres constituent, aussi bien que les ventes de pièces manuscrites, le délit d'escroquerie;

« Attendu que toutes ces manœuvres tendaient à faire naître dans l'esprit de M. Chasles l'espérance d'un événement chimérique, c'est-à-dire l'espérance que, moyennant la conclusion du marché qui lui était proposé, il allait posséder des pièces anciennes, rares, précieuses, et d'une authenticité non douteuse;

« Qu'ainsi elles rentrent bien dans les termes de l'article 405 du Code pénal;

« Attendu, quant à la prescription, que s'il est vrai que les ventes de faux autographes remontent à l'année 1861, il est également certain qu'elles se sont continuées, sans interruption, jusqu'au mois de septembre 1869, jusqu'à la veille même de l'arrestation de Lucas, et qu'ainsi un très-grand nombre de ces ventes remontent à moins de trois ans avant le premier acte de poursuites;

« Attendu, en ce qui touche le délit d'abus de confiance, que M. Chasles a précisé deux faits : le premier, assez grave, remontant à plus de trois ans avant les poursuites, et dès lors prescrit; le second, sans importance, et au sujet duquel on peut, dans une certaine mesure, admettre la bonne foi du prévenu;

« Qu'en effet, il est déclaré par M. Chasles que certaines pièces manuscrites lui ont été livrées à titre d'échange contre des livres de sa bibliothèque, et qu'il n'est pas impossible que Lucas ait cru, ainsi qu'il le prétend, que les trois volumes sur lesquels porterait l'abus de confiance non prescrit lui étaient remis à titre d'échange et non de dépôt :

« Par ces motifs,

« Le tribunal renvoie Lucas du chef de la prévention qui est relatif au délit d'abus de confiance;

« Le déclare atteint et convaincu de s'être, depuis moins de trois ans avant le premier acte de poursuite, à Paris, en employant des manœuvres frauduleuses, pour faire naître l'espérance d'un événement chimérique, fait remettre par M. Chasles diverses sommes d'argent, et d'avoir ainsi escroqué partie de la fortune d'autrui;

« Et lui faisant application de l'article 405 du Code pénal,

« Le condamne à deux ans d'emprisonnement et 500 francs d'amende;

« Fixe à deux mois la durée de la contrainte par corps, s'il y a lieu de l'exercer, pour le recouvrement de l'amende;

« Le condamne, en outre, aux dépens. »

NÉCROLOGIE.

Achille JULLIEN, si connu des libraires de Paris et de tous les amateurs de livres, vient de s'éteindre dans sa 76e année, le 25 mars dernier. Il était né à Paris le 31 août 1794.

Rentré dans ses foyers, car il avait servi sous l'Empire, il s'abandonna de suite à son goût pour les livres, et embrassa la profession de libraire, vers 1830. Il était donc libraire depuis quarante ans. Il exerçait en même temps les fonctions d'huissier au Conseil d'Etat.

Pendant plus de trente années la salle Silvestre n'avait pas d'hôte plus assidu : n'importe le temps, on voyait toujours Jullien y prendre sa place habituelle, marquée d'avance, par le garçon de salle ou par quelque confrère obligeant, à l'aide d'une chaise inclinée. Il arrivait toujours exactement à la même heure et l'un des premiers; c'était une véritable horloge vivante.

Honnête, probe, ponctuel, Jullien avait su gagner la confiance et l'estime de quelques amateurs de province, dont il remplissait les commissions avec *la plus grande loyauté*.

Jullien était très-serviable ; il n'a jamais refusé son concours à personne. Aussi sa complaisance était-elle proverbiale. Nous-même, nous n'avons jamais frappé en vain à sa porte.

Il avait formé la plus belle collection de catalogues avec prix que l'on connaisse. Il chiffrait admirablement bien. Les amateurs, les libraires (Brunet lui-même, l'immortel auteur du *Manuel*), ont eu souvent recours à cette pépinière de catalogues, soit pour les consulter, soit principalement pour s'en faire confectionner par notre zélé et infatigable *catalogographe* [1].

Quant à nous, il y a déjà longtemps qu'il avait mis à notre disposition, pour un travail spécial sur l'imprimerie, toute la collection si étendue qu'il possédait déjà il y a vingt-cinq ans.

Jullien ne manquait pas un catalogue pour compléter sa collection; c'était pour lui une véritable *chasse à courre* aux catalogues. Aussi personne ne les connaissait-il mieux que lui; nous ne parlons pas des catalogues modernes, que tout le monde peut recueillir, mais des anciens. Quand il en passait dans une vente, on entendait souvent une petite voix gravement flûtée, s'écrier, avec un accent *autoritaire* : « Il manque la *Table des auteurs! il* « *manque la Table des prix! il manque le por-* « *trait!* »

1. Le *Chasseur bibliographe* a souvent imprimé *catalographe*, mot incompréhensible et contraire à toute étymologie.

Vers les dernières années de sa vie, il affectionnait singulièrement les exemplaires en grand papier, et il y joignait volontiers des portraits, des autographes et des notices biographiques.

De nos jours, les libraires ne forment plus guère de collections; il faut en excepter cependant l'unique collection de manuscrits, de livres imprimés et d'estampes, formée, quoique tardivement, par M. Ambroise Didot, imprimeur-libraire [1].

Mentionnons aussi la belle collection d'autographes que possède M. Dentu.

M. Ambroise Didot avait contracté le goût des livres chez son père, Firmin Didot, qui acquit la belle bibliothèque Naigeon. Par suite, il fit une réforme dans sa propre bibliothèque; il choisit les plus beaux exemplaires de Naigeon, et vendit les doubles et le reste, en éliminant quelques livres de sa propre collection; la vente en eut lieu en 1808.

La dernière vente de M. Firmin Didot le père, dont le catalogue parut en 1810, eut lieu en 1811, par les soins de Debure [2].

Toute la famille des Didot était amateur de livres.

En l'an IV (1796), parut le catalogue des livres de Didot jeune, le patron de Bailly, que nous citons plus bas.

En l'an XIII (1804), Debure vendit également les livres de feu François-Ambroise Didot l'aîné.

Le goût des livres du temps de Didot père était déjà si répandu, qu'on voit même un prote de l'un des membres de cette famille former une assez jolie bibliothèque pour le

1. En première ligne, il convient néanmoins de placer la bibliothèque si remarquable sous tous les rapports, formée à grands frais, avec un goût exquis et un zèle infatigable, par le duc d'Aumale. Les livres d'heures, manuscrits et imprimés, les éditions *princeps* (incunables), les livres rares et singuliers à divers titres, tout s'y rencontre en abondance et admirablement relié par les premiers artistes français (parisiens) et anglais. C'est plus qu'une bibliothèque, c'est un véritable musée.

On sait que la riche bibliothèque de feu M. Cicongne, ancien agent de change, y est passée tout entière, à l'exception toutefois d'une certaine collection... qui n'a pas accès chez nos voisins d'outre-Manche, et qui en fut repoussée; c'était une collection *décolletée*, *habillée* avec beaucoup de luxe. Le bruit courut dans le temps qu'elle fut jetée à la mer.

2. La bibliothèque du père de notre célèbre collectionneur actuel, livrée aux enchères publiques, se vendit relativement à bon compte. En présence du renchérissement général des tableaux, des dessins, des gravures, des objets d'art, ces mêmes livres, vendus alors pour rien, atteindraient aujourd'hui des prix bien différents, et ils auraient cela de commun avec tous les objets qui ont passé en vente au commencement de ce siècle, sans parler de celui qui l'a précédé.

temps, remarquable surtout par le choix d'éditions modernes et la beauté des reliures [1].

Nous pourrions citer encore quelques libraires et imprimeurs-libraires *anciens* qui avaient le goût des livres, et qui délaissèrent des bibliothèques. Mais cela nous entraînerait trop loin ici. Nous terminerons en rapportant que Bossange est mort, presque centenaire, au milieu de ses livres, qu'il a tant aimés jusqu'au dernier soupir [2] !

Parmi nos devanciers, il faut citer Chardin, qui avait su réunir une collection si précieuse de livres imprimés sur peau vélin, qu'il livra aux enchères de son vivant, puis les livres supérieurement reliés qui furent vendus à sa mort [3].

En dernier lieu, ne passons pas sous silence la curieuse et précieuse bibliothèque délaissée par un fin amateur bibliopole, Antoine-Augustin Renouard.

Tout le monde sait que l'auteur du *Manuel*, qui possédait une bibliothèque hors ligne, et ce devait être, avait d'abord embrassé dans sa jeunesse la profession de libraire.

N'oublions pas non plus les ventes faites par les Debure, par suite de cessation de commerce, ni la vente de leur riche bibliothèque particulière livrée aux enchères publiques lors du décès de ces célèbres bibliopoles, ni celle opérée en ce moment, dans les mêmes conditions, par M. Potier, le libraire consciencieux que tous les amateurs connaissent et estiment. AA.

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 11 avril 1870. — Bons livres modernes de littérature et d'histoire, quelques ouvrages en nombre, plusieurs suites de vignettes, etc. — Libraire : A. Chossonnery, successeur de J. F. Delion.

Mardi 12 avril 1870. — Belle et intéressante collection de lettres autographes, composant le cabinet d'un amateur lyonnais. — Libraire : J. Charavay.

1. Catalogue des livres de la bibliothèque d'A. D. Bailly, ancien prote de l'imprimerie de Didot jeune, rédigé par lui-même. *Paris*, 1800, in 8°.

2. Bossange ambitionnait la croix de la Légion d'honneur, et comme il ne quittait plus son appartement, ses enfants, ses parents, ses amis, lui annoncèrent un beau matin qu'il venait d'être décoré, et il en porta les insignes à sa boutonnière jusqu'à sa mort.

3. Le principal commerce de Chardin était avec l'Angleterre, principalement pour les éditions aldines. Les anciens libraires qui existent encore, et ils sont clairsemés (les VIEUX DE LA VIEILLE..... *librairie*), racontent que Chardin mit un jour à la porte un libraire-amateur, et pour cause...., un Libri quelconque de son temps.

Samedi 16 avril 1870. — Livres anciens et modernes (littérature et histoire), composant la bibliothèque de feu M. M.... de C.... — Libraire : A. Voisin.

Mercredi 20 avril 1870 *et jours suivants*. — Livres composant la bibliothèque de feu M. Le Roux de Lincy, homme de lettres. — Libraire : A. Labitte.

Rue Drouot, 5.

Lundi 25 avril 1870 *et jours suivants*. — Collection de livres relatifs aux arts du dessin, provenant de la bibliothèque de M. F. V. Traités théoriques et pratiques, histoire, biographies, etc , etc. Dessins originaux de Gravelot, Boucher, Eisen, Cochin, pour l'illustration des Contes de Boccace. — Libraire : Tross.

Lundi 25 et mardi 26 avril 1870. — Livres d'amateurs, livres rares et précieux aux armes des rois, reines, princes et princesses, etc., chefs-d'œuvre de reliures anciennes une peinture d'André del Sarto et un tableau du Titien, représentant la Sainte Famille, provenant de la succession de M. Stéphane V..... — Libraire : Willem.

Versailles.

Rue de la Paroisse, 75.

Lundi 11 avril 1870. — Livres anciens et modernes. — Libraire : Salmon, rue de l'Orangerie, 35.

Amsterdam.

Mardi 19 avril et jours suivants. — Magazijn van Boeken en Prentwerken, nagelaten door wijlen den Heer Gerrit dirk Bom, boekhandelaat-antiquaar te Amsterdam.

La Haye.

Mardi 26 avril et les quatre jours suivants. — Boeken plaatwerken en muzijkwerken uitmakende de Bibliotheken nagelaten door den Hoog Ed. Gestr. Heer Mr. N. Olivier, Oud-Minister van Justitie, Lid van de Tweede Kamer der Staten-Generaal, enz., enz. — Libraire : Martinus Nijhoff.

Utrecht.

Mercredi 27 avril et jours suivants. — Bibliothèque de M. W. J. F. Nieuwenhuysen, organiste à Utrecht. Musique, livres sur la musique, instruments de musique. — Libraire : J. Beijers.

Samedi 7 mai et jours suivants. — Bibliothèque M. le Dr H. C. Millies, professeur de langues orientales à Utrecht. Langue et littérature orientale, théologie, histoire des Indes. — Libraire : J. Beijers.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. **N° 16.** **16 Avril 1870.**

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1

SOMMAIRE : Nécrologie. — Comptes rendus bibliographiques. — Ventes publiques.

Nous empruntons à la *Gazette des Tribunaux* du 4 mars les observations suivantes, qui lui ont été adressées par un de ses abonnés, relativement à l'affaire Vrain Lucas :

« Le Tribunal correctionnel de la Seine vient de rendre son jugement dans l'affaire Chasles. Ce n'est pas pour le fait de fabrication d'autographes, c'est pour un fait d'escroquerie que Vrain a été condamné. Et peut-être le ridicule des documents présentés a-t-il été pour quelque chose dans l'atténuation de la peine.

« A lire les documents révélés aujourd'hui, ces lettres d'amour de Cléopâtre à César, ces passeports signés Vercingétorix, ces poëmes d'Abeilard, toutes choses écrites dans un français que les procédés de style et d'orthographe n'ont pas mieux vieilli que les acides n'ont vieilli l'encre et le papier, qui croirait que cette mystification a eu ses partisans, son public, sa claque? Cela a été. On n'a pas parlé, c'est vrai, d'Alcuin, d'Abeilard et de Charlemagne, de Marie de Magdala et de Lazare le ressuscité, ça aurait été du premier coup montrer l'oreille tout entière; mais on a parlé de Galilée, de Pascal, de Newton, de tout le XVIIe siècle. Le roman audacieux que Vrain ou son inspirateur avait conçu est devenu pour quelques-uns de l'histoire, et il est positif que le décor prêtait à l'illusion et que nombre de spectateurs novices pouvaient prendre le jeu de scène pour une réalité.

« On se souvient que, d'après ces documents, Pascal avait trouvé le premier la gravitation universelle; il s'était mis en relations avec Newton, âgé en ce moment d'une quinzaine d'années, lui écrivait fréquemment, lui communiquait ses expériences, ses pensées les plus intimes, ses découvertes les plus secrètes. Bref, Newton était le confident de Pascal. A la mort de ce dernier, Newton, désirant anéantir toute trace de cette amitié et désirant profiter seul des découvertes dont Pascal lui avait fait part, était venu à Paris pour redemander ses lettres à Mme Périer, la sœur et l'amie de Pascal.

« Tel était le débat. Il s'agissait donc de prouver l'authenticité ou la non-authenticité de ces documents qui, pendant deux siècles, étaient restés inconnus, et la première chose à faire était évidemment une vérification d'écritures.

« L'Académie des sciences et une certaine portion du public n'en jugèrent pas ainsi. Même parmi les adversaires de M. Chasles, la grande majorité, sans s'inquiéter de l'authenticité des écritures, commença la discussion scientifique des documents. M. Littré, dans un remarquable article de la *Philosophie positive*, démontrait qu'un grand nombre de mots employés dans les pièces n'étaient pas en usage au XVIIe siècle. Seul, M. Faugère s'attacha à l'écriture, au papier, à l'encre. Mieux que n'importe quel savant, M. Faugère savait à quoi s'en tenir sur l'écriture de Pascal, lui qui a déchiffré pour la première fois d'une façon complète l'indéchiffrable manuscrit des *Pensées*; c'est un homme qui a vécu avec Pascal, avec MM. de Port-Royal, et qui, par le même, peut seul dire leur vie, aujourd'hui que Sainte-Beuve n'existe plus. M. Faugère affirmait, pièces en main, que les signatures étaient fausses, que l'encre n'était pas du temps, que les morceaux de papiers arrachés à des gardes de volumes portaient encore aux tranches le rouge des reliures anciennes. Il démontrait que ces documents attribués aux personnalités les plus diverses étaient tous de la même main, et pour en finir avec les affir-

mations plus ou moins intéressées d'une certaine fraction du public, pour mettre entre les mains de tous les pièces du débat, il faisait imprimer un mémoire[1] où, mettant vis-à-vis les pièces fournies par M. Chasles et des documents incontestés tirés de la Bibliothèque impériale, des études des notaires, etc., il disait aux hommes de bonne foi : Voyez et jugez!

« Evidemment, c'est ainsi qu'on aurait dû agir dès le début. Grâce à la patience avec laquelle l'Académie avait écouté les premières communications de M. Chasles, grâce à l'enthousiasme avec lequel certains de ses membres les avaient accueillies, l'Académie se trouva bientôt perdue dans un dédale inextricable. Quelqu'un osait dire qu'une des pièces apportées par M. Chasles était fausse. Quoi! disait M. Chasles, cette pièce est fausse! Voici La Bruyère qui écrit à Saint-Evremond qu'il en a eu connaissance. — Votre La Bruyère est faux, répondait-on. — Voici Montesquieu qui affirme qu'il est vrai. — Et si Montesquieu ne suffisait pas, M. Chasles appelait à la rescousse Hobbes, Clerselier, Mariotte, Rohault, Saint-Evremond, Baillet, Rémond, Louis Racine, Huygens, que sais-je? tout le siècle de Louis XIV, avec les rois, les papes, les saints mêmes! Le grand roi était tout entier à cette affaire, Jacques II s'en préoccupait à Saint-Germain; et les lettres de continuer à pleuvoir!

« A lire ces comptes rendus de l'Académie, il semblait assister à une de ces bouffonneries du siècle dernier où, lorsque l'action languit, l'acteur qui est en scène s'écrie : *Mais je l'entends!* et le personnage attendu se hâte de sortir de la coulisse.

« Et pourtant on y croyait. Peu s'en est fallu que ce dévouement de Louis XIV à la mémoire de Pascal ne prît place à côté du fameux déjeuner offert à Molière. — La presse, la petite presse surtout, ne ménageait point les injures à ceux qu'elle appelait les ennemis de Pascal, et insinuait gaillardement qu'ils étaient peut-être bien vendus à l'Angleterre. Les salons s'occupaient de la question, et M. Thiers, entre autres, annonçait très-nettement qu'il croyait à l'authenticité des pièces. On allait répétant que les documents n'étaient contestés que par suite d'inimitiés particulières, et on prononçait à ce sujet le nom de M. Libri, dont M. Chasles est, comme on sait, le successeur à l'Académie des sciences.

« De guerre lasse, M. Faugère, voyant que l'Académie des sciences continuait à insérer dans ses comptes rendus ces documents étranges, avait abandonné le débat, et il semblait que M. Chasles allait triompher, quand l'arrestation de Vrain-Lucas vint, tout d'un coup, briser le nouveau pot au lait.

« Aujourd'hui M. Chasles est non-seulement au-dessus, il est en dehors du débat. Le faussaire, en le choisissant parmi les amateurs d'autographes, a rendu, sans le vouloir, hommage à sa grande bonne foi, à son inattaquable honorabilité. M. Chasles a été trompé, et, à coup sûr, c'est un mal pour sa bourse. Il a apporté dans la défense de ses documents une obstination digne, à la vérité, d'une cause meilleure, mais qui prouve la confiance que Vrain avait su lui inspirer. Si, dans le cours de la discussion, il a eu des réticences et des affirmations dont le temps n'a pas confirmé l'entière exactitude, on ne doit les attribuer qu'à l'obstination d'un vieillard qui voulait faire passer dans l'esprit des autres la conviction que lui-même ressentait.

« Cette déplorable affaire n'a pu attirer à la personne de M. Chasles qu'une recrudescence d'estime et de sympathie.

« Seulement, on a infiniment exagéré la valeur du roman fabriqué par Vrain, on a exagéré l'habileté du faussaire, ses procédés, sa science chimique et sa science littéraire. Il fallait toute l'inexpérience de M. Chasles en matière d'autographes, et, il faut le dire, toute l'inexpérience de l'Académie des sciences, pour s'y laisser prendre un instant. Il suffisait d'une simple comparaison, mais cette comparaison même, beaucoup de personnes ne voulaient pas la faire. « Les documents « sont authentiques, disaient quelques membres de l'Académie, parce que M. Chasles « est un honnête homme que nous connaissons depuis trente ans, et qu'il affirme que « ces pièces sont véritables. »

« Il importe fort de ramener cette affaire à ses proportions justes. Ce Vrain, dont quelques-uns ont voulu faire un quasi-génie, n'est rien moins que cela. Sans doute, il lui a fallu des lectures, une certaine instruction, une façon de bagoût; mais il n'a que cela et rien de plus. C'est, je le sais, rabaisser le savoir de M. Chasles en matière d'autographes; mais les documents sur Pascal sont au moins aussi grotesques que les documents sur saint Paul. Il n'y a, entre les uns et les autres, aucune différence : même papier, même style, même encre, même écriture. Seulement, on pouvait comparer les lettres de Pascal et de l'écriture de Pascal, tandis que c'est seulement dans la collection de M. Chasles qu'on pouvait trouver des termes de comparaison pour l'écriture de Marie de Magdala. MASSON. »

1. Défense de B. Pascal et accessoirement de Newton, de Galilée, de Montesquieu, contre les faux documents présentés par M. Chasles à l'Académie des sciences. — Paris, Hachette, 1868. In 8°. *Fac simile*.

NÉCROLOGIE.

La mort vient encore de frapper un libraire parisien.

ALEXANDRE CADOT est décédé à Nice (Alpes-Maritimes), le 3 avril courant, dans sa 64e année, atteint d'une phthisie. Le sol bienfaisant de cette contrée favorisée par la nature ne put lui rendre la santé, délabrée par une vie toute de labeur. Il a été inhumé à Paris le 6 avril, et le service funèbre a eu lieu en l'église Saint-Séverin, au milieu d'une foule compacte et recueillie, composée d'amis et de confrères.

Il était né à Paris, le 24 juin 1806.

C'est le second éditeur de romans que la mort moissonne depuis quelque temps [1].

Cadot devait être libraire ; tout jeune, il avait déjà presque le pied dans l'étrier, sa courageuse mère faisant le commerce de maculatures.

Son père était un vieux soldat de la République ; il en avait toutes les qualités comme les défauts. Ce père n'était guère fait pour pousser, pour protéger le jeune Cadot.

1. CHARLES-AUGUSTIN HUILLERY, éditeur d'une foule de romans de nos plus célèbres auteurs, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 4 avril 1815, est décédé à Paris, le 3 janvier 1870, dans sa 55e année.

Il a commencé, à Chartres, par étudier la médecine ; mais ayant un jour assisté à l'amputation d'une jambe, il perdit connaissance ; c'est le patient lui-même qui releva son courage. Un pareil début n'étant pas fait pour former un praticien de sang-froid, on lui conseilla de quitter la médecine. Il s'adonna alors pendant quelque temps au professorat.

Arrivé à Paris, la ville des ressources, il entra d'abord chez Lacrampe, imprimeur, en qualité de correcteur ; puis chez Serrière, pour y remplir les mêmes fonctions au journal *la Presse*. Il était très-instruit ; il savait plusieurs langues.

Ayant quitté l'imprimerie, il s'associa avec Maurice Lachâtre, l'auteur d'un *Dictionnaire* dont les clichés de la première édition furent brisés et le texte mis au pilon.

Charlieu, qui avait une librairie dramatique, vint lui proposer une association et l'engagea à rompre avec Lachâtre. A la mort de Charlieu il s'associa pendant quelques années avec ses fils, puis les désintéressa. Peu de temps avant sa fin si inopinée, il avait formé une association avec M. Capiomont fils.

Il était très libéral. La République de 1848 le chargea d'un vice-consulat.

Huillery est mort rongé par les soucis commerciaux, et victime de sa trop grande complaisance à renouveler constamment *certains effets* ; il allait manquer une lourde échéance, et c'est cette préoccupation qui a occasionné et hâté sa fin. S'il a succombé à la tâche, il était digne, on peut hardiment le dire, d'un meilleur sort, et l'on peut buriner sur sa tombe : ICI REPOSE CELUI QUI NE SE REPOSA JAMAIS.

Un jour, son père fut chargé, par une famille qui résidait à Paris, d'aller à Naples, pour y recueillir une succession. Il n'eut pas le bonheur ou le talent de réussir dans ces délicates démarches ; il dut revenir à Paris, précédé par l'insuccès ; il y mourut plutôt de chagrin que de vieillesse, et aussi par suite de quelques excès auxquels les anciens soldats se livrent volontiers.

C'est dans cette situation critique que sa veuve eut à redoubler d'activité afin d'élever sa famille.

Alexandre Cadot n'était pas précisément instruit ; ses études, à la mort de son père, furent bien vite interrompues.

Il lui fallut de bonne heure chercher à se faire, à se créer une position par lui-même.

Il débuta d'abord en qualité de commis libraire chez Masson et Duprey, rue Hautefeuille. Plus tard, il fut employé à la librairie stéréotype de la veuve Dabo.

Brissot-Thivars, qui était à la Préfecture de police, et qui devint plus tard libraire, avait pris en amitié le jeune Cadot : il le fit nommer inspecteur de la voirie (pour le pavage). En même temps sa jeune femme tenait un cabinet de lecture, qu'il avait formé dans la rue Hautefeuille.

Bientôt il donna sa démission pour se faire libraire ; c'était en 1845. Il devait réussir dans cette nouvelle carrière, car il avait été tout d'abord un commis-voyageur en librairie d'une habileté hors ligne, d'une intelligence rare.

Un des premiers, il a créé les romans in-8° *à claires voies*, à l'usage des cabinets de lecture ; ce fut là la source de sa fortune. On lui doit aussi la publication de volumes à un franc. Il eut le bon esprit de comprendre l'utilité de cette réforme, et suivit avec empressement la voie tracée par MM. Michel Lévy frères.

Il fut l'éditeur d'une foule de romanciers célèbres : on lit sur son catalogue les noms d'Alexandre Dumas père et fils, de George Sand, de Paul et Henry de Kock, de Ponson du Terrail, de Balzac, d'Eugène Sue, d'Emmanuel Gonzalès, de la comtesse Dash, de Xavier de Montépin, de Mme Ancelot, de Paul Féval, *e tutti quanti*.

Cadot était parvenu à une honnête aisance, et il le méritait bien, car il était l'artisan de ses propres œuvres.

Il savait, à l'occasion, rendre service à ses confrères malheureux ou embarrassés dans leurs affaires. Nous connaissons de lui des faits qui honorent on ne peut plus sa mémoire.

Il laisse deux filles : l'une est mariée à M. Degorce, son successeur, qui dirige seul

cette librairie spéciale depuis deux ans. L'autre a épousé un médecin de la Faculté de Paris, M. Rémond. AA.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Les comtes de Paris, histoire de l'avénement de la troisième race, par Ernest Mourin. Didier. (REVUE DES DEUX MONDES. — 1er avril.)

Instruction et Liberté, par M. Romuald Dejernon. A. Le Chevalier. Sagnier. (Ibidem.)

De la mortalité dans l'armée, par M. le docteur Chenu. Hachette. (Ibidem.)

Jean de Morvillier, étude sur la politique française au XVIe siècle, par M. G. Baguenault de Puchesse. Didier. (Ibidem.)

Les Origines du cheval domestique, par M. Piétremont. Donnaud. (Ibidem.)

Les Progrès des sciences en 1869, Annuaire scientifique, par M. P. P. Dehérain. Masson. (Ib.)

Etude sur le suicide et les maladies mentales dans le département de Seine-et-Marne, par M. le docteur Emile Le Roy. Victor Masson. (Ibid.)

Etudes littéraires et artistiques, par M. Edmond Taigny. (Amédée Achard. — MONITEUR UNIVERSEL, 2 avril.)

L'Inscription maritime, par M. Jules de Crisenoy. Artus Bertrand. (T. N. Benard. — SIÈCLE, 2 avril.)

Religion et Fanatisme, par M. Agricol Perdiguier. Le Chevalier. (H. Leneveux. — SIÈCLE, 2 avril.)

Les Aliénés, étude pratique sur la législation et l'assistance qui leur sont applicables, par M. Achille Foville fils. Baillière et fils. (Ernest Bersot. — JOURNAL DES DÉBATS, 3 avril.)

La Création, par Edgar Quinet. Librairie internationale. (Joseph Doucet. — NATIONAL, 3 avril.)

Des Associations ouvrières et de leur situation légale en France, par M. Paul Hubert Valleroux. Pichon-Lamy et Dewez. (O. Havard. — FRANÇAIS, 4 avril.)

La Guerre des fourmis, par Charles Woinez. Lemerre. (Aug. Luchet. — SIÈCLE, 4 avril.)

L'Année d'un ermite, par Jules Levallois. (J. Barbey d'Aurevilly. — CONSTITUTIONNEL, 4 avril.)

La Prose, par M. Paul Albert. *La Poésie*, par le même. Paris, Hachette. — *Histoire nationale de la littérature française*, par M. Emile Chasles. Paris, Ducrocq. 1870. (Henri Lavoix. — JOURNAL OFFICIEL, 4 avril.)

Etudes sur la marine et Récits de guerre, par M. le prince de Joinville. Michel Lévy frères. (JOURNAL DES DÉBATS, 4 avril.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Mercredi 20 avril 1870 et jours suivants. Livres composant la bibliothèque de feu M. Le Roux de Lincy, homme de lettres. — Libraire : A. Labitte.

Lundi 9 mai 1870 et les trois jours suivants. — Beaux livres français et étrangers anciens et modernes, la plupart reliés en maroquin. — Libraire : A. Labitte.

Rue Drouot, 5.

Lundi 25 avril 1870 et jours suivants. — Collection de livres relatifs aux arts du dessin, provenant de la bibliothèque de M. F. V. Traités théoriques et pratiques, histoire, biographies, etc., etc. Dessins originaux de Gravelot, Boucher, Eisen, Cochin, pour l'illustration des Contes de Boccace. — Libraire : Tross.

Lundi 25 et mardi 26 avril 1870. — Livres d'amateurs, livres rares et précieux aux armes des rois, reines, princes et princesses, etc., chefs-d'œuvre de reliures anciennes, une peinture d'André del Sarto et un tableau du Titien, représentant la Sainte Famille, provenant de la succession de M. Stéphane V..... — Libraire : Willem.

Amsterdam.

Mardi 19 avril et jours suivants. — Magazijn van Boeken en Prentwerken, nagelaten door wijlen den Heer Gerrit dirk Bom, boekhandelaat-antiquaar te Amsterdam.

La Haye.

Mardi 26 avril et les quatre jours suivants. — Boeken plaatwerken en muzijkwerken uitmakende de Bibliotheken nagelaten door den Hoog Ed. Gestr. Heer Mr. N. Olivier, Oud-Minister van Justicie, Lid van de Tweede Kamer der Staten Generaal, enz., enz. — Libraire : Martinus Nijhoff.

Utrecht.

Mercredi 27 avril et jours suivants. — Bibliothèque de M. W. J. F. Nieuwenhuysen, organiste à Utrecht. Musique, livres sur la musique, instruments de musique. — Libraire : J. Beijers.

Samedi 7 mai et jours suivants. — Bibliothèque M. le Dr H. C. Millies, professeur de langues orientales à Utrecht. Langue et littérature orientale, théologie, histoire des Indes. — Libraire : J. Beijers.

Le Secrétaire Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série N° 17. 23 Avril 1870

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1

SOMMAIRE : Traité de la Typographie. — Comptes rendus bibliographiques. — Ventes publiques. Bibliographie étrangère.

TRAITÉ DE LA TYPOGRAPHIE

Par H. FOURNIER (3e édition).

La maison Mame vient de publier une troisième édition de l'excellent ouvrage de M. Henri Fournier qui a pour titre : *Traité de la Typographie*. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en mettre sous les yeux quelques extraits qui leur permettront d'apprécier à la fois la compétence toute spéciale de l'auteur et l'esprit judicieux qui le distingue.

Des formes qu'il convient d'adopter pour les types modernes.

« Nous ne terminerons pas cette introduction sans émettre quelques idées au sujet des formes qui nous paraîtraient devoir prévaloir dans la gravure des caractères. Nous ne parlons pas ici des caractères de fantaisie, qu'on emploie surtout pour les titres : soumis aux caprices de la mode et destinés à une existence éphémère, ceux-là durent d'autant moins que l'utilité en est moins évidente et le goût plus contestable. Nous ne nous occuperons donc que des caractères qui servent à la composition des textes et qui remplissent le principal rôle dans l'imprimerie.

« Nous avons dit plus haut que les types anglais, les seuls dignes de se mesurer avec les nôtres et de lutter avec eux sur les marchés étrangers, avaient un cachet national ; nous ajouterons que ce cachet nous semble heureusement choisi. Des formes plutôt arrondies qu'allongées, et qui, facilement lisibles, permettent une approche un peu serrée ; des gras plutôt légers que lourds ; tels sont généralement les signes distinctifs des caractères anglais, dont l'aspect est aussi agréable à l'œil que favorable à la lecture, et dans l'exécution desquels la fonderie observe un alignement parfait. En corrigeant certains défauts de gravure qui existent dans quelques lettres, pour nous d'apparence exotique, notamment dans les capitales, auxquelles on a conservé un dessin suranné ; en donnant à l'ensemble cette tournure élégante et distinguée qui signale nos productions artistiques, nous arriverons aussi à nous créer un étalon national, qui procéderait du type Didot, excellent comme point de départ, et que rehausseraient toutes les améliorations amenées par le cours naturel des choses.

« Depuis quelque temps, des imprimeurs, tant français qu'étrangers, ont tenté de faire revivre les caractères appelés, à tort ou à raison, elzéviriens, et en ont usé comme s'ils eussent voulu en généraliser l'emploi. On nous permettra d'exprimer ici notre sentiment sur cette tentative, que nous n'hésiterons pas à qualifier de malheureuse.

« Assurément on ferait acte d'ingratitude si l'on méconnaissait ce que la typographie doit à d'illustres maîtres, tels que les Elzevier et d'autres grands imprimeurs des siècles précédents. Nous accorderons encore que quelques-uns de nos typographes contemporains ont su, en exhumant ces vieilles frappes, en tirer parti assez adroitement pour en ranimer le goût. Mais ce n'est pas, il nous semble, un hommage bien compris que cette reproduction servile des formes, des ornements, des dispositions, des défauts de goût même qui leur sont propres, ou plutôt qui sont imputables à leur temps. Sans doute le progrès doit admettre, de ce qui est vieux, ce qu'il

offre réellement de bon à conserver; mais, s'il se borne à l'imiter, s'il ne se manifeste que par quelques perfectionnements, par quelques inventions, il cesse d'être le progrès, il perd son nom. Quant à prétendre qu'en industrie le neuf ne puisse pas égaler ou même surpasser le vieux, ce serait une thèse insoutenable. Ce qui a été fait, non seulement on peut le refaire, mais on doit même le mieux faire.

« Nous comprenons, à la rigueur, que pour réimprimer un ouvrage ancien on croie devoir rechercher des types contemporains, quoique cela ne soit nullement nécessaire. Mais qu'on affuble d'un costume emprunté à un autre âge des pages où tout respire l'actualité dans le fond comme dans la forme, voilà une manie archaïque, ou simplement un manque de réflexion, qui nous choque, un anachronisme inadmissible, et nous le voyons trop souvent se produire de nos jours. Cette fantaisie, d'ailleurs, se trahit toujours par quelque détail qui accuse la date réelle du livre. Espérons donc que la mode, dans ses rapides évolutions, fera justice de cette idée rétrograde.

« Que ceux qui veulent innover, au lieu de s'abandonner à un courant rétrospectif, portent leurs regards vers l'espace sans limites qui s'étend devant eux. Il y a encore, pour l'amélioration des types, pour la création d'une famille de caractères propres à rallier tous les suffrages des connaisseurs, des efforts à faire, qui sont dignes d'exciter leur émulation; il y a une position à prendre qui vaut mieux que de calquer ses devanciers et renier son époque. »

Nous donnerons encore un extrait du chapitre VII du livre, ajouté également par l'auteur à cette édition :

De la lecture des épreuves.

« De toutes les attributions de la typographie, la lecture des épreuves est sans contredit celle qui exige les soins les plus attentifs ; aussi, la correction qui en résulte constitue-t-elle au plus haut point, et dans le sens le plus sérieux, le mérite d'un livre. Ses autres qualités, celles qui ont rapport à sa composition et à son tirage, peuvent être soumises à la diversité des goûts et des appréciations; mais la valeur qu'il tire de la pureté de son texte ne saurait lui être contestée, puisqu'elle repose sur des principes universellement reconnus. La composition et le tirage, plus ou moins satisfaisants, n'intéressent le livre qu'au point de vue de la forme; mais la correction est une question de fond, et la première de toutes. La meilleure édition est donc celle qui présente une entière conformité avec le modèle dont elle est la reproduction, et qu'en outre elle a su dégager des fautes évidentes qu'il pouvait contenir. Mais il est malheureusement vrai de dire que cette perfection n'a presque jamais été atteinte par l'imprimerie, et que le résultat de ses soins les plus zélés, les plus attentifs, n'a pu être qu'un acheminement plus ou moins avancé vers ce but idéal. Toutefois, si c'est une prétention chimérique que de vouloir donner à un livre une correction irréprochable, si nous sommes condamnés à désespérer de la réussite de nos efforts dans cette voie, faisons en sorte qu'on ne puisse imputer notre insuccès qu'à l'insuffisance de nos facultés, et non à notre insouciance, non à une incurie volontaire et inexcusable.

« Le rôle du *correcteur* (tel est le nom qu'on donne au lecteur d'épreuves) a dans l'imprimerie une importance capitale. C'est à ses lumières, à son jugement, à son attention constamment soutenue, nous pourrions ajouter à sa conscience, qu'est confiée une mission dont l'accomplissement exercera une influence décisive sur la renommée d'une édition et des presses qui l'ont produite. Il devra chercher à résoudre tous les doutes qui s'élèveront dans son esprit sur tel point d'orthographe ou de ponctuation, sur telle date, sur tel texte cité, sur tel mot étranger, etc., etc., qui se présenteront dans sa lecture. D'un autre côté, il devra être très-circonspect dans les changements qu'il jugerait utile d'apporter à l'original. S'il se produit en lui quelque hésitation, il agira prudemment en se retranchant derrière le texte de la copie, comme dans un fort inexpugnable, et il pourra se tenir pour assuré que tel écrivain lui saura moins de gré de vingt solutions heureuses qu'il ne témoignera d'humeur pour une correction inopportune. Il devra donc s'abstenir, à moins qu'on ne lui ait laissé toute liberté à cet égard, de ces modifications non-seulement de pensée, mais même de style, qui l'exposeraient à se heurter contre un amour-propre d'auteur, dont la susceptibilité, souvent trop vive, est toujours respectable. Dans tous les cas, il doit être très réservé, nous le répétons, ne rien livrer au hasard, et ne prendre parti qu'avec une entière certitude.

« Les premiers imprimeurs, dont une des principales tâches était de remédier au travail défectueux des scribes, s'adjoignirent pour la correction de leurs épreuves des érudits de premier ordre. Il s'agissait de rétablir, d'après les manuscrits primitifs, des textes qui avaient subi de nombreuses variantes et de notables altérations. Les hommes les plus savants de l'époque briguèrent souvent l'hon

neur de concourir à la publication des livres latins, grecs ou hébreux, que l'imprimerie naissante s'occupa de reproduire. Nous pourrions citer Josse Bade, Juste Lipse, Scaliger, Casaubon, Turnèbe et beaucoup d'autres. Depuis lors, le zèle s'est bien refroidi, et la profession, en se propageant et en devenant un métier, a dû recruter, pour le travail de la correction, soit des typographes, soit des grammairiens ou des humanistes; mais cette savante pléiade de linguistes et de philologues qui entourent le berceau de l'imprimerie ne devait plus désormais s'associer à ses œuvres.

« Ce n'est pas que la typographie n'ait rencontré parfois et ne rencontre encore des hommes d'élite se vouant avec ardeur à une tâche pénible et qui ne conduit pas à la renommée. Mais l'imprimerie, ou, comme on dit aujourd'hui, la presse, se trouve dans des conditions qui ne laissent plus au correcteur le temps nécessaire pour une lecture sérieuse. L'activité dévorante avec laquelle l'imprimeur est tenu de produire, et qu'il obtient avec la mécanique, se communique à tous les services de son établissement, transformé en usine; force est au compositeur et au correcteur de suivre ce mouvement accéléré, comme si les facultés physiques et intellectuelles de l'homme pouvaient subir, à l'instar des organes de la machine, l'impulsion de la vapeur. Aussi, quand on est témoin de la précipitation avec laquelle s'exécutent maintenant les impressions, on est surpris de ne pas apercevoir encore plus d'erreurs et de bévues qu'il n'en échappe à la lecture et à la correction des formes. » E. B.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Rymaille sur les plus célèbres bibliotières de Paris en 1649, avec des notes et un essai sur les autres bibliothèques particulières du temps, par Albert de la Fizelière. Aubry. (Edouard Fournier. — PATRIE, 5 avril.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 2 mai 1870. — Lettres autographes comprenant une belle série de maréchaux de l'empire et la correspondance de MM. Treuttel et Wurtz. — Libraire : J. Charavay.

Lundi 2 mai et les trois jours suivants. — Livres anciens rares et curieux, français, italiens, espagnols, livres à figures, voyages, etc., provenant de la bibliothèque du château de C*** S***. — Libraire : A. Aubry

Lundi 9 mai 1870 et les trois jours suivants. — Beaux livres français et étrangers anciens et modernes, la plupart reliés en maroquin. — Libraire : A. Labitte.

Rue Drouot, 5.

Lundi 25 avril 1870 et jours suivants. — Collection de livres relatifs aux arts du dessin, provenant de la bibliothèque de M. F. V. Traités théoriques et pratiques, histoire, biographies, etc , etc. Dessins originaux de Gravelot, Boucher, Eisen, Cochin, pour l'illustration des Contes de Boccace. — Libraire : Tross.

Lundi 25 et mardi 26 avril 1870. — Livres d'amateurs, livres rares et précieux aux armes des rois, reines, princes et princesses, etc., chefs-d'œuvre de reliures anciennes une peinture d'André del Sarto et un tableau du Titien, représentant la Sainte Famille, provenant de la succession de M. Stéphane V..... — Libraire : Willem.

Château de Villeneuve-l'Etang (près Saint-Cloud).

Dimanche 24 avril 1870 et jours suivants. — Bibliothèque composée d'environ 1,800 volumes, de bons ouvrages de littérature et d'histoire, quelques ouvrages à figures, la plus grande partie reliés en veau ou maroquin par les meilleurs relieurs de la Restauration. — Libraire : A. Aubry.

Bruxelles.

Rue de Schaerbeek, 97.

Vendredi 29 et samedi 30 avril 1870. — Bibliothèque de feu M. Alexandre Gendebien, ancien membre du gouvernement provisoire. — Libraire : A. Bluff.

La Haye.

Mardi 26 avril et les quatre jours suivants. — Boeken plaatwerken en muzijkwerken uitmakende de Bibliotheken nagelaten door den Hoog Ed. Gestr. Heer Mr. N. Olivier, Oud-Minister van Justicie, Lid van de Tweede Kamer der Staten-Generaal, enz., enz. — Libraire : Martinus Nijhoff.

Utrecht.

Mercredi 27 avril et jours suivants. — Bibliothèque de M W. J. F. Nieuwenhuysen, organiste à Utrecht. Musique, livres sur la musique, instruments de musique. — Libraire : J. Beijers.

Samedi 7 mai et jours suivants. — Bibliothèque M. le Dr H. C. Millies, professeur de langues orientales à Utrecht. Langue et littérature orientale, théologie, histoire des Indes. — Libraire : J. Beijers.

BIBLIOGRAPHIE ETRANGÈRE

ITALIE. — LIVRES.

ARNAUD (Giuseppe). — Storia di Napoleone Bonaparte esposta alla gioventù. in-12. pag. 176. Milano, Paolo Carrara Edit. — L. 1, 25.
Biblioteca istruttiva.

BARNI (Prof. Giulio). — I martiri del libero pensiero, corso pubblico di lezioni date nella sala del Gran Consiglio di Ginevra, e tradotte da Gustavo Friggesi con appendici dell' autore e del traduttore in-12. pag. 276. Firenze 1869, tip. Eredi Botta. — L. 2, 00.

BERLAN. — Liber consuetudinum Mediolanensis. Anni MCCXVI, ex bibliothecæ Ambrosianæ codice nunc primum editus. Pars altera. in-8. gr. pag. 129 a 277. Milano 1869. G. Agnelli editore. L' opera completa in 2 parti. — L. 5, 00.

CANTALUPI (Ing. Antonio). — Trattato pratico di architettura stradale. Con tavole incise. Volume I. Fasc. I. in-8. pag. 56. Milano 1869, Carlo Brigola editore.

CECCONI (Canonico Eugenio). — Studi storici sul Concilio di Firenze con documenti inediti o nuovamente dati alla luce sui manoscritti di Firenze e di Roma. Parte prima. Antecedenti del Concilio. in-8. pag. 56-224. DCVIII. Firenze, 1869. tip. all' insegna di S. Antonino. — L. 12, 00.

CUPPARI (Comm. Prof. Pietro). — Manuale dell' Agricoltore, ovvero guida per conoscere, ordinare e dirigere le aziende rurali. in-12. pag. xx-476 con incisioni e piante topografiche intercalate nel testo. Firenze, G. Barbera edit. — L. 3, 50.

DALFI (Sac. Teodoro). — Viaggio biblico in Oriente, Egitto, Istmo di Suez, Arabia Petrea, Palestina, Siria, coste dell' Asia minore, Costantinopoli ed Isole, fatto negli anni 1857, 1865 e 1866, e descritto specialmente al giovane clero. Tomo I. Egitto. in-8. pag. 651. Torino 1869, C. Favale.

D'ALOE (Comm. Stanislao). — Storia della Chiesa di Napoli provata con monumenti; libri cinque. vol. I. parte I e II. Seconda edizione rifatta e continuata fino agli ultimi tempi. in-16. pag. xii-353, 287 con dieci tavole. Napoli 1869, tip. Accattoncelli.

DE CESARE (Carlo). — La Politica, l' economia e la morale dei moderni Italiani. Studi. in-12. pag. 268. Firenze 1869, Stab. G. Pellas. — L. 4, 00.

DEGLI ABBATI (Ing. Franc.). — Del suolo fisico di Roma e suoi contorni, sua origine e sua trasformazione. Dissertazione ornata di una carta topografica tricromatica e di quattro vedute. in-8. pag. 64. Cosenza 1869, tip. Migliaccio. — L. 5, 00.

DEL GIUDICE (Giuseppe). — Codice diplomatico del regno di Carlo I e II d'Angio, ossia collezione di leggi, statuti e privilegi, mandati, lettere regie e pontificie, ec. ed altri documenti, la maggior parte inediti, concernenti la storia ed il diritto politico, civile, finanziere, giudiziario, militare, ed ecclesiastico delle provincie meridionali d' Italia dal 1265 al 1309, raccolti, annotati e pubblicati. vol. II. parte I. in-4. pag. XXXVII-352. Napoli 1869, tip. della R. Università. — L. 20, 00.

DUPANLOUP (Mons. Vescovo d'Orléans). — Il fanciullo. Prima versione italiana. in 12. pag. 354. Torino, Enrico Moreno edit. — L. 3, 00.

GALANTI (Sac. Luigi). — Il Castel Fidardo, romanzo storico poetico. in-8. pag. x-234. Roma 1869, tip. Menicanti.

GLORIA (Prof. Andrea). — Manuale per gli archivii, le biblioteche, li musei e gli studiosi della paleografia, diplomatica, filologia e storia. in-8. pag. 752, con atlante. Padova, tip. Prosperini, Sacchetto edit. — L. 20, 00.

LEITENITZ (Prof. Vincenzo). — Primo Corso di lingua francese. Grammatichetta ad uso delle scuole italiane fatta precedere dagli elementi di lettura con applicazioni e note spiegative per la traduzione. Decima edizione. in-12. pag. VIII-248. Napoli 1869. tip. edit. dell' autore. — L. 1, 50.

PRINETTI (Sac. G.). — Lo spettro dello zio, ossia gli ultimi giorni di un convertito. Leggenda meravigliosa Vogherese dissotterrata da un Vogherese. in-8. pag. 62. Voghera, 1869, Giuseppe Gatti. — L. 3, 00.

ROSANELLI (Prof. C.). — Manuale di Patologia generale. in-8. pag. 454. Padova 1869, tipografia Sacchetto. — L. 6, 00.

Scrittura (la) di artisti italiani (Sec. XIV-XVII) riprodotta con la fotografia. Dispensa prima, con 25 autografi di artisti e le notizie sulla loro vita compilate del cavaliere Gaetano Milanesi e pubblicate da Carlo Pini. in-4. pag. 25. Firenze 1869, Carlo Pini edit. — L. 20, 00.
L'Albo completo si comporrà di 300 tavole, cioè l' autografo di 300 artefici distribuito in 12 dispense di 25 tavole ciascuna al prezzo di L. 20.

STRUEVER (Giovanni). — Studi nella mineralogia italiana, pirite del Piemonte e dell' Elba. in-4. pag. 51 con 14 tavole. Torino e Firenze. E. Loescher. — L. 20, 00.

TASSO (Bernardo). — Lettere inedite precedute dalle notizie intorno la vita del medesimo per cura di G. Campori. in-8 pagine 220. Bologna 1869. G. Romagnoli editore. — L. 7, 00.

Trois documents de l'Eglise du XVe siècle. I. Lettre du roi Mathieu Corvin au saint père Sixte IV. II. Lettre du pape Alexandre VI au roi Louis XII de France. in-8. pag. 29. Venezia 1869, tip. Antonelli.

TURBIGLIO (prof. Sebastiano). — L'Empire de la logique, essai d'un nouveau système de philosophie, pag. 170. Torino, G. B. Paravia. — L. 3, 00.

VILLANTI (Giovanni). — L'Aretino in Roma, studi del XVI secolo. in-8. pag. 162. Palermo, Luigi Pedone Lauriel. Edit. — L. 2, 00.

ZANTEDESCHI (M.). — Emploi de l'armature externe du câble sous-marin pendant que l'armature interne, ou conducteur isolé, transmet la dépêche télégraphique. Communication à M. Quetelet. in-8. pag. 7 Padova, tip. C. Bianchi.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. - Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 18. 30 Avril 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Jurisprudence. — Faits divers. — Variétés. — Nécrologie. — Comptes rendus. — Ventes publiques. Bibliographie étrangère.

JURISPRUDENCE.

Le tribunal de première instance de la Seine (4e chambre) vient de rendre un jugement intéressant à connaître pour les héritiers des compositeurs de musique et les adjudicataires de leurs droits d'auteur.

Un compositeur italien, Clementi, est mort en Angleterre, où il résidait depuis plus de quarante ans, en 1832, laissant comme œuvre capitale un *Gradus ad Parnassum ou l'Art d'étudier le piano dans le genre élégant et dans le genre sévère.*

Dès 1817, il avait cédé la propriété de ses droits d'auteur à la maison Erard. A la faillite de M. Delahante, successeur en 1840, la propriété du *Gradus* fut achetée aux enchères publiques par M. Richault, dont le fils fit saisir pour contrefaçon, en septembre 1868, chez MM. Enoch, marchands de musique, environ 250 exemplaires du *Gradus* édité par eux.

Le tribunal a invalidé la saisie et déclaré que le *Gradus* était tombé dans le domaine public depuis 1842, l'auteur étant mort en 1832.

La loi des 19-24 juillet 1793 porte en effet que « les héritiers d'un auteur et les acquéreurs de ses droits ne pourront jouir de la propriété des droits que pendant dix années à partir de la mort de l'auteur. »

C'est en vain que M. Richault a invoqué le décret du 5 février 1810, qui réglemente l'imprimerie et la librairie, et en vertu duquel les droits d'auteur restent acquis aux cessionnaires ou aux héritiers pendant vingt ans après le décès de l'auteur ou de sa femme, à moins de conventions matrimoniales contraires, et Mme Clementi est morte en 1854. Ce n'est donc, en admettant cette jurisprudence, qu'en 1874 que le *Gradus* devait tomber dans le domaine public.

Mais le tribunal a considéré que le décret du 5 février 1810 était applicable aux œuvres littéraires seulement et non pas aux compositions musicales. (*National*, 17 avril.)

FAITS DIVERS

Le mois dernier a eu lieu, à la salle Sylvestre, la vente de la première partie, la moitié environ, de la bibliothèque de Sainte-Beuve. Cette vente a produit en totalité 44,571 fr. La dernière vacation, à elle seule, s'est élevée à 19,500 fr. Voici quelques-uns des prix qui ont été atteints :

Le célèbre exemplaire de l'*Essai sur les révolutions*, chargé des notes autographes de Chateaubriand, a été vendu 3,100 fr.; ce volume, si précieux par ses annotations et les souvenirs littéraires qui s'y rattachent, rentre heureusement dans la famille de son illustre auteur.

L'exemplaire des *Poésies de Vauquelin de la Fresnaye*, 1612, 1 vol. in-8°, a été vendu 3,105 fr. Il avait été adjugé pour 80 fr. à la vente de Pixérécourt, et pour 153 fr. à la vente de Charles Nodier, ses précédents propriétaires. Le Clément Marot, de 1545, a été vendu 1,510 fr.; les *Œuvres en rimes* de Baif, 1573, 1,000 fr.; Alain Chartier, de 1529, 301 fr.; les *Tragiques*, de d'Aubigné, édition originale, 320 fr.; le Rabelais, édition Janet, couvert d'annotations de Sainte-Beuve, 290 fr.; l'*Atala*, édition originale de 1801, 41 fr.; les romans de Mme d'Arbouville, 41 fr.; *Valérie*, de Mme de Krudner, 84 fr.

Presque tous les volumes de cette bibliothèque contenaient des notes manuscrites de Sainte-Beuve, ce qui justifie complétement cette élévation des prix.

Les ouvrages du célèbre critique eux-mê-

mes n'ont pas été moins recherchés et moins appréciés que les autres, comme on peut en juger par les prix suivants : Un exemplaire des *Causeries du lundi* a été adjugé à 561 fr.; le *Port-Royal* à 245 fr. ; les *Portraits de femmes* à 71 fr. ; *Volupté* à 58 fr., etc., etc.

La vente de la seconde partie de la bibliothèque, dont on prépare le catalogue, aura probablement lieu au mois de mai prochain.

VARIÉTÉS.

Presse circulaire a papier continu pour l'impression des journaux. — Une revue anglaise (*The Scientific Review*) donne quelques détails sur un genre de machine propre à donner la plus grande vitesse d'impression possible, en réduisant les frais, comparativement à la plupart des machines construites jusqu'ici. Nous reproduisons ici la traduction de cet article due à M. Violet :

« D'après la description donnée par M. Smiles, dans sa notice sur Frédérick Kœnig, inventeur de la presse mécanique à vapeur, le principal mérite du nouveau système consiste dans sa simplicité, la perfection du travail, la petitesse du volume, la rapidité et l'économie de l'impression. Tandis que chacune des machines de Hoe réclame une pièce vaste et élevée, et doit être servie par 18 hommes, la nouvelle presse de Walter n'exige que $4^{m},267$ sur $1^{m},524$, c'est-à-dire moins d'espace qu'aucune des machines connues jusqu'ici, pour l'impression des journaux, et n'occupe que trois jeunes gens avec un maître-ouvrier dont la surveillance peut même s'étendre simultanément sur une autre presse. La machine de Hoe n'imprime, des deux côtés, que 7,000 épreuves par heure, tandis que celle de Walter en donne 11,000 dans le même temps.

« Cette machine ne ressemble à aucune de celles qui existent actuellement, si ce n'est à la calandre qui en a peut-être fourni l'idée première. A l'extrémité, où se fait l'impression, elle ressemble à un assemblage de petits cylindres entre lesquels vient s'engager le papier en se déroulant de dessus un énorme tambour analogue à ceux des papeteries mécaniques, et paraît une longue bande qui semble voler en parcourant les cylindres, et qui en sort d'un autre côté en formant en quelque sorte deux torrents de feuilles exactement coupées et imprimées des deux côtés. La rapidité avec laquelle passe cette bande de papier de 3,017 mètres de longueur peut être rendue sensible par un seul fait; c'est que le cylindre-imprimeur, autour duquel sont fixés les clichés stéréotypes, exécute, en imprimant le papier, 200 révolutions par minute. Au moment où la feuille s'engage, elle est humectée d'abord d'un côté par le contact d'un cylindre sur lequel elle passe rapidement et qui tourne dans une auge pleine d'eau froide; elle passe de là entre une première paire de cylindres dont l'un la presse et l'autre l'imprime d'un côté; elle est ensuite retournée et engagée dans la seconde paire, où elle est imprimée de l'autre côté. Elle est alors soumise aux cylindres coupeurs qui la divisent en longueurs convenables. Les feuilles sont de là conduites rapidement par des plans inclinés sur un récipient oscillant dont les mouvements alternatifs les distribuent successivement à droite et à gauche, en formant deux espèces de courants de feuilles, qu'un appareil à bascule jette et dépose sur des tables devant lesquelles deux jeunes gens sont assis pour les recevoir. La machine est presque complétement automatique, car elle exécute presque toutes les opérations, depuis le transport de l'encre du réservoir qui la contient, jusqu'à l'indication, dans le cabinet du conducteur, du nombre des épreuves à mesure qu'elles sont tirées. »

La machine de Walter, dont il s'agit dans le passage ci-dessus, n'est pas la seule fonctionnant aujourd'hui, qui par l'emploi du papier continu procure l'économie des margeurs. Une autre analogue, due à un Américain, M. Bullock, et qui, plus ou moins imparfaite d'abord, paraît avoir fonctionné en Amérique depuis dix ans, est employée avec succès à Londres, depuis trois mois, pour l'impression du *Daily-Telegraph*. Ces systèmes, dérivant des essais faits par MM. Justin et Worms dès 1838 et 1845, et par M. Giroudot fils en 1849, ne pouvaient réussir que dans des pays où le timbre n'est pas appliqué aux journaux, et par suite pourront bientôt, il faut l'espérer, s'employer en France.

Disons, en terminant, que M. Jules Derriey, constructeur mécanicien à Paris, a déjà construit une machine à papier continu tirant avec clichés doubles, qui a été livrée en Espagne, et qui a marché quelque temps, croyons-nous, au *Moniteur*.

Ainsi va se trouver réalisée l'impression continue formulée théoriquement dès 1790 par Nicholson, antérieurement à la construction de toutes les presses mécaniques.

NÉCROLOGIE.

Le mercredi 27 avril ont eu lieu, au cimetière Montparnasse, les obsèques de M. Cosse, imprimeur à Paris; une foule nombreuse l'accompagnait à sa dernière demeure, et sur sa tombe le président de la Chambre des impri-

meurs de Paris a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Avant que cette tombe se ferme pour jamais, je viens, au nom des maîtres imprimeurs de Paris, dire un dernier adieu à l'homme de bien qui n'est plus.

« M. Cosse était l'exemple le plus frappant de ce que peuvent produire l'énergie au travail, l'intelligence dans les affaires.

« Entièrement fils de ses œuvres, il débuta dans l'imprimerie comme simple compositeur, et c'est à force de courage et de labeur qu'il sut s'élever au rang de patron et succéder aux anciennes maisons d'imprimerie Demonville et Anselin.

« Bientôt la sûreté de ses relations, sa haute probité amenèrent dans sa maison cette prospérité qui ne s'est jamais ralentie et dont une fortune noblement acquise fut la juste récompense.

« Aimé et apprécié de ses confrères, il fut par eux appelé à la vice-présidence de la Chambre des imprimeurs de Paris et sa modestie seule lui fit décliner l'honneur de la présidence.

« Pendant les mauvais jours de 1848, il fit encore preuve de dévouement aux intérêts publics en acceptant des fonctions temporaires au tribunal de commerce de la Seine.

« Non-seulement M. Cosse était un typographe distingué et un commerçant d'une honorabilité absolue, mais c'était aussi l'homme le meilleur et le plus dévoué.

« C'était le père de famille dans l'acception antique du mot : un modèle et un exemple; ami sûr et généreux, sa main s'ouvrait pour secourir toutes les infortunes et son cœur trouvait des consolations pour toutes les douleurs.

« Au nom des imprimeurs de Paris, je viens faire à notre cher et regretté confrère le témoignage que nous devions à sa mémoire : le dernier, le funèbre adieu. »

Nous publierons un article biographique dans le prochain numéro.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Les Théoriciens au pouvoir, par M. Delorme. Henri Plon. (A. Fagnan. — LIBERTÉ, 14 avril.)

L'Esprit et la Lettre dans la morale religieuse, par M. l'abbé Michaud. Didier et Cie. (P. David. — JOURNAL DES DÉBATS, 14 avril.)

Le Livre de prières, par Mme la comtesse de Mirabeau. (Louis Enault. — CONSTITUTIONNEL, 15 avril.)

Mémoires d'Hector Berlioz. Michel Lévy. (Henri Lavoix. — JOURNAL OFFICIEL, 15 avril.)

Les Volontaires (1791-1794), par M. Camille Rousset, conservateur des archives historiques de la guerre. (Saint-Marc Girardin. — JOURNAL DES DÉBATS, 16 avril.)

La Suppression des grèves, etc.; par M. Charles Robert. Hachette. (L. Simonin. — LIBERTÉ, 16 avril.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 2 mai 1870. — Lettres autographes comprenant une belle série de maréchaux de l'empire et la correspondance de MM. Treuttel et Wurtz. — Libraire : J. Charavay.

Lundi 2 mai et les trois jours suivants. — Livres anciens rares et curieux, français, italiens, espagnols, livres à figures, voyages, etc., provenant de la bibliothèque du château de C*** S***. — Libraire : A. Aubry.

Lundi 9 mai 1870 *et les trois jours suivants.* — Beaux livres français et étrangers anciens et modernes, la plupart reliés en maroquin. — Libraire : A. Labitte.

Rue Drouot, 5.

Samedi 7 mai 1870. — Bibliothèque de Son Exc. le marquis d'Astorga, comte d'Altamira, duc de Sesa, etc., manuscrits importants du XIIe au XVIIIe siècle, avec et sans miniatures. 2e partie. — Libraire : Bachelin-Deflorenne.

Amsterdam.

Lundi 9, *mardi* 10 *et mercredi* 11 *mai* 1870. — Werthvollen Sammlung hebræischer und jüdischer Bücher und Handschriften, unter andern sehr viele und hœchst seltene werke spanisch-jüdischer Autoren enthaltend, welche nebst einem anhange von Büchern aus allen Wissenschaften, etc., sæmmtlich nachgelassen von Jacob de Raphael Jessurun Cardozo, Cantor und Secretær der Portugiesisch-Judischen Gemeinde in Amsterdam. — Libraire : Fr. Muller.

Bruxelles.

Grande-Place, 5.

Mercredi 4 mai 1870 *et les six jours suivants.* — Livres anciens et modernes, provenant de feu M. le baron D. Behr, ministre plénipotentiaire, et d'autres amateurs. — Libraire : A. Bluff.

Utrecht.

Samedi 7 mai et jours suivants. — Bibliothèque M. le Dr H. C. Millies, professeur de langues orientales à Utrecht. Langue et littérature orientale, théologie, histoire des Indes. — Libraire : J. Beijers.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

ANGLETERRE. — LIVRES.

AGUILAR (Grace). — Woman's Friendship. 11th edition, with illustrations by Helen J. A. Miles. Post 8vo. pp. 350, cloth, 5s. (Groombridge.)

ALTHAUS (Julius). — A Treatise on Medical Electricity, Theoretical and Practical, and its use in the treatment of Paralysis, Neuralgia, and other diseases. 2nd edit. revised and partly re-written. Post 8vo. pp. 692, cloth, 15s. (Longmans.)

BASHAM (W. R.). — Renal Diseases : a Clinical Guide to their Diagnosis and Treatment. Post 8vo. pp. 242, cloth, 7s. (Churchill.)

BENISON (Paul). — Not to Be : a Story of the Day. 2 vols. post 8vo. cloth, 21s. (Chapman and H.)

BERQUIN (M.). — Pièces choisies de l'Ami des Enfants, de M. Berquin, à l'usage des pensions. 15e édition. 12mo. cloth, 3s. 6d. (Dulau.)

Brave (A) Lady. By Author of 'John Halifax, Gentleman.' 3 vols. post 8vo. pp. 900, cloth, 31s. 6d. (Hurst and B.)

BROWN (captain Thomas). — Illustrated Anecdotes of Birds, Fishes, and Insects, etc. 12mo. pp. 328, cloth, 3s. 6d. (Jas. Blackwood.)

CARLYLE (T.). — Oliver Cromwell. Letters and Speeches ; with Elucidations. Library edit. 5 vols. Vol. 1, 8vo. pp. 356, cloth, 9s. (Chapman and H.)

FROELICH. — Mademoiselle Pimbêche. Vignettes par L. Frœlich. Texte par P. J. Stahl. Square 16mo. boards, 2s. (Asher.)

Gray's London by Night : 12 coloured plates. New edit. post 8vo. boards, 5s. (Oliver.)

GROTE (George). — A History of Greece. New edition, 12 vols. Vol. 5. Post 8vo. pp. 503, cloth, 6s. (Murray.)

HARRIS (Rev. James). — Idiomatic Phrases and Expressions in French and English. 2nd edit. 12mo. (Manchester, Heywood) pp. 136, cloth, 2s. 6d. (Simpkin.)

HUME (David). — Essays, Literary, Moral, and Political. Post 8vo. pp. 560, cloth, 5s. (A. Murray.)

JEANS (H. W.). — Nautical Astronomy and Navigation. New edit. Parts 1 and 2. 1 vol. royal 8vo. cloth, 14s. (Longmans.)

KAVANAGH (Julia). — Madeline : a Tale of Auvergne. New edit. 12mo. pp. 256, cloth, 4s. (Bentley.)

LACORDAIRE (Rev. Pere). — Jesus-Christ : Conferences, delivered at Notre Dame in Paris. 2nd edit. post 8vo. pp. 322, cloth, 6s. (Chapman and H.).

LACROIX (Paul). — The Arts in the Middle Ages and at the Period of the Renaissance. Illustrated with 19 chromolithographic prints by F. Kellerhoven, and upwards of 400 engravings on wood, royal 8vo. pp. 540, cloth, 31s. 6d. (Chapman and H.)

MACKENZIE (Lord). — Studies in Roman Law ; with Comparative Views of the Laws of France, England, and Scotland. 3rd edit. 8vo. pp. 436, cloth, 12s. (Blackwood and Sons.)

OLIPHANT (Laurence). — Piccadilly : a Fragment of Contemporary Biography ; with 8 illustrations by Richard Doyle. Post 8vo. pp. 330, cloth, 12s. 6d. (Blackwood and Sons.)

PATTERSON (R. H.). — The State of te Poor and the Country ; including Suggestions on the Irish Question. 8vo. pp. 100, cloth, 4s. (Blackwood and Sons.)

RICHARDSON (C. J.). — Picturesque Designs for Mansions, Villas, Lodges, etc., etc. ; with Decorations internal and external suited to every style. Illustrated by about 500 original engravings. Royal 8vo. pp. 402, cloth, 42s. (Atchley.)

ROGERS (James E. Thorold.). — A Manual of Political Economy for Schools and Colleges. 2nd edit. revised, with Index. 12mo. pp. 346, cl. 4s. 6d. (Macmillan.)

SKEY (F. C.). — On Hysteria. 3rd edit. post 8vo. cloth, 5s. (Longmans.)

SMITH (Adam). — An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations. Edited by James E. Thorold Rogers. 2 vols. 8vo. pp. 966, cloth, 21s. (Macmillan.)

SPINOZA. — Benedict de Spinoza. His Life, Correspondence, and Ethics. 8vo. pp. 696, cloth, 21s. (Trübner.)

THACKERAY (F. St. John). — English Literature of the XVII. Century. A Lecture, 1s. (Eton, Ingalton and D.)

THOMPSON (Rev. John). — Life Work of Peter the Apostle. 12mo. (Edinburgh, Johnston and H.) pp. 286, cloth, 3s. 6d. (Hamilton.)

WARINGTON (George). — The Week of Creation ; or, the Cosmogony of Genesis considered in its relation to Modern Science. Post 8vo. pp. 150, cloth, 4s. 6d. (Macmillan.)

An attempt to explain on a scientific basis the Mosaic account.

WAYTE (Rev. W.). — France in the XVI. and XVII. Centuries. Two Lectures delivered at Eton. 1s. (Eton, Ingalton and D.)

WEBSTER (Augusta). — Portraits. 12mo. pp. 162, cloth, 3s. 6d. (Macmillan.)

WILKINS (Col. H. St. Clair). — Reconnoitring in Abyssinia : a Narrative of the Proceedings of the Reconnoitring Party prior to the arrival of the main body of the Expeditionary Field Force. With 10 coloured views from sketches made in the Country, and a map. 8vo. pp. 426, cloth, 18s. (Smith and E.)

WILKINSON (William). — English Country Houses : forty-five Views and Plans of recently-erected Mansions, Private Residences, Parsonage Houses, Farm Houses, Lodges, and Cottages : with a Practical Treatise on House Building. 4to. cloth, 36s. (Parker.)

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 19. 7 Mai 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : La Législation anglaise en matière de propriété littéraire. — Faits divers. — Nécrologie. Comptes rendus. — Ventes publiques.

LA LÉGISLATION ANGLAISE

EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article suivant, inséré dans le *Journal des Débats* du 5 mai, sous la signature de M. Prévost-Paradol :

« Nous avons entretenu, il y a quelque temps, nos lecteurs des difficultés presque insurmontables que les auteurs dramatiques français rencontrent en Angleterre pour la défense de leurs droits contre le pillage organisé qui alimente à leurs dépens la scène anglaise, et nous avons annoncé qu'un procès, engagé devant le tribunal du vice-chancelier, allait peut-être modifier cet état de choses. Cette question si importante vient en effet de recevoir une solution judiciaire, et, bien que le jugement rendu soit malheureusement, en fait, contraire à notre espérance, il constitue en droit un précédent des plus considérables et des plus utiles pour les actions de ce genre que les auteurs dramatiques français croiront opportun d'intenter.

« Les représentants des auteurs français dans cette affaire étaient MM. Wood et Sutherland Edwards, qui avaient acquis des auteurs de *Frou-Frou* le droit exclusif de faire jouer cette pièce en Angleterre, à la charge de remplir toutes les formalités légales exigées par le traité. Or, ces formalités, que les auteurs français n'ont jamais jusqu'ici réussi à remplir, n'ont, à ce qu'il semble, rien de bien extraordinaire, et le vice-chancelier, sir W. James, les a clairement expliquées dans le cours du jugement qu'il a rendu. La première condition imposée à l'auteur français qui veut assurer en Angleterre son droit de propriété est de faire le dépôt légal de l'ouvrage original; la seconde condition est qu'une partie au moins de la traduction autorisée par l'auteur soit publiée avant un an écoulé après ce dépôt, et la traduction entière avant trois ans. Ces conditions sont générales, sauf en ce qui touche les œuvres dramatiques, pour lesquelles il existe une condition particulière : c'est que la traduction autorisée de la pièce légalement déposée par l'auteur français doit être publiée dans le délai de *trois mois*, au lieu du délai de trois ans. Ainsi, 1° dépôt immédiat du texte original de l'ouvrage dramatique dont l'auteur français veut se réserver la propriété; 2° publication dans un délai de trois mois au plus d'une traduction anglaise autorisée par l'auteur français, telles sont les deux conditions que nos auteurs dramatiques ont à remplir ou à faire remplir en leur nom pour être à l'abri de tout plagiat en Angleterre, et, après ces formalités protectrices, la justice anglaise ne leur fera pas défaut.

« Comment donc les représentants autorisés des auteurs de *Frou-Frou* viennent-ils de succomber dans l'action qu'ils ont intentée contre les traductions non autorisées de cet ouvrage? Les représentants des auteurs français, MM. Wood et Sutherland Edwards, ont succombé parce qu'on a plaidé et établi contre eux qu'ils n'avaient pas publié une *traduction*, mais une *imitation* ou *adaptation* de *Frou-Frou* à la scène anglaise. Or, le droit n'existait pour eux, aux termes du traité, qu'après la publication et le dépôt de la traduction exacte de l'œuvre française; cette traduction exacte une fois publiée, ils pouvaient à leur gré, soit la jouer telle qu'elle est, soit l'altérer pour la scène, en tirer eux-mêmes une imitation ou adaptation libre; et, alors, a dit le vice-chancelier sir W. James, « j'aurais arrêté « et condamné comme illégale toute autre

« adaptation ou imitation, et à plus forte raison toute autre traduction que la leur; « mais il fallait pour cela que le droit légal « des plaignants fût d'abord établi par la « publication et le dépôt d'une traduction « exacte. » Or, dans le procès actuel, les rôles paraissaient renversés, car c'étaient les plagiaires de *Frou-Frou* qui avaient fait, sans l'aveu des auteurs, une traduction exacte, tandis que les représentants autorisés des auteurs, ayant transporté la scène de la pièce en Angleterre et l'ayant accommodée librement au goût anglais, s'étaient désarmés eux-mêmes du titre indispensable pour faire valoir leurs droits devant la justice : à savoir la publication préalable d'une traduction exacte de l'ouvrage français. Selon l'expression heureuse et pittoresque du juge anglais, ils sont sortis du droit chemin, qui était uni et facile, pour aller se jeter volontairement dans une fondrière. Hélas! cela s'est vu ailleurs qu'en Angleterre et pour des affaires plus importantes que *Frou-Frou*. Quoi qu'il en soit, le jugement lumineux et impartial du vice-chancelier subsiste; la cause des auteurs français est gagnée en droit, sinon en fait, et s'il est déplorable de voir d'effrontés plagiaires échapper encore une fois à la justice, on peut espérer que cette bonne fortune sera pour eux la dernière, car la méthode à prendre pour empêcher un tel abus a été bien nettement indiquée, et les auteurs français ou leurs représentants n'ont désormais qu'à la suivre. »

FAITS DIVERS

La Société de secours mutuels des employés en librairie de Paris a tenu sa cinquième assemblée trimestrielle, le 28 avril, au Cercle de la librairie, sous la présidence de M. Garnot, vice-président.

Suivant les rapports présentés par MM. Delahays fils, secrétaire, et Lecrosnier, trésorier, la Société se compose, au 31 mars, de quarante-sept membres honoraires et de cent trente-quatre membres participants.

L'état des finances de la Société est des plus satisfaisants. Son avoir s'élève à 4,147 fr. 95 c.

C'est donc une augmentation de 731 fr. sur le trimestre précédent.

M. Chevallier, de la maison Hachette, a, dans cette assemblée, été nommé président de la Société, en remplacement de M. Hasslauer, démissionnaire; MM. Deraine fils, de la maison Allouard, et Montaudoin, de la maison Morel, ont été nommés receveurs.

Le siége de la Société est, 4, rue Antoine-Dubois.

NÉCROLOGIE.

Géraud COSSE,

Ancien vice-président de la Chambre des imprimeurs de Paris.

M. Cosse était né à Beynac (Dordogne), le 28 février 1804, d'une famille de bonne bourgeoisie dont les orages de 1789 et de 1793 avaient singulièrement compromis la fortune.

Arrivé à Paris vers 1818, M. Cosse s'adressa tout d'abord à son oncle, M. Jean-Baptiste Sirey, avocat à la cour de cassation. Il devait trouver chez l'illustre jurisconsulte cette bienveillante tutelle, cette protection enviée, ce haut patronat que tant de familles désirent pour leurs enfants éloignés.

Mais, après quelques jours passés dans le cabinet de son oncle, M. Cosse comprit que, à quatorze ans, sans l'instruction supérieure qui ouvre l'école de droit et les grandes carrières politiques, il n'avait d'autre avenir, lui, homme de cœur, de volonté et d'énergie, que d'entrer dans la grande série des *déclassés.*

Un matin, il dit nettement à son oncle, étonné, qu'il allait entrer comme apprenti dans une imprimerie.

M. Sirey qui avait appris, pour avoir dans sa vie frôlé l'échafaud de 93, ce qu'était « un homme, » l'approuva.

Une fois ouvrier, M. Cosse s'attacha comme metteur en pages à la maison qui imprimait le journal de M. Sirey, son oncle.

Le premier au travail, il sortait de l'atelier le dernier, pour retourner dans une mansarde où il était toujours sûr de trouver nombreuse et belle compagnie. Ses amis s'appelaient Rousseau, Voltaire, Racine, Corneille, Pascal, Montesquieu, La Bruyère, Bossuet, et plus tard, à mesure qu'ils grandissaient, Casimir Delavigne et Victor Hugo, qui lui faisait un peu peur, littérairement parlant.

Il habitait une mansarde, en effet, parce qu'il s'était trouvé mal à l'aise, lui, « parent « pauvre, » dans la maison luxueuse de son oncle, qui cependant l'aimait et le lui prouvait bien.

C'est muni de son entière approbation que M. Cosse épousa bientôt une jeune fille sans fortune, mais élevée avec ce soin, cette attention, cette tendresse où l'on retrouve les traditions patriarcales de la vieille bourgeoisie parisienne.

Ils s'unirent tous deux « avec leurs propres » comme disent messieurs les notaires, c'est-à-dire avec l'intelligence, l'énergie, le travail, l'exactitude et la probité, d'une part, — l'économie, le courage, l'abnégation, le dévouement, de l'autre. Unissez le tout par une tendresse et une confiance absolues, et

vous aurez ces trente-huit années de bonheur dont une mort prématurée vient de marquer le terme.

Ah ! la vie ne fut certes pas toujours facile. Philosophe par caractère et par éducation, enclin par tempérament, aux séduisantes spéculations des sciences politiques et sociales, M. Cosse se fit ambitieux par tendresse.

Marié, père de famille, il voulut pour ces êtres si chers à son cœur un bien-être qu'il n'avait pas connu, une aisance qu'il ne connaissait pas encore.

C'est alors que sortant de chez M. Casimir, son patron, il entra dans une combinaison qui le faisait propriétaire par tiers d'une maison dirigée par MM. Appert et Bacquenois.

Ces deux hommes, également honorables, représentaient la tradition, tandis que M. Cosse, nous avons le droit de le dire, représentait réellement le travail, et par suite la clientèle.

Nous passerons rapidement sur cette société éphémère, ainsi que sur l'association que l'honorable imprimeur contracta avec M. de la Guionie, pour arriver aux époques de prospérité.

Nous ne dirons donc rien de 1848, ni des misérables qui vinrent briser ses machines, tandis qu'il sauvait celles d'un confrère (M. Leclere), ni des angoisses que fit éprouver au négociant l'affaissement des affaires.

Nous arrivons aux années de calme relatif qui suivirent ces douloureuses époques.

M. Cosse avait compris depuis longtemps que l'imprimerie seule, garrottée par les lois sur la presse, était insuffisante à nourrir une famille. Il avait songé à y joindre une librairie qui, alimentée par ses presses, devait, grâce à un surcroît de labeur, lui donner ce résultat, le but de tous ses efforts : le bien-être de sa famille.

C'est ainsi que s'élevèrent, non pas rivales, mais émules en prospérité, parce qu'elles rivalisaient de travail et d'utilité, l'imprimerie de la rue Christine et la librairie de la place Dauphine, qui devait s'appeler bientôt la Librairie de la Cour de cassation.

Nous ne retracerons pas ici l'histoire de ces deux établissements de premier ordre. Il nous suffira de dire que, tirés du néant, ils occupent aujourd'hui une des premières places dans l'industrie parisienne.

Il nous sera permis d'ajouter qu'à l'heure où le plus courageux éprouve une lassitude, où le plus énergique ralentit son pas, M. Cosse a trouvé dans son gendre, M. Edmond Marchal, non-seulement un associé, mais un successeur. Elevé par son vénéré beau-père à la grande école de la loyauté et de l'exactitude, M. Edmond Marchal a été l'éclatant témoignage de ce que peut la jeunesse laborieuse, active, intelligente, dirigée par l'expérience doublée de bonté et d'indulgence.

Son excellent esprit de conciliation avait valu à notre confrère, en 1848, la présidence du club républicain de l'Ecole de médecine. Il dut à la droiture et à la sagacité de son esprit d'être nommé juge au tribunal de commerce. Plus tard, il fut administrateur de la Caisse d'épargne; mais c'est en vain que les fonctions de maire et de député de son arrondissement lui furent offertes, il les refusa.

Est-il besoin de rappeler que, nommé à l'unanimité vice-président de la Chambre des imprimeurs de Paris, M. Cosse n'a jamais voulu en accepter la présidence, qui restait comme titre d'honneur à son confrère regretté Guiraudet.

S'il nous fallait résumer cette existence si vide de grands événements, si pleine de bienfaits et de services rendus, nous dirions que, parmi les nombreux fidèles du 27 avril, beaucoup souffraient sincèrement, se rappelant l'ingénieuse bonté, le charme, l'attrait de cet esprit si fin et si simple à la fois, — beaucoup regrettaient aussi l'homme généreux, plein de cœur et d'abandon, qui semblait appeler ce mot des Indiens : « la main ouverte. »

Pour nous, il nous suffira du grand mot de Montesquieu : « Il fut un honnête homme! »

***.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Principes de la science politique, par M. E. de Parieu. Sauton. (Emile Chédieu. — JOURNAL OFFICIEL, 17 avril.)

Considérations générales sur l'état des sciences et des lettres, 1823, par Mlle Sophie Germain. (Ibidem.)

Bibliothèque des merveilles. Collection d'ouvrages destinés à la jeunesse. Hachette. (COURRIER DES DEUX MONDES, 17 avril.)

Histoire des sciences médicales, par M. Daremberg. (Docteur Al. Donné. — JOURNAL DES DÉBATS, 19 avril.)

Mémoire sur l'inscription maritime, par J. de Crisenay. A. Bertrand. (Ern. Sageret. — FRANÇAIS, 19 avril.)

Le Sublime, ou le Travailleur comme il est en 1870, par M. D. P. Lacroix, éditeur. (Alfred d'Aunay. — FIGARO, 20 avril.)

De l'intelligence, par M. Taine. (Barbey d'Aurevilly. — CONSTITUTIONNEL, 20 avril.)

Principes de la science politique, par M. E. de Parieu, membre de l'Institut. Sauton. (Comte de Carné. — FRANÇAIS, 21 avril.)

Histoire de la Constitution de 1852, son développement et sa transformation, par M. Cucheval-Clarigny. Sauton. (A. Garcin. — FRANCE, 22 avril.)

Les Mystiques espagnols, par M. Paul Rousselot. Didier. (Ernest Bersot. — JOURNAL DES DÉBATS, 22 avril.)

Jean de Marvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France. Etude de la politique française au XVIe siècle, d'après des documents inédits, par Gustave Baguenault de Puchesse, docteur ès lettres. Didier. (Henri Johanet. — FRANÇAIS, 23 avril.)

L'Aristocratie romaine et le Concile, par L. Drapeyron. Thorin. (Louis Jezietski. — OPINION NATIONALE, 23 avril.)

De la divinité du christianisme, par Ch. Lenormant. (Lorédan Larchey. — MONITEUR UNIVERSEL, 23 avril.)

Précis de l'histoire de la Révolution française, par M. Ernest Hamel. Pagnerre. (Louis Ratisbonne. — JOURNAL DES DÉBATS, 24 avril.)

Lettres inédites de L. P. d'Hozier et J. du Castre d'Auvigny sur l'Armorial et l'Hostel royal du dépost de la noblesse, publiées par Jules Silhol, avec notes, documents et plusieurs fac-simile. Académie des bibliophiles. (Ph. Tamizey de Laroque. — UNION, 25 avril.)

France et Chine, vie publique et privée des Chinois anciens et modernes, etc., par M. l'abbé O. Girard, ancien curé de Saint-Paul, aux îles Mascareignes. Hachette. (Léon Pagès. — Ibidem.)

Pamphlets anciens et nouveaux, par M. de Cormenin. (Lorédan Larchey. — MONITEUR UNIVERSEL, 25 avril.)

Annuaire intellectuel, par M. Fr. Huss. (Ibid.)

La Première aux Philistins, par M. P. du Bellet. (Ibidem.)

Achèvement des travaux de Paris, par M. A. Huguet. (Ibidem.)

A propos du sénatus-consulte, par M. P. Lehideux. (Ibidem.)

Ingres, sa vie, ses travaux, sa doctrine, d'après les notes et lettres du maître, par le vicomte H. Delaborde. Henri Plon. (Adrien de Tourville. — FRANÇAIS, 25 avril.)

Les Soirées de Constantinople, par Ch. Mismer. Librairie internationale. (C. Piel. — CONSTITUTIONNEL, 26 avril.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 9 mai 1870 et les trois jours suivants. — Beaux livres français et étrangers anciens et modernes, la plupart reliés en maroquin. — Libraire : A. Labitte.

Mardi 10 mai et jours suivants. — Livres composant la bibliothèque de feu M. Desportes, homme de lettres. — Libraire : J. Léon Techener fils.

Amsterdam.

Lundi 9, mardi 10 et mercredi 11 mai 1870. — Werthvollen Sammlung hebræischer und jüdischer Bücher und Handschriften, unter andern sehr viele und hœchst seltene Werke spanisch-jüdischer Autoren enthaltend, welche nebst einem Anhange von Büchern aus allen Wissenschaften, etc., sæmmtlich nachgelassen von Jacob de Raphael Jessurun Cardozo, Cantor und Secretær der Portugiesisch-Judischen Gemeinde in Amsterdam. — Libraire : Fr. Muller.

Lundi 16 mai 1870 et les deux jours suivants. — Collection de livres anciens et modernes rares et curieux. Théologie, jurisprudence, histoire, etc., etc., spécialement architecture, quelques livres à figures, des objets de curiosité, une collection d'anciens vitraux peints. — Libraire : F. Muller.

Bruxelles.

Grande-Place, 5.

Mercredi 4 mai 1870 et les six jours suivants. — Livres anciens et modernes, provenant de feu M. le baron D. Behr, ministre plénipotentiaire, et d'autres amateurs. — Libraire : A. Bluff.

Liége.

Rue de l'Agneau, 8.

Mardi 10 mai 1870. — Livres composant la bibliothèque de feu Arthur Raick, docteur en médecine. — Libraire : J. Gothier.

Louvain.

Rue de Namur, 37.

Mardi 10 mai et les deux jours suivants. — Belle collection de livres de littérature, architecture, sciences et médecine, provenant de diverses mortuaires. — Libraire : Fonteyn.

Utrecht.

Samedi 7 mai et jours suivants. — Bibliothèque M. le Dr H. C. Millies, professeur de langues orientales à Utrecht. Langue et littérature orientale, théologie, histoire des Indes. — Libraire : J. Beijers.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 20. 14 Mai 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

Sommaire : Jurisprudence. — Faits divers. — Comptes rendus. — Ventes publiques. Bibliographie étrangère.

JURISPRUDENCE.

Tribunal civil de la Seine (1re chambre).

Présidence de M. Benoît-Champy.

Audience du 11 mai.

Le Père Lacordaire avait cédé à Mme Ve Poussielgue la propriété littéraire de diverses éditions de certaines de ses œuvres, parmi lesquelles nous citerons la *Vie de sainte Madeleine*, ses *Conférences* à Toulouse en 1857, son discours de réception à l'Académie française, ses *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne*, l'ouvrage intitulé : *la Liberté de l'Italie et de l'Eglise* et *la Vie de saint Dominique;* il était en outre convenu entre les parties que le P. Lacordaire donnerait, à conditions égales, dans les éditions suivantes de ces mêmes œuvres, la préférence à Mme Ve Poussielgue.

M. Léon Lacordaire, agissant en qualité de seul héritier de son frère, a cédé à M. Panis, libraire-éditeur à Paris, moyennant la somme de 30,000 francs, la propriété littéraire, pendant vingt années, de toutes les œuvres du P. Lacordaire; par ce traité, M. Panis a pris l'engagement d'exécuter les conventions intervenues entre le P. Lacordaire et la maison Poussielgue.

M. Panis demanda, en conséquence, à la maison Poussielgue si elle avait l'intention de faire valoir son droit de préférence; MM. Poussielgue ont déclaré qu'ils entendaient en user et demandé, par acte extrajudiciaire, quelle part M. Panis avait dessein de leur attribuer dans le prix stipulé de 30,000 francs.

Ils ont, en outre, saisi le tribunal d'une demande à fin de fixation au chiffre de 20,000 fr. la somme à laquelle ils prétendaient avoir droit.

A cette demande, présentée par Me Allou, avocat, Me Oscar Falateuf, au nom de M. Panis, répondait que le droit de préférence accordé par le traité intervenu entre la maison Poussielgue et le P. Lacordaire ne portait que sur un simple droit de tirage à exercer à conditions égales, et que ce droit était essentiellement distinct de la propriété littéraire, et que le chiffre élevé auquel prétendaient MM. Poussielgue n'était que la conséquence de cette confusion.

Le Tribunal, après avoir également entendu Me Deffis, avocat de M. Léon Lacordaire, et les conclusions de M. l'avocat impérial d'Herbelot, a rendu un jugement par lequel : Attendu que la clause du traité passé entre le P. Lacordaire et la maison Poussielgue n'avait pas pour effet de porter atteinte au droit de propriété littéraire qui appartenait au P. Lacordaire, mais seulement de l'empêcher de traiter avec un nouvel éditeur sans avertir la librairie Poussielgue pour la mettre en demeure d'exercer son droit; que Panis, en acquérant les droits que possédait Léon Lacordaire, était soumis, vis-à-vis des frères Poussielgue, aux obligations qui incombaient à l'auteur, et que dès lors les demandeurs étaient fondés en leur action, mais qu'il n'avait pas les éléments nécessaires pour faire l'évaluation demandée par les frères Poussielgue ; que cette évaluation ne pouvait être utilement faite que dans le cas d'une édition nouvelle ; a dit qu'il n'y avait pas lieu d'évaluer, quant à présent, la somme que devaient offrir les frères Poussielgue pour l'exercice de leur droit, et condamne MM. Panis et Léon Lacordaire aux dépens.

Les imprimeurs de Paris se sont réunis, le jeudi 5 mai, sous la présidence de M. Charles de Mourgues, dans leur banquet annuel de la

Saint-Jean-Porte-Latine. Près de cinquante couverts étaient occupés. A la fin du repas, le président a prononcé une allocution dans laquelle rappelant, en manière de préambule, l'origine de la fête de la Saint-Jean, il a résumé succinctement l'histoire de l'imprimerie, et présenté le tableau de la situation actuelle. Ce petit discours a été fort applaudi.

M. Claye a payé ensuite son écot, comme il l'a dit, par la pièce de vers suivante, qui a été couverte de sympathiques bravos.

Messieurs, dans ce repas où je suis invité,
Souffrez que j'offre en vers mon écot comme un autre;
Dans un *verre* toujours on porte une santé :
Aujourd'hui, dans le mien je veux boire à la vôtre.

Me trouver parmi vous est toujours un bonheur;
Je voudrais dans vingt ans vous tenir ce langage,
Mais je crains tout du Temps, ce terrible imprimeur,
Qui sur nous de sa faux imprime le ravage.

Vétéran du métier, soyez sûr qu'il m'est doux
De trouver dans un art auquel je sacrifie
De jeunes successeurs qui déjà, parmi nous,
Tiennent haut l'étendard de la Typographie.

Car ils ne voudront pas, pour notre dignité,
Qu'un art dont la Pensée est toujours si voisine,
D'où jaillit la lumière avec la vérité,
De ses nobles hauteurs tombe à l'état d'usine.

Faisons-le respecter au temps où nous vivons;
De la rivalité fuyons surtout l'amorce;
Tâchons de nous unir autant que nous pourrons.
Le sage nous l'apprend : l'union fait la force.

Vous voyez de nos jours où l'on veut en venir!
Sans cesse contre nous l'ouvrier se révolte :
Fier de ses libertés, il croit que l'avenir
De plus riches moissons lui garde la récolte.

Insensé! dans la plaine il compte les épis;
Mais a-t-il vu parfois nos mains saigner dans l'herbe?
Sait-il, quand sur le sol nous sommes accroupis,
De quel rude labeur nous formons notre gerbe?

Plaignons ces égarés! Seront-ils mieux lotis
Quand la grande cité deviendra la banlieue;
Que les rôles de tous seront intervertis,
Et qu'on verra la tête obéir à la queue?

Il nous serait aisé de lutter ainsi qu'eux,
Si nous avions un peu de ce zèle louable
Qui tous les ans ici nous ramène nombreux,
Alors qu'il ne s'agit que de s'asseoir à table.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, unissons nos efforts :
Que le repas de corps de la *Porte-Latine*
A chacun, s'il se peut, donne l'esprit de corps.
J'ai dit : et c'est le vœu par lequel je termine.

Le 5 Mai 1870.

M. Charles Noblet a porté alors le toast qui suit :

« Chers confrères,

« Il est de bon goût, par le temps qui court, de saluer ce qu'on appelle les progrès incessants de la société moderne et de donner le coup de pied à l'ancienne. Mon âge m'excuserait d'encenser celle-ci. Pourtant, moi aussi je déserte la routine et, grossissant pour aujourd'hui le bataillon des iconoclastes, je viens apporter à l'œuvre mon coup de pioche et formuler des vœux pour l'abolition de priviléges qui ont échappé jusqu'ici à l'œil des démolisseurs.

« Lorsque, dans une nuit célèbre, la noblesse et le clergé, luttant de patriotisme, déposèrent à l'envi de séculaires immunités, gouvernants et gouvernés battirent des mains. Les mêmes applaudissements, espérons-le, accueilleront le sacrifice que, j'en suis certain, vous êtes tous prêts à faire.

« Je bois d'abord à l'abolition de ce privilége en vertu duquel l'imprimeur, quoi qu'il pense, est considéré comme complice de toute publication politique ou religieuse, morale ou immorale; de ce privilége qui, au moyen d'une fiction légale, rend, à un jour donné, le plus justement honoré, le plus pur, le plus austère des industriels, solidaire d'un sacripant ou d'un libertin.

« Je bois à l'abolition de ce privilége qui nous fait politiques ardents, philosophes aventureux, dangereux utopistes, alors qu'il nous convient de rester simplement imprimeurs, qui nous rend martyrs d'une cause qui n'est pas la nôtre, qui est parfois l'opposée de la nôtre et que nous combattrions, à l'occasion, comme citoyens.

« Je bois à l'abolition de ce privilége en vertu duquel, nous enlevant à nos affaires, un mandat quelconque nous fait asseoir dans les antichambres du palais de justice ou sur les bancs de la police correctionnelle, alors que, la main sur notre conscience d'honnêtes gens, nous pouvons nous rendre le témoignage de n'avoir participé d'intention à aucun acte coupable.

« Je bois à l'abolition de ce privilége qui permet au premier faquin venu de nous comprendre à son gré dans une instance où nous sommes et où il nous plaît de demeurer étrangers.

« Je bois à l'abolition de ce privilége qui met à tous moments notre liberté, nos fortunes, à la merci d'une action ou d'une omission indépendantes de notre volonté.

« Je bois à l'abolition de ce privilége en vertu duquel nos établissements, à l'instar de maisons mal famées, sont soumis à des déclarations et à des visites périodiques.

« Je bois aussi à l'abolition de ce privilége qui, nous constituant les commanditaires de chacun, fait servir nos capitaux à l'enrichissement des autres et ne nous laisse souvent que la ruine.

« Je bois encore.... mais j'ai déjà beaucoup bu.

« Il est un privilége, cependant, vous l'avouerai-je, devant lequel je m'attendris. Spécial à notre corporation, il est aussi son honneur. Ce privilége, que je ne veux pas abolir, c'est lui qui nous a réunis autour de cette table. C'est grâce à lui que nous venons chaque année, fervents disciples de saint Jean-Porte-Latine, parler ensemble de notre art et faire des vœux pour un avenir meilleur, serrer avec plaisir la main de vieux compagnons d'armes ou saluer l'entrée dans la carrière de jeunes débutants pleins d'ardeur; c'est à lui que nous devons ces quelques heures d'abandon, de bonne confraternité, qui forment une compensation à nos soucis incessants et surtout à nos *épreuves*. Si tous nos autres priviléges doivent s'abîmer, défendons celui-là, chers confrères, glorifions-le.... non; par ce temps de liberté et de charité, souhaitons-le plutôt à autrui. »

FAITS DIVERS

Le 3 mai, au milieu d'une nombreuse assemblée, l'*Académie des Jeux floraux* de Toulouse a célébré la fête des fleurs avec la solennité traditionnelle.

La séance était présidée par M. Rodière; l'éloge de Clémence Isaure a été prononcé par M. Jules Buisson.

Après la lecture du rapport par le secrétaire perpétuel, M. le comte Fernand de Rességuier, les pièces couronnées ont été lues et vivement applaudies.

Ce sont :

1° *Chant de Cléopâtre la veille d'Actium*, ode, par M. Auguste Postel, professeur au lycée d'Amiens, qui a obtenu une violette.

2° *La Locomotive dans le Far-West*, poëme, par M. Charles Lomon, de Toulouse, qui a obtenu une violette. (Jeune homme de 17 ans.)

3° *Mignon consolée*, élégie, par Mme Amélie Pernod, de Lyon, qui a obtenu un œillet.

4° *Le Suffrage universel chez les animaux*, apologue, par M. Auguste Roussel, de Paris, qui a obtenu la primevère.

5° *Quelle a été l'influence de la presse périodique sur la littérature contemporaine*, discours en prose, par M. Henri Delpech, de Montpellier, qui a obtenu une violette.

6° *Quelle a été l'influence de la presse périodique sur la littérature contemporaine*, discours en prose, par M. Ernest Adde, de Châlons-sur-Saône, qui a obtenu un œillet.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Voyages autour du monde, par le comte de Beauvoir. Henri Plon. (Ed. Scherer. — TEMPS, 26 avril.)

Histoire des sciences médicales, par Ch. Daremberg, membre de l'Académie de médecine. (Victor Cucheval. — PRESSE, 27 avril.)

Journal d'un transporté, par Ch. Delescluze. A. Le Chevalier. (P. Challemel-Lacour. — TEMPS, 27 avril.)

Philippe, drame en cinq actes et en vers; par M. Achille du Clésieux. Didier. (Oswald Dauphiné. — FRANÇAIS, 27 avril.)

De la lecture des vieux romans, par Jean Chapelain, de l'Académie française ; publié pour la première fois avec des notes, par Alph. Feillet. Aug. Aubry. (Edouard Fournier. — PATRIE, 27 avril.)

La Tirelire aux histoires, par Mme Louise S. Belloc. Garnier frères. (A. Tranchant. — PATRIE, 27 avril.)

Les Réformateurs avant la réforme. Jean Hus et le Concile de Constance, par M. Emile de Bonnechose. Cherbuliez. (A. Tranchant. — PATRIE, 27 avril.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Jeudi 19 *mai* 1870. — Livres anglais et français bien conditionnés. — Libraire : A. Labitte.

Samedi 21 *mai* 1870. — Livres anciens rares et curieux en tous genres et de quelques recueils de gravure de Callot, provenant de la bibliothèque de M. Gaston de Lapère. — Libraire : Willem.

Lundi 23 *mai* 1870 *et les quatre jours suivants.* — Livres composant la bibliothèque de M. Sainte-Beuve, membre de l'Académie française. 2e partie. — Libraire : L. Potier.

Jeudi 2 *et vendredi* 3 *juin* 1870. — Livres d'histoire naturelle, composant les bibliothèques de MM. le professeur Baumann, H..., professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, E. R..., du Muséum d'histoire naturelle de Paris. — Libraire : J.-B. Baillière et fils.

Amsterdam.

Lundi 16 *mai* 1870 *et les deux jours suivants.* — Collection de livres anciens et modernes rares et curieux. Théologie, jurisprudence, histoire, etc., etc., spécialement architecture, quelques livres à figures, des objets de curiosité, une collection d'anciens vitraux peints. — Libraire : F. Muller.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

AMÉRIQUE. — LIVRES.

Andersen (H. C.). — Wonder Stories told for Children. Illus. 12mo. (New York, 1870) pp. 555, London, 12s.

Beecher (C. E.) and **Stowe** (H. B.). — Principles of Domestic Science as applied to the Duties and Pleasures of Home : a Text-Book for Young Ladies in Schools, 8vo. (New York, 1870) pp. 240, London, 10s.

Bierbower. — Principles of a System of Philosophy. 16mo. (New York, 1870) pp. 240, London, 6s.

Bourne (W. Oland, A. M.). — History of the Public School Society of the City of New York; with Portraits of the Presidents of the Society. Large 8vo. (New York, 1870) pp. 768, London, 24s.

Bryant (W. C.). — The Iliad of Homer, translated into English Blank Verse. Vol. 1, small 4to. (Boston, 1870) pp. 398, London, 25s.

Collier (R. L.). — Everyday Subjects in Sunday Sermons. 16mo. (Boston, 1870) pp. 232, 7s. 6d.

Damon (H. F.). — Photographs of Skin Diseases, taken from Life. 24 Photographs with Descriptions. 4to. (Boston, 1870) in port folio with clasps, London, L3.

De Leon (Edwin). — Askaros Kassis, The Copt : a Romance of Modern Egypt. 12mo. (Philadelphia, 1870) pp. 462, London, 8s. 6d.

De Vere (Prof. Schele de). — Introduction to the Study of French. 12mo. (New York, 1870) pp. 144, London, 3s. 6d.

Duyckinck (E. A.). — History of the World from the Earliest Period to the Present Time. 8vo. (New York, 1870) pp. 64, London, 2s. 6d.

Fairy Egg (The) and What it Held. By Three Friends. 16mo. (Boston, 1870) pp. 164, London, 7s. 6d.

Gillett (Rev. E. H.), **Cheever** (Rev. G. B.), **Crosby** (Rev. Howard) and **Others.** — Pictorial Life; or Man's Nature, Views, Harmonies, etc. Illus. 8vo. (New York, 1870) pp. 600, London, 18s.

Gray (W. H.). — History of Oregon, 1792-1849. 8vo. (Portland, Oregon, 1870) cloth, pp. 624, L1 5s.

Hamlin (Rev. L. L.). — Sermons. Edited by Rev. F. G. Hibbard. 12mo. cloth (Cincinnati, 1870) pp. 432, London, 2s.

Harney (C. E.). — Barns, Outbuildings, Gates, and Fences. Illustrated, 4to. (New York, 1870) pp. 96, London, L2 10s.

Hart (J. S.). — Removing Mountains. Life Lessons from the Gospels. 16mo. (New York, 1870) pp. 306, London, 6s.

Hunter (S. J.). — Illustrated Historical for Hunters and Trappers. 8vo. (Savannah, Mo. 1870) pp. 208, cloth, London, 7s. 6d.

Huntingdon (Rev. W. R.). — The Church Idea : an Essay toward Unity (New York, 1870), London, paper, 3s.; cloth, 5s.

Jeffries (J. P.). — The Natural History of the Human Races. Illustrated, royal 8vo. (New York, 1870) pp. 380, London, L1.

Law (S. D.). — Copyright and Patent Laws of the United States to 1870. With Notes, Forms, and Indexes. 12mo. (New-York, 1870) pp. 264, London, 12s.

Lenormant (F.) and **Chevallier** (E.). — The Student's Manual of Oriental History to the commencement of the Median Wars. Vol. 1, 12mo. (Philadelphia, 1870) pp. 538, London, 15s.

Mac Donald (J. S.). — Vital Philosophy. A Survey of Substance, and an Exposition of Natural Religion. 12mo. (Philadelphia, 1870), pp. 384, London, 8s. 8d.

Mac Gregor (Annie L.). — The Professor's Wife. 12mo. (Philadelphia, 1870), pp. 305, London, 8s. 6d.

Mann (R. J. jun.). — A Guide to the Knowledge of Life, Vegetable and Animal (a Manual of Physiology). 12mo. (New-York, 1870) cloth, pp. 429, London, 7s. 6d.

Maverick (A.). — Henry J. Raymond and the New York Press. 8vo. (Hartford, 1870) pp. 501, London, 15s.

Montgomery (James E.). — Our Admiral's Flag Abroad. Cheap edit. 8vo. (New York, 1870) London, 10s. 6d.

Morse (J. T. jun.). — A Treatise on the Law relating to Banks and Banking; with an Appendix containing the National Banking Act of 1864, and Amendments. 8vo. (Boston, 1870) pp. 580, London, L1 10s.

Murray (W. H. H.). — Music Hall Sermons. 1 vol. 16mo. (Boston, 1870) cloth, London, 7s. 6d.

Nourse (J. E.). — The Maritime Canal of Suez. Map and Portrait. 8vo. (Washington, 1870) pp. 57, London, 3s. 6d.

Owen (Robert Dale). — Beyond the Breakers : Village Life in the West. Illustrated Philadelphia, 1870) cloth, pp. 274, London, 10s.

Packard (A. S. jun., M. D.). — A Guide to the Study of Insects, and a treatise on those injurious and beneficial to Crops. For the use of Colleges, Farm Schools and Agriculturists. With numerous illustrations, an entomological Calendar, Glossary, Index, and Preface. (Salem, Massachusetts, 1870), London, L1 8s.

Ramsay (G. M.). — Cosmology. 12mo. (Boston, 1870) pp. 264, London, 7s. 6d.

Robinson (M. H.). — Helen Erskine. 12mo. (Philadelphia, 1870) pp. 255, London, 7s. 6d.

Le Secrétaire-Gérant, Blanchot.

Paris. — Imp. Pillet fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 21. 21 Mai 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Documents officiels. — Jurisprudence. — Faits divers. — Nécrologie. — Comptes rendus. Ventes publiques. — Bibliographie étrangère.

DOCUMENTS OFFICIELS.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de nos ministres de l'instruction publique et des beaux-arts,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le ministère des beaux-arts prendra le titre de ministère des lettres, sciences et beaux-arts.

Art. 2. Sont distraits du ministère de l'instruction publique, pour être placés dans les attributions du ministère des lettres, sciences et beaux-arts, les services ci-après désignés :

Institut impérial de France;

Académie impériale de médecine;

Bibliothèque et musée d'Alger et enseignement des langues orientales vivantes;

Ecole impériale des chartes;

Bibliothèque impériale et cours d'archéologie qui s'y trouve annexé;

Bibliothèques Mazarine, de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève;

Service général des bibliothèques, rédaction des catalogues des bibliothèques des départements;

Sociétés savantes de Paris et des départements, *Revue des Sociétés savantes*, bibliothèque du comité des travaux historiques et des sociétés savantes;

Journal des savants;

Souscriptions aux ouvrages scientifiques et littéraires, et répartition de ces ouvrages entre les bibliothèques publiques;

Comité consultatif des souscriptions, comité des travaux historiques;

Encouragements et secours aux savants et gens de lettres, subventions et encouragements pour voyages et missions scientifiques et littéraires;

Publication et répartition des documents inédits de l'histoire de France; carte topographique des Gaules;

Dépôt légal; réception et distribution des ouvrages provenant du dépôt légal.

Art. 3. Nos ministres de l'instruction publique et des lettres, sciences et beaux-arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 15 mai 1870.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre des beaux-arts et de l'instruction publique par intérim,

Maurice RICHARD.

Le ministre des lettres, sciences et beaux-arts,

Maurice RICHARD.

JURISPRUDENCE.

COMMISSION DU COMMERCE DE MUSIQUE.

Depuis longtemps les marchands de musique des villes littorales du Rhin, Mulhouse, Colmar et autres, demandaient à l'Allemagne, pour les besoins de leur commerce, des œuvres musicales dont les éditeurs français sont propriétaires. Ces introductions se pratiquant au grand détriment de ces derniers, la Commission instituée par le commerce de musique pour sauvegarder ses droits de propriété en France et à l'étranger s'est émue d'un pareil état de choses, et elle a résolu d'y mettre un terme. Elle a donc envoyé dans les villes sus-mentionnées un mandataire chargé de faire opérer chez les marchands de musique des perquisitions qui ont amené la saisie

d'une assez grande quantité de compositions musicales reconnues être la propriété des éditeurs français.

A la suite de ces saisies, la Commission a assigné d'abord devant le tribunal correctionnel de Strasbourg trois des marchands de musique de cette ville, MM. Noiriel, Wolff et Dubois, trouvés détenteurs de contrefaçons allemandes.

Dans un brillant plaidoyer, Mᵉ Masse, avocat des plaignants, a démontré, par des arguments irréfutables, le tort considérable causé à ses clients par ce commerce interlope, et fait valoir avec force cette considération que les délinquants avaient agi avec la connaissance complète du dommage qu'ils causaient. — Mᵉ Masse a conclu à ce qu'il plût au tribunal de déclarer leurs adversaires dûment atteints et convaincus d'avoir, depuis moins de trois ans, introduit en France des ouvrages contrefaits, ou tout au moins d'avoir débité lesdits ouvrages ; les condamner, sur les réquisitoires du ministère public, aux peines édictées par la loi ; en outre, et pour réparation du préjudice, les condamner même par corps à leur payer différentes sommes à titre de dommages-intérêts, enfin prononcer la confiscation des objets saisis.

MM. Rhens, Pfortner et Ducque, avocats, ont plaidé pour les prévenus. — Après des plaidoiries et des répliques fort animées, le tribunal, sur les conclusions du ministère public favorables aux éditeurs, a, par son jugement prononcé à l'audience du 20 janvier dernier, déclaré : *les trois défendeurs coupables d'avoir introduit sur le territoire français et d'avoir débité des ouvrages qui, après avoir été imprimés en France, ont été contrefaits chez l'étranger; a condamné les défendeurs à 220 francs d'amende, et, statuant sur les conclusions des parties civiles, a condamné les trois prévenus, même par corps, à leur payer 665 francs de dommages-intérêts, à la confiscation des morceaux saisis, lesquels leur seront remis comme supplément d'indemnité, aux dépens et à l'insertion du jugement*, — lequel a acquis l'autorité de la chose jugée, — *aux frais des défendeurs, dans le journal de la localité choisi par les demandeurs.*

La Commission du commerce de musique a intenté une action analogue aux marchands de Mulhouse et de Colmar qui se sont rendus coupables du même délit ; elle a, en outre, établi dans les villes frontières des agents chargés d'y surveiller à l'avenir l'introduction illicite des éditions allemandes, et elle fera renouveler ses saisies toutes les fois qu'il le faudra. (*Revue et Gazette musicale.*)

FAITS DIVERS

On vient de terminer au premier étage de la Bibliothèque impériale et de ce délicieux petit pavillon circulaire engagé qui fait l'angle des rues de Richelieu et Neuve-des-Petits-Champs, un superbe salon, espèce de *sanctum sanctorum*, où l'on a logé les principales merveilles du grand et riche établissement littéraire, artistique, scientifique et archéologique.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 3 mai :

« Un désastreux incendie a éclaté dimanche à New-York, dans Centre-Street. La grande imprimerie de la New-York printing company a été presque entièrement détruite par les flammes. Le feu s'est propagé avec une irrésistible rapidité. Les pertes s'élèvent à 150,000 dollars (750,000 francs). »

NÉCROLOGIE.

Le 13 de ce mois s'est éteint dans sa 76ᵉ année un homme aussi distingué par son honorabilité que par ses vertus domestiques, M. Pierre Thierry, imprimeur lithographe en taille-douce.— M. Thierry fut le continuateur des procédés d'Engelmann pour la lithographie, à laquelle il fit faire de grands progrès. — Il était président de la Chambre syndicale des imprimeurs lithographes, membre du consistoire de l'Eglise réformée et du Conseil des prud'hommes. Lors de l'inauguration du nouveau palais affecté à la justice consulaire et de l'installation du Conseil des prud'hommes, l'Empereur l'avait décoré de la Légion d'honneur. — M. Thierry laisse de profonds regrets, non-seulement aux siens qui le chérissaient, mais à ses nombreux amis et aux artistes avec lesquels il se trouva en fréquentes relations.

L'un de nos plus honorables éditeurs de musique, M. Choudens, membre du Cercle de la Librairie, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Contemplations scientifiques, par Camille Flammarion. Hachette et Cᵉ. (Arthur Mangin. — PATRIE, 27 avril.)

Madame de Montespan. Une abbesse de Fontevrault, par M. Pierre Clément, de l'Institut. (Edmond Villetard. — JOURNAL DES DÉBATS, 27 avril.)

Nouveaux récits du XVIᵉ siècle, par M. Jules

Bonnet. Grassart. (Ernest Bersot. — DÉBATS, 28 avril.)

Titus et sa dynastie, par M. E. Beulé, de l'Institut. Michel Lévy. (REVUE DES DEUX MONDES, 1er mai.)

De l'intelligence, par M. H. Taine. Hachette. (Ibidem.)

Laurence Sterne, sa personne et ses ouvrages, par M. Paul Stapfer. Thorin. (Ibidem.)

Mémoires du marquis de Boissy, 1798-1866, par M. Paul Breton. Dentu. (Ibidem.)

L'Administration de l'instruction publique de 1863 à 1869. Ministère de M. Duruy. Delalain. (Ibidem.)

Exposé de la législation coutumière de l'Artois, par M. E. Lecesne. Durand. (Ibidem.)

Au nord du fleuve, poésies, par M. C. Robinot. Lemerre. (Ibidem.)

Un mois en Russie, ou notes de voyage de M. Ed. André. Victor Masson. (Jules Janin. — JOURNAL DES DÉBATS, 2 mai.)

Juvénal et ses satires, par M. Auguste Widal, professeur à la Faculté des lettres de Besançon. (Aug. Nisard. — JOURNAL OFFICIEL, 2 mai.)

Critique de la raison pure, par M. Emmanuel Kant. Traduit de l'allemand par M. J. Barni, avec une introduction du traducteur, contenant l'analyse de l'ouvrage. Germer Baillière. (A. Morel. — TEMPS, 4 mai)

Wieland, étude littéraire, etc., par L. E. Hallberg, docteur ès lettres. E. Thorin. (K. Hillebrand. — JOURNAL DES DÉBATS, 5 mai.)

Œuvres complètes de Boileau, accompagnées de notes historiques et littéraires, et précédées d'une étude sur sa vie et ses ouvrages, par M. Ch. Gidel. Garnier frères. (Marius Sepet. — UNION, 5 mai.)

Poésies complètes de François Coppée. A. Lemerre. (Ibidem.)

Etudes sur la maladie des vers à soie; moyen assuré de la combattre, par M. L. Pasteur. Gauthier-Villars. (R. Radau. — JOURNAL DES DÉBATS, 6 mai.)

Le Serment d'Hedwige, par M. Amédée Achard. Hachette. (Edmond Villetard. — Ibidem, 7 mai.)

Les Trois Grâces, par M. Amédée Achard. (Ibidem.)

Tennyson. Longfellow. Essais de traduction poétique, par Lucien de La Rive. Ch. Meyrueis. (Ed. Scherer. — TEMPS, 7 mai.)

Campagne du navire L'ESPOIR, *de Honfleur* (1503-1505), relation authentique du voyage du capitaine Gonneville, ès nouvelles terres des Indes, publiée intégralement pour la première fois, avec une introduction et des éclaircissements, par M. d'Avezac, de l'Institut. Challamel. (Edouard Fournier. — PATRIE, 7 mai.)

Le Code manuel des médecins d'état civil, par M. G. Huberson, rédacteur à la préfecture de la Seine. P. Dupont. (A. Tranchant. — PATRIE, 7 mai.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Samedi 21 mai 1870 à 7 heures très-précises du soir. — Livres anciens rares et curieux en tous genres et de quelques recueils de gravures de Callot, provenant de la bibliothèque de M. Gaston de Lapère. — Libraire : Willem.

Lundi 23 mai 1870 et les quatre jours suivants. — Livres composant la bibliothèque de M. Sainte-Beuve, membre de l'Académie française. 2e partie. — Libraire : L. Potier.

Mardi 31 mai 1870 et jours suivants. — Bibliothèque de Son Exc. le marquis d'Astorga, comte d'Altamira, duc de Sesa, etc. — Libraire : Bachelin-Deflorenne.

Jeudi 2 et vendredi 3 juin 1870. — Livres d'histoire naturelle, composant les bibliothèques de MM. le professeur Baumann, H..., professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, E. R..., du Muséum d'histoire naturelle de Paris. — Libraire : J.-B. Baillière et fils.

Mardi 7 juin 1870 et les huit jours suivants. — Livres rares et curieux, provenant de la nombreuse bibliothèque de feu lord Stuart de Rothesay. — Libraire : A. Claudin.

Caen.

Lundi 23 mai et jours suivants. — Livres d'amateur. Religion, théologie; philosophie, morale, jurisprudence, etc. — Libraire : A. Massif.

Rouen.

Rue des Carmes, 45.

Lundi 23 mai 1870. — Bons livres. — Libraire : Lanctin.

Bonn (Prusse).

Lundi 13 juin 1870. — Bibliothèque de feu M. Otto Jahn. Archéologie. — Libraire : Joseph Baer, à Francfort-sur-Mein et à Paris, rue des Ecoles, 51.

Louvain.

Rue de Namur, 22.

Lundi 30 et mardi 31 mai, mercredi 1er et jeudi 2 juin 1870. — Bibliothèques de feu MM. Landtmeters, curé à Heverlé, Van Uytsel, curé à Cortryk-Dutzel, et d'autres, contenant des livres de théologie, de droit, de médecine, de sciences, de littérature, etc.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

HOLLANDE. — LIVRES.

ASMAN (Dr. P. H.). — Proeve eener geneeskundige plaatsbeschrijving van de gemeente Leeuwarden. Eene door het provinciaal Utrechtsch genootschap van kunsten en wetenschappen bekroonde prijsverhandeling. Met plattegrond der stad Leeuwarden. Utrecht, C. van der Post Jr. 4°. (110 blz. met eene uitslaande kaart). 3 fl. 40 cts.

Asmodée. Almanak 1870. Amsterdam, Nieuwe boekhandel (A. van Brussel). 12°. (52 blz met in den tekst gedrukte houtgr.) 1 fl.

BEUNINGEN (W. van). — Het geestelijk kantoor van Delft. Eene bijdrage tot de geschiedenis der geestelijke goederen en van den vroegeren kerkelijken toestand van onderscheidene gemeenten in een gedeelte van Holland, met eenige onuitgegeven Staatsstukken daartoe betrekkelijk. Arnhem, D. A. Thieme. roijaal 8°. (343 blz.) 3 fl. 20 cts.

Bibliotheek (Miniatuur) van Hollandsche auteurs. Deel I. Apostelen en Profeten. Gedichten van N. Beets, S. J. v. d. Bergh, A. J. de Bull, Mr. Is. da Costa, B. ter Haar, J. P. Hasebroek, R. Benninck Jansonius, J. J. L. ten Kate, Mr. J. van Lennep, C. W. van der Pot, H. J. Schimmel. Arnhem, D. A. Thieme. 12°. (279 blz.) 1 fl. — Vernieuwde uitgave der guldens-editie, compleet in 55 dln. 50 cts.

BIEGELAAR (H. J.). — Een zestal bedenkingen. Naar aanleiding der brochure van P. Hofstede de Groot : Rome en het Evangelie. Bij gelegenheid van het algemeen concilie der Roomsch Katholieke Kerk. Uitgegeven voor rekening van den schrijver. Amsterdam, Scheltema en Holkema. 12°. (40 blz.) 40 cts.

Blikken in het krijgsmansleven of getrouw verhaal van mijn 15jarig zwervend leven in Afrika, Italie enz. door T., 1e afl. Kampen. Laurens van Hulst. Postf. (blz. 1—40).
Compl. in 4 afl. 30 cts.

Bloemlezing uit maleische geschriften. 1e stuk, door G. K. Niemann. Uitgegeven door het Koninklijk instituut voor de taal-, land- en volkenkunde van Nederlandsch Indie. 's Gravenhage, Mart. Nijhoff. Postf. (4, 60 en 270 blz.) 3 fl. 50 cts.

BOJESEN (Dr. E. F.). — Handboek der Grieksche antiquiteiten, ten gebruike in gymnasien en bij privaatonderwijs, naar het Hoogduitsch van Dr. J. Hoffa door Dr. H. C. Michaelis. Derde, herziene en vermeerderde druk. Zwolle, W. E. J. Tjeenk Willink, postf. (15 en 235 blz.) 1 fl. 90 cts.

Bouwkunst (Hedendaagsche). Uitgezochte ontwerpen van vreemden en inlandschen oorsprong. Met korte beschrijvingen. Onder redactie van H. J. H. Groneman. 15 afl. Groningen, J. B. Wolters. fol. (5 gelith. platen met 2 blz. tekst). In geill. omsl. 1 fl. 90 cts.

Catalogus musei botanici Lugduno-Batavio Digessit F. A. Guil. Miquel. Pars prima. Flora Japonica. Hagae Comitis, Mart. Nijhoff. Postf. (8 en 2.9 blz.) 1 fl. 50 cts.

KEULEMANS (J. G.) — Onze vogels in huis en tuin, beschreven en afgebeeld. Leiden, P. W. M. Trap. Roy. 8°. (16 blz. tekst met 5 gelith. platen in kleuren.) 90 cts.

KLINKHAMER (H. A.). — Academie of museum. Eenige denkbeelden over de kunst in Nederland. Amsterdam, Blikman en Sartorius. 8°. (23 blz.) 30 cts.

LENNEP-Album (Van). Zamengesteld door Nederlandsche kunstschilders. 2e afl. Haarlem, Ch. Binger en C°. Folio. (6 photogr. platen met bijschriften en facsimile's der schilder 10 fl.; afzonderlijke platen, 2 fl. 25 cts.

MANIKUS (Johannes Franciscus). — Bijdragen tot de kennis der hartgebreken. Academisch proefschrift ter verkrijging van den graad van doctor in de geneeskunde Helder, L. A. Laurey (1869, Postf. 8 en 46 blz. met een gelith. plaat). 75 cts.

MATTHES (J. C.). — De nieuwe richting. Een leesboek voor de gemeente van dezen tijd. Groningen, J. B. Wolters. Postf. (16 en 239 blz.) 1 fl. 50 cts.

OUDIFCS. — De pauselijke onfeilbaarheid. Eene parel aan de kroon der Nederlandsche bisschoppen door een Roomsch-Katholiek. Dordrecht. J. P. Revers. postf. (37 blz.) 30 cts.

OOSTERZEE (J. J. van). — Christelijke dogmatiek. Een handboek voor academisch onderwijs en eigen oefening. I. Utrecht, Keming en Zoon. 8°. (10 en 366 blz.) 3 fl. 50 cts.

Osteologie (die) und Myologie von Sciurus vulgaris L., vergleichen mit der Anatomie der Lemuriden und des Chiromys und über die Stellung des letzteren im natürlichen Systeme, von C. K. Hoffmann und H. Meyenberg Jr. (Eine von der Hollændischen Gesellschaft der Wissenschaften in Haarlem mit Gold gekrønte Abhandlung. Haarlem, Loosjes Erben. 4°. (4 en 136 blz. met 4 gelith. platen.) 3 fl. 60 cts.

PANCHAUD (G. H. W.). — Amsterdam, geschetst in historisch-, romantische tafereelen van af het begin zijner opkomst tot op den tegenwoordigen tijd. IIe deel, 1e afl. Amsterdam, D. Allart. 8°. (blz. 1-48). 25 cts.

PERELAER (M. T. H.) — Ethnographische beschrijving der Dajaks. Zalt-Bommel. Joh. Noman en Zn. roy. 8°. (12 en 253 blz. met 4 gelith. platen.) 3 fl. 80 cts.

SCHIMMER (J. G.). — Handboek der romeinsche antiquiteiten, voornamelijk uit den tijd der romeinsche republiek. Groningen, J. B. Wolters. Postf. (14 en 246 blz. met een uitslaande gelith. plaat.) 3 fl.

SMEELE (Mr. J. P.). — Vergelijkende repertoria op de wetboeken van Suriname, Curacao en Nederland. Strafvordering, 's Gravenhage, Martinus Nijhoff. small 8°. (7 en 80 blz.) 1 fl.

SNELLEN VAN VOLLENHOVEN (S. C.). — Gedaantewisseling en levenswijze der insecten. Met platen en een menigte figuren in den tekst. 6e afl. Haarlem, A. C. Kruseman. Roy. 8°. (blz. 243-290, met in den tekst gedrukte houtgrav.) 50 cts.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 22. 28 Mai 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Jurisprudence. — Faits divers. — Comptes rendus. — Ventes publiques.

JURISPRUDENCE.

Cour impériale de Paris (1re ch.).

PRÉSIDENCE DE M. GOUJET.

Audience du 28 février.

ROMANCIER ET JOURNALISTE. — FEUILLETON. — MODIFICATION ET DISPARITION DU JOURNAL. — DOMMAGES-INTÉRÊTS. — LE JOURNAL *l'Epoque*. — *Les Nuits de la Tamise.* — Mme BERNAT-DEROSNE CONTRE M. TERME.

Le journal *l'Epoque* s'était engagé, sous certaines conditions, à publier la traduction par Mme Bernat-Derosne d'un roman anglais intitulé : *Les Nuits de la Tamise.*

La modification du journal, devenu hebdomadaire de quotidien qu'il était, puis sa disparition, depuis la décision des premiers juges, ont amené un changement dans la publication du feuilleton, et ensuite l'impossibilité de la continuer.

Sur les difficultés nées de cet état de choses, le tribunal de commerce de la Seine avait statué en ces termes par jugement du 15 juillet 1869 :

« Le tribunal,

« Sur la mise hors cause demandée par Dusautoy :

« Attendu que, pour justifier cette demande, Dusautoy soutient qu'il ne serait intervenu en rien dans les arrangements littéraires entre le sieur Clément Duvernois et la dame Bernat-Derosne, que d'ailleurs il aurait cessé d'être propriétaire du journal *l'Epoque*;

« Mais, attendu que les arrangements dont il s'agit au procès ont été conclus à la connaissance de Dusautoy, alors qu'il était propriétaire du journal *l'Epoque*, par Clément Duvernois, son rédacteur politique, des actes duquel il était responsable;

« Que d'ailleurs, en annonçant au public les modifications survenues dans l'administration et la propriété du journal *l'Epoque*, il a déclaré, par une note insérée dans ledit journal, que tous les intérêts se rattachant à la publication du journal *l'Epoque*, depuis le jour où lui Dusautoy en était devenu propriétaire jusqu'au 15 janvier 1869, étaient sauvegardés par les anciens propriétaires;

« Qu'il ne saurait dès lors décliner la responsabilité encourue sous sa direction par les arrangements dont il a été question, et que sa demande de mise hors de cause ne saurait être accueillie;

« Au fond et à l'égard de toutes les parties :

« Attendu que la direction du journal *l'Epoque* s'est engagée envers la dame Bernat-Derosne à publier dans ledit journal la traduction d'un roman anglais, intitulé *les Nuits de la Tamise;*

« Attendu que cette publication, commencée en août 1868, a été interrompue depuis, et qu'à raison de cette interruption la dame Bernat-Derosne demande payement, premièrement de la somme de 8,000 francs que lui aurait produite la publication complète de la traduction dudit roman; — deuxièmement, celle de 3,000 francs à titre de dommages-intérêts;

« Sur les 8,000 francs :

« Attendu que, pour résister à cette demande, Terme et Dusautoy soutiennent que la demanderesse elle-même avait divisé la traduction en deux parties qui sont absolument distinctes l'une de l'autre; qu'ils ont publié présentement la presque totalité de la première partie, et que, s'étant réservé le droit de ne compléter cette publication qu'au point de vue de l'intérêt du journal, et esti-

mant qu'il n'était plus de l'intérêt dudit journal de compléter cette publication, ils seraient entièrement déliés envers la demanderesse et ne lui devaient rien;

« Mais attendu que la direction du journal *l'Epoque*, traitant avec la dame Bernat-Derosne par Clément Duvernois, alors son directeur politique, s'est engagée à publier le roman anglais : *Les Nuits de la Tamise*, sans autres réserves que celle d'y faire des coupures, mais dans les limites qui ne pourraient nuire à l'intérêt et à la contexture de l'œuvre;

« Attendu que cette publication a été interrompue à un moment où il restait encore à publier, pour compléter la première partie, la quantité de 21,150 lignes, lesquelles estimées à raison de 0,12 centimes et demi la ligne représentent la somme de 2,652 fr. 50 c.;

« Attendu qu'aucun délai n'ayant été stipulé, dans lequel ladite publication devrait être complétée, il convient d'en fixer un dans lequel elle devra être parachevée, et passé lequel il serait fait droit;

« Mais qu'alors même que la dame Bernat-Derosne articule que ce délai serait de nature à compromettre le droit qui lui appartient de traiter avec un libraire-éditeur de la publication de cette traduction en volume, l'omission d'aucune réserve de sa part à cet égard n'interdit pas au tribunal le soin de fixer le délai dans lequel ladite publication devra être parachevée;

« Sur les dommages-intérêts :

« Attendu que la demanderesse ne justifie, quant à présent, d'aucun préjudice par elle éprouvé dans les retards apportés par la direction du journal *l'Epoque* à cette publication; qu'en conséquence, cette demande à fin de 3,000 francs de dommages-intérêts ne saurait être accueillie;

« Condamne Terme et Dusautoy solidairement et par toutes les voies de droit à payer à la dame Bernat-Derosne la somme de 2,652 fr. 50 cent. pour solde de droits de publication de la première partie du roman : *Les Nuits de la Tamise*;

« Dit que Terme et Dusautoy devront faire paraître la seconde partie du même roman dans le journal *l'Epoque* d'ici au 31 décembre 1869; sinon, et faute de ce faire dans ledit délai et icelui passé, dit qu'il sera fait droit;

« Déclare la dame Bernat-Derosne mal fondée, quant à présent, dans sa demande en 3,000 francs de dommages-intérêts, l'en déboute;

« Et condamne en outre Terme et Dusautoy aux dépens. »

M. Terme, plaidant Mᵉ Méline, avocat, a interjeté appel principal de ce jugement, qui a été frappé d'appel incident par Mᵐᵉ Bernat-Derosne, assistée de son mari, plaidant Mᵉ Grandmanche de Beaulieu.

La cour a rendu l'arrêt suivant :

« La cour,

« Sur l'appel principal de Terme :

« Considérant qu'au mois de mai 1868, Clément Duvernois, directeur politique du journal *l'Epoque*, s'est engagé à publier dans cette feuille, au prix de 12 centimes et demi la ligne, un roman de Raynoldi, ayant pour titre : *Les Nuits de la Tamise*, et traduit par la dame Bernat-Derosne;

« Que, bien que ce roman ait été divisé en deux parties, il est certain qu'il forme un tout unique, et que le journal était tenu de le publier en entier;

« Que Clément Duvernois s'était seulement réservé le droit de faire les coupures qu'il jugerait utiles, mais dans des limites qui ne pourraient nuire à l'intérêt ni à la contexture de l'œuvre;

« Que si les délais de la publication avaient été abandonnés à son appréciation, il résulte de sa correspondance qu'il ne devait user de la faculté qui lui était accordée que dans l'intérêt du journal et du succès même du feuilleton;

« Que les modifications apportées ultérieurement à la publication du journal *l'Epoque* par les propriétaires de ce journal n'ont pu avoir pour conséquence de les affranchir des obligations prises envers l'intimée;

« Adoptant au surplus les motifs des premiers juges;

« Sur l'appel incident de la dame Bernat-Derosne :

« Considérant que la publication de la traduction des *Nuits de la Tamise*, brusquement interrompue par le fait de Terme le 15 janvier 1869, n'a pas été reprise depuis cette époque;

« Que non-seulement Terme n'a pas exécuté la disposition du jugement de première instance qui lui enjoignait de publier toute la seconde partie du roman dont il s'agit avant le 1ᵉʳ janvier 1870, mais qu'il n'a même pas imprimé la fin de la première partie, et qu'aujourd'hui le journal *l'Epoque* a cessé de paraître;

« Que la dame Bernat-Derosne justifie qu'elle a depuis longtemps terminé son travail et qu'elle a offert à Terme son manuscrit complet dès le mois de novembre 1868;

« Que la cour peut, d'après les documents qui lui sont fournis, et sans qu'il soit besoin de demander un nouvel avis à la Société des gens de lettres, déterminer la somme due à la dame Bernat-Derosne pour la seconde partie de sa traduction, en tenant compte des coupures légitimes qu'aurait pu exiger l'appelant principal et du profit que pourra tirer la

dame Bernat Derosne de la publication ultérieure de son œuvre, dont elle conserve la propriété; que cette somme doit être fixée à 4,000 francs;

« Par ces motifs,

« Déboute Terme de ses conclusions tant principales que subsidiaires;

« Infirme le jugement dont est appel en ce qu'il n'a pas condamné Terme à payer le prix de la totalité de la traduction de la dame Bernat-Derosne;

« Emendant sur ce chef et statuant par décision nouvelle :

« Dit qu'il n'y a lieu de renvoyer les parties devant la Société des gens de lettres, pour avoir son avis avant de statuer au fond;

« Condamne dès à présent Terme à payer à la dame Bernat-Derosne, indépendamment des condamnations prononcées au profit de ladite dame par le jugement dont est appel, la somme principale de 4,000 francs avec les intérêts du jour de la demande;

« Ordonne que le jugement sortira effet dans ses autres dispositions;

« Ordonne la restitution de l'amende consignée sur l'appel incident; condamne Terme à l'amende de son appel et en tous les dépens. »

FAITS DIVERS

Le 17 de ce mois a eu lieu, à Rome, la distribution des récompenses décernées à la suite de l'exposition internationale des objets d'art et d'industrie destinés au culte.

Parmi les exposants français récompensés, nous avons à citer ceux dont les noms suivent :

Henri Charpentier, imprimeur lithographe, à Nantes;

Louis Hallez, imagier à Tours;

Kellerhoven, chromolithographe, à Paris;

Lemercier et Cᵉ, chromolithographes, à Paris;

Lesort, relieur-éditeur, à Paris;

Palmé (Victor), éditeur des Bollandistes, à Paris;

Adrien Le Clère et Cᵉ, imprimeurs, à Paris;

Letaille et Cᵉ, imagerie, à Paris;

Emile Bouasse, imagerie, à Paris;

Bouasse-Lebel, imagerie, à Paris;

Ducroze, imagerie, à Paris;

Meniolle, imagerie, à Paris;

Pegiel (Prosper), éditeur de musique, à Paris;

Régis Ruffet, éditeur, à Paris;

Sarlit, éditeur, à Paris;

Turgis, imagerie, à Paris.

La vente des beaux manuscrits provenant de la bibliothèque du marquis d'Astorga a eu un plein succès; on en jugera par les prix suivants :

Biblia sacra (et Psalterium), avec des gloses latines, titres en caractères d'or, XIIᵉ siècle, adjugé à 3,000 fr.; *Poésies de Jehan Molinet*, un volume; *Chroniques des Flandres et de Bourgogne*, du même, pour l'an 1474 à 1506, deux volumes, 3,700 fr.; *Ce sont les Grandes Chroniques de France*, selon ce que il sont composées en l'église de Saint-Denis en France, XVᵉ siècle, 8,000 fr.; *le Livre de la jurisprudence civile et ecclésiastique*, en latin, XIIᵉ au XIIIᵉ siècle, 1,900 fr.; *le Livre de la Fleur des hystoires de la terre d'Orient*, par Haycon, un volume petit in-fᵒ, XVᵉ siècle, 4,000 fr.; *Galfridi Monmutensis historia Britonum*, XIIIᵉ siècle, 1,700 fr.; *Histoire sacrée et profane*, XVᵉ siècle, 1,900 francs; etc.

Le total de la vente s'est élevé à 40,700 fr., non compris la correspondance du général espagnol duc de Montemar, estimée 15,000 fr.

La troisième et dernière partie de cette riche bibliothèque du marquis d'Astorga sera vendue également par Mᵉ Delbergue-Cormont et M. Bachelin, libraire, le 31 mai et les jours suivants, rue des Bons-Enfants, 28. Le catalogue vient de paraître. Il contient un nombre assez considérable de livres précieux et fort rares sur la théologie, les mathématiques, l'histoire d'Espagne et du Portugal, de très-beaux volumes imprimés sur vélin, des gothiques avec figures sur bois, des ouvrages anciens sur le chant, sur la noblesse de France, sur l'archéologie, etc. Nous pourrions bien citer un grand nombre de ces curiosités bibliographiques, mais nous mentionnons seulement : *Horæ beatæ Mariæ Virginis, secundum usum sacrum...*, exemplaire sur vélin, 1,530 fr.; *le Missel du mont Cassin*, 1,515 fr.; *l'Office de saint François de Paule à Cordoue*, 1,570 fr.; une des premières impressions en cette ville, par Lelius Sessa, *Processionum*, imprimé à Séville en 1494; les premiers opuscules imprimés à Rome, par Paul Manuce Alde; *Livre de Chasses*, daté de 1608, contenant 155 dessins faits à l'aide de plumes d'oiseaux, ouvrage des plus curieux; *Grammaire italienne* de 1548, par J. Pierre de Mesmes, très-rare; *Chronique de Nuremberg*, 1493; beaucoup d'ouvrages importants, en espagnol, sur l'histoire des nations européennes, sur l'Amérique, l'Afrique, les Indes, etc.

Enfin, signalons aux bibliophiles, aux amateurs de raretés littéraires un volume extrêmement précieux et inconnu jusqu'à ce jour : *les Actions et Faits d'armes merveilleux de l'empereur Maximilien et son mariage avec dame Marie de Bourgogne*, en hollandais, imprimé à Gand, 1577, le 4 octobre, petit in-fᵒ gothique à 2 colonnes, avec 62 figures sur bois. C'est l'his-

toire intime de Maximilien Ier, de l'homme le plus extraordinaire de son temps, qui voulut être à la fois empereur et pape.

J. A. Dréolle.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Le Pape et le Concile, par Janus (Dollinger ?). Traduction de Giraud Teulon fils. Librairie internationale. (Jules Levallois. — Opinion nationale, 9 mai.)

Mémoires de madame de Mornay, publiés par la Société de l'histoire de France; par Mme de Witt, née Guizot. Mme Ve Jules Renouard. (Cuvillier-Fleury. — Journal des Débats, 8 mai.)

Charlotte de La Trémoïlle, comtesse de Derby (1601-1664), par Mme de Witt. Didier. (Ibid.)

Légendes d'aujourd'hui, poëmes suivis de lieds et sonnets, par M. Achille Millien. Garnier frères. (Victor Martin. — France, 10 mai.)

L'Unanimité dans les conciles œcuméniques. Dentu. (Emile Martin. — France, 10 mai.)

Journal du concile de Trente, rédigé par un secrétaire vénitien et publié par Armand Baschet. Henri Plon. (Ibidem.)

Les Remèdes contre l'amour. Madame de Lignerolles, par Mme Claire de Chandeneux. Librairie internationale. (Edouard Fournier. — Patrie, 10 mai.)

Les Moines d'Occident, depuis saint Benoit jusqu'à saint Bernard, par le comte de Montalembert. Lecoffre. (Emile Chasles. — Journal officiel, 11 mai.)

Les Mémoires d'exil, par Mme Edgar Quinet. Le Chevalier. (Louis Jourdan. — Siècle, 12 mai.)

Portalis, sa vie et ses œuvres, par M. René Lavollée. Didier. (Charles de Moüy. — Constitutionnel, 13 mai.)

L'Organisation du travail selon la coutume des ateliers et la loi du Décalogue, avec un précis d'observations comparées sur les causes du mal actuel et sur les moyens de réforme, par M. Le Play, sénateur, inspecteur général des mines, commissaire aux expositions universelles de 1855, de 1862 et de 1867. Tours, Mame, 1870. (Charles de Ribbe. — Moniteur universel, 13 mai.)

Positivistes et Catholiques, par M. E. Sémérie. (Lorédan Larchey. — Moniteur universel, 13 mai.)

Albert le Grand; l'ancien monde devant le nouveau, par M. O. d'Assailly. (Ibidem.)

Silhouettes de Chinois neufs pour les vieux paravents, par M. Corozaïn. (Ibidem.)

Les Martyrs du drapeau, par M. A. Camus. (Ibidem.)

Un mois en Russie, par M. Ed. André. (Ibidem.)

L'Espagne inconnue, par M. Cénac-Moncaut. (Ibidem.)

Dictionnaire étymologique de la langue française, par Auguste Brachet. Avec une préface par Emile Egger, membre de l'Institut. Hetzel. (P. David.— Journal des Débats, 14 mai.)

L'Alsace noble et le Livre d'or du patriciat de Strasbourg, d'après des documents authentiques, par Ernest Lehr. (Lorédan Larchey. — Moniteur universel, 14 mai.)

Chants du Bocage vendéen, avec grav. de Rochebrune, par E. Grimaud. (Ibidem.)

Au bord du fleuve, par Robinot-Bertrand. (Ibidem.)

Manuel du droit civil, par E. Acollas. (Ibidem.)

Le Tableau des prisons de Paris sous la Révolution, par M. Dauban. Henri Plon. (R. de la Madelaine. — Presse, 15 mai.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Mardi 31 mai 1870 et jours suivants. — Bibliothèque de Son Exc. le marquis d'Astorga, comte d'Altamira, duc de Sesa, etc. — Libraire : Bachelin-Deflorenne.

Jeudi 2 et vendredi 3 juin 1870. — Livres d'histoire naturelle, composant les bibliothèques de MM. le professeur Baumann, H..., professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, E. R..., du Muséum d'histoire naturelle de Paris. — Libraire : J.-B. Baillière et fils.

Mardi 7 juin 1870 et les huit jours suivants. — Livres rares et curieux, provenant de la nombreuse bibliothèque de feu lord Stuart de Rothesay. — Libraire : A. Claudin.

Bonn (Prusse).

Lundi 13 juin 1870. — Bibliothèque de feu M. Otto Jahn. Archéologie. — Libraire : Joseph Baer, à Francfort-sur-Mein et à Paris, rue des Ecoles, 51.

Louvain.

Rue de Namur, 22.

Lundi 30 et mardi 31 mai, mercredi 1er et jeudi 2 juin 1870. — Bibliothèques de feu MM. Landtmeters, curé à Heverlé, Van Uytsel, curé à Cortryk-Dutzel, et d'autres, contenant des livres de théologie, de droit, de médecine, de sciences, de littérature, etc.

Le Secrétaire-Gérant, Blanchot.

Paris. — Imp. Pillet fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 23. 4 Juin 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL
DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Faits divers. — Variétés. — Comptes rendus. — Ventes publiques.

FAITS DIVERS

L'administration de la Bibliothèque impériale avait été informée par Sainte-Beuve de son intention de léguer à cet établissement le précieux recueil de la *Correspondance de Chapelain*, dont il était possesseur. Bien que cette intention ne se soit pas trouvée consignée dans l'acte des dernières volontés de l'éminent critique, son légataire universel, M. Troubat, sur la simple déclaration qui lui en a été faite, et par un sentiment de délicatesse qui doit être signalé, vient de remettre à la Bibliothèque impériale les cinq volumes dont se compose ce recueil autographe et inédit, et un sixième volume qui y est joint, renfermant des poésies imprimées de Chapelain et des poésies inédites de sa main. Le gracieux et généreux procédé qui a déterminé cette remise est bien fait pour accroître encore la reconnaissance de l'établissement qui s'en est vu favorisé et la gratitude de tous les amis des lettres.

On comprend l'intérêt que présente pour l'histoire littéraire du XVIIe siècle la correspondance de Chapelain, qui occupa un des premiers fauteuils de l'Académie française, et dont les titres, d'abord surfaits sans doute par ses contemporains, mais trop rabaissés par Boileau, l'avaient désigné au choix de Colbert pour dresser la liste des savants et gens de lettres pensionnés par Louis XIV.

Gassendi, Balzac, Conrart, Boisrobert, Godeau, Mairet, Scudéry, Racan, presque tous les écrivains du règne de Louis XIII et du siècle du grand roi, sans parler des personnages marquants en tout genre, sont les correspondants dont les noms se retrouvent dans ces lettres, qui témoignent de l'influence et de l'infatigable activité de leur auteur; toutes sont transcrites par lui et avec le plus grand soin.

Malheureusement, cette collection, qui commence en 1632 et qui finit au 22 octobre 1673 (Chapelain est mort en 1674), est incomplète de dix-huit années (1641-1658), qui devaient former plusieurs volumes. Que sont-ils devenus? Ont-ils été détruits? Sont-ils oubliés dans quelque bibliothèque? S'ils existent encore, la Bibliothèque impériale accueillerait avec empressement la proposition d'acquisition qui lui en serait faite, ou demanderait au moins à en faire prendre une copie qui comblerait la lacune indiquée, au profit de l'histoire de notre littérature nationale.

La vente de ce qui n'avait point été mis sur table des livres de M. Sainte-Beuve, au mois de mars dernier, a commencé.

L'exemplaire de la première édition des *Lettres provinciales*, où se voyait encore la trace du pliage, a été l'objet d'une lutte des plus vives entre deux libraires du passage des Panoramas, M. Fontaine et M. Rouquette. M. Fontaine a conquis l'exemplaire au prix de 440 francs.

Un *Villon* 1859, avec note de Sainte-Beuve, s'est vendu 120 fr.; les *Louanges de la Vierge* mises en vers par Pierre Corneille, 1665, édition originale, ont été à 50 fr. Un *Boileau* de 1713, sur lequel Sainte-Beuve avait écrit : « C'est la dernière édition que Boileau ait préparée lui-même pour l'impression. L'édition originale de la satire de l'*Equivoque* est reliée dans le même volume, » a été adjugé pour 80 francs.

A propos de Boileau et de Sainte-Beuve, MM. Meilhac et Halévy, qui se sont rendus dans le temps acquéreurs d'éditions de Boi-

leau annotées par Sainte-Beuve (ils les ont rachetées chez Fontaine), vont publier ces précieuses notes.

On a vendu, sous un même numéro, deux brochures : *Feuillets* et *Jours de sollicitude*, par Octave Pirmez. Sur l'une des deux brochures, Sainte-Beuve avait écrit, sans même les signer, ces trois mots : *Remarquable à lire*. Les deux brochures se sont vendues 120 francs.

(*Le Temps*.)

Nous avons publié dans notre dernière *Chronique* une liste des libraires et imprimeurs français qui ont obtenu des récompenses à l'Exposition internationale de Rome. Deux omissions très-regrettables ont été commises dans cette liste; nous nous empressons de les réparer.

M. Mame, imprimeur-éditeur à Tours, a été nommé commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire. Il a, de plus, obtenu pour ses travaux typographiques et la bonne organisation de son industrie l'un des deux seuls diplômes d'honneur qui ont été décernés.

M. Firmin-Didot, imprimeur-éditeur, se trouvant comme membre du jury placé hors concours, a été décoré par le Saint-Père.

VARIÉTÉS.

IO. GROLIERII ET AMICORUM [1].

M. Adolphe Labitte (Delbergue-Cormont, commissaire-priseur) vient de terminer la dernière vente des livres de la bibliothèque de feu M. Le Roux de Lincy, élève pensionnaire de l'Ecole des chartes, membre de la Société des Bibliophiles français, etc., chevalier de la Légion d'honneur.

Nous avons prononcé le mot *dernière*; en effet, M. Le Roux de Lincy avait déjà livré par deux fois sa bibliothèque au caprice des enchères, et il n'avait conservé, pour ainsi dire, que ses livres de travail, *de fatigue*. Néanmoins, il s'y trouvait encore quelques ouvrages rares et curieux, notamment sur la ville de Paris, études de prédilection de M. Le Roux de Lincy, qui avait aussi embrassé le moyen âge avec le plus grand succès.

Tous ces outils du travailleur infatigable, choisis dans les ventes les plus célèbres, se faisaient remarquer par un air de bonne famille, de bourgeoisie (qu'on nous passe le mot) et de propreté que nous n'avons remarqué dans aucune autre bibliothèque similaire. Tous ces livres étaient reliés avec luxe par Petit, son relieur attitré, soit en reliure pleine, dorée sur tranche quand l'ouvrage en valait la peine, soit en jolie demi-reliure, presque toujours en veau fauve, pour les livres ordinaires, généralement non rognés.

Parmi les ouvrages d'une même série, d'un même genre, on voyait dans les reliures un type de parenté, de manière à les reconnaître *de visu*, sur les rayons, méthode qu'on ne saurait trop recommander aux bibliophiles. En effet, les reliures d'une même nuance indiquent de suite une série, et l'on a l'avantage de pouvoir mettre tout aussitôt la main sur le livre que l'on veut consulter, quand on n'a pas de catalogue.

Voici les principaux prix d'adjudication, auxquels il faut ajouter le cinq pour-cent.

Beaux-Arts.— Belles-Lettres.— Histoire.

Un exemplaire de l'*Union des arts et de l'industrie*, par le comte de Laborde [1], en très-grand papier de Hollande, demi-reliure cuir de Russie, tranche supérieure dorée, non rogné, 72 fr. — *La Renaissance des arts à la cour de France*, du même, en pareille condition, mais les Additions en petit papier, 160 fr. — 72 fr. l'*Abecedario de Mariette*, 6 vol. in-8, d.-rel. v. fau. — Le *Glossaire de la langue romane*, 3 vol. in-8, en demi-rel. veau antiq., exempl. interfolié, divisé en 5 vol., avec notes manuscrites, a été adjugé à 69 fr. — Un amateur a payé 190 fr. le *Thrésor de la langue françoise*, de Jean Nicot, in-fol. — Deux autres ont poussé jusqu'à 40 fr. les *Essais historiques sur les Bardes*, par l'abbé de La Rue, 3 vol. in-8, en gr. pap. de Hollande, et la *Chanson de Roland*, publ. par Francisque Michel, gr. in-8, cuir de Russie, tr. dorée. — Un exempl.

1. Devise que ce célèbre amateur, ce que chacun sait, avait fait frapper sur les plats des livres de sa bibliothèque, et ce n'était pas chez lui une *lettre morte*.

Cette devise nous rappelle une anecdote concernant un excellent bibliophile dont le nom nous échappe, car nous étions bien jeune quand il fut prononcé devant nous. Cet amateur célèbre, qui tenait beaucoup à la propreté (et à la propriété) et à la conservation de ses livres, ne voulant pas, autant que possible, en refuser le prêt, possédait presque toujours deux exemplaires du même ouvrage : l'un, ordinaire, destiné à ses amis et *connaissances*; l'autre, de choix, ne devant pas quitter ses rayons.

Et quand il n'en possédait qu'un seul exemplaire? Nous croyons que la Bibliothèque impériale en agit de même quant à ce qui concerne certains ouvrages, notamment ceux armoriés.

1. M. de Laborde, dont les lettres et les Archives impériales déplorent la perte récente, était un homme rempli de goût, et tous ses ouvrages décèlent sa passion pour tout ce qui touche aux beaux-arts et aux recherches historiques nationales. Il avait poussé si loin son goût pour les arts, le désir de bien faire était si grand chez lui, qu'il se mit un beau jour à apprendre la gravure sur bois, afin de pouvoir interpréter lui-même, rendre son dessin avec la plus grande fidélité.

impr. sur peau vélin, et publ. par la Société des Bibliophiles français, des *Blasons domestiques*, par Gilles Corrozet, rel. en maroq. vert, doublé de maroq. rouge, avec dentelles, gardes en moire, non rogné, tête dorée, a atteint 120 fr., et les *Noëls* de Lucas Le Moigne, publ. en 1860 pour les membres de la même société, et tiré seulement à 29 exempl., 57 fr. — 59 fr. les *Œuvres du chanoine Loys Papon*, dues aux soins de M. Yemeniz, célèbre amateur de Lyon, avec le suppl., 2 vol. in-8, maroq. rouge janséniste, tr. dorée. — Un seul petit volume in-12, et la seconde partie encore, des *Œuvres de Corneille*, impr. à Rouen et Paris, Courbé, 1652, a atteint 65 fr., tandis que les œuvres du même Corneille, de la collection des grands classiques de Hachette, 12 vol. in 8 et 2 vol. pour le lexique, ont été payées 7 fr. moins cher. — Un exempl. en reliure ancienne, maroquin rouge, filets, dos orné, tranche dorée, des *Amours pastorales de Daphnis et Chloé*, par Longus, trad. d'Amyot, Paris, 1757, in-4, avec fig. d'Audran, a vu son prix s'élever jusqu'à 66 fr. — Le premier livre moderne illustré, l'*Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux* (par Ch. Nodier), grand in-8, en veau brun, tranche rouge, avec une lettre autographe de l'auteur, s'est payé 51 fr. — La nouvelle édit. de l'*Heptaméron de la reine de Navarre*, en 3 vol. in 8, pap. vergé, mar. rouge janséniste, tranche sup. dor., non r., rel. de Duru, 180 fr. — *Œuvres de Cicéron*, édit. Lefèvre, 3 vol. in-8, 205 fr. — La *Collection des Mémoires de Michaud et Poujoulat*, 32 vol. gr. in-8, 208 fr., et celle de la Société de l'Histoire de France, en 116 vol. gr. in-8, 510 fr. — La *Collection des documents sur l'hist. de France*, en 102 vol. in-4, 330 fr., et 58 fr. seulement la *Collection Leber*, en 20 vol. in-8. — La *Revue rétrospective* (par M. Taschereau), en 20 vol. in-8, 251 fr. — *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre Mazarin* (par Gabr. Naudé), exempl. de Renouard, en gr. pap., demi-rel. cuir de Russie, non r., avec 2 portr., une pièce aj., et un index manuscr. de 6 ff., 111 fr. — L'*Inventaire des meubles* du même cardinal, dressé en 1653 et publ. d'après l'original conservé dans les archives de Condé (par S. A. R. le duc d'Aumale), Londres, 1861, petit in-4, 49 fr. — *Mémoires authentiques du duc de Saint-Simon*, édit. Hachette, en 20 vol. in-8, en belle demi-rel., 240 fr. — *Journal du marquis de Dangeau*, Paris, Didot, 19 vol. in-8, également en demi-rel., 150 fr. — Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, 20 vol. in-8, fig., demi-rel. mar., 100 fr., et l'*Histoire de la Révolution*, du même, en 10 vol, même condition, 62 fr. — La *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1839-1866, en 27 vol. in-8 et le reste en livraisons, 214 fr. — 130 fr. les *Mémoires de l'Académie celtique*, en 5 vol. in-8. — L'*Histoire littéraire de la France*, par les religieux bénédictins de Saint-Maur, continuée par l'Acad. des inscr., 23 vol. in-4, rel. uniforme de Niédrée, 685 fr. — Niceron, *Mém. pour servir à l'histoire des hommes illustres*, 43 tomes en 44 vol. in-12, exempl. aux armes, en veau fauve, 175 fr. — Un exempl. en papier de Hollande des *Recherches sur Jean Grolier*, le célèbre amateur de livres, dont les exempl. sont tant recherchés, a été acquis par un jeune bibliophile enthousiaste, au prix de 100 fr.; il est vrai que la reliure de Petit est en cuir de Russie, doublée de moire verte, tranche dorée. AA.

(*La suite prochainement.*)

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Albert le Grand; l'ancien monde devant le nouveau, par M. O. d'Assailly. Didier. (Revue des Deux Mondes, 15 mai.)

Essai sur l'esprit des littératures, par M. Benlœw. Didier. (Ibidem.)

Manuel de droit civil, par M. Emile Acollas. Germer Baillière. (Ibidem.)

Les Voyages de l'esprit, par M. Emmanuel des Essarts. Maillet. (Ibidem.)

Nouvelles Heures de travail, par M. Eugène Pelletan. Pagnerre. (Ibidem.)

Théâtre choisi de Lessing et de Kotzebue. Traduction de MM de Barante et Félix Franck. Didier. (Ibidem.)

La Bonté, par M. Charles Rozan. Hetzel. (Ibid.)

Les Aliénés, par Ach. Foville fils. J. B. Baillière. (Docteur Hector George.)

De la vigne. Conférences viticoles, par M. Romuald Dejernon. Dentu. (Victor Haramburu. — Journal officiel, 16 mai.)

Le Pape et le Concile, par Janus. Traduction de M. Giraud-Teulon fils. Librairie internationale. (Jules Levallois. — Opinion nationale, 16 mai.)

Œuvres dramatiques de Lope de Véga. Traduction de M. Eugène Baret, avec une étude sur Lope de Véga, des notices sur chaque pièce et des notes. Didier. (Edouard Fournier. — Patrie, 16 mai.)

Histoire de l'art grec avant Périclès, par Beulé. (Lorédan Larchey. — Moniteur universel, 16 mai.)

Philosophie contemporaine, par M. A. de Margerie. (Ibidem.)

Les Petites gens, par E. Lacan. (Ibidem.)

Racine. Œuvres complètes. Edition de Saint-Marc Girardin. (Ibidem.)

Danican Philidor. Dictionnaire du personnel administratif. (Ibidem.)

Vapereau. Dictionnaire universel des contemporains. (Ibidem.)

Laurence Sterne, sa personne et ses ouvrages, par Paul Stapfer. Thorin. (Ed. Scherer. — TEMPS, 17 mai.)

La Suppression des grèves par l'association aux bénéfices, conférence faite à la Sorbonne, par M. Charles Robert, conseiller d'Etat. Hachette. (Jules Duval. — DÉBATS, 17 mai.)

De l'Association de l'ouvrier aux bénéfices du patron, par Julien Le Rousseau. Hachette. (Ibidem.)

Association de l'ouvrier aux bénéfices du patron, règlement de la maison Leclaire, A. Defournaux et Ce. Bouchard-Huzard. (Ibidem.)

Esquisse d'une politique chrétienne, par M. l'abbé R. de M..., ancien professeur de théologie et de droit canonique, docteur en droit civil. Dillet. (Arthur Loth. — UNIVERS, 18 mai.)

Mademoiselle Azote, par Maurice Sand. Michel Lévy. (Jules Levallois.— OPINION NATIONALE, 19 mai.)

L'Histoire de France racontée à mes petits-enfants, par M. Guizot. (A. de Tourville. — FRANÇAIS, 20 mai.)

Traité élémentaire d'hygiène, par le docteur Hector George. Delalain et fils. (C. Piel. — CONSTITUTIONNEL, 20 mai.)

Souvenirs d'émigration de madame la marquise de Lâge de Volude, publiés par le baron de la Morinerie. Evreux, 1870. (Henri Lavoix. — JOURNAL OFFICIEL, 21 mai.)

Les Prisons de Paris sous la Révolution, par M. A. Dauban. Plon. (Ibidem.)

L'Histoire de France racontée à mes petits enfants, par M. Guizot. Hachette. (Ibidem.)

Histoire de la magie, par P. Christian. Furne, Jouvet et Ce. (Gustave Landrol.— CONSTITUTIONNEL, 22 mai).

Œuvres de Jeanne de Matel, par Ernest Hello. Palmé. (S. Desquers. — UNIVERS, 24 mai.)

Rusbrock l'admirable et Angèle de Foligno. Traduction de M. Ernest Hello. Poussielgue. (Ibidem.)

Nouvelles Heures de travail, par M. Eugène Pelletan. Pagnerre. (Jules Levallois. — OPINION NATIONALE, 24 mai)

Etudes sur la maladie des vers à soie, par M. L. Pasteur, membre de l'Institut. Gauthier-Villars. (Edmond Perrier. — NATIONAL, 24 mai.)

L'Agriculture et la propriété foncière en face des lois fiscales, des lois de procédure et de la vénalité des offices, par M. Vraye. Cosse. (COURRIER DES DEUX MONDES, 22 mai.)

Campagnes de l'armée d'Afrique, 1835-1839, par le duc d'Orléans; publié par ses fils, avec un portrait de l'auteur et une carte de l'Algérie. Librairie nouvelle. (Georges Jeannerod. — TEMPS, 26 mai.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Mardi 7 *juin* 1870 *et les huit jours suivants.* — Livres rares et curieux, provenant de la nombreuse bibliothèque de feu lord Stuart de Rothesay. — Libraire : A. Claudin.

Jeudi 9 *juin* 1870. — Lettres autographes composant le cabinet de feu M. Ad. Lemonnier, comprenant une précieuse correspondance de la jeunesse de Lamartine. — Libraire : G. Charavay.

Vendredi 10 *et samedi* 11 *juin.* — Livres anciens et modernes, composant la bibliothèque de feu M. R. de C..., membre de plusieurs sociétés savantes. — Libraire : A. Aubry.

Mardi 14 *juin et les trois jours suivants.* — Livres, collections de journaux et revues, autographes et dessins composant la bibliothèque de feu M. Gustave Bourdin, ancien rédacteur en chef du *Figaro.* — Libraire : A. Aubry.

Lundi 20 *juin* 1870 *et les cinq jours suivants.* — Livres rares et curieux en tous genres, théologie, sciences et arts, etc., etc., composant la deuxième partie de la bibliothèque de feu M. Edouard Turquety. — Libraire : A. Claudin.

Rue Drouot, 5.

Mardi 14, *mercredi* 15, *jeudi* 16 *et vendredi* 17 *juin* 1870.— Collections entomologiques de la bibliothèque de M. Becquemont, membre des Sociétés entomologiques de France, de Belgique. — Libraire : E. Deyrolle fils

Bonn (Prusse).

Lundi 13 *juin* 1870. — Bibliothèque de feu M. Otto Jahn. Archéologie. — Libraire : Joseph Baer, à Francfort-sur-Mein et à Paris, rue des Ecoles, 51.

Louvain.

Rue de Namur, 22.

Lundi 13 *et mardi* 14 *juin* 1870.— Collection de livres provenant de la bibliothèque de feu M. l'abbé F... — Libraire : Ch. Peeters.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 24. 11 Juin 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Jurisprudence. — Faits divers. — Comptes rendus. — Ventes publiques.— Bibliographie étrangère.

JURISPRUDENCE.

Tribunal correctionnel du Havre.

PRÉSIDENCE DE M. LEMARCIS.

Audience du 30 mai.

JOURNAL. — DROIT DE RÉPONSE. — REFUS D'INSERTION. — JOURNALISTES. — POLÉMIQUE. — PERSONNALITÉS OFFENSANTES. — INJURES ET DIFFAMATION.

I. *Le droit de réponse appartient, en principe, aussi bien aux journalistes qu'à toute autre personne nommée ou désignée dans un journal.*

II. *Si, en thèse générale, un journaliste seulement nommé ou désigné dans un journal à l'occasion d'une polémique engagée ne peut, par cela seul, faire insérer ses réfutations dans le journal contradicteur, cette limitation au droit de réponse ne doit être admise que si la polémique est restée dans les limites de la convenance et de la modération.*

III. *Lorsque la polémique entre journaux dégénère en personnalités offensantes et emploie l'injure et la diffamation, le journaliste injurié ou diffamé, soit dans sa personne, soit dans son journal, qui pourrait intenter une action pour injure ou diffamation, peut, à plus forte raison, recourir à l'exercice du droit de réponse, dans le journal même où il a été attaqué, pour protester contre les accusations outrageantes dont il a été l'objet.*

IV. *Le tribunal peut, pour assurer l'exécution loyale de son jugement, prendre certaines mesures relativement au mode suivant lequel cette insertion devra être faite, fixer notamment la partie du journal et les caractères d'impression.*

Ainsi décidé par le jugement suivant :

« Le tribunal,

« Vu les articles 11 de la loi du 25 mars 1822 et 13 de la loi du 27 juillet 1849,

« En droit :

« Attendu qu'il n'est plus sérieusement contesté aujourd'hui, dans l'intérêt de l'inculpé, que le droit de réponse consacré, d'une manière absolue, sans distinction, par l'article 11 de la loi du 25 mars 1822, au profit de toute personne nommée ou désignée dans un journal, appartient en principe aussi bien aux journalistes qu'à tous autres;

« Qu'en présence d'une disposition de loi aussi générale, on ne saurait, en effet, sans tomber dans l'arbitraire, refuser l'exercice de ce droit à toute une classe de citoyens;

« Qu'on se borne à soutenir que le bénéfice de l'article 11 ne saurait être réclamé lorsqu'il s'agit d'une polémique de journaliste à journaliste;

« Attendu que, s'il peut être admis en thèse générale qu'un journaliste ne saurait, par cela seul qu'il aurait été nommé ou désigné dans un journal à l'occasion d'une polémique engagée, être reçu à revendiquer le bénéfice de l'article 11 et contraindre ses contradicteurs à insérer ses réfutations dans les colonnes de leur journal, cette limitation du droit de réponse n'est vraie qu'autant que la discussion reste dans les limites de la convenance et de la modération;

« Mais attendu que, lorsque la polémique dégénère en personnalités offensantes et qu'elle emploie comme armes l'injure ou la diffamation, il faut en revenir au droit; dans ce cas, la loi reprend son empire, et le journaliste injurié ou diffamé soit dans sa personne, soit dans son journal, est fondé à venir, au moyen de l'exercice du droit de réponse, protester contre les accusations outrageantes dont il a été l'objet;

« Qu'il a surtout intérêt à le faire dans le

journal même dans les colonnes duquel il a été outragé;

« Attendu qu'il n'est pas possible d'admettre que le journaliste qui pourrait en pareil cas, comme tout autre citoyen, poursuivre en justice la répression de la diffamation ou de l'injure dont il aurait été victime, soit sans droit pour recourir à la voie moins rigoureuse du droit de réponse écrit dans la loi du 25 mars 1822; que refuser, en pareille occurrence, à l'offensé le droit de se défendre par ce moyen, ce ne serait pas seulement violer la loi, ce serait, de plus, compromettre gravement l'ordre social, en le réduisant à se faire justice à soi-même;

« Or, attendu, en fait, que, dans un article publié dans le numéro du 12 mai du journal *le Havre*, Santallier a dirigé contre le journal *l'Arrondissement* et contre Albert Mignot, signataire de l'article qu'il reproduisait en partie, les imputations les plus graves; que dans ces articles il accuse l'*Arrondissement* de « continuer son rôle de dénonciateur et de ca« lomniateur, d'être le seul journal qui ose « écrire aussi effrontément ce qu'il sait être « faux... absolument faux; »

« Attendu que Mignot avait le plus grand intérêt à ne pas rester personnellement et à ne pas laisser son journal sous le coup d'une pareille accusation, et à prouver aux lecteurs mêmes du journal *le Havre* qu'en reprochant à ce journal « d'avoir célébré les manifesta« tions du 7 juin 1869 et d'avoir proclamé « qu'il était légitime d'aller insulter et moles« ter, jusque dans leurs demeures, ses adver« saires vaincus, » il n'avait été ni dénonciateur, ni calomniateur; qu'il n'avait pas écrit effrontément ce qu'il savait être faux; qu'il ne s'était fait, en cette occasion, que l'historien fidèle et exact des opinions et des appréciations regrettables qui étaient alors celles du journal *le Havre*;

« Attendu que, pour arriver à ce but, Mignot, en sa qualité de directeur-gérant du journal *l'Arrondissement*, à la date du 14 mai, fait sommation au gérant du journal *le Havre* d'avoir à insérer la lettre qu'il lui avait adressée en réponse à l'article du 12 mai aux offres de droit;

« Attendu que cette demande d'insertion était légitime; qu'elle avait sa base légale dans l'article 11 de la loi du 25 mars 1852;

« Attendu que les termes de la réponse de Mignot n'avaient rien d'injurieux ou de blessant soit pour le journal, soit pour le journaliste, soit pour les tiers dont les noms seuls se trouvent incidemment relatés au cours du récit qu'elle contient, sans que les personnes ainsi dénommées soient l'objet d'aucune appréciation ni d'aucune imputation;

« Qu'à tort donc Santallier n'a pas fait droit à la sommation du 14 mai; qu'en agissant ainsi, il a commis la contravention prévue et punie par les articles 11 de la loi du 25 mars 1822 et 13 de la loi du 27 juillet 1849;

« Que c'est donc justement que Mignot demande contre le gérant du journal *le Havre* l'insertion de sa réponse dans ce journal; qu'il importe, pour assurer l'exécution loyale du jugement, de prescrire certaines mesures relativement au mode suivant lequel cette insertion devra être faite;

« Sur la demande d'insertion du jugement dans les journaux de la localité :

« Attendu qu'il y a lieu d'y faire droit, qu'en présence de la gravité des accusations diffamatoires contenues dans l'article du 12 mai contre l'*Arrondissement*, il convient de donner à la réparation qui lui est accordée une certaine publicité;

« Sur les dommages-intérêts :

« Attendu que le refus persévérant de Santallier, en mettant Mignot dans la nécessité de lui faire un second procès, a causé à ce dernier un préjudice dont il est dû réparation; que le Tribunal a les éléments nécessaires pour en apprécier l'étendue;

« Sur les dépens :

« Attendu qu'en sa qualité de partie civile, Mignot doit y être condamné, mais qu'il doit lui en être accordé recours et récompense contre Santallier, lequel succombe en définitive;

« Par ces motifs, le Tribunal déclare Santallier coupable d'avoir contrevenu aux articles 11 de la loi du 25 mars 1822 et 13 de la loi du 27 juillet 1849;

« En conséquence, statuant sur les réquisitions du ministère public, le condamne à 200 francs d'amende; fixe à quarante jours la durée de la contrainte par corps;

« Et statuant sur les conclusions de la partie civile, condamne Santallier, sous une contrainte de 50 francs par chaque jour de retard, à insérer dans les trois jours du présent jugement, dans le journal *le Havre*, la réponse entière que Mignot lui a fait signifier le 14 de ce mois, suivant exploit de Lemarchand, aux offres par lui passées dans ladite signification et réitérées à l'audience; et faute par lui de ce faire dans ledit délai, dit que la contrainte ci-dessus fixée sera acquise à Mignot, à titre de dommages-intérêts;

« Dit que cette insertion aura lieu dans la partie du journal *le Havre* désignée sous le titre de : *Chronique locale*, et avec les caractères semblables à ceux employés ordinairement dans cette partie;

« Ordonne que le présent jugement sera inséré aux frais de Santallier dans les journaux

le Havre, l'Arrondissement et le *Courrier du Havre;*

« Condamne Santallier à 200 francs de dommages-intérêts envers Mignot; fixe à quarante jours la durée de la contrainte par corps pour le recouvrement de ces dommages-intérêts;

« Condamne Mignot en sa qualité de partie civile aux dépens, mais lui en accorde recours et récompense contre Santallier qui les supportera en définitive. »

FAITS DIVERS

Jeudi 2 juin, la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique a tenu son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Sauvage. Environ deux cents sociétaires y assistaient.

Il a été procédé dans cette réunion au remplacement des trois membres sortant du syndicat, parmi lesquels se trouvait M. S. Dufour.

M. Le Bailly, éditeur de musique, membre du Cercle de la librairie, figure au nombre des nouveaux élus.

Nous apprenons avec plaisir que M. Nicolas Trübner, l'éditeur si connu aussi bien sur le continent qu'en Angleterre, vient de recevoir de S. M. le roi de Suède et de Norvége la médaille du Mérite (*Litteris et Artibus*), en or, avec ruban bleu royal. Il été, de plus, nommé par diplôme spécial éditeur-libraire de Sa Majesté pour la Grande-Bretagne.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Histoire de la littérature grecque, par Alexis Pierron. Hachette. (Emile Deschanel. — DÉBATS, 27 mai.)

Nouveaux Samedis, 7e série, par M. Armand de Pontmartin. Michel Lévy. (Cuvillier-Fleury. — DÉBATS, 29 mai.)

Portraits contemporains, par M. Sainte-Beuve. Michel Lévy. (Ibidem.)

Causeries du lundi. 3e édition. Garnier frères. (Ibidem.)

La Vendetta, le banditisme et leur suppression, par Félix Bertrand. (Lorédan Larchey. — MONITEUR UNIVERSEL, 30 mai.)

Précis de paléontologie humaine, par le docteur Hamy. (Ibidem.)

L'Avocat trouble-ménage, par Champfleury. (Ibidem.)

Les Supercheries littéraires dévoilées, par J. M. Quérard. 2e édition, considérablement augmentée; publiée par MM. G. Brunet et P. Jannet. Paul Daffis. (Ernest Prat. — PATRIE, 30 mai.)

George Jenatsch, ou les Grisons et les Suisses pendant la guerre de Trente ans, étude historique par B. Reber. Traduite de l'allemand par Gustave Revilliod. Genève, imp. Fick, 1869. (Ed. Scherer. — TEMPS, 31 mai.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Mardi 7 *juin* 1870 *et les huit jours suivants.* — Livres rares et curieux, provenant de la nombreuse bibliothèque de feu lord Stuart de Rothesay. — Libraire : A. Claudin.

Mardi 14 *juin et les trois jours suivants.* — Livres, collections de journaux et revues, autographes et dessins composant la bibliothèque de feu M. Gustave Bourdin, ancien rédacteur en chef du *Figaro.* — Libraire : A. Aubry.

Vendredi 17 *et samedi* 18 *juin* 1870. — Lettres autographes et documents manuscrits et imprimés sur l'histoire de France, principalement sur la Révolution française, composant le cabinet du comte de Vernac. — Libraire : J. Charavay.

Samedi 18 *juin* 1870. — Livres anciens et modernes, fêtes et entrées, histoire des provinces de France, etc. — Libraire : Tross.

Lundi 20 *juin* 1870 *et les cinq jours suivants.* — Livres rares et curieux en tous genres, théologie, sciences et arts, etc., etc., composant la deuxième partie de la bibliothèque de feu M. Edouard Turquety. — Libraire : A. Claudin.

Rue Drouot, 5.

Mardi 14, *mercredi* 15, *jeudi* 16 *et vendredi* 17 *juin* 1870. — Collections entomologiques de la bibliothèque de M. Becquemont, membre des Sociétés entomologiques de France, de Belgique. — Libraire : E. Deyrolle fils.

Orléans.

Place du Vieux-Marché, 14.

Lundi 20 *juin et les quatre jours suivants.* — Livres, estampes, dessins, tableaux et objets de curiosité, composant la bibliothèque et le cabinet de feu M. Charles de Langalerie, directeur du musée d'Orléans. — Libraire : H. Herluison.

Bonn (Prusse).

Lundi 13 *juin* 1870. — Bibliothèque de feu M. Otto Jahn. Archéologie. — Libraire : Joseph Baer, à Francfort-sur-Mein et à Paris, rue des Ecoles, 51.

Louvain.

Rue de Namur, 22.

Lundi 13 *et mardi* 14 *juin* 1870. — Collection de livres provenant de la bibliothèque de feu M. l'abbé F... — Libraire : Ch. Peeters.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

ALLEMAGNE. — LIVRES.

Bach (M.). — Die Wunder der Insektenwelt. 1 vol. In-8. Nasse. Soest. 1/4 thlr.

Barrande (J.). — Système silurien du centre de la Bohême. 4e Série. Céphalopodes. 2 vols. Texte et planches rel. Gerhard. Leipzig. 32 thlr.

Barrande (J.). — Distribution des céphalopodes dans les contrées siluriennes. 1 vol. In-8. Gerhard. Leipzig. 2 2/3 thlr.

Becker (A.). — Der Karfunkel. 1 vol. In-8. Janke. Berlin. 1 1/2 thlr.

Bornagius (A.). — Ueber die rechtliche Natur der Concordate nach Prüfung in dieser Beziehung aufgestellten Theorien. 1 vol. In-8. Breitkopf und Haertel. Leipzig. 3/4 thlr.

Brockmuller (H.). — Die Laubmoose Mecklenburgs. 1 vol. In-8. Stiller. Schwerin. 2/3 thlr.

Buhler (V.). — Davos in seinem Walserdialekt. Lexikographischer Theil. I. Halbbaendchen. In-8. Sauerlaender's Verlag. Aarau. 1 thlr.

Buschmann (J. C. E.). — Grammatik der sonor. Sprachen : vorzüglich der Tarahumana, Tepeguana, Cora und Cahita. Vierte Abtheilung. Dümmler's Verlag. Berlin. 3 1/2 thlr.

Decken's (C. v. der). — Reisen in Ost-Afrika in den Jahren 1859 à 1865. Wissenschaftlicher Theil. 4. Band. Die Voelker. Ost-Afrika von O. Finsch und G. Hartlaub. 1 vol. In-8. rel. C. F. Winter. Leipzig. 25 thlr.

Deutschland. — Eine periodische Schrift zur Beleuchtung deutschen Lebens in Staat, Gesellschaft und Kirche. Herausgegeben von W. Hoffmann. I. Band. In-8. Stilke und van Muyden. Berlin. 2 thlr.

Fischer (K.). — Geschichte des Kreuzzugs Kaiser Friedrich I. 1 vol. in-8. Duncker und Humblot. Leipzig. 24 ngr.

Freytag (L.). — Tiberius und Tacitus. 1 vol. in-8. Henschel. Berlin. 2 1/3 thlr.

Fuchs (Th.). — Beitrag zur Kenntniss der Conchylienfauna des Vicentinischen Tertiaergebirges I. Abtheilung. 1 vol. in-4. Gerold's Sohn. Wien. 2 thlr. 24 ngr.

Geibel (E.). — Sophonisbe. Zweite Auflage. 1 vol. in-8. Cotta. Stuttgart. 1 1/6 thlr.

Gerold (H.). — Die ophthalmologische Physik und ihre Anwendung auf die Praxis. Band II. In-8. Braumuller. Wien. 3 thlr.

Hansen (P. L.). — Bestimmung der Sonnenparallaxe durch Venusvorübergaenge vor die Sonnenscheibe mit besonderer Berücksichtigung der im Jahre 1874 eintretenden Vorübergangen. 1 vol. in-4. Hirzel. Leipzig. 1 thlr.

Hennig (H.). — De Iphigeniæ Aulidensis forma ac conditione. 1 vol. in-8. Weidmann. Berlin. 1 thlr.

Karpeles (G.). — Ludwig Boerne. Lichtstrahlen aus seinen Werken. 1 vol. in-8. Brockhaus. Leipzig. 1 thlr.

Kramer (G.). — Karl Ritter. Ein Lebensbild Zweiter Theil. 1 vol. in-8. Buchhandlung des Waisenhauses. Halle. 2 thlr.

Ludwig (C.). — Arbeiten aus der physiologischen Anstalt zu Leipzig im Jahre 1869. 1 vol. in-8. Hirzel. Leipzig. 1 1/3 thlr.

Maassen (Fr.). — Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts im Abendlande bis zum Ausgange des Mittelalters. 1 vol. in-8. Leuschner und Lubensky. Graz. 1 thlr.

Reichlin-Meldegg (K. A. v.). — System der Logik nebst Einleitung in die Philosophie. 1 vol. in-8. Braumüller. Wien. 3 1/3 thlr.

Reliquiæ tabularum terræ regni Bohemiæ anno 1541 igne consumptarum. Edidit J. Emler. T. 1. In-4. Gregr und Dattl. Prag. 1 thlr.

Rohlfs (G.). — Land und Volk in Afrika. Berichte aus den Jahren 1865 à 1870. 1 vol. in-8. Kühtmann. Bremen. 1 1/3 thlr.

Schlottmann (K.). — Die Siegessæule Mesa's Kœnigs der Moabiter. 1 vol. in-8. Buchhandlung des Waisenhauses. Halle. 12 ngr.

Serben (die) an der Adria. I. Lieferung. In-4. Brockhaus. Leipzig. 2 thlr.

Summa legis Longobardorum. Longobardisches-Rechtsbuch aus dem XII Jahrhundert. Nach den Handschriften herausgegeben von A. Anschutz. Buchhandlung des Waisenhauses. Halle. 2/3 thlr.

Thomsen (W.). — Ueber den Einfluss der germanischen Sprachen auf die finnisch-laplaendischen. Aus dem Dænischen v. Sievers. 1 vol. in-8. Buchhandlung des Waisenhauses. Halle. 1 thlr.

Weith (H.). — Deutsches Bergwoerterbuch mit Belegen. I. Haelfte A à K. 1 vol. In-8. Korn. Breslau. 2 2/3 thlr.

Vermehren (M.). — Platonische Studien. 1 vol. In-8. Breitkopf und Haertel. Leipzig. 24 ngr.

Westphal (R.). — Methodische Grammatik der griechischen Sprache. I. Theil. 1. Abtheilung. 1 vol. In-8. Manke's Verlag. Iena. 2 2/3 thlr.

Zschokke (H.). — Institut. fundament. linguæ aramaicæ seu dialectorum chaldaicæ ac syriacæ. 1 vol. In-8. Braumuller. Wien. 1 2/3 thlr.

Le Secrétaire-Gérant, Blanchot.

Paris. — Imp. Fillet fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 25. 18 Juin 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL
DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1

SOMMAIRE : Documents officiels. — Faits divers. — Variétés. — Comptes rendus. — Ventes publiques.

DOCUMENTS OFFICIELS.

PROJET DE LOI

RELATIF AU

TIMBRE SUR LES JOURNAUX

ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Exposé des motifs.

Messieurs,

Le gouvernement soumet à votre approbation un projet de loi portant suppression de l'impôt du timbre actuellement existant sur les journaux et écrits politiques périodiques ou non périodiques.

Cette mesure a pour but de faire disparaître l'obstacle fiscal auquel on reproche d'entraver par une voie indirecte l'émission et la propagation de la pensée. Elle ne soulèvera sans doute aucune objection de principe.

Mais lorsqu'il s'agit de passer à l'application, le législateur se trouve en présence d'intérêts complexes dont aucun ne doit être sacrifié; et en même temps que son devoir est d'assurer par de justes compensations l'équilibre du budget, il doit aussi maintenir autant que possible les conditions de relativité et d'existence dans lesquelles ont été placées jusqu'ici la presse de Paris, celle des départements, et la presse littéraire ou non politique.

C'est à concilier, dans la pratique, ces intérêts entre eux et avec le principe même de la loi que le gouvernement s'est attaché dans le projet qu'il a l'honneur de vous proposer.

La première idée qui s'offrait à lui, comme à un grand nombre de bons esprits, pour donner au Trésor une compensation nécessaire, et pour établir en même temps une équitable répartition des charges entre les différentes espèces de publication dont les forces contributives ne sont pas égales, était de recourir à l'élévation, avec une gradation convenable, du tarif postal applicable au transport des divers journaux et autres publications.

Ce moyen n'avait en soi rien d'illégitime; car le prix du transport des journaux par la poste n'est que l'équivalent d'un service rendu ; il est inférieur en France à ce qu'il est dans la plupart des autres pays, et l'on peut même se demander s'il indemnise le Trésor du prix de revient.

Toutefois il a paru, en approfondissant la question, que ce système présentait des inconvénients de diverse nature assez graves pour qu'il n'y eût lieu d'y recourir que si l'on ne pouvait parvenir à en trouver un meilleur.

Premièrement, en effet, au point de vue du Trésor, il avait ce désavantage que tout en paraissant frapper la presse d'une façon générale, il n'atteignait en réalité que la moitié de la matière imposable, par suite du développement considérable que la vente au numéro a pris depuis un certain nombre d'années.

En outre, il ne répondait pas complétement au principe même de la loi, puisqu'il rejetait sur la circulation des idées une partie du fardeau dont il affranchissait leur émission.

Une solution plus rationnelle s'est alors présentée. Cette solution, qui nous paraît reposer sur une idée simple et vraie, consiste à exempter de toute taxe l'œuvre de l'esprit, la discussion des questions qui intéressent le pays, l'enseignement, l'information désintéressée, en un mot la rédaction du journal, et à demander exclusivement l'impôt à ce qui est effectivement matière imposable, à l'opération industrielle, a la spéculation productive, à l'élément purement commercial, c'est-à-dire aux annonces et autres avis analogues qui s'ajoutent fructueusement à l'œuvre intellectuelle, mais sans s'y incorporer nécessairement et sans participer de sa nature.

La taxe imposée sur les annonces est d'au-

tant plus légitime que les affiches, qui tendent au même but que les annonces, sont assujetties à un droit de timbre; or, l'affiche n'est qu'une annonce immobile; l'annonce est une affiche qui circule.

Le commerce et l'industrie ne seraient pas fondées à craindre une aggravation de situation en ce qui les concerne, car dans l'état de choses actuel (et personne ne l'ignore), ce sont déjà les annonces qui subviennent à l'insuffisance des recettes produites par les abonnements et la vente, et payent en réalité le timbre existant sur la rédaction politique des journaux.

Nous devons ajouter, comme explication secondaire, que ne seraient jamais considérées comme annonce la publication du Cours des halles et marchés, celle du Cours des valeurs cotées aux bourses françaises, non plus que l'indication des conditions d'abonnement du journal lui-même.

En suivant l'ordre d'idées que nous venons d'indiquer, le Gouvernement a rencontré une autre source de produit qui pourra concourir à diminuer le sacrifice imposé au Trésor par la suppression de l'impôt du timbre sur les journaux politiques.

Nous avons dit que l'affiche et l'annonce tendaient au même but. Ce but de spéculation légitime, mais lucrative, est encore poursuivi par un troisième moyen, à savoir par les prospectus, circulaires et autres imprimés transmis directement au public par la voie de la poste. Comme les annonces, ce sont des affiches qui circulent; le timbre ne les atteint pas; un accroissement léger du droit de poste pourrait les ramener à l'égalité proportionnelle vis-à-vis des modes de publicités analogues.

Cet accroissement du droit de poste serait d'autant mieux justifié que les imprimés dont il s'agit jouissent aujourd'hui d'un tarif presque nominal et qui laisse à la charge de l'administration des postes la plus grande partie des frais de manipulation et de transport.

Le gouvernement a dû se demander si les échantillons commerciaux et les papiers d'affaires qui profitent aussi actuellement d'un tarif de faveur, ne pourraient pas également donner lieu à un accroissement de perception. Mais, d'un côté, il a été reconnu que le transport à bon marché des échantillons rendait au commerce des services très-considérables et très-appréciés; d'un autre côté, que la facilité apportée à la transmission des papiers d'affaires avait pour résultat de diminuer dans une certaine mesure les frais de procédure, toujours trop onéreux et que le gouvernement cherche à réduire. La mesure a donc paru devoir être restreinte exclusivement aux prospectus, circulaires et imprimés qui présentent avec les affiches avis, et annonces, une incontestable analogie.

L'application des idées générales que nous venons d'exposer se réduit, comme vous le voyez, Messieurs, à quelques dispositions assez simples qui consistent en substance, et sauf les détails d'exécution formulés par les articles du projet de loi, dans les trois points suivants :

1° Supprimer purement et simplement le droit de timbre auquel les journaux et écrits politiques sont assujettis par le décret du 17 février 1852, et la loi du 11 mai 1868;

2° Etablir sur tous les journaux destinés à contenir des annonces et autres avis de même nature (mais sur ceux-là seulement), un droit de timbre qui serait fixé à 3 centimes pour les feuilles publiées dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise et de 1 centime partout ailleurs;

3° Enfin, à élever de 1 à 2 centimes le minimum de la taxe postale, applicable au transport des prospectus, circulaires et autres imprimés, avec une gradation modérée pour la relation de la taxe au poids.

Pour faire mieux apprécier la portée exacte de cet ensemble de mesure, il nous paraît utile de les mettre successivement en regard des trois intérêts que nous avons signalés plus haut.

D'abord, en ce qui touche le Trésor, nous devons rappeler qu'en 1869, le droit de timbre existant actuellement sur les écrits périodiques et non périodiques a produit un revenu de 10,106,507 fr., se décomposant ainsi qu'il suit :

Ecrits périodiques pour Paris..	7,627,950 fr.
Id. pour les départements.	2,327,880
Ecrits non périodiques.......	150,677

La suppression proposée ferait disparaître complétement cette recette.

Le Trésor, ainsi que nous l'avons dit, recevrait en compensation deux nouvelles ressources : le produit du droit de timbre sur les annonces et l'augmentation du tarif postal sur les imprimés.

D'après la base fournie par l'importance du tirage général des journaux en 1869, le produit du timbre sur les annonces peut être évalué approximativement à 4,574,000 fr. pour Paris, et à 1,164,000 fr. pour les départements, ensemble à 5,739,000 fr.

Il convient toutefois de faire subir à cette somme une réduction de 57,000 fr. et de la fixer à 5,682,000 fr.; soit, en chiffres ronds, à 5,650,000 fr. Cette réduction a pour cause la nécessité d'élever de 1 à 2 pour 100 la remise accordée aux éditeurs pour déchets de maculature, en considération des pertes que leur occasionne la rapidité de tirage exigée par les besoins actuels de la presse.

L'élévation de la taxe postale sur les prospectus, circulaires et imprimés paraît devoir produire, d'après les documents statistiques de l'administration des Postes, une somme d'environ 1,500,000 fr. Si un chiffre supérieur a été mis en avant, ce n'a pu être que par suite d'un malentendu consistant à confondre le produit des échantillons et des papiers d'affaire, que l'accroissement de taxe ne doit pas atteindre, avec celui des imprimés qui y seraient seuls assujettis.

En somme, ces deux ressources réunies sembleraient de nature à assurer au Trésor une recette d'environ 7,150,000 fr., et cette

recette nouvelle comparée à la recette ancienne donnerait le résultat suivant :

Recette abandonnée...	10,106,507 fr.
Recette nouvelle......	7,150,000
Déficit...............	2,956,507

Cette perte d'environ trois millions pour le Trésor n'est certainement pas sans importance. Toutefois, il est permis d'espérer que le mouvement imprimé à la presse par une législation plus favorable pourra en atténuer le chiffre dans une certaine mesure.

Si nous nous plaçons maintenant au point de vue de la presse en général et sans distinction de catégories, les avantages qu'elle retirerait de la législation nouvelle peuvent être évalués comme il suit :

1° Pour les publications exclusivement intellectuelles, politiques, scientifiques ou littéraires, suppression absolue de toute charge fiscale, le timbre étant absolument aboli et le droit de poste (non augmenté) représentant à peine le prix du service rendu.

Ainsi serait devenue sans objet cette objection fréquemment adressée à la législation actuelle de contrarier l'émission de la pensée et de la contraindre à s'accoupler forcément à la spéculation des annonces pour pouvoir trouver ses conditions d'existence.

2° Pour les journaux qui préféreraient compléter leur entreprise politique, scientifique ou littéraire par l'exploitation des annonces la substitution d'un droit de 3 centimes à un droit de 5 centimes à Paris, et d'un droit de 1 centime à un droit de 2 centimes dans les départements, c'est-à-dire un bénéfice de 2 centimes par exemplaire et, comme résultat général, au lieu d'un impôt total de. 9,955,000 fr. une taxe de................. 5,650,000 »

Soit une différence au profit de la presse de.............. 4,365,000 fr. ou plus de 40 pour 100 de remise sur l'impôt devenu en outre *facultative, d'obligatoire* qu'il était.

La presse a déjà obtenu une réduction de près de trois millions sur le timbre de 1868.

Il nous reste à rechercher maintenant l'action des mesures proposées sur la situation respective de la presse politique de Paris et de la presse politique départementale d'une part ; d'autre part, de la presse politique en général et de la presse purement scientifique et littéraire.

Si nous opposons d'abord la presse de Paris (c'est-à dire celle du département de la Seine et du département de Seine-et Oise placés dans des conditions presque identiques) à celle des autres départements, voici ce que nous trouvons.

La presse de Paris supporte aujourd'hui par exemplaire :

Pour droit de timbre............	5 cent.
Pour frais de transport par la poste.	4 cent.
Total........	9 cent.

La presse départementale supporte :

Pour le droit de timbre..........	2 cent.
Pour frais de transport dans les départements ou dans les départements limitrophes...........	2 cent.
Total........	4 cent.

Elle jouit donc, dans le domaine qui lui est propre, d'une protection de 5 centimes vis-à-vis de la presse de Paris.

D'après les nouvelles combinaisons, la presse de Paris payerait :

Pour droit de timbre sur les annonces	3 cent.
Pour frais de transport............	4 cent.
Total........	7 cent.

La presse des départements :

Pour timbre des annonces........	1 cent.
Pour droit de poste..............	2 cent.
Totale........	3 cent.

L'écart ne serait plus que de 4 centimes; mais comme il s'y joindrait le bénéfice résultant de la réduction absolue de 1 centime, la protection serait encore suffisante. Elle ne saurait en aucun cas être moindre, sous peine de voir la presse départementale absorbée complétement par la presse parisienne et la centralisation intellectuelle se constituer complétement.

Quant à la presse scientifique et littéraire, elle jouit maintenant, relativement à la presse politique, de deux immunités :

1° Elle n'est pas assujettie au timbre à moins qu'elle ne publie des annonces, et elle peut même, sans tomber sous le coup de l'impôt, publier certaines annonces supposées conformes à sa spécialité; 2° elle n'est pas astreinte à se faire transporter par la voie de la poste lorsque le transport a lieu par ballots, et elle obtient sous cette forme, des compagnies de chemin de fer, un prix de transport extrêmement réduit.

Le gouvernement, mis en demeure d'examiner s'il convenait de maintenir à la presse scientifique et littéraire cette double immunité, a pensé qu'il y avait lieu de distinguer entre la première et la seconde.

En ce qui touche le droit de timbre, le gouvernement estime que le droit commun, tel qu'il résulterait de la loi nouvelle, doit être appliqué à tous les journaux et à toutes les publications périodiques sans distinction.

En effet, les principes d'égalité proportionnelle en matière d'impôts permettent bien de placer sous un régime différent des objets qui diffèrent et de graduer les taxes suivant les forces relatives des choses imposables, mais là où les conditions sont les mêmes, la loi fiscale doit s'appliquer également. Or, si les journaux scientifiques et littéraires diffèrent des journaux politiques dans l'objet de leur rédaction, cette circonstance est indifférente au point de vue du timbre, puisque le timbre est supprimé sur la rédaction des journaux de toute nature, tandis qu'au contraire les annonces constituent un domaine commun à toutes les publications, qui doit être pour

toutes soumis à une concurrence loyale et sur lequel, par conséquent, aucun privilége ne peut être constitué.

Donc, pour tous les journaux, quels que soient les objets dont ils traitent, même condition : s'ils ne publient pas d'annonces, franchise absolue; s'ils publient des annonces, quelles qu'elles soient, taxes de 3 centimes à Paris et de 1 centime dans les départements.

Au surplus, le régime des journaux scientifiques et littéraires à cet égard sera beaucoup moins modifié en fait qu'en droit, car la difficulté d'établir la distinction entre les annonces qui rentrent dans leurs spécialités et celles qui n'y rentrent pas, peut-être aussi le désir légitime d'étendre leurs bénéfices, ont amené presque tous les journaux dont nous nous occupons à se soumettre volontairement au timbre pour conquérir la liberté de l'annonce.

En ce qui concerne la seconde immunité, c'est-à-dire la faculté laissée aux journaux scientifiques et littéraires de se faire transporter par ballots sans recourir au service des postes, le gouvernement considère qu'elle doit être maintenue.

D'un côté, en effet, le transport par ballots, s'il était revendiqué par l'administration des postes, occasionnerait à l'Etat des dépenses et des difficultés infiniment supérieures au profit qu'il en pourrait retirer. D'un autre côté, si la taxe par exemplaire était imposée aux journaux scientifiques et littéraires, cette taxe, quelque faible qu'elle fût, ne leur permettrait plus d'exister. Ajoutée au prix de vente, elle rendrait la vente impossible ; ajoutée au prix de revient, elle absorberait plus que le bénéfice. Cette presse spéciale a, d'ailleurs, son importance et son utilité; elle répond à des besoins très-réels; elle s'est fondée sous un régime légal qui a autorisé les capitaux et les hommes à s'engager. Il y a là une question de vie ou de mort que le législateur ne peut pas trancher dans le sens de la destruction.

L'immunité ne saurait toutefois être conservée sans distinction aux journaux qui seraient volontairement sortis de leur spécialité en se livrant à l'exploitation des annonces; ceux-là doivent être ressaisis par le droit commun, et si le projet contient une exception en faveur de ceux dont chaque exemplaire dépasse le poids de 40 grammes, c'est en vue de certaines publications d'un caractère très-sérieux et d'un haut intérêt scientifique.

Nous nous sommes bornés, Messieurs, à esquisser les traits généraux du projet de loi; nous ne croyons pas devoir insister ici sur les détails d'application que la lecture du projet fait suffisamment connaître et qui s'expliquent d'eux-mêmes facilement. L'article premier pose le principe de la suppression du timbre sur l'émission de la pensée, les articles 2, 3, 4 et 5 établissent l'impôt sur les annonces et avis commerciaux, en déterminent l'assiette, règlent les déclarations qui doivent en être la base, autorisent l'emploi facultatif des timbres fixes ou des timbres mobiles, appliquent aux contraventions des pénalités généralement empruntées aux lois antérieures et renvoient quelques mesures d'application à un règlement d'administration publique. L'article 6 spécifie les cas et les circonstances qui peuvent, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, priver les publications scientifiques et littéraires de la faculté de circuler par des voies autres que celle de la poste, enfin l'article 7 fixe le nouveau tarif postal pour les prospectus, circulaires et autres imprimés analogues.

Notre tâche, Messieurs, se terminerait ici si nous n'avions à appeler votre attention sur les mesures que le gouvernement croit devoir vous proposer pour le temps qui s'écoulera nécessairement jusqu'au moment où les combinaisons du projet de loi pourront recevoir leur application normale.

Ces combinaisons, en effet, ont pour résultat au moins immédiat de réduire les recettes de l'Etat d'environ 10 millions à 7 millions à peu près. Or, la recette de 10 millions a été intégralement portée au budget de 1871, et il serait difficile de suppléer, quant à présent, au déficit de près de trois millions qui viendrait inopinément troubler l'équilibre budgétaire laborieusement établi.

Le gouvernement se voit donc obligé d'ajourner le fonctionnement de la loi qu'il vous propose au 1er janvier 1872. Mais il a pensé qu'il ne serait peut-être pas impossible de concilier, dès 1871, les exigences du budget avec une certaine diminution de l'impôt du timbre dont la presse serait appelée à profiter.

Cette mesure, d'une très-grande simplicité, consisterait à dégrever de 1 centime, pour l'année 1871, l'impôt du timbre, tant sur les journaux de Paris que sur ceux des départements.

Le résultat pour le trésor serait approximativement une perte de 1,525,400 francs sur les journaux de Paris, et de 1,164,000 francs sur les journaux des départements, soit ensemble : 2,689,400 francs.

Mais l'augmentation du tarif postal sur les prospectus, circulaires et imprimés pourrait prendre son point de départ au 1er janvier 1871, et donner pour cette année une compensation de 1,500,000 francs environ.

Le déficit réduit ainsi à un peu moins de 1,200,000 francs serait en partie couvert par la plus-value que le développement du tirage des journaux sollicité par la diminution de l'impôt procurerait aux recettes correspondantes de la poste et du timbre.

Telles sont, messieurs, les dispositions provisoires ou définitives que le gouvernement, après une étude approfondie, une information qui a eu presque le caractère d'une enquête, et de sérieuses délibérations, a cru les plus propres à résoudre une question dont personne ne saurait méconnaître les difficultés; nous espérons que ce projet sera favorablement accueilli, et nous le soumettons avec confiance à votre examen.

Le président de section rapporteur,
V. DE LAVENAY.

Le ministre des finances, SEGRIS.

Voici le texte du projet de loi relatif au timbre sur les journaux et publications périodiques :

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1872, sera supprimé le droit de timbre auxquels sont assujettis les journaux et écrits périodiques ou non périodiques par les articles 6 et 9 du décret du 17 février 1852 et 3 de la loi du 11 mai 1868.

Le droit sera réduit, à partir du 1er janvier 1871, à quatre centimes pour les journaux et écrits périodiques publiés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, et à un centime pour ceux de ces écrits publiés partout ailleurs.

Art 2. A partir du 1er janvier 1872, les éditeurs de journaux et écrits périodiques qui voudront publier des avis et annonces de quelque nature qu'ils soient, des gravures, dessins et toutes autres indications pouvant tenir lieu d'avis ou d'annonces, devront en faire la déclaration au bureau de l'enregistrement du domicile de l'imprimeur, cinq jours au moins avant toute publication, à peine d'une amende de cent francs.

Ils devront également faire connaître, par une déclaration, l'époque à laquelle ils seraient dans l'intention de cesser la publication desdits avis et annonces.

Jusqu'à l'époque indiquée par cette déclaration, les journaux et écrits périodiques seront assujettis à une taxe spéciale fixée, par chaque exemplaire, à trois centimes dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise et à un centime partout ailleurs.

La taxe des avis et annonces est applicable aux journaux et écrits périodiques publiés à l'étranger et introduits en France, sauf les conventions diplomatiques contraires.

Art. 3. La perception de la taxe des avis et annonces sera justifiée au moyen d'un timbre spécial qui sera apposé par les agents du Trésor avant l'impression.

Cette taxe pourra également être acquittée par l'apposition de timbres mobiles que l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre est autorisée à vendre ou à faire vendre.

Une remise de 2 0/0 sur le timbre destiné à justifier le payement de la taxe des annonces sera accordée aux éditeurs de journaux ou écrits périodiques pour déchets de maculature.

Un règlement d'administration publique déterminera :

1° Les formes dans lesquelles seront reçues les déclarations prévues en l'article 2 ;

2° Le mode de perception de la taxe des avis et annonces applicables aux journaux et écrits périodiques publiés à l'étranger ;

3° La forme et les conditions d'emploi des timbres mobiles.

Art. 4. Sont soumis à la taxe établie par l'article 2, bien qu'ils ne comprennent pas d'annonces, les journaux et écrits périodiques, lorsque des feuilles contenant des avis ou annonces y sont annexées ou leur servent de couverture, ou lorsque ces feuilles publiées séparément sont néanmoins distribuées ou vendues en même temps.

Art. 5. Chaque contravention aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 2, et à celles de l'article 4, sera constatée, poursuivie et jugée conformément aux articles 10 et 12 du décret du 17 février 1852, et sera passible des peines portées au paragraphe 1er de l'article 11 du même décret.

Seront considérés comme n'ayant pas acquitté la taxe des annonces les journaux et écrits périodiques sur lesquels les timbres mobiles auraient été apposés sans l'accomplissement des conditions prescrites par le règlement d'administration publique ou sur lesquels auraient été apposés des timbres ayant déjà servi.

Chacune des autres contraventions aux dispositions de ce règlement sera punie d'une amende de 50 fr.

Les dispositions de l'article 21 de la loi du 11 juin 1859 sont applicables aux timbres mobiles créés en exécution de la présente loi.

Art. 6. Les journaux et écrits périodiques du poids de 40 grammes et au-dessous, spécifiés en l'article 2 de la loi du 25 juin 1856, et qui publieraient des avis et annonces, sont exclus du bénéfice des dispositions du 3e paragraphe dudit article.

Art. 7. A partir du 1er janvier 1871, le port des imprimés, circulaires, prospectus et autres objets de correspondance spécifiés au 1er paragraphe de l'article 4 de la loi du 25 juin 1856, est fixé à 2 centimes par chaque exemplaire du poids de 10 grammes et au-dessous.

Le port est augmenté de 2 centimes par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes excédant.

Lorsque le poids dépasse 50 grammes, ou lorsque les objets sont réunis en un paquet d'un poids excédant 50 grammes, adressé à un seul destinataire, le port est augmenté de 10 centimes par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant.

Lorsque le poids dépasse 500 grammes, le port est augmenté de 10 centimes par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant.

FAITS DIVERS

M. Paul Firmin-Didot, membre du tribunal de commerce de la Seine, vient d'être élu conseiller général dans l'Eure (canton de Nonancourt).

VARIÉTÉS.

VENTE LE ROUX DE LINCY.

(Suite et fin.)

Passons à l'*Imprimerie* et à la *Bibliographie*. L'*Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie*, de La Caille, deux exempl. avec les cartons, se complétant l'un par l'autre, dont l'un a ap-

partenu aux célèbres bibliopoles De Bure, s'est arrêtée à 200 fr. — Le même ouvrage, exempl. de Renouard, un autre libraire fameux, couvert de notes manuscrites du célèbre et fécond bibliothécaire de Sainte-Geneviève, l'abbé Mercier de Saint-Léger, reliure du soigneux Duru, 250 fr. — *Marques typographiques*, de Silvestre, 2 vol. gr. in-8, exempl. interfolié, 40 fr. — La dern. édit. du *Manuel du Libraire*, de Brunet, en 6 vol. gr. in-8, 115 fr. — *La France litt.*, de Quérard, en 10 vol. in-8, 72 fr. — Huit manuscrits du père Adry, l'infatigable oratorien, dont l'écriture est si lisible, 40 fr. — *Le Bulletin du Bibliophile*, de Techener, 1834 à 1866, 31 vol. in-8, 217 fr.

Le propriétaire du château d'Anet a fait acheter au prix de 200 fr. le *Catalogue* imprimé de la bibliothèque de Diane de Poitiers, la célèbre hôtesse de ce château. C'est un petit volume in-12, d'une excessive rareté, composé de 37 p. et, en outre, de 12 p. pour l'Addition. Paris, P. Gaudouin, 1724, veau fauve, filets. En voici le titre exact : *Catalogue des manuscrits trouvez après le décès de madame la princesse dans son château royal d'Anet.*

Le rédacteur du catalogue ajoute :

« Catalogue d'une grande rareté et qui n'est autre que le catalogue de la bibliothèque de Diane de Poitiers, dispersée à cette époque. Elle se composait de plus de cent manuscrits sur vélin avec miniatures, quatre-vingts manuscrits sur papier, et six cents volumes imprimés. Cet exemplaire du catalogue, très-précieux et bien conservé, n'a qu'un titre de départ; quelques prix de la vente ont été ajoutés en marge. »

Un autre catalogue imprimé, celui du comte d'Hoym, dont les livres armoriés sont recherchés avec la plus grande avidité; exemplaire précieux, ayant appartenu à Brunet, et couvert de notes de la main du célèbre Jamet, s'est vendu 185 fr. — Un exempl. du Catalogue d'une première vente de M. L. D. de L. V. (de M. le duc de La Vallière), Paris, De Bure, 1767, in-4, avec les prix, ayant appartenu à De Bure lui-même, et en grand papier, 75 fr. — La *Bibliothèque de madame la Dauphine*, Paris, 1770, in-8, en maroq. rouge, avec un front. d'Eisen, bel exempl. aux armes de Madame Victoire de France, fille de Louis XV, 56 fr. — Mais le catalogue qui a atteint le chiffre le plus élevé, est celui des livres rares et manuscrits du prince de Soubise, Paris, 1788, 1 t. en 2 vol. in-8, 212 fr. Il est interfolié et couvert de notes de Chardin, un libraire du temps de beaucoup de réputation. Il a donné pour chaque article la condition et assigné l'origine. C'est d'ailleurs l'exempl., dit M. Labitte, qui a servi à M. Le Roux de Lincy pour constater la présence de huit volumes de Grolier dans la bibliothèque de Soubise. Exempl. de Renouard. — Le catalogue de ce dernier, en 4 vol. in-8, en grand papier vélin, avec des notes autographes sur le prix d'impression de l'ouvrage, et une planche en taille-douce de Saint-Aubin, représentant toute la famille Renouard, reliure de Bauzonnet-Trautz en maroq. bleu, filets, dos orné, tranche dorée, 80 fr. — Les 13 parties du *Catalogue dramatique* de de Soleinne, en 6 vol. in-8, demi-rel. mar. bl., 89 fr. — Le catalogue d'Armand Cicongne [1], en grand papier de Hollande, par le même relieur, 121 fr. — D'autres catalogues en grand papier, et en papier ordinaire, sont arrivés à des prix relativement élevés.

La *Bibliothèque historique de la France*, en 5 vol. in fol., 108 fr.

On n'a vendu que 13 fr. le *Nouveau Manuel de bibliographie universelle*, par MM. F. Denis, P. Pinçon et de Martonne, Paris, Roret, 1857, gr. in-8 de 706 p. à 3 colonnes très-compactes, dem. rel. v. f. [2].

Ouvrages relatifs à la ville de Paris, à l'Université et à l'Histoire ecclésiastique, qui ont atteint les prix les plus élevés.

Plan de Paris de Jacques Gomboust, publié pour la première fois en 1652, reproduit par la Société des bibliophiles français, atlas in-folio, et texte par M. Le Roux de Lincy, 1858, in-2 44 fr. — *Description de la ville et des fauxbourgs de Paris* en 20 planches, dressée et gravée sous les ordres de d'Argenson, Paris, 1714, in-fol., avec des plans ajoutés, 54 fr. — *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, par B*** (Brice), Paris, 1684, 2 tomes en 1 vol. in-12, maroquin rouge jansséniste, tranche dorée (Duru), très-bel exemplaire de l'édition originale, 165 fr. — *Recherches sur la ville de Paris*, par Jaillot, Paris, 1775, 6 vol. in-8, et les cartes rel. en 1 vol. in-fol., exempl. de l'auteur, interfolié et couvert de notes, avec une pièce rare à la fin du dern. vol. : *Réponse de Jaillot à ses critiques*, 180 fr. Probablement acquis pour la Bibliothèque de la ville de Paris — *Le Guide de Paris*, contenant le nom et l'adresse de toutes les rues de ladite ville et fauxbourgs, par le sieur Dechuyes, Paris, J. Brunet (1646), in-12, parch., volume très-rare, 140 fr., malgré une très-légère piqûre à la fin. — *Le Séjour de Paris*, c'est-à-dire instructions fidèles pour les voyageurs de condition, publié à Leide en 1727, 2 vol. in-12, dans son anc. rel. en v. f., bel exempl. d'un livret rare, orné d'un plan et de vues de Paris, 57 fr. — *Histoire générale de Paris*, collect. de documents fondée par le baron Haussmann, 6 vol. in-4, tout ce qui a paru, 181 fr., malgré un plan manquant. — *Les Antiquités et singularités excellentes de Paris*, par Gilles Corrozet, Paris, 1555, in-16 de 64 feuillets seulement, mais avec de grandes marges et bien conservé, 260 fr.; mais revendu 100 fr., parce qu'il paraissait y

1. Nous avons déjà dit que la riche bibliothèque de cet ancien agent de change faisait aujourd'hui partie de la splendide collection du duc d'Aumale.

2. Ce format, dont le prix est de 25 francs, est, pour ainsi dire, épuisé. On sait que le même ouvrage existe dans la collection des *Manuels* de Roret, en 3 vol. in 18. On a donc remis en pages pour en faire une édition grand in 8°, pouvant se joindre au *Manuel du Libraire*.

manquer une seconde partie. D'ailleurs, M. Le Roux de Lincy l'ayant laissé dans un mauvais cartonnage, le doute n'était plus guère possible. — *Le Théâtre des antiquités de Paris*, par J. Du Breul, Paris, 1612, pet. in-4, v. fauve, divisé en 2 vol., avec beaucoup de pièces manuscrites ajoutées, 115 fr. — Le même ouvrage, édit. in-4, v. gr., fil., tr. dor. (Ve Niédrée), 55 fr. — *Les Antiquités de la ville de Paris*, par Malingre, Paris, 1640, in-fol. — *Les Annales de la ville de Paris*, par le même. Paris, 1640, les 2 vol. en gr. pap., réglé, mar. r., fil., tr. dor., reliure uniforme, 134 fr. — *Histoire de la ville de Paris*, par D. Felibien, revue par D. Lobineau, Paris, 1725, 5 v. in-fol. (aux armes de Colbert), 50 fr. — Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1733, 3 vol. in-fol., fig., sans les *Amours des rois de France*, ordinairement à la fin du 3e vol., 90 fr. — Le même ouvrage, manuscrit de plus de 500 p., publié en majeure partie dans l'ouvrage précédent, mais contenant des parties inédites, manuscrit ayant appartenu à Félibien, un autre historien de Paris, et en dernier lieu à feu M. de Monmerqué, le laborieux bibliophile de la rue Saint-Louis (au Marais), 227 fr., probablement pour la ville de Paris. — *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, Paris, 1754, 15 t. en 9 vol. in-12, v. f., figures, bel exempl. aux armes de Soubise, 150 fr. [1]. — Le même ouvrage, en rel. ordin., 15 vol. in-12, 72 fr. — *Description historique de la ville de Paris*, par Piganiol de la Force, Paris, 1765, 10 vol. in-12, veau fauve, fil., 77 francs. — *Tableau historique et pittoresque de Paris*, par J.-B. de Saint-Victor, Paris, 1827, 4 tomes en 8 volumes in-8 et atlas in-fol., demi-rel., dos et coins de maroq., tr. sup. dor., non rogné (Petit), 60 fr. — *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, contenant le Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII (recueillis par l'abbé de Salles et publiés par de La Barre), Paris, 1729, in-4, mar. r., fil., tr. dor. (aux armes du roi), 66 fr. — *Les Grandes Triomphes faictes à l'entrée du très-chrestien roy Henry, second de ce nom, en sa noble ville, cité et université de Paris*, Rouen, 1549, petit in-12, en caractères gothiques, opuscule de 12 feuillets au lieu de 16, la signature B manquant, 40 fr., malgré cette lacune. — *Balet* (sic) *comique de la royne faict aux nopces de monsieur le duc de Joyeuse et de mademoiselle de Vaudemont, sa sœur*, par Baltasar de Beaujoyeulx, Paris, 1582, in-4; et dans le même vol. : *Oraison funèbre prononcée en l'église Saint-André-des-Arcs ès Obsèques de Christophe de Thou*. Paris, 1523, 265 fr. — *Statistique monumentale de Paris*, par Albert Lenoir, Paris, Impr. imp., 36 livraisons in-fol., dans deux cartons, 100 fr. — *Description historique des églises de Paris*, par P. Gueffier, in-12, mar. r., tr. dor., fig. (aux armes du Dauphin), 82 fr. — *Paris ancien et nouveau*, par Le Maire, Paris, 1685, 3 vol. in-12, v. br., 37 fr. — *Eglise Saint-Eustache de Paris*, dessinée par V. Calliat, avec une Notice historique par Le Roux de Lincy, in-fol. dem.-rel., v. f., fig., 40 fr. — Le *Cabinet de la bibliothèque de Sainte-Geneviève*, par le R. P. Cl. du Molinet, Paris, 1692, in-fol., v. br., portraits et fig., exempl. en gr. pap., 42 fr. — *Le Palais Mazarin et les grandes habitations de ville et de campagne*, par le comte de Laborde, Paris, 1846, 2 part. en 1 vol. gr. in-8, fig., v. ant., tr. sup. dor., non rog. (Kœhler), avec une lettre autographe de l'auteur à M. Le Roux de Lincy, 149 fr. — *Hôtel des Fermes du roy*, rue du Boullois (hôtel Seguier), procédure et acte de vente de l'hôtel au profit du sieur de l'Orme; environ cent feuillets sur peau vélin, in-4, mar. rouge (aux armes de France), 155 fr. pour la bibliothèque de la Ville de Paris. — *Edit du roy* pour le règlement des imprimeurs et libraires de Paris, 1687, in-4, et à la suite : *Code de la librairie et imprimerie de Paris* (par Saugrain), 1744, in-12, remonté in-4, 31 fr. — *Statuts et règlements* pour la communauté des maîtres relieurs et doreurs de l'Université de Paris, Paris, 1750, in-12, v. f., fil., dos orné, tr. dor., 23 fr. — *Historia universitatis Parisiensis*, auctore C. Bulæo, Parisiis, 1665, 6 vol. in-fol. v. br., bel exempl. d'un livre rare, 450 fr. — *Compendium* recenter editum, de multiplici Parisiensis Universitatis magnificentia, dignitate et excellentia ejus fundatione, Parrhisiis (1517), in-4, 20 ff. mar. br., tr. dor. (Duru), 33 fr. — *Statuts et règlements* des petites écoles de grammaire de la ville, cité, université, fauxbourgs et banlieue de Paris, ensemble les quartiers assignés aux maistres et maistresses d'école, Paris, 1672, vélin, 55 fr. — *Le Collége royal de France*, ou institution, establissement et catalogue des lecteurs et professeurs ordinaire du roy François Ier, Paris, 1644, petit in-4, v. f., 52 fr. Exemplaire précieux, formé par Guillaume Du Val; il porte un envoi autographe de sa main de huit lignes, et renferme, en outre, les lettres d'invitation aux convois des professeurs avant l'année 1644. — *Almanach spirituel* pour l'année 1753, Paris, in-12, v., 31 fr. Surnommé l'*Almanach des larrons*, d'après une note manuscrite ajoutée au volume, qui apprend aussi la cause de cette qualification. — *Descente et procession de la châsse de sainte Geneviève*, de 1664 à 1765, 13 parties in-4, cartonné, 35 fr. — *L'Office de sainte Geneviève*, patronne de Paris, dressé par Louis XIII, Paris, 1644, et la *Vie de saincte Geneviève*, par Paul Beurrier, Paris, 1642, 2 part. in-8, vél., 46 fr., malgré une transposition; la seconde partie aurait due être placée en tête. — *Joannis Frontonis canonici regularis congregatio-*

1. M. Aug. Durand a entrepris avec un très-louable désintéressement, car ces sortes d'ouvrages sont loin d'être une spéculation, une nouvelle édition de l'abbé Lebeuf, enrichie de notes savantes et consciencieuses de M. Cocheris, le laborieux conservateur de la Bibliothèque Mazarine. Trois volumes de cette édition in-8 ont déjà paru. Le t. 4, qui verra incessamment le jour, termine ce qui concerne Paris. Il sera suivi d'une Table des noms propres et d'une des Lieux cités. Le prix du volume est de 12 fr. sur papier vélin, et 15 fr. sur papier vergé. Tiré à très-petit nombre.

nis sanctæ Genovefæ et Universitatis Parisiensis cancellarii memoria, Parisiis, 1663, in-4, mar. r., tr. dor. (exempl. d'Heber), 40 fr.— *Histoire royale de Saint-Germain-des-Prez*....., par D. Jacques Bouillart, Paris, 1724, in-folio, fig., v. m. (Petit), exempl. en gr. papier, 41 fr. — *Histoire du monastère et couvent des pères Célestins de Paris*, par le P. Louis Beurrier, Paris, 1634, in-4, v. m., même prix. — *Estat des fondations* faites et qui s'acquittent dans l'église paroissiale de Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris, 1678, in-12, v. br., 34 fr. Ouvrage rare, qui porte des corrections et additions mstes: *Messes dont la rétribution est de plus de treize solds*. — *Les Prières du bienheureux Jean de Dieu*, pour gaigner les pardons et indulgences octroyées par notre Saint-Père le Pape, en l'église des Frères de la Charité, Paris, Robert Estienne, 1631, pet. in-8, maroq. vert, compart. en or, fil. (Lortic), 90 fr. Exempl. unique, non rog., avec la signature du poëte G. Colletet, et avec quelques vers de sa main. — *Remarques historiques et critiques* sur les abbayes, collégiales, paroisses et chapelles supprimées dans la ville et les fauxbourgs de Paris, Paris, 1792, in-8, dem.-rel., mar. br., 30 fr. — *Les Cérémonies* faictes dans la nouvelle chapelle du chasteau de Bissestre, sous la conduite de Mgr l'Eminentissime cardinal duc de Richelieu, le jour de la feste de saint Louis, Paris, 1634, in-8 de 16 pages, et une autre pièce ajoutée, 41 fr.

Histoire judiciaire et administrative.

Registre criminel du Châtelet de Paris, publié pour la première fois par la Société des Bibliophiles français, Paris, 1864, 2 vol. in-4, pap. de Holl., mar. bl. janséniste, doubl. de mar. rouge avec large dentelle, gardes de moire, n. rogn., tr. sup. dor. (Petit), 130 fr.— *Traité de la police*, par Delamarre, Paris, 1705-1738, 4 vol. in-fol., v. m., fil., tr. dor., plans (exempl. aux armes de Noailles), 115 fr. — *De antiquitate et dignitate scholæ medicæ Parisiensis, auct. Gabr. Naudæo*, Lutetiæ Parisiorum, 1628, in-8, dem.-rel., exempl. avec la signature de Guy Patin et des notes de sa main, 33 fr. — *Récit véritable* de tout ce qui s'est passé dans l'hôpital de la Charité depuis la mort du R. P. Bernard jusques à présent, ensemble le catalogue des personnes qui ont été guaries, Paris, 1641; *Les choses plus mémorables arrivées à la mort du R. P. Bernard*, 2 parties en 1 vol. in-12, mar. r. jans., tr. dor. (Chambolle-Duru), 46 fr. — *Recueil de titres*, en partie imprimés, en partie manuscrits, relatifs à l'hôpital des Pèlerins de Saint-Jacques, sans lieu ni date, in-4, v. gr., exempl. de Monteil, 50 fr. — *Le Ménagier de Paris*, composé vers 1393 par un bourgeois parisien, publié pour la première fois par la Société des Bibliophiles français, Paris, imp. Crapelet, 1846, 2 vol. gr. in-4, mar. r. jans., tr. dor. (Duru), exempl. en gr. pap. de Holl., 150 fr. — *S'ensuivent les ténèbres du champ Gaillard. Et se peuvent chanter et lire à plaisir*. Imprimé à Paris par Nicolas Buffet, sans date (Paris, Silvestre), petit in-8 de 6 feuillets, imp. sur peau vélin, 41 fr. — *Le Livre commode*, contenant les adresses de Paris, par Abraham du Pradel, Paris, 1692, pet. in-8, mar. r. jans., tr. dor. (Trautz-Bauzonnet), livre d'une excessive rareté, 320 fr.

Cette vente a produit 34,572 fr. 50 c., plus le 5 0/0 d'usage. A.A.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Histoire de France racontée à mes petits-enfants, par M. Guizot. Hachette. (REVUE DES DEUX MONDES, 1er juin.)

Œuvres complètes d'Edgar Quinet. Pagnerre. (Ibidem.)

Jean Calas et sa famille, étude historique, par M. Ath. Coquerel fils. Cherbuliez. (Ibidem.)

Mademoiselle Azote, par M. Maurice Sand. Michel Lévy. (Ibidem.)

La Conspiration de Compesières, poëme en patois savoyard, 1695. Genève, J. G. Fick. 1870. (Ibidem.)

Mesdames de France, filles de Louis XV, par Ed. de Barthélemy. Didier. (Ibidem.)

De la vie du monde élevée à Dieu. Jouby et Roger. (X... — FRANÇAIS, 2 juin.)

Juvénal et ses Satires. Etudes littéraires et morales, par Auguste Widal. Didier. (Frédéric Lock. — TEMPS, 2 juin.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Lundi 20 *et mardi* 21 *juin* 1870. — Livres de médecine, littérature, histoire, archéologie, histoire d'Alsace, etc., composant la bibliothèque de feu M. le docteur Al. Morpain. — Libraire : A. Aubry.

Lundi 20 *juin* 1870 *et les cinq jours suivants*. — Livres rares et curieux en tous genres, théologie, sciences et arts, etc., etc., composant la deuxième partie de la bibliothèque de feu M. Edouard Turquety. — Libraire : A. Claudin.

Lundi 20 *juin* 1870 *et les cinq jours suivants*. — Livres anciens et modernes, composant la bibliothèque de feu M. El. Huillard. 2e partie. — Libraire : L. Potier.

Orléans.

Place du Vieux-Marché, 14.

Lundi 20 *juin et les quatre jours suivants*. — Livres, estampes, dessins, tableaux et objets de curiosité, composant la bibliothèque et le cabinet de feu M. Charles de Langalerie, directeur du musée d'Orléans. — Libraire : H. Herluison.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 26. 25 Juin 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

Sommaire : Jurisprudence. — Faits divers. — Comptes rendus. — Ventes publiques. Bibliographie étrangère.

JURISPRUDENCE.

COMMISSION DU COMMERCE DE MUSIQUE.

Le Beau Pâris, tel est le titre d'une opérette de MM. Baumaine et Blondelet, musique de Léon Roques, représentée sur le théâtre d'un des cafés-concerts de Paris.

La partition de cette opérette contient plusieurs des airs les plus en vogue de *la Belle Hélène*, de *la Grande-Duchesse* et de *Barbe-Bleue* d'Offenbach. M. Bathlot, éditeur de musique, l'ayant publiée *par voie de copies* et vendue, MM. Brandus et Dufour, Gérard et Ce, propriétaires des trois opéras d'Offenbach susnommés, ont fait saisir des exemplaires de la partition du *Beau Pâris*, et la commission du commerce de musique, instituée pour la défense de ses droits, a porté l'affaire devant les tribunaux. Dans son audience du 20 de ce mois, la 1re chambre du tribunal de première instance, présidée par M. Benoit-Champy, après avoir entendu Me Louis Nouguier pour les demandeurs, et Me Henri Cellier pour M. Bathlot, a rendu un jugement dont voici les principaux considérants :

« Attendu que si la représentation publique du *Beau Pâris* a eu lieu du consentement des auteurs dans plusieurs cafés chantants et en échange du payement de leurs droits, mais que si l'exécution n'a pu se faire sans l'emploi du chant et des divers instruments dont l'ensemble constitue l'orchestration, Bathlot n'était point autorisé par Offenbach ou ses cessionnaires à *reproduire en les copiant* les airs de cette opérette et à faire de cette reproduction l'objet d'un commerce ;

« Attendu que les documents produits établissent d'ailleurs que, si Bathlot a vendu ou loué au public les copies de ces partitions sans tenir compte aux éditeurs de leurs droits ainsi qu'il le devait, la maison à laquelle il a succédé ne s'affranchissait pas, au contraire, de cette obligation ;

« Attendu qu'en vendant et en mettant en vente des copies manuscrites desdites partitions au mépris des droits de Brandus et consorts, Bathlot leur a causé un préjudice dont il leur doit réparation ;

« Condamne Bathlot à payer à Brandus-Dufour et à Gérard la somme de cent francs à titre de dommages-intérêts ;

« Fait défense audit Bathlot de vendre au public des copies de la partition d'orchestre de l'opérette ayant pour titre : *Le Beau Pâris* ;

« Ordonne la confiscation, au profit des demandeurs, des exemplaires saisis, et condamne Bathlot aux dépens. »

Ce jugement consacre pleinement le principe invoqué par la commission du commerce de musique dans la lettre qu'elle vient d'adresser aux directeurs de théâtres.

FAITS DIVERS.

Le ministre des lettres, des sciences et des arts a reçu en audience le comité de la Société des gens de lettres.

M. Frédéric Thomas, président, dans quelques paroles inspirées par le cordial accueil du nouveau ministre, a rappelé les origines de la société et son indépendance, exprimant l'espoir que le nouveau ministère favoriserait, au dedans et au dehors, ses espérances et ses travaux.

Le ministre a pris la parole à son tour, exprimant le plaisir que lui causait cette entrevue par laquelle des liens volontaires unissaient le ministère des lettres et la Société des gens de lettres.

Répondant à la question des traités internationaux effleurée par M. Frédéric Thomas, il a affirmé avec énergie la volonté de combattre, d'accord avec son collègue des affaires étrangères, la piraterie trop librement exercée jusqu'ici contre les œuvres et les travaux de la pensée humaine.

« Vous trouverez toujours dans la maison accueil et protection, a dit le ministre, et j'accueillerai également ainsi vos confrères de l'étranger, puisque la Société des gens de lettres tend à devenir universelle. Et, Messieurs, le ministère des lettres, des sciences et des arts de la France est celui des lettres, des sciences et des arts du monde entier. »

Après ces paroles, le président de la Société des gens de lettres a fait au ministre les présentations d'usage, et le comité s'est retiré avec la ferme espérance que le ministère des lettres l'aiderait pour l'accomplissement de ses travaux et le maintien des droits de la grande famille qui compte sept cents enfants.

(*Moniteur universel.*)

M. le comte Ladislas Plater a adressé aux journaux la communication suivante :

« Une institution importante qui demande de grands sacrifices, consacrée spécialement à la Pologne, a été fondée récemment sur les bords du lac de Zurich, à Rapperswyl, où a été inauguré en 1868 le monument international élevé pour perpétuer le souvenir de la lutte séculaire de la nation polonaise. Cette institution est un *Musée historique national.* Il s'agit de conserver à la Pologne les témoignages matériels de son passé, les documents de son histoire politique, littéraire, scientifique et artistique. Victime d'une spoliation séculaire, elle voit disparaître ses musées, ses bibliothèques, ses collections précieuses ; on attente même à sa foi, on veut anéantir jusqu'à sa langue. Il s'agit de sauver ce qui reste et de le mettre à l'abri de toute atteinte, d'autant plus qu'au milieu de l'incertitude de époque actuelle, la Pologne, même dans ses autres provinces, se voit privée des garanties de sécurité indispensables pour l'avenir.

« C'est dans l'antique château des Habsbourg, offert par la ville de Rapperswyl et restauré par les fondateurs du musée, dans un des plus beaux sites de la Suisse, visité par des milliers d'étrangers, que sont réunis ces glorieux souvenirs d'une nation qui a rendu à l'Europe des services éminents, et qui a foi dans sa renaissance. C'est là qu'une bibliothèque spéciale, consacrée aux œuvres historiques, enrichie de documents et d'autographes précieux, ouverte au grand public européen, facilitera les recherches des savants. La collection numismatique, celle des antiquités provenant des fouilles faites en Pologne, celle des cartes géographiques et ethnographiques, des gravures, des lithographies, des tableaux et des sculptures, de souvenirs de diverses époques, faciliteront les recherches de ceux qui voudront étudier la Pologne sous tous ses aspects.

« La fondation du Musée historique polonais a rencontré dans l'opinion publique de l'Europe de vives sympathies, et c'est à elle que nous devons la réunion aussi prompte des collections qui embellissent cette institution, dont l'ouverture doit avoir lieu dans le courant d'août.

« En exprimant aux donateurs toute notre gratitude, nous croyons devoir prévenir le public que la *Librairie du Luxembourg, 16, rue de Tournon, à Paris*, a bien voulu se charger de recevoir les dons destinés au Musée.

« *La direction du Musée historique polonais.*

« Rapperswyl, le 4 juin 1870. »

Nous lisons dans le *Gaulois :*

« La piraterie littéraire tend à disparaître de nos mœurs, et les plus audacieux, Anglais et Américains, ces matérialistes en affaires, finissent par vouloir garantir la propriété des œuvres de l'esprit.

Un traité est sur le point d'être signé entre les deux pays.

Ce n'est pas malheureux.

Le besoin d'un arrangement se faisait vivement sentir. La librairie en Amérique avait vécu cinquante ans sur la contrefaçon des livres anglais, sans que les éditeurs britanniques pussent user de représailles, vu la pauvreté de la littérature américaine.

Mais dans les vingt années suivantes ils se rattrapèrent sur Stowe, Poe, Hawtorne, Longfellow, etc.

Comme le contrefacteur, n'ayant pas de monopole, est exposé à la concurrence des autres éditeurs de sa nation, on avait fini par comprendre que

. . . . . corsaires à corsaires,
L'un l'autre s'attaquant, ne font pas leurs affaires,

et de part et d'autre l'usage s'était établi, quand il s'agissait d'auteurs en renom, d'acheter les épreuves d'un ouvrage sous presse, afin de pouvoir le publier en Amérique au moment de son apparition en Angleterre, et réciproquement.

Ainsi un éditeur de Boston a payé 50,000 fr. à M. Disraeli pour avoir par avance les épreuves du *Lothair*.

Le traité ne fera que généraliser le système

qui avait fini par prévaloir, et le romancier Thackeray, s'il revenait au monde, ne trouverait plus à placer la méchanceté qu'il lança, un soir, dans un salon de New-York.

Un éditeur enrichi par la reproduction des romans de Thackeray et autres, qui ne lui coûtaient pas de droits d'auteur, lui présentait sa fille, jolie personne, parée comme une châsse.

— Vous avez là une édition superbement reliée de la *Fille du Pirate*, lui répondit Thackeray en s'inclinant. »

Vente Le Roux de Lincy.

Par suite d'une erreur de chiffres, parmi les catalogues qui se sont vendus des prix excessifs, nous en avons omis un qui atteint le prix de 230 fr., et qui a été acquis par M. l'abbé Bossuet, descendant de la famille de l'illustre prélat. En voici le titre : *Catalogue des livres de la bibliothèque de messieurs Bossuet, évesques de Meaux et de Troyes*; Paris, 1742, in-8; exemplaire précieux renfermant les prix de vente, une table manuscrite et quatre-vingt-seize notes étendues sur divers ouvrages composant cette bibliothèque.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Le Procès des Césars. Titus et sa dynastie, par M. Beulé. Michel Lévy. (Jules Levallois. — OPINION NATIONALE, 2 juin.)

Chants et Poëmes, par Mme la marquise Blanche de Saffray. Imp. Hennuyer. (Ad. Franck. — DÉBATS, 2 juin.)

Les Richesses de la France, par M. E. Kleine. (C. Piel. — CONSTITUTIONNEL, 2 juin.)

Histoire nationale de la littérature française, par Emile Chasles. Ducrocq. (Ibidem.)

Dictionnaire des contemporains, par G. Vapereau. 4e édition, entièrement refondue et considérablement augmentée. Hachette. (Edouard Fournier. — PATRIE, 3 juin.)

Waterloo, par C. Chesney. (Lorédan Larchey. — MONITEUR UNIVERSEL, 4 juin.)

Les Supercheries littéraires dévoilées, par Quérard. (Ibidem.)

Sabine de Ségur, en religion sœur Jeanne-Françoise, par le comte Anatole de Ségur. (Docteur E. Decaisne. — FRANCE, 5 juin.)

La Maison, stances et sonnets, par le même. (Ibidem.)

Discours populaires, par Edouard Laboulaye, de l'Institut. Charpentier. (Ernest Bersot. — DÉBATS, 6 et 7 juin.)

La Confession d'un poete, par M. Nicolas de Séménon. Lacroix. (Jules Levallois. — OPINION NATIONALE, 7 juin.)

Nouvelles intimes, par A. Theuriet. *Le comte Jean LVII de Pathmos à la recherche de son roi*. (Lorédan Larchey. — MONITEUR UNIVERSEL, 6 et 8 juin.)

Histoire de l'Europe pendant la Révolution française, par M. de Sybel. Germer Baillière. (K. Hillebrand. — DÉBATS, 8 juin.)

La France du suffrage universel, par M. L. Guyot-Montpayroux. Librairie internationale. (E. Masseras. — FRANCE, 8 juin.)

La Dette de famille, par A. Labutte. Willem. (GAZETTE DE FRANCE, 1er juin.)

L'Or et l'Argent, par M. Wolowski, membre de l'Institut. Guillaumin. (L. de Riallon. — FRANCE, 9 juin.)

La Comédienne amoureuse, par M. Octave Ferré. (Emile Martin. — Ibidem.)

Sénèque et saint Paul, étude sur les rapports supposés entre le philosophe et l'apôtre, par M. Charles Aubertin, maître des conférences de littérature française à l'Ecole normale supérieure. Didier. (E. Caro. — Ibidem.)

La Cour d'assises. Traité pratique, par M. Ch. Nouguier, conseiller à la Cour de cassation. Cosse, Marchal et Ce. (Achille Darnis. — GAZETTE DES TRIBUNAUX, 9 juin.)

Campagnes de l'armée d'Afrique, par le duc d'Orléans. Publié par ses fils. Michel Lévy. (Cuvillier-Fleury. — DÉBATS, 10 juin.)

La Question religieuse au point de vue de la conscience générale, par M. G. Hervé. (Hôte. — MONITEUR UNIVERSEL, 11 juin.)

L'Espagne inconnue, voyage dans les Pyrénées, de Barcelone à Tolosa, par Cénac-Moncaut. Dentu. (Edouard Fournier. — PATRIE, 11 juin.)

Annuaire scientifique, par P. P. Dehérain. 9e année. V. Masson et fils. (Arthur Mangin. — Ibidem.)

Anciennes et nouvelles Poésies, par Ludovic de Vauzelles, conseiller à la cour impériale d'Orléans. Amyot. (Paul Boutet. — MÉMORIAL DIPLOMATIQUE, 11 juin.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (rue Drouot, 5).

Mercredi 29 et jeudi 30 juin 1870. — Livres d'art, de gravures d'ornement, de dessins de maîtres et de figures décoratives, composant la bibliothèque de M. E. C***, architecte-décorateur. — Libraire : A. Labitte.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

ITALIE. — LIVRES.

ALIGHIERI (Dante).— La divina commedia, con ragionamenti e note di Niccolo Tommasèo. Ediz. economica illustrata. 3 vol. in-16. pag. 423, 492, 495. Milano 1869, tipografia Pagnoni.

BENTIVOGLIO (Cardinale Guido). — La nunziatura di Francia, lettere a Scipione Borghese Cardinal nipote e segretario di Stato di Paolo V, tratte dagli originali per cura di Luigi De Stefani. Volume IV ed ultimo. in-12. pag. 652. Firenze, Succ. Le Monnier. — L. 4, 00.

BOLZESI-MINA (Giuseppe). — Studio sugli animali domestici allevati nel cremonese. Del Cavallo. Parte I. in-8. pagine 228. Cremona, 1869, tip. Fezzi.

BOMBICEI (L.). — Notizie di Mineralogia italiana. — Le forme cristalline di quarzo elbano. — Il quarzo aeroidro di Porretta. — La Bombiccite del Valdarno. — L'anacilme di Castelluccio (Porretta). in-4. pag. 50 con due tavole. Bologna, tip. Gamberini e Parmeggiani. — L. 3, 00.

BRAMBILLA (Prof. Giuseppe). — Su la Storia Romana di Teodoro Mommsen. Lettera. in-4. pag. 92. Como 1869. tip. Franchi. — L. 3, 00.

CARCANO (Giulio). — Poesie edite ed inedite. Vol. II. in-12. pag. 490. Firenze, tip. Succ. Le Monnier. — L. 4, 00.

CENTOFANTI (Silvestro). — La Letteratura greca dalle sue origini fino alla caduta di Costantinopoli e studio sopra Pitagora. in-12. pag. 426. Firenze, Success. Le Monnier. — L. 4, 00.

CLAVÉ (J.).— La perforacion del Montcenis i los meros ferrocarriles. (Traducido de la Revue des Deux Mondes.) Carta a los Señores Aramayo reproduciendo a los Bolivianos el ideal social del cual no deben desperar. in-12. pag. 52. Firenze, tip. G. Barbèra.

DONADONI (Dott. Leone). — Un po di buon senso sulle questioni del giorno. In-16. pag. 61. Bergamo 1869, tipografia Bolis. — L. 1, 25.

FRIEDRICH (Federico). — I tiranno di polizia. Romanzo storico. Versione dal tedesco di Carlo Pizzigoni. 2 vol. in-16. pag. 112 e 120. Milano 1869, fratelli Simonetti editori.

GANOT (A.). — Corso di fisica puramente sperimentale e senza matematica, alla portata di tutti. Prima edizione italiana sulla terza francese. in 16. pag. 593, con figure. Milano 1869, tip. Pagnoni edit.

Giardinetto spirituale, ossia scelte orazioni e meditazioni per l'acquisto di molte indulgenze, aggiuntovi un breve compendio de dottrina cristiana. Seconda edizione migliorata. in-16. pag. 255. Milano, 1869, tipografia Guzzetti.

LIOY (Paolo). — Escursione nel cielo, o descrizione pittoresca dei fenomeni celesti. Terza edizione riveduta dall' autore. in-16. pag. 212. Milano, 1869. E. Treves editore. — L. 2, 00.
Bibl. utile.

MAGGIORANI (Vincenzo). — Il sollevamento della plebe di Palermo e del circondario nel settembre 1866. Terza edizione riveduta, corretta ed accresciuta. in-12. pag. 248. Palermo, 1869. Stamperia militare. — L. 1, 50.

Memorie di un galantuomo. Scene contemporanee semiserie di C. R. in-16. pag. 278. Pavia, 1869, tip. Grossi.— L. 2, 00.

MIGNET (M.). — Vita di Franklin. Nuova versione dal francese col consenso ed una lettera dell' autore, preceduta da brevi cenni bibliografici di G. D'Adda. in-24. pag. xxxv-168. Milano, G. Brigola edit. — L. 1, 50.

NARDI (mons. Francesco). — Sull' ultima lettera di monsignor vescovo d'Orleans. Osservazioni. in-4. pag. 48. Milano, 1869, tip. dell' Osservatore Cattolico.

NICOLUCCI (Giustiniano). — Antropologia dell' Etruria. Memoria. in-4. pag. 60, con 7 tavole. Torino e Firenze, libreria di Ermanno Loescher. — L. 8,00.

PUCCINI (Vincenzo). — Vita di S. Maria Maddalena de' Pazzi. Vol. I. in-8. pag. 205. Monza, 1869, tipografia Istituto de' Paolini.

RICHIARDI (Sebastiano) e CANESTRINI (Giovanni). — Archivio per la zoologia, l' anatomia e la fisiologia. Serie II. vol. I. in-8. gr. pag. 210 con 17 tavole. Torino e Firenze, Ermanno Loescher. — L. 26, 00.
Edizione di 100 esemplari di cui soli 70 in commercio.

STRAGAZI (Cav. Benedetto). — Compendio di storia universale, dalla creazione al 1860. Quarta edizione. in-8. pag. 508. Napoli, 1869, tip. Fabricatore.

STRAGAZI (Cav. Benedetto). — Storia d' Italia. in-16. pag. 349. Napoli, 1869, tip. Unione.

Strenna italiana. Anno XXXVI. in-8. pag. 183. Milano, 1869, stab. Ripamonti-Carpano.

Strenna romantica dedicata al gentil sesso. in-16. pag. 208. Milano, 1869, stab. Ripamonti-Carpano.

VASARI (Giorgio). — Le vite dei più eccellenti pittori, scultori e architetti, scelte ed annotate. vol. I. in-32. pag. 291. Torino, tip. Oratorio di S. Franc. di Sales.

VENOSTA (Felice). — Elisabetta di Valois. Racconto storico. Strenna per l' anno 1870. in-16. pag. 159. Milano, V. Bonta editore.

ZANCHI (Raimondo). — Elementi di storia naturale proposti ad uso delle scuole ginnasiali e tecniche. Edizione nuovissima, corretta ed accresciuta, con 160 figure. in 12. pag. 263. Milano 1869, G. Gnocchi edit.

ZINI (Luigi). — Storia popolare d' Italia dalle origini fino ai nostri giorni. Quarta edizione riveduta ed aumentata dall' autore. 4 vol. in-16, pag. 327, 339, 272 e 319. Milano, 1869, tip. Guigoni. — L. 7, 20.
Bibl. delle famiglie.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 27. 2 Juillet 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Jurisprudence. — Faits divers. — Comptes rendus. — Ventes publiques. Bibliographie étrangère.

Les délégués du Cercle de la Librairie ont été reçus jeudi par la commission du Sénat chargée de l'examen du projet de loi relatif au timbre des journaux et publications périodiques. Par l'organe de M. Bréton, ils ont soumis à cette commission les observations dont le projet paraît susceptible au point de vue des industries que le Cercle représente.

JURISPRUDENCE.

COUR DE CASSATION (chambre criminelle).

Présidence de M. LEGAGNEUR, président.

Audience du 13 mai.

POSTE AUX LETTRES. — SUPPRESSION PAR UN FACTEUR DE CIRCULAIRES, PROSPECTUS ET IMPRIMÉS.

La suppression de circulaires, imprimés et prospectus envoyés sous bandes par la poste et destinés d'une manière générale à être répandus dans le public, doit être assimilée à la suppression ou à l'ouverture des lettres de correspondance privée, prévue par l'article 187 du Code pénal.

Cette question intéressante a été résolue sur le pourvoi de M. le procureur général d'Angers contre l'arrêt qui a acquitté le sieur Peltier, facteur à Saumur.

M. l'avocat général Bédarrides, dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire les conclusions, a pensé que la cour d'Angers avait sainement interprété la loi et a conclu au rejet du pourvoi.

Il s'est fondé principalement sur l'historique de la législation et les motifs de l'article 187 du Code pénal, pour en induire que la loi, dont le but unique à ses yeux était de protéger le secret inviolable de la correspondance, ne pouvait s'appliquer qu'à la suppression ou à l'ouverture des lettres proprement dites confiées à la poste.

Les circulaires, prospectus et imprimés sous bandes destinés par leur nature à recevoir la plus grande publicité n'ont pas paru à M. l'avocat général rentrer dans la catégorie des lettres que l'article 187 a entendu couvrir d'une protection spéciale, leur suppression toutefois pouvant tomber sous l'application d'autres dispositions du droit commun.

Contrairement à ces conclusions, la cour a cassé l'arrêt de la cour d'Angers; voici le texte de cet arrêt de cassation :

« La cour,

« Ouï le rapport de M. Saint-Luc Courborieu, conseiller, les observations de MMes Mazeau et Fournier, avocats de la cour, et les conclusions de M. Bédarrides, avocat général;

« Statuant sur le pourvoi du procureur général près la cour impériale d'Angers;

« Vu les mémoires joints au dossier;

« Vu l'article 187 du Code pénal;

« Sur le premier moyen pris de la fausse interprétation et de la violation de l'article susvisé, en ce que la cour impériale a jugé que des circulaires de commerce, imprimées et envoyées sous bandes, par la poste, à divers destinataires auxquels les expéditeurs adressaient des offres de service, n'avaient pas le caractère de lettres et ne rentraient pas dans les prévisions de la loi pénale;

« Attendu qu'il résulte des constatations de l'arrêt attaqué, que Peltier, facteur de ville à Saumur, avait reçu de l'administration des postes, du 25 septembre 1868 au 1er janvier 1869, pour en faire la distribution, soixante imprimés, prospectus et circulaires de commerce contenant des offres de service et adressés, sous bandes, à divers habitants de la ville de Saumur;

« Qu'au lieu de remplir la mission qui lui avait été confiée, Peltier avait rapporté ces circulaires dans sa maison, et qu'en omettant, depuis plus d'une année, de distribuer ces imprimés régulièrement saisis à son domicile, il en a volontairement opéré la suppression;

« Attendu que les faits ainsi établis renfermaient tous les éléments du délit de supression de lettres par un agent des postes, prévu et puni par l'article 187 du Code pénal;

« Que, néanmoins, la cour impériale d'Angers a relaxé le prévenu des poursuites, en déclarant que des circulaires commerciales auxquelles n'avait été jointe aucune annotation personnelle ne sont en réalité que des annonces destinées à la publicité, qu'elles ne contiennent aucune correspondance individuelle, et que sous ce rapport elles n'ont pas le caractère de *lettres;*

« Attendu que cette interprétation de l'article 187 du Code pénal est contraire, à la fois, au texte et à l'esprit de la loi;

« Que cet article a prévu et puni deux délits distincts : celui de violation du secret des lettres, et celui de la suppression matérielle de la lettre;

« Que, relativement au délit de suppression, le mot : *lettres,* inséré dans cet article, y a été mis sans définition spéciale qui en restreigne le sens et la portée;

« Que cette expression, ainsi employée dans un article de loi ayant pour objet de réprimer les abus d'autorité pouvant être commis par les agents d'une administration à qui appartient le monopole du transport des correspondances, doit être entendue dans son acception générale; qu'elle s'étend aux circulaires par lesquelles un fabricant ou négociant transmet à sa clientèle, par la voie de la poste, ses offres de service relativement aux objets de son industrie ou de son commerce;

« Que vainement on objecte que les circulaires ainsi adressées par la poste à des personnes désignées avaient été placées sous bandes et que leur contenu n'avait pas un caractère confidentiel ou exclusivement individuel;

« Qu'en effet, si le législateur, en édictant les dispositions de l'article 187, a entendu faire respecter le secret des lettres closes ou scellées, en proscrivant le fait de leur ouverture ou de leur suppression, il a voulu, en même temps, protéger contre les abus d'autorité des agents qu'il désigne les lettres quelconques confiées à l'administration des postes, sans distinguer entre les correspondances se référant uniquement aux relations privées et celles qui, à raison de leur formule générale ou de leur objet, n'auraient pas le caractère d'une communication secrète et auraient cependant été transmises par un expéditeur à un destinataire indiqué sur l'adresse;

« Que s'il importait de prévenir et, au besoin, de réprimer la violation du secret des lettres, il n'était pas moins nécessaire d'assurer la conservation et la remise exacte et immédiate à tous les distinataires des circulaires imprimées qui peuvent amener l'acceptation d'offres faites aux personnes dont les noms, profession et demeure forment les adresses inscrites sur les bandes;

« Que si, dans la première hypothèse, les infidélités des agents de poste peuvent compromettre l'honneur et les intérêts des familles, les abus d'autorité de ces mêmes employés, par la suppression des circulaires confiées à la poste, peuvent aussi porter un grave préjudice au négoce des expéditeurs et nuire, par cela même, à la prospérité du commerce et de l'industrie;

« Qu'il n'y a pas à distinguer, au point de vue de l'application de l'article 187 du Code pénal, entre les circulaires dont le texte est le même pour tous les destinataires et celles qui, à raison de leur contenu ou d'une note qui y serait jointe, auraient le caractère d'une correspondance exclusivement personnelle, et rentreraient ainsi dans les prévisions de l'article 9 de la loi du 25 juin 1856;

« Que le transport, au prix réduit de un centime par chaque exemplaire, des circulaires ayant un caractère de généralité, a eu pour but de favoriser le développement des transactions commerciales en vulgarisant les produits de l'industrie, mais sans compromettre les intérêts du Trésor relativement aux lettres essentiellement individuelles par leur formule et leur substance, qui demeurent taxées à vingt centimes;

« Que tel est le sens des précautions nécessaires que renferme la loi du 25 juin 1856 contre des fraudes qui auraient tenté de détourner de leur but légitime les réformes libérales accomplies uniquement pour multiplier, au moyen d'une taxe réduite, les rapports commerciaux entre les producteurs et les consommateurs;

« Que la distinction établie par cette loi entre les circulaires générales et les correspondances individuelles, en ce qui concerne le tarif postal, ne saurait donc, à raison même de la spécialité de l'objet exclusif auquel elle se réfère, affaiblir la garantie et la protection que l'article 187 du Code pénal a assurée aux lettres de toute nature confiées aux agents des postes pour empêcher leur suppression, d'où il suit que l'arrêt attaqué a faussement interprété l'article 187 susvisé, et qu'en s'abstenant de l'appliquer aux faits reconnus

constants la cour impériale en a violé les dispositions;

« Par ces motifs, et sans qu'il soit besoin d'examiner le second moyen invoqué à l'appui du pourvoi,

« Vidant le délibéré en la chambre du conseil,

« Casse et annule l'arrêt rendu par la cour impériale d'Angers, chambre des appels de police correctionnelle, le 20 décembre dernier, en faveur de Peltier (Alexandre-Jean), et pour être statué, conformément à la loi, sur l'appel interjeté par le ministère public du jugement du tribunal correctionnel de Saumur en date du 12 novembre 1869, renvoie la cause et le prévenu, en l'état où il est, et les pièces de la procédure, devant la cour impériale d'Orléans, chambre des appels de police correctionnelle, à ce déterminée par délibération prise en la chambre du conseil;

« Ordonne que le présent arrêt sera imprimé et qu'il sera transcrit en marge de la décision annulée, à la diligence du procureur général près la cour de cassation. »

FAITS DIVERS.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de décerner le premier grand prix Gobert à M. Siméon Luce, archiviste aux Archives de l'empire, pour le tome Ier de son édition des *Chroniques de Froissart*.

Le second grand prix Gobert a été maintenu à M. de Chantelauze, pour son édition de l'*Histoire des ducs de Bourbon*.

Dans l'ancien catalogue, rédigé en 104, de la bibliothèque de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Leignitz, figurait un manuscrit de Tite-Live qui depuis avait disparu, et qui, par conséquent, n'était pas porté sur le nouveau. Ce manuscrit a été retrouvé par les soins du professeur au lycée de Leignitz M. Kraffert et de M. Penzig, conservateur de la bibliothèque.

(*Correspondance de Berlin.*)

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Saint-Evremond, étude historique, morale et littéraire, par M. Gustave Merlet. Sauton. (G. Landrol. — CONSTITUTIONNEL, 12 juin.)

Histoire du diable, ses origines, sa grandeur et sa décadence, par M. Albert Réville. Cherbuliez. (Alfred Marchand. — TEMPS, 13 juin.)

Le Livre de cuisine, par Jules Gouffé. *Les Murailles révolutionnaires de* 1848. (Lorédan Larchey. — MONITEUR UNIVERSEL, 13 juin.)

Lettres d'un patient, par le prince H. de Valori. (Ibidem.)

Le Serment d'Hedwige; Madame de Nailhac; par Amédée Achard. (Ibidem.)

Les Femmes honnêtes, par J. C. Barrand. (Ibid.)

Laurence Sterne, sa personne et ses ouvrages, par M. Paul Stapfer. Ernest Thorin. (J. Barbey d'Aurevilly. — CONSTITUTIONNEL, 13 juin.)

L'Examen du christianisme, par Miron. Degorce-Cadot. (Emile Deschanel. — DÉBATS, 13 juin.)

Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie, par M. Maxime du Camp. Hachette. (Charles Durier. — SIÈCLE, 13 juin.)

Traité théorique et pratique des casiers judiciaires en France et à l'étranger, par M. O. Despatys, substitut du procureur impérial près le tribunal de Reims. Cosse et Marchal. (J. Lantiome. — GAZETTE DES TRIBUNAUX, 13 et 14 juin.)

Histoire de la guerre de 1813 en Allemagne, par le lieutenant-colonel Charras. Armand Le Chevalier. (Edmond Texier. — SIÈCLE, 14 juin.)

Jean des Figues, par M. Paul Arène. Lacroix. (Jules Levallois. — OPINION NATIONALE, 14 juin.)

Nouvelles intimes, par M. André Theuriet. Lemerre. (Ibidem.)

Portalis, sa vie et ses œuvres, par M. René Lavollée. Didier et Ce. (Anatole Langlois. — FRANÇAIS, 14 juin.)

Capoue en Crimée, par un artilleur. *Maximes de madame de Sablé. Le Salon de* 1870, par Goujon. *De l'origine des météorites*, par Stan. Meunier. (Lorédan Larchey. — MONITEUR UNIVERSEL, 14 juin.)

L'Allemagne politique depuis la paix de Prague (1866-1870), par M. Victor Cherbuliez. Hachette. (REVUE DES DEUX MONDES, 15 juin.)

Le Serment d'Hedwige, par Amédée Achard. Hachette. (Ibidem.)

La Prusse et l'Autriche depuis Sadowa, par M. E. de Laveleye. Hachette. (Ibidem.)

Le Livre des cent ballades, par M. de Queux de Saint-Hilaire. Maillet. (Ibidem.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Jeudi 14 *juillet* 1870. — Lettres et pièces autographes provenant de la riche collection de feu M. le comte Emery, sénateur. — Libraire : Willem.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

ANGLETERRE. — LIVRES.

Alcott (Louisa M.). — Hospital Sketches and Camp and Fireside Stories. With illustrations. 12mo. pp. 380, cloth, 3s. 6d. (Low.)

Althaus (J.). — On the Medical Use of Galvanisation and Faradisation. New edit. 8vo. sewed, 2s. (Churchill and Sons.)

Austen (Jane). — Emma : a Novel. New edit. 12mo. pp. 436, boards, 2s. (Select Library.) (Chapman and H.)

Austen (Jane). — Mansfield Park : a Novel. New edit. 12mo. pp. 424, boards, 2s. (Select Library.) (Chapman and H.)

Bradwood (Wat). — Ensemble. 3 vols. post 8vo. cloth, 31s. 6d. (Chapman and H.)

Brand (James H.). — History and Revelation : the Correspondence of the Predictions of the Apocalypse with the marked events of the Christian Era, from Gibbon, Mezeray, Mosheim, d'Aubigné, and other eminent Historians. 2 vols. 8vo. pp. 1,032, cloth, 21s. (Seeley.)

Brightwell (Miss). — Romance of Modern Missions : a Home in the Land of Snows, and other Sketches of Missionary Life. Post 8vo. cloth, 2s. 6d. (Rel. Tr. Soc.)

Burns (Robert). — Poetical Works. Vol. 3, new edit. 12mo. cloth, 1s. 6d. (Aldine Poets) (Bell and D.)

Christian (The); a Weekly Record of Christian Life, Christian Testimony, and Christian Work. Part 2, 6d. (Morgan and C.)

Dryden (John). — Poetical Works. Edited with a Memoir, revised Text and Notes. Globe edit. post 8vo. pp. 729, cloth, 3s. 6d. (Macmillan.)

Ereighda Castle : a Novel. 3 vols. post 8vo. cloth, 31s. 6d. (Chapman and H.)

Falloon (Rev. W. M.). — Echoes of the Old Stories : Lectures delivered during Lent 1869, in St. Bride's Church, Liverpool. 12mo. (Liverpool, Howell) pp. 76, cloth, 1s. 6d. (Simpkin.)

Field (George). — The Rudiments of Colours and of Colouring, with the Nature of Pigments, for the use of Decorative Artists, Painters, etc. Revised and in part re-written. 12mo. pp. 279, cloth, 4s. 6d. (Strahan.)

Flower (W. H.). — Introductory Lecture to the Course of Comparative Anatomy, delivered at the Royal College of Surgeons of England, Feb. 14, 1870. 8vo. sewed, 2s. (Churchill and Sons.)

Gibbon (Edward) and Ockley (Simon). — History of the Saracen Empire, by Edward Gibbon. History of the Saracens, by Simon Ockley. Post 8vo. pp. 442, cloth, 3s. 6d. (A. Murray.)

Giffard (Rev. F. Osbern). — A Tale of the French Revolution. With illustrations by A. Sheldon Williams. Post 8vo. pp. 330, cloth, 5s. (Macintosh.)

Hargreaves (John George). — The Blunders of Vice and Folly, and their Self-acting Chastisements. Post 8vo. pp. 294, cloth, 6s. (Strahan.)

Herschel (Sir John F. W.). — Meteorology : from the Encyclopædia Britannica, 2nd edit. 12mo. (Edinburgh, Black), pp. 290, cloth, 3s. 6d. (Longmans.)

Illustrated Handbook of California : heir Climate, Trade, Exports, etc., etc., Agricultural and Mineral Wealth. Post 8vo. pp. 106, cloth, 2s. 6d. (Low.)

Johnston (Keith). — Atlas and Hand-book of Physical Geography, from Original and Authentic Materials; with Analytical Index. Post 8vo. pp. 250, cloth. 6s. (Johnston.)

Laroche (Josephine). — Contes amusants. Square 16mo. boards, 2s. 6d. (Thimm.)

Matheson (John). — England to Delhi : a Narrative of Indian Travel; with a Map and Eighty-two Illustrations drawn on Wood by Robert Tennent, and engraved by Stephen Miller and George Pearson. Royal 8vo. pp. 540, cloth, 31s. 6d. (Longmans.)

Palmer (Samuel). — St. Pancras : being Antiquarian, Topographical, and Biographical Memoranda relating to the extensive Metropolitan Parish of St. Pancras, Middlesex, with some account of the Parish from its foundation. 8vo. pp. 320, cloth, 10s. 6d. (Palmer.)

Pember (E. H.). — The Tragedy of Lesbos. 12mo. pp. 142, cloth, 4s. 6d. (Macmillan.)

Porter (J. L.). — Five Years in Damascus. 2nd edition, revised. Post 8vo. pp. 356, cloth, 7s. 6d. (Murray.)

Procter (A. A.). — Legends and Lyrics. 7th edit. Vol. 2. 12mo. cloth, 5s. (Bell and D.)

Reynolds (Francis). — Glaphyra, and other Poems, Post 8vo. cloth, 5s. (Longmans.)

Seguier (Frederick Peter). — A Critical and Commercial Dictionary of the Works of Painters : comprising 8,850 sale notes of Pictures, and 980 original notes on the subjects and styles of various Artists who have painted in the Schools of Europe between the years 1250 and 1854. Royal 8vo. pp. 254, cloth, 21s. (Longmans.)

Simmons (Thomas). — Oakdale Grange : a Tale of School Life for Boys. With original illustrations drawn and engraved by Dalziel Brothers. 12mo. pp. 386, cloth, 5s. (Bull, S. and Co.)

Somerville (Mary). — Physical Geography. 6th edit. thoroughly revised, with portrait of the Author. Post 8vo. pp. 580, cloth, 9s. (Murray.)

Unawares : a Story of an old French Town. By the Author of 'One Year.' Post 8vo. cloth, 10s. 6d. (Smith and E.)

Le Secrétaire-Gérant, Blanchot.

Paris. — Imp. Pillet fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 28. 9 Juillet 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

Sommaire : Documents officiels. — Faits divers. — Comptes rendus. — Ventes publiques.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Loi relative aux modifications de tarifs postaux introduites par la convention additionnelle conclue, le 21 septembre 1869, entre la France et la Grande-Bretagne.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut;

Nous avons proposé, les Chambres ont adopté, nous avons sanctionné et sanctionnons, promulgué et promulguons ce qui suit :

Article unique. A partir de la promulgation de la présente loi et conformément à la convention de poste du 24 septembre 1856, entre la France et la Grande-Bretagne, et à la convention additionnelle à ladite convention conclue le 21 septembre 1869, ci-annexée, les taxes à percevoir par l'administration des postes et les prix de livraison que se payeront réciproquement l'administration des postes et l'offices des postes britanniques, pour les lettres échangées entre la France, l'Algérie et les bureaux de poste français établis en Turquie, en Syrie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, d'une part, et le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'autre part, sont fixées conformément au tarif publié au *Journal officiel*, numéro du 13 avril 1870, page 666.

La présente loi, discutée, délibérée et adoptée par le Sénat et par le Corps législatif, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues du sceau de l'Etat et insérées au *Bulletin des lois*, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent sur leurs registres, les observent et les fassent observer, et notre ministre de la justice et des cultes est chargé d'en surveiller la publication.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 24 juin 1870.

NAPOLÉON.

Vu et scellé du grand sceau :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Emile Ollivier.

Par l'Empereur :

Le ministre des finances,

Segris.

Décret impérial portant promulgation de la convention additionnelle de poste conclue, le 21 septembre 1869, entre la France et le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut;

Sur le rapport de notre ministre des affaires étrangères,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er.

Une convention additionnelle à la convention de poste du 24 septembre 1856 ayant été conclue entre la France et le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le 21 septembre 1869, et les ratifications de cet acte ayant été échangées le 16 juin 1870, ladite convention additionnelle, dont la teneur

suit, recevra sa pleine et entière exécution.

CONVENTION ADDITIONNELLE.

S. M. l'empereur des Français et S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, désirant améliorer le service des correspondances entre leurs Etats respectifs, ont résolu d'y pourvoir au moyen d'une convention additionnelle à la convention de poste du 24 septembre 1856, et ont nommé, pour leurs plénipotentiaires à cet effet, savoir :

S. M. l'empereur des Français, S. Exc. le prince de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais, grand-croix de son ordre impérial de la Légion d'honneur, etc., etc., son ministre et secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères;

Et S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le très-honorable Richard Bickerton Pemell lord Lyons, pair du Royaume-Uni, membre du conseil privé de S. M. Britannique, chevalier grand-croix du très-honorable ordre du Bain, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. Britannique près S. M. l'empereur des Français;

Lesquels, après s'être communiqué réciproquement leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Le port à percevoir en France et en Algérie, tant sur les lettres affranchies à destination du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande que sur les lettres non affranchies originaires du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, est fixé, savoir :

1° Pour chaque lettre affranchie, à trente centimes par dix grammes ou fraction de dix grammes;

2° Pour chaque lettre non affranchie, à soixante centimes par dix grammes ou fraction de dix grammes.

Réciproquement, le port à percevoir dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, tant sur les lettres affranchies à destination de la France et de l'Algérie que sur les lettres non affranchies originaires de la France et de l'Algérie, est fixé, savoir :

1° Pour chaque lettre affranchie, à trois pence par tiers d'once britannique ou fraction de tiers d'once britannique;

2° Et pour chaque lettre non affranchie, à six pence par tiers d'once britannique ou fraction de tiers d'once britannique.

2. L'administration des postes de France payera à l'administration des postes britanniques, savoir :

1° Pour les lettres affranchies expédiées de la France et de l'Algérie à destination du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, la somme de quarante-cinq centimes par trente grammes, poids net;

2° Pour les lettres non affranchies expédiées du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande à destination de la France et de l'Algérie, la somme de quatre-vingt-dix centimes par trente grammes, poids net.

De son côté, l'administration des postes britanniques payera à l'administration des postes de France, savoir :

1° Pour les lettres affranchies expédiées du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande à destination de la France et de l'Algérie, la somme de soixante-quinze centimes par once britannique, poids net;

2° Pour les lettres non affranchies expédiées de la France et de l'Algérie à destination du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, la somme de un franc cinquante centimes par once britannique, poids net.

3. Le port à percevoir en France et en Algérie, tant sur les lettres affranchies à destination de l'île de Malte que sur les lettres non affranchies originaires de l'île de Malte, est fixé, savoir :

1° Pour chaque lettre affranchie, à quarante centimes par dix grammes ou fraction de dix grammes;

2° Pour chaque lettre non affranchie, à quatre-vingt-dix centimes par dix grammes ou fraction de dix grammes.

Réciproquement, le port à percevoir dans l'île de Malte, tant sur les lettres affranchies à destination de la France et de l'Algérie que sur les lettres non affranchies originaires de la France et de l'Algérie, est fixé, savoir :

1° Pour chaque lettre affranchie, à quatre pence par tiers d'once britannique ou fraction de tiers d'once britannique;

2° Pour chaque lettre non affranchie, à huit pence par tiers d'once britannique ou fraction de tiers d'once britannique.

4. Le port à percevoir dans les bureaux de poste français établis en Turquie, en Syrie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, tant sur les lettres affranchies à destination du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et de l'île de Malte, que sur les lettres non affranchies provenant du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et de l'île de Malte, est fixé, savoir :

1° Pour chaque lettre affranchie à destination du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à la somme de soixante centimes par dix grammes ou fraction de dix grammes;

2° Pour chaque lettre affranchie à destination de l'île de Malte, à la somme de quarante

centimes par dix grammes ou fraction de dix grammes;

3° Pour chaque lettre non affranchie, originaire du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à la somme de quatre-vingt-dix centimes par dix grammes ou fraction de dix grammes;

4° Et pour chaque lettre non affranchie, originaire de l'île de Malte, à la somme de soixante centimes par dix grammes ou fraction de dix grammes.

Réciproquement, le port à percevoir, soit dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, soit dans l'île de Malte, sur les lettres affranchies à destination des bureaux français établis en Turquie, en Syrie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, ainsi que sur les lettres non affranchies provenant desdits bureaux, est fixé, savoir :

1° Pour chaque lettre affranchie, originaire du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à la somme de six pence par tiers d'once britannique ou fraction de tiers d'once britannique;

2° Pour chaque lettre affranchie, originaire de l'île de Malte, à la somme de quatre pence par tiers d'once britannique ou fraction de tiers d'once britannique;

3° Pour chaque lettre non affranchie, à destination du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à la somme de neuf pence par tiers d'once britannique ou fraction de tiers d'once britannique;

4° Et pour chaque lettre non affranchie à destination de l'île de Malte, à la somme de six pence par tiers d'once britannique ou fraction de tiers d'once britannique;

5° Sont abrogées, en ce qu'elles ont de contraire aux articles précédents, les dispositions de la convention de poste conclue, le 24 septembre 1856, entre la France et la Grande-Bretagne.

6. La présente convention, qui sera considérée comme additionnelle à la convention du 24 septembre 1856, sera ratifiée; les ratifications en seront échangées aussitôt que faire se pourra, et elle sera mise à exécution à partir du jour dont les deux parties conviendront, dès que la promulgation en aura été faite d'après les lois particulières à chacun des deux Etats.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé les présents articles et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Paris, le 21 septembre de l'an de grâce 1869.

(*L. S.*) Prince de La Tour-d'Auvergne.
(*L. S.*) Lyons.

Article 2.

Notre ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 juin 1870.

NAPOLÉON.

Vu et scellé du sceau de l'Etat :
Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
Emile Ollivier.

Par l'Empereur :
Le ministre des affaires étrangères,
Gramont.

FAITS DIVERS.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance du samedi 4 juin, a décerné à M. Claude-Louis Michel le prix fondé par feu M. Halphen, et destiné « soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué aux progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire. »

M. Ernest Cadet, docteur en droit et chef de bureau au ministère de l'instruction publique, est l'auteur du mémoire que l'Académie des sciences morales et politiques a jugé digne de la première mention honorable dans le concours pour le prix La Corbière, relatif au mariage, etc.

M. Armand Hayem est l'auteur du mémoire auquel, dans le même concours, a été accordée la deuxième mention honorable.

Nous trouvons dans la correspondance de Londres du dernier numéro de la *Revue britannique*, l'amusante anecdote suivante :

..... Depuis le mois de mars dernier, un bibliomane de mes amis est encore inconsolable d'être arrivé trop tard à une vente de livres où pour 8 livres sterling a été adjugée la première édition de la « Bible en françoys, » par J. Lefebvre d'Estaples, imprimée à Genève en 1562, celle où le traducteur raconte comment, après le péché, Adam et Eve se firent des « braies » avec des feuilles de figuier. Wicleff, dans sa traduction anglaise, rendit « braies » par « breeches » (culottes), mot auquel la pudeur britannique substitue « vêtement nécessaire ». Dans la version latine d'Emmanuel Trémélius (1585) « braies » a pour équivalent le mot cicéronien de « subligacula », qui signifie aussi bien « tablier » que « caleçons » et « culottes ». Toujours est-il que mon ami est au désespoir de n'avoir pas la Bible aux braies, « aux caleçons » ou aux

« culottes », texte d'éternelles plaisanteries entre bibliophiles; car les bibliophiles aiment à rire quelquefois et c'est d'un de ces amateurs que je tiens l'anecdote du bon curé qui, disant les offices avec le Missel, très-rare aussi, où on lit : « Ici le prêtre ôte sa culotte », au lieu de « ôte sa calotte », portait involontairement la main ailleurs qu'à son occiput. Quels traîtres! quels hérétiques furent de tout temps et sont encore les typographes! Mais non, ils vous diront crânement que leurs fautes donnent à certains livres leur unique valeur.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Etude sur les Essais de Montaigne, par M. Alphonse Leveaux. Henri Plon. (REVUE DES DEUX MONDES.)

Résumé d'études d'ontologie et de linguistique générale, par M. Bergmann. Cherbuliez. (Ibidem.)

L'Enfant né hors mariage, par M. Emile Acollas. Germer Baillière. (Ibidem.)

Les Soirées de Constantinople, par M. Ch. Mismer. Librairie internationale. (X. Feyrnet. — TEMPS, 17 juin.)

De la force vitale, par M. Félix Hément. Delagrave. (R. Frary. — CONSTITUTIONNEL, 18 juin.)

Théâtre de Schiller, traduit en vers français par Théodore Braun. Levrault. (Charles Dolfus. — TEMPS, 18 juin.)

Histoire de Monseigneur Gerbet, par M. l'abbé Ladoue. Tolra et Haton. (Laurentie. — UNION, 19 juin.)

Les Théoriciens au pouvoir, par D. Delorme. Henri Plon. (Th. Durand. — PATRIE, 19 juin.)

Journal du concile de Trente, rédigé par un secrétaire vénitien présent aux sessions de 1552 à 1563, et publié par Armand Baschet. Henri Plon. (Edouard Fournier. — Ibidem.)

Vues sur le gouvernement de la France. Ouvrage inédit du duc de Broglie. Michel Lévy. (Cuvillier-Fleury. — DÉBATS, 19 juin.)

Théorie générale du droit, toutes les grandes questions actuelles résolues, par F. Féron (de Mayence). Laval, Mary Beauchêne. (C. Piel. — CONSTITUTIONNEL, 20 juin.)

La Comtesse de Rochefort et ses amis, par M. Louis de Loménie. Michel Lévy. (Henri Lavoix. — JOURNAL OFFICIEL, 20 juin.)

La République américaine, par O. Brownson. Traduit de l'anglais par le comte de Lubersac. Amyot. (G. de Chabrol. — FRANÇAIS, 20 juin.)

Dictionnaire étymologique de la langue française, par M. Auguste Brachet. Hetzel. (Jules Levallois. — OPINION NATIONALE, 20 juin.)

Notre ennemi le luxe, par M. Nadault de Buffon. Furne, Jouvet et Cᵉ. (Jules-Marie Richard. — UNION, 20 juin.)

Juvénal et ses Satires, par M. Aug. Widal, professeur à la Faculté des lettres de Besançon. Didier. (Ibidem.)

L'Empire parlementaire est-il possible? par M. Gustave Chaudey. Le Chevalier. (Audoy. — TEMPS, 20 juin.)

Liberté, égalité, fraternité, par M. Arthur Hubbard. Le Chevalier. (Ibidem.)

La Justice révolutionnaire, par M. Berriat Saint-Prix. (Lorédan Larchey. — MONITEUR UNIVERSEL, 21 juin.)

Gymnastique de l'opposant, par M. Pichery. (Ibidem.)

Rabelais et son œuvre, par M. Eugène Noël. Avec portrait. (Ibidem.)

La Jeunesse de Robespierre et la convocation des Etats généraux en Artois, par M. Paris, bâtonnier de l'ordre des avocats à Arras. (Hôte. — MONITEUR UNIVERSEL, 21 juin.)

Les Césars du IIIᵉ siècle, par M. le comte de Champagny, de l'Académie française. (E. de Fontette. — Ibidem.)

M. Aurélien de Sèze, notice biographique, par M. Auguste Nicolas, conseiller à la cour impériale de Paris. Douniol et Vaton frères. (Emile Flourens. — GAZETTE DES TRIBUNAUX, 21 juin.)

L'Histoire de France racontée à mes petits-enfants, par M. Guizot. Hachette. (Emile Boutmy. — LIBERTÉ, 24 juin.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Jeudi 14 juillet 1870. — Lettres et pièces autographes provenant de la riche collection de feu M. le comte Emery, sénateur. — Libraire : Willem.

Jeudi 21 juillet et jours suivants. — Livres de linguistique, d'archéologie et d'histoire, classés selon l'ordre naturel des idiomes. Langues romane et provençale, patois et dialectes de la France, etc., etc. Ouvrages sur la noblesse, la généalogie, etc., etc., composant la bibliothèque de feu M. Cardin, de Poitiers, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest. — Libraire : A. Claudin.

Le Secrétaire Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 29. 16 Juillet 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Documents officiels. — Faits divers. — Comptes rendus. — Ventes publiques. Bibliographie étrangère.

DOCUMENTS OFFICIELS.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut ;

Vu notre décret du 5 avril 1870, qui a institué la commission impériale chargée de rechercher et de proposer les mesures destinées à faciliter la participation des Français aux expositions qui doivent avoir lieu à Londres, en 1871 et pendant les quatre années suivantes;

Sur la proposition de nos ministres de l'agriculture et du commerce, et des lettres, sciences et beaux-arts,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. La commission impériale instituée par notre décret susvisé sera chargée, en outre, de rechercher et de proposer les mesures destinées à faciliter la participation de nos nationaux à l'exposition internationale qui doit avoir lieu à Vienne (Autriche), en 1873.

Art. 2. Nos ministres de l'agriculture et du commerce, et des lettres, sciences et beaux-arts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 2 juillet 1870.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre de l'agriculture et du commerce,
LOUVET.

Le ministre des lettres, sciences et beaux-arts,
MAURICE RICHARD.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut ;

Vu nos décrets des 4 mars et 5 avril 1870, par lesquels M. Ozenne, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce, et M. du Sommerard, directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, sont nommés commissaires généraux près l'exposition internationale qui doit avoir lieu à Londres, en 1871 et pendant les quatre années suivantes;

Sur la proposition de nos ministres de l'agriculture et du commerce, et des lettres, sciences et beaux-arts,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. M. Ozenne, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce, et M. du Sommerard, directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, sont nommés commissaires généraux près l'exposition internationale qui doit avoir lieu à Vienne (Autriche), en 1873.

Art. 2. Nos ministres de l'agriculture et du commerce, et des lettres, sciences et beaux-arts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 2 juillet 1870.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre de l'agriculture et du commerce,
LOUVET.

Le ministre des lettres, sciences et beaux-arts,
MAURICE RICHARD.

La question de la liberté de la librairie et de l'imprimerie a été soulevée au Corps législatif, dans la séance du 12 juillet. M. Garnier-Pagès ayant interrogé le ministre de l'intérieur sur les résultats de l'enquête et les résolutions qu'elle a pu amener, M. le ministre a répondu :

« Les documents qui constatent les résultats de l'enquête sur l'imprimerie et la librairie sont à l'impression; dès qu'ils seront prêts, ils seront distribués à tous les membres de la Chambre.

« Quant à la commission chargée d'étudier cette question, dans la séance qu'elle a tenue mardi dernier, sous la présidence du ministre de l'intérieur, elle a voté le principe de l'abolition du brevet, c'est-à-dire la liberté de l'imprimerie (approbation à gauche); en outre, elle a reconnu qu'il pouvait y avoir lieu à indemnité, du chef des sommes qui ont été payées par les imprimeurs conservés en 1810 pour désintéresser ceux dont les brevets avaient été supprimés.

« Il reste à la commission à rechercher comment cette indemnité pourra être payée, quelles mesures seraient à prendre afin que la liberté de l'imprimerie n'ait pas d'inconvénients au point de vue de la sûreté et du bon ordre.

« Enfin, elle a à examiner, en outre, deux autres questions qui se rattachent à la première, celles relatives aux brevets de la librairie et de l'imprimerie lithographique.

« Les travaux de la commission seront bientôt terminés, et le gouvernement sera en mesure, à l'ouverture de la prochaine session, de saisir la Chambre d'un projet de loi.

« Dès maintenant je puis ajouter, en ce qui concerne les brevets de libraires, que le gouvernement les accorde presque toujours à ceux qui les demandent. Plusieurs brevets d'imprimeur ont été accordés dans des départements, un autre l'a été dernièrement à Paris; mais comme la concession de brevets de cette catégorie donne lieu à des réclamations de la part des intéressés, le gouvernement est obligé de se tenir pour eux dans une extrême réserve, dont il a pu se départir en ce qui concerne les brevets de la librairie. (Très-bien! très-bien!) »

Dans cette même séance, la Chambre a voté la suppression des inspecteurs de la librairie.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Pall Mall Gazette :*

« Une très-grande collection de livres, portraits, estampes, etc., relative à Michel de Montaigne, vient d'être acquise par la Bibliothèque impériale. Cette collection, qui a été achetée 30,000 fr., a été faite par feu le docteur Payen, mort, il y a quelques mois, à Paris; il a été bien connu des bibliophiles français pour un étudiant et un commentateur des plus exercés sur tout ce qui se rapportait à Montaigne.

« Depuis plus de cinquante ans le docteur Payen s'occupait de Montaigne, et il avait publié plusieurs brochures sur des points non encore éclaircis dans la vie de Montaigne......

« Parmi les choses importantes qui se trouvent dans cette collection, on compte un exemplaire de la première édition des *Essais* (1580), que le docteur croyait avoir appartenu à la reine Elisabeth d'Angleterre. Mais, à la Bibliothèque impériale, on pense que ce volume a fait partie de la bibliothèque d'Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX. On ne peut en juger que d'après la couronne royale et les chiffres E. R., imprimés sur la reliure.

« Peut-être MM. les antiquaires pourront-ils nous dire si c'est une couronne française ou une couronne anglaise.

« On doit, ajoute le *Pall Mall,* féliciter la Bibliothèque impériale de cette acquisition, vu que cinq mille francs avaient déjà été offerts seulement pour l'édition de la reine Elisabeth. »

Mgr Perny, vicaire apostolique dans le Céleste-Empire, vient d'offrir à l'Empereur, qui en a accepté l'hommage, le premier volume d'un dictionnaire français-chinois.

Un véritable monument de linguistique que cet ouvrage.

Mais que de difficultés vaincues!

Sans parler de la besogne intellectuelle, capable de faire reculer les plus courageux, l'auteur a dû surmonter des obstacles presque infranchissables.

Les 80,000 caractères plus ou moins compliqués dont se compose la langue mandarine, il en a lui-même fabriqué les moules, fondu les caractères; enfin, c'est de sa propre main qu'il a composé le texte de l'ouvrage.

Et tout cela, seul, dans une petite cellule des Missions étrangères.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

De la condition légale des sociétés étrangères en France et des rapports de ces sociétés avec leurs actionnaires, porteurs d'obligations et autres créanciers, par M. Ch. Lyon-Caen, agrégé à la Faculté de droit de Nancy. Cotillon. (Albert Desjardins. — GAZETTE DES TRIBUNAUX, 22 juin.)

Les Courtisanes du monde, par M. Arsène Houssaye. (Louis Ratisbonne.— DÉBATS, 26 juin.)

Elisa de Montfort, par Jules-César Fangarezzi. Traduction libre de l'italien, par J. M. Villefranche. (Gabriel de Chaulnes. — UNION, 26 juin.)

La Télégraphie française, suivie d'un Guide-Tarif à l'usage des expéditeurs de télégrammes, par le même, directeur des transmissions télégraphiques à Versailles. Victor Palmé. (Ibidem.)

Œuvres choisies de Jeanne Chézard de Martel, par Ernest Hello. Victor Palmé. (J. M. Richard. — UNION, 26 juin.)

Le Bon sens et l'Infaillibilité. Palmé. (L'abbé Jules Morel. — UNIVERS, 27 juin.)

La Charmeuse, par Jean d'Heurs. Paris, aux bureaux de la *Publication*, 19, rue des Martyrs. (K. Hillebrand. — DÉBATS, 27 juin.)

Lettres de Gluck et de Weber, publiées par M. L. Nohl, professeur à l'Université de Munich; traduites par M. Guy de Charnacé. Henri Plon. (Charles de Mouy. — CONSTITUTIONNEL, 27 juin.)

Ingres, sa vie et ses ouvrages, par M. Charles Blanc; avec un portrait et douze gravures sur acier. Jules Renouard. (Ed. Scherer. — TEMPS, 28 juin.)

Le Libre-échange, par M. Jules Simon. Lacroix, 15, boulevard Montmartre. (V. Faneau. — NATIONAL, 28 juin.)

De l'unanimité morale nécessaire dans les conciles pour les définitions dogmatiques. Charles Douniol. (Joseph Doucet. — Idem.)

Waterloo, étude de la campagne de 1815, par le lieutenant-colonel prince Edouard de La Tour-d'Auvergne. Henri Plon. (M. de Thémines. — PATRIE, 1er juillet.)

Histoire de la Restauration, par M. Louis de Viel-Castel. Michel Lévy. (REVUE DES DEUX MONDES, 1er juillet.)

De l'enseignement supérieur en Angleterre et en Ecosse, par M. Demogeot et Montucci. Imprimerie impériale. (Ibidem.)

Cicéron et ses amis, étude sur la société romaine au temps de César, par M. G. Boissier. Hachette. (Ibidem.)

Jacques Bruneau, par Mme Clésinger-Sand. Michel Lévy. (Ibidem.)

Le Sculpteur danois Vilhelm Bissen, par M. Eugène Plon. (Ibidem.)

Exposition critique de la théorie des passions dans Descartes, Spinoza et Malebranche, par M. L. Carreau. Thorin. (Ibidem.)

De la lecture des vieux romans, dialogue inédit de Chapelain, publié par Alph. Feillet. Aubry. (Ibidem.)

Salons 1861-68, par Borger. (Lorédan Larchey. — MONITEUR UNIVERSEL, 2 juillet.)

Salons 1844-48, par Thoré. (Ibidem.)

Le Concile du Vatican et la Société moderne. (Ibidem.)

Souvenirs intimes sur Talleyrand, par Amédée Pichot. (Ibidem.)

Les Paresseux de Paris, par Gontran Borys. (Ibidem.)

Juvénal et ses Satires, par Auguste Widal. Didier. (Edmond Villetard. — DÉBATS, 2 juillet.)

Du rondeau, du triolet, du sonnet, par Paul Gaudin. Edit. de bibliophile. (Lorédan Larchey. — MONITEUR UNIVERSEL, 3 juillet.)

Malgré tout, par Georges Sand. (Ibidem.)

Les Courtisanes du monde. La Messaline blonde, par Arsène Houssaye. (Ibidem.)

Une bonne affaire, par H. Malot. (Ibidem.)

Waterloo, par E. de La Tour-d'Auvergne. (Ibidem.)

Les Tableaux de la guerre, par Ch. Yriarte. (Ibidem.)

Juvénal et ses Satires, par Auguste Widal. Didier. (C. J. Jeannel. — FRANÇAIS, 3 juillet.)

Le Plaisir des champs, avec la vénerie, volerie et pescherie, poëme en quatre parties, par Claude Gauchet. Edition revue et annotée par Prosper Blanchemain. Paul Daffis. (Edouard Fournier. — PATRIE, 4 juillet.)

La Grammaire des arts, par M. Charles Blanc. (Charles Dolfus. — TEMPS, 4 juillet.)

Jean Calas et sa famille. Etude historique d'après les documents originaux, par A. Coquerel fils. Cherbuliez. (Alfred Marchand. — TEMPS, 4 juillet.)

Les Prosateurs français, par M. Eugène Réaume. Didier et Ce. (Anatole de La Forge.— SIÈCLE, 4 juillet.)

Du rondeau, du triolet, du sonnet, par M. Paul Gaudin. J. Lemer. (Henri Lavoix.— JOURNAL OFFICIEL, 4 juillet.)

Les Renaissances, par M. Armand Silvestre. (Ibidem.)

VENTES PUBLIQUES

Paris (Maison Silvestre).

Jeudi 21 juillet et jours suivants. — Livres de linguistique, d'archéologie et d'histoire, classés selon l'ordre naturel des idiomes. Langues romane et provençale, patois et dialectes de la France, etc., etc. Ouvrages sur la noblesse, la généalogie, etc., etc., composant la bibliothèque de feu M. Cardin, de Poitiers, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest. — Libraire : A. Claudin.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

AMÉRIQUE. — LIVRES.

American Lloyds Register of American and Foreign Shipping, Standard Surveys and Record of Single Numbers. Oblong 4to. L5.

BAKER (B.). — Long-span Railway Bridges. With Formulæ and Tables. Illustrated. 12mo. (Philadelphia, 1870) pp. 97, London, 9s.

Bazaar (The) Book of Decorum, the Care of the Person. Manners, Etiquette, and Ceremonials. 16mo. (New York, 1870) pp. 278. London, 4s. 6d.

BEECHER (Henry Ward). — Plymouth Pulpit. Sermons in Plymouth Church, Brooklyn. 3rd Series. 8vo. (New York, 1870) London, 10s. 6d.

BICKNELL (A. J.). — Village Builder. With Forms of Contract, Specifications of Materials, and Estimates of Costs. Illustrated, 4to. (Troy, 1870) London, 50s.

BOLLES (Rev. J. A.). — Holy Matrimony. 18mo. (New York, 1870) pp. 96, London, 3s. 6d.

California, The Agricultural Resources of. 8vo. pp. 90, London, 2s. 6d.

CHAMBERLIN (Franklin). — American Commercial Law. 8vo. (Hartford, 1870) pp. 992, London, 28s.

CLEMENS (Samuel L.) (Mark Twain). — The Innocents Abroad; or, the New Pilgrim's Progress: being an Account of a Pleasure Excursion to Europe and the Holy Land. Royal 8vo. (Hartford, Conn.) illustrated, pp. 651, London, 21s.

CLINE (A. J.). — Henry Courtland; or, What a Farmer can do. 12mo. (Philadelphia, 1870) pp. 398, London, 8s.

CULVER (S. W.). — Crowned and Discrowned. 16mo. (Boston, 1870) pp. 149, London, 4s.

DUNPHY and CUMMINS. — Remarkable Trials of all Countries. 8vo. (New York, 1870) pp. 463. London, 18s.

DWINELLE (J. W.). — American Opinions on the 'Alabama' and other Political Questions. (New York, 1870) London, 2s. 6d.

FIELD (G.). — The Two Great Books of Nature and Revelation; or, the Cosmos and the Logos. 12mo. (New York, 1870) pp. 501, cloth, London, 12s.

FINDELL (J. G.). — History of Freemasonry, from its Origin to the Present Day. 8vo. (Philadelphia, 1870) pp. 704, cloth, London, 25s.

FLINT (Austin). — A Practical Treatise on the Diagnosis, Pathology, and Treatment of Diseases of the Heart. Royal 8vo. (Philadelphia, 1870) pp. 550, London, 18s.

FLINT (Austin). — Manual of Chemical Examination of the Urine in Disease. 16mo. (New York, 1870) pp. 76, cloth, London, 5s.

FOSTER (Rev. Elon). — New Cyclopedia of Illustrations to Christian Teaching, with Introduction by Rev. Stephen H. Tyng. Royal 8vo. (New York, 1870) pp. 704, London, 25s.

GODWIN (Parke). — Out of the Past: Critical and Literary Papers. 12mo. (New York, 1870) pp. 461, London, 9s.

GOUGH (John B.). — Autobiography and Personal Recollections of; with Twenty-six years' Experience as a Public Speaker. Illustrated by George Cruikshank and others. 8vo. (Springfield, Mass. 1870) pp. 552, London, 10s. 6d.

HALL (W. W.). — Health by Good Living. 12mo. (New York, 1870) London, 7s. 6d.

HARTE (F. B.). — The Luck of Roaring Camp, and other Sketches. 12mo. (Boston, 1870) pp. 239, London, 7s.

HOMER. — The Iliad of. Translated into English blank verse by William Cullen Bryant. Vol. 1, 4to. (Boston, 1870) pp. 398, London, 25s.

HUNTINGTON (W. R.). — The Church Idea; an Essay towards Unity. 16mo. (New York, 1870) pp. 235, London, 4s.

JACCOLLIOT (Louis). — The Bible in India: or, Hindoo Origin of Hebrew and Christian Revelation. Translated from the French. 12mo. (New York, 1870) pp. 325, London, 7s.

MATTESON. — Work Here, Rest Hereafter; or, the Life of the Rev. Hiram Matteson, by Rev. N. Vansant. 12mo. (New York, 1870) pp. 252. London, 6s.

MC'CLURE (R.). — The American Gentleman's Stable Guide. 16mo. (Philadelphia, 1870) pp. 184, London, 7s. 6d.

MCKEEVER (Harriet B.). — The Old Chateau. Illustrated. 16mo. (Philadelphia, 1870) pp. 416, London, 7s. 6d.

MEDBERY (J. K.). — Men and Mysteries of Wall Street. Illustrated, 12mo. (Boston, 1870) pp. 344. London, 9s.

Merchant and Bankers' Almanak for 1870. 8vo. (New York, 1870) London, 9s.

MOUNTFORD (W.). — Miracles Past and Present. 12mo. (Boston, 1870) pp. 512, London, 9s.

MULFORD (E.). — The Nation: the Foundation of Civil Order and Political Life in the United States. 8vo. (New York, 1870) pp. 418, London, 16s.

MURRAY (W. H. H.). — Music-Hall Sermons. 16mo. (Boston, 1870) London, 6s. 6d.

NAPHEYS (G. H.). — Modern Therapeutics. 16mo. (Philadelphia, 1870, cloth, pp. 390, London, 12s.

POWELL (T. W.). — Analysis of American Law. 8vo. (Philadelphia, 1870) pp. 712, London, 16s.

RUGGLES (H. I.). — The Method of Shakespeare as an Artist, deduced from an analysis of his leading Tragedies and Comedies. 12mo. (New York, 1870) pp. 298, London, 8s.

Le Secrétaire Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 30. 23 Juillet 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Projet de loi relatif à l'impôt du timbre sur les journaux. — Nécrologie. — Comptes rendus.

PROJET DE LOI

RELATIF

A L'IMPOT DU TIMBRE SUR LES JOURNAUX

ET ÉCRITS POLITIQUES PÉRIODIQUES ET NON PÉRIODIQUES.

—

Observations présentées à MM. les Sénateurs par le Cercle de la librairie.

—

Le projet de loi en un article unique, voté par le Corps législatif, dans la séance du 15 juin 1870, se compose de deux parties.

La première partie réduit l'impôt du timbre pour les publications politiques périodiques et le supprime pour les publications politiques non périodiques qui y étaient assujetties. Nous n'avons aucune observation à faire sur cette disposition.

La deuxième partie établit une compensation du déficit produit par l'abaissement des droits de timbre. Cette compensation consiste dans une élévation de la taxe postale pour certains objets.

Cette dernière disposition de la loi s'applique expressément aux prospectus, aux circulaires et aux imprimés de même nature. Elle s'applique, selon la jurisprudence de l'administration des postes, aux livres, à la musique et aux gravures.

C'est sur cette partie du projet que portent nos observations.

L'élévation du port des prospectus et imprimés analogues frappe le commerce de la librairie avec tous les autres commerces. Grâce à la taxe qui est en vigueur aujourd'hui, les prospectus sont répandus à profusion. Ils constituent un puissant moyen de publicité. Le commerce en a pris l'habitude, et il ne pourrait y renoncer sans inconvénients. Toute mesure dont l'effet serait d'en supprimer ou même d'en restreindre l'usage porterait atteinte à la prospérité industrielle du pays.

Le gouvernement, d'ailleurs, se fait illusion quand il pense trouver dans la surtaxe des prospectus un accroissement de revenu. Le jour où cette surtaxe sera établie, on fera des prospectus moins lourds pour rester dans les limites de la taxe actuelle, ou on les remplacera autant que possible par des annonces dans les journaux.

Le résultat sera donc une gêne pour le commerce, sans accroissement de revenu pour la poste.

Ajoutons que la gêne apportée aux transactions commerciales réagira sur toutes les branches du revenu public, et, en particulier, sur le revenu des postes, qui auront moins de lettres à transporter.

L'Angleterre l'a bien compris, et elle prépare en ce moment une loi pour abaisser le prix du port des prospectus.

Le projet de loi, selon l'interprétation de l'administration des postes, frappe d'une manière spéciale le commerce de la librairie, en doublant et quelquefois même en triplant la taxe des livres expédiés par cette voie.

Nous ne craignons pas de dire que cette conséquence de la loi a échappé au ministre qui l'a rédigée et aux députés qui l'ont votée, car elle n'a pas été aperçue de ceux-là mêmes qui étaient le plus intéressés à la voir et qui s'adressent aujourd'hui au Sénat.

Le texte de la loi dit : *Imprimés*, **circulaires**,

prospectus et autres objets de correspondance spécifiés au premier paragraphe de l'article 4 de la loi du 25 juin 1856. Il était évident, pour toute personne qui n'avait pas lu le paragraphe visé de la loi de 1856, que ce paragraphe ne devait parler que des imprimés analogues aux prospectus.

Cette pensée était d'autant plus naturelle, que le gouvernement l'avait développée lui-même, de la manière la plus nette, dans son exposé des motifs.

Voici en effet ce que nous y lisons :

« Nous avons dit que l'affiche et l'annonce tendaient au même but. Ce but de spéculation légitime, mais lucrative, est encore poursuivi par un troisième moyen, à savoir, par les prospectus, circulaires et autres imprimés transmis directement au public par la voie de la poste. Comme les annonces, *ce sont des affiches qui circulent*; le timbre ne les atteint pas; un accroissement léger du droit de poste pourrait les ramener à l'égalité proportionnelle vis-à-vis des *modes de publicité* analogues.... »

« La mesure a donc paru devoir être restreinte *exclusivement aux prospectus, circulaires et imprimés qui présentent avec les affiches, avis et annonces, une incontestable analogie*..... »

Et plus loin :

Les avantages de la législation nouvelle peuvent être évalués comme il suit : « 1° Pour les publications exclusivement intellectuelles, politiques, scientifiques ou littéraires, le timbre étant absolument aboli et le droit de poste (*non augmenté*) représentant à peine le prix du service rendu.... »

Il était impossible d'exprimer en termes plus clairs cette double idée : liberté à la pensée pour s'exprimer et se répandre, — impôt sur la publicité.

Aussi, lorsque plus tard nous avons trouvé les livres mentionnés dans l'article 4 de la loi de 1856, avons-nous continué à penser qu'ils n'étaient pas atteints.

Et cela, parce que le gouvernement avait déclaré qu'il n'imposait que la publicité et que les livres ne sont pas des moyens de publicité ; — parce que le projet disait prospectus, circulaires et autres objets de correspondance énoncés..... et que les livres ne sont pas des *objets de correspondance ;* — enfin, parce qu'il nous semblait que, si l'on avait voulu les frapper, on l'aurait dit expressément; car ils tiennent la place la plus considérable parmi les imprimés, et nous ne pouvions supposer qu'on les fît passer, après les circulaires et prospectus, *parmi les autres objets*.

Cependant, pour éviter dans l'avenir le prétexte même d'une difficulté, nous nous sommes adressés au directeur des postes, dont la loyauté et l'esprit libéral sont connus de nous.

Nous lui avons dit : Les livres, dans notre pensée, sont en dehors du projet de loi. Mais nous serions heureux que notre opinion fût confirmée par votre déclaration.

La réponse fut : La loi nouvelle s'applique aux livres, car ils sont compris dans le paragraphe visé de la loi de 1856.

— Mais le projet ne parle que des *objets de correspondance*, et cette dénomination ne peut s'appliquer aux livres.

— Dans le langage des postes, tout objet transporté est un objet de correspondance.

Nous nous sommes alors tournés vers le Sénat, qui, seul aujourd'hui, peut écarter la menace suspendue sur nous.

Nous le prions d'abord de considérer que le commerce de la librairie est au nombre des plus dignes d'intérêt ; que la même loi, qui facilite la multiplication des journaux, ne doit pas entraver le transport des livres ; et qu'il serait étrange d'abriter une pareille mesure sous une déclaration de sympathie pour la diffusion de la science et de la pensée.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les services que les livres rendent à l'instruction. Le Sénat les comprend, et le gouvernement les proclame plus haut que personne. Aussi pensons-nous qu'il nous suffira d'exposer les funestes effets du projet de loi pour que notre réclamation soit favorablement accueillie.

Dans quelles proportions le port des livres par la poste sera-t-il augmenté? — Dans la proportion du simple au double, et quelquefois du simple au triple. (Voir le tableau placé à la fin de l'article.)

Tel serait l'accroissement de l'impôt.

Voici quelles en seraient les conséquences :

L'usage est aujourd'hui que les éditeurs de livres classiques expédient franco des exemplaires de leurs publications nouvelles à tous les fonctionnaires de l'Université et chefs d'établissements qui ont intérêt à les connaître. Par ce procédé, les livres sont immédiatement connus, jugés et introduits dans les classes et dans les écoles lorsqu'ils en sont dignes.

Les exemplaires expédiés de la sorte se comptent par centaines et quelquefois par milliers pour un même ouvrage.

Le jour où l'affranchissement sera trop onéreux, ces envois de spécimens devront être notablement restreints, non sans dommage pour l'instruction publique.

Ajoutons, à un autre point de vue, que les livres classiques, ainsi adressés aux membres de l'Université, sont de véritables *échantillons*,

de sorte que le port des seuls échantillons de librairie serait augmenté, alors que le port de tous les autres échantillons resterait stationnaire.

Les livres ont un prix marqué sur la couverture, c'est ce qu'on appelle en librairie *le prix fort*. C'est le prix auquel le libraire vend les livres au public. On appelle *prix net* le prix auquel l'éditeur vend les livres au libraire détaillant. La différence entre les deux prix est la *remise*. Elle est habituellement de 25 pour 100.

Lorsque les éditeurs établissent le prix d'un livre, ils ne s'attachent qu'au prix net. Ainsi, un volume marqué 2 francs sera, pour eux, un volume de 1 fr. 50 c. En le vendant à 1 fr. 50 c., ils font une affaire raisonnable, mais ils feraient une perte s'ils descendaient au-dessous de ce prix.

Or, c'est une chose connue et pratiquée depuis nombre d'années, qu'en envoyant à un éditeur le prix marqué d'un volume, on reçoit ce volume *franco* par la poste. La raison en est que, l'affranchissement étant équivalent ou inférieur à la remise, l'éditeur qui expédie son volume *franco* le vend en réalité au prix net.

Le tarif du projet de loi rendra ces transactions impossibles, car il sera, dans tous les cas, supérieur à la remise. Des volumes de 1 fr. prix fort, 75 centimes prix net, qui payent aujourd'hui 25 centimes à la poste, en payeront 50 et quelquefois 60.

Il faudra alors réclamer aux acheteurs le montant du supplément de taxe, lequel, joint à l'affranchissement de la lettre de réclamation, aura pour effet d'augmenter le prix du livre de 50 pour 100 en certains cas.

Est-ce là le but que le législateur doit se proposer?

Nous venons de parler des ouvrages qui sont complets le jour où ils paraissent.

La situation sera plus grave encore pour les ouvrages qui, sans être des journaux, paraissent par livraisons périodiques. Ce mode de publication est aujourd'hui très-usité, et notamment pour les œuvres d'un prix élevé : il a l'avantage d'en faciliter la vente en fractionnant les payements.

Nous citerons l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, par M. Guizot. Cet ouvrage est publié par livraisons hebdomadaires, du prix fort de 50 centimes, et du prix net de 37 centimes 1/2. Il se composera de 100 livraisons. Les souscriptions à servir directement par la poste ont été prises à raison de 50 centimes par livraison et payées d'avance. L'affranchissement de la livraison coûte 10 c. La somme qui revient à l'éditeur est donc de 40 centimes.

Le nouveau tarif sera de 20 centimes au lieu de 10. Il ne restera plus que 30 centimes.

Dans cette situation, l'éditeur sera obligé ou de cesser l'envoi direct des livraisons, parce que le prix ne serait plus rémunérateur, ou d'élever son prix à 60 centimes, ce qui réduirait dans une proportion notable le nombre des souscriptions.

Voici un autre exemple :

Un éditeur de Paris a commencé la publication d'un Dictionnaire scientifique, destiné à avoir de cinquante à soixante volumes et parvenu aujourd'hui à son quatorzième volume.

Cette publication est servie directement par la poste à environ mille souscripteurs, envers lesquels un engagement précis est pris de continuer le même mode de service jusqu'à la fin de la publication.

Chaque volume coûte aujourd'hui 1 fr. 10 c. de port. — Il coûtera 2 fr. 20 c. Soit, sur 46 volumes, une différence de 50 fr. 60 c., ou 50,000 fr. sur une seule opération.

Nous pourrions multiplier ces exemples. Il serait inutile de le faire.

Ils suffisent pour faire comprendre au Sénat la gravité du projet soumis à ses délibérations.

Enfin, comme on pourrait nous objecter que, si le transport par la poste devient trop onéreux, on pourra expédier les livres par le chemin de fer, nous ajouterons que les frais actuels de la poste pour les poids peu considérables sont de beaucoup inférieurs à ceux des chemins de fer, et que la poste a l'avantage de porter à domicile.

Il ne faut pas objecter non plus que les conditions actuelles de la poste sont trop favorables, car, en matière d'industrie, les facilités acquises ne doivent jamais être remplacées que par des facilités plus grandes.

En résumé, le Corps législatif a voté une loi qui entravera l'usage des prospectus. Nous protestons contre cette décision, parce que, comme nous l'avons dit plus haut, toutes les industries en souffriront, sans que le trésor public y trouve un excédant de recettes, même sur ce point particulier.

En second lieu, le Corps législatif a, du même coup, frappé d'une taxe qu'on pourrait appeler prohibitive le transport des livres. Il a voté ce second point sans le savoir : parce que le gouvernement lui avait dit qu'il ne voulait atteindre que la publicité; parce que le texte soumis à son vote ne parlait que de prospectus et d'objets analogues; parce que

le même texte énonçait en termes généraux les objets de correspondance, et que, pour des députés qui ne parlent pas la langue des postes, mais la langue de tout le monde, les livres ne sont pas des objets de correspondance. Si le Corps législatif avait su qu'il s'agissait des livres, la mesure eût soulevé une très-vive opposition, et la Chambre, nous en sommes convaincus, ne l'eût pas acceptée.

Par tous ces motifs, nous osons espérer que le Sénat voudra bien renvoyer la loi au Corps législatif.

Ce vote ne sera pas une marque de dissentiment, ce sera simplement appel de la Chambre mal éclairée à la Chambre mieux éclairée.

TAXE DE LA POSTE.

POIDS.	ANCIEN TARIF.	NOUVEAU TARIF.
5 gr.	» 1	» 2
10	» 2	» 2
15	» 3	» 4
20	» 4	» 4
25	» 5	» 6
30	» 6	» 6
35	» 7	» 8
40	» 8	» 8
45	» 9	» 10
50	» 10	» 10
De 50 à 100	» 10	» 20
110	» 11	» 30
120	» 12	» 30
130	» 13	» 30
150	» 15	» 30
160	» 16	» 40
170	» 17	» 40
200	» 20	» 40
500	» 50	1 »
510	» 51	1 10
660	» 60	1 10
1 kilog.	1 »	2 »

La *Société paternelle des apprentis et des enfants de l'imprimerie et des industries qui s'y rattachent* a tenu, le 18 juillet, sa séance générale d'inauguration, dans la grande salle de la *Société d'encouragement*, sous la présidence d'honneur de M. Saint-René-Taillandier, conseiller d'Etat, etc. Notre prochain numéro renfermera un compte rendu de cette solennité.

NÉCROLOGIE.

La librairie parisienne vient de perdre un de ses doyens.

M. Pierre-Gilbert-Victor SALMON est décédé à Paris, le 18 juillet, dans sa 79e année. Ceux qui l'ont connu dans sa longue et laborieuse carrière ont pu apprécier la douceur et l'aménité de son caractère. D'un jugement sûr, d'une mémoire toujours fidèle et d'une expérience consacrée par le temps, il aimait à obliger ceux qui avaient recours à ses lumières, et ajouter que sa complaisance égalait une probité excessive ce n'est pas lui rendre ici un faible hommage. Homme modeste, il n'attacha jamais de considération qu'à l'estime de ses concitoyens. Elle ne lui fit pas défaut, et il laisse à ceux qui lui étaient chers l'exemple d'une vie bien remplie.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Au bord du fleuve, par M. C. Robinot-Bertrand. (Henri Lavoix.— JOURNAL OFFICIEL, 4 juillet.)

Floréal, par M. Charles Frémine. (Ibidem.)

Les Stoïques, par Louisa Siefert. (Ibidem.)

Vers les saules, par M. Albert Glatigny. (Ibid.)

Au clair de la lune, par M. Jean Aicard. A. Lemerre. (Ibidem.)

Les Principes de la société française au XIXe *siècle*, par M. l'abbé Constantin de Piétri, aumônier du Sénat. (Chanay. — CONSTITUTIONNEL, 5 juillet.)

L'Amérique actuelle, par Emile Jonveaux. Hachette. (Gustave Landrol. — Idem.)

Le Serment d'Hedwige, par Amédée Achard. Hachette. (R. de la Madelaine. — PRESSE, 5 juillet.)

Vues sur le gouvernement de la France, par le duc de Broglie. Michel Lévy. (Edmond Scherrer. — TEMPS, 5 juillet.)

Le Grand Parangon des nouvelles nouvelles, composé par Nicolas de Troyes, et publié d'après le manuscrit original par Emile Mabille. Paul Daffis. (Edouard Fournier. — PATRIE, 5 juillet.)

Le Royaume de Siam, par M. de Gréhan, consul général de Siam à Paris. (Emile Martin. — FRANCE, 5 juillet.)

Du progrès des agglomérations urbaines et de l'émigration rurale en Europe, mais particulièrement en France, par M. Legoyt, chef de la division de la statistique de France, secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Paris. (Emile Martin. — FRANCE, 6 juillet.)

Traité sur les fromageries, notamment de Franche-Comté, spécialement au point de vue du droit, par C. Guyétant, docteur en droit, avocat à Arbois. (Max Brenner.— MONITEUR UNIVERSEL, 7 juillet.)

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 31. 30 Juillet 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Société paternelle des apprentis. — Jurisprudence. — Faits divers. — Variétés. Comptes rendus. — Ventes publiques.

Une souscription pour secours aux blessés des armées de terre et de mer est ouverte, à partir de ce jour, au Cercle de la Librairie.

On est prié d'envoyer les offrandes à l'ordre de M. le trésorier du Cercle.

SOCIÉTÉ PATERNELLE

DES APPRENTIS

ET DES ENFANTS DE L'IMPRIMERIE

ET DES INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT.

Cette intéressante Société, appelée à rendre de si grands services, aux ouvriers d'abord et plus tard aux patrons de nos industries, a tenu sa séance générale d'inauguration le 18 juillet, *hôtel de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, 44, rue Bonaparte, sous la présidence d'honneur de M. Saint-René-Taillandier, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de l'instruction publique.

M. le comte Sérurier, qui s'est voué avec tant de cœur à cette œuvre éminemment moralisatrice, après avoir, comme président du conseil d'administration, expliqué dans un discours chaleureux, souvent applaudi, le but de la Société, ses moyens d'action, ses ambitions généreuses, a donné lecture des statuts, déjà adoptés par le comité d'organisation :

STATUTS.

ARTICLE PREMIER. — Il est formé, entre les chefs d'industrie et les personnes qui ont adhéré ou adhéreront aux présents statuts, une Société qui a pour but d'assister, de moraliser et d'instruire les apprentis et les enfants employés à un titre quelconque dans la typographie, la lithographie, la taille-douce, la fonderie, la stéréotypie, la reliure, la papeterie, et en général les diverses professions qui se rattachent directement aux arts graphiques.

Sont considérés comme apprentis les enfants de l'un et l'autre sexe pour lesquels un contrat d'apprentissage a été fait à des conditions et pour un temps convenus, afin de leur apprendre la pratique d'une profession. (Loi du 4 mars 1851.)

Sont considérés comme employés dans les manufactures les enfants de l'un ou l'autre sexe âgés de moins de seize ans qui travaillent sans contrat, à la journée ou à la tâche. (Loi du 21 mars 1841.)

ART. 2. — Pour faire partie de la Société, il faut appartenir à l'une des industries désignées à l'article 1er, ou être admis à titre d'adhérent-souscripteur et payer une cotisation annuelle fixée à 12 francs pour les chefs d'industrie et à 6 francs pour les adhérents-souscripteurs.

La Société recevra en outre avec reconnaissance les dons et les legs qui lui seront faits.

ART. 3. — La Société est administrée par un conseil ou bureau, comprenant un Prési-

dent d'honneur, un Président, deux Vice-Présidents, un Trésorier, un Secrétaire et dix Membres nommés chaque année par les sociétaires.

ART. 4. — Le Conseil d'administration fait tous les règlements qu'il juge nécessaires pour la bonne direction de la Société, et est chargé de la nomination aux fonctions et aux commissions qu'il institue.

Il administre les fonds de la Société et en détermine l'emploi.

Il peut s'adjoindre des dames pour les délibérations et les fonctions relatives aux jeunes filles.

ART. 5. — Tous les ans a lieu, au mois d'avril, une assemblée générale des membres de la Société, à laquelle assistent les apprentis et les enfants employés qui se sont le plus distingués par leur conduite et leur travail.

ART. 6. — Les chefs d'industrie, membres de la Société, s'engagent, en ce qui concerne le travail, à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le développement de la force physique et de la santé des apprentis et des enfants qu'ils emploient.

Ils s'engagent également à faire tous leurs efforts pour maintenir et élever les sentiments moraux et les connaissances intellectuelles de ces apprentis et enfants, et, dans ce but, à mettre en pratique les moyens suivants :

1° N'admettre dans leurs ateliers que des apprentis et enfants âgés d'au moins douze ans, et exiger que, dans la huitaine de leur entrée, ils justifient de la possession de livrets.

2° Employer leur influence auprès des parents et des répondants pour que les apprentis et enfants suivent des cours, soit dans l'établissement, soit dans une école, si leur instruction n'est pas suffisante, et les encourager à suivre les cours.

3° Prêter ou procurer en lecture aux apprentis ou enfants de bons livres d'éducation, de morale ou d'industrie.

4° Remettre aux parents ou répondants, tous les mois, un bulletin de travail et de conduite des apprentis et enfants.

5° Laisser aux apprentis et enfants le temps nécessaire pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux. (Loi du 4 mars 1851.)

6° Veiller à ce que dans les ateliers il ne soit tenu, en présence des apprentis et enfants, aucune conversation qui puisse porter atteinte à la morale.

ART. 7. — Les chefs d'industrie, membres de la Société, s'obligent à ne pas prendre d'apprentis sortant d'autres maisons sans la justification de l'accomplissement de leur contrat d'apprentissage.

M. Saint-René Taillandier a pris ensuite la parole et a prononcé le discours suivant, que nos lecteurs seront heureux de trouver ici.

« MESSIEURS,

« Cette réunion, toute simple et toute modeste qu'elle est, nous présente, si je l'ose dire, une expressive image de notre société française tout entière et des généreuses émotions qui l'agitent.

« Que faisait la France il y a quelques jours encore? Elle travaillait loyalement à ses réformes intérieures, elle consacrait par ses votes l'établissement de l'Empire libéral, elle s'appliquait à résoudre un des plus périlleux problèmes du monde moderne, elle s'accoutumait à pratiquer les institutions parlementaires, sans renoncer à son génie démocratique; en un mot, elle donnait un spectacle inconnu jusqu'ici dans l'histoire du monde, le spectacle des discussions les plus libres, des progrès les plus rapides, des expériences les plus hardies, avec l'appui et sous le contrôle du suffrage universel. Tout à coup, au milieu de cette grande œuvre, une insulte est faite au souverain et à la nation par une puissance jalouse : la France bondit sous l'outrage, la guerre est inévitable puisque l'honneur est en cause; et voilà ce grand pays, hier encore si laborieux, si dévoué au progrès, si préoccupé de l'instruction populaire, si actif à poursuivre le bien en toutes choses, voilà ce grand pays de France obligé d'envoyer à la frontière, non-seulement sa vaillante armée toujours prête, mais ces légions de généreux enfants qu'elle réservait aux conquêtes pacifiques de la civilisation.

« Le même trouble, ou du moins le même contraste, — s'il m'est permis de comparer à la grande patrie l'œuvre particulière qui nous rassemble, — le même contraste a éclaté dans le programme de cette réunion. Que voulions-nous, Messieurs, le jour où nous avons convoqué ici les personnes sympathiques à tout ce qui intéresse le perfectionnement intellectuel et moral de la famille ouvrière? Nous voulions inaugurer une société nouvelle, nous voulions proclamer et expliquer la formation d'un nouveau groupe au sein de cette grande Société paternelle qui se consacre à la protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures; nous voulions exprimer simplement, cordialement, les idées que nous suggère une entreprise si bienfaisante; nous voulions encourager, nous voulions remercier, au nom de M. le ministre de l'instruction publique, les hommes excellents qui se dévouent à cette tâche; nous pensions enfin n'avoir à vous entretenir que des

choses les plus paisibles, des devoirs les plus aimables, et nous voici obligés de jeter le cri que toute la France répète : Guerre à la Prusse! guerre à qui nous brave! guerre à ceux qui, depuis quatre années, ayant besoin d'une lutte avec la France pour consommer contre l'Allemagne leur œuvre de violence et d'astuce, nous harcelaient de provocations ténébreuses! La France a prouvé assez longtemps qu'elle voulait déjouer ce complot par sa patience. Cette patience est à bout. Guerre donc, puisqu'il le faut, et guerre à mort contre l'ennemi de la paix! Victoire au droit! Victoire à la France! Victoire aux enfants de ces hommes qui, il y a soixante-quatre ans, le 14 octobre 1806, en deux batailles livrées le même jour, à Iéna et à Auerstædt, ont si rudement châtié l'arrogance prussienne!

« Au milieu de telles émotions, Messieurs, comment vous parler convenablement du sujet qui doit nous occuper? Il s'agit, vous le savez, d'une Société de protection établie en faveur des enfants de l'imprimerie et des industries qui s'y rattachent. Cette Société, je l'ai indiqué déjà, est un groupe nouveau qui se forme dans la Société générale constituée il y a quelques années pour la protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures. La Société générale, la Société mère, si je puis ainsi parler, constituée à Paris sous la présidence de M. le sénateur Dumas, avait été accueillie, dès le premier jour, avec l'empressement le plus gracieux, par Sa Majesté l'Impératrice, le 26 mai 1866; quelques mois après, elle fut autorisée par une décision du ministre de l'intérieur, en date du 6 décembre 1866, et par un arrêté du préfet de police, en date du 6 janvier 1867 : un décret du 4 juillet 1868 l'a reconnue comme établissement d'utilité publique. Au sein de cette association, qui exige le concours de tant de personnes pour réaliser son programme, des groupes distincts se sont constitués selon la diversité des arts et des industries. Le groupe dont nous inaugurons ce soir les travaux, c'est le groupe des industries qui se rattachent au plus noble des arts manuels, au grand art de la typographie. Et quel est le but de cette Société? A quelle tâche convie-t-elle ses membres et ses adhérents? Cette tâche, inspirée tout naturellement des principes de la Société mère, le premier article de vos statuts l'exprime en quelques mots, que j'ai lus avec bonheur : « Assister, moraliser, instruire les apprentis « et les enfants employés à un titre quelcon- « que dans la typographie, la taille-douce, la « fonderie, la stéréotypie, la reliure, la pape- « terie, et, en général, les diverses professions « qui se rattachent aux arts graphiques. »

« L'œuvre que vous constituez, fondateurs, membres et adhérents de cette Société, n'est pas seulement une œuvre excellente, c'est une œuvre nécessaire. J'oserai dire que le sentiment public l'attendait. Lorsque d'autres industries ont déjà fondé des Sociétés particulières sous l'inspiration de la Société commune dont vous dépendez, on se serait étonné que l'art des imprimeurs n'eût pas été représenté d'une façon spéciale parmi ces légions bienfaisantes. N'êtes-vous pas une compagnie d'élite, et à ce titre, n'avez-vous pas des devoirs plus étroits? Typographes, graveurs en taille-douce, fondeurs en caractères, n'êtes-vous pas les serviteurs, les ministres de cette belle œuvre de l'esprit humain qu'on appelle un livre, un livre bien fait et bien composé?

« Un écrivain qu'on ne lit plus guère aujourd'hui, qu'on a grand tort de ne plus lire, mais que vous me permettrez de citer avec orgueil comme on cite un ancêtre illustre, puisque j'ai l'honneur de représenter ici l'instruction publique, notre bon Rollin a écrit une page charmante sur les livres et sur ceux qui les impriment. En son *Traité des études*, parlant des devoirs des hommes voués à l'enseignement, il s'écrie tout à coup : « Il est dif- « ficile d'avoir du goût pour les lettres sans en « avoir pour les livres. » Et, nourri qu'il était des maîtres de l'antiquité, il se rappelle Cicéron écrivant à Atticus : « Tu veux vendre tes li- « vres? Je t'en prie, réserve-les moi, ne les « promets à personne, ne te laisse pas séduire « aux offres les plus pressantes, j'y veux con- « sacrer le prix de mes blés et de mes vi- « gnes.... » Les livres! les livres! L'orateur latin en a parlé en termes immortels, mais le bon Rollin en parle à son tour avec un charme qui nous va bien plus au cœur; pourquoi? Parce qu'il a vu ce que Cicéron ne connaissait point, les merveilles de la typographie. Homme du XVIII[e] siècle, héritier fidèle des doctrines du XVII[e], il faut l'entendre glorifier les imprimeurs de ce grand XVI[e] siècle qui a renouvelé toutes choses. « C'est, dit-il, ce goût des belles-let- « tres et des livres qui a procuré à la France « tant de célèbres imprimeurs qui ont porté « l'art de l'imprimerie au souverain degré de « perfection. » Et il ajoute : « Je ne puis « m'empêcher d'insérer ici ce qu'on trouve « dans M. Baillet au sujet des fameux Estienne, « qui ont rendu leur nom immortel, non- « seulement par la netteté et la beauté de « leurs caractères hébreux, grecs et romains, « mais encore par leur exactitude sans exem- « ple, par leur habileté, et par le grand dé- « sintéressement qui leur fit préférer l'intérêt « du public au leur. »

« Faut-il poursuivre cette citation de Rollin

au sujet de Robert Estienne? Vous y trouverez des choses que je ne prétends pas proposer en exemple, des choses qui vous feront sourire; mais dans cette vive image du vieux temps, vous distinguerez sans peine ce qui est du XVIe siècle et ce qui appartient à tous les âges. Rappelez-vous seulement, pour bien comprendre ce que je vais lire, que la langue latine était alors la langue du grand savoir et de toute culture supérieure. « On sait la belle « économie de la maison Robert Estienne. Il « ne recevait dans son imprimerie que des « ouvriers habiles en grec et en latin et capa- « bles d'être maîtres ailleurs. Il avait, outre « cela, des valets et des servantes à qui il « était défendu, aussi bien qu'à tous les ou- « vriers de l'imprimerie, de parler autrement « que latin. Sa femme et sa fille l'entendaient « fort bien et étaient de concert avec tous les « domestiques pour ne point parler autre- « ment : de sorte que les magasins, les cham- « bres, la boutique, la cuisine, en un mot « depuis le toit jusqu'à la cave, tout parlait « latin chez Robert Estienne. Ce généreux im- « primeur avait ordinairement chez lui dix « hommes de lettres, tous des pays étrangers, « faisant sous lui l'office de correcteurs des « impressions. Non content de l'application « avec laquelle il travaillait à la correction « de toutes les épreuves qui sortaient de ses « presses, il exposait en public les feuilles « imprimées et non tirées, et promettait « quelque récompense à ceux qui y trouvaient « des fautes. Rien n'était plus admirable que « la boutique de ce célèbre imprimeur pour « le zèle, pour l'ardeur, pour le goût des li- « vres et des sciences, pour l'application et « l'exactitude à s'acquitter de ses devoirs, « pour le désintéressement, pour la noblesse « d'âme et de sentiments, et pour l'amour du « bien public. »

« Quel magnifique éloge de l'imprimerie française, surtout lorsque Rollin, se souvenant qu'il parle aux maîtres de l'Université, ajoute, avec une bonhomie éloquente : « Ce ne sera « pas sans doute nous faire tort, ni déshono- « rer notre état, que de nous proposer un si « beau modèle à imiter. Ç'a été ma vue dans « cette petite digression, que je prie le lecteur « de me pardonner. »

« Et moi, Messieurs, quelle a été ma vue dans cette digression que mes auditeurs m'auront pardonnée sans peine? Il y a, je vous l'ai dit, les choses du temps et les choses de tous les temps dans cette naïve image d'une imprimerie du XVIe siècle. C'était l'époque où la renaissance des lettres antiques était le grand intérêt de la civilisation ; toute la maison de Robert Estienne, de la cave jusqu'au toit, parlait la langue de Cicéron et de Virgile. Aujourd'hui, un des plus grands intérêts de la civilisation, au milieu du développement immense de l'industrie, c'est l'éducation des ouvriers, l'éducation morale encore plus que l'éducation technique, et dans le vaste domaine que représentent ces mots, est-il rien de plus précieux, rien de plus digne de sympathie et de respect, que la protection des apprentis et des enfants? Protection, le mot est aussi juste qu'énergique ; il faut protéger l'apprenti contre des dangers de toute sorte : ici contre le patron, là contre les camarades ; il faut le protéger aussi contre lui-même. Contre les patrons, vous le protégez, sans blâmer personne, par la seule vertu de l'exemple. Contre les camaraderies funestes ou ses propres entraînements, vous le protégez par une vigilance paternelle. Qu'est-ce donc que vos *contrats d'apprentissage*, sinon une véritable adoption qui fait entrer l'apprenti dans la famille du maître? Ah ! si je pouvais révéler ici des traits qu'une modestie opiniâtre n'a pas réussi à dissimuler; si j'étais libre de raconter ce que le hasard m'a fait savoir ; si je ne craignais pas d'embarrasser plus d'une personne présente, à l'aide de quels exemples je mettrais en lumière ce système de l'adoption de l'apprenti par le patron et du chef d'atelier devenu chef de famille! Ce serait le cas de répéter les paroles de Rollin, en les appliquant aux Estienne de nos jours : « Oh! dirais-je, la belle économie « dans la maison de tel ou tel fondateur de la « Société que j'ai l'honneur de présider en ce « moment. Quoi de plus admirable que les « ateliers de cet imprimeur pour le zèle, « pour l'ardeur, pour l'exactitude à s'acquit- « ter de ses devoirs, pour le désintéressement, « pour la noblesse d'âme et pour l'amour du « bien public ! »

« Sur ces exemples que vous vous engagez à fournir, sur cette législation touchante dont vous prenez si noblement l'initiative, sur ces devoirs du patron envers l'apprenti, du père envers l'enfant, j'aurais bien des choses à vous dire, ne fût-ce qu'en développant vos pensées. Mais je sens trop bien comme vous-mêmes que l'heure n'est pas propice aux longs discours : des préoccupations si graves nous assiégent ! Laissez moi seulement, ce sera mon dernier mot, laissez-moi vous confier une idée qui m'est venue bien souvent à l'esprit pendant que je lisais vos statuts. On dit souvent en France : Prenons garde, l'étranger nous devance, l'étranger fait mieux que nous, prenons garde! Nous sommes si enclins, par je ne sais quelle généreuse imprudence, à célébrer nos voisins et à nous méconnaître nous-mêmes! Nous sommes si disposés à étaler nos misères et à cacher nos vertus! Nous oublions si aisément que le bien ne fait pas de bruit !

Sachez-le cependant, Messieurs, et soyez assurés que ce n'est pas ici une parole orgueilleuse et vaine, dans ces grandes capitales européennes qui renferment assurément tant de vices, tant de désordres, tant de causes de corruption, il n'en est pas une qui renferme plus de remèdes au mal social que cette grande ville de Paris, il n'en est pas une qui montre plus de zèle, plus d'efforts, plus de charité active, plus de vertus fécondes, et qui soit aussi disposée à paraître n'en rien savoir. Les étrangers s'y trompent; ils nous jugent sur la littérature malsaine des oisifs. Saluons avec joie les heures viriles où il nous est donné de les détromper par l'action.

« Sans sortir du sujet qui nous occupe, je dirai hardiment : S'il y a au delà du Mein un peuple qui se croit plus moral que tous les autres, parce qu'il est plus méthodique et plus froid, parce qu'il fait toute chose avec la roideur du pédantisme, des œuvres comme la vôtre, et il y en a mille et mille du même genre, seraient une réponse éclatante à ces jactances prussiennes. Qu'ils soient fiers de leur méthode et de leur science sans entrailles, nous leur opposons le génie de la France, l'élan, la sympathie, l'inspiration profondément humaine. Leur histoire n'intéresse qu'eux-mêmes; notre histoire à nous intéresse le monde. Nous les battrons, Messieurs, dans ces domaines de la charité active, comme nous les battrons demain sur la route d'Iéna. En temps de paix comme en temps de guerre, ils apprendront que nous sommes toujours, selon le vers du poëte :

La grande nation à vaincre accoutumée. »

Après ce discours d'un accent si élevé, qui a profondément impressionné l'auditoire et a été fréquemment interrompu par les plus chaleureux applaudissements, M. Saint-René-Taillandier a remis à M. le comte Sérurier, au nom de M. le ministre de l'instruction publique, les insignes d'officier d'académie.

Cette distinction, si hautement justifiée, a été acclamée par tous les assistants.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de faire ici appel au concours de tous nos confrères de l'imprimerie, de la librairie et des industries qui s'y rattachent, en faveur d'une Société qui mérite si bien les sympathies de tous les hommes de cœur.

Les membres actuels du conseil d'administration sont :

MM. le comte Sérurier, *ancien préfet, président;* Jules Claye, *vice-président;* Eugène Plon, *secrétaire;* P. Foucher, *banquier, trésorier;* Delalain, Lemercier, Chaix, Paul Dupont, *conseillers.*

PREMIÈRE LISTE

D'ADHÉRENTS-SOUSCRIPTEURS.

MM. Barreswil.	MM. Laboulaye (Ch.).
Boyer.	Le Clère (A.).
Chaix.	Lemercier.
Charles de Mourgues.	Martinet.
Claye.	Plon.
Dalloz (Paul).	Pointel.
Delalain (Jules).	Sérurier (le Cte).
Derenémesnil.	Thierry frères.
Dupont (Paul).	Wittersheim.
Gauthier-Villars.	

JURISPRUDENCE.

TITRE DE JOURNAL. — REVENDICATION. — LE *National de* 1869.

Le fait d'avoir fait à la préfecture de police la déclaration que l'on entendait publier un journal sous un titre déterminé et d'avoir annoncé la prochaine apparition du journal ne suffit pas pour faire acquérir la propriété de ce titre.

(Tribunal de comm. de la Seine, 14 avril 1869. — David c. Rousset.)

Les circonstances particulières de la cause sont suffisamment expliquées par le jugement suivant, rendu par le tribunal de commerce de la Seine, le 14 avril 1869, sous la présidence de M. Daguin et sur les plaidoiries de MM^es Marraud et Deleuze, agréés :

« Le tribunal,

« Attendu que David demande qu'il soit fait défense à Rousset de publier le journal *le National* avec ou sans addition au titre principal de la date de 1869;

« Qu'il soit autorisé à faire saisir les numéros dudit journal;

« Qu'il demande subsidiairement qu'il soit fait défense à Rousset de publier son journal sous le titre de *National*, à peine de dommages-intérêts;

« Que, pour motiver sa demande, il prétend qu'il a, antérieurement à la publication dudit journal par le défendeur, adressé au ministère de l'intérieur une déclaration ayant pour objet de publier à Paris un journal sous le même titre;

« Qu'il aurait constitué une société à cet effet;

« Qu'il aurait, par une grande publicité, fait connaître son intention de faire paraître *le National;*

« Qu'il se serait ainsi assuré la propriété exclusive de ce titre;

« Mais attendu que le dépôt seul, fait conformément à la loi, n'aurait pu lui constituer un droit;

« Que l'article 6 de la loi de 1828, en ordonnant le dépôt, a entendu que ce fût celui d'un exemplaire de publication et non d'une simple déclaration manuscrite qui entraverait la liberté de tous sans profit pour personne, s'il n'était donné suite à l'intention manifestée de publier;

« Attendu, dès lors, que, le dépôt n'ayant pas été effectué dans le sens de la loi de 1828, le projet de David ne saurait être considéré comme réalisé;

« Qu'en conséquence, Rousset était fondé à faire une publication sous le titre de *National de 1869*;

« Qu'à tous égards il convient de déclarer David mal fondé en ses demandes, fins et conclusions, et l'en débouter;

« Par ces motifs, le tribunal, jugeant en premier ressort, déclare David mal fondé dans toutes ses demandes, fins et conclusions, l'en déboute et le condamne aux dépens. »

M. David avait interjeté appel de cette décision; mais, au moment où l'affaire allait être plaidée à la première chambre de la cour impériale de Paris, il s'est désisté.

FAITS DIVERS.

Le ministre des finances des Etats-Unis vient de rendre une ordonnance que les voyageurs qui se rendent en Amérique ont intérêt de connaître. Dorénavant, toute personne débarquant dans un des ports de l'Union doit remettre à la douane un bordereau détaillé de ses effets, d'un côté ce qui est soumis aux droits, de l'autre ce qui peut entrer en franchise. Tous les bagages seront examinés dorénavant avec rigueur, et les voyageurs seront fouillés. Tout bagage dépassant la valeur de 500 dollars sera inspecté non à bord des navires, mais dans les magasins de la douane. Des peines sévères sont édictées contre toute tentative de gagner les employés du fisc. Ces mesures ont été prises, d'un côté, pour réagir contre la corruption des fonctionnaires de tout grade, qui, aux Etats-Unis, dépasse tout ce qu'on peut imaginer. — On calcule que l'administration américaine vole par jour dans les deux à trois cent mille francs. La belle économie alors que le président ne touche que 25,000 dollars! — D'un autre côté, les nouvelles prescriptions sont à l'adresse des voleurs et filous qui se sauvent d'Europe en Amérique avec leur butin, qu'on aura ainsi sous la main le temps nécessaire pour permettre aux avis des polices européennes d'arriver.

En Angleterre, comme on sait, les citoyens se font un honneur de faire la police eux-mêmes; on ne s'y avise jamais de traiter quelqu'un de mouchard, attendu que cette qualification ne saurait être un déshonneur pour un Anglais, pas plus que pour un Japonais. L'autorité ne poursuit d'elle-même que dans les crimes graves; quant aux délits ordinaires, ce sont de simples particuliers qui dénoncent les coupables, les guettent, les espionnent et intentent contre eux l'action en justice. C'est dans ces conditions que s'est fondée au commencement du siècle, à Londres, une société dite pour la suppression du vice, composée d'une foule de notabilités et fournie de fonds considérables; elle fait une guerre à mort et traîne devant les tribunaux tous les trafiquants de livres et de gravures obscènes.

Jeudi 26, elle vient de tenir sa 67e réunion annuelle; le secrétaire, M. Collette, a constaté avec orgueil que dans le courant de 1869 la société a fait condamner à la prison une cinquantaine de cette sorte de négociants, dont vingt sont encore sous les verrous. Depuis 1854, elle a fait détruire 134,760 gravures et photographies, 16,912 livres et 17,060 chansons obscènes, 840 planches de cuivre gravées, 430 pierres lithographiques. Ont encore été confisquées, 11 presses et une quantité énorme de matériel d'imprimerie. Dans le courant de 1869 les émissaires de la société ont, dans 150 villes, visité 1,200 boutiques, toujours à la recherche de la marchandise prohibée. (*Moniteur.*)

Une grande nouvelle pour les historiens et les latinistes. On savait que la bibliothèque de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Liegnitz avait possédé au moyen âge un précieux manuscrit de Tite-Live, qui avait disparu depuis des siècles. Cependant le docteur Kraffert, professeur au gymnase de Liegnitz, rencontrant dans un inventaire de 1604 la mention du manuscrit, ne désespéra pas de le retrouver; et, en effet, après des années de recherches dans tous les coins et combles de l'église, il vient de mettre la main dimanche 8 mai sur cet inappréciable monument; il contient, dit-on, la majeure partie de la quatrième décade, qu'on croyait irréparablement perdue.

VARIÉTÉS.

M. Johannis Guigard, avantageusement connu par sa *Bibliothèque héraldique de la France*, ouvrage qui a obtenu de l'Institut une mention très honorable, vient de rendre un nouveau service aux lettres par son *Indicateur du Mercure de France*, de 1672 à 1789 inclus, contenant, par ordre alphabétique, les noms des personnages sur lesquels on trouve, dans

cette collection, des Notices biographiques et généalogiques, avec renvois aux années, tomes et pages [1].

Pour comprendre toute l'importance de ce travail, disons aux lecteurs de la *Bibliographie* que le *Mercure de France* est une vraie pépinière de renseignements utiles, variés, singuliers et anecdotiques, et que cette collection, composée d'un nombre considérable de volumes, tenait lieu de journaux quotidiens.

Pour initier tout à fait nos lecteurs à l'utilité de cette Table, nous croyons ne pouvoir mieux faire qu'en copiant les quelques lignes qui servent d'Avant-Propos, ou, pour mieux dire, d'Avant-Table. AA.

« On est souvent embarrassé à propos d'un nom ou d'une date. Les *Biographies universelles*, les *Dictionnaires historiques* ne satisfont pas toujours les besoins et la curiosité du travailleur.

« Il existe bien une foule de collections dans lesquelles on peut puiser à pleines mains; mais la plupart sont dénuées des moyens d'investigation qui économisent le temps [2].

« De ce nombre est le *Mercure*, véritable magasin où se trouvent entassés des trésors que la patience la plus tenace ne parvient que très-difficilement à découvrir. Pourtant il contient de nombreux et utiles renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. Ceux qui ont trait à la partie biographique et généalogique surtout sont des plus importants, si l'on réfléchit qu'ils offrent, pour ainsi dire, l'histoire de chaque membre de la vieille société française.

« C'est pourquoi nous avons entrepris la laborieuse tâche de dresser la Table raisonnée de ces renseignements bibliographiques et généalogiques.

« Et tel est le livre que nous publions aujourd'hui.

« Il donne, avec renvois aux années, tomes et pages, les noms de divers personnages français, morts à Paris, sur lesquels il existe des notices, depuis 1672, — date de la fondation du *Mercure*, — jusqu'en 1789, époque où ces notices s'arrêtent. Alors, en effet, ce recueil cesse de s'occuper de l'individu pour se mêler au grand mouvement général [1]. »

AA.

1. Un volume in-8° à deux colonnes, de VI et 142 pp. *Paris, impr. Cusset et C*e *; librairie Bachelin-Deflorenne*. Prix : 10 francs.

2. Le Père P.-C. Sommervogel, de la Compagnie de Jésus, l'a parfaitement compris, en donnant au monde savant une *Table méthodique des Mémoires de Trévoux* (1701-1775), — dissertations, pièces originales ou rares, mémoires, — précédée d'une notice historique. *Paris, imp. Donnaud; Aug. Durand, éditeur*, 1864-1865, 3 vol. in-12........................ 12 fr.

On vend séparément :

Première partie : *Dissertations, pièces originales ou rares, mémoires*, 1 vol.................... 4 fr.

Deuxième partie : Bibliographie, 2 vol...... 8 fr.

— Essai historique sur les Mémoires de Trévoux, 1864, in-12.............................. 2 fr.

Extrait de l'ouvrage précédent.

Le tout forme CIV et 1121 pages, savoir :

La Table méthodique, CI et 198 pp.

T. Ier, 1re partie, III et 452 pp.

T. II, 2e partie, 471 pp.

AA.

1. Il semble pourtant que c'était *joliment* s'occuper de *l'individualisme* que de se mêler au grand mouvement général.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Panégyriques et Oraisons funèbres, par M. l'abbé Besson, supérieur du collége Saint-François-Xavier de Besançon. Bray et Retaux, éditeurs. (Max Brenner. — MONITEUR UNIVERSEL, 7 juillet.)

L'Or et l'Argent, par M. Wolowski. (Edouard Drumont. — LIBERTÉ, 7 juillet.)

Les Bords du Léman, mémoires d'exil, par Mme Edgar Quinet. Armand Le Chevalier. (Ch. Dolfus. — TEMPS, 8 juillet.)

Les Articles organiques devant l'histoire, par M. l'abbé Hébrard, archiprêtre, docteur en théologie et en droit canonique. Lecoffre. (J. Chantrel. — UNIVERS, 8 juillet.)

Campagnes de l'armée d'Afrique (1835-1839), par le duc d'Orléans. Michel Lévy. (Jules Levallois. — OPINION NATIONALE, 10 juillet.)

De l'éducation publique, morale et religieuse, par M. l'abbé Lalanne, directeur du collége Stanislas. Dillet. (X... — FRANÇAIS, 11 juillet.)

Considérations sur les retraites forcées de la magistrature, par M. Sauzet. Douniol et Lecoffre. (Laurentie. — UNION, 12 juillet.)

Le Baccalauréat et les Etudes classiques, par Victor de Laprade. Didier. (Oswald Dauphiné. — FRANÇAIS, 12 juillet.)

Les Foresteries et les diverses Poésies de Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaie, publiées et annotées par Julien Travers. Caen, Le Blanc-Hardel. (Gustave Landrol. — CONSTITUTIONNEL, 12 juillet.)

Œuvres complètes de Boileau, accompagnées de notes historiques et littéraires, et précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par A. Ch. Gidel. Garnier frères. (Ed. Scherer. — TEMPS, 12 juillet.)

Les Théoriciens au pouvoir, causeries historiques, par D. Delorme. Henri Plon. (Alexandre Bonneau. — OPINION NATIONALE, 12 juillet.)

Familles illustres de Normandie. Etude historique et généalogique sur les Rouxel de Médavy-Grancey, dans les armées, à la cour et dans l'Eglise. Avec le portrait inédit du premier maréchal de Grancey, par Victor des Diguières. Dumoulin. (A. Rouyé. — UNION, 13 juillet.)

Les Paradoxes de 1789 et les vrais principes sociaux, par le docteur Jules Guyot. (Dubosc de Pesquidoux. — UNION, 13 juillet.)

Opéras célèbres. Partitions, chant et piano. (Lorédan Larchey. — MONITEUR UNIVERSEL, 15 juillet.)

De la peine de mort, par E. Desprez. (Ibidem.)

De la nécessité de supprimer l'ivresse, par de Neyremand. (Ibidem.)

Ingres, sa vie, ses travaux, sa doctrine, par le vicomte Henri Delaborde, membre de l'Institut. (Dubosc de Pesquidoux. — UNION, 15 juillet.)

Saint Louis et Alphonse de Poitiers, par M. Boutaric. Plon. (REVUE DES DEUX MONDES, 15 juillet.)

La Légende de Versailles, par M. Blaze de Bury. Michel Lévy. (Ibidem.)

Histoire des Romains, par Victor Duruy. Hachette. (Ibidem.)

Une bonne affaire, par M. Hector Malot. Michel Lévy. (Ibidem.)

La Justice révolutionnaire, par M. Berriat Saint-Prix. Michel Lévy. (Ibidem.)

L'Ancienneté de l'homme, par M. le marquis de Nadaillac. A. Franck. (Ibidem.)

Les Prisons de Paris sous la Révolution, par M. A. Dauban. Henri Plon. (Ibidem.)

Le Concile du Vatican et la Société moderne. Lachaud. (L'abbé Martin. — FRANÇAIS, 18 juillet.)

Etudes de politique et d'histoire étrangères (Allemagne, Turquie, Italie), par Auguste Boullier. Dentu. (E. Youllet. — PATRIE, 18 juillet.)

Un mois en Russie, par Edouard André. Victor Masson et fils. (Arthur Mangin. — PATRIE, 18 juillet.)

L'Organisation du travail selon la coutume des ateliers et la loi du Décalogue, par M. Le Play. Tours, Mame; Paris, Dentu. (Octave Lacroix. — JOURNAL OFFICIEL, 18 juillet.)

Poésies, par Jacques Tahureau. Edit. de bibliophile. (Lorédan Larchey. — MONITEUR UNIVERSEL, 20 juillet.)

Théâtre complet de Beaumarchais. Edit. de bibliophile. (Ibidem.)

Les Adolescentes, par Nadal. (Ibidem.)

L'Ordre en bataille et les Centurions à l'époque de Jules César, par M. Belin de Launay, inspecteur de l'Académie de Périgueux. (Matagrin. — CONSTITUTIONNEL, 22 juillet.)

La Normandie superstitieuse, par Boué de Villiers. (Lorédan Larchey. — MONITEUR UNIVERSEL, 22 juillet.)

De la mortalité dans l'armée, ou des moyens d'économiser la vie humaine, par le docteur Chenu. Hachette. (Docteur E. Decaisne. — FRANCE, 24 juillet.)

Le Soldat prussien chez lui, par F. W. Hacklander. Traduit par Léon Le Maître. Hetzel. (Firmin Javel. — LIBERTÉ, 25 juillet.)

Jean-Jacques Rousseau et le Siècle philosophe, par L. Moreau. Palmé. (Ernest Hello. — UNIVERS, 25 juillet.)

Histoire de Savoie, d'après les documents originaux, depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'annexion, par Victor de Saint-Genis. Amyot. (René de Saint-Mauris. — UNION, 25 juillet.)

Recherches sur le principe d'autorité et sur l'avenir des sociétés, par Edmond Castellan. Lib. internationale. (Charles Durier. — SIÈCLE, 25 juillet.)

Ma jeunesse, par Alexandre Weill. Dentu. (Louis Ratisbonne. — DÉBATS, 25 juillet.)

Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française, par François de Bourgoing. Michel Lévy. (Auguste Nisard. — JOURNAL OFFICIEL, 25 juillet.)

Etudes sur l'empire romain. Les Césars du IIIe siècle, par le comte de Champagny, de l'Académie française. Bray et Retaux. (U. Maynard. — UNIVERS, 26 juillet.)

Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie, par M. Garcin de Tassy, professeur à l'École impériale des langues orientales, membre de l'Institut, etc. (G. Ollivier. — MONITEUR UNIVERSEL, 27 juillet.)

Un souvenir de Solferino, par Henry Dunant. (Lorédan Larchey. — Idem.)

VENTES PUBLIQUES

Rouen.

Rue des Carmes, 85.

Lundi 1er août 1870 et jours suivants. — Bibliothèque de feu M. Louis Legendre, ancien négociant. — Libraire : Lanctin.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 32. 6 Août 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL
DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Souscription en faveur des blessés de l'armée. — Pétition du Comité central des fabricants de papier. Comptes rendus. — Bibliographie étrangère.

SOUSCRIPTION

OUVERTE AU

Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie, de la Papeterie, du commerce de la Musique et des Estampes, et de toutes les professions qui s'y rattachent,

EN FAVEUR DES BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

PREMIÈRE LISTE.

	Le Cercle	5,000 fr.	»
MM.	Laboulaye	400	»
	Bécoulet	200	»
	Dumaine	300	»
	Wolff	200	»
	Noblet	50	»
	Piet	50	»
	Becquet	100	»
	Chaix	400	»
	Aillaud et Guillard	300	»
	Roulhac	200	»
	Lemoine	100	»
	Lefèvre	100	»
	Les employés de M. Lefèvre	25	»
	Le Magasin pittoresque	100	»
	Guérin	50	»
	Claye	500	»
	Firmin Didot frères	1,000	»
	Roret	100	»
	Lainé	500	»
	L'atelier de M. Lainé	80	»
	Odent	200	»
	Asselin	100	»
	Michel Lévy frères	1,000	»
	Didier et Ce	200	»
	Cosse, Marchal, Billard	100	»
	Billard, de la maison Cosse	100	»
	Rothschild	200	»
	Pedone Lauriel	100	»
	Delalain et fils	1,000	»
	Total	12,755	»

La pétition suivante a été adressée au Sénat par le Comité central des fabricants de papier de France, à l'occasion de la nouvelle loi sur le timbre des journaux.

Paris, le 12 juillet 1870.

« Messieurs les Sénateurs,

« Le Corps législatif a voté un dégrèvement de 1 centime sur le timbre des journaux. Mais, au lieu de laisser compenser le déficit qui pourrait en résulter pour le trésor par une économie dans le budget, il a immédiatement remplacé cet impôt en doublant le port des imprimés de toute nature qui sont expédiés par la poste.

« Nous ne voulons pas entrer dans des considérations d'ordre purement politique pour démontrer qu'on devait supprimer complétement le timbre des journaux et chercher la compensation, non dans un autre impôt, mais bien dans des économies. Nous voulons établir seulement que le compromis intervenu entre le ministère et le Corps législatif porte atteinte aux intérêts légitimes de plusieurs industries et manque le but que l'on voulait atteindre. Aussi, quoique présenté seulement comme une mesure transitoire, il nous paraîtrait dangereux qu'il obtînt la haute sanction du Sénat.

« Les fabricants de papier français, dont nous sommes les représentants, ne peuvent être taxés de mauvais vouloir au sujet de la suppression du timbre des journaux.

« En 1868, lors de la discussion de la loi sur la presse, ils ont, dans un mémoire adressé à Messieurs les députés, demandé nettement la suppression du timbre. Mais en même temps ils demandaient la réduction des droits de poste, afin de faciliter la circulation des imprimés et des livres.

« Dans un autre mémoire, plus récent, où la papeterie expose ses aspirations et ses besoins à la commission d'enquête parlementaire au sujet des traités de commerce, elle demandait encore la suppression du timbre sur les journaux, et, comme précédemment, la diminution des droits de poste.

« Nous demandions ainsi avec persistance l'abolition du timbre, parce que nous pensions que, dans un pays vivant sous l'empire du suffrage universel, il était indispensable d'instruire les masses de leurs besoins, de leurs droits et de leurs devoirs; nous pensions que c'était le rôle de la presse d'accomplir cette mission et qu'elle n'y parviendrait qu'à l'aide du bon marché. Nous pensions alors qu'en diminuant son prix de toute la réduction du timbre, le journal politique se ferait à dix centimes; que, dans ces conditions, il devait créer toute une nouvelle classe de lecteurs et devenir forcément le précurseur du livre. Celui-ci, favorisé lui-même par l'abaissement des droits de poste, pourrait aller porter la lumière et répandre l'instruction sur tous les points de la France.

« La loi votée par le Corps législatif satisfait-elle nos aspirations libérales? Non, Messieurs les Sénateurs, elle ferait tout le contraire. Elle ne diminuerait pas le prix du journal, et elle frapperait le livre, qui désormais ne pourrait plus voyager par la poste.

« Elle ne diminuerait pas le prix du journal, parce que la réduction minime d'un centime par exemplaire ne saurait avoir d'influence ni sur la vente au numéro ni sur l'abonnement; elle servirait uniquement à augmenter les bénéfices des propriétaires de journaux, sans profiter même aux journalistes.

« C'est pour obtenir un tel résultat que vous laisseriez frapper le commerce tout entier, très-sérieusement atteint par l'augmentation du prix du port des prospectus, et notamment l'imprimerie, la librairie et la papeterie, qui auraient plus particulièrement à en souffrir. Pourquoi devrions-nous faire les frais d'une transaction qui n'a pas de raison d'être, puisqu'elle n'est pas faite en faveur du public, mais seulement en faveur d'une industrie privée? Pourquoi frapper le commerce et l'industrie dans le prospectus, la librairie dans le catalogue et dans le livre lui-même, l'imprimerie et la papeterie dans la diminution forcée des imprimés de toute nature, sans compensation dans l'accroissement de la consommation des journaux?

« Le but élevé de la suppression du timbre, il ne faut pas le perdre de vue, était de favoriser le développement de la pensée. Eh bien, vous n'atteindriez pas ce but par le journal, puisque la réduction insignifiante d'un centime ne lui permettrait pas de prendre un plus grand essor, et vous frapperiez mortellement la pensée par le prix élevé du port du livre, qui ne pourrait plus emprunter la voie rapide de la poste. Est-ce donc là du progrès?

« D'un autre côté, on a voulu retrouver les deux millions que ferait perdre, sans compensation pour le trésor, la suppression d'un centime sur le timbre des journaux. Mais on n'atteindrait même pas ce résultat fiscal, l'industrie et le commerce restreignant sensiblement le nombre des prospectus pour faire des annonces dans les journaux, et le livre, le bon livre surtout, ne s'expédiant plus par la poste.

« On aurait donc fait une mauvaise loi, on aurait entravé le commerce et l'industrie sans aucune compensation pour le trésor, et cette transaction érigée en loi resterait impopu-

laire et n'aboutirait qu'au mécontentement.

« Pour être dans le vrai, c'est le contraire qu'il eût fallu faire : dégrevant les journaux, il fallait donner le transport des imprimés de toute nature à meilleur marché, et, si la poste n'était pas parvenue par l'augmentation du nombre des imprimés à compenser le déficit du trésor, celui-ci eût trouvé de larges compensations dans les revenus indirects de toute nature que lui eût donnés le développement des transactions commerciales.

« Nous sommes persuadés, Messieurs les Sénateurs, que vous apprécierez ces raisons qui nous sont dictées par l'équité et la logique, et que vous userez dans cette circonstance du plus beau privilége que vous donne la Constitution, en renvoyant au Corps législatif un compromis trop hâtif qu'il remplacera par une loi meilleure, en attendant que la situation du trésor permette d'affranchir complétement la presse du timbre, sans frapper tout le commerce, et particulièrement les industries de la librairie, de l'imprimerie et de la papeterie, au nom desquelles nous avons l'honneur de vous adresser cette pétition.

« Veuillez agréer, Messieurs les Sénateurs, l'expression de notre profond respect.

« Pour le Comité central de l'Union des fabricants de papier de France,

« *Le Président*,

« Ch. Bécoulet,

« 134, rue de Rivoli. »

La Société de secours mutuels des employés en librairie de Paris a tenu sa sixième séance trimestrielle, le samedi 30 juillet, au Cercle de la librairie, sous la présidence de M. Chevallier.

Il résulte des rapports présentés par MM. Delahays fils, secrétaire, et Lecrosnier, trésorier, que la Société se compose de 49 membres honoraires et de 131 membres participants.

Son actif, au 30 juin, s'élève à 5,551 fr. 15 c.; c'est une augmentation de 1,403 fr. 20 c. sur le trimestre précédent.

Dans cette séance, M. Digonnaux a été nommé receveur.

Le président a fait part à l'assemblée que, dans une de ses dernières séances, le Comité a décidé que les sociétaires faisant partie de l'armée ou de la garde nationale mobile seront dispensés du payement de leur cotisation pendant la durée de leur service actif.

Le siége de la Société est rue Antoine-Dubois, 4.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

La Belle Madame Dupérin, par Camille Périer. Dentu. (Charnay. — Constitutionnel, 29 juillet.)

L'Allemagne politique depuis la paix de Prague, 1866-1870, par Victor Cherbuliez. Hachette. (Anatole Langlois. — Français, 29 juillet.)

La Monarchie et la Souveraineté nationale, par Gustave Chaudey. Le Chevalier. (Eugène Dufeuille. — Débats, 30 juillet.)

Le Prince Pogoutzine, par Ernest Daudet. Dentu. (Arthur de Grandeffe. — Patrie, 1er août.)

Lucy Burton, roman de George Mac Donald, traduit de l'anglais par Emile Jonveaux. Amyot. (Ibidem.)

La Rabbiata, le Garde-vignes, Résurrection, le Cousin Gabriel, nouvelles allemandes de Paul Heyse, traduites, la première par M G. Bayvet, les trois dernières par M. E. Jonveaux. Reinwald. (Ibidem.)

La Charmeuse, par Jean d'Heurs. (Paris, 19, rue des Martyrs.) (Ibidem.)

A travers l'Amérique : le Far-West, par Mme Olympe Audouard. Dentu. (Ibidem.)

De la femme, par Franklin-Berger. Dentu. (Ibidem.)

Joseph de Maistre, ses œuvres inédites, par le comte Ch. de Maistre. Vaton frères. (Laurentie. — Union, 1er août.)

Le Juif, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens, par le chevalier Gougenot des Mousseaux. Henri Plon. (A. de Lansade. — Univers, 1er août.)

Œuvres inédites du comte Joseph de Maistre, par M. le comte Charles de Maistre. Vaton. (Revue des Deux Mondes, 1er août.)

Introduction à la mécanique industrielle, par M. J.-V. Poncelet, publiée par M. Kretz. Gauthier-Villars. (Ibidem.)

Œuvres complètes du poëte anonyme de la Pologne, traduction de M. L. Mickiewicz. (Ibid.)

Œuvres complètes de Jules Slowacki. Librairie du Luxembourg. (Ibidem.)

Physiologie et Hygiène des écoles et des familles, par M. J. C. Dalton. Traduit de l'anglais par M. Acosta. Baillière. (Ibidem.)

Poésies de Jacques Tahureau. Jouaust. (Ibidem.)

Les Archives de Venise, par M. Armand Baschet. Henri Plon. (Ibidem.)

Armes de guerre et bâtiments cuirassés, par M. Figuier. (Ibidem.)

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

HOLLANDE. — LIVRES.

Abolition de la peine de mort dans le royaume des Pays-Bas. Projet de loi suivi de l'exposé des motifs. Traduction française. Gr. 8°. (IV en 48 bl.) La Haye, Belinfante frères. 1 fl.

Abolition de la peine de mort dans le royaume des Pays-Bas. Rapport des délibérations dans les sections de la seconde chambre, suivi du Mémoire de réponse du gouvernement. Traduction française. Gr. 8°. (2 en 44 bl.) La Haye, Belinfante frères. 75 cts.

Archives du musée Teyler. Vol. II. Fascicule 4e. Roy. 8°. (14 bl. en bl. 247—316 en XXV bl. met 5 gelith. gekl. platen en 4 uitsl. tabellen.) Harlem, les héritiers Loosjes. 1869. 1 fl.
2e deel compleet. f. 4,—; deel 1 en 2. 8 fl.

Asman (Dr. P. H.). — Proeve eener geneeskundige plaatsbeschrijving van de gemeente Leeuwarden. Eene door het provinciaal Utrechtsch genootschap van kunsten en wetenschappen bekroonde prijsverhandeling. Gr. 4to. (10 en 118 bl. met 1 gelith. gekl. uitsl. plattegrond.) Utrecht, C. van der Post Jr. 3 fl. 40 cts.

Berg (N. P. van den). — De Bataviasche bank-courant en bank van leening 1746-1794. Eene bijdrage tot de geschiedenis van het bank- en finantiewezen van Nederlandsch Indie. Gr. 8°. (XIV en 218 bl.) Amsterdam, P. N. van Kampen. 2 fl. 50 cts.

Bescheiden, Statistische, voor het koningrijk der Nederlanden. 4e deel. 1e stuk. Loop der bevolking in 1868. Uitgegeven door het departement van binnenlandsche zaken. Roy. 8°. (4 en 84 bl.) 's Gravenhage, van Weelden en Mingelen. 80 cts.

Bitzius (A.). — Die Todesstrafe vom Standpunkt der Religion und der theologischen Wissenschaft, eine von der Haager Geselischaft zur Vertheidigung der christlichen Religion gekroente Preisschrift. Roy. 8°. (4 en 77 bl.) Leiden, D. Noothoven van Goor. 90 cts.

Bosboom-Toussaint (Mevr. A. L. G.). — Romantische werken. 1e deel. Roy. 8°. (4 en 199 bl.) Arnhem, D. A. Thieme. 1 fl. 50 cts.
Afl. 1-6 van Nederlandsche auteurs.

Cornelissen (J. J.). — Coniectanea Latina. Gr. 8°. (XVI en 84 bl.) Daventriae, A. ter Gunne. 90 cts.

Costa's (da). — Kompleete dichtwerken uitgegeven door J. P. Hasebroek. 1e deel. (1e afl.) Post 8°. (bl. 1-48.) Arnhem, D. A. Thieme. 22 1/2 cts.
Compleet in 24 à 28 afl.

Cremer (J. J.). — Dokter Helmond en zijn vrouw. 2e deel. Gr. 8°. (4 en 444 bl.) 's Gravenhage, M. Nijhoff, Leiden, A. W. Sijthoff, Arnhem, D. A. Thieme. 3 fl. 60 cts.; 2 deelen compleet. 7 fl. 20 cts.

Dommelen (G. F. van). — Essai sur les moyens de transport et des secours en général aux blessés et malades en temps de guerre. Dédié à Sa Majesté le roi des Pays Bas. Avec XXII planches et 23 figures intercalées dans le texte. Ouvrage couronné du prix spécial de Son Altesse Royale le prince Henri des Pays-Bas par le jury de l'exposition de la Croix rouge à la Haye. Gr. 4to. (4 en 100 bl. met 1 atlas met 22 gelith. platen.) La Haye, van Langenhuysen frères. 8 fl.

Francken (C. M.). — Coniectanea critica ad C. Lucilii librorum decadem primam. Edidit academia regia disciplinarum Nederlandica. 4°. (2 en 50 bl.) Amstelodami, C. G. van der Post. 1869. 1 fl.

Geerts (A. J. C.). — Japan in 1869. Gr. 8°. (35 bl.) Utrecht, J. G. Broese. 40 cts.

Gruau de la Barre (M.). — Le royal martyr du XIXe siècle. Réplique historique à Monsieur Dupanloup, évêque d'Orléans, apologiste de l'œuvre mensongère de M. de Beauchesne : Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort. 2e partie. Gr. 8°. (4 bl. en bl. 93-181.) Breda, ter boekdrukkerij van Gebr. Nijs. (Broese en co.) 1869. 1 fl.

Haar (Dr. B. ter). — De historiographie der kerkgeschiedenis, geschetst. 1e stuk. 1e en 2e tijdperk. Van Eusebius tot Laurentius Valla. Gr. 8°. (XII en 116 bl.) Utrecht, C. van der Post Jr. 1 fl. 50 cts.

Hals. — Chefs-d'œuvre de Frans Hals reproduits par la photographie. Fol. (9 photographien.) Harlem, van Asperen van der Velde en co. 10 fl.
Afzonderlijke platen 1 fl. 25 cts.

Handleiding tot de kennis der draagbare wapenen, door L. J. J. A. Joost, W. B. J. Duijcker en W. C. F. Bresler. Uitgegeven op last van het ministerie van oorlog. Post 8°. (XVI en 444 bl.) Breda, Gebr. Nys. met atlas. 5 fl. 87 cts.

Hardenberg (H.). — Handleiding tot de kennis van de bestaande krijgsregeling der landmagt. Nieuwe uitgave. Gr. 8°. (XXX en 939 bl.) 's Gravenhage, Erven Doorman. 1869. Bij inteek. 5 fl. 90 cts.; buiten inteek. 7 fl.

Harrebomée (P. J.). — Spreekwoordenboek der Nederlandsche taal, of verzameling van Nederlandsche spreekwoorden en spreekwoordelijke uitdrukkingen van vroegeren en lateren tijd. 3e deel. afl. 11 en 12. Gr. 8°. (bl. CLVII-CCCXVIII en 2 bl.) Utrecht, Kemink en zoon. 2 fl. 50 cts.
3 deelen compleet. 30 fl. 95 cts.

Heijnsius (Dr. A.). — Onderzoekingen, gedaan in het physiologisch laboratorium der Leidsche hoogeschool. 2e deel. Gr. 8°. (6 en 227 bl.) Leiden, S. C. van Doesburgh. 3 fl.

Hildegaersberch (W. van). — Gedichten, van wege de maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden uitgegeven door Dr. W. Bisschop en Dr. E. Verwijs. Roy. 8°. (XXVIII en 331 bl. in 2 kolommen.) 's Gravenhage, Martinus Nijhoff. 6 fl.

Communication de M. J. L. Beijers, libraire à Utrecht.

Le Secrétaire Gérant, Blanchot.

Paris. — Imp. Fillet fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 33. 13 Août 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Souscription en faveur des blessés de l'armée. — Jurisprudence. — Variétés. Bibliographie étrangère.

SOUSCRIPTION

OUVERTE

Au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie, de la Papeterie, du commerce de la Musique et des Estampes, et de toutes les professions qui s'y rattachent,

EN FAVEUR DES BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

DEUXIÈME LISTE.

Total de la première liste	12,755 fr.	»
MM. Best	100	»
Gauthier-Villars	500	»
Guillaumin et Ce	100	»
Hector et Gustave Bossange	300	»
Les employés de M. Bossange	40	»
Blanchot	25	»
Brachet	30	»
Barba	50	»
Otto Lorenz	50	»
Duprey	30	»
Mauban	50	»
Barthélemy	200	»
Boildieu	20	»
Henri Plon	500	»
A. Pillet	200	»
Prioux et Olmer	100	»
Coblence	10	»
Total	15,060	»

M. Guérin a souscrit pour 25 fr. par mois pendant la durée de la guerre.

JURISPRUDENCE.

LETTRES MISSIVES ET MANUSCRITS TROUVÉS DANS UNE SUCCESSION. — DROITS DE LA FAMILLE ET DES CRÉANCIERS.

Bien que des lettres missives émanées d'un tiers et trouvées dans une succession puissent avoir une valeur vénale comme autographes, elles ne sauraient être vendues à la requête des créanciers du possesseur ou de sa succession, lorsque ayant un caractère confidentiel elles constituent, pour le possesseur ou pour sa famille, un souvenir tout personnel.

Il en est autrement des écrits qui, tels que des mémoires et des leçons, présentent un intérêt historique plutôt qu'un intérêt personnel, et peuvent sortir de la famille qui les a reçus, sans qu'il en résulte pour elle ni pour leur auteur aucun inconvénient. Toutefois, il n'y a lieu d'en ordonner la vente au profit des créanciers que dans le cas où les autres ressources de la succession sont insuffisantes pour faire face au passif.

Sur l'appel de M. de Chanterenne fils, d'un jugement du 10 juin 1868, la cour d'Angers, sous la présidence de M. le premier président Métivier, après avoir entendu MM^es^ Fairé et Pellerin, avocats des parties, et M. l'avocat général Merveilleux-Duvignaux en ses conclusions conformes, a rendu, à l'audience du 4 février 1869, l'arrêt suivant :

« La cour,

« Attendu que les objets mobiliers dont M. de Chanterenne fils demande la distraction de la masse active de la succession sont des porcelaines de Chine, des papiers de famille, un cachet armorié et des écrits autographes de la duchesse d'Angoulême;

« Attendu que les porcelaines constituent un élément de l'actif de la succession et qu'il n'existe aucun motif de les en distraire ;

« Attendu que les papiers de famille, consistant en livres de dépenses et notes d'affaires écrites par de Chanterenne père, n'ont aucune autre valeur que celle qui s'attache à des souvenirs et à des intérêts de famille, et ne doivent pas être compris dans l'actif de la succession ;

« Attendu que le cachet armorié, quoique d'une valeur intrinsèque sans importance, fait partie de cet actif, et doit y être maintenu ;

« Quant aux écrits autographes de la duchesse d'Angoulême :

« Attendu qu'il y a lieu de distinguer entre les lettres de la princesse adressées à la dame de Chanterenne, aïeule de l'appelant, et les autres écrits de la princesse, dont l'un est le récit de son incarcération au Temple, et dont les autres sont des résumés de l'histoire de France ;

« Attendu que les lettres, qui attestent la vive reconnaissance et le tendre attachement de la princesse pour la dame de Chanterenne, ont un caractère confidentiel et constituent pour la famille, aujourd'hui représentée par de Chanterenne fils, des souvenirs honorables et précieux d'un intérêt considérable, mais tout personnel ;

« Attendu que les autres écrits de la princesse ne présentent pas de caractère confidentiel; qu'ils ont une valeur d'intérêt historique plutôt que personnel, et qu'aucun inconvénient ne peut résulter, pour la famille de la princesse ou pour la famille de Chanterenne, de la mise en vente ou de la divulgation de ces écrits, dont le plus important d'ailleurs a déjà été publié ; qu'il n'y a donc pas de raison de les distraire de la masse active de la succession et qu'ils doivent être vendus, si le produit de la vente du mobilier, lequel se trouve joint à l'actif de la succession par l'annulation de l'acte du 4 mars 1855, n'était pas suffisant pour éteindre le passif de cette succession ;

« Par ces motifs, infirme ;

« Dit que les lettres autographes de Mme la duchesse d'Angoulême seront distraites de l'actif et remises à Chanterenne fils;

« Ordonne que les autres écrits de la princesse seront joints à l'actif et vendus;

« Dit toutefois que ces écrits ne seront mis en vente que si les autres ressources réalisées de l'actif étaient insuffisantes pour faire face au passif; et dit que, dans le cas où la vente de ces écrits deviendrait inutile, ils seront remis à l'héritier bénéficiaire, etc. »

VARIÉTÉS.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT

POUR LA PROPAGATION DES LIVRES D'ART.

Il se produit aujourd'hui dans les arts un mouvement qui, croyons-nous, restera mémorable. Il y a dans les idées et dans les faits quelque chose de réparateur et de fécond. Une aspiration irrésistible des esprits et le progrès des institutions concourent à mettre l'art au rang qui lui appartient parmi nous. Sa dignité, son indépendance se trouvent consacrées dans l'administration du pays, on peut dire que son développement est l'objet d'une sollicitude qui s'étend et qui s'élève, et que tout ce qui prépare à le comprendre, comme à le pratiquer, devient de plein droit une branche de plus en plus importante de l'enseignement public.

C'est le désir de contribuer à cette éducation spéciale, en répandant autant que possible les ouvrages qui peuvent en être considérés comme *les classiques*, c'est ce désir qui a dirigé les fondateurs de la *Société d'encouragement pour la propagation des livres d'art.* Il

leur a paru que c'était un devoir pour tous ceux qui considèrent comme une chose nécessaire et légitime de cultiver le sentiment du beau, de s'unir pour lui offrir un juste aliment. Ils ont pensé que, alors que l'enseignement du dessin se propage et que les modèles sont rendus meilleurs, il était profitable de mettre à la portée de tous les publications qui ont vraiment l'art pour objet, et qu'il fallait chercher à faire que ces livres, regardés d'ordinaire comme les instruments d'une distraction frivole, pussent, comme tous les bons livres, servir à instruire et à élever les esprits.

A ces différents points de vue, l'utilité de propager des livres d'art choisis n'a pas besoin d'être longuement démontrée. Placer sous les yeux du plus grand nombre les chefs-d'œuvre du temps passé, c'est d'abord montrer l'histoire d'une manifestation éclatante du génie de l'homme, l'histoire de la splendeur des civilisations; mais ce n'est pas tout. A elle seule, la vue des œuvres parfaites a le souverain pouvoir d'initier les esprits à ce qui fait, au milieu des formes changeantes de l'art, le caractère universel et permanent du beau. En leur présence, l'imagination s'éveille et se règle à la fois, le jugement s'éclaire, le sentiment s'épure, et ceux qui sont doués pour produire conforment sur la grandeur du but auquel il faut atteindre l'effort de leur travail et de leur ambition.

Jusqu'à présent, sans contredit, on avait cherché de toutes les manières à éclairer et à former le goût de ceux qui se livrent à l'étude et à la pratique de l'art. Mais nous croyons que cette action salutaire ne doit point être bornée, et qu'il importe de l'étendre, de la généraliser. S'il est nécessaire, en effet, de se préoccuper de l'éducation des artistes, il est non moins indispensable en même temps de s'adresser aux gens du monde, et de préparer ceux que leur situation met à même d'encourager les arts, à en juger en toute connaissance et à les apprécier sainement. C'est par là seulement que l'on peut avoir l'espérance de fonder un jour, sur des principes communs, et le goût général et l'influence réciproque de l'artiste sur le public et du public sur l'artiste.

Ces considérations indiquent assez la part que notre Société voudrait prendre à l'éducation générale, et quelle lacune elle prétendrait y remplir. C'est non seulement à ceux qui sont au fort de la vie qu'elle veut rendre accessibles les jouissances les plus pures de l'intelligence; son ambition est d'en ouvrir la source à la jeunesse tout entière. Des ouvrages doivent être offerts en prix aux élèves des écoles de dessin; nous désirons aussi en proposer comme récompense aux élèves des lycées et des colléges. Certains livres d'art, en effet, peuvent être considérés comme un commentaire éloquent des chefs-d'œuvre littéraires, et comme le complément des *humanités*. Il existe déjà quelques ouvrages remplissant cet objet; d'autres devraient être créés pour y répondre. La Société se promet d'encourager de semblables travaux, et même de les susciter par son initiative.

Est-il nécessaire d'appuyer ici sur les avantages faits à nos adhérents? Nos statuts montrent assez qu'ils n'ont pas été oubliés, et que les services qu'ils rendront à la cause de l'art rencontreront de sûres compensations. Mais, si légitime que soit un pareil attrait, le but est plus haut et l'intérêt d'un autre ordre. Pour aider à la réalisation des vues que nous venons d'exposer, la *Société d'encouragement pour la propagation des Livres d'art* fait appel à tous les amis de l'art, à tous ceux qui pensent que l'art répond et s'unit à ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé dans l'âme humaine. On le comprend, par ces côtés, l'œuvre que nous entreprenons se rattache étroitement aux associations qui répandent les bons livres. Entre elle et nous le lien moral est étroit; nous voudrions, nous aussi, ajouter aux bibliothèques, même les plus humbles, un complément nécessaire.

Le bien, le beau, sont solidaires, et, à l'égal des lettres, qui sont bonnes en même temps que belles, l'art est bienfaisant et bon.

E. Guillaume,
Membre de l'Institut, Directeur de l'École impériale des Beaux-Arts.

Extrait des Statuts de la Société.

La Société a pour but de favoriser la publication des livres destinés à répandre, par la reproduction des plus belles œuvres dans tous les genres, la connaissance et le goût de l'art.

Dans ce but, elle offrira chaque année à des écoles de dessin de Paris et des départements, à des bibliothèques, à des associations artistiques, des livres d'art.

La Société est composée de membres fondateurs et de membres adhérents.

1° Les membres fondateurs payent une cotisation annuelle de 20 francs, ou une somme de 300 francs une fois versée;

2° Les membres adhérents payent une cotisation annuelle de 10 francs.

Tout membre de la Société a droit, chaque année, à une gravure à l'eau-forte, exécutée spécialement pour la Société, ou à toute autre nature de prime.

L'importance et la valeur des primes seront proportionnelles au nombre des souscripteurs.

Les épreuves avant la lettre seront exclusivement réservées aux fondateurs.

BIBLIOGRAPHIE ETRANGÈRE

ANGLETERRE. — LIVRES.

Adams (Archer). — Travels of a Naturalist in Japan and Manchuria. 8vo. pp. 340, cloth, 15s. (Hurst and B.)

Adams (Andrew Leith). — Notes of a Naturalist in the Nile Valley and Malta; a Narrative of Exploration and Research in connection with the Natural History, Geology, and Archæology of the Lower Nile and Maltese Islands. Post 8vo. (Edinburgh, Edmunds and Co.) pp. 306, cloth, 15s. (Hamilton.)

Ainsworth (W. H.). — Hilary St. Ives. 3 vols. post 8vo. cloth, 31s. 6d. (Chapman and H.)

Black's Picturesque Tourist of Ireland illustrated, with a Map of Ireland and several plans and views. 10th edit. 18mo. (Edinburgh, Black) pp. 420, cloth, 5s. (Longmans.)

Buchner (Louis). — Force and Matter; Empirico-Philosophical Studies intelligibly rendered. New edit. post 8vo. pp. 352, cloth, 7s. 6d. (Trübner.)

Campbell (John). — Lives of the British Admirals and Naval History of Great Britain from the days of Cæsar to the Present Time. 7th edit. revised and corrected. 12mo. pp. 382, cloth, 3s. 6d. (James Blackwood.)

Chapman (John). — The Medical Institutions of the United Kingdom; a History exemplifying the Evils of Over Legislation. Reprinted from the Medical Mirror. 8vo. pp. 118, cloth, 3s. 6d. (Churchill.)

Coles (James Oakley). — On Deformities of the Mouth, congenital and acquired, with their Mechanical Treatment. 2nd. edit. revised, and enlarged 8vo. pp. 128, cloth, 5s. 6d. (Churchill.)

Collins (Wilkie). — Man and Wife. 3 vols. post 8vo. pp. 1,090, cloth, 31s. 6d. (Ellis.)

Davies (Frederick). — The Unity of Medicine; its Corruptions and Divisions by Law Established in England and Wales, their Causes, Effects, and Remedy; with a Coloured Chart. 2nd edit. revised and extended to England and Scotland. 8vo. pp. 312, cloth, 10s. (Churchill.)

Dickens (Charles). — Memoir of, by William Watkins. 32mo. sewed, 2d. (147 Fleet Street.)

Disraeli (B.). — Lothair. 5th edit. revised. 3 vols. post 8vo. cloth, 31s. 6d. (Longmans.)

Freeman (Edward A.). — History of the Cathedral Church of Wells, as illustrating the History of the Cathedral Churches of the Old Foundation. Post 8vo. pp. 216, cloth, 3s. 6d. (Macmillan.)

Gibbon (Edward). — The Crusades, by Edward Gibbon; Siege of Rhodes, by Caoursin, Kaye edition, 1490, Essays on Chivalry, Romance, etc., by Sir Walter Scott. Post 8vo. pp. 260, cloth, 3s. 6d. (A. Murray.)

Hawthorne (Nathaniel). — Passages from the English Note Books of Nathaniel Hawthorne. 2 vols. 8vo. pp. 920, cloth, 24s. (Strahan.)

Hugo (Victor). — By Order of the King. The Authorised English Translation of Victor Hugo's L'Homme. 3 vols. post 8vo. pp. 880, cloth, 31s. 6d. (Bradbury and E.)

Jack (George). — Incidents of a Journey through Egypt and the Holy Land. Post 8vo. (Edinburgh, Elliot) pp. 412, cloth, 6s.

Jessie Grey; or, the Discipline of Life : a Canadian Tale. By L. G. 12mo. (Edinburgh, Oliphant) pp. 112, cloth, 2s. (Hamilton.)

Macrae (David). — The Americans at Home : Pen and ink Sketches of American Men, Manners, and Institutions. 2 vols. post 8vo. (Edinburgh, Edmonston and D.) pp. 730, cloth, 16s. (Hamilton.)

Mayhew (Henry). — Young Benjamin Franklin; showing the Principles which raised a Printer's Boy to First Ambassador of the American Republic. New edit. 12mo. pp. 550, cloth, 5s. (Jas. Blakwood.)

Morris (Rev. F. O.). — Castles and Halls of England (forming a new series of Ancestral Homes). 4to. cloth, 31s. 6d. (Bell and D.)

Parry (Charles). — Memorials of Charles Parry, Commander Royal Navy. By his Brother, Edward Parry, Bishop Suffragan of Dover. Post 8vo. pp. 304, cloth, 5s. (Strahan.)

Pic-nic Papers. Edited by Charles Dickens. Part 2, new edit. 12mo. sewed, 1s. (Ward and L.)

Ramsay (William). — A Manual of Roman Antiquities. School edit. revised and enlarged. Post 8vo. pp. 512, cloth, 8s. 6d. (Griffin.)

Roscoe (Henry E.). — Spectrum Analysis. Six Lectures delivered in 1868, before the Society of Apothecaries of London, with appendices, coloured plates, and illustrations. 2nd edit. 8vo. pp. 406, cloth, 21s. (Macmillan.)

Rose (Steuart). — Ignatius Loyola and the early Jesuits. 8vo. pp. 520, cloth, 16s. (Longmans.)

Ruskin (John). — Lectures on Art delivered before the University of Oxford, in Hilary Term 1870. 8vo. pp. 190, cloth, 6s. (Macmillan.)

Smith (James). — The Ratio between Diameter and Circumference in a Circle Demonstrated by Angles, and Euclid's Theorem, Proposition 32, Book 1, proved to be Fallacious. 8vo. (Liverpool, Howell) pp. 506, cloth, 31s. 6d. (Simpkin.)

Temple (Ralph and Chandos). — Invention and Discovery : a Collection of Interesting Anecdotes. 12mo. pp. 266, cloth, 2s. 6d. (Groombridge.)

Trench (Francis). — Islipiana, 1869. 12mo. sewed, 3s. 6d. (Mackintosh.)

Whiteside (James). — Early Sketches of Eminent Persons. Edited, with notes, by William Dwyer Ferguson. Post 8vo. (Dublin, Hodges and Co.) pp. 282, cloth, 6s. (Longman.)

Le Secrétaire Gérant, Blanchot.

Paris. — Imp. Pillet fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. — N° 34. — 20 Août 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1

Sommaire : Souscription en faveur des blessés de l'armée. — Jurisprudence. — Faits divers. — Correspondance. Comptes rendus. — Bibliographie étrangère.

SOUSCRIPTION

OUVERTE

Au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie, de la Papeterie, du commerce de la Musique et des Estampes, et de toutes les professions qui s'y rattachent,

EN FAVEUR DES BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

TROISIÈME LISTE.

Total des listes précédentes............................ 15,060 fr. »

Chambre des Imprimeurs de Paris :

MM. De Mourgues	100	»		
Dubuisson	100	»		
Renou et Maulde	100	»		
Jousset, Clet et Cie	500	»		
Towne	5	»		
Balitout	5	»		
Lefèvre	20	»		
Michels	20	»		
J. Juteau	10	»		
Rigal	5	»		
Malteste	50	»		
Morris père et fils	50	»		
Maréchal	20	»		
Nissou	25	»		
Bouchard	10	»		
Chaumont	10	»		
Prissette	5	»		
Boucquin	10	»		
Jacquet	10	»		
Schiller	10	»		
Alcan-Lévy	20	»		
Cusset	10	»		
Parent	20	»		
J. Vert	5	»		
A reporter	1,120	»	15,060	»

Report	1,120	»	15,060	»
MM. Noisette	20	»		
Chaix	200	»		
Ed. Vert	35	»		
Cassigneul	100	»		
Total de la Chambre des imprimeurs	1,475	»	ci 1,475	»
Maunoury			100	»
Bourdier			50	»
Baupré			20	»
Dusacq			100	»
Lemercier			50	»
J. Basset			50	»
A. Dupont et Ce			100	»
Allouard			100	»
Delahaye			50	»
Ducrocq			100	»
Langlade			100	»
Bourgerie-Villette			25	»
Sonzogno			25	»
Ve Adrien Maurin et Toiray			200	»
Les employés de la maison Maurin et Toiray			165	25
Dutertre			25	»
Engel			40	»
Lelong			10	»
Furne, Jouvet et Ce			500	»
Salmon			20	»
Cotillon			100	»
Marescq aîné			100	»
Total			18,565	25

JURISPRUDENCE.

Tribunal civil de la Seine (1re chambre).

Présidence de M. Benoît-Champy.

Audience du 9 février.

LES *Mystères de l'Inquisition.* — PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE. — CESSION SANS RÉSERVE.

L'auteur qui cède, sans réserve, ses droits de propriété d'un ouvrage, ne peut se plaindre qu'on fasse de son ouvrage une édition populaire si, d'ailleurs, on n'a fait subir à l'œuvre aucune modification de nature à nuire à la réputation et aux intérêts de l'auteur.

Mme Subervic a publié, sous le pseudonyme de Féréal, un ouvrage intitulé les *Mystères de l'Inquisition;* elle en a cédé la propriété sans réserve à M. Boissart, qui l'a cédée à M. Picard, lequel a eu lui-même pour cessionnaire M. Penaud-Jolly.

Ce dernier a donné de l'ouvrage une édition populaire. Mme Subervic a soutenu que M. Penaud-Jolly n'avait pas le droit de publier son œuvre sous cette forme. Elle a intenté, en conséquence, un procès à M. Penaud-Jolly, pour faire consacrer son droit par le tribunal.

Me Laya, avocat de Mme Subervic, a développé les moyens à l'appui de sa demande, qu'a combattus Me Lenté, avocat de M. Penaud-Jolly.

Le tribunal, sur les conclusions de M. l'avocat impérial d'Herbelot, a rendu le jugement suivant :

« Le Tribunal,

« Attendu qu'en 1844 la dame Subervic, dite de Féréal, a vendu sans réserve à Boissart la propriété d'un ouvrage intitulé : *Mystères de l'Inquisition;*

« Que, depuis cette époque, Boissart, ses concessionnaires et notamment Penaud-Jolly ont publié, dans des formats divers, plusieurs éditions de cet ouvrage sans qu'il ait été fait aucune réclamation par la dame Subervic;

« Attendu qu'il résulte, en outre, des documents produits que, le 9 juin 1868, la dame Subervic a reconnu que la propriété de cet ouvrage était passée à un sieur Picard, cessionnaire de Boissart et cédant de Penaud-Jolly;

« Attendu dès lors que Penaud-Jolly, cessionnaire sans réserve dudit droit de pro-

priété, a pu éditer l'ouvrage soit comme édition de luxe, soit comme édition populaire;

« Qu'il n'a d'ailleurs fait subir à l'ouvrage aucune modification de nature à nuire à la réputation et aux intérêts de l'auteur;

« Par ces motifs,

« Déclare la dame Subervic mal fondée dans sa demande, la rejette et la condamne aux dépens. »

FAITS DIVERS.

C'est au mois de mai 1871 que doit s'ouvrir l'Exposition internationale de Londres. Différant essentiellement des expositions anglaises de 1851 et de 1862, et des expositions françaises de 1855 et de 1867, l'exposition de Londres ne sera pas une exposition universelle, mais elle durera cinq ans.

Les beaux-arts, les arts industriels, les inventions scientifiques et les découvertes de la science moderne y occuperont la place principale et permanente pendant toute la durée de l'exposition. Autour de cette partie essentielle, on groupera chaque année un certain nombre d'industries en les distribuant de manière qu'elles soient toutes passées en revue successivement dans le cours de la durée de l'exposition.

Un mot, en passant, sur la puissance de la presse; nous l'empruntons à la vie de Dickens :

Le fameux roman *Pickwick Papers* devait paraître en 24 livraisons illustrées. A la cinquième, les deux éditeurs parlèrent de renoncer à la publication, vu le peu de succès.

Ils délibéraient encore, lorsque les journaux se mirent à célébrer le mérite de l'œuvre, qui fut *alle stelle*.

Dickens devait recevoir 15 guinées, un peu plus de 300 fr., par livraison de deux feuilles. A la douzième, les éditeurs, Chapmann et Hall, lui envoyèrent un supplément de 12,500 fr.

Ils continuèrent ainsi, à divers intervalles, et Dickens reçut en tout, par sommes supplémentaires, 87,500 fr.

Les éditeurs avaient réalisé pour leur compte un bénéfice net de 500,000 fr.

CORRESPONDANCE.

Le journal *le Temps*, daté du 12 août, reproduit un fragment du récit de la bataille de Reichshoffen tel qu'il est donné par M. Amédée Achard dans le *Moniteur*, et qui se termine ainsi :

« ..... Un détail terrible : Au plus fort de la bataille, le maréchal expédie une dépêche au général de Failly pour lui prescrire d'envoyer deux divisions à Lambach pour prendre l'armée prussienne à dos. C'était alors une victoire.

« Le télégraphe écrit « Hansbach », qui est dans une direction tout opposée, et les divisions du général de Failly ne trouvent personne sur le terrain où elles couraient pleines d'ardeur. »

Je crois avoir trouvé la raison de cette mauvaise lecture. Cela s'est passé dans un pays où la langue et l'écriture allemandes sont fort répandues. Les deux lettres capitales de l'écriture allemande H et L ont un air de famille qui peut amener la confusion. Du reste, les capitales anglaises que l'on emploie dans l'écriture sont souvent aussi fort difficiles à déchiffrer.

Il y a encore une lettre mal lue dans cette malheureuse dépêche, *ns* au lieu de *m*; mais il me semble que si la première lettre de Lambach avait été écrite lisiblement, il n'y aurait pas eu de doute sur la lecture du reste du mot.

Pour éviter de retomber dans une semblable erreur, l'administration du télégraphe devrait prescrire au public et à ses employés de ne se servir dorénavant, pour écrire la première lettre des noms de lieux ou de personnes, que de capitales romaines. H et L ne se confondront jamais.

OLIVIER BARBIER,
Conservateur-adjoint à la Bibliothèque impériale.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

La France sous Napoléon III, par Ev. Bavoux. Henri Plon. (E. de Barthélemy. — CONTEMPORAIN, 1er août.)

Histoire de la littérature allemande, par G. A. Heinrich, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon. A. Franck. (Ibidem.)

Le Livre de l'exil, par Eugène Villedieu. Douniol. (Ibidem.)

Le Gallicanisme et le Jansénisme comparés, depuis 1682 jusqu'à nos jours, par l'abbé Planté, curé de Sorinières, diocèse de Nantes. Nantes, Mozeau; Paris, Vaton. (Ibid.)

Pauline. Mademoiselle de Montenart, par Mme de Sainte-Marie. — *Ursule de Montbrun. Olympe et Adèle*, par la même. — *La Tendresse maternelle. Instruction et Education*, par la même. Paris, Tournai, Casterman. (Ibid.)

Catéchisme de l'infaillibilité pontificale, par M. l'abbé Grandclaude. Lethielleux. (Ibidem.)

L'Optique, par F. Marion. Ouvrage illustré de 70 vignettes sur bois et d'une planche tirée en couleur, par A. de Neuville et Jahandier. Hachette. (Ibidem.)

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

ITALIE. — LIVRES.

ACRI (Francesco). — Alcune poesie giovanili. in-12. pag. 58. Palermo, tip. Lao. — L. 1, 00.

Ballets et Mascarades de cour de Henri III à Louis XIV (1581-1652), recueillis et publiés d'après les éditions originales, par M. Paul Lacroix. T. 5. in-8. pag. 360. Torino, F. Gay e figli editori.

BARGELLINI (Dott. Mariano). — Storia popolare di Genova dalla sua origine fino ai nostri tempi. Seconda edizione. Vol. II. In-8. pag. 636. Genova, tip. Schenone.

BAUDI DI VESMES (Carlo). — Dell' industria delle miniere nel territorio di Villa di Chiesa (Iglesias) in Sardigna nei primi tempi della denominazione Aragonese. in-4. pag. 240 con 8 tav. Torino e Firenze, Fratelli Bocca. — L. 15, 00.

BERNABO SILORATA (Clarina nata Morroni). — Affetti e sospiri. Versi. Seconda edizione molto accresciuta. in-16. pag. 120. Sanseverino-Marche, C. Corradetti tipografo editore. — L. 1, 50.

BERNUZZI (Isidoro, Prevosto). — Dell' origine e del fine dell' uomo secondo l' etnografia. Osservazioni. in-8. pagine 128. Parma, tip. Fiaccadori. — L. 1, 60.

BERTOLOTTI (A.). — Passeggiate nel Canavese. T. 4. in-16. pag. XI-544, 32. Ivrea, tip. Curbis. — L. 3, 00.

BIANCHI (Fr. Raim. Prof. S. Theol.). — De constitutione monarchica Ecclesiæ et de infallibilitate Romani Pontificis juxta D. Thomam Aquinatem ejusque scholam in Ord. Prædicatorum. in-8. pag. 174. Roma, tipografia Salviucci.

CARRARA (Prof. Francesco). — Programma del corso di diritto criminale dettato nella R. Universita di Pisa. Parte speciale, esposizione dei delitti in specie. Vol. 5. in-8. pag. 595. Lucca, tip. Giusti. — L. 6.

CELI (Ettore). — L' abbici dell' agricoltore; principi dell' arte agraria per uso segnatamente delle scuole rurali. Terza edizione riordinata ed accresciuta. in-8. pag. 536. Modena, tip. Carlo Vincenzi. — L. 4, 00.

CHOISY (Ernest de). — De l'exposition internationale de Turin en 1872. Son caractère réel. Plan financier. in-8. pag. 12. Torino, tip. Favale. — L. 0, 25.

Eglise évangélique Vaudoise. Rapport annuel sur l'œuvre d'évangélisation en Italie, présenté au vénérable Synode de ladite église, s'ouvrant à Torre Pellice, le 17 mai 1870. in-8. pag. 62. Firenze, tip. Claudiana.

EMANUELI (Sac. Antonio). — Del fine provvidenziale del moderno spiritismo, ossia il diavolo mandato suo malgrado a mettere in rivoluzione la filosofia del secolo XIX. Saggio critico teofilosofico. in-8. pag. XV-60. Parma, tip. Fiaccadori. — L. 1, 00.

GIDINO DA SOMMACAMPAGNA. — Trattato dei ritmi volgari, da un codice del secolo XIV della Biblioteca Capitolare di Verona, or posto in luce per Mons. Gio. Batt. C. Giulari. in-8. pag. 280. Bologna, R. Tipografia. — L. 7, 50.

GUARNIERI (Armando). — Otto anni di storia militare in Italia (1859-1866). Fasc. 18 e 19. in-8. pag. 545-608 con due piante. Firenze, tip. Galletti. — L. 3, 00.

Leggenda (la) di vergogna, testi del buon secolo in prosa e in versi, e la leggenda di Giuda, testo italiano antico in prosa e francese antico in verso. in-8. pag. 130, 100. Bologna, 1869, tip. Fava e Garagnani. — L. 7, 50.

Lettre sur la comédie de l'Imposteur attribuée à Molière lui-même, réimprimée textuellement sur la première édition (1667) et précédée d'une notice bibliographique de M. Paul Lacroix. in-8. pag. 75. Torino, J. Gay e figli, edit. — L. 6, 00.

MAHUL (S. Emma). — L'entomologie en cent distiques, dédiée aux jeunes garçons, avec une préface également en vers, contenant la biographie, comme naturaliste, du général comte Dejean, son père. in-4. pag. 159. Firenze, tip. Botta.

MESSINA (Niccolo, Vicario Capit. di Noto). — L' infallibilità pontificia e la lettera di Mons. Felice Dupanloup Vescovo d' Orléans, sulla inopportunità d' una dommatica definizione. Esame critico. in-8. pag. 160. Palermo, tip. Tamburello.

MORBIO (Carlo). — Opere storico-numismatiche e descrizione illustrata delle sue raccolte. in-8. pagine XXIV-572 con due tavole litografiche. Bologna, G. Romagnoli editore. — L. 12, 48.
Edizione di 300 esemplari numerati.

TAFURI (Vincenzo). — Della nobiltà, delle sue leggi e di suoi instituti nel già reame delle Sicilie, con particolari notizie intorno alla città di Napoli e di Gallipoli. in-8. pag. 192. Napoli, presso D. Paradisi. — L. 3, 00.

TOPIN (Hippolyte). — Mélanges littéraires, prose et vers. in-8. pag. 68. Livorno, tip. Vigo. — L. 1, 50.

Un amore a vent' anni, ovvero il ritorno del volontario, per R. A. P. in-16. pag. 128. Milano, C. Barbini Editore.

VALENTINI (Ottorino). — Augurio di cuore per le nozze Deliliers-Rizzoni. in-4. pag. 8. Bologna, tip. G. Cenerelli.

Vita di donna Maria Luisa Prosperi, religiosa benedettina, abbadessa nel monastero venerabile di S. Lucia di Trevi dell' archidiocesi di Spoleto, morta in odore di santità l' anno 1847 : descritta da un padre d. C. d. G. in-8. pag. 423. Roma, tip. Forense.

ZOBI (Prof. A.). — Saggio sulle mutazioni politiche ed economiche avvenute in Italia dal 1859 al 1868, con un discorso preliminare. Vol. 1. in-8. pag. 390. Firenze, tip. Botta. — L. 5, 00.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 35. 27 Août 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Souscription en faveur des blessés de l'armée. — Dons de livres pour les prisonniers de guerre français. — Faits divers. — Comptes rendus.

SOUSCRIPTION

OUVERTE

Au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie, de la Papeterie, du commerce de la Musique et des Estampes, et de toutes les professions qui s'y rattachent,

EN FAVEUR DES BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

QUATRIÈME LISTE.

Total des listes précédentes	18,565	25
Germer Baillière	100	»
Durand	100	»
Mazoyer	50	»
Réné	100	»
Hachette et Cie	1,000	»
Curmer	50	»
Brandus et Dufour	100	»
Richault	100	»
Grus	50	»
Dentu	50	»
Le Bailly	20	»
Emile Baillière	100	»
Turgis	50	»
Charles Chardon	50	»
Borrani	50	»
Dunod	20	»
Jung-Treuttel	50	»
Emile Martinet	200	»
Emile Mellier	30	»
Schulz et Thuillié	20	»
Tanera	100	»
Marinoni	100	»
Vaissier, Jardin et Cie	500	»
Tixier	50	»
Auguste Lacroix	20	»
A reporter	21,625	25
Report	21,625	25
Henri Havard	50	»
Riquet	50	»
Gagnage	50	»
Marion fils	50	»
Ferdinand Boucher	50	»
Outhenin-Chalandre fils et Cie	500	»
Legrand	50	»
Viéville et Capiomont	100	»
E. Lair	100	»
Erhard	15	»
Engelmann et Graf	100	»
Parent-Desbarres	20	»
Reinwald et Cie	100	
Baulant aîné	25	
Godchaux et Cie	50	
Houssiaux	25	»
Logerot fils	50	»
Delagrave	100	»
Jouaust (de la Chambre des imprimeurs)	50	»
François Delarue	100	»
Renou et Maulde	100	»
Les employés de la maison Maunoury et Wolff	65	»
Total	23,425	25

DONS DE LIVRES

POUR NOS SOLDATS PRISONNIERS DE GUERRE.

Le 17 août dernier, M. de Malarce nous a fait l'intéressante communication qui suit :

« Paris, le 17 août 1870.
« 102, rue du Bac.

« *A Monsieur le Président du Cercle de la Librairie.*

« Monsieur le Président,

« M. le baron de Holtzendorff, membre correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), professeur des sciences d'Etat à l'université de Berlin, et membre de sociétés de bienfaisance de Berlin, de Londres, de Boston et de New-York, avec qui j'ai été en communauté de travaux de science et d'œuvres d'intérêt populaire par suite de mes missions scientifiques en Allemagne et en Angleterre, vient de m'adresser au nom du *Hilfs-Comite fur ausserordentliche Nothstandsfælle* (Comité de secours pour malheurs extraordinaires) la lettre suivante :

« Berlin, le 12 août 1870.
« 21, Kœnigin-Augusta strasse.

« Mon cher monsieur de Malarce, permettez-moi ces quelques lignes, que j'ose vous « adresser dans l'intérêt de ceux de vos com« patriotes qui sont restés dans les mains de « nos troupes soit comme blessés, soit comme « prisonniers de guerre. Je n'en connais pas « le chiffre exact, mais on m'assure qu'il dé« passe 12,000 hommes. Il est permis de « constater que nous fesons tout pour ména« ger les sentiments de vos braves militaires, « et accorder aux soldats blessés ou prison« niers un traitement dont vous aurez les « nouvelles les plus rassurantes. J'en ai été « témoin moi-même : l'ennemi vaincu est « pour nous un homme malheureux digne de « respect et d'attentions. La population de « Berlin n'a rien négligé pour témoigner ce « noble sentiment.

« Or, je vais vous faire une proposition : Il « est dur pour les blessés et les prisonniers « d'être moralement isolés dans un entourage « étranger, dont ils ne connaissent pas la « langue; de passer leur loisir forcé avec de « fâcheuses réflexions.

« Je voudrais leur fournir une bonne lec« ture française, consolante et instructive à la « fois. Quel plaisir pour ces prisonniers que « de rester dans un rapport intellectuel avec « leur patrie !

« J'ai commencé par former une petite col« lection de livres français pour la distribuer « dans nos hôpitaux ou parmi les prisonniers. « L'idée parait bonne, mais l'exécution est « difficile.

« Je vous prierais donc d'adresser votre pa« role efficace aux libraires-éditeurs de Paris « pour me faire parvenir, franco et par grande « vitesse, des ouvrages qu'ils jugeront propres « pour les besoins intellectuels de vos pri« sonniers. Vous avez des conférences excel« lentes à bon marché, dont vos libraires fe« ront volontiers un sacrifice. Le sort des « prisonniers, quand ils sont traités comme « chez nous avec tous les égards possibles, « reste toujours cependant déplorable. C'est « pourquoi je suis sûr qu'un appel fait au pa« triotisme de vos libraires-éditeurs ne restera « pas sans effet.

« Je serais heureux de contribuer à l'amé« lioration de la situation de vos compatrio« tes, et je vous autorise de publier cette « lettre, si vous le jugez bon. Permettez-moi « de noter qu'un de nos libraires de Berlin, « M. Janke, a donné pour l'usage des hôpi« taux et des lazarets des livres d'une valeur « de 20,000 francs.

« Agréez, mon cher monsieur de Malarce, « l'assurance de ma parfaite considération.

« (Signé) Dr baron de Holtzendorff. »

« Je ne pourrais rien ajouter à cette expression de si bons sentiments; et je ne crois pas, Monsieur le président, avoir besoin d'éveiller votre sympathie patriotique en faveur de ces braves et malheureux soldats de la France, cantonnés prisonniers si loin de la patrie, et qui souffrent peut-être des douleurs morales non moins cruelles que celles de leurs camarades recueillis dans nos ambulances. J'ai donc l'honneur de vous prier simplement d'examiner cette demande : Votre Cercle serait-il disposé à recueillir et à expédier à Berlin les dons de livres qui pourraient être faits par les libraires et les auteurs éditeurs, conformément à la proposition de M. le baron de Holtzendorff?

« Je vous serais infiniment obligé si vous vouliez bien me faire connaître votre réponse dans le plus court délai possible; la promptitude du secours ajoutera au bienfait.

« Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma parfaite considération.

« A. de Malarce. »

Dans sa réunion du 19 août, sous la présidence de M. Ch. Laboulaye, assisté de l'un des vice présidents, M. Dumaine, directeur de la Librairie militaire, le conseil d'administration a décidé qu'il agréait de tout cœur cette idée pieuse en faveur de nos militaires prisonniers en Allemagne, et qu'il acceptait la

proposition de recueillir et d'expédier à M. de Holtzendorff, avec le concours de M. de Malarce, les dons de livres qui seraient faits dans ce but patriotique.

En conséquence, et pour seconder l'œuvre de patronage de nos compatriotes, organisée à Berlin par la bienfaisance de M. de Holtzendorff, il est fait appel à MM. les éditeurs, auteurs et libraires français, et en général à toutes les personnes qui voudraient envoyer ainsi un souvenir de la France et un soulagement à nos braves soldats tombés prisonniers de guerre.

Les dons de livres (neufs ou vieux) POUR NOS SOLDATS PRISONNIERS sont reçus au *Cercle de la librairie*, 1, rue Bonaparte, à Paris.

Les petits ouvrages d'histoire, de voyages, sont indiqués comme surtout désirables, à un nombre d'exemplaires un peu important.

L'AGENT-COMPTABLE du *Cercle de la librairie* est aussi autorisé à recevoir les offrandes en argent que l'on voudrait bien envoyer pour les frais de transport des livres de Paris à Berlin.

Le *Journal de la librairie* publiera la liste des donateurs, des dons et offrandes, et, par la suite, un compte rendu de l'emploi des livres et des fonds.

Cette bonne œuvre patriotique, secondée par la publicité de plusieurs grands journaux de Paris, dans ces derniers jours, a déjà attiré d'assez nombreux envois.

DONS DE LIVRES POUR LES BLESSÉS.

M. le comte Sérurier, membre de la commission qui administre la *Société des secours aux blessés*, vient de nous prier d'ouvrir aussi au Cercle de la librairie une souscription analogue, afin d'obtenir de la générosité de MM. les libraires, auteurs, etc., le plus grand nombre possible de volumes propres à être mis dans les mains des blessés. Nous le faisons avec empressement, persuadé que chacun de nous voudra contribuer à procurer quelques distractions à nos soldats, pendant leur long séjour dans nos hôpitaux.

Les offrandes de livres (neufs ou vieux) adressées avec indication spéciale POUR LES BLESSÉS, seront reçues au *Cercle de la Librairie* pour être transmis à la *Société de secours aux blessés*. C. L.

MM. CHAIX et C[e] tiennent à la disposition de MM. les Libraires et les Membres du Cercle, des exemplaires de l'affiche ci-dessous qui, placée aux abords de leur établissement, a déjà provoqué des dons de livres.

DONS DE LIVRES

A NOS

SOLDATS PRISONNIERS

La Librairie française se propose de faire parvenir des Livres à nos soldats prisonniers.

Un Comité s'est constitué, et le Cercle de la Librairie et de l'Imprimerie se charge de recueillir les Dons provenant de l'initiative privée.

En conséquence, il est fait appel à toutes les personnes qui désirent s'associer à cet acte de sollicitude envers nos soldats.

On peut dès à présent déposer, contre reçu, au Cercle, tous les ouvrages auxquels on voudrait donner cette destination patriotique.

Ces Livres pourront porter le nom des donateurs.

22 *août* 1870.

On peut faire prendre tous les matins, de 8 heures à 11 heures, 20, rue Bergère, un ou plusieurs exemplaires de ladite affiche.

FAITS DIVERS.

Par décret, en date du 8 août, et sur la proposition de M. le ministre du commerce, M. Paul Mame, imprimeur, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette distinction lui a été accordée comme un des chefs de la maison Alfred Mame et fils, pour les récompenses exceptionnelles obtenues par cet établissement aux expositions universelles de Paris (1867), Amsterdam (1869), Rome (1870).

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Les Poissons, les Reptiles et les Oiseaux, par Louis Figuier. Hachette. (E. de Barthélemy. — CONTEMPORAIN, 1er août.)

Le saint Rosaire expliqué par Bossuet, recueilli et mis en ordre par M. l'abbé A. Jacquemet, curé de Saint-Ismier, diocèse de Grenoble. Grenoble, Baratier; Paris, Sarlit. (Ibidem.)

Mémorial des élèves de la sainte famille, ou Méditations pour les demoiselles pensionnaires des couvents et autres institutions catholiques. Tournai, Casterman; Paris, Laroche. (Ibidem.)

Sous le manteau de la cheminée, par André Le Pas. Lecoffre. (Ibidem.)

Mœurs pittoresques des insectes, par Victor Rendu, inspecteur général de l'agriculture. Hachette. (Ibidem.)

Traité du Saint-Esprit, par Mgr Gaume, protonotaire apostolique, docteur en théologie. Gaume frères et Duprey. (Ibidem.)

Les Merveilles de la céramique, par A. Jacquemart. 3e partie, contenant 48 vignettes sur bois et 833 monogrammes par J. Jacquemart. Hachette. (Ibidem.)

Comment viennent les rides, suivi de *Cinq cent mille francs en portefeuille*, par Étienne Marcel. Putois-Cretté. (Ibidem.)

Elévations à Jésus-Christ Notre-Seigneur sur la conduite de son esprit et de sa grâce envers sainte Marie-Madeleine, par le cardinal de Bérulle. Lethielleux. (Ibidem.)

De l'intelligence, par M. Taine. Hachette. (Ed. Scherer. — TEMPS, 2 août.)

Moyen infaillible de prolonger l'existence, par M. Eug. Paz. Hachette. (E. Paz. — NATIONAL, 2 août.)

Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne, par E. de Pressensé. 3e série. L'histoire des dogmes. Meyrueis. (Michel Nicolas. — TEMPS, 4 août.)

Le bon sens d'un homme de rien contre les nonsens d'un homme de science, par J. Dumoulin (oncle). Douniol. (Charnay.— CONSTITUTIONNEL, 6 août.)

Lettres complètes d'Abélard et d'Héloïse. Traduction nouvelle, précédée d'une étude philosophique et littéraire par M. Gréard, inspecteur de l'Académie de Paris. Garnier frères. (Ch. Daremberg. — DÉBATS, 6 août.)

Les Victimes de la guerre et les Progrès de la civilisation, par le docteur Chéron. Lachaud. (Émile Martin. — FRANCE, 6 août.)

Le Pape Alexandre VI et les Borgia, par le R. P. M. J. H. Ollivier, des Frères prêcheurs. 1re partie. Le Cardinal de Llançol y Borgia. Albanel. (U. Maynard. — UNIVERS, 8 août.)

La Prusse contemporaine et ses institutions, par M. K. Hillebrand. Germer Baillière. (Jules Levallois. — OPINION NATIONALE, 8 août.)

Histoire de la Prusse depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadowa, par M. Eugène Véron. Germer Baillière. (Ibidem.)

Le Roman d'un libre penseur, par Mme Louise Audebert. Dentu. (Émile Deschanel. — DÉBATS, 7 août.)

La Pauvreté, sa mission dans l'Église et dans le monde, par le R. P. Exupère de Prats-de-Mollo, capucin. Lethielleux. (E. Thomas Boutard. — UNIVERS, 10 août.)

Histoire de Luther et de Calvin, par J. M. V. Audin. Bray et Retaux. (Gaston de Flotte. — UNION, 20 juillet.)

Histoire de Léon X, par le même. Bray et Retaux. (Ibidem, 29 juillet.)

Histoire d'Henri VIII et Correspondances inédites, par le même. Bray et Retaux. (Ibid., 30 juillet et 8 août.)

Moyen infaillible de prolonger l'existence et de prévenir les maladies, par Eugène Paz, directeur du Grand Gymnase. Hachette. (Gustave Landrol. — CONSTITUTIONNEL, 11 août.)

Juvénal et ses Satires, par Auguste Widal. Didier. (Gustave Landrol. — CONSTITUTIONNEL, 13 août.)

Luçon et Mindanao, extrait d'un journal de voyage dans l'extrême Orient. Michel Lévy. (REVUE DES DEUX MONDES, 15 août.)

Drames et Romans de la vie littéraire, par M. Saint-René Taillandier. Jouaust. (Ibidem.)

Recherches sur l'emplacement des Emporia phéniciens dans le Zeugis et le Byzacium, par M. A. Daux. Imprimerie impériale. (Ibid.)

Le Secrétaire Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 36. 3 Septembre 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Souscription en faveur des blessés de l'armée.— Dons de livres pour nos soldats prisonniers de guerre. Jurisprudence. — Faits divers. — Nécrologie. — Comptes rendus. — Bibliographie étrangère.

SOUSCRIPTION

OUVERTE

Au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie, de la Papeterie, du commerce de la Musique et des Estampes, et de toutes les professions qui s'y rattachent,

EN FAVEUR DES BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

CINQUIÈME LISTE.

Total des listes précédentes...	23,425	25
Villemont	100	»
Duquesnel	50	»
Auguste Boyer et Cie	100	»
Schulz fils	20	»
L'abbé Migne	20	»
Laplace, Sanchez et Cie	100	»
Pichon et Cie	50	»
A reporter	23,865	25
Report	23,865	25
Une librairie ancienne	50	»
D'Escrivan	50	»
Goyer et Hermet	75	»
Dumont	5	»
Baer (Joseph)	100	»
A. Le Clerc et Cie	50	»
Méja	100	»
Total	24,295	25

DONS DE LIVRES

POUR NOS SOLDATS PRISONNIERS DE GUERRE.

L'œuvre des DONS DE LIVRES POUR NOS SOLDATS PRISONNIERS DE GUERRE, a rallié aussitôt des sympathies nombreuses : l'importance des livres reçus en dons jusqu'à ce jour va permettre un premier envoi d'environ 3,500 volumes, qui sera expédié à Berlin à la *Société de secours pour malheurs extraordinaires*, où M. le baron de Holtzendorff prendra soin de distribuer et de faire parvenir les livres à nos compatriotes cantonnés en Allemagne.

Dans le prochain numéro du ***Journal de la Librairie***, nous donnerons la liste détaillée des dons reçus. Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à enregistrer les noms des premiers donateurs :

Société des livres utiles; — le lieutenant-colonel Staff; — Guillaumin et Cie; — Douniol; — Sarlit; — Mortimer-Ternaux; — un anonyme; — Chaix; — Librairie des sciences sociales; — le docteur Charles Pellarin; — Poussielgue frères; — Librairie agricole; — Mahler; — Alexandre; — Pottison; — Degorce Cadot; — Hiver de Beauvoir; — Félix Thessalus; — Eugène Imbert; — Joseph de Chaignolles; — Hippolyte Mandelert; — Adolphe Badam; — Jules Bonnet; — Elie Sauvage; — Pontramier; — Georget-Joubert,

à Tours; — la Société évangélique auxiliaire; — Œuvre Saint-Michel; — la Société des traités religieux.

Nous rappelons à MM. les éditeurs, libraires ou auteurs, et en général à toutes les personnes qui voudraient envoyer ainsi à nos soldats prisonniers un souvenir de la France et un soulagement, — que les dons de livres (neufs ou vieux) sont reçus avec reconnaissance au Cercle de la Librairie, 1, *rue Bonaparte, à Paris.*

JURISPRUDENCE.

JOURNAUX. — IMPRESSION. — INEXÉCUTION DES CONVENTIONS.

Dans les contrats synallagmatiques, le défaut par une partie d'exécuter son engagement autorise, dans les limites de l'équité, l'autre partie à ne pas exécuter le sien.

Spécialement, un imprimeur peut du jour au lendemain refuser la composition typographique d'un journal dont l'impression lui était confiée, quand le directeur de ce journal a manqué à l'engagement par lui pris de solder à un jour déterminé les frais de ladite impression.

(C. de Paris, 11 décembre 1869. — Lamy et Cᵉ c. Cochet.)

Sur la demande en 20,000 francs de dommages-intérêts formée par MM. Lamy et Cᵉ contre M. Cochet, et la demande reconventionnelle de ce dernier, le tribunal de commerce de Meaux a rendu, le 22 janvier 1869, le jugement suivant :

« Le Tribunal :

« Attendu qu'aux termes des conventions verbales intervenues fin septembre dernier entre les parties, Cochet s'est engagé à faire l'impression deux fois par semaine du *Moniteur commercial*, appartenant à Lamy et Cᵉ, moyennant un prix convenu;

« Attendu que tout d'abord Cochet n'était chargé que de la composition et de l'impression;

« Que postérieurement, à la demande de Lamy, il a fourni le papier, et qu'enfin, à partir du quatrième numéro, il s'est chargé du pliage et de l'affranchissement d'un certain nombre d'exemplaires;

« Attendu que, de son côté, Lamy s'était obligé à payer le 10 de chaque mois;

« Qu'au mépris de ces conventions, et malgré des demandes réitérées, Cochet n'a pu obtenir qu'un faible à-compte sur la somme de 1,500 francs environ qui lui était due le 10 décembre;

Attendu que si, par suite de l'inexécution par Lamy des conventions, Cochet, après avoir continué l'impression du journal sur la promesse formelle à lui faite d'un payement, a refusé d'imprimer le numéro du 29 décembre, Lamy doit s'imputer le préjudice qu'il a pu en éprouver;

« Déclare Lamy et Cᵉ non recevables, en tous cas mal fondés en leur demande à fin de dommages-intérêts, les en déboute et les condamne aux dépens;

« En ce qui touche la demande reconventionnelle formée par Cochet :

« Attendu que du compte établi entre les parties il résulte que Cochet est créancier de Lamy de la somme de 2,086 fr. 95 c., pour frais d'impression et autres;

« Reçoit Cochet reconventionnellement demandeur;

« En conséquence, condamne Lamy et Cᵉ commercialement à payer à Cochet en deniers ou quittances valables la somme de 2,086 fr. 95 c., etc. »

M. Lamy a interjeté appel; mais le 11 décembre 1869, la cour de Paris (1ʳᵉ ch.), sous la présidence de M. le premier président Gilardin, et sur les plaidoiries de Mᵉˢ Lenté et Sorel, a confirmé en ces termes :

« La cour,

« Considérant que Lamy, propriétaire du journal *le Moniteur commercial*, était en retard d'opérer le règlement de la presque totalité des frais d'impression dus à Cochet, imprimeur;

« Que, par lettre en date du 28 décembre 1868, Cochet, réclamant avec insistance son payement, a mandé à Lamy qu'à défaut par celui-ci de se libérer, la composition typographique du journal ne lui serait pas fournie pour le lendemain;

« Que Lamy, ainsi prévenu, pouvait, en remplissant son engagement, éviter, s'il l'avait voulu, le préjudice résultant pour lui de ce que, le 29 décembre, la composition du journal ne lui serait pas livrée;

« Qu'en pareille circonstance, il n'était pas fondé à exiger de l'imprimeur l'impression d'un dernier numéro du journal, en lui faisant offre pour ce d'une somme de 115 francs, et en restant dans l'état d'inexécution de son engagement;

« Que dans les contrats synallagmatiques, où les engagements réciproques sont censés la condition les uns des autres, le défaut par une partie d'exécuter son engagement autorise, dans les limites de l'équité, l'autre partie à ne pas exécuter le sien;

« Considérant, quant à la demande reconventionnelle de Cochet, que le bien fondé en est reconnu à l'audience;

« Par ces motifs,

« Adoptant d'ailleurs ceux qui ont déterminé les premiers juges;
« Confirme avec amende et dépens. »

FAITS DIVERS.

L'appel que nous avons fait au public a été entendu, et déjà plus de 800 livres ont été déposés, 20, rue Bergère, chez MM. A. Chaix et Ce.

Le premier volume reçu portait l'inscription suivante :

Pauvre frère blessé, puisse l'ami que je t'envoie te faire penser à Dieu, te donner le courage et la résignation dont tu as besoin! — *20 août* 1870.

Avec quel bonheur et quelle émotion nos soldats ne recevront-ils pas de pareils dons, et quelles douces consolations ne trouveront-ils pas dans la lecture d'ouvrages qui leur rappelleront la patrie et les amis qu'ils y ont laissés! (*Le Français*.)

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS. — L'Académie vient de terminer un des ouvrages par elle-même entrepris, le *Gallia Christiana*. Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur en avaient publié treize volumes. M. Hauréau, lorsqu'il était encore étranger à l'Académie, avait ajouté deux volumes concernant les provinces ecclésiastiques de Tours et de Besançon; il vient aujourd'hui, comme commissaire de l'Académie, d'achever le seizième volume, qui contient la province de Vienne (en Dauphiné). Ainsi ce grand ouvrage, commencé dans les premières années du dernier siècle par la plus savante des corporations religieuses, est aujourd'hui complet. M. le président a adressé à M. Hauréau les remercîments de la compagnie. Nous annonçons en même temps la publication du vingt-sixième volume des *Mémoires* de l'Académie des inscriptions. Ce volume se compose de mémoires lus dans les séances ordinaires par MM. Naudet, Egger, Renan, de Wailly, Jourdain, Le Blant et Vincent.

Les collections du *British Museum* se sont enrichies, pendant l'exercice 1869, de 32,013 volumes et brochures, parmi lesquels on compte 1,100 ouvrages chinois; d'une magnifique mappemonde du XVe siècle (1457), exécutée pour le prince Henri le Navigateur par le célèbre cosmographe vénitien, le camaldule Mauro; d'un manuscrit français de l'an 1300, admirablement conservé, et décoré de miniatures, *la Somme le Roy*, du confesseur de Philippe III, le frère Laurent.

L'administration du musée publiera prochainement le premier volume de la *Bibliographie des pamphlets et écrits satiriques imprimés en Angleterre de* 1537 *à* 1688, ainsi que le troisième volume de son *Recueil d'inscriptions cunéiformes*.

NÉCROLOGIE.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Marie-Joseph-David Olmer, de la maison Prioux et Olmer, membre du Cercle de la librairie, décédé à Paris, dans sa 61e année.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS DANS LES JOURNAUX ET REVUES.

Rabelais et son œuvre, par M. Eugène Noël. Jouaust. (REVUE DES DEUX MONDES, 15 août..

Scènes de la vie suisse. La Vallée des amoureux) Joël Cherbuliez. (Ibidem.)

Poésies lyriques, de Mme Gustave Dorieux. Traduit de l'allemand. Librairie internationale. (Ibidem.)

Les Courtisanes du monde, par M. Arsène Houssaye. Dentu. (Ibidem.)

Histoire de Marie Stuart, par Jules Gauthier. Librairie internationale. (Jules-Marie Richard. — UNION, 16 août.)

Les Martyrs du drapeau, par Antoine Camus. Lachaud. (Charnay. — CONSTITUTIONNEL, 16 août.)

Les Glaneuses, par M. Paul Demeny. Librairie artistique. (Ibidem.)

Des Partisans et des corps irréguliers, par Le Mière de Corvey. (H. Tabouelle. — SIÈCLE, 16 août.)

Les Types populaires au théâtre, par Ludovic Celler. Liepmannssohn et Dufour. (Edmond Villetard. — DÉBATS, 17 août.)

De l'enseignement supérieur en Angleterre et en Ecosse. Rapport adressé à S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique par MM. J. Demogeot et H. Montucci. Imprimerie impériale. (Gustave Landrol. — CONSTITUTIONNEL, 17 août.)

Joannis Martinez de Ripalda, S. J., opera omnia. Palmé. (FRANÇAIS, 17 août.)

Ancienneté de l'homme, par M. le marquis de Nadaillac. Franck. (Jules de Lasteyrie. — TEMPS, 17 août.)

Les Victimes de la guerre et les progrès de la civilisation, par M. le docteur Chéron. Lachaud. (Coutin. — OPINION NATIONALE, 17 août.)

Les Huguenots du XVIe siècle, par Adolphe Schaeffer. Cherbuliez; Grassart; Meyrueis. (H. Schmidt. — TEMPS, 18 août.)

BIBLIOGRAPHIE ETRANGÈRE

AMÉRIQUE. — LIVRES.

Abbott (B. V. and A.). — Reports of Practice Cases determined in the Court of Appeals of the State of New York. New Series. Vol. 7, 8vo. (New York, 1870) pp. 550, London, 25s.

Abbott (John S. C.). — The History of Hortense, Mother of Napoleon III. Illustrated, 18mo. (New York, 1870) pp. 379, London, 5s.

Allibone (S. Austin). — A Critical Dictionary of English Literature and English and American Authors, Living and Deceased. Vol. 2, imp. 8vo. (Philadelphia, 1870) pp. 3,332. London, 36s.

Barnes (R.). — Obstetric Operations; including the treatment of Hemorrhage. With Additions by B. F. Dawson. Royal 8vo. (New York, 1870) pp. 483, London, 21s.

Bible (the) in the Public Schools : Arguments, etc. in the case of John D. Minor versus The Cincinnati Board of Education. 8vo. (Cincinnati, 1870) pp. 420, London, 10s. 6d.

Bowen (Francis). — American Political Economy. Crown 8vo. (New York, 1870) London, 12s.

Cocker (B. F.). — Christianity and Greek Philosophy, 8vo. (New York, 1870) pp. 531, London, 12s.

Coffin (Charles Carleton). — The Seat of Empire. Illustrated, 16mo. (Boston, 1870) pp. 232, London, 6s. 6d.

Draper (Lyman C.) and **Croffut** (W. A.). — A Helping Hand for Town and Country. Illus. 8vo. (Cincinnati, 1870) pp. 821, London, 21s.

Edes (R. T.). — The Physiology and Pathology of the Sympathetic or Ganglionic Nervous System. Illustrated, 8vo. (New York, 1870) pp. 152, London, 7s. 6d.

Flagg (W. J.). — Handbook of the Sulphur Cure as applicable to the Vine Disease. 12mo. (New York, 1870) London, 2s. 6d.

Fulton (James A.). — Peach Culture. Illustrated, 12mo. (New York, 1870) pp. 190, London, 7s. 6d.

Guericke (H. E. F.). — A. Manual of Church History. Translated by W. G. T. Shedd. 8vo. (Andover, 1870) pp. 160, London, 7s. 6d.

Harris (Joseph). — On the Pig, its Breeding, Rearing, etc. 12mo. (New York, 1870) pp. 250, London, 7s. 6d.

Hillern (W. Von). — Only a Girl; or, a Physician for the Soul. Translated by Mrs. Wister. 12mo. (Philadelphia, 1870) pp. 544, London, 9s.

Homer. — The Iliad, translated into English blank verse. By William Cullen Bryant. Vol. 2, 4to. (Boston, 1870) pp. 426, London, 25s.

Hyacinthe (Reverend Father). — The Family and the Church : Advent Conferences of Notre Dame, Paris, 1866-7, 1868 9. Edited by L. W. Bacon. With Introduction by John Bigelow. 12mo. (New York, 1870) London, 7s.

Keim (De B. Randolph). — Sheridan's Troopers on the Borders : a Winter Campaign on te Plains. Illus. 12mo. (Philadelphia, 1870) pp. 308, London, 8s.

Ludlow (Fitz Hugh). — The Heart of the Continent : a Record of Travel Across the Plains and in Oregon. Illus. 8vo. (New York, 1870) pp. 568, London, 14s.

Merrick (J. M., jun.) — The Strawberry and its Culture; with a Descriptive Catalogue of all known Varieties. 12mo. (Boston, 1870) pp. 128, London, 5s.

Muhlbach (L.). — Queen Hortense. A Life Picture of the Napoleonic Era : an Historical Novel. Illustrated, 8vo. (New York, 1870) pp. 186, London, 8s.

New-fashioned (the) Girl : a Story of To day. 16mo. (New York, 1870) pp. 30, London, 2s.

Nevius (Rev. J. L.). — San-Poh ; or, North of the Hills. 18mo. (Philadelphia, 1870) pp. 144, London, 2s. 6d.

Rand (E. S., jun.). — Seventy-five Popular Flowers, and How to Cultivate them. Illustrated, 12mo. (Boston, 1870) pp. 208, London, 7s. 6d.

Rice (N. L.). — God Sovereign and Man Free. 16mo. (Philadelphia, 1870) pp. 168, London, 2s. 6d.

Sargent (H. W.). — Skeleton Tours trough England. Scotland, Ireland, Wales, Denmark, etc., etc. 18mo. (New York, 1870), pp. 109, London, 4s. 6d.

Scudder (Rev. John). — Memoir of Thirty-six Years Missionary in India. By J. B. Waterbury, D.D. 12mo. (New York, 1870) pp. 307, London, 8s.

Speer (Wm., D.D.). — China and the United States. Illus. 8vo. (Hartford, 1870) pp. 672, London, 18s.

Tyler (Ransom H.). — A Treatise on the Remedy by Ejectment. 8vo. (Albany, 1870) pp. 967, London, 31s. 6d.

United States Sanitary Commission : Surgical Memoirs of the War of the Rebellion. Edited by F. H. Hamilton. Illustrated 8vo. (New York, 1870) pp. 586, London, 30s.

Winans (Ross). — One Religion, Many Creeds. 8vo. (Baltimore, 1870) pp. 471, London, 5s.

Young (the) Wife's Cook Book. By the Author of 'The National Cook Book.' 12mo. (Philadelphia, 1870 pp. 675, London, 7s. 6d.

Le Secrétaire Gérant, Blanchot.

Paris. — Imp. Pillet fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 37. 10 Septembre 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1

Sommaire : Souscription en faveur des blessés de l'armée. — Dons de livres pour nos soldats prisonniers de guerre. La Bibliothèque de Strasbourg. — Faits divers.

SOUSCRIPTION

OUVERTE

Au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie, de la Papeterie, du commerce de la Musique et des Estampes, et de toutes les professions qui s'y rattachent,

EN FAVEUR DES BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

SIXIÈME LISTE.

Total des listes précédentes	24,295	25
La Société fraternelle des protes des imprimeries typographiques de Paris	200	»
Ve Renouard (Ethiou Perou gérant)	100	»
Ve Poitevin, Ethiou Perou et Ce	100	»
Total	24,695	25

DONS DE LIVRES

POUR NOS SOLDATS PRISONNIERS DE GUERRE.

Ainsi que nous l'avons promis dans notre dernier numéro, nous publions ci-après la liste détaillée des dons de livres reçus au Cercle pour être expédiés à nos soldats prisonniers.

Société des livres utiles	23,250	brochures	in-18.
Le lieutenant-colonel Staff	40	volumes	in-8.
Guillaumin et Ce	16	—	in-8.
—	22	—	in-12.
—	32	—	in-18.
Douniol	20	—	in-8.
Sarlit	64	—	in-8.
—	63	—	in-12.
—	21	brochures	formats divers.
Mortimer-Ternaux	30	volumes	in-8.
Un anonyme	13	—	in-8.
Chaix	36	—	in-8.
—	4	—	in-12.

Librairie des sciences sociales	6	volumes	in-8.
—	12	—	in-18.
Le docteur Charles Pellarin	8	—	in-8.
Poussielgue frères	18	—	in-8.
—	68	—	in-12.
—	10	—	in-16.
Librairie agricole	17	—	in-4.
—	2	—	in-8.
—	34	—	in-12.
Mahler	53	—	in-32.
—	5	—	in-12.
Alexandre	80	—	formats divers.
Pottison	1	—	in-8.
Degorce-Cadot	2	—	in-12.
Hiver de Beauvoir	7	—	formats divers.
Félix Thessalus	5	—	in-12.
—	2	—	in-16.
—	18	brochures	formats divers.
—	50	feuilles	in-4.
Eugène Imbert	10	volumes	in-12.
Joseph de Chaignolles	1	—	in-12.
Hippolyte Mandelert	5	—	in-12.
Adolphe Badain	18	—	in-12.
Jules Bonnet	2	—	in-8.
—	2	—	in-12.
Elie Sauvage	4	—	in-12.
Pontramier	5	—	in-8.
—	15	—	in-12.
Georget-Joubert, à Tours	72	—	in-12.
Le Comité évangélique auxiliaire de secours pour les soldats blessés ou malades	25	—	in-4.
—	104	—	in-12.
—	23	—	in-32.
—	1555	brochures	formats divers.
Œuvre Saint-Michel	140	volumes	in-12.
La Société des traités religieux (traités pour les soldats)	820	—	in-12.
Régis Ruffet et Cie	100	—	in-8 et in-12.
—	200	brochures	formats divers.
L. Quicherat	3	volumes	in-8.
Pichon et Cie	24	brochures	in-18.
Baudry et Cie	14	volumes	in-12.
—			collection de feuilletons.
Hachette et Cie	4060	volumes	in-8 et in-12.

LA BIBLIOTHÈQUE DE STRASBOURG.

M. Zeller, nommé récemment recteur de l'académie de Strasbourg, vient d'adresser la lettre suivante à M. le ministre de l'instruction publique :

« Paris, le 31 août 1870.

« Monsieur le ministre, l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg, l'une des plus précieuses et des plus utiles de l'Europe, par la rareté et par le nombre de ses volumes, paraît être un fait accompli.

« La France reconstruira la ville de Strasbourg. J'ai l'honneur, monsieur le ministre, de vous prier de me mettre à même de pourvoir le plus tôt possible à la recomposition de sa bibliothèque.

« Une ville qui possède cinq facultés, des savants illustres, des étudiants nombreux, ne saurait rester sans bibliothèque dès qu'elle sera rentrée dans le calme. Je prends donc la liberté, monsieur le ministre, de vous demander les pouvoirs et les moyens nécessaires pour solliciter, sous votre autorité, l'aide, le concours et les sacrifices patriotiques :

« 1° Des riches dépôts de l'instruction publique, des lettres et des arts, de la guerre et de l'intérieur ;

« 2° Des bibliothèques publiques de Paris et de la province qui voudraient disposer de leurs exemplaires en double ;

« 3° Des sommités de la science et des lettres en ce qui concerne les exemplaires de leurs propres ouvrages ou les livres de leurs bibliothèques dont ils pourraient se défaire ;

« 4° De la librairie française tout entière, et des souscriptions de tous ceux qui s'intéressent aux malheurs et à l'héroïsme d'une ville si haut placée dans l'estime et les sympathies de l'Europe civilisée.

« Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, de solliciter également, à cet effet, le concours généreux des bibliothèques et des écrivains des nations amies qui voudraient panser aussi les blessures de la science française? Ce serait peut-être, en ce qui concerne l'instruction publique, la meilleure réponse à faire à cette Allemagne qui découvre aux yeux de tous sa barbarie véritable en ne se montrant si savante que pour détruire.

« Je suis à votre disposition, monsieur le ministre, pour le seul service que je puisse encore rendre à l'académie, et je vous prie de vouloir bien agréer l'expression des sentiments les plus dévoués de votre humble serviteur.

« T. Zeller,

« Recteur de l'Académie de Strasbourg. »

M. le ministre de l'instruction publique a répondu :

« Paris, le 2 septembre 1870.

« Monsieur le recteur, je vous remercie de votre communication ; je n'attendais pas moins de celui que j'ai appelé à représenter l'Université dans la noble académie de Strasbourg.

« Dans sa lutte contre un ennemi sauvage, le général Uhrich parle comme il agit, avec la résolution d'un caractère antique, et les soldats par leur élan, les habitants par leur constance, se montrent dignes d'un tel chef. Mais ces terribles épreuves auront enfin leur terme ; une fois l'honneur maintenu, la forteresse sauvée et l'armée barbare anéantie, la France reconstruira Strasbourg.

« Alors, et Dieu fasse que ce jour soit proche, la bibliothèque se relèvera de ses ruines ; je m'occupe déjà des moyens d'y pourvoir. Il y a là, sans doute, des pertes irréparables. Qui nous rendra tant d'éditions *princeps*, tant de manuscrits uniques, admirés, étudiés, maniés avec respect par tous les savants de l'Europe? Nous pourrons du moins, à l'aide des ressources que possède le département de l'instruction publique, et avec le concours du pays tout entier, refaire un dépôt de livres qui ne sera pas indigne de la docte et vaillante cité. Pour reconstituer une partie de ce trésor, vous indiquez des mesures excellentes, monsieur le recteur, et vous m'offrez dès à présent d'y consacrer tout votre zèle. Les services qui dépendent de mon administration reçoivent l'ordre de vous seconder avec énergie.

« Comptez sur moi, monsieur le recteur ; la bibliothèque de Strasbourg renaîtra riche et glorieuse. Je veux en faire un monument qui attestera devant les âges futurs le patriotisme de notre Alsace ; je veux que, sur le seuil de ce monument, une inscription, disons mieux, une sentence, ratifiée par la conscience universelle, apprenne à la postérité la part et le rôle de chacun dans le bombardement de la ville.

« On y lira l'héroïsme de la population strasbourgeoise, l'indomptable ténacité de nos soldats, les lâches cruautés de l'armée assiégeante et l'éternelle infamie attachée au nom du général prussien, à ce nom qui rappellera désormais l'attentat le plus odieux contre l'humanité et la civilisation.

« Recevez, etc.

« *Le Ministre de l'instruction publique*,

« J. Brame. »

Le *Moniteur universel* publie la notice suivante, relative à la bibliothèque de Strasbourg, et rédigée par M. Schweighaeuser, ancien bibliothécaire de cette ville :

« 1° *Sa fondation*. — La fondation de la bibliothèque de Strasbourg remonte à l'année 1765. Elle est due à Schœpflin, l'auteur de l'*Alsatia diplomatica* et de l'*Alsatia illustrata* ; moyennant une modique rente viagère, il céda à la ville sa propriété particulière, composée de 10,69[illegible] volumes, ainsi que ses collections de médailles et d'antiquités.

« Cette cession n'empêcha pas Schœpflin d'enrichir ses collections par des acquisitions nouvelles. A sa mort, arrivée en 1771, le nombre des volumes de la bibliothèque s'était élevé à 11,[illegible]25. Au moment où éclata la Révolution, il était d'environ 12,000, grâce à une subvention annuelle de 1,200 livres votées par le magistrat. Ce premier noyau fut augmenté dans des proportions très-considérables par la suppression des établissements religieux et la confiscation des biens des émigrés. Le nombre des volumes provenant, soit des anciens couvents, soit des collections particulières, et réunis à la bibliothèque de la ville, pouvait être évalué à plus de 80,000.

« 2° *Ses richesses*. — Aujourd'hui toutes les collections réunies forment un total de plus de 180,000 volumes, non compris les manuscrits. — Parmi les imprimés, il importe de signaler une réserve d'environ 2,000 incunables.

Les manuscrits forment un fonds de 12,000 volumes provenant des anciens couvents supprimés, et dont les trois quarts appartenaient à l'ancienne Commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem.

« Une collection non moins importante est celle qu'on doit aux soins de Schœpflin; elle se compose d'une série de chroniques manuscrites et d'autres monuments relatifs à l'histoire et à la constitution politique de l'Alsace, collections d'autant plus précieuses que beaucoup de pièces originales, qui se trouvaient dans les Archives, ont péri en grande partie pendant la Révolution. Elle renferme à peu près 1,000 volumes. Un catalogue détaillé de la bibliothèque Schœpflin est déposé aux Archives de la ville de Strasbourg (4 vol. in-f°).

« A la suite de la collection Schœpflin, il convient de signaler les *Notices manuscrites*, rédigées par André Silbermann, pour la ville de Strasbourg; elles sont accompagnées de dessins à la plume et contiennent des détails fort curieux sur plusieurs localités de l'Alsace; — les manuscrits de Grandidier; une collection considérable de pièces et registres des anciennes archives municipales, dans lesquelles on trouve notamment la réunion des Constitutions que l'ancienne république de Strasbourg s'est données pendant les XIIIe et XIVe siècles. Ces documents n'intéressent pas seulement l'histoire politique de la ville de Strasbourg, mais aussi l'histoire générale des villes libres de l'ancien empire germanique.

« Le joyau des richesses de la bibliothèque est le *Hortus deliciarum*, de l'abbesse Herrade de Landsperg, manuscrit du XIIe siècle, grand in-folio, orné, presque à chaque feuillet, de miniatures extrêmement curieuses, et que M. Alexandre Le Noble a fait connaître à la France par une notice insérée dans le premier volume de l'*Ecole des Chartes*. On remarque encore au nombre des manuscrits les célèbres dépositions des témoins dans le procès entre Gutenberg et le frère de son associé Dritzehn, minute du Grand Conseil, 1439.

« Le cabinet d'antiquités se compose, ainsi qu'il a été dit, des collections que Schœpflin avait réunies lors de ses voyages, principalement en Italie, et qu'il augmenta plus tard de tout ce que la province d'Alsace a pu lui fournir. Un lapidaire, formé d'autels et d'autres monuments anciens, est conservé dans la salle d'entrée. On trouve encore à la bibliothèque un beau médaillon provenant d'André Silbermann, et qui a été acheté par le magistrat de Strasbourg en 1787.

« 3° *Son installation*. — Depuis le 6 vendémiaire an XII, en vertu d'un contrat passé entre l'administration du séminaire protestant et Herrmann, maire, représentant la ville de Strasbourg, les collections scientifiques et littéraires appartenant à la ville se trouvent placées dans le chœur de l'ancienne église des Dominicains, aujourd'hui Temple-Neuf. Ce local, affecté, au XVIe siècle, au service de l'ancienne académie, érigée en 1621 en université par l'empereur Ferdinand II, contenait déjà la bibliothèque universitaire, aujourd'hui propriété du séminaire protestant.

« Cette bibliothèque fut fondée en 1531 par le stettmeistre Jacques Sturm de Sturmeck; il l'enrichit de livres très-précieux qui existent encore et qui portent ses armes. Le XVIIe et le XVIIIe siècle la dotèrent de collections très-nombreuses.

« Oberlin, professeur de logique et de métaphysique à l'Université, a, comme bibliothécaire, rédigé le catalogue des livres rares imprimés jusqu'en 1520. Ces livres s'élèvent à plus de 4,000. Beaucoup sont sortis des presses de Fust, de Scheffer, de Mentelin; et plusieurs peut-être ont été imprimés par Gutenberg. Certains de ces volumes portent les dates de 1459 et 1460, et un grand nombre n'ont pas de millésime. Parmi les ouvrages les plus curieux de cette bibliothèque, qui compte environ 60,000 volumes et de curieux manuscrits, on remarque la première Bible allemande imprimée par Mentelin, sans date, in-folio. L'initiale du livre de Job porte la date de 1470, qu'un enlumineur y aura intercalée. Cette Bible passe pour avoir été imprimée en 1466. »

FAITS DIVERS.

L'appel fait par la librairie française pour l'envoi de livres à nos *soldats prisonniers et à nos blessés* a trouvé de nombreux échos. Sans parler des éditeurs de Paris et de la province, le public met le plus grand empressement à donner à nos chers et malheureux compatriotes cette marque de sympathie.

L'imprimerie de MM. A. Chaix et Ce, rue Bergère, 20, est actuellement un centre où les livres affluent; riche et pauvre, chacun puise dans sa bibliothèque : un banquier a donné 400 volumes; des ouvriers apportent les livres qu'eux ou leurs enfants ont reçus autrefois en prix! et plusieurs accompagnent leur envoi de lettres touchantes.

Ces exemples seront certainement suivis, car chacun aura à cœur de coopérer, dans la mesure de ses moyens, au soulagement de nos pauvres et infortunés soldats. (*Français*.)

Le Secrétaire Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 38. 3 Décembre 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

Sommaire : Souscription en faveur des blessés de l'armée. — Dons de livres pour nos soldats prisonniers de guerre. Documents officiels. — Faits divers. — Nécrologie.

SOUSCRIPTION

OUVERTE

Au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie, de la Papeterie, du commerce de la Musique et des Estampes, et de toutes les professions qui s'y rattachent,

EN FAVEUR DES BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

SEPTIÈME LISTE. (*Voir le numéro du 10 septembre.*)

Total des listes précédentes	24,695	25
Klincksieck	60	»
Bailly-Baillière (de Madrid)	50	»
Total	24,805	25

DONS DE LIVRES

POUR NOS SOLDATS PRISONNIERS DE GUERRE OU BLESSÉS.

SUITE. (*Voir le numéro du 10 septembre.*)

Bourdin	8	volumes	in-8.
Anonyme	76	—	in-12.
Ministère de l'instruction publique	310	—	formats divers.
Delille	12	—	in-12.
Martin Paschoud	12	—	in-12.
Librairie internationale	50	—	in-12.
Barthélemy	20	—	in-12.
Louise Bader (Mlle)	10	—	in-12.
—	10 collections de la Revue populaire.		
—	800 numéros détachés de ladite revue.		
Crété	50	volumes	in-12.

Delalain	150	volumes	in-12.
Leconte	8	—	in-12.
Coblence	50	—	in-12.
Rodenfuser	18	—	in-12.
Adrien Le Clere	68	—	in-12.
Belhatte	21	—	in-8.
Putois-Cretté	250	—	in-12.
Anonyme	100	—	formats divers.
Alexandre	9	—	in-12.
Pichon-Lamy et Dewez	100	—	in-18.
Gaume et Duprey	335	—	formats divers.
Hetzel	30	—	in-12.
Didier et Ce	60	—	in-12.
Rozan	12	—	in-12.
Gautier	38	—	formats divers.
Clairoin (le commandant)	11	—	in-12.
Anonyme	11	—	in-12.
Leloup	35	—	in-12.
Rigot (Mme)	23	—	in-8.
Casterman	376	—	in-12.
Riche-Gordon	100	—	in-18.
Plon	38	—	in-8 et in-12.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Le Gouvernement de la défense nationale,

DÉCRÈTE :

L'impôt du timbre sur les journaux ou autres publications est aboli.

Général Trochu, Jules Favre, Emm. Arago, Crémieux, Jules Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, E. Picard, Pelletan, Rochefort, Jules Simon.

(*Journal officiel*, 6 septembre.)

—

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu le décret du 5 septembre 1870, relatif à l'abolition du timbre sur les journaux et autres publications;

Vu les ordonnances des 27 novembre 1816 et 18 janvier 1817, concernant la promulgation des lois,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. La publication du décret du 5 septembre 1870 susvisé et relatif à l'abolition des droits de timbre sur les journaux et autres publications sera faite conformément aux ordonnances des 27 novembre 1816 et 18 janvier 1817.

Art. 2. Le ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 6 septembre 1870.

(Suivent les signatures.)

(*Journal officiel*, 7 septembre.)

—

Le Gouvernement de la défense nationale,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Les professions d'imprimeur et de libraire sont libres.

Art. 2. Toute personne qui voudra exercer l'une ou l'autre de ces professions sera tenue à une simple déclaration faite au ministère de l'intérieur.

Art. 3. Toute publication portera le nom de l'imprimeur.

Art. 4. Il sera ultérieurement statué sur les conséquences du présent décret à l'égard des titulaires actuels de brevets.

(Suivent les signatures.)

(*Journal officiel*, 11 septembre.)

—

Par arrêté en date du 10 septembre 1870, le ministre de l'intérieur a supprimé la commission du colportage.

(*Journal officiel*, 26 septembre.)

LOI RELATIVE AUX ÉCHÉANCES DES EFFETS DE COMMERCE.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut;

Nous avons proposé, les Chambres ont adopté, nous avons sanctionné et sanctionnons, promulgué et promulguons ce qui suit :

Art. 1er. Les délais dans lesquels doivent être faits les protêts et tous actes conservant

les recours, pour toute valeur négociable souscrite avant la promulgation de la présente loi, sont prorogés d'un mois.

Le remboursement ne pourra être demandé aux endosseurs et autres obligés, pendant le même délai.

Les intérêts seront dus depuis l'échéance jusqu'au payement.

Art. 2. Aucune poursuite ne pourra être exercée, pendant la durée de la guerre, contre les citoyens appelés au service militaire, en vertu de l'article 2 de la loi du 11 août 1870, et les gardes mobiles présents sous les drapeaux.

La présente loi, discutée, délibérée et adoptée par le Sénat et par le Corps législatif, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues du sceau de l'Etat et insérées au *Bulletin des lois*, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent sur leurs registres, les observent et les fassent observer, et notre ministre de la justice et des cultes est chargé d'en surveiller la publication.

Fait en conseil des ministres, au palais des Tuileries, le 13 août 1870.

Pour l'Empereur,
et en vertu des pouvoirs qu'il nous a confiés,
EUGÉNIE.

Vu et scellé du grand sceau :
Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
GRANDPERRET.

Par l'impératrice régente :
Le ministre de l'agriculture et du commerce,
Clément DUVERNOIS.

—

Le décret du 10 septembre 1870, relatif à l'augmentation du délai de prorogation pour les effets de commerce, doit être rétabli et complété de la manière suivante :

Art. 1er. La prorogation de délais accordée par la loi du 13 août dernier, relative aux effets de commerce, est augmentée de trente jours à compter du 14 septembre courant.

Cette disposition est applicable aux valeurs souscrites postérieurement à la loi du 13 août 1870.

Art. 2. Toutes les autres dispositions de la loi du 13 août sont maintenues.

Art. 3. Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Le ministre de la justice.
CRÉMIEUX.

—

Le Gouvernement de la défense nationale,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. La prorogation de délais accordée par la loi du 13 août et le décret du 10 septembre 1870, relatifs aux effets de commerce, est augmentée d'un mois à compter du 14 octobre courant.

Cette disposition est applicable même aux valeurs souscrites postérieurement à la loi et au décret susvisés.

Art. 2. Toutes les autres dispositions de la loi du 13 août 1870 sont maintenues.

Art. 3. Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Fait à Paris, le 11 octobre 1870.

(Suivent les signatures.)

—

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu la loi du 13 août, les décrets des 10 septembre et 11 octobre 1870, relatifs aux effets de commerce;

Considérant que les circonstances rendent nécessaire de suspendre de nouveau les poursuites;

Considérant, en outre, que quelques doutes se sont élevés sur l'interprétation des lois et décrets susvisés, et qu'il y a lieu, dès lors, en édictant de nouvelles dispositions, de préciser le sens de celles qui ont précédé,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. La prorogation de délais accordée par la loi du 13 août et les décrets des 10 septembre et 11 octobre 1870, relatifs aux effets de commerce, est augmentée d'un mois à partir du 14 novembre courant.

Cette disposition est applicable même aux valeurs souscrites postérieurement à la loi et aux décrets susvisés, mais en ce sens seulement que les souscripteurs de valeurs nouvelles et devant échoir avant l'expiration de la prorogation ne pourront profiter que des délais accordés postérieurement à la souscription.

Art. 2. Toutes les autres dispositions de la loi du 13 août 1870 sont maintenues.

Art. 3. Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Fait à Paris, le 10 novembre 1870.

Général TROCHU, Jules FAVRE, Emm. ARAGO, Jules FERRY, GARNIER-PAGÈS, Eug. PELLETAN, Jules SIMON.

FAITS DIVERS.

Au nombre des défenseurs de Paris à qui leur belle conduite devant l'ennemi a mérité l'honneur d'une citation à l'ordre du 23 novembre, nous sommes heureux de signaler M. de Vresse (Arnaud), capitaine au 14e bataillon de la garde nationale de la Seine, carabiniers. « M. de Vresse a vaillamment conduit sa compagnie au combat dans la journée du 21 octobre, où il a refoulé l'ennemi de Joinville-le-Pont sur Champigny. »

(*Journal officiel du 23 novembre.*)

M. De Vresse est libraire et membre du Cercle de la librairie.

On a vendu dernièrement, à la salle Silvestre, une *Imitation de Jésus-Christ* qui, d'après une tradition, avait appartenu à la duchesse de La Vallière. Sur l'un des feuillets de garde se trouvait autrefois la signature de l'illustre pénitente. L'avant-dernier propriétaire de ce volume avait détaché ce feuillet pour le donner à un ami, grand collectionneur d'autographes. Peut-être le retrouvera-t-on un jour dans quelque collection de signatures.

Cette *Imitation*, qui provenait de la bibliothèque de M. Turquety, a été payée 700 fr.

La propriété littéraire, réglée déjà dans toute l'Europe par des traités plus ou moins complets, va enfin se voir étendue aux États-Unis, dont les éditeurs avaient pu pratiquer jusqu'ici impunément le pillage des auteurs cisatlantiques.

M. Thornton, l'ambassadeur d'Angleterre à Washington, s'occupe de la négociation d'un traité qui assure et fixe les droits littéraires entre l'Amérique et la Grande-Bretagne.

TESTAMENT DE CHARLES DICKENS. — Le texte du testament de Charles Dickens a été publié dernièrement.

Après nombre de legs en argent aux domestiques et un legs de 25,000 francs à une miss Elen Ternan, il laisse à « sa chère belle-sœur (la sœur de sa femme), Georgina Hogarth, 8,000 livres sterl. (200,000 fr.), francs de tous droits et frais d'enregistrement ; » plus tous ses bijoux et menus articles de son bureau et de sa chambre ; « elle saura, ajoute-t-il, ce qu'il faut faire de ces choses. »

Il donne encore à ladite Georgina tous ses papiers. « J'enjoins solennellement à mes chers enfants de toujours se rappeler tout ce qu'ils doivent à ladite Georgina Hogarth et de lui être reconnaissants et affectionnés dans leur attachement. »

C'est cette digne personne qui a consacré toute sa jeunesse à élever les enfants de Dickens durant la folie de leur mère, à qui Dickens faisait 600 livres (15,000 fr.) par an et à qui leurs fils continueront à les servir.

Puisque nous parlons de Dickens, faisons remarquer que, bien que dernièrement on ait beaucoup écrit au sujet de Dickens, on ignore généralement qu'il ait eu dix enfants, dont deux seulement sont morts. L'une des deux filles est mistress Collins, la femme du romancier. Celle qui n'est pas mariée promet d'être elle-même un romancier de talent; elle a publié trois ouvrages qui lui ont déjà valu quelque popularité. L'aîné des fils, on l'a dit, conduit le *Magazine* « tout le long de l'an » ; le plus jeune est encore en pension ; l'un est dans la marine royale, deux sont fermiers-éleveurs en Australie et un autre est aux Indes orientales. J. B.

NÉCROLOGIE.

M. Serrière, imprimeur, l'un des membres les plus anciens de notre Cercle, a succombé le 20 octobre dernier après une courte maladie.

« C'était, a dit avec raison le journal *la Presse*, un honnête homme dans toute l'acception du mot, et bien des existences tapageuses et brillantes ne valent pas celle de ce vaillant et de ce probe, qui ne dut sa position qu'à lui-même, et ne demanda rien qu'au seul travail. Simple ouvrier typographe, M. Serrière fut remarqué par M. Émile de Girardin, qui toujours sut apprécier à son prix l'activité et l'intelligence : l'imprimeur devint le collaborateur du penseur et eut sa part, modeste mais enviable encore, dans la révolution que le fondateur de la *Presse* opéra dans le journalisme. »

Nous apprenons aussi la mort de Mme Ve Gide, décédée à l'âge de 69 ans ;

Et de M. Massiquot, inventeur de l'ingénieuse machine de ce nom, qui sert à couper le papier et le carton.

Le Secrétaire Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 39. 10 Décembre 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

SOMMAIRE : Souscription pour la fabrication des canons. — Nécrologie.

SOUSCRIPTION POUR LA FABRICATION DES CANONS.

Nous donnons ci-après le résultat d'une souscription ouverte, le 26 octobre dernier, entre les membres du Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, pour la fabrication des canons.

Aillaud (Ve), Guillard et Ce	400	»
Asselin	20	»
Aubry	10	»
Baillière (J. B.)	50	»
Baillière (E.)	50	»
Baillière (H.)	50	»
Basset	50	»
Baudry	10	»
Berr de Turique	5	»
Best	100	»
Billard	25	»
Boildieu	10	»
Boyer	20	»
Brachet	20	»
Chardon (Ch.)	50	»
Charles de Mourgues (E.)	5	»
Charles de Mourgues (J.)	5	»
Colombier	10	»
Dentu	10	»
Derriey	100	»
Didot (A. Firmin)	50	»
Didot (Alfr. Firmin)	50	»
Didot (P. Firmin)	50	»
Douniol	10	»
Dramard	25	»
Dumaine	500	»
Dumont (L.)	25	»
Dunod	25	»
Duquenel	10	»
Dusacq	10	»
Engel	50	»
Erhard	10	»
Ethiou-Pérou	50	»
Gauthier-Villars	25	»
Gérard	10	»
Godchaux (A.)	50	»
Report	1,890	»

A reporter	1,890	»
Hachette et Ce	1,000	»
Heugel	50	»
Hulot	25	»
Jouvet	50	»
Jung-Treuttel	5	»
Lainé	20	»
Larousse	20	»
Legrand	50	»
Lemercier	50	»
Lemoine	50	»
Lorilleux	25	»
Marescq aîné	50	»
Marion fils	25	»
Masson (Georges)	25	»
Mauban	25	»
Maunoury	50	»
Noblet	50	»
Odent	20	»
Outhenin-Chalandre	100	»
Piet	25	»
Pillet (A.)	100	»
René	20	»
Renou	100	»
Roret	50	»
Roulhac	20	»
Roullion	20	»
Testu	20	»
Toiray	10	»
Turgis	10	»
Viéville	50	»
Wolff	50	»
Alkan aîné	5	»
Charles Meaux Saint-Marc	25	»
Guillaumin (Mlle)	30	»
Total	4,175	»

N. B. A cette souscription n'ont pu prendre part bon nombre de membres du Cercle qui avaient déjà répondu à l'appel fait pour le même objet dans leur mairie ou leur bataillon.

NÉCROLOGIE.

Au milieu des douloureux événements qui depuis quatre mois ont éprouvé notre malheureux pays sans abattre sa confiance, la littérature et la librairie ont ressenti le contre-coup des calamités publiques. Notre revue bibliographique a suspendu pendant quelques semaines sa publicité hebdomadaire et diverses branches de la littérature, des sciences ou du droit, ont fait des pertes sensibles qui risqueraient de passer inaperçues si le *Journal de la Librairie*, toujours fidèle au souvenir des morts, ne leur payait son tribut habituel en rappelant les principaux ouvrages auxquels ils ont attaché leur nom.

Le premier nom qui se présente à notre esprit est celui de Pierre JANNET. Je laisse à M. Jouaust, homme de cœur et tout à fait compétent, le plaisir de faire revivre sous les yeux de nos lecteurs la physionomie si caractéristique du créateur de la *Bibliothèque elzevirienne* et de la *Nouvelle collection Jannet*.

Nous commençons cette série nécrologique sans chercher aucun ordre de mérite ou de sympathie, mais intimement convaincu qu'à ceux qui, par des travaux en divers genres, ont bien mérité de la patrie, on doit au moins un mot de souvenir comme aux braves soldats de toutes armes qui tombent aujourd'hui sur les champs de bataille pour sauver Paris et la France.

Prosper MÉRIMÉE vient de mourir à Cannes, en octobre. Il s'était occupé d'archéologie, d'histoire, et fit des romans et surtout des nouvelles très-appréciées.

Il a publié notamment les ouvrages suivants: *Voyage dans le midi de la France*, 1835, in-8 (Fournier); *Notes d'un Voyage dans l'ouest de la France*, 1836, in-8 (Fournier); *Notes d'un Voyage en Auvergne et dans le Limousin*, 1838, in-8 (Fournier); *Notes d'un Voyage en Corse*, 1840, in-8 (Fournier); *Monuments historiques*, Rapport au ministre de l'Intérieur, 1843, in-4, imp F. Didot; *Peintures de l'église Saint-Savin*, avec des dessins par Gérard Seguin, 1844, 1 vol. in-fol. de texte et 4 liv. de planches (Didot frères).

Dès sa jeunesse, il avait obtenu la célébrité avec deux ouvrages apocryphes : le *Théâtre de Clara Gazul*, comédienne espagnole (Paris, 1825, Sautelet), et la *Guzla*, recueil de chants illyriens (Strasbourg et Paris, 1827, Levrault). Il publia encore sous le voile de l'anonyme : *La Jacquerie* (Paris, 1828, Brissot-Thivars), scènes féodales, suivie de la *Famille Carvajal*, et la *Chronique du règne de Charles IX* (Paris, 1829, Fournier). Bientôt après il donna sous son nom *Tamango*, *la Prise de la redoute*, *la Vénus d'Ille*, *les Ames du Purgatoire*, *la Vision de Charles XI*, *la Peste de Tolède*, *la Partie de Trictrac*, *le Vase étrusque*, *la Double méprise*, *Arsène Guillot*, *Matteo Falcone*, *Colomba*, et d'autres nouvelles charmantes publiées de 1830 à 1840 dans la *Revue de Paris* et dans la *Revue des Deux Mondes*, et plus tard réunies en volumes, les unes dans la Bibliothèque Charpentier, les autres dans la collection Michel Lévy. Citons encore *Carmen*, 1847, in-8°, Michel Lévy frères.

Les autres ouvrages de Mérimée sont une *Notice sur la vie et les ouvrages de Michel Cervantes* (1828), pour une édition de Don Quichotte, traduite par Filleau de Saint-Martin, publiée par Lugan et ensuite par Martin; *Essai sur la guerre sociale*, 1841, in-8°, Firmin Didot; *Histoire de Don Pèdre Ier, roi de Castille*, 1843, in-8°; *Etudes sur l'Histoire romaine*. Paris, 1844, 2 vol. in-8° (Magen); *Episode de l'Histoire de Russie : les Faux Démétrius*, 1854, in-18 (Michel Lévy frères); *Mélanges historiques et littéraires*, 1855, in-18 (Michel Lévy frères); une introduction aux *Contes et Poëmes de la Grèce moderne de Marino Vreto*, Paris, 1855 (E. Audois).

Mérimée avait remplacé Ch. Nodier à l'Académie française en 1844; il était aussi membre libre de l'Académie des inscriptions.

M. MOLLOT, ancien avocat, juge au tribunal de la Seine, vient de mourir en novembre.

Parmi ses nombreux travaux, nous rapellerons : *Bourses de commerce, agents de change et courtiers*, ou Législation, Principes et Jurisprudence qui les organisent, qui les régissent en France et dans les colonies, etc., 1831 (Delaunay); 3e édition, 1853, 2 vol. in-8° (Cotillon); *Règles sur la profession d'avocat*, suivies des lois et règlements qui la concernent, etc., 1842, in-8° (Joubert); *de la Compétence des conseils de prud'hommes et de leur organisation*, 1842, in-8° (Joubert); *le Contrat de louage d'ouvrage et d'industrie, expliqué aux ouvriers et à ceux qui les emploient*, 1846, in-12 (Videcoq) ; *de la Justice industrielle des Prudhommes expliquée aux ouvriers et à ceux qui les emploient, selon les lois, réglements et usages de la jurisprudence des conseils de prudhommes*, 1846, in-12 (Chaix) ; *Code de l'ouvrier*, 1855, in-18 (Cotillon); *des Liquidations judiciaires, et spécialement de celles qui intéressent les mineurs et autres incapables en matière de succession et de communauté de biens entre époux*, 1858, in-18 (Cosse et Marchal).

M. A. Auguste DUMÉRIL, membre libre de l'Institut de France (Académie des sciences), professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle de Paris, est mort dans cette ville le 14 novembre, âgé de 58 ans.

Fils de M. Constant Duméril, membre de l'Institut, professeur de la Faculté de médecine, professeur honoraire au Muséum d'histoire naturelle, Auguste Duméril, après s'être fait connaître par des recherches de médecine expérimentale entreprises avec MM. Demarquay et Lecointe, s'était voué spécialement à l'étude des reptiles et des poissons. Il a publié dans les nouvelles Suites à Buffon : *Histoire naturelle des Poissons*, Paris, 1865-1870, tome I (publié en deux parties) et tome II, in-8° (Roret); *Prodrome de la classification des reptiles ophidiens*, Paris, 1853, in-4°; *Notice historique sur la ménagerie des reptiles du Muséum d'histoire naturelle*, Paris, 1854, in-4°; *Essai d'application à la classe des reptiles d'une distribution par séries parallèles, et description d'un saurien, type d'un genre nouveau dans la famille*

des Iguaniens, Paris, 1854; *Description des reptiles nouveaux ou imparfaitement connus de la collection du Muséum d'histoire naturelle*, et *Remarques sur la classification et les caractères des reptiles* (Nouvelles archives du Muséum d'histoire naturelle), grand in-4°, 152 pages.

M. Auguste Duméril a publié divers mémoires dans les *Bulletins de la Société zoologique d'acclimatation*, dans l'*Annuaire scientifique de Dehérain*. Il donnait depuis dix ans le concours le plus dévoué, bien qu'anonyme, à la publication de l'*Iconographie des Ophidiens*, par MM. Jan et Sordelli (de Milan), ouvrage considérable, qui contiendra 300 planches in-folio formant 50 livraisons.

M. Fr. Barrier, ancien chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, vient de mourir à Montfort-l'Amaury en août dernier. Il avait fondé la *Gazette médicale de Lyon*, avait publié un *Traité des maladies de l'enfance*, Lyon, 1845, 2 vol. in-8° (Savy); 2e édition, Paris, 1860 (Chamerot); *Principes de sociologie*, Paris, 1867, 2 vol. in-8°; *Catéchisme du Socialisme rationnel*, paru dans le journal *la Science sociale*, de M. Fauvety.

Duchesne-Duparc, docteur en médecine, est mort le 21 novembre à l'âge de 65 ans. Il avait publié de nombreux travaux sur les maladies de la peau, notamment : *Traité des gourmes chez les enfants*. Paris, 1842, in-8° (Fortin, Masson); *Nouvelle prosopalgie*, Paris, 1847, in-8° (V. Masson); *Traité pratique des Dermatoses*, Paris, 1859, in-18 (J. B. Baillière); 2e édition, 1862.

L. Parisel, pharmacien de première classe à Paris, a succombé en octobre. Il était auteur de l'*Année pharmaceutique*, Paris, 1860-1864, 5 vol. Recueil annuel qui fusionna après la mort de Reveil, avec l'*Annuaire pharmaceutique*, fondé par ce dernier en 1862 et qui continua à paraître jusqu'en 1870 (J. B. Baillière). Le dernier volume forme à la fois le 8e de l'*Annuaire* et le 10e de l'*Année pharmaceutique*.

M. Antoine-Philippe Guillard, ancien professeur de mathémathiques au collége Louis-le-Grand et auteur de divers travaux scientifiques, vient de s'éteindre à un âge avancé. Il avait fondé en 1836 une revue mensuelle de mathématiques, intitulée *le Géomètre*. Ce qui occupa le plus sa vie, ce fut la lutte qu'il commença sous la Restauration contre l'ancien conseil de l'Université, dans l'intérêt de l'indépendance du professorat, et qu'il continua longtemps par des mémoires adressés aux Chambres et des articles insérés dans les journaux libéraux de l'époque. Cette lutte, qui lui assura des amitiés sincères parmi les professeurs, lui attira aussi des inimitiés puissantes, et en définitive elle nuisit à sa carrière.

Il nous convient de payer, en terminant, un pieux tribut au savant modeste que son libéralisme empêcha de suivre plus complétement la voie scientifique parcourue avec distinction par son père, et notre excellent confrère M. L. Guillard (de la maison Ve Ailland, Guillard), nous pardonnera d'avoir voulu honorer une mémoire qui lui est particulièrement chère.

E. B.

M. PIERRE JANNET.

Dans M. Pierre Jannet, décédé à Montrouge le 23 novembre dernier, vient de s'éteindre une des plus brillantes personnalités de la librairie française. En ces jours d'angoisses patriotiques, où le souvenir de ceux qui s'en vont tend à s'effacer si facilement devant les inquiétudes du présent et les préoccupations de l'avenir, nous sentons plus impérieusement encore le devoir de venir joindre aux regrets personnels, exprimés par tous les amis de M. Jannet, le témoignage public de notre admiration pour une carrière aussi dignement remplie que la sienne.

Né en 1820, dans les environs de Bordeaux, où il débuta comme clerc d'avoué, Pierre Jannet arriva à Paris vers 1845. Sur la fin de 1847 il prenait la salle Silvestre, et les bibliophiles sont là pour dire que le temps pendant lequel il l'occupa ne fut pas l'époque la moins brillante dans les annales de la vente des livres. Doué d'un merveilleux instinct bibliographique, joint à un rare esprit de méthode et de classification, il fit des catalogues de vente comme on ne les avait pas faits avant lui, et comme on ne les fera peut-être jamais. Longtemps après que la salle Silvestre fut passée en d'autres mains que les siennes, il travailla encore à plus d'un catalogue où ne parut pas son nom, et l'on regarda toujours comme une bonne fortune, insigne pour une bibliothèque, d'avoir passé entre ses mains avant d'affronter le feu des enchères.

Constamment porté vers les études bibliographiques, M. Jannet a publié successivement les recueils suivants : en 1848, la *Bibliographie universelle*, devenue ensuite le *Journal de l'Amateur de livres*; en 1851, le *Courrier de la Librairie*; en 1854, la *Propriété littéraire*; en 1856, un nouveau *Courrier de la Librairie*, accompagné de la *Bibliographie de la France*, publiée par M. Paul Chéron, et comprenant tous les livres parus depuis le commencement du siècle. Ce dernier travail, malheureusement, n'a pu être achevé.

Citons encore le *Manuel de l'Amateur d'estampes*, que la mort de l'auteur, M. Le Blanc, ne lui permit pas de terminer.

Mais le plus beau titre de gloire de M. Jannet est, sans contredit, sa *Bibliothèque elzévirienne*, véritable panthéon littéraire, où il fit revivre tant d'auteurs oubliés ou inconnus.

Amateur intelligent des œuvres du passé, il n'avait pas contracté, dans une longue et assidue fréquentation de notre ancienne littérature, cette passion aveugle et égoïste du bibliomane, pour qui le livre rare devient un dieu dont il ambitionnerait d'être l'adorateur unique.

Il estimait qu'il n'y avait de livre vraiment rare que celui qui méritait de ne plus l'être, et c'est à celui là seul qu'il voulut accorder son attention. Il se proposa donc d'arracher à la poussière des bibliothèques ou à l'obscu-

rité d'indéchiffrables manuscrits tout ce qui lui parut devoir honorer notre littérature nationale, et c'est dans cet esprit de savante vulgarisation que fut conçue la *Bibliothèque elzevirienne.*

Enlevée inopportunément, au bout de six années, à son intelligente direction, elle venait tout dernièrement, après bien des vicissitudes, de retourner entre ses mains, et il s'apprêtait à lui imprimer une impulsion nouvelle. Telle était, d'ailleurs, la vitalité qu'il avait donnée à cette collection, que, malgré une absence presque complète de publications pendant douze ans, la *Bibliothèque elzevirienne* n'avait pas cessé d'exister pour les amateurs; qu'elle était sans cesse achetée, recherchée, consultée, comme la plus intéressante collection de nos classiques français. Il eût été difficile, en effet, de trouver ailleurs des ouvrages mieux choisis, des textes plus corrects, des notes plus judicieuses, des glossaires plus complets, et cet ensemble des meilleures conditions bibliographiques était dû à la savante collaboration de M. Jannet, qui parfois fit lui-même le travail de ses éditions, et eut sa grande part dans celles qui ne portèrent pas son nom : car ce fut un signe caractéristique de son immense érudition, de se répandre généreusement au dehors, sans autre ambition que celle de bien faire, et de se dissimuler sous le bien qu'elle avait fait.

Dans ses excursions à travers la littérature ancienne, M. Jannet avait étudié nos monuments typographiques du XVIe et du XVIIe siècle, et, sans vouloir s'astreindre à une imitation servile de nos devanciers, il tenta d'introduire dans l'imprimerie moderne les éléments qui constituaient le mérite véritable des anciennes éditions. C'est à son heureuse initiative qu'est dû le retour au papier vergé et à l'impression en caractères dits *elzeviriens,* avec ornements dans le texte et titres tirés en deux couleurs. Quels que soient les perfectionnements matériels qu'on ait pu et dû apporter à ces premiers essais, il n'en reste pas moins acquis, pour la typographie moderne, que M. Jannet est le promoteur d'un mouvement qui non-seulement dure encore, mais tend chaque jour à se développer davantage, grâce aux efforts constants de ses imitateurs, désireux d'augmenter pour leur part l'héritage qu'il leur a laissé.

En même temps qu'il travaillait pour les érudits, le savant éditeur pensait aussi à la masse des lecteurs, et c'est pour eux qu'il fit la *Bibliothèque choisie,* à 50 centimes le volume, dans laquelle il devait faire entrer les œuvres complètes de Balzac. Malgré un succès apparent et bien mérité, cette nouvelle collection ne put être continuée, sans doute parce que le prix de vente n'était pas suffisamment rémunérateur.

Après un assez long repos, M. Jannet, voulant unir à une fabrication élégante les conditions d'un bon marché relatif, avait commencé l'année dernière, sous le titre de *Nouvelle Collection Jannet,* une série d'ouvrages pris en partie dans les deux collections précédentes. Les nouveaux volumes, imprimés avec soin sur papier de bonne qualité, et recouverts d'un cartonnage en toile bleue, ne se vendaient que 2 francs. C'était, en effet, le dernier mot du bon marché dans le bon goût.

Enfin, au moment où la mort est venue le surprendre, il travaillait à une réédition très-augmentée des *Supercheries littéraires* de Quérard, dont deux volumes étaient déjà en vente, et commençait une nouvelle collection de *Conteurs français,* dont il aurait pu voir paraître le premier volume, si les événements politiques n'étaient pas venus mettre obstacle à sa publication.

M. Jannet était naturellement très-bien doué, et sa belle organisation intellectuelle fut secondée par un travail incessant, une facilité d'appropriation extrême et une ingéniosité d'esprit peu commune. Dans les loisirs forcés que lui fit la suspension de la *Bibliothèque elzevirienne,* il se livra avec ardeur à l'étude du chinois. Au bout de six ans d'études opiniâtres, devenu maître de son sujet, il publia dans la *Revue moderne,* en 1869, un travail dans lequel il indiquait un moyen de faciliter considérablement l'étude du chinois. Il avait même trouvé une ingénieuse combinaison qui devait permettre de composer cette langue en caractères mobiles, et ce sont ces caractères qu'il destinait à l'impression d'un dictionnaire chinois, qu'il laisse presque complétement achevé dans ses papiers.

Après la révolution du 4 septembre 1870, il avait commencé à se livrer dignement à la vie publique. Membre de la commission d'armement du 14e arrondissement, il se présenta, un peu tardivement, comme candidat à la mairie, et obtint néanmoins un grand nombre de voix. Il s'était aussi chargé d'organiser la nourriture gratuite des enfants des écoles de filles et de garçons, et avait complétement réussi dans cette tentative, que rendaient très-difficiles les faibles ressources de l'arrondissement.

M. Jannet est mort dans la pleine force de son intelligence, au moment où une nouvelle carrière s'ouvrait devant lui, et où il allait produire enfin des œuvres décisives. Il n'aura pu être complétement apprécié que de ceux qui ont été à même de juger de près sa valeur intrinsèque. Sa sociabilité était exquise; suivant l'antique formule, il se faisait tout à tous. Toujours prêt à mettre sa charmante activité au service d'autrui, il était devenu, à des degrés divers, l'ami de tous ceux qui l'avaient fréquenté.

On voudra bien nous pardonner la longueur de cette notice, inutile pour ceux qui ont connu M. Jannet, et sans doute insuffisante, malgré son étendue, pour le faire dignement apprécier de ceux qui n'ont pas eu le bonheur de le connaître. Mais comment dire peu sur qui a beaucoup fait? D. JOUAUST.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 40. 17 Décembre 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

Sommaire : Documents officiels. — Variétés. — Ouvrages offerts au Cercle. — Bibliographie étrangère.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Le Gouvernement de la défense nationale,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Le cautionnement des journaux est aboli.

Art. 2. Les journaux qui ont versé un cautionnement pourront le retirer, suivant les formes prescrites par la loi, après la cessation de la guerre actuelle.

Fait à Paris, le 10 octobre 1870.

(Suivent les signatures.)

(*Journal officiel*, 11 octobre.)

—

Le décret du 5 septembre dernier, qui établit la liberté des professions d'imprimeur et de libraire, n'a pas dérogé aux dispositions des lois antérieures relatives au dépôt légal.

En conséquence, MM. les éditeurs sont prévenus qu'ils doivent effectuer le dépôt légal de toutes leurs publications dans les mêmes conditions que précédemment.

(*Journal officiel*, 30 octobre.)

—

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu la loi du 13 août, les décrets des 10 septembre, 11 octobre et 14 novembre 1870, relatifs aux effets de commerce,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. La prorogation de délais accordés par la loi du 13 août et les décrets des 10 septembre, 11 octobre et 14 novembre 1870, relatifs aux effets de commerce, est augmentée d'un mois à partir du 14 décembre courant.

Cette disposition est applicable même aux valeurs souscrites postérieurement à la loi et aux décrets susvisés, mais en ce sens seulement que les souscripteurs de valeurs nouvelles et devant échoir avant l'expiration de la prorogation ne pourront profiter que des délais accordés postérieurement à la souscription.

Art. 2. Toutes les autres dispositions de la loi du 13 août 1870 sont maintenues.

Art. 3. Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Fait à Paris, le 12 décembre 1870.

Jules Favre, Jules Simon, Jules Ferry, Ernest Picard, Emm. Arago, Garnier-Pagès, Eug. Pelletan.

(*Journal officiel*, 12 décembre.)

VARIÉTÉS.

Au milieu de ses occupations les plus graves et les plus sérieuses, M. Henry Cohen, attaché au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, vient, en guise de délassement, d'aborder un sujet beaucoup moins aride que celui de ses études de prédilection, la science numismatique.

Les bibliophiles et les libraires sauront tous gré à M. Cohen de leur avoir, le premier, donné un *Manuel de livres illustrés de vignettes en taille-douce dans le texte et hors texte*[1] ; c'est

1. *Guide de l'Amateur de livres à vignettes du XVIIIe siècle*, contenant la description d'un choix de plus de 400 ouvrages illustrés par Boucher, Cochin, Gravelot, Eisen, Moreau, Marillier, Monnet, Le Barbier, etc., avec le détail du nombre de figures, vignettes et culs de lampe contenus dans chacun d'eux, et les noms de tous les artistes qui y ont coopéré comme dessinateurs et comme graveurs. *Paris, impr.*

un premier jalon. Ce livre sera un jour amélioré, complété et *additionné* par les prix que ces livres décrits ont atteints dans les ventes les plus fameuses; alors le travail de M. Cohen ne laissera absolument plus rien à désirer.

La gravure sur bois moderne est venue, non pas remplacer entièrement la gravure en taille-douce, mais apporter une notable économie dans l'illustration des livres. Disons pourtant tout de suite que la *xylographie*, de nos jours, occasionne une véritable révolution dans la manière plus ou moins économique d'*imagier* les livres.

Thompson, un graveur sur bois anglais de beaucoup de mérite, qui était, pour ainsi dire, naturalisé Français par son long séjour dans notre patrie; Thompson, disons-nous, a, le premier, su donner à ses gravures une manière qui les dispensait de la mise en train artistique, qu'on ne connaissait pas encore.

L'illustration des livres en était là, lorsqu'un simple conducteur, Aristide Derniame, qui, malgré sa profession, avait le génie artistique, eut l'ingénieuse idée de la *mise en train*[1]. A partir de ce moment, la gravure en taille-douce était presque remplacée; nous disons *presque*, parce qu'elle ne saurait l'être jamais tout à fait, le bois ne pouvant suppléer au cuivre ni à l'acier : d'ailleurs ce sont deux procédés tout différents.

Crapelet, le typographe parisien d'un mérite incontestable, qui ne voulait pas abandonner la vieille routine, appelait les vignettes

de Jouaust; librairie de Rouquette, in-8° de XIII et 158 pp. — Prix, 10 fr.

Titre rouge et noir.

Disposé par ordre alphabétique.

Tiré à 550 exemplaires, savoir :

Chine.................... ...	15	exempl.
Papier Whatman.............	15	—
Papier de Hollande...........	520	—
Total...............	550	—

N. B. Les papiers de Chine et de Whatman sont épuisés, et le papier ordinaire touche même à sa fin.

1. Le procédé d'Aristide Derniame fut considéré comme une découverte si importante par le jury français, qu'à l'Exposition universelle de 1867 on lui offrit, soit la croix de la Légion d'honneur, soit une pension viagère. Vieux, sa vue singulièrement affaiblie par le travail si délicat, si méticuleux des *découpages* ou plutôt du *grattage*, qu'on peut considérer comme une véritable seconde gravure, à tel point que l'ouvrier qui est familiarisé avec ce genre de mise en train a certainement le sentiment du dessin et de la perspective; Derniame dut opter pour la pension, cependant, deux fautes furent commises alors : 1° entre la croix de la Légion d'honneur et une récompense pécuniaire, le choix ne devait pas être difficile, 2° il fallait lui accorder l'une et l'autre.

Pauvre Aristide! Il n'a pas joui longtemps de la pension si bien méritée.

mises en train d'après le beau procédé d'Aristide : des *obscurations*.

Rignoux, un autre praticien mort également à la peine, qualifiait, lui, de *découpeurs de dentelles* tous ces ouvriers d'élite.

Mais passons aux vignettes en taille-douce.

Personne n'ignore que le tirage se faisait en deux fois, et l'on ne sait pas trop si l'un primait l'autre[1]. Le *repérage* était extrêmement difficile, on ne tombait pas toujours *juste*, malgré les soins que les pressiers devaient naturellement porter à la *mise en train*; cela tenait donc au *registre*, et peut-être aussi à la manière dont le papier était trempé. Néanmoins les livres ornés de ces sortes de vignettes ne laissent, en général, rien à désirer quant à la régularité du repérage.

Mais un défaut capital, qu'il faut signaler tout de suite, c'est le *maculage*. On est heureux quand on rencontre un exemplaire de tel ou tel livre qui n'a pas la contre-épreuve[2] de la vignette.

On rencontre souvent ce maculage-décalque dans d'anciens ouvrages trop fraîchement reliés; la *décharge* a lieu, soit sur le texte même, soit sur le papier serpente ou joseph placé au-devant des gravures.

En définitive, ces beaux livres illustrés pendant tout le XVIIIe siècle, avec leurs belles têtes de pages, leurs culs-de-lampe, leurs lettres ornées, historiées, tendent à devenir de plus en plus rares, et la raison nous allons la dire en dévoilant un procédé simple, rempli d'ingéniosité.

Quelques amateurs qui *ont* l'œuvre complet de tel ou tel artiste, veulent avoir aussi les vignettes d'un graveur qui n'a travaillé que pour les livres, et il n'existe pas d'épreuves tirées à part; comment faire?

1. Tout porte à croire, d'après ce qui se pratique encore aujourd'hui pour les sujets religieux avec du texte au verso que la typographie précédait la taille-douce, c'est l'opinion des meilleurs imprimeurs que nous avons consultés; c'est aussi la nôtre. La raison en est fort simple : le texte typographique risque beaucoup moins d'être compromis que le travail si délicat, si susceptible de la taille-douce.

2. C'est, tout porte à le croire, cette décharge ou ce décalque naturel, qui a fourni l'idée de faire des ouvrages à figures présentant cette particularité. Nous citerons, entre autres, le PLUTARQUE connu sous le nom de *Dubois*. C'est une idée qui n'est pas plus baroque qu'une autre.

On connaît le procédé.

On imprime tout bonnement la planche en la manière ordinaire, en forçant un peu l'encrage, et, par une pression quelconque, on obtient un maculage qui est la contre-partie et qui ne manque pas d'originalité. C'est ce qu'on est convenu d'appeler une *contre-épreuve*.

On conçoit facilement qu'il ne faut pas qu'il y ait de texte au dos de la planche : il viendrait à l'envers.

On s'adresse à un nommé Leclère ; c'est un homme habile, doué d'une patience séculaire. Il s'empare de la vignette avec son texte imprimé, et, par un certain tour de main, il parvient à enlever ce texte imprimé qui se trouve au verso, à le dédoubler ; il ne laisse qu'une pellicule, ce que l'épaisseur de l'ancien papier vergé permet, et la gravure ainsi dégagée de son *témoin à charge* [1], se monte, se colle sur un papier fort, encadré ou non, et y adhère *intimement*. Une fois cette opération faite et réussie, il est impossible de s'apercevoir de cette innocente supercherie artistique, toute au profit des passionnés bibliophiles et iconophiles.

Nous l'avons dit, on complète ainsi ou l'on forme l'œuvre d'un maître. On fait plus encore : on illustre par ce moyen de charmants exemplaires.

Nous ne connaissons guère que deux ou trois ouvrages modernes contenant de charmantes gravures sur acier dans le texte, ouvrages qui ont puissamment contribué à la ruine de leur éditeur, feu Delloye, qui, pour son temps, avait de trop grandes idées *bibliopéliques*.

En 1838, H. Delloye et Victor Lecou commencèrent ensemble à éditer un Balzac illustré ; mais ils ne donnèrent que la *Peau de chagrin*, études sociales par notre grand romancier [2]. *Paris*, 1838, grand in-8° de 403 pages. L'impression, confiée à Béthune et Plon, fait honneur aux presses naissantes de Plon. Les dessins sont de Janet Lange, et la gravure est de Langlois. On a d'abord tiré le texte.

1. Cette expression appartient à feu M. Brunet, le savant et caustique auteur du *Manuel du Libraire. Suum cuique.* On fait depuis quelque temps des exemplaires en grand papier avec de fausses marges, c'est-à-dire que l'on *tire*, par exemple, sur un format in-8° ordinaire, du grand-raisin, sans changer les *blancs* ou les marges, en terme d'imprimerie les *garnitures*. Il en résulte un format disgracieux, hétéroclite, boiteux, et c'est ce que l'auteur du *Manuel* appelait plaisamment *témoins à charge*.

Le véritable amateur n'est pas embarrassé pour si peu, il est fécond en expédients : à l'aide de deux exemplaires il s'en confectionne un en coupant dans toutes les marges, et le tour est fait. Mais, pour avoir un exemplaire en grand papier, il faut qu'il en paie deux et en sacrifie naturellement un. Si l'amateur n'a pas recours à ce moyen dispendieux, lorsqu'il livre le *faux grand papier* à la reliure, il n'obtient qu'une chose difforme, le dos étant naturellement plus large que le bord.

2. On sait généralement en librairie que Balzac fut, pendant quelque temps, associé en qualité d'imprimeur typographe, avec un nommé Barbier. Son imprimerie était située rue des Marais Saint-Germain (aujourd'hui rue Visconti), local actuellement occupé par la fonderie Laurent et Deberny.

Les éditeurs ne purent continuer à illustrer d'une manière si dispendieuse tout le Balzac, et durent renoncer bien vite à leur projet primitif.

Néanmoins ils firent paraître un autre ouvrage supérieur pour les gravures : *Mes Prisons*, suivi des *Devoirs des hommes*, par Silvio Pellico ; traduction nouvelle par le comte de Messey, revue par le comte Alban de Villeneuve, avec notice biographique sur Silvio Pellico et ses ouvrages, par M. V. Philipon de la Madeleine. Édition illustrée d'après les dessins de M. Gérard Seguin, d'Aubigny, Steinheil, etc. *Paris, imp. Plon; Delloye, Garnier frères, éditeurs*, 1844, gr. in-8° de XXII et 335 pages.

Au moment de clore ce compte rendu, nous apprenons que MM. Edmond et Jules de Goncourt, les deux Siamois littéraires et artistiques, viennent de faire paraître une nouvelle livraison de leurs *Vignettistes*, renfermant cette fois EISEN et MOREAU ; in-4°, imprimé avec beaucoup de luxe par Perrin de Lyon, avec deux eaux-fortes [1].

C'est la onzième livraison de leur œuvre. Les dix autres comprennent : WATEAU, PRUD'HON, les SAINT-AUBIN, BOUCHER, GREUZE, CHARDIN, FRAGONARD, DEBUCOURT, LA TOUR et GRAVELOT-COCHIN.

Et voici venir M. Liepmannssohn, libraire, qui demande pour un de ses clients, peut-être pour M. Cohen lui-même, *tous les ouvrages ayant des frontispices gravés par Célestin Nanteuil et Tony Johannot* (*ou ayant des vignettes sur les titres*). *Tous les ouvrages en général se rattachant à l'époque romantique de* 1830.

ALKAN aîné.

OUVRAGES OFFERTS AU CERCLE

Par M. J. Dumaine :

Carte du département de la Seine, exécutée au Dépôt général de la guerre, d'après les officiers d'état-major. 2 feuilles. Paris, J. Dumaine.

Carte de France, pour le service du génie militaire. Novembre 1870. 4 feuilles. Paris, J. Dumaine.

Par M. Amédée Gratiot :

Peau neuve, par M. Amédée Gratiot. In-18, Paris, Librairie nouvelle.

La Nuit du 6 novembre, par M. Amédée Gratiot. In-18. Paris, Librairie nouvelle.

1. Depuis que cet article était en épreuve, M. Jules de Goncourt est mort à Auteuil, le 20 juin dernier. Il était né à Paris le 17 décembre 1830. C'est une perte bien sensible pour les arts et pour *l'ensemble* des travaux des deux frères si intimement unis.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

HOLLANDE. — LIVRES.

Hoffmann (Dr. C. K.) und H. Weyenbergh Jr. — Die Osteologie und Myologie von Sciurus Vulgaris L., verglichen mit der Anatomie der Lemuriden und des Chiromys und ueber die Stelling des letzteren im natürlichen Systeme. Ein von der Hollandischen Gesellschaft der Wissenschaften in Haarlem mit Gold gekronte Abhandlung. Gr. 4to. (4 en 136 bl. en 4 gelith. platen.) Haarlem, Loosjes Erben. 3 fl. 60 cts.

Houtsma (E. O.). — Lexicon rhetoricum Cantabrigiense. Recensuit et annotationibus instruxit. Gr. 8°. (4 en 79 bl.) Lugduni Batavorum, S. C. van Doesburgh. 1 fl.

Ibn-El-Athiri. — Chronicon quod perfectissimum inscribitur. Vol. IV, annos H. 60—95 continens, ad fidem codicum Londinensium et Parisinorum edidit Carolus Johannes Tornberg. Roy. 8°. (472 bl.) Lugduni Batavorum, E. J. Brill. 6 fl. 50 cts.

Jaarboek, Nederlandsch meteorologisch, voor 1869. Uitgegeven door het koninklijk Nederlandsch meteorologisch instituut. 21e Jaargang. 1e deel. Waarnemingen in Nederland. Langw. 4°. (4 en 262 bl. met 1 gelith. uitsl. plaat.) Utrecht, Kemink en zoon. 1869. 2 fl. 50 cts.

Jaarboek van de koninklijke akademie van wetenschappen gevestigd te Amsterdam, voor 1869. Gr. 8°. (CXXXVIII en 10 bl.) Amsterdam, C. G. van der Post. 1 fl. 40 cts.

Jonckloet (Dr. W. J. A.). — Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde. 2e deel. 1e helft. Gr. 8°. (336 bl.) Groningen, J. B. Wolters. Pro compleet. 4 fl. 90 cts.

Kaart topographische en militaire, van het koningrijk der Nederlanden, op de schaal 1 : 50,000. Geheel op nieuw bewerkt. 's Gravenhage, J. Smulders en co. In 62 bladen. 144 fl. 20 cts.
Ieder blad is ook afzonderlijk verkrijgbaar.

Keulemans (J. G.). — Onze vogels in huis en tuin, beschreven en afgebeeld. afl. 17. Roy. 8°. (26 bl. en 5 gelith. gekl. platen.) Leiden, P. W. M. Trap. 90 cts.

Keulemans (J. G.). — Onze vogels in huis en tuin. beschreven en afgebeeld. afl. 18. Roy 8°. (20 bl. en 5 gelith. gekl. platen.) Leiden, P. W. M. Trap. 90 cts.

Keulemans (J. G.). — Onze vogels in huis en tuin, beschreven en afgebeeld. afl. 19 en 20. Roy. 8°. (38 bl. en 10 gelith. gekl. platen.) Leiden, P. W. M. Trap. Per afl. 90 cts.

Martin (H.). — Erasmus en zijn tijd. Historische schets. Gr. 8°. (VIII en 248 bl.) Amsterdam, P. N. van Kampen. 2 fl. 50 cts.

Mededeelingen betreffende het zeewezen. 11e deel. Uitgegeven door de zorg van het departement van marine. Gr. 8°. (6, 17, 31, 30, 29, 31 en 96 bl. en 19 gelith. uitsl. platen en 1 uitsl. tabel.) 's Gravenhage, Gebr. van Cleef. 1869. 4 fl.

Mededeelingen betreffende het zeewezen. 12e deel. Met platen. Uitgegeven door de zorg van het departement van marine. Gr. 8° (8, 17, 8, 34, 19, 7, 24, 50, 44 en 7 bl. met 29 gelith. uitsl. platen.) 's Gravenhage, Gebr. van Cleef. 4 fl. 50 cts.

Miquel (F. A. Guil.). — Catalogus musei botanici Lugduno-Batavi. Pars I. Flora Japonica. Gr. 8°. (VII en 229 bl.) Hagae Comitis, Martinus Nijhoff. 1 fl. 50 cts.

Moltzer (Mr. H. E.). — De middel-Nederlandsche dramatische poezie. 2e gedeelte. Gr. 8°. (8 bl. en bl. 141-255.) Groningen, J. B. Wolters. 1 fl. 50 cts.

Muller (Dr. P. L.). — Nederlands eerste betrekkingen met Oostenrijk toegelicht uit de correspondentie der keizerlijke gezanten te 's Gravenhage 1658-1678. Uitgegeven door de koninklijke academie van wetenschappen. Gr. 4to. (4 en 144 bl.) Amsterdam, C. G. van der Post. 2 fl. 80 cts.

Nuyens (Dr. W. J. F.). — Geschiedenis der Nederlandsche beroerten in de XVIe eeuw. IV. 1e deel. Gr. 8°. (VI, 440 en XXVII bl.) Amsterdam, C. L. van Langenhuyzen. 1869. 3 fl. 50 cts.

Oorkondenboek van Holland en Zeeland. Uitgegeven van wege de koninklijke akademie van wetenschappen. 1e afdeeling tot het einde van het Hollandsche huis bewerkt door Mr. L. Ph. C. van den Bergh. 2e deel. 1e afl. Gr. 4to. (bl. 1—120.) Amsterdam, Frederik Muller, 's Gravenhage, Martinus Nijhoff. 3 fl. 37 cts.

Perelaer (Mr. T. H.). — Ethnographische beschrijving der Dajaks. Gr. 8°. (2, XI en 253 bl. met 4 gelith. platen.) Zalt Bommel, Joh. Noman en zoon. 3 fl. 80 cts.

Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg. Tome VI. 1re et 2e livraisons. 1869. Gr. 8°. (264 bl.) Maestricht, Chs. Hollman. (Gebr. Muller.) 1869. Pro compleet. 4 fl. 50 cts.

Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg. Tome VII. 1re et 2e livraisons. 1870. Gr. 8°. (231 bl.) Ruremonde, J. J. Romen. (Maestricht, Gebr. Muller.) Pro compleet. 4 fl. 50 cts.

Ten (Mr. N. J. den). — Egypte en het Suez-kanaal. Voorlezing gehouden in Felix Meritis. Gr. 8°. (4 en 58 bl.) Amsterdam, P. N. van Kampen. 75 cts.

Winkler (Dr. T. C.). — Description d'un crinoïde et d'un poisson du système Heersien. Extrait des Archives du musée Teyler, T. II. Roy. 8°. (2 en 13 bl. met 1 gelith. uitsl. plaat.) Harlem, les héritiers Loosjes. 1869. Niet in den handel.

Le Secrétaire Gérant, Blanchot.

Paris. — Imp. Pillet fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 41. 24 Décembre 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

Sommaire : Jurisprudence. — Rapport à M. Jules Ferry sur la fondation d'une bibliothèque communale, etc.

JURISPRUDENCE.

Tribunal de commerce de la Seine.

PRÉSIDENCE DE M. MERCIER.

Audience du 9 décembre.

PATRON ET COMMIS. — GARDE NATIONALE. — BATAILLONS DE GUERRE. — RENVOI DU COMMIS SANS DOMMAGES ET INTÉRÊTS.

L'organisation des bataillons de guerre est venue augmenter le trouble que le service de la garde nationale sédentaire avait déjà répandu dans les affaires commerciales. Bien des magasins ont dû être fermés, et patrons et commis se sont retrouvés, sous les drapeaux, soumis aux mêmes obligations de service et de dévouement.

Dans des circonstances aussi exceptionnelles, on comprend que le négociant, incorporé dans un bataillon de guerre, congédie ses employés; un tel droit n'est guère contestable; mais le patron doit-il à ses commis une indemnité pour brusque renvoi ?

Telle était la prétention de M. Grandjean, employé chez M. Denis et renvoyé à la suite de la fermeture du magasin de ce dernier. M. Grandjean invoquait les usages du commerce qui, suivant lui, ne permettent pas à un patron de renvoyer brusquement son commis sans lui donner une indemnité équivalente à un mois de traitement, et il assignait M. Denis en paiement des appointements courus et d'une indemnité de 200 francs. M. Denis offrait les appointements et même au delà, mais il soutenait que son incorporation dans les bataillons de guerre justifiait la fermeture de son magasin et le renvoi de M. Grandjean, sans dommages et intérêts.

Le Tribunal, après avoir entendu les parties en personne, a rendu le jugement suivant :

« Le Tribunal,

« Attendu que le demandeur réclame : 1° 168 fr. 75 pour appointements courus du 1er au 23 novembre dernier; 2° 225 francs, dommages et intérêts, pour indemnité de brusque congédiement;

« Attendu que le défendeur, loin de méconnaître sa dette, offre réellement 200 francs applicables aux divers chefs de la demande;

« Sur les 168 fr. 75 c.

« Attendu que cette somme représente les appointements dus au demandeur, que la demande de ce chef doit donc être admise;

« Sur les 225 francs, dommages-intérêts,

« Attendu qu'il résulte des explications fournies au Tribunal que le défendeur fait partie des compagnies de guerre de la garde nationale, qu'il est appelé à un service actif et se trouve dans la nécessité, pour obéir à un devoir supérieur, de cesser momentanément ses opérations commerciales, qu'en congédiant son employé dans ces circonstances, Denis n'a fait qu'user de son droit et ne saurait être passible de dommages-intérêts envers le demandeur; que dès lors la demande de ce chef ne saurait être accueillie;

« Attendu qu'il ressort de ce qui précède que la somme de 200 francs offerte par Denis est supérieure à celle qu'il doit;

« Que cette somme ayant toujours été à la disposition du demandeur, les frais ont été nécessités par le fait de ce dernier, et doivent, par conséquent, rester à sa charge;

« Par ces motifs,

« Jugeant en dernier ressort, déclare les offres de Denis suffisantes, le condamne, con-

formément à ses offres, à payer au demandeur 200 francs avec les intérêts suivant la loi;

« Et, vu les circonstances de la cause, condamne le demandeur aux dépens. »

RAPPORT à M. Jules Ferry, membre du gouvernement de la défense nationale, délégué à la mairie de Paris et à l'administration du département de la Seine, sur la fondation d'une bibliothèque communale et d'une salle de lectures et conférences dans chacun des arrondissements de Paris.

Par arrêté de M. Etienne Arago, maire de Paris, d'accord avec vous, j'ai été chargé d'organiser dans chacun des arrondissements de Paris une bibliothèque et une salle de lectures et conférences. Le moment pourrait paraître singulièrement choisi si on ne songeait qu'au présent, et si l'on n'avait pour exemple les premiers défenseurs et les premiers fondateurs de la République en France.

Un des côtés les plus admirables de la Révolution française, et celui que les esprits d'élite et d'étude profonde ont seuls jusqu'ici mis en lumière est, en effet, ce côté éminemment éducateur, civilisateur, qui se développe même pendant les heures les plus troublées, en pleine lutte et en pleine guerre. C'est que l'instruction, la moralisation d'un peuple doivent être toujours, fût-ce dans les jours d'épreuves, le but de tous les gouvernements libres et dévoués au bien public. De l'instruction populaire naissent la force et la vitalité d'une nation, et cette Prusse même, notre ennemie d'aujourd'hui, lorsqu'après Iéna la fortune l'eut réduite au dernier rang, lorsqu'elle fut comme agonisante sous le talon d'un conquérant, trouva une puissance nouvelle, puisa une virilité inattendue non plus seulement dans ses armées, mais dans ses universités dont elle fit comme des foyers de patriotisme et de résistance à l'oppression.

Sans sortir de chez nous, au surplus, nous avons, je le répète, une tradition qui nous est chère. A l'heure même où la patrie menacée se débattait contre l'invasion et travaillait d'un irrésistible élan à chasser l'étranger, la Convention nationale s'occupait aussi, non-seulement du sol de la France, mais en quelque sorte de son âme, et, tout en armant les citoyens, elle songeait à les instrnire. Elle ne voulait pas seulement travailler au salut du présent, mais à celui de l'avenir. En même temps qu'elle détruisait, elle fondait. Et nos bibliothèques publiques, nos musées nationaux, nos créations littéraires et scientifiques, tout ce qui fait la gloire de la France pacifique, datent de ces heures de guerre, si tourmentées et si terribles. Deux hommes surtout se vouaient à ce travail de reconstitution morale et intellectuelle, travail aussi difficile que celui de la direction des masses armées. Tandis que Carnot et Bouchotte organisaient la victoire, Grégoire et Lakanal organisaient la science.

Le rapport de Grégoire, qui date du mois d'avril 1794, presque au lendemain de la mort de Danton, est encore aujourd'hui à relire et à étudier pour tout ce qu'il contient d'érudit, de sensé et de pratique. La Constituante avait décidé, dès 1790, que toutes les écoles, urbaines ou rurales, auraient une bibliothèque ouverte à tous les citoyens. Couppé (de l'Oise) avait déjà, le 30 nivôse an II, proposé, au nom du comité de l'instruction publique, d'établir dans chaque district une bibliothèque publique où fussent réunis à la fois tous les livres des cloîtres et toutes les médailles et collections dans les départements. « La littérature et les sciences, disait Couppé, doivent s'allier aux vertus civiques, unir leurs travaux et concourir ensemble à la gloire et à la prospérité de la République. » Grégoire reprenait et complétait, en l'élargissant, l'idée de Couppé (de l'Oise). Il recueillait et centralisait les livres épars dans les châteaux et les couvents. Dans le seul département de Paris, il trouvait dix-huit cent mille volumes. Il fondait enfin les bibliothèques publiques et faisait rendre à la Convention ce décret : *Les bibliothèques sont recommandées à la surveillance de tous les citoyens.*

Ainsi la Convention ne négligeait rien de ce qui pouvait faire la nation grande et forte en la rendant éclairée, et elle applaudissait, unanime, aux paroles de Grégoire lorsque le rapporteur disait : « Des bibliothèques et des musées formés avec choix, sont, en quelque sorte, les ateliers de l'esprit humain. Que de gens qui étaient tourmentés par l'inquiétude indécise du génie ont connu leur vocation à la lecture d'un bon livre! »

La chute de la République et le premier empire vinrent arrêter ce mouvement rapide vers l'instruction populaire : le début du XIXe siècle sembla la négation même des généreuses idées du XVIIIe. La force prit brutalement la place du droit. Il ne fut question ni de bons ni de méchants livres, puisqu'il ne fut plus question de livres. Le recueil des bulletins de l'armée devint l'Encyclopédie de l'Empire. Il fallut attendre longtemps avant de voir reparaître et, en quelque sorte, refleurir ces idées de bibliothèques et d'éducation populaires. Tandis que les États-Unis, l'Angleterre, la Hollande, la Suisse, fondaient, ouvraient partout des bibliothèques de communes ou de districts, la France demeurait, sous ce rapport, fort en arrière.

Dès 1790, le poète Robert Burns avait posé le principe de ces bibliothèques communales que nous voulons créer aujourd'hui. Il raconte, dans une de ses lettres signée *Un Paysan*, comment, dans un petit village d'Écosse, des fermiers s'associèrent pour fonder une bibliothèque rurale de plus de 1,500 volumes parmi lesquels figuraient Addison, Hume, Robertson, Cervantès. Quarante ans après, au lendemain de la Révolution de 1830, M. Perdonnet fondait, avec les élèves de l'École polytechnique, l'association polytechnique, et ouvrait, à la halle aux draps, la première bibliothèque populaire en même temps qu'il instituait des cours gratuits d'ouvriers.

L'incendie de la halle aux draps devait anéantir la bibliothèque sans lasser M. Perdonnet qui, reprenant un projet de M. François Delessert, projet qui date de trente ans bientôt, voulait, à la fin de sa vie, instituer à Paris une bibliothèque populaire par arrondissement. Ce mouvement vers l'éducation, arrêté pendant les premières années du second empire, s'était en effet réveillé en quelque sorte et ranimé, il y a environ douze ans, grâce aux journaux, et deux publicistes, M. Jules Mahias dans *la Presse*, et M. Ch. Sauvestre dans *l'Opinion nationale*, s'attachèrent alors à faire triompher cette idée des bibliothèques populaires. De cette année 1858, date comme une ère nouvelle dans l'éducation. La France semble vouloir à grands pas atteindre et même dépasser les nations rivales. Elle veut avoir, comme les États-Unis, des bibliothèques de districts, *bibliothèques des Écoles publiques*, où, non-seulement les écoliers, mais tous les habitants sont admis. Elle sait que ces bibliothèques existent depuis 1853 à Berlin, que la bibliothèque de Mary-le-Bone, à Londres, peut servir d'exemple.

Partout le mouvement s'accentue et s'accélère. M. Jean Macé établit la *Ligue de l'enseignement*, et l'Alsace qu'on dispute à la France fut la première à affirmer son désir de rajeunir la France par l'instruction ; un ouvrier lithographe, M. Girard, a l'idée de fonder une *Société des Amis de l'Instruction* qui prêtera des livres moyennant une rétribution minime; sous la direction de M. Marguerin, les deux associations polytechnique et philotechnique se donnent la main; la société s'organise et fonctionne rue de Vendôme, dans le 3e arrondissement; la *Société Franklin*, pour la propagation des bibliothèques populaires, est fondée et reconnue le 19 septemb. 1862; dans plus d'un arrondissement de Paris et sur des initiatives particulières, des bibliothèques sont organisées : le 1er arrondissement, grâce à M. Hément; le 5e, grâce à M Laboulaye, le 9e, le 18e, ont leur bibliothèque populaire Enfin, au budget de la ville de Paris, le 11e et le 20e arrondissements figurent pour des frais alloués à des bibliothèques.

Mais ce n'est pas assez maintenant, et le gouvernement républicain du 4 septembre a voulu que, dans tous les arrondissements, une bibliothèque communale fût fondée, qui enrichit encore davantage, au point de vue intellectuel, cette ville de Paris, centre de civilisation qu'à cette heure entoure un cercle de fer. « La richesse intellectuelle, dit un des hommes qui a le plus travaillé à l'instruction publique et à l'éducation populaire, M. Jules Simon, la richesse intellectuelle fait plus que toutes les autres pour le bonheur de celui qui la possède. » Elle fait aussi pour une cité plus que tous les monuments luxueux ou superbes. Ce qu'il nous faut construire pour enrichir davantage Paris, ce sont des bibliothèques et des écoles.

Construire, ou du moins organiser. La plupart des mairies de Paris sont assez vastes pour loger les livres qu'on y pourra apporter. La fondation de ces bibliothèques communales pourra donc être rapide et économique. Permettez-moi, après en avoir brièvement exposé l'histoire, de faire connaître la façon dont j'entends leur organisation.

Chaque bibliothèque d'arrondissement sera, si faire se peut, établie dans la mairie ou dans un local voisin, école ou lieu public. Un catalogue général, soigneusement composé (et pour le choix des livres on aura recours, au besoin, à la commission instituée par la mairie de Paris pour l'enseignement communal), donnera à chaque bibliothèque un fonds commun de livres, de telle sorte que le lecteur, l'ouvrier changeant de logement, puisse être certain de retrouver dans la bibliothèque de son arrondissement nouveau le livre préféré qu'il trouvait dans son ancien arrondissement. Ce catalogue, uniforme en principe, pourra varier par des additions de livres spéciaux achetés selon le quartier et les besoins des habitants. Telle partie de la population parisienne, plus généralement composée d'ouvriers de certaines industries, trouvera, par exemple, dans sa bibliothèque des ouvrages qui répondront à ses études et à ses travaux. Mais je crois devoir insister sur ce fonds commun à toutes les bibliothèques et composé des meilleurs livres d'histoire, de géographie, de sciences, d'hygiène et de littérature. Il est indispensable qu'il soit le même dans les vingt arrondissements. Ce fonds commun s'augmentera d'ailleurs nécessairement d'année en année au fur et à mesure de la publication de certains livres de nécessité première, les annuaires, par exemple, les ouvrages de statistique, et variera en outre, grâce aux dons de

livres que ne manqueront pas de faire les auteurs et les éditeurs.

Une question se pose immédiatement après la formation des bibliothèques. Comment seront-elles administrées? c'est-à-dire seront-elles seulement des salles de lecture, ou pourra-t-on y venir chercher les livres pour les emporter et les lire chez soi? La question du *prêt* est évidemment la question la plus grave. Les bibliothécaires de métier sont en principe opposés à ces prêts de livres qui décomplètent et désorganisent souvent une bibliothèque. Mais nous ne devons pas être seulement des bibliothécaires, nous devons être des moralisateurs et des instructeurs et faciliter, par conséquent, à tous la morale et l'instruction. Le livre lu, sur la table commune, sous le bec de gaz de la bibliothèque, dans la salle publique, ne porte pas avec lui autant de fruit que le livre emporté, feuilleté, dévoré au coin du feu, dans la chambre, dans la mansarde, lu et commenté tout haut et qui fait pleurer ou sourire, qui charme ou qui enseigne non-seulement celui qui lit, mais ceux qui écoutent.

Voyez l'ouvrier qui sort de la bibliothèque avec le livre prêté sous le bras. Il est à la fois heureux et fier, et il se redresse en marchant avec ce compagnon qui, tout à l'heure, va lui donner plaisir et profit. Il en fait comme un hommage à sa femme, à ses enfants. Ce livre n'est plus un personnage officiel qu'on va visiter dans sa mairie et qu'on interroge avec une certaine timidité; c'est un hôte aimé, fêté, et à qui l'on fait, le cœur sur la main, les honneurs du logis.

La *Société des Amis de l'Instruction* permet à l'ouvrier de lire, d'emporter tous les livres qu'il demande, et cela moyennant un droit d'inscription de un franc et une cotisation d'un peu moins de dix centimes par semaine. Mais nos bibliothèques communales seront gratuites, et c'est là ce qui les différencie de toutes les bibliothèques existantes. La commune n'exige rien pour l'instruction de ses citoyens. Il ne faut point cependant, et c'est ce qui les distingue des autres, que les livres soient confiés à tout le monde et que le premier venu puisse emporter un ouvrage appartenant à la bibliothèque. Le prêt des livres ne sera accordé qu'à des citoyens connus, à des lecteurs d'habitude, et dans chaque arrondissement une sorte de conseil de surveillance pris parmi les administrateurs communaux, une commission de visiteurs adjoints au bibliothécaire, fera droit aux demandes de prêt en s'assurant que le postulant habite l'arrondissement, et que les livres prêtés seront en sûreté entre ses mains. On ne prêtera d'ailleurs *que des doubles* afin de ne point entamer le fonds même de la bibliothèque réservé aux lecteurs sur place.

Ce système de bibliothèques pourra être appliqué par l'administration du département, non-seulement aux arrondissements de Paris, mais à toutes les communes de la Seine. Quelques-unes de ces communes ont au surplus pris l'initiative du mouvement, et je citerai, entre autres, la commune de Boulogne-sur-Seine, qui possède une bibliothèque fondée par les citoyens eux-mêmes, bibliothèque de 4,000 volumes établie dans l'école, et où vont déjà plus de trente lecteurs par soirée. Je n'ai pas à faire ressortir l'avantage qu'aurait ce système, rayonnant ainsi de Paris dans les départements.

Les bibliothèques communales étant fondées par toute la France, le niveau de l'intelligence publique s'élèverait rapidement. Il ne s'agit pas seulement en effet des villes, mais des campagnes. On a déjà fondé çà et là des bibliothèques communales dont plusieurs peuvent servir de type, celle de Vernon, par exemple; la bibliothèque cantonale qu'a établie M. Poyez, membre du conseil général de la Vienne, à Mons-sur-Guesnes, et bien d'autres. Le principe appliqué à Paris serait utile partout. On établirait un véritable réseau de bibliothèques dans tout le pays, en créant une bibliothèque par commune, bibliothèque qui deviendrait cantonale dans certains départements, où les communes sont peu importantes et dont le catalogue serait modifié suivant les lieux, composé surtout d'ouvrages d'agriculture dans les communes ou les cantons agricoles, et d'ouvrages sur l'industrie dans les communes et les cantons industriels.

On pourrait se servir, pour former les fonds de ces bibliothèques, à Paris ou en province, non plus, comme au temps de Grégoire, des bibliothèques maintenant nationalisées des couvents, mais des *doubles* et même des *triples* exemplaires de chaque ouvrage que possèdent la plupart de nos grandes bibliothèques publiques. On pourrait même, à mon avis, distribuer entre les bibliothèques d'arrondissements ces bibliothèques de châteaux impériaux, la plupart fort riches en ouvrages d'histoire, et qui n'ont jamais servi ni au public ni à personne.

(*Journal officiel*, du 26 novembre 1870.)

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5.

59e Année. 2e Série. N° 42. 31 Décembre 1870.

CHRONIQUE

DU JOURNAL GÉNÉRAL

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE

Paris, au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie, rue Bonaparte, 1.

Sommaire : Jurisprudence. — Rapport à M. Jules Ferry sur la fondation d'une bibliothèque communale, etc. Curiosité bibliopolique.

JURISPRUDENCE.

PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE. — PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE FAIT SUR COMMANDE. — DÉPÔT. — PROPRIÉTÉ DU CLICHÉ.

Le dépôt légal d'une œuvre artistique au ministère de l'intérieur ne fait pas preuve de propriété au profit du déposant à l'encontre des droits de l'artiste ou de toute autre personne revendiquant un droit contraire.

En principe, un portrait photographique est la propriété de celui qui l'a ordonné et qui en a dirigé la partie artistique, et non du photographe, qui n'a fait qu'exécuter la partie matérielle de l'œuvre.

En conséquence, le peintre qui, pour l'exécution d'un tableau, fait faire sur commande et sous sa propre direction un portrait photographique, est le seul propriétaire du portrait et du cliché qui a servi à la reproduction.

Le fait, par le propriétaire d'un portrait, d'avoir autorisé le photographe à le reproduire et le vendre pour se couvrir des frais d'exécution ne constitue pas par lui seul un abandon de propriété. Par suite il peut, en l'absence d'une aliénation positive, en interdire la vente pour l'avenir et réclamer la restitution du cliché, en offrant de payer ce qui peut rester dû pour son exécution.

(Cour de Paris, 29 novembre 1869. — Placet c. Yvon.)

M. Placet, adjudicataire du fonds de MM. Bisson frères, photographes, a interjeté appel du jugement du tribunal de première instance de la Seine; mais la cour de Paris (1re ch.), sous la présidence de M. Gouget, après avoir entendu Me Huard pour l'appelant et Me Perrot de Chaumeux pour l'intimé, a rendu, à l'audience du 29 novembre 1869, sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Lepelletier, l'arrêt confirmatif suivant :

« La cour,

« Considérant que si Placet invoque une convention qui serait intervenue entre les frères Bisson et Yvon et d'après laquelle la propriété et le droit de reproduction du cliché photographique obtenu par ceux-ci leur auraient été réservés, il ne rapporte aucune preuve de cette prétendue convention;

« Que loin d'être démontrée, elle est, au contraire, démentie par toutes les circonstances de la cause;

« Adoptant au surplus les motifs des premiers juges, met l'appellation à néant. »

RAPPORT *à M. Jules Ferry, membre du gouvernement de la défense nationale, délégué à la mairie de Paris et à l'administration du département de la Seine, sur la fondation d'une bibliothèque communale et d'une salle de lectures et conférences dans chacun des arrondissements de Paris.*

(Suite et fin.)

Une autre question tout actuelle pourrait être traitée ici, je veux parler de l'application immédiate de ces bibliothèques et de l'avantage moral que la défense d'une ville comme Paris y pourrait trouver si, ce qui est peu probable, l'investissement durait jusqu'au moment où fonctionneront toutes nos bibliothèques. Les citoyens de garde aux remparts et les soldats y pourraient certes trouver un encouragement, un stimulant en même temps qu'une distraction. L'histoire de la Révolution leur dirait comment on sait vaincre et Corneille comment on sait mourir. Et quel avan-

tage considérable trouverait l'armée dans ces lectures, dans ces livres !

L'empire, réduisant le soldat à l'obéissance passive, s'inquiétait peu de cette *force morale* qui constitue, nous a-t-on éloquemment dit depuis, un des principes de la victoire. La République doit, au contraire, faire passer dans l'esprit de l'armée cette flamme intellectuelle, cette puissance morale qui vivifie les nations. Elle ne doit pas se laisser plus longtemps devancer par l'Angleterre, qui a institué depuis 1861 des bibliothèques régimentaires, dont la bibliothèque de Chatam nous offre un remarquable exemple.

La fin du siége de Paris ne nous permettra sans doute pas — et fort heureusement — d'utiliser de ce côté les bibliothèques communales; mais, encore une fois, le principe aura été posé et l'application suivra bientôt.

J'aurais voulu joindre à ce rapport le catalogue même, commun aux vingt bibliothèques. On s'attachera, en le composant, à faire qu'il présente dans sa variété une unité d'enseignement véritablement libre et démocratique. L'histoire y tiendra une large place : la série des ouvrages qui racontent successivement les destinées des peuples y figurera complète et de façon à ne laisser aucune lacune ni aucun point obscur. La géographie, les sciences naturelles et physiques, tout ce qui fait la puissance du siècle où nous vivons, la philosophie politique et sociale, les lettres, depuis la jeune antiquité jusqu'aux œuvres contemporaines, les publications d'art et d'art industriel, les ouvrages de vulgarisation, et même les travaux des érudits, y prendront place. Nous parviendrons, je l'espère, à établir vingt bibliothèques, dont le fonds sera comme une encyclopédie toute moderne et toute populaire.

Je compte, pour arriver à ce résultat inappréciable, sur l'aide et le concours des maires et des municipalités. Ils savent tous de quelle importance est l'œuvre que vous avez bien voulu me charger de mener à bonne fin. La création des bibliothèques d'arrondissement a été plus d'une fois agitée sous le régime déchu, et on s'imagine peut-être que les maires de l'empire ont apporté leurs soins à cette innovation. Il n'en est rien, et presque partout les bibliothèques sont absentes, ou, lorsqu'elles existent, sont tellement précaires et rudimentaires qu'on ne peut les signaler comme des exemples. Seules, encore une fois, des bibliothèques particulières comme cette bibliothèque de l'École centrale, qui a servi de type à la plupart des bibliothèques de département, ont une existence assurée et une vitalité utile. Les autres sont presque toutes à créer.

Le 1er et le 2e arrondissement n'ont point de bibliothèque municipale; le 3e, le 4e, le 6e, le 7e n'en ont pas. Dans le 9e, la bibliothèque particulière de la Société de secours mutuels prête des livres à ses membres et à leurs amis. Une autre société de secours a mis, dans le 10e arrondissement, sa bibliothèque à la disposition de la mairie. La bibliothèque sert aujourd'hui de salle d'état-major pour la garde nationale. Le 12e, le 13e, le 14e arrondissement n'ont point de bibliothèque municipale. Dans les arrondissements de l'ancienne banlieue, dans le 17e, par exemple, la Société de secours mutuels met son fonds de livres à la disposition de ses membres. Le 11e arrondissement, en revanche, a, comme le 20e, une bibliothèque municipale gratuite de 3,000 à 3,200 volumes, ouverte le soir de huit à dix heures. La moyenne des lecteurs est de huit ou dix par soirée; elle en compte actuellement une quinzaine. Le catalogue de la bibliothèque du 11e est manuscrit; il n'existe pas de règlement imprimé. Celle du 20e, également gratuite, fonctionne de la même façon.

Le 18e arrondissement possède une bibliothèque remarquable, installée non pas à la mairie de Montmartre, mais à la Chapelle, dans le local de l'ancienne mairie. C'est une bibliothèque des Amis de l'instruction, due à l'initiative privée et devenue bibliothèque municipale. Elle compte environ 2,000 volumes, mais elle fonctionne comme toutes les bibliothèques des Amis de l'instruction; elle est ouverte le soir de sept heures et demie à neuf heures et demie, dimanches et fêtes exceptés. On en peut emporter les livres moyennant une cotisation mensuelle de 50 c. pour les hommes et de 25 c. pour les femmes. Elle n'est point gratuite comme celles que nous voulons fonder. Donc, en dehors du 11e et du 20e arrondissement, il n'existe point de bibliothèques municipales. Et encore faut-il créer à nouveau celles qui existent.

Un examen plus particulier de ces bibliothèques diverses prouve d'ailleurs combien il est temps de leur communiquer et la vie et le mouvement. En bien des mairies, la place de la bibliothèque est marquée, mais la salle affectée aux livres n'en contient aucun. Je citerai, entre autres, le 3e arrondissement. Ailleurs, ceux qu'on a pu réunir sont de fades récits ou des traités de morale vulgaire, sans attrait et sans profit. Les catalogues sont généralement rédigés sans discernement. Et qu'arrive-t-il? Le lecteur n'y trouve point son compte. Il néglige cette science et cet enseignement si peu avenants. Je ne veux point citer trop de chiffres, mais on ne saurait lire sans tristesse tel rapport des bibliothécaires, celui de M. Edme, bibliothécaire au 10e arron-

dissement, par exemple, qui constate que, dans tout l'enclos Saint-Laurent, le nombre des lecteurs a été dans toute une année, l'année 1868, de 136 seulement! On n'a prêté que 107 volumes par mois, alors qu'on en pourrait faire lire plus de 200 par soirée.

J'espère bien que nos bibliothèques futures auront un autre mouvement et une autre importance. Il faut, encore une fois, les rendre, par la composition des ouvrages, attachantes et vivantes. Les puérilités ne devront point figurer dans nos catalogues; il faut intellectuellement au peuple ce qu'un grand écrivain appelait les *viandes noires* de la pensée. Le champ est assez vaste et la collection assez belle de ces toniques en philosophie et en politique, bien faits pour réagir contre l'anémie morale et la décadence.

Tout a son importance dans une œuvre comme la nôtre. Je vous proposerais de faire que, matériellement même, nos bibliothèques devinssent utiles, et que les yeux y trouvassent leur instruction comme l'esprit. Outre qu'il serait bon peut-être que les rayons, la décoration des salles fussent, autant que possible, uniformes pour tous les arrondissements, et qu'un Voltaire, par exemple, ou un Diderot figurât partout, à la même place, de façon, je le répète, à ce qu'en changeant de quartier chacun retrouvât ailleurs ses livres d'habitude et ses coins préférés, il serait assurément excellent que, dans ces bibliothèques, dans ces salles de lecture, on pût placer des modèles ou des copies d'œuvres d'art qui donneraient à ces demeures de l'étude quelque chose de l'aspect et de l'agrément d'un musée.

Il ne s'agirait pas évidemment d'art pur, mais bien plutôt d'art appliqué, d'art industriel, et les ouvriers, en rencontrant là des exemplaires choisis de notre industrie nationale du XVIe ou du XVIIIe siècle, en emporteraient double profit. Rien n'est plus simple et plus facile, moins coûteux que cette adjonction de copies, de gravures ou de surmoulages. On aurait de la sorte, dans les vingt arrondissements parisiens, autant de musées au petit pied qui seraient comme des fractions de ce magnifique musée de Kensington dont la Grande-Bretagne a le droit d'être fière.

Enfin, pour me résumer et établir le fonctionnement habituel de nos bibliothèques, elles s'ouvriraient toujours gratuitement, chaque jour, de dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi, et de sept heures à dix heures du soir. Ces lectures du soir sont les plus utiles et seront certainement les plus courues par la population ouvrière qui, après la journée de travail et, les grandes bibliothèques fermées, n'a jamais eu guère le choix, en ces dernières années, qu'entre un théâtre qui jouait surtout des opérettes débilitantes et le café-concert ou la tabagie.

Les bibliothèques communales seront, au surplus, complétées par une salle de lecture et de conférences établie dans chaque arrondissement, soit à la mairie, soit dans le quartier. La cause des conférences n'est plus à plaider, elle est gagnée. Le public français en est venu à préférer des leçons orales à des représentations de théâtre. Des savants, des professeurs, des littérateurs feront dans chaque arrondissement, soit des récits, soit des cours. Des expériences de physique et de chimie compléteront parfois le discours, qui sera de la sorte une véritable leçon. Des voyageurs conteront leurs voyages, parleront à l'imagination, dévoileront à tous l'infini du monde après l'infini de la science. Ce sont de véritables écoles d'enseignement supérieur qu'on peut établir côte à côte avec les bibliothèques.

Et qui sait les bienfaits que peuvent produire les *lectures* bien choisies, telle que Emile Souvestre après 1848, M. Just Olivier et quelques autres en firent dans divers quartiers de Paris. La lecture d'un morceau de littérature ou d'histoire est plus utile encore peut-être qu'une improvisation ou qu'une conférence. Ce n'est plus seulement le lecteur, c'est La Fontaine ou La Bruyère, ou Voltaire qui parle. Ainsi la vérité pénètre plus avant et plus vite et se fixe plus profondément dans l'esprit de l'auditeur. On entendra dans ces lectures, les morceaux choisis de notre littérature nationale et aussi les traductions de ces langues étrangères, que nous avons ignorées trop longtemps et qu'il faut étudier et connaître.

Bref et sans exagération, la fondation de ces bibliothèques communales et de ces salles de lectures et conférences peut marquer un pas décisif dans la voie du progrès intellectuel. Et ce progrès moral sera fatalement un progrès matériel. « Un ouvrier instruit, dit encore M. Jules Simon, dans son livre de *l'Ecole*, est en même temps un ouvrier plus heureux et un meilleur ouvrier. » On en peut dire autant de tous les hommes. Chacun le sent bien aujourd'hui. L'élan est donné. Le monde appartient à la science. Et nous commençons à peine à créer des bibliothèques communales que des étrangers, M. Grazia, M. Eichhoff, en sont déjà à la fondation d'une bibliothèque internationale universelle où seront centralisés et traduits dans toutes les langues, tous les chefs-d'œuvre anciens et modernes, grecs ou hindous.

Tenons-nous en à notre rôle plus modeste, mais non moins utile; fondons nos bibliothèques communales, fondons-les justement en pleine guerre, au milieu de Paris assiégé, et protestons ainsi contre la barbarie qui nous

étreint et contre les iniquités des tueries. Cette antithèse est morale d'une ville menacée du bombardement et qui, fabriquant des canons et achetant des livres, s'occupe à la fois de son salut matériel et de son salut moral.

C'est aussi une victoire digne de nous et digne d'une République que la victoire remportée sur l'ignorance. On inaugurera donc prochainement, dans une des mairies de Paris, la première bibliothèque communale et bientôt aussi la première des conférences. Les orateurs apprendront à leurs auditeurs la résistance en attendant qu'en des heures plus calmes ils leur enseignent la science pure. Soyons assurés que leurs efforts ne seront point perdus, car la parole de Villars en 1795, au nom du comité de l'instruction publique, lors de l'organisation de la bibliothèque nationale, est de tous les temps, et il faut dire avec lui, qu'après la lutte énergique contre l'étranger : « Le vrai moyen d'affermir un gouvernement libre, c'est de ne rien oublier de ce qui peut accroître la masse des vérités utiles au peuple. »

Or, qui mieux qu'un livre accroît ce capital de vérités utiles? Les bibliothèques communales sont des réserves de science et de dévouement et lorsqu'il les aura fondées, on pourra dire que Paris aura quelque chose comme vingt arsenaux de dignité et de liberté.

Tels sont et les idées que j'entrevois et les renseignements que je puis vous donner dès à présent sur la fondation de ces bibliothèques communales, dues à votre initiative et à celle de M. Arago. Elles ne seront point, permettez-moi de l'espérer, une des moindres améliorations apportées par l'administration nouvelle et l'avénement de la République. Elles répareront un jour le mal causé par l'ignorance née du despotisme, et fermeront les plaies mêmes ouvertes par cette guerre épouvantable qu'un peuple résolu, décidé à vaincre, accepte comme un patriotique et fier devoir et du milieu de laquelle, semblable à une ferme réponse à l'ennemi, notre œuvre naît, œuvre réparatrice et sereine dont Paris, que vous administrez, et la France qui se lève derrière Paris, sentiront un jour, et avant peu, soyez-en sûr, les bienfaits.

Agréez, etc.

Jules CLARETIE.

24 septembre 1870.

(*Journal officiel*, du 26 novembre 1870.)

CURIOSITÉ BIBLIOPOLIQUE.

Sous l'ancien régime, sous le roi soleil, par exemple, il était expressément défendu de livrer aux enchères publiques une bibliothèque, soit volontairement, soit par suite de décès, sans le certificat des syndic et adjoint en fonctions des libraires et imprimeurs, qui attestaient que la bibliothèque ne contenait aucun ouvrage défendu, concernant la religion, la politique du gouvernant existant ou les mœurs.

Sous le gouvernement qui vient de disparaître, le parquet semblait exercer la même surveillance officieuse. Dans tous les cas, une sorte de responsabilité incombait aux commissaires-priseurs. Lorsqu'un ouvrage *léger*, surtout quand il était orné de certaines gravures, passait en vente publique, on ne l'exposait pas, et le commissaire-priseur ne le livrait à l'acquéreur qu'après le prononcé de l'adjudication, ou à la fin de la vente. Souvent, il était enveloppé, ficelé ou *enrubané*. Ce volume prohibé n'était, à tout prendre, considéré que comme simple objet de curiosité, à cause même de son sujet, de sa reliure et de sa rareté.

On se *relâchait* volontiers de cette surveillance lorsque l'ouvrage, sans gravures, était rédigé en langue étrangère ou en latin.

Le commissaire-priseur exerçait la même surveillance autoritaire lorsqu'on lui signalait la *mise sur table* d'un ouvrage contrefait; il en arrêtait de suite la vente. A. A.

Voici ce certificat curieux, imprimé dans le format in-4°, en long [1] :

NOUS soussignés, SYNDIC et ADJOINT des LIBRAIRES et IMPRIMEURS de Paris, certifions que le * *sept novembre* 1767 nous nous sommes transportés en la maison de * *Monsieur de La Vallière*,

où en exécution de la Déclaration du Roi du 5 septembre 1711, enregistrée au Parlement le 17 du même mois, nous avons fait la visite des Livres de *sa Bibliothèque*,

parmi lesquels Livres il n'y en a aucuns qui soient défendus.

Nous avons reçu de * ***M. de La Vallière*** la somme de douze livres pour *la Vacation par Nous employée à la présente Visite, conformément* aux articles CXVI et CXVII du *Réglement de la Librairie et Imprimerie* du 28 février 1723.

A Paris, les jour et an que dessus.

* *Gâneau, Syndic.*

* *Pissot, Adjoint.*

1. Les mots en *italique* précédés d'un astérisque se remplissaient à la main.

Le Secrétaire-Gérant, BLANCHOT.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, r. des Gr.-Augustins, 5

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

DE LA CHRONIQUE DU JOURNAL

Année 1870

Les chiffres renvoient aux pages de la CHRONIQUE

Bibliographie. — Description d'un Commentaire de l'Apocalypse, manuscrit du XIIe siècle, 7.

— Traité de la typographie, par H. Fournier, 69.

— Vente de la bibliothèque de Sainte-Beuve, 73, 93.

— Vente de la bibliothèque de Le Roux de Lincy, 94, 105, 111.

— *Indicateur du Mercure de France* de 1672 à 1789, 134.

— *Manuel de livres illustrés de vignettes en taille-douce,* par Cohen, 169.

Bibliographie étrangère. — Allemagne, 20, 28, 56, 100.

— Amérique, 48, 84, 124, 156.

— Angleterre, 24, 44, 76, 116, 144.

— Belgique.

— Hollande, 4, 16, 52, 88, 140, 172.

— Italie, 12, 40, 72, 112, 148.

Bibliothèque du Cercle de la Librairie, 8, 171.

Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie. — Soirée donnée au Cercle, 25.

— Assemblée générale annuelle, compte rendu, 57.

— Observations présentées à MM. les sénateurs par le Cercle de la Librairie, sur le projet de loi relatif à l'impôt du timbre sur les journaux, 125.

— Souscription en faveur des blessés des armées, 137, 141, 145, 149, 153, 157, 161.

— Dons de livres pour nos soldats prisonniers de guerre, 150, 153, 157, 161.

— Souscription pour la fabrication des canons, 165.

Comptes rendus bibliographiques, 3, 7, 11, 15, 19, 36, 43, 47, 50, 59, 68, 71, 75, 79, 83, 86, 92, 95, 99, 108, 111, 115, 120, 122, 128, 135, 139, 147, 152, 155.

Documents officiels. — Conditions d'envoi des correspondances adressées de France et d'Algérie aux Etats-Unis, 6.

— Décret transformant le ministère des beaux arts en ministère des lettres, sciences et beaux-arts, 85.

— Projet de loi relatif au timbre sur les journaux et publications périodiques, 101.

— Loi relative aux modifications de tarifs postaux introduites par la convention additionnelle conclue, le 21 septembre 1869, entre la France et la Grande-Bretagne, 117. — Promulgation de ladite convention, 117.

— Décret relatif à l'exposition internationale de Vienne (Autriche) en 1873, 121.

— Abolition de l'impôt du timbre sur les journaux, 162.

— Les professions d'imprimeur et de libraire sont libres, 162.

— La commission du colportage est supprimée, 162.

— Loi relative aux échéances des effets de commerce, 162. — Prorogation des délais, 163, 169.

— Décret abolissant le cautionnement des journaux, 169.

— Avis concernant le dépôt légal, 169.

Douanes. — Relevé des exportations, 5, 45.

Faits divers, 21, 35, 42, 50, 54, 73, 83, 86, 93, 99, 105, 109, 110, 115, 119, 122, 134, 147, 155, 160, 164.

Imprimerie, Librairie, Papeterie — Enquête sur le régime de l'imprimerie et de la librairie. Déposition de M. Gounouilhou, 1. — Déposition de M. Ménard, 9. — Déposition de M. Taride, 17.

— Société fraternelle des protes : composition du conseil d'administration pour l'année 1870, 10.

— Extraits de l'Exposé de la situation de l'empire, 14, 26, 37.

— Lettre de M. Jules Basset, 14.

— Opinion des employés en librairie sur la suppression du brevet de libraire, 18.

— Assemblées trimestrielles de la Société des employés en librairie, comptes rendus, 21, 78, 139.

— Observations présentées à MM. les membres de la commission d'enquête, par M. Ch. de Mourgues, 29.

— Fête donnée par la Société des employés en librairie, 41.

— Constitution du bureau de la Chambre des imprimeurs lithographes pour 1870, 46.

— Banquet annuel de la Saint-Jean-Porte-Latine, 82.

— Exposition de Rome, distribution des récompenses, 91, 94.

— Observations présentées à MM. les sénateurs par le Cercle de la librairie sur le projet de loi relatif à l'impôt du timbre sur les journaux, 125.

— Société paternelle des apprentis et des enfants de l'imprimerie. Statuts, 129.

— Pétition adressée au Sénat par le comité central des fabricants de papier de France, à l'occasion de la nouvelle loi sur le timbre des journaux, 138.

— M. Paul Mame nommé chevalier de la Légion d'honneur, 152.

Jurisprudence. — Le *Gradus ad Parnassum*, de Clementi, 73.

— Les Œuvres du père Lacordaire. M. Panis et les frères Poussielgue, 81.

— Poste aux lettres. — Suppression par un facteur de circulaires, prospectus et imprimés, 113.

— Lorsque l'abonné d'un journal déclare ne pas avoir reçu un des numéros de ce journal, on ne peut pas lui demander de prouver ce fait; c'est au contraire à l'éditeur de fournir la preuve qu'il a remis le numéro à l'abonné, ou, s'il ne peut pas fournir cette preuve, de faire droit à la réclamation de l'abonné ou bien de lui rembourser le montant de l'abonnement, 5.

— Tribunal civil de la Seine (3e chambre). — Contrat violé. — Demande en 10,000 francs de dommages-intérêts. — M. Paul Grou, libraire à Paris, rue du Bac, 50, contre M. Auguste Vaton, son prédécesseur, et MM. Vaton frères, libraires, boulevard Saint-Germain, 75, 13.

— Tribunal de commerce. — Primes du journal *la Presse*. — *Les Œuvres de Buffon et de Lacépède*. — M. Halbronn, gérant du journal *la Presse*, contre la faillite de M. Lebigre-Duquesne, éditeur, 45.

— Tribunal civil de la Seine (2e chambre). — Ecrits non périodiques. — Timbre. — Contrainte. — Auteur et imprimeur. — Solidarité. — Procès-verbal. — Signification. — Délai. — Augmentation des délais de distance. — Matières d'économie sociale. — Question spéciale.

I. La disposition de l'article 14 de la loi du 16 juillet 1850, qui déclare les auteurs et imprimeurs des écrits soumis au timbre solidairement tenus de l'amende, n'a pas été reproduite dans le décret du 17 février 1852, elle ne continue pas moins, toutefois, à recevoir son exécution.

II. Les délais de distance, à raison du domicile, édictés par l'article 1033 du Code de procédure civile, sont applicables à la signification, dans les trois jours de leur date, des procès-verbaux dressés contre les contrevenants en matière fiscale.

III. L'examen d'une question spéciale et presque personnelle ne saurait être considérée comme une thèse d'économie sociale proprement dite, intéressant d'une manière générale et purement théorique l'universalité des membres d'une société, alors surtout que cet examen a pour but la défense d'intérêts individuels en prévision de certains événements, 49.

— Cour impériale de Paris (1re chambre). — Contrat synallagmatique. — Réciprocité d'inexécution. — Le *Moniteur commercial* contre M. Cochet, imprimeur. — Offre du prix d'impression d'un numéro — Dette antérieure. — Refus.— Validité.

Dans les contrats synallagmatiques, le défaut par une partie d'exécuter son engagement autorise, dans les limites de l'équité, l'autre partie à ne pas exécuter le sien.

Spécialement, l'imprimeur d'un journal est fondé à refuser l'impression d'un numéro dont on lui offre le prix, alors qu'il a prévenu de ce refus les propriétaires du journal, faute par eux de se libérer de leur dette antérieure à son égard, 53.

— Tribunal correctionnel de Paris (6e chambre). — Affaire Vrain-Lucas. — Escroqueries et abus de confiance au préjudice de M. Michel Chasles, membre de l'Institut. — Vente de 27,000 autographes faux, 61.

— Cour impériale de Paris (1re chambre). — Romancier et journaliste. — Feuilleton. — Modification et disparition du journal. — Dommages-intérêts.— Le journal *l'Epoque*. — *Les Nuits de la Tamise*.— Mme Bernat-Derosne contre M. Terme, 89.

— Tribunal correctionnel du Havre. — Journal. — Droit de réponse. — Refus d'insertion. — Journalistes. — Polémique. — Personnalités offensantes. — Injures et diffamation.

I. Le droit de réponse appartient, en principe, aussi bien aux journalistes qu'à toute autre personne nommée ou désignée dans un journal.

II. Si, en thèse générale, un journaliste seulement nommé ou désigné dans un journal à l'occasion d'une polémique engagée ne peut, par cela seul, faire insérer ses réfutations dans le journal contradicteur, cette limitation au droit de réponse ne doit être admise que si la polémique est restée dans les limites de la convenance et de la modération.

III. Lorsque la polémique entre journaux dégénère en personnalités offensantes et emploie l'injure et la diffamation, le journaliste injurié ou diffamé, soit dans sa personne, soit dans son journal, qui pourrait intenter une action pour injure ou diffamation, peut, à plus forte raison, recourir à l'exercice du droit de réponse, dans le journal même où il a été attaqué, pour protester contre les accusations outrageantes dont il a été l'objet.

IV. Le tribunal peut, pour assurer l'exécution loyale de son jugement, prendre certaines mesures relativement au mode suivant lequel cette insertion devra être faite, fixer notamment la partie du journal et les caractères d'impression, 97.

— Tribunal de commerce de la Seine, 14 avril 1869. — David c. Rousset. — Titre de journal. — Revendication. — Le *National* de 1869.

Le fait d'avoir fait à la préfecture de police la déclaration que l'on entendait publier un journal sous un titre déterminé et d'avoir annoncé la prochaine apparition du journal ne suffit pas pour faire acquérir la propriété de ce titre, 133.

— Lettres missives et manuscrits trouvés dans une succession. — Droits de la famille et des créanciers.

Bien que des lettres missives émanées d'un tiers et trouvées dans une succession puissent avoir une

valeur vénale comme autographes, elles ne sauraient être vendues à la requête des créanciers du possesseur ou de sa succession, lorsque ayant un caractère confidentiel elles constituent, pour le possesseur ou pour sa famille, un souvenir tout personnel.

Il en est autrement des écrits qui, tels que des mémoires et des leçons, présentent un intérêt historique plutôt qu'un intérêt personnel, et peuvent sortir de la famille qui les a reçus, sans qu'il en résulte pour elle ni pour leur auteur aucun inconvénient. Toutefois, il n'y a lieu d'en ordonner la vente au profit des créanciers que dans le cas où les autres ressources de la succession sont insuffisantes pour faire face au passif, 142.

— Tribunal civil de la Seine (1re chambre). — Les *Mystères de l'Inquisition*. — Propriété littéraire. — Cession sans réserve.

L'auteur qui cède, sans réserve, ses droits de propriété d'un ouvrage, ne peut se plaindre qu'on fasse de son ouvrage une édition populaire, si d'ailleurs on n'a fait subir à l'œuvre aucune modification de nature à nuire à la réputation et aux intérêts de l'auteur, 146.

— Cour de Paris, 11 décembre 1869. — Lamy et Ce contre Cochet. — Journaux. — Impression. — Inexécution des conventions.

Dans les contrats synallagmatiques, le défaut par une partie d'exécuter son engagement autorise, dans les limites de l'équité, l'autre partie à ne pas exécuter le sien.

Spécialement, un imprimeur peut du jour au lendemain refuser la composition typographique d'un journal dont l'impression lui était confiée, quand le directeur de ce journal a manqué à l'engagement par lui pris de solder à un jour déterminé les frais de ladite impression, 154.

— Tribunal de commerce de la Seine. — Patron et commis. — Garde nationale. — Bataillons de guerre. — Renvoi du commis sans dommages et intérêts, 173.

— Cour de Paris, 29 novembre 1869. — Placet contre Yvon. — Propriété artistique. — Portrait photographique fait sur commande. — Dépôt. — Propriété du cliché.

Le dépôt légal d'une œuvre artistique au ministère de l'intérieur ne fait pas preuve de propriété au profit du déposant à l'encontre des droits de l'artiste ou de toute autre personne revendiquant un droit contraire.

En principe, un portrait photographique est la propriété de celui qui l'a ordonné et qui en a dirigé la partie artistique, et non du photographe, qui n'a fait qu'exécuter la partie matérielle de l'œuvre.

En conséquence, le peintre qui, pour l'exécution d'un tableau, fait faire sur commande et sous sa propre direction un portrait photographique, est le seul propriétaire du portrait et du cliché qui a servi à la reproduction.

Le fait, par le propriétaire d'un portrait, d'avoir autorisé le photographe à le reproduire et le vendre pour se couvrir des frais d'exécution ne constitue pas par lui seul un abandon de propriété. Par suite il peut, en l'absence d'une aliénation positive, en interdire la vente pour l'avenir et réclamer la restitution du cliché, en offrant de payer ce qui peut rester dû pour son exécution.

Nécrologie. — Bellue, 3. — Petitpas, 3. — Curmer, 21. — Béchet, 35. — Audot, 42. — John Wyber, 47. — Achille Julien, 63. — Cadot, 67. — Cosse, 74, 78. — Pierre Thierry, 86. — P. G. V. Salmon, 128. — Olmer, 155. — Serrière, 164. — Mme Ve Gide, 164. — Massiquot, 164. — Pierre Jannet, 166. — Mérimée, 166. — Mollot, 166. — A. Duméril, 166. — Barrier, 166. — Duchesne-Duparc, 166. — Parisel, 166. — Ant.-Ph. Guillard, 166.

Propriété littéraire et artistique. — La législation anglaise en matière de propriété littéraire, 77. — Poursuites exercées par la commission du commerce de musique, 85.

— Le Beau Pâris. Brandus-Dufour contre Bathlot, 109.

Technologie. — Presse circulaire à papier continu pour l'impression des journaux, 74.

Variétés. — De la publicité des débats parlementaires sous le règne de Louis XVIII, 54.

— Les Coquilles d'imprimerie, 59.

— Observations relativement à l'affaire Vrain-Lucas, 65.

— Vente de la bibliothèque de Sainte-Beuve, 73, 95.

— Vente de la bibliothèque de Le Roux de Lincy, 94, 105, 111.

— Société d'encouragement pour la propagation des livres d'art, 142.

— La Bibliothèque de Strasbourg, 158.

— Rapport à M. Jules Ferry, membre du Gouvernement de la défense nationale, délégué à la mairie de Paris et à l'administration du département de la Seine, sur la fondation d'une bibliothèque communale et d'une salle de lectures et conférences dans chacun des arrondissements de Paris, 174, 178.

FIN DE LA TABLE DE LA CHRONIQUE.

PARIS — IMPRIMERIE PILLET FILS AÎNÉ, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5